LES DEUX DERNIERS LIVRES DES ROIS

TRADUITS EN FRANCOIS.

Avec une explication tirée des Saints Péres, & des Auteurs Eccleſiaſtiques.

A PARIS,
Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire, ruë Saint Jacques à Saint Proſper & aux trois Vertus aux deſſus des Mathurins.

M. DC. LXXXVI.
Avec Approbation & Privilége.

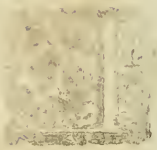

AVERTISSEMENT.

L'HISTOIRE des Rois n'eſt point, comme la plus part des livres de l'Ecriture, l'Ouvrage d'un Auteur particulier ; mais c'eſt plûtôt comme un aſſemblage de pluſieurs hiſtoires écrites par divers Auteurs qui étoient tous animez par le Saint-Eſprit. Il y a, dit le ſçavant Théodoret, pluſieurs Prophétes dont nous ne trouvons point les Ecrits, & dont néanmoins l'hiſtoire des Paralipoménes nous apprend les noms. Chacun d'eux avoit accoûtumé d'écrire les choſes qui ſe paſſoient de ſon temps, & qui regardoient la conduite du peuple de Dieu ; c'eſt-à-dire, des Iſraëlites que Dieu regardoit principalement comme ſon peuple, l'ayant préferé à tous les autres peuples de la terre, pour luy tenir lieu de pére, & pour le combler de toutes ſes bénédictions. Auſſi les Hébreux & les Syriens, ſelon le même Théodoret, ont donné au premier livre des Rois le nom de *la prophétie de Samuel* ; parce que ce ſaint Prophéte l'a écrit ſans doute au moins en partie. Et même le ſecond livre portoit encore parmi les Hébreux le nom

Synopſ. Critic. in præf. Reg.

Theodor. in præf. Reg.

de Samuel ; dont la raiſon pouvoit être, que l'Hiſtoire des deux Rois qui avoient été ſacrez par Samuel, étoit contenuë dans ces deux livres ; celle de Saül dans le premier, & celle de David dans le ſecond ; & que les choſes qui ſont rapportées dans l'un & dans l'autre touchant ces deux Princes, ſont comme l'accompliſſement des prédictions de ce ſaint Prophéte.

Ceux donc qui ont compoſé les quatre livres des Rois tels que nous les avons preſentement, n'en ont pas été proprement les premiers auteurs. Car comment ſe pourroit-il faire, dit encore Théodoret, que celuy qui a vêcu avec Saül & avec David eût écrit les choſes qui ſe ſont paſſées du temps d'Ezéchias & de Joſias, la guerre de Nabuchodonoſor, le ſiége de Jéruſalem, la captivité des Juifs, & leur triſte enlévement à Babylone ſous ce Prince dont Dieu avoit employé les armes pour punir ſon peuple ? mais ayant trouvé les écrits tant de Samuel que de ces autres Prophétes qui avoient chacun récüeilli en particulier ce qu'ils avoient remarqué de plus conſidérable de leur temps, ils s'en ſont ſervi long-temps après pour en compoſer une Hiſtoire générale de tous les Rois du peuple de Dieu. On ne ſçait point poſitivement qui ont été ces Auteurs qui ont mis en ordre & réduit en un corps d'Hiſtoire ces recüeils particuliers des Prophétes. Quelques-uns ont attribué ce travail ou à Jéremie qui a vêcu ſur la fin des Rois, ou a Ezéchias, ou a Eſdras. Mais quels qu'ils ſoient, ils ont été de tous temps révérez par toute l'Egliſe

comme des Ecrivains Canoniques qui ont parlé par l'Esprit de Dieu, & dont les paroles étoient celles de Dieu même.

On a donné au Public il y a quelques années les deux premiers livres de cette Histoire des Rois qui contiennent ce qui s'est passé parmi le peuple de Dieu durant l'espace de cent quarante & un an; c'est-à-dire, depuis le Sacerdoce d'Héli & la naissance de Samuel, jusques vers la fin du régne de David. Les deux derniers que nous donnons aujourd'huy, contiennent l'Histoire de quatre cent cinquante cinq années; c'est-à-dire, tout le regne de Salomon; & après sa mort & la révolte de Jéroboam, ce qui s'est passé sous vingt Rois de Juda, & sous vingt Rois d'Israël.

On y verra des évenemens qui peuvent être d'une grande instruction pour tous ceux qui s'appliqueront à les regarder avec les yeux de la foy. Car, comme dit saint Grégoire Pape, il y a une defference très-grande entre l'Ecriture sainte, & les autres choses dont le prix dépend en quelque façon de la maniére dont les beaux esprits ont l'art de les relever, & de les rendre estimables. La sainte Ecriture au contraire étant inspirée de Dieu, surpasse autant toute la pénétration des beaux esprits, que ces esprits, quelques grands qu'ils soient, sont eux-mêmes au dessous de Dieu; & qu'ils ne sçauroient rien découvrir dans cette élevation toute spirituelle des livres saints, que ce que celuy qui les a inspirez à ceux qui les ont écrits daigne luy-même leur réveler.

Gregorius Magnus, in pref. R.g.

Il ne faut donc pas se contenter de lire ces

événemens comme hiſtoriques. Mais il faut encore y chercher avec la lumiére de la foy ce que l'Eſprit-Saint lorſqu'il les a fait écrire, a eu deſſein principalement de nous y faire remarquer. Ainſi toutes les circonſtances du ſacre de Salomon; la conſtruction ſi magnifique du Temple de Jéruſalem, la ſageſſe ſurnaturelle qui parut dans les premiéres années du regne heureux de ce Prince; ſa chûte effroyable après de ſi beaux commencemens; la diviſion de ſon Royaume après ſa mort; l'idolatrie & les excès des Rois d'Iſraël; ce renverſement général de la vraye Religion parmi un peuple que Dieu avoit élevé & ſi magnifiquement protégé contre tous ſes ennemis; l'inutilité des remontrances & des miracles des plus ſaints Prophétes, tels qu'étoient Elie & Eliſée; & enfin la dure captivité qui fut la juſte punition du dernier endurciſſement de ceux qui s'étoient glorifiez ſi long-temps d'avoir Dieu pour leur Seigneur, nous fourniront des ſujets très-amples pour faire pluſieurs réfléxions ſur nous-mêmes, ſi nous avons ſoin d'élever un peu nos eſprits pour enviſager ce qu'il y a de ſpirituel & de moral dans tous ces faits hiſtoriques, & pour profiter de ces exemples des ſiécles paſſez, en faiſant l'application de ce que nous y liſons à ce qui ſe paſſe en nous.

Comme on tâchera d'aider les lecteurs à faire ces refléxions édifiantes ſur les principaux évenemens de l'Hiſtoire ſainte qui eſt compriſe dans ces deux livres, nous nous diſpenſons d'en rien dire d'avantage. Nous ajoûterons ici ſeulement,

qu'on a eu pour but, autant qu'on l'a pû, de faciliter cette intelligence par les paroles & les ſentimens des Péres, qui ſont ceux que l'Egliſe nous propoſe comme les plus dignes Interprétes de la parole de Dieu. Ayant été plus remplis de la charité, qui eſt la vraye ſource de la ſcience des Ecritures, & comme l'appelle un grand Saint, *la porte de la vérité*, ils méritent très-juſtement qu'on les écoute. Et l'on marche avec confiance dans cette explication des ſaints Livres, lors que l'on travaille à ſuivre ceux que l'Egliſe prend pour ſes guides. Les fréquentes citations de leurs paſſages qu'on trouvera à la marge pourront convaincre que c'eſt ce que l'on a eû en vûë dans tout ce travail.

Il eſt bon auſſi de remarquer, que comme les livres des Paralipoménes contiennent ce qui manquoit aux livres des Rois, & ce que ceux qui les ont écrits depuis ont recüeilli, ſelon que le dit Théodoret, des divers ouvrages des Prophétes, on a fait la même choſe dans ces deux derniers qu'on avoit faite dans les deux premiers; c'eſt-à-dire, qu'on a ſuppléé en beaucoup d'endroits à ce qui manquoit aux uns par les autres. Mais on ſe réſerve néanmoins à faire avec plus de ſoin la concordance parfaite de ces deux Hiſtoires, lors qu'on donnera les livres mêmes des Paralipoménes.

APPROBATION DES DOCTEURS.

SI le Roy Salomon eût réglé la persévérance de sa fidélité sur la hauteur de sa sagesse, sa mort auroit été aussi sainte que le commencement de sa vie ; & après avoir bâti sur la terre un temple matériel & inanimé à la gloire de Dieu, il seroit devenu dans le ciel le temple spirituel, le temple vivant de Dieu même: Mais cet adorateur zélé du vray Dieu s'étant abandonné au culte prophane des Idoles, il a perdu tous les avantages qui l'avoient fait regarder comme le favori de Dieu, les délices de son peuple, & l'admiration de l'univers. Tous les Rois qui luy ont succédé, ont tâché d'imiter ses exemples ; avec cette différence, que quelques-uns n'ont heureusement suivi que les traces de sa piété, & que quelques autres se sont malheureusement abandonnez aux égaremens de son idolatrie. La chute des uns, qui a été la punition de leur orgüeil, & l'élévation des autres, qui a été la récompense de leur fidélité, nous font voir que les jugemens de Dieu sont impénétrables à l'esprit humain, & qu'en exerçant comme il luy plaît les rigueurs de sa justice, il distribuë à qui il luy plaît les faveurs de sa miséricorde.

Toutes ces grandes véritez sont admirablement expliquées dans la traduction de ces deux derniers Livres des Rois ; les pieuses & solides réfléxions que feu Monsieur le Maître de Sacy y a jointes, achévent l'excellence de cet ouvrage ; dans lequel, bien loin d'y avoir rien lû qui soit contraire à la foy ou aux bonnes mœurs, nous n'y avons rien trouvé qui ne soit orthodoxe & capable de contribuer à l'édification des fidelles. A Paris, ce 16. Mars 1686. Signé,

BLAMPIGNON,
Curé de S. Méderic.

L. HIDEUX,
Curé des SS. Innocens.

LES ROIS

LIVRE III.

CHAPITRE I.

1. ET Rex David senuerat, habebatque ætatis plurimos dies: cumque operiretur vestibus, non calefiebat.

LE Roy David étoit vieux[n], & dans un âge fort avancé; & quoy qu'on le couvrît beaucoup *étant dans le lit*, il ne pouvoit échauffer.

L'an du Monde 2989. avant J. Christ 1011. de David 70.

2. Dixerunt ergo ei servi sui: Quæramus domino nostro Regi adolescentulam virginem, & stet coram Rege, & foveat eum,

2. Ses serviteurs donc luy dirent: Nous chercherons *si vous l'aggréez* une jeune fille vierge pour le Roy nôtre seigneur, afin qu'elle[n] se-

℣. 1. Hebr. Venerat in dies, *id est*, ætatis erat provectæ, *Vat.*

℣. 2. Evol. Pour le servir, *Vatabl. vid. ℣. 4. & 15. plus bas.*

tienne devant le Roy, qu'elle l'échauffe ; & que dormant auprés de luy, elle remédie à ce grand froid du Roy nôtre seigneur.

dormiatque in sinu suo, & calefaciat dominum nostrum Regem.

3. Ils cherchérent donc dans toutes les terres d'Israël une fille qui fût jeune & belle, & ayant trouvé Abisag de "Sunam, ils l'amenérent au Roy.

3. Quæsierunt igitur adolescentulam speciosam in omnibus finibus Israël, & invenerunt Abisag Sunamitidem, & adduxerunt eam ad Regem.

4. C'étoit une fille d'une grande beauté ; elle dormoit auprés du Roy, & elle le servoit, & le Roy la laissa toûjours vierge.

4. Erat autem puella pulchra nimis, dormiebatque cum Rege, & ministrabat ei, Rex verò non cognovit eam.

5. Cependant Adonias fils d'Haggith s'élevoit de plus en plus en disant : Ce sera moy qui regneray. Et il se fit faire des chariots, *prit* des gens de cheval, & cinquante hommes pour courir devant luy.

5. Adonias autem filius Haggith elevabatur, dicens : Ego regnabo. Fecitque sibi currus & equites, & quinquaginta viros qui currerent ante eum.

6. Son pére ne le voulut jamais reprendre de cette conduite, ni luy dire : Pourquoy agissez-vous ainsi ? Il étoit aussi parfaitement beau, & le second aprés Absalom.

6. Nec corripuit eum pater suus aliquando, dicens : Quare hoc fecisti ? Erat autem & ipse pulcher valde, secundus natu post Absalom.

7. Il s'étoit lié avec Joab fils de Sarvia, & Abiathar

7. Et sermo ei cum Joab filio Sar-

*. 3. *Expl.* Ville de la Tribu d'Issachar.

viæ, & cum Abiathar Sacerdote, qui adjuvabant partes Adoniæ.

8. Sadoc verò Sacerdos, & Banaias filius Joïadæ, & Nathan Propheta, & Semei & Rei; & robur exercitus David non erat cum Adonia.

9. Immolatis ergo Adonias arietibus & vitulis, & universis pinguibus juxta Lapidem-Zoheleth, qui erat vicinus Fonti-Rogel, vocavit universos fratres suos filios Regis, & omnes viros Juda servos Regis,

10. Nathan autem Prophetam & Banaïam, & robustos quosque, & Salomonem fratrem suum non vocavit.

11. Dixit itaque Nathan ad Bethsabee matrem Salomonis: Num audisti, quòd regnaverit Adonias filius Haggith, & dominus noster David hoc ignorat?

12. Nunc ergo veni, accipe consilium à me, & salva animam tuam

Prêtre, qui soûtenoient son parti.

8. Mais Sadoc *Grand*-Prêtre, Banaïas fils de Joïada, le Prophéte Nathan, Semeï & Reï & toute la force de l'armée de David n'étoit point pour Adonias.

9. Adonias donc ayant immolé des béliers, des veaux & toutes sortes de *victimes* grasses auprés de la Pierre-de-Zoheleth qui étoit prés de la Fontaine-Rogel, convia *à un festin qu'il fit* tous ses fréres les fils du Roy, & tous ceux de Juda les serviteurs du Roy;

10. mais il n'y convia point le Prophéte Nathan, ni Banaïas, ni tous les plus vaillans de l'armée, ni Salomon son frére.

11. Alors Nathan dit à Bethsabée mére de Salomon: Sçavez-vous qu'Adonias fils d'Haggith s'est fait Roy, sans que David nôtre seigneur le sçache?

12. Venez donc, & suivez le conseil que je vous donne; sauvez vôtre vie & celle de vôtre

fils Salomon.

13. Allez vous presenter au Roy David, & dites-luy: O Roy mon seigneur, ne m'avez-vous pas juré à moy qui suis vôtre servante, en me disant: Salomon vôtre fils regnera aprés moy, & c'est luy qui sera assis sur mon thrône? pourquoy donc Adonias regne-t-il?

14. Lors que vous parlerez encore avec le Roy, je viendray aprés vous, & j'appuiray tout ce que vous aurez dit.

15. Bethsabée donc alla trouver le Roy dans sa chambre: le Roy étoit fort vieux, & Abisag de Sunam le servoit.

16. Bethsabée se baissa profondément, & elle adora le Roy. Le Roy luy dit: Que desirez-vous?

17. Elle luy répondit: Mon seigneur vous avez juré à vôtre servante par le Seigneur vôtre Dieu, & vous m'avez dit: Salomon vôtre fils regnera aprés moy, & c'est luy qui sera assis sur mon thrône.

18. Cependant voila

filiique tui Salomonis.

13. Vade, & ingredere ad Regem David, & dic ei: Nónne tu domine mi Rex juraſti mihi ancillæ tuæ, dicens: Salomon filius tuus regnabit post me, & ipse sedebit in solio meo? quare ergo regnat Adonias?

14. Et adhuc ibi te loquente cum Rege, ego veniam post te, & complebo sermones tuos.

15. Ingressa est itaque Bethsabee ad Regem in cubiculum: Rex autem senuerat nimis, & Abisag Sunamitis ministrabat ei.

16. Inclinavit se Bethsabee, & adorávit Regem. Ad quam Rex: Quid tibi, inquit, vis?

17. Quæ respondens, ait: Domine mi, tu juraſti per Dominum Deum tuum ancillæ tuæ: Salomon filius tuus regnabit post me, & ipse sedebit in solio meo.

18. Et ecce nunc

Adonias regnat, te, domine mi Rex, ignorante.

Adonias qui s'eſt fait Roy ſans que vous le ſçachiez, ô Roy mon ſeigneur ?

19. Mactavit boves, & pinguia quæque, & arietes plurimos, & vocavit omnes filios Regis, Abiathar quoque Sacerdotem, & Joab Principem militiæ: Salomonem autem ſervum tuum non vocavit.

19. Il a immolé des bœufs, toutes ſortes de graſſes victimes, & un grand nombre de beliers, il a convié *à un feſtin* les enfans du Roy, Abiathar Prêtre, & Joab Général de l'armée, mais il n'a point convié Salomon vôtre ſerviteur.

20. Veruntamen domine mi Rex, in te oculi reſpiciunt totius Iſrael, ut indices eis, quis ſedere debeat in ſolio tuo, domine mi Rex, poſt te.

20. Or tout Iſraël jette maintenant les yeux ſur vous, ô Roy mon ſeigneur, afin que vous leur déclariez vous qui êtes mon ſeigneur & mon Roy, qui doit être aſſis aprés vous ſur vôtre thrône.

21. Eritque cùm dormierit dominus meus Rex cum patribus ſuis, erimus ego & filius meus Salomon peccatores.

21. Car aprés que le Roy mon ſeigneur ſe ſera endormi avec ſes péres, " nous ſerons *traitez comme* criminels moy & mon fils Salomon.

22. Adhuc illâ loquente cum Rege, Nathan Propheta venit.

22. Elle parloit encore au Roy, lors que le Prophéte Nathan vint *pour luy parler*.

23. Et nunciaverunt Regi, dicentes:

23. Et l'on dit au Roy : Voilà le Prophéte Nathan.

℣. 21. *Vet.* Erimus ego & filius meus Salomon peccatores, *id eſt* Periimus tanquam peccatores. *Arab.*

Nathan s'étant presenté devant le Roy, l'adora, en se baissant profondément en terre,

Adest Nathan Propheta. Cúmque introisset in conspectu Regis, & adorasset eum pronus in terram,

24. & il luy dit : O Roy mon seigneur, avez-vous dit : Qu'Adonias regne aprés moy, & que ce soit luy qui soit assis sur mon thrône?

24. dixit Nathan : domine mi Rex, tu dixisti : Adonias regnet post me, & ipse sedeat super thronum meum?

25. Car il est descendu aujourd'huy, il a immolé des bœufs, des *victimes* grasses & plusieurs beliers & il a convié *à un festin* tous les fils du Roy, les Généraux de l'armée, & le Prêtre Abiathar, qui ont mangé & bû avec luy en disant, Vive le Roy Adonias :

25. Quia descendit hodie, & immolavit boves, & pinguia, & arietes plurimos, & vocavit universos filios Regis, & Principes exercitus, Abiathar quoque Sacerdotem : illisque vescentibus, & bibentibus coram eo, & dicentibus, Vivat Rex Adonias:

26. mais pour moy qui suis vôtre serviteur, il ne m'a point convié ni le *Grand*-Prêtre Sadoc, ni Banaïas fils de Joïada, non plus que Salomon vôtre serviteur.

26. me servum tuum, & Sadoc Sacerdotem, & Banaïam filium Joïadæ, & Salomonem famulum tuum non vocavit.

27. Cet ordre est-il venu de la part du Roy mon seigneur, & ne m'avez vous point déclaré à moy vôtre serviteur, qui étoit celuy qui devoit être assis aprés le Roy mon seigneur sur son thrône?

27. Nunquid à domino meo Rege exivit hoc verbum, & mihi non indicasti servo tuo, quis sessurus esset super thronum domini mei Regis post eum?

28. Et respondit Rex David, dicens: Vocate ad me Bethsabee. Quæ cùm fuisset ingressa coram Rege, & steterisset ante eum,

28. Le Roy David luy répondit : Qu'on me fasse venir Bethsabée. Bethsabée s'étant presentée devant le Roy, & se tenant devant luy,

29. juravit Rex, & ait : Vivit Dominus qui eruit animam meam de omni angustia,

29. le Roy luy jura & luy dit : Je vous jure par le Seigneur qui délivre mon ame de tous les maux qui l'affligent,

30. quia sicut juravi tibi per Dominum Deum Israel, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, & ipse sedebit super solium meum pro me : sic faciam hodie.

30. qu'ainsi que je vous ay juré par le Seigneur le Dieu d'Israël en vous disant: Salomon vôtre fils regnera aprés moy, & c'est luy qui sera assis en ma place sur mon thrône, je le feray aussi & je l'exécuteray dés aujourd'huy.

31. Summissóque Bethsabee in terram vultu, adoravit Regem, dicens : Vivat dominus meus David in æternum.

31. Bethsabée baissant profondément son visage en terre, adora le Roy & luy dit : Que David mon seigneur régne à jamais.

32. Dixit quoque Rex David : Vocate mihi Sadoc Sacerdotem, & Nathan Prophetam, & Banaïam filium Joïadæ. Qui cùm ingressi fuissent coram Rege,

32. Le Roy David dit encore: Faites-moy venir le *Grand*-Prêtre Sadoc, le Prophéte Nathan, & Banaïas fils de Joïada. Lors qu'ils se furent presentez devant le Roy,

33. dixit ad eos : Tollite vobiscum ser-

33. il leur dit : Prenez avec vous les serviteurs de

vôtre maître, faites monter sur ma mule mon fils Salomon, & menez-le à " Gihon;

vos domini vestri; & imponite Salomonem filium meum super mulam meam: & ducite eum in Gihon,

34. & que Sadoc *Grand*-Prêtre, & Nathan le Prophéte le sacrent en ce lieu pour être Roy sur Israël, & vous sonnerez *aussi* de la trompette, & vous crierez: Vive le Roy Salomon.

34. & ungat eum ibi Sadoc Sacerdos, & Nathan Propheta, in Regem super Israel: & canetis buccinâ, atque dicetis: Vivat Rex Salomon.

35. Vous retournerez" en le suivant, & il viendra s'asseoir sur mon thrône; il regnera aprés moy, & je luy ordonneray d'être le chef sur Israël & sur Juda.

35. Et ascendetis post eum, & veniet, & sedebit super solium meum, & ipse regnabit pro me: illique præcipiam ut sit dux super Israel, & super Judam.

36. Banaïas fils de Joïada répondit au Roy: Qu'il soit ainsi. Que le Seigneur le Dieu du Roy mon seigneur l'ordonne ainsi.

36. Et respondit Banaïas filius Joïadæ Regi, dicens: Amen. Sic loquatur Dominus Deus domini mei Regis.

37. Comme le Seigneur a été avec le Roy mon seigneur, qu'il soit de même avec Salomon, & qu'il éleve son thrône encore plus que ne la été le thrône de mon Roy & de mon seigneur David.

37. Quomodo fuit Dominus cum domino meo Rege, sic sit cum Salomone, & sublimius faciat solium ejus à solio domini mei Regis David.

℣. 33. Expl. Ce lieu est peu connu. On croit que c'étoit ou un ruisseau ou une fontaine. *Syn. Crit.*

℣ 34. Lxxv. post eum. *id est*, sequentes eum. *Vat.*

38. Descendit ergo Sadoc Sacerdos,& Nathan Propheta, & Banaïas filius Joïadæ, & Cerethi, & Phelethi: & imposuerunt Salomonem super mulam Regis David, & adduxerunt eum in Gihon.

38. Alors le *Grand*-Prêtre Sadoc descendit avec le Prophéte Nathan, Banaïas fils de Joïada, les Céréthiens & les Phéléthiens, & ils firent monter Salomon sur la mule du Roy David, & ils le menérent à Gihon.

39. Sumpsitque Sadoc Sacerdos cornu olei de Tabernaculo,& unxit Salomonem. Et cecinerunt buccinâ, & dixit omnis populus: Vivat Rex Salomon.

39. Et Sadoc *Grand*-Prêtre prit du Tabernacle une corne *pleine* d'huile, & sacra Salomon. Ils sonnérent de la trompette,& tout le monde s'écria: Vive le Roy Salomon.

40. Et ascendit universa multitudo post eum, & populus canentium tibiis, & lætantium gaudio magno, & insonuit terra à clamore eorum.

40. Tout le peuple vint aprés luy; plusieurs joüoient de la flûte, & donnoient toutes les marques d'une réjoüissance publique; & les cris de joye retentissoient de toutes parts.

41. Audivit autem Adonias, & omnes qui invitati fuerant ab eo, jamque convivium finitum erat: sed & Joab, audita voce tubæ, ait: Quid sibi vult clamor civitatis tumultuantis?

41. Adonias & tous ceux qu'il avoit conviez entendirent ce bruit lorsque le festin étoit déja achevé, & Joab ayant ouy sonner de la trompette dit: Que veulent dire ces cris & ce tumulte de la ville?

42. Adhuc illo loquente, Jonathas filius Abiathar Sacerdotis venit: cui dixit

42. Lors qu'il parloit encore, Jonathas fils d'Abiathar Prêtre se presenta, & Adonias luy dit: Entrez, car

vous êtes un homme de cœur, & vous nous apporterez de bonnes nouvelles.

Adonias: Ingredere, quia vir fortis es, & bona nuncians.

43. Jonathas répondit à Adonias: Je n'apporte rien de bon: car le Roy David nôtre seigneur a établi Roy Salomon;

43. Respondítque Jonathas Adoniæ: Nequaquam: dominus enim noster Rex David Regem constituit Salomonem,

44. il a envoyé avec luy le *Grand*-Prêtre Sadoc, le Prophéte Nathan, Banaïas fils de Joïada, les Céréthiens & les Phéléthiens, & ils l'ont fait monter sur la mule du Roy.

44 misítque cum eo Sadoc Sacerdotem & Nathan Prophetam, & Banaïam filium Joïadæ, & Cerethi & Phelethi, & impoſuerunt eum ſuper mulam Regis.

45. Et Sadoc *Grand* Prêtre & le Prophéte Nathan l'ont sacré Roy à Gihon, d'où ils sont revenus avec des cris de réjouïſſance qui ont retenti par toute la ville: c'eſt là le bruit que vous avez entendu.

45. Unxeruntque eum Sadoc Sacerdos & Nathan Propheta Regem in Gihon, & aſcenderunt inde lætantes, & inſonuit civitas: hæc eſt vox, quam audiſtis.

46. Salomon même eſt déja aſſis sur le thrône du Roy.

46. Sed & Salomon ſedet ſuper ſolium regni.

47. Et les serviteurs du Roy ont été témoigner leur joye au Roy David nôtre seigneur en luy disant: Que Dieu rende le nom de Salomon encore plus illustre que le vôtre, & qu'il éleve son thrône au-dessus

47. Et ingreſſi ſervi Regis benedixerunt Domino noſtro Regi David, dicentes: Ampliſicet Deus nomen Salomonis ſuper nomen tuum, & magnificet

thronum ejus super thronum tuum. Et adoravit Rex in lectulo suo,

48. & locutus est: Benedictus Dominus Deus Israël, qui dedit hodie sedentem in solio meo, videntibus oculis meis.

49. Territi sunt ergo, & surrexerunt omnes qui invitati fuerant ab Adonia, & ivit unusquisque in viam suam.

50. Adonias autem timens Salomonem, surrexit, & abiit, tenuitque cornu Altaris.

51. Et nunciaverunt Salomoni, dicentes: Ecce Adonias timens Regem Salomonem, tenuit cornu Altaris, dicens: Juret mihi Rex Salomon hodie, quòd non interficiat servum suum gladio.

52. Dixitque Salomon: Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram: sin autem malum inventum fuerit in eo, morietur.

53. Misit ergo Rex Salomon, & eduxit

de vôtre thrône. Et le Roy adorant *Dieu* dans son lit,

48. à dit: Beni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, qui m'a fait voir aujourd'huy de mes propres yeux *mon fils* assis sur mon thrône.

49. Ceux donc qu'Adonias avoit invitez *à son festin* se levérent tous, saisis de frayeur; & chacun s'en alla où il pût.

50. Adonias craignant Salomon, se leva *promptement*, & s'en alla tenir la corne de l'Autel.

51. Et on vint dire à Salomon: Voila Adonias qui craignant le Roy Salomon a pris la corne de l'Autel, & qui dit: Que le Roy Salomon me jure aujourd'huy qu'il ne fera point mourir son serviteur par l'épée.

52. Salomon répondit: S'il est homme de bien, il ne tombera pas en terre un seul poil de sa tête; mais s'il est trouvé coupable, il mourra.

53. Salomon donc envoya *vers Adonias*, & le fit tirer de

l'Autel ; & *Adonias* s'étant presenté devant le Roy Salomon, l'adora ; & Salomon luy dit : Allez-vous-en en vôtre maison.

eum ab Altari : & ingressus adoravit Regem Salomonem : dixitque ei Salomon : Vade in domum tuam.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. *COMME le Roy David étant déja vieux, ne pouvoit plus échauffer dans le lit, quoy qu'on le couvrît beaucoup ; &c.*

David avoit soixante & dix ans ; & il se trouvoit fort épuisé tant par les grandes fatigues qu'il eut à souffrir sous le regne de Saül qui l'avoit si cruellement persécuté, que par celles de tant de guerres qu'il fut depuis obligé de soûtenir & contre ses ennemis, & contre ses propres enfans. Ses Officiers le voyant en cet état luy donnérent le conseil que l'Ecriture marque en ce lieu, qui étoit qu'il voulût bien aggréer que l'on cherchât une jeune fille qui prendroit plus particulierement soin de luy, & qui dormant prés de sa personne, luy redonneroit une partie de la chaleur qu'il avoit perduë.

Les Interprétes sont partagez sur le sujet de cette fille qu'on luy presenta nommée Abisag qui étoit de la ville de Sunam. Les uns disent qu'elle fut véritablement femme de David ; & saint Jérôme paroît être de ce sentiment : les autres prétendent que David ne l'épousa point ; mais qu'elle fut seulement destinée à

Hieron. Epist. 1. Tom. 1. pag. 11. &c.

ſervir comme de reméde à ce Prince dans cette grande défaillance de la chaleur naturelle où il ſe trouvoit réduit : & ils le prouvent en diſant, que ſi elle avoit été ſa femme, Adonias fils de David n'auroit pas été aſſez inſolent pour la vouloir épouſer, comme on le verra enſuite, puiſque la Loy défendoit ſi expreſſément d'épouſer la femme de ſon pére. Ce qu'il y a de certain par l'authorité de l'Ecriture, c'eſt que, ſoit qu'elle ait été ſa femme ou non, ce Prince vécut avec elle dans une entiére pureté, & la laiſſa vierge à ſa mort, comme elle l'étoit venu trouver vierge.

Eſtius in hunc loc.

Levitic. cap. 18.

Que ſi nous voulions, dit ſaint Jérôme, « nous attacher à la ſeule lettre qui tuë, cette « hiſtoire ne nous paroîtroit-elle pas comme « une piéce de théatre & une eſpéce de comé- « die ? On nous repréſente un Prince dans le « froid de la vieilleſſe, qui ne ſçauroit s'échauf- « fer que par l'approche d'une jeune fille. « Quoyque Bethſabée vêcut encore, auſſi bien « qu'Abigail, & ſes autres femmes & concubines « dont il eſt parlé dans l'Ecriture, elles ſont « toutes regardées comme incapables d'échauf- « fer ce Prince ; & il n'y a qu'Abiſag ſeule qui « eſt choiſie pour le faire. Abraham n'étoit-il « donc pas beaucoup plus vieux que David ? & « cependant il ne chercha point d'autre femme « durant la vie de Sara. Iſaac avoit doublement « ſon âge : & cependant il n'éprouva point ce « grand froid étant avec Rébecca ſa femme, quoy « que déja vieille. Je ne parle point de ceux « qui vêcurent avant le déluge, & qui ayant « plus de neuf cens ans, ne cherchérent point «

Hieron. ibid. ut ſupra.

» non plus de jeunes filles pour s'échauffer
» dans un âge qui étoit au dessus de tous les
» âges. Moïse ce Chef illustre du peuple de
» Dieu ne changea point Séphora, quoy qu'il
« fût âgé de six-vingt ans. Quel est donc,
» ajoûte ce Pére, cette Sunamite femme &
» vierge tout ensemble, si pleine d'ardeur qu'el-
» le échauffoit un homme froid de vieillesse,
» & en même temps si sainte, qu'aprés l'avoir
» échauffé, elle ne l'excitoit point à la volup-
» té ? Que Salomon ce Prince si sage soit luy-
» même l'Interpréte, qui nous découvre quel-
» les étoient les délices de son pére : qu'un
» Roy pacifique nous déclare quels étoient les
» saints & divins embrassemens d'un Roy guer-
» rier dans l'épuisement de sa vieillesse. *Possé-*
» *dez*, dit-il, *la sagesse ; possédez l'intelligence.*
» *N'abandonnez point la sagesse ; & elle vous*
» *embrassera : aimez-la, & elle vous conservera.*
» *Travaillez à acquérir cette sagesse ; & elle*
» *sera toute vôtre gloire, quand vous l'aurez*
» *embrassée.*
» Presque toutes les vertus du corps, conti-
» nuë ce Pére, comme sont les jeûnes, les veil-
» les, le travail des mains, & les autres auste-
» ritez s'affoiblissent dans les vieillards. Mais la
» sagesse seule croît en eux, à mesure que tout
» le reste diminuë. Car au lieu que la jeunesse
» dans cette vigueur qui la rend capable de
» tout soûtenir & de tout souffrir, se trouvant
» comme assiégée de mille objets qui l'excitent
» au péché, est comme un feu que la quantité
» de bois verd étouffe & empêche de faire écla-
» ter sa lumiére : ceux au contraire qui ont

vieilli dans la discipline du Seigneur & dans « l'amour de sa loy, deviennent par l'âge & « plus sçavans, & plus expérimentez, & plus « sages; & ils jouïssent dans leur vieillesse des « fruits agréables de tous leurs travaux passez. « Le nom même d'Abisag cette jeune fille qui « fut donnée à David dans sa vieillesse, est mys- « térieux, & nous découvre dans son étymo- « logie cette abondance de la sagesse qui se « trouve dans les saints vieillards. Que cette « Sunamite donc, s'écrie ce Saint, que « cette sagesse divine qui ne vieillit point, mais « qui est toûjours remplie de ce feu celeste, « dont brûloient ces deux disciples lorsqu'ils « se disoient; *Nôtre cœur n'étoit-il pas tout* « *brûlant dans nous, quand il nous parloit, & nous* « *expliquoit les Ecritures?* Que cette Abisag, « dis-je, repose paisiblement dans nôtre sein. Elle « est pure & d'une pureté inviolable: & telle « que la sainte Vierge, elle conçoit & enfante » tous les jours sans perdre sa virginité. C'est « de sa ferveur toute divine que le saint « Apôtre semble avoir parlé, lors qu'il exhor- « toit les fidelles *à se conserver dans la ferveur* « *de l'esprit*; & que JESUS-CHRIST a luy-même « déclaré, qu'à la fin du monde *la charité de* « *plusieurs sera refroidie.* «

Luc. cap. 24. v. 32.

Rom. cap. 12. v. 11.

Matth. cap. 24. v. 12.

Comme David a été une excellente figure de JESUS-CHRIST & de son Royaume, cette vieillesse de David peut avoir été une image de celle de l'Eglise, qui est le Royaume de JESUS-CHRIST. Cette Eglise est & sera toûjours la même jusques à la fin des siécles, ainsi que ce Prince dans sa vieillesse étoit le même qu'il

avoit été dans sa plus grande vigueur. Mais comme David n'étoit presque plus alors reconnoissable étant comparé avec luy-même, lors qu'il terrassoit les lions & les ours, qu'il renversoit les géants armez, & qu'il sortoit victorieux de tous les combats : l'Eglise aussi maintenant a quelque peine, pour le dire ainsi, à se reconnoître elle-même, lors qu'elle regarde d'une part le relâchement de tant de fidelles, & qu'elle jette d'autre part les yeux sur les premiers siécles qui ont suivi sa naissance, où elle triomphoit de toutes les forces de l'enfer en la personne des Martyrs, & de tant d'autres grands Saints qui paroissoient des images vivantes de la charité de Jesus-Christ. Elle sent le poids de tant de siécles passez ; & il semble que l'on pourroit dire d'elle en un sens tres-véritable ce que l'Ecriture dit de David; *Habebat ætatis plurimos dies.* Plusieurs de ses membres affoiblis & sans vigueur, ont peine, s'il est permis de parler ainsi, à s'échauffer, & vérifient tous les jours cette prophétie du Sauveur, que saint Jérôme vient de citer sur ce sujet même; *Que la charité de plusieurs se refroidira à la fin des temps.*

Quel remède trouvera-t-on à la langueur de David, sinon celuy que nous marque le même Saint ? s'attacher à la sagesse & l'embrasser comme l'unique soûtien de ceux qui se sentent dans la défaillance. Cette sagesse, selon Salomon, nous oblige *à veiller exactement sur nos pensées, à une étroitte discipline, & à nous garder avec grand soin des artifices de la femme prostituée*, qui nous figure les attraits trompeurs

Prov. cap. 5.

peurs du siécle. C'est cette sagesse celeste qui en échauffant le cœur des membres vivans de l'Eglise, luy tient lieu de cette Abisag donnée à David pour le réchauffer dans sa froideur. C'est cette divine Sunamite dont nous devons, comme il est marqué dans le Cantique, demander sans cesse le retour en nous ; *Revertere, Sunamitis : revertere, revertere, ut intueamur te.* C'est dans elle que nous trouverons toute nôtre force ; & elle seule nous tiendra lieu d'une armée pour nous défendre contre tous nos ennemis. *Quid videbis in Sunamite, nisi choros castrorum ?* Cant. c. 6. v. 12. & cap. 7. v. 1.

v. 5. Cependant Adonias fils d'Haggith s'élevoit de plus en plus en disant : Ce sera moy qui regneray. &c.

Dieu fit voir dans l'élection du successeur de David, ce qu'il avoit déja fait connoître dans l'élection de David même ; qu'il ne regardoit ni au droit d'aînesse, ni à la beauté, ni aux grandes qualitez extérieures qu'estiment les hommes, lors qu'il choisissoit un chef pour la conduite de son peuple. Il sembloit que le Royaume de David dût appartenir à Adonias qui étoit alors son fils aîné, puisque l'Ecriture marque qu'il étoit son second fils aprés Absalom. Elle marque aussi cette autre particularité, *qu'il étoit parfaitement beau* ; sans doute pour nous faire souvenir de ce que Dieu avoit dit à son Prophéte lors qu'il l'envoya sacrer David même ; *Qu'il ne devoit point considérer ni la bonne mine, ni la grandeur de la taille, parce qu'il ne jugeoit point des choses selon que les hommes les voyoient,* 1. Reg. c. 16. v. 7.

mais qu'il regardoit le fond du cœur.

Dieu donc ne choisit point Adonias pour être Roy d'Israël, quoy qu'il fût l'aîné des fils de David, & quoy qu'il parût avoir les qualitez extérieures d'un grand Prince. Mais Adonias qui étoit ambitieux, n'attend point le choix de Dieu, ni celuy de David son pére; & il entreprend luy-même de se faire déclarer Roy en sa place. D'abord il se fit accompagner de plusieurs gardes, se fit faire des chariots, & leva des gens de cheval. David qui étoit pour lors, comme on l'a dit, fort cassé, ne l'en reprit point; & il semble que l'Ecriture l'ait marqué exprés, pour faire connoître qu'il auroit dû arrêter l'ambition de son fils. Mais enfin la fierté d'Adonias croissant toûjours, aprés qu'il eut eu l'adresse d'attirer à son parti le Grand-Prêtre, & Joab le Général des troupes, il se fit publiquement proclamer Roy.

Ce qui se passa alors dans le Royaume d'Israël, peut bien être une figure terrible de ce qu'on a vû arriver depuis durant tout le cours des siécles dans le Royaume de JESUS-CHRIST qui est son Eglise, où plusieurs n'ayant point souvent d'autres qualitez que celles de la naissance & d'un éclat extérieur, ont aspiré témérairement à s'élever sur le sacré thrône du vray Salomon sans qu'ils eussent été choisis par le véritable David. Le silence que Dieu gardoit pour un temps à l'égard de ces personnes ambitieuses, sans s'opposer à leurs vains projets, leur donnoit lieu de juger qu'il les approuvoit, comme le silence de David, qui ne reprit

point Adonias, engagea insensiblement ce malheureux Prince dans une usurpation ouverte. Mais Dieu ne se taira pas toûjours; & ce David s'étant comme réveillé de cette espéce d'assoupissement, prononcera tout d'un coup en faveur de Salomon, contre ces usurpateurs de sa puissance. Quelques-uns peut-être sont surpris, de ce que Dieu ne se déclare point plûtôt, & jugeant de Dieu par eux mêmes, ils ne peuvent comprendre une patience si divine. Mais ils ne considérent pas, que la longue attente de Dieu, comme dit saint Paul, invite à la pénitence: *Mépriserons-nous*, dit cét Apôtre, *les richesses de sa bonté, de sa patience, & de sa longue tolérance? Ignorons-nous que cette divine bonté nous invite à nous repentir? & cependant par la dureté de nôtre cœur, nous nous amassons un thresor de colére pour le jour de la colére & du juste jugement de Dieu.* Combien donc est-il plus avantageux, « dit un ancien Pére, que la vérité nous brûle « presentement par sa sévérité apparente, pourvû qu'elle nous guérisse, que non pas que « nôtre ambition soit flattée, & qu'elle nous « précipite dans la mort? Combien doit-on « s'estimer plus heureux quand Dieu nous étonne par le tonnerre de ses divines menaces, que lors qu'il semble dormir en nous laissant dans la jouïssance paisible des desirs de nôtre cœur & de nôtre orgüeil? *Urat veritas, & tamen sanet. Lenitur superbia; sed labitur vita.*

Rom. cap. 2. v. 4 & 5.

August. de temp. serm. 248

¥. 11. *Alors Nathan dit à Bethsabée mére de Salomon: Sçavez-vous qu'Adonias s'est fait Roy sans que David nôtre seigneur le sçache?*

Nathan étoit un Prophéte dont Dieu se servoit pour déclarer à David ses divines volontez. Il sçavoit que Salomon devoit être Roy aprés son pére, & que Dieu le destinoit à de grand ouvrages qui devoient beaucoup contribuër à sa gloire. Il fut donc sans doute tres-choqué de cette entrepriſe téméraire d'Adonias, qui tendoit à renverſer les deſſeins de Dieu, en uſurpant l'authorité ſouveraine, que ni le Seigneur, qui s'étoit long-temps auparavant réſervé le choix des Princes, ni David même ne luy donnoient pas. Mais comme il étoit extrémement ſage, il prit les voyes les plus naturelles pour s'oppoſer à cette uſurpation ſans violence & ſans bruit. Il s'adreſſe à Bethſabée la mére de Salomon, il l'avertit de l'entrepriſe d'Adonias, ſoit qu'elle ne la ſçût pas, ou qu'elle n'oſât elle-même entreprendre de s'y oppoſer; & il l'oblige d'en parler au Roy David, en l'aſſurant qu'il viendroit la ſeconder lors qu'elle luy auroit fait la premiére ouverture de cette affaire.

Deuter. cap. 17. v. 15.

Qu'heureux ſont les Princes à qui Dieu donne quelque ſerviteur fidelle également attaché aux intéreſts de leur couronne & de leur ſalut, tel qu'étoit Nathan à l'égard du Roy David, qui ſçavent dans les occaſions ménager par tous les moyens de la prudence Chrétienne ce qui leur eſt véritablement avantageux pour l'un & pour l'autre!

Mais comme David ne nous repreſente pas ſeulement les Princes, mais encore JESUS-CHRIST dans tous les fidelles foibles ou forts, diſons plûtôt, qu'heureux ſont ceux

qui appartenant au véritable David, & qui étant quelquefois comme endormis en ce qui regarde leurs vrais intérêts, trouvent dans quelque Pasteur, comme dans Nathan, la lumiére & les avis qui leur manquent.

Car si ce Prophéte avoit manqué à David, peut-être que son Royaume auroit passé contre sa premiére volonté a Adonias : & Dieu ne faisant pas toûjours des miracles, Salomon son vray successeur en auroit été exclus.

Nous avons aussi en nous un Adonias, c'est à dire le démon même qui comme un tyran travaille sans cesse à usurper le royaume de nôtre cœur, lequel appartient au vray Salomon, qui est JESUS-CHRIST. C'est à nous à nous défier des faux pasteurs qui se joignent comme Abiathar à cét insolent usurpateur pour nous tromper & pour nous perdre. Et nous ne pouvons assez nous attacher aux vrais Prophétes du Seigneur, qui, comme Nathan, nous parlent *dans la sincérité de Dieu*, selon que saint Paul le dit de luy-même. 2. Cor. cap. 1. v. 12. cap. 2. v. 17.

Bethsabée, comme le témoigne saint Augustin, étoit en cela la figure de l'Eglise. Et c'est elle proprement que nous devons écouter, lorsque les fidelles Ministres de JESUS-CHRIST nous representent nos devoirs ; puis qu'ils ne sont destinez que pour appuyer comme ses organes ce qu'elle nous dit par eux, selon qu'il nous est marqué icy par Nathan, qui témoigne à Bethsabée qu'il appuira ce qu'elle aura dit au Roy : *& complebo sermones tuos.* August. contr. Faust. lib. 22. cap. 87.

V. 15. 16. &c. *Bethsabée donc alla trouver le Roy dans sa chambre, se baissa*

profondément, & l'adora, &c.

Ce terme d'adoration eſt pris ici improprement, & ne veut dire autre choſe qu'une profonde inclination, avec tous les témoignages d'un profond reſpect. Car on ſçait aſſez que l'adoration véritable n'eſt duë qu'à Dieu ſeul. Et David étant ſi humble & ſi éclairé n'auroit pas ſouffert que la Reine eût commis une impiété à ſon égard. Mais on peut bien dire qu'en cela même elle figuroit cette profonde adoration où eſt l'Egliſe à l'égard de JESUS-CHRIST. Et la conduite de cette Princeſſe en tout ceci eſt d'une admirable inſtruction pour toutes les ames qui ſont comme les épouſes du Sauveur. Elle ſçavoit que David & que Dieu même avoit reſolu que le Prince Salomon ſon fils ſuccéderoit à la couronne de ſon pére. Le temps d'accomplir cette promeſſe étoit venu, & c'étoit par elle-même que cet ouvrage ſe devoit exécuter. Mais ſoit par inadvertance, ou par retenuë, elle demeuroit dans une paix étonnante. Il faut que Nathan le Prophéte du Seigneur la vienne trouver; qu'il luy faſſe part de ſes lumiéres; qu'il regle ſes pas, & mette en ſa bouche toutes les paroles qu'elle doit dire. Elle défére avec une humilité admirable à ce que luy dit Nathan; & ſans entreprendre de mêler ſes lumiéres particuliéres avec les lumiéres de ce ſaint Prophéte, qu'elle reſpecte comme celles de Dieu même, elle ſe met en état de renverſer tous les deſſeins ambitieux d'Adonias.

Que les ames donc que Bethſabée repreſente ici, apprennent de ſon exemple que ſi Dieu leur

fait comme à cette Reine de grandes promeſſes, elles doivent ſans empreſſement attendre comme elle, qu'il leur déclare par la bouche de ſes Miniſtres ce qu'elles ſont obligées de faire, & enſuite y obeïr avec la même docilité qu'elle fit paroître alors. Qu'étant convaincuës de leur foibleſſe, elles regardent toûjours leurs Paſteurs comme leur tenant lieu de Nathan, c'eſt à dire, comme pouvant & comme devant ſuppléer à leur défaut par leur grand crédit auprés de Dieu; *complebo sermones tuos.* Et qu'aprés avoir reçû la plus grande grace qu'elles pouvoient eſpérer en cette vie, qui eſt de devenir les épouſes de JESUS-CHRIST en accompliſſant fidellement la volonté de ſon Pére, elles imitent la reconnoiſſance de Bethſabée. Qu'elles diſent dans la profondeur d'un humble reſſentiment; Si Dieu ne m'avoit parlé par ſon Prophéte, je ſerois encore au rang des pécheurs. *Erimus ego & filius meus peccatores.* Il eſt vray que ſelon le ſens littéral de l'Ecriture, cette parole que la Reine dit au Roy, ſignifie, que ſi ce Prince venoit à mourir avant que d'avoir déclaré ſa volonté ſur le choix qu'il faiſoit de ſon ſucceſſeur, Bethſabée & Salomon paſſeroient pour criminels dans l'eſprit d'Adonias, qui comme ſon fils aîné prétendoit s'attribuër la couronne. *Matth. cap. 12. v. 50.*

La priére de cette Princeſſe eſt admirable dans ſon humble ſimplicité. *Tout Iſraël*, dit-elle à David, *jette maintenant les yeux ſur vous, ô Roy mon ſeigneur, afin que vous leur déclariez, vous qui êtes mon ſeigneur & mon Roy, qui eſt*

celuy qui doit être assis aprés vous sur vôtre throne. C'est cette priére qui doit être & dans le cœur & dans la bouche de toute l'Eglise, lorsqu'elle soupire aprés des Pasteurs qui soient vrayement destinez de Dieu pour succeder à la dignité & à l'humble authorité du vray Roy David. Ce fut aussi celle des Apôtres, lorsque s'adressant à luy pour l'élection d'un successeur en l'Apostolat de Judas, ils luy dirent ; *Montrez-nous, Seigneur, lequel vous avez choisi.*

Act. cap. 1. v. 24.

Combien eût-il été difficile, en jugeant des choses humainement, de ne se pas déclarer pour Adonias plûtôt que pour Salomon ? Il étoit le fils aîné de David. Il avoit pour luy le Grand-Prêtre Abiathar. Il se trouvoit appuyé par le plus puissant du Royaume, que David même sembloit redouter, qui étoit Joab. L'on avoit déja immolé beaucoup de bœufs, de beliers, & d'autres victimes pour solemniser la préconisation de son sacre. Il sembloit que tout conspirât à renverser le premier ordre de Dieu. Mais cette priére de Bethsabée ; *Tout Israël jette maintenant les yeux sur vous, ô mon Roy, afin que vous déclariez qui est celuy qui doit être assis aprés vous sur vôtre throne.* Cette priére, dis-je, appuyée de l'authorité d'un saint Prophéte, rétablit en un instant, comme on le va voir, toutes choses dans leur ordre, pour faire connoître à tout le monde, que la priére de l'Epouse est toute-puissante auprés du Roy tout-puissant ; & que c'est souvent, lors qu'il semble que tout est perdu du côté des hommes, que Dieu commence à faire éclater

ouvertement la force toute divine de son bras.

℣. 28. 29. 30. &c. *Le Roy David ayant écoûté Nathan, donna ordre qu'on luy fit venir Bethsabée; & luy dit avec serment: Je vous jure par le Seigneur, que Salomon vôtre fils régnera aprés moy, &c.*

Il n'est point marqué dans l'Ecriture, que David ait rien répondu d'abord à la Reine, quoyque la nouvelle qu'elle luy dit, & la priére qu'elle luy fit, fût assez pressante pour l'obliger de se déclarer dans l'instant même contre l'usurpateur de sa couronne. Il fut bien aise d'écouter Nathan, qui se presenta à luy dans ce même-temps. Car comme il sçavoit que Dieu luy parloit ordinairement par sa bouche, il jugea trés-à-propos de ne rien faire sans son conseil, même en une chose où il ne pouvoit douter de la volonté de Dieu. La sagesse de la Reine ne paroît pas moindre que celle du Roy. Car aprés luy avoir représenté ce qui se passoit, & l'avoir fait souvenir de la promesse solemnelle qu'il luy avoit faite, de faire regner aprés luy sur Israël, Salomon son fils, elle se retire en voyant entrer Nathan. Elle ne s'empresse point de recevoir une réponse favorable; & elle abandonne cette affaire à la conduite de Dieu, de son saint Prophéte, & du Roy qu'elle sçavoit être si équitable.

Jamais peut-être on ne vit en une Princesse ni dans aucune autre personne beaucoup inférieure à sa qualité, une plus parfaite dépendance des ordres de Dieu, quoy qu'en une occasion si importante pour les intérests de sa

maiſon. Et on ne peut dire auſſi combien cette conduite ſi pleine de foy & ſi humble étoit capable de faire violence à celuy qui aime ſur tout, la dépendance dans les hommes, depuis que le premier homme s'eſt perdu & a perdu toute ſa poſtérité en affectant d'être indépendant de luy.

Que ſi l'on regarde en même-temps la ſageſſe du Prophéte, qui ſe contente de repreſenter ſimplement au Roy l'action d'Adonias, & de demander à ce Prince, ſi cét ordre étoit venu de ſa part, aprés qu'il luy avoit déclaré que Salomon devoit s'aſſeoir ſur ſon thrône, on ſera ſans doute obligé de confeſſer, que c'étoit Dieu même qui faiſoit agir ſelon les régles divines de ſa ſageſſe, ceux qui ſervoient en cela d'inſtrumens à l'éxécution de ſes ordres.

David ayant écouté Nathan, fait rentrer la Reine, à qui il jure qu'il éxécutera ce jour-là-même la parole qu'il luy a donnée, de faire regner ſon fils Salomon. Et comme Nathan s'étoit retiré lorſque la Reine entra dans la chambre, le Roy le fit rappeler pour luy déclarer ſes ordres. Qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'exemple de ce Prince, de cette Princeſſe, & de ce Prophéte ſervît de modelle à tous ceux qui ſont chargez de la conduite des affaires qui regardent, non un Royaume temporel, mais celuy du ciel! Que d'empreſſemens inutiles; que de démarches inconſidérées; que de conſeils précipitez & témeraires ſeroient arrêtez par la ſeule veuë de cette ſageſſe également admirable en ces trois perſonnes, & digne d'être

imitée ! Il ſuffit de le toucher en paſſant ; & ceux qui voudront y faire une plus grande réfléxion, y pourront trouver une matiére abondante pour nourrir leur piété, & la lumiére de leur foy.

℣. 32. 33. &c. *Le Roy ayant fait venir le* Grand-*Prêtre Sadoc, le Prophéte Nathan, & Banaïas fils de Joïada, leur dit : Prenez avec vous les ſerviteurs de vôtre maître ; faites monter ſur ma mule mon fils Salomon. Menez-le à Gihon ; & que Sadoc & Nathan le ſacrent en ce lieu pour être Roy ſur Iſraël.*

C'eſt une choſe admirable de voir la maniére dont Dieu ſe ſert du péché de l'homme, pour éxécuter plus promptement les deſſeins de ſa providence. L'ambition d'Adonias ſert à aſſurer la couronne à Salomon. Son impatience ne peut luy permettre d'attendre que le Roy ſon pére ſoit mort, pour ſe faire déclarer Roy. Et cependant s'il l'eût attendu, & qu'il ne ſe fût point trop précipité ; comme il eſt marqué que David ne l'avoit point encore repris juſqu'alors, il eut pût, s'il eſt permis de parler des choſes humainement, en ſe ménageant durant la vie de ſon pére, ſe mettre en état de diſputer aprés ſa mort le Royaume à Salomon. Mais il s'aveugle dans l'excés de cette ambition qui le poſſédoit. Il ſe hâte de s'élever de luy-même ſur le thrône d'Iſraël. Et c'eſt cette élevation précipitée d'Adonias qui donne lieu au ſacre de Salomon. David qui avoit paru juſqu'à ce jour comme inſenſible, met tout d'un coup la couronne ſur la tête de celuy que Dieu avoit déſtiné pour ſon ſucceſſeur ;

& il éléve Salomon au deſſus d'Adonias, lors qu'Adonias ſe diſpoſoit à le fouler ſous ſes pieds. Si Dieu ne fait pas toûjours de ces coups extraordinaires de ſa juſtice & de ſa puiſſance pour empêcher que les foibles ne ſoient opprimez, & que l'humble Salomon ne ſoit accablé par la tyrannie du ſuperbe Adonias, c'eſt qu'il eſt bien aiſe de donner lieu à la foy de ſes ſerviteurs d'être éxercée tant qu'ils vivent en ce monde de la vie de la foy. Il ſuffit qu'il ait fait conoître en quelques grandes occaſions comme celle-ci, la ſévérité de ſa juſtice. Et c'eſt à ceux qui mépriſent preſentement ſa patience, à juger par ces effets paſſagers de ſon pouvoir, de ceux qu'ils éprouveront éternellement, s'ils n'ont ſoin de conſidérer autant qu'ils le doivent, ces éxemples redoutables qu'il leur propoſe pour leur ſalut.

℣. 37. &c. *Comme le Seigneur a été avec le Roy mon ſeigneur, qu'il ſoit de même avec Salomon, & qu'il éléve ſon thrône encore plus haut que le thrône de mon Roy & de mon ſeigneur David, &c.*

Un pére auſſi bon, & un Roy auſſi ſaint qu'étoit David ne fut point bleſſé de ce ſouhait de ſes plus fidelles ſerviteurs. Et ne pouvant ſéparer ſa gloire de celle du Prince ſon fils, parce que la gloire d'un fils eſt tres-véritablement celle de ſon pére, il enviſagea cette élévation extraordinaire du thrône de Salomon qu'on luy prédiſoit en quelque ſorte, comme une eſpéce d'accroiſſement de ſa propre gloire. Tels ſont les péres qui ſe regardent

effectivement eux mêmes dans leurs enfans, comme ne faisant avec-eux qu'une même chose. Il n'y a, dit un saint Evêque, que l'impie Arius & ses disciples aussi impies que luy, qui soient malades de cette maladie d'extravagance & d'impiété qui les porte à ne pouvoir consentir que le Fils de Dieu possède avec Dieu son Pére une égalité parfaite & de gloire & de puissance. Mais David, ajoûte-t-il, étoit si fort éloigné de cette basse & lâche jalousie, & il agréa avec tant de joye le souhait que l'on faisoit en faveur de Salomon, que lors qu'il apprit qu'on avoit éxécuté ses ordres, ne pouvant pas se lever à cause de sa vieillesse, il s'abaissa profondément devant Dieu pour l'adorer & luy témoigner sa reconnoissance en ces termes: *Beni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, qui m'a fait voir aujourd'huy de mes propres yeux mon fils assis sur mon thrône.* *Theodor. in 3. Reg. q. 1.*

Mais ne pourroit-on pas dire que ce souhait des Officiers de David enfermoit aussi un grand mystére, selon l'intention du Saint-Esprit qui parloit alors par leur bouche, sans qu'ils y pensassent, ainsi qu'il a quelquefois parlé par la bouche de ceux même qui étoient ses ennemis, comme on en voit des éxemples dans l'Ecriture? Dieu donc voulant peut-être nous figurer quelque chose de plus élevé que ce que pensoient ces Officiers de David, nous marquoit déslors par leur bouche cette grande & prodigieuse élévation du vray Salomon, c'est à dire de JESUS-CHRIST, qui se compare luy-même en quelque sorte à ce *Joan. cap. 11. v. 50.*

Matth. cap. 12. v. 42. Prince ; lors qu'il disoit : *qu'il étoit plus grand que Salomon.* Et comme David étoit un Prophéte si éclairé, qui envisageoit dans ses prophéties le vray Salomon, ainsi que le Fils de Dieu l'assure en parlant de luy, ne semble-t-il pas, que lors qu'il s'abaisse profondément devant Dieu pour l'adorer, en luy disant ; Marc. cap. 12. v 35. 36. 37. *Beni soit le Dieu d'Israël, qui m'a fait voir aujourd'huy de mes propres yeux mon fils assis sur mon thrône*, il ne parloit pas seulement de ce Salomon qu'il établissoit alors sur le thrône d'Israël, mais qu'il voyoit véritablement déslors des yeux de la foy, sur le thrône de l'Eglise, cet autre Salomon plus grand sans comparaison que le premier ; qui étant éternellement le Fils de Dieu devoit naître de luy selon la chair ? Car un Prince, *qui n'avoit,* Psal. 76. 6. comme il l'assure, *que les années éternelles dans le cœur*, n'eût pas regardé sans doute comme un bon-heur extraordinaire de voir son fils Salomon assis sur son thrône, s'il n'avoit envisagé dans ce fils le vray CHRIST qui devoit le reconnoître pour son pére selon la chair, & regner sur Israël avec une gloire incomparablement plus grande, que celuy qui n'en devoit être que la figure. Ce fut donc peut-être le sujet de cette profonde adoration, par laquelle il témoigna au Seigneur sa reconnoissance d'une faveur si divine.

℣. 40. &c. *Tout le peuple suivit Salomon. On chantoit des Cantiques au son de la flûte. On voyoit toutes les marques d'une réjoüissance publique : & les cris de joye retentissoient de toutes parts.*

Ce qui se passa à ce sacre de Salomon, où tout le peuple se déclara pour celuy que David même faisoit sacrer & proclamer Roy; où l'on chantoit des Cantiques, & où l'on faisoit retentir de tous côtez des cris de joye, figure admirablement la conversion générale de tous les peuples de la terre, qui abandonnant l'usurpateur, c'est à dire le démon, ont suivi leur Roy légitime, qui est JESUS-CHRIST, depuis que le Pére du haut du Ciel, comme du lieu de son repos, a déclaré par une voix éclatante, non pas seulement à trois Apôtres, mais encore à tout l'Univers, *qu'il étoit son Fils bien-aimé & celuy que l'on devoit écouter.* *Matth. cap. 17. v. 2. Marc. cap. 9. 2.*

Dieu fit paroître visiblement sa toute-puissance dans ces deux grandes occasions, dont l'une étoit la figure, & l'autre la vérité. Qu'on fasse en effet un peu de reflexion sur ce changement inespéré que produisit une seule parole de David en un temps où sa vieillesse l'avoit réduit à ne pouvoir plus agir, & sur cette facilité étonnante avec laquelle Adonias, tout fier & insolent qu'il étoit, renonça en un instant à toutes ses vaines prétentions, quelque appuyé qu'il se sentît par l'authorité du Grand-Prêtre, & par celle de Joab ce Général si redouté, & quelque droit qu'il semblât avoir comme aîné à la couronne; on reconnoîtra sans doute que le même Dieu qui avoit fait succeder David à Saül malgré toute la fureur de Saül contre David, fit encore succeder Salomon à David même, malgré toute la fierté & la puissance d'Adonias, & qu'il

prouva par l'un & par l'autre de ces deux exemples ce qu'il dit depuis par la bouche de Salomon même ; *que c'eſt luy qui établit les Rois ſur le thrône.* PER *me reges regnant.*

Proverb. cap. 8. v. 15.

Mais que l'on regarde enſuite cet autre changement ſans comparaiſon plus ſurprenant que produiſit la parole du Seigneur *dans la plénitude des temps*, où il ſembloit preſque n'agir plus ; *lorſqu'il envoya ſon Fils dans le monde, & l'Eſprit-Saint de ſon Fils dans les cœurs des hommes*, comme parle l'Ecriture ; *& que le bruit de la voix de ſes Apôtres retentiſſant par toute la terre, & leur parole ſe faiſant entendre juſques aux extrémitez du monde*, tous les peuples abandonnérent le Paganiſme, & l'uſurpateur du thrône de Dieu pour ſuivre ce vray Salomon ; n'adorera-t'on pas la vertu toute-puiſſante de celuy qui a établi contre toutes les apparences humaines, & le premier Salomon dans le Royaume temporel de David ſon pére, & le ſecond dans le Royaume éternel de ſon Egliſe ; & qui donne lieu à tous les Chrétiens d'eſpérer de la même ſorte, que *s'ils ſouffrent ici-bas avec* JESUS-CHRIST, il ſçaura bien les faire *regner auſſi avec luy*, malgré toutes les oppoſitions de leurs ennemis ?

Galat. cap. 4. v. 4.

Pſal. 18.

2. Timot. cap. 2. v. 12.

V. 50. 51. &c. *Adonias craignant Salomon, s'en alla prendre le coin de l'Autel, &c. Et Salomon dit : S'il eſt homme de bien, il ne tombera pas un ſeul cheveu de ſa tête. Mais s'il ſe rend criminel, il mourra.*

Salomon n'eſt point enflé vainement de l'avantage que Dieu luy donnoit ſur l'uſurpateur de ſa couronne. Il ſçait que celuy qui l'a

l'a établi sur le thrône est tout-puissant pour l'y maintenir. Il donne d'abord un exemple de clemence ; & il pardonne à son frére ce qu'il avoit fait jusques-alors : mais il l'avertit en même-temps de ne plus rien entreprendre de semblable, de peur d'éprouver la rigueur de sa justice. Quel moyen à l'homme pécheur qui s'est révolté contre son Dieu d'obtenir miséricorde, sinon en ayant recours, comme Adonias, à l'Autel qui nous figure la Croix où s'est immolé le Fils de Dieu pour le salut des pécheurs ? C'est là l'asyle assuré de ceux qui avoient sujet d'appréhender les rigueurs de la justice d'un Dieu offensé. Mais si l'on y trouve l'assurance de la divine miséricorde, l'on y doit entendre en même-temps cette parole redoutable du vray Salomon ; *Que si l'on retombe dans son crime, l'on se rend digne de mort.*

Nous ajoûterons ici une réflexion considérable de saint Augustin sur le regne de Salomon qui commença dés le vivant de David. Car il dit que ce qui n'est point arrivé à tous les autres Rois d'Israël, luy arriva lors qu'il fut Roy avant la mort de son pére, afin qu'il parût visiblement, que ce que Dieu avoit prédit à David, en luy déclarant, *que lorsqu'il seroit endormi avec ses péres, il établiroit sur son thrône aprés luy un fils qui sortiroit de luy, dont il affermiroit le regne pour jamais*, ne regardoit point Salomon, puisqu'il étoit établi sur le thrône de David avant *qu'il fût endormi avec ses péres* mais JESUS-CHRIST *qui sortit* effectivement

August. de Civit. Dei l. 17. cap. 8.

1. Reg. cap. 7. v. 12.

de luy, quoy que ſi long-temps après, & qui étoit deſtiné pour bâtir une maiſon au Seigneur, non avec du bois & des pierres inanimées, mais avec des hommes vivans qui ont compoſé, & qui compoſent encore tous les jours le temple de Dieu. *Alius pacificus intelligitur eſſe promiſſus, qui non ante, ſicut iſte, ſed poſt mortem David prænuntiatus eſt ſuſcitandus, qui ædificaret domum Domino, non de lignis & lapidibus, ſed de hominibus quibus dicit Apoſtolus; Templum Dei ſanctum eſt, quod eſtis vos.*

CHAPITRE II.

1. LE jour de la mort de David étant proche, il donna ſes avis à Salomon ſon fils, & il luy dit :

2. Me voici venu au terme où " toute la terre doit arriver. Soyez ferme & homme de cœur.

3. Obſervez tout ce que le Seigneur vôtre Dieu vous a commandé. Marchez dans ſes voyes, gardez ſes cérémonies, ſes préceptes, ſes ordonnances & ſes loix, ſelon qu'il eſt écrit dans la

1. APPROPINQUAVERUNT autem dies David ut moreretur, præcepitque Salomoni filio ſuo, dicens :

2. Ego ingredior viam univerſæ terræ: confortare, & eſto vir.

3. Et obſerva cuſtodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut cuſtodias ceremonias ejus, & præcepta ejus, & judicia, & teſtimonia, ſicut ſcriptum eſt

℣. 2. *Expl.* Tous les hommes.

in lege Moysi : ut intelligas universa quæ facis, & quocunque te verteris :

loy de Moïse ; afin que vous compreniez tout ce que vous ferez, & que quelque chose que vous entreprenicz, *elle vous réüssiſſe*.

4. ut confirmet Dominus sermones suos, quos locutus est de me, dicens: Si custodierint filii tui vias suas, & ambulaverint coram me in veritate, in omni corde suo, & in omni anima sua, non auferetur tibi vir de solio Israël.

4. C'est ainsi que le Seigneur vérifiera la parole qu'il m'a donnée, lors qu'il m'a dit : Si vos enfans " demeurent fermes dans leur voye, & s'ils marchent devant moy dans la vérité, de tout leur cœur, & de toute leur ame, " vous aurez toûjours quelqu'un de vos descendans qui sera assis après vous sur le thrône d'Israël.

5. Tu quoque nosti quæ fecerit mihi Joab filius Sarviæ; quæ fecerit duobus principibus exercitus Israël, Abner filio Ner, & Amasæ filio Jether: quos occidit, & effudit sanguinem belli in pace, & posuit cruorem prælii in balteo suo, qui erat circa lumbos ejus, & in calceamento suo, quod erat in

5. Vous sçavez aussi de quelle maniére m'a traité Joab fils de Sarvia, & ce qu'il a fait à deux Généraux de l'armée d'Israël, à Abner fils de Ner, & à Amasa fils de Jéther, qu'il a assassinez, ayant répandu leur sang durant la paix comme il auroit fait durant la guerre, & en ayant ensanglanté le baudrier qui étoit sur ses reins, & les souliers qu'il

℣. 4. *Lettr.* gardent leur voye.

℣ 6. *Lettr.* Non auferetur tibi vir de solio Israël.

pro habebis semper aliquem ex nepotibus tuis, qui sedeat, &c. Vat.

avoit aux pieds.

6. Vous ferez donc selon vôtre sagesse, & vous ne permettrez pas qu'après avoir vieilli, il descende en paix dans " le tombeau.

7. Vous témoignerez aussi vôtre reconnoissance aux fils de Berzellaï de Galaad, & ils mangeront à vôtre table, parce qu'ils sont venus au devant de moy lorsque je fuyois devant Absalom vôtre frére.

8. Vous avez deplus auprès de vous Semeï fils de Géra fils de Jémini de Bahurim qui prononça des malédictions contre moy, & me dit les outrages les plus sanglans, lors que je m'en allois au camp. Mais parce qu'il vint au devant de moy quand je passay le Jourdain, je luy juray par le Seigneur, " que je ne le ferois point mourir par l'épée.

9. Ne laissez pas *néanmoins* son crime impuni. Vous étes sage pour sçavoir comment vous le devez traipedibus ejus.

6. Facies ergo juxta sapientiam tuam, & non deduces canitiem ejus pacificè ad inferos.

7. Sed & filiis Berzellai Galaaditis reddes gratiam, eruntque comedentes in mensa tua: occurrerunt enim mihi quando fugiebam à facie Absalom fratris tui.

8. Habes quoque apud te Semei filium Gera filii Jemini de Bahurim, qui maledixit mihi maledictione pessima, quando ibam ad castra, sed quia descendit mihi in occursum cùm transirem Jordanem, & juravi ei per Dominum, dicens: Non te interficiam gladio,

9. tu noli pati eum esse innoxium. Vir autem sapiens es, ut scias quæ facies ei, deducésque canos ejus cum sanguine ad

℣. 6 *Lettr.* ad inferos *pro* in sepulchrum. *Hebraïsme.*

℣. 8 *Lettr.* je ne vous feray point, &c.

inferos.

10. Dormivit igitur David cum patribus suis, & sepultus est in civitate David.

11. Dies autem quibus regnavit David super Israël, quadraginta anni sunt. in Hebron regnavit septem annis: in Jerusalem, triginta tribus.

12. Salomon autem sedit super thronum David patris sui, & firmatum est regnum ejus nimis.

13. Et ingressus est Adonias filius Haggith ad Bethsabée matrem Salomonis. Quæ dixit ei: Pacificúsne est ingressus tuus? Qui respondit: Pacificus.

14. Addiditque: Sermo mihi est ad te. Cui ait: Loquere. Et ille:

15. Tu, inquit, nosti, quia meum erat regnum, & me

ter, & vous aurez soin qu'en sa vieillesse il ne descende au tombeau que par une mort sanglante.

10. David donc " s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli dans la ville de David.

11. Le temps du regne de David sur Israël fut de quarante ans. Il regna sept ans à Hébron, & trente trois dans Jérusalem.

12. En même-temps Salomon s'assit sur le thrône de David son pére, & son regne s'affermit puissamment.

13. Alors Adonias fils d'Haggith vint trouver Bethsabée mére de Salomon. Bethsabée luy dit: Venez-vous *ici* avec un esprit de paix? il luy répondit, Oüy, j'y viens avec des pensées de paix.

14. Et il ajoûta: J'ay un mot à vous dire. Dittes, répondit Bethsabée.

15. Vous sçavez, dit Adonias, que " la couronne m'appartenoit, & que tout

℣. 10 s'endormit avec ses péres *pour* mourit. *Hebraïsm.*

℣. 15. *Lettr.* le Royaume.

Israël " m'avoit choisi par préférence pour être son Roy ; mais le Royaume a été transféré, & il est passé à mon frére, parce que c'est le Seigneur qui l'a ainsi ordonné.

præpositurat omnis Israël sibi in regem : sed translatum est regnum, & factum est fratris mei : à Domino enim constitutum est ei.

16. Maintenant donc je n'ay qu'une priére à vous faire ; ne me faites pas cette confusion que de me refuser. Bethsabée ajoûta, " Que me demandez-vous ?

16. Nunc ergo petitionem unam precor à te ; ne * confundas faciem meam. Quæ dixit ad eum : Loquere.

17. Adonias luy dit : Comme le Roy Salomon ne vous peut rien refuser, je vous prie de luy demander pour moy Abisag de Sunam afin que je l'épouse.

17. Et ille ait : Precor ut dicas Salomoni Regi (neque enim negare tibi quidquam potest) ut det mihi Abisag Sunamitidem uxorem.

18. Bethsabée luy répondit : *Je le veux* bien, je parleray pour vous au Roy.

18. Et ait Bethsabée : Bene, ego loquar pro te Regi.

19. Bethsabée donc vint trouver le Roy Salomon, afin de luy parler pour Adonias. Le Roy se leva, vint au devant d'elle, " la salua profondément, & il s'assit sur son thrône. Et l'on mit un

19. Venit ergo Bethsabée ad Regem Salomonem, ut loqueretur ei pro Adonia : & surrexit Rex in occursum ejus, adoravitque eam, & sedit super thronum

Ibid. Heb. avoit jetté les yeux sur moy, s'attendant que je tegnerois.

repellas & quasi vacuum remittas *Vatab. Ibid. Lettr.* Parlez.

* ℣. 16. *Hebr.* ne avertas faciem meam. j. e. ne rejicias me &

℣. 19 *Lettr.* adoravit. *Hebr.* incurvavit se.

suum : positúsque est thronus matri Regis, quæ sedit ad dexteram ejus.

20. Dixitque ei : Petitionem unam parvulam ego deprecor à te; ne confundas faciem meam. Et dixit ei Rex : Pete mater mea : neque enim fas est ut avertam faciem tuam.

21. Quæ ait : Detur Abisag Sunamitis Adoniæ fratri tuo uxor.

22. Respondítque Rex Salomon, & dixit matri suæ : Quare postulas Abisag Sunamitidem Adoniæ ? postula ei & regnum : ipse est enim frater meus major me, & habet Abiathar Sacerdotem, & Joab filium Sarviæ.

23. Juravit itaque Rex Salomon per Dominum, dicens : Hæc faciat mihi Deus, & hæc addat, quia contra animam

thrône pour la mére du Roy, laquelle s'assit à sa main droite.

20. Bethsabée dit à Salomon : Je n'ay qu'une petite priére à vous faire, ne me donnez pas la confusion d'être refusée. Le Roy luy dit : Ma mére, dites ce que vous me demandez ; car il ne seroit pas juste de vous renvoyer mécontente.

21. Bethsabée luy dit : Donnez Abisag de Sunam à vôtre frére Adonias afin qu'il l'épouse.

22. Le Roy Salomon répondit à sa mére, & luy dit : Pourquoy demandez-vous Abisag de Sunam pour Adonias ? demandez-donc aussi pour luy le Royaume, car il est mon frére aîné ; & il a *déja* pour luy Abiathar *Grand* Prêtre, & Joab fils de Sarvia.

23. Salomon donc jura par le Seigneur, & dit : "Que Dieu me traite dans toute sa sévérité, s'il n'est vray qu'Adonias par cette deman-

℣. 23. *Lettr.* Hæc faciat mihi Deus & hæc addat. *He-* | *braïsm* Vatab.

de a parlé contre sa propre vie.

suam locutus est Adonias verbum hoc.

24. Et maintenant je jure par le Seigneur qui m'a affermi la couronne, qui m'a fait asseoir sur le thrône de David mon pére, & qui a établi ma maison comme il l'avoit dit; qu'Adonias sera tué aujourd'huy.

24. Et nunc vivit Dominus, qui firmavit me, & collocavit me super solium David patris mei, & qui fecit mihi domum, sicut locutus est, quia hodie occidetur Adonias.

25. & le Roy Salomon ayant envoyé Banaïas fils de Joaïda, pour éxécuter cet ordre, Banaïas attaqua Adonias, & il le tua.

25. Misitque Rex Salomon per manum Banaïæ filii Joïadæ, qui interfecit eum, & mortuus est.

26. Le Roy dit aussi à Abiathar Prêtre: Allez à Anathoth dans la terre qui vous appartient; vous méritériez la mort, mais je ne vous feray pas mourir; parce que vous avez porté l'Arche du Seigneur *nôtre* Dieu devant David mon pére, & que vous avez accompagné mon pére dans tous les travaux qu'il a endurez.

26. Abiathar quoque Sacerdoti dixit Rex: Vade in Anathoth ad agrum tuum; equidem vir mortis es; sed hodie te non interficiam, quia portasti Arcam Domini Dei coram David patre meo, & sustinuisti laborem in omnibus, in quibus laboravit pater meus.

27. Salomon donc chassa Abiathar afin qu'il ne fit plus les fonctions de Prêtre du

27. Ejecit ergo Salomon Abiathar, ut non esset Sacerdos Domini, ut im-

℣. 25. *Lettr.* Misit per manum Banaïæ. *Ibid. Hebr.* irruit in eum.

℣. 26. *Lettr.* vir mortis es. *Ibid Lettr.* Sed hodiè te non interficiam.

pleretur sermo Domini, quem locutus est super domum Heli in Silo.

28. Venit autem nuncius ad Joab, quòd Joab declinasset post Adoniam, & post Salomonem non declinasset : fugit ergo Joab in tabernaculum Domini, & apprehendit cornu altaris.

29. Nunciatúmque est Regi Salomoni, quòd fugisset Joab in tabernaculum Domini, & esset juxta altare. Misitque Salomon Banaïam filium Joïadæ, dicens : Vade, interfice eum.

30. Et venit Banaïas ad tabernaculum Domini, & dixit ei : Hæc dicit Rex : Egredere. Qui ait : Non egrediar, sed hîc moriar. Renunciavit Banaïas Regi sermonem, dicens : Hæc locutus est Joab, & hæc respondit mihi.

Seigneur, & que la parole que le Seigneur avoit prononcée "touchant la maison d'Héli dans Silo fût *ainsi* accomplie.

28. Cette nouvelle étant venuë à Joab qui avoit suivi le parti d'Adonias, & non celuy de Salomon, il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur, & prit la corne de l'Autel.

29. On vint dire à Salomon que Joab s'en étoit fuy dans le tabernacle du Seigneur, & " qu'il se tenoit à l'Autel, & Salomon envoya Banaïas fils de Joïada, & luy dit ; Allez, & le tuez.

30. Banaïas vint au tabernacle du Seigneur, & dit à Joab : Le Roy vous commande de sortir de là. Joab luy répondit : Je ne sortiray point, mais je mourray en ce lieu. Banaïas fit son rapport au Roy, & il luy dit : Voila la réponse que Joab m'a faite.

℣. 27. *Voyez* 1. *liv. des Rois.* 2. 31.

℣. 29. *Lettr.* & esset juxta altare.

℣. 30. *Lettr.* hæc locutus est & hæc respondit.

31. Le Roy luy dit : Faites comme il vous a dit, tuez-le, & l'enséveliſſez ; & vous éloignerez de moy & de la maiſon de mon pére le ſang innocent qui a été répandu par Joab.

31. Dixitque ei Rex : Fac ſicut locutus eſt : & interfice eum, & ſepeli, & amovebis ſanguinem innocentem, qui effuſus eſt à Joab, à me, & à domo patris mei.

32. Et le Seigneur fera retomber" ſon ſang ſur ſa tête, parce qu'il a aſſaſſiné deux hommes juſtes qui valoient mieux que luy, & qu'il" a tuez par l'épée ſans que mon pére David le ſçût, Abner fils de Ner Général de l'armée d'Iſraël ; & Amaſa fils de Jéther Général de l'armée de Juda.

32. Et reddet Dominus ſanguinem ejus ſuper caput ejus, quia interfecit duos viros juſtos, melioréſque ſe : & occidit eos gladio, patre meo David ignorante, Abner filium Ner principem militiæ Iſrael, & Amaſam filium Jether principem exercitus Juda :

33. Et leur ſang retombera pour jamais ſur la tête de Joab & de ſa poſtérité ; mais que le Seigneur donne une éternelle paix à David & à ſa poſtérité, à ſa maiſon & à ſon thrône.

33. & revertetur ſanguis illorum in caput Joab, & in caput ſeminis ejus in ſempiternum. David autem & ſemini ejus, & domui & throno illius, ſit pax uſque in æternum à Domino.

34. Banaïas donc fils de Joïada étant allé où étoit Joab, l'attaqua & le tua ; & il fut enſeveli en ſa maiſon dans le deſert.

34. Aſcendit itaque Banaïas filius Joïadæ, & aggreſſus eum interfecit : ſepultúſque eſt in domo ſua in deſerto.

℣. 32. *C'eſt-à-dire*, le ſang qu'il a répandu en aſſaſſinant. &c. *Vatab. ou bien*, ſon propre ſang, *& c'eſt une façon de parler qui ſignifie*, Il ne doit imputer ſa mort qu'à luy-même. V. ℣. 37. *plus bas.*

Ibid. Lettr. Occidit eos.

35. Et constituit Rex Banaïam filium Joïadæ pro eo super exercitum, & Sadoc Sacerdotem posuit pro Abiathar.

35. Alors le Roy établit en la place de Joab Banaïas fils de Joïada pour être Général de l'armée, & Sadoc pour *Grand*-Prêtre en la place d'Abiathar.

36. Misit quoque Rex, & vocavit Semei, dixitque ei : Ædifica tibi domum in Jerusalem, & habita ibi: & non egredieris inde huc atque illuc.

36. Le Roy envoya aussi appeler Semeï, & luy dit : Bâtissez-vous une maison à Jérusalem, & demeurez-y, & n'en sortez point pour aller d'un côté ou d'un autre.

37. Quacúnque autem die egressus fueris, & transieris Torrentem-Cedron, scito te interficiendum: sanguis tuus erit. super caput tuum.

37. Si vous en sortez jamais, & si vous passez le Torrent de Cedron, sçachez que vous serez tué au même jour, & " vôtre sang retombera sur vôtre tête.

38. Dixitque Semei Regi : Bonus sermo : sicut locutus est dominus meus Rex, sic faciet servus tuus. Habitavit itaque Semei in Jerusalem diebus multis.

38. Semeï dit au Roy: Je me soumets à cet ordre. Ce que le Roy mon seigneur a dit, sera éxécuté par son serviteur. Semeï demeura donc long-temps à Jérusalem.

39. Factum est autem post annos tres, ut fugerent servi Semei ad Achis filium Maacha Regem, Geth : nunciatúmque

39. Mais trois ans s'étant passez, il arriva que les esclaves de Semeï s'enfuirent vers Achis fils de Maacha Roy de Geth ; & on vint

℣. 37. *C'est à-dire*, vous serez vous-même coupable de vôtre mort. *crisque causa mortis tuæ. Vatab.*

℣. 38. *Lettr.* bonus sermo.

dire à Semeï que ſes eſclaves étoient allez à Geth.

40. Semeï donc auſſi-tôt fit ſeller ſon âne, & s'en alla vers Achis à Geth pour redemander ſes eſclaves, & les ramena de Geth.

41. Salomon ayant été averti que Semeï avoit été de Jéruſalem à Geth, & en étoit revenu,

42. l'envoya querir, & il luy dit : Ne vous ay-je pas averti auparavant, & ne vous ay-je pas juré par le Seigneur en vous diſant : *Si* vous ſortez jamais pour aller d'un côté ou d'un autre, ſçachez que vous ſerez puni de mort *au même jour*, & vous m'avez répondu, Je me ſoumets à cet ordre.

43. Pourquoy donc n'avez-vous pas gardé le ſerment que vous avez fait au Seigneur, & l'ordre que je vous avois donné ?

44. Et le Roy dit à Semeï, Vous ſçavez tout le mal que vôtre conſcience vous reproche d'avoir fait à David mon pére. Le Seigneur a fait retomber vôtre mé-

eſt Semei, quòd ſervi ejus iſſent in Geth.

40. Et ſurrexit Semei, & ſtravit aſinum ſuum : ivitque ad Achis in Geth ad requirendum ſervos ſuos, & adduxit eos de Geth.

41. Nunciatum eſt autem Salomoni, quòd iſſet Semei in Geth de Jeruſalem, & rediiſſet.

42. Et mittens vocavit eum, dixitque illi : Nonne teſtificatus ſum tibi per Dominum, & prædixi tibi : Quacúnque die egreſſus, ieris huc & illuc, ſcito te eſſe moriturum ? Et reſpondiſti mihi : Bonus ſermo, quem audivi.

43. Quare ergo non cuſtodiſti juſjurandum Domini, & præceptum quod præceperam tibi ?

44. Dixítque Rex ad Semei : Tu noſti omne malum, cujus tibi conſcium eſt cor tuum, quod feciſti David patri meo : reddidit Dominus

malitiam tuam in caput tuum.

45. Et Rex Salomon benedictus, & thronus David erit ſtabilis coram Domino uſque in ſempiternum.

46. Juſſit itaque Rex Banaïæ filio Joïadæ: qui egreſſus, percuſſit eum, & mortuus eſt.

chanceté ſur vôtre tête.

45. Mais le Roy Salomon ſera beni, & le thrône de David ſera ſtable éternellement devant le Seigneur.

46. Le Roy donc donna l'ordre à Banaïas fils de Joïada; & Banaïas étant allé *l'éxécuter*, frappa Semeï, qui mourut.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. &c. *LE jour de la mort de David étant proche, il donna ces avis à Salomon ſon fils: Me voici arrivé au terme où toute la terre doit arriver. Soyez ferme & homme de cœur. Obſervez tout ce que le Seigneur vôtre Dieu vous a commandé, &c.*

Il eſt important d'écouter un ſi ſaint Prince lorſqu'il eſt preſt de mourir. Les avis qu'il donne à ſon fils, ſont dignes d'un Roy qui avoit appris par une longue expérience que la piété & la crainte du Seigneur étoient l'affermiſſement des thrônes. Il luy repreſente le temps de ſa mort comme un temps où il devoit faire paroître toute la fermeté de ſon courage: & il ſemble faire conſiſter cette fermeté dans la pratique fidelle de la volonté de Dieu, & dans l'attache inviolable à ſes ſaintes Loix.

Les gens poſſedez de l'eſprit du monde & aſſujettis à ſes maximes, ont peine à comprendre qu'un *homme de cœur*, tel que David ſouhaitoit que fût Salomon, doive regarder la crainte de Dieu & l'obéïſſance à ſes ordres comme *la marque de ſa fermeté.* Mais c'eſt qu'ils ne ſongent pas que la vraye grandeur conſiſte à être ſoumis à Dieu, & que le moyen unique d'être élevé au deſſus des créatures, eſt de ſe tenir toûjours abbaiſſé ſous le Créateur, ſelon ces paroles d'un ſaint Evêque : *Cui ſervire libertas eſt; nemini enim ſubjectus eſt, qui ſe ſoli Deo ſubjecit.* Un ſujet fidelle à ſon Prince & vrayment brave, eſt toûjours preſt à éxécuter ſes ordres au péril même de ſa vie. Un Prince fidelle à Dieu qui l'a établi ſur le thrône, eſt preſt de même à accomplir ſes divines ordonnances aux dépens de tout. Il eſt ferme dans cette fidélité qu'il luy doit, comme il demande que ſes ſujets luy ſoient fidélles & fermes dans leur devoir. Et il regarde cette crainte du Seigneur, non pas ſeulement comme *le commencement de la ſageſſe*, mais comme le fondement inébranlable de ſes Etats. C'eſt ce que David déclare à ſon fils, lors qu'il le fait ſouvenir de la parole que Dieu luy avoit donnée.

Paulinus Epiſt. 21. pag. 199.

℣. 4. *Que ſi ſes enfans demeuroient fermes dans leur voye, & marchoient dans la vérité, de tout leur cœur, & de toute leur ame, il auroit une ſuite continuelle de ſucceſſeurs qui ſeroient aſſis après luy ſur le thrône d'Iſraël.*

Il avoit ſans doute un tres-grand ſujet de recommander à Salomon de *demeurer ferme dans*

ſa voye, c'eſt-à-dire, comme il l'explique, *de marcher dans la vérité, de tout ſon cœur*; puiſque c'a été pour s'être écarté de cette voye de la vérité, que Salomon eſt depuis décheu du plus haut comble de gloire où pouvoit monter un Prince, dans le plus grand de tous les malheurs; *in véritate non ſtetit*, comme le dit JESUS-CHRIST en parlant du démon même, dont tout le mal-heur a été de n'être point demeuré ferme dans la vérité. *Ioan. cap. 8. v. 44.*

℣. 5. 6. &c. *Vous ſçavez de quelle maniére m'a traité Joab fils de Sarvia, & ce qu'il a fait à deux Généraux de l'armée d'Iſraël, &c. Vous ferez donc ſelon vôtre ſageſſe; & vous ne permettrez pas qu'il deſcende en paix dans le tombeau &c. Ne laiſſez pas non plus le crime de Semeï impuni, &c.*

On eſt étonné d'abord de voir qu'un Prince auſſi ſaint qu'étoit David, & auſſi rempli de douceur, comme il en donna des preuves illuſtres en tant de grandes occaſions, ait ordonné à ſa mort qu'on punît ſes ennemis; c'eſt-à-dire, qu'en un temps où tous les autres ont accoutumé de pardonner, il ait penſé à ſe vanger: que celuy qui a été la figure de JESUS-CHRIST en pluſieurs choſes, ait prononcé en mourant un arreſt de mort contre Joab & Semeï; au-lieu que celuy qu'il figuroit pria ſon Pére de pardonner ſa propre mort à ceux qui le crucifioient; & qu'enfin un pénitent à qui Dieu avoit pardonné de ſi grands crimes, ait pû traiter ſans miſéricorde ces deux criminels, lorſqu'il étoit ſur le point d'aller luy-même demander miſéricorde à ſon Dieu & à ſon Juge,

Mais ce ſont ces mêmes vûës qui nous obligent de croire, qu'un Prince ſi doux, ſi touché du repentir de ſes crimes, & ſi pénétré *de la grande miſéricorde de Dieu* envers luy, comme il la nomme luy-même; n'a pû en uſer de cette ſorte à ſa mort ſans une raiſon tres-conſidérable. Et pour en juger, nous n'avons qu'à enviſager cette douceur même avec laquelle il avoit traité juſques-alors ceux qu'il ordonnoit enfin qu'on punît de mort.

Pſal. 50.

Rien ne ſe peut ajouter à la clemence qu'il fit paroître envers Semeï le plus inſolent & le plus injurieux de tous les hommes, lorſqu'il luy auroit été ſi facile de le punir ſelon qu'il le méritoit. L'on peut dire donc véritablement de ce ſaint Roy, qu'il fit éclater beaucoup davantage ſon humble généroſité, en ſouffrant paiſiblement cet ennemi tant qu'il vêcut, que les autres lorſqu'ils pardonnent ſeulement à la mort à ceux de qui ils ont été outragez. La charité toute pure & l'amour de la pénitence étoient en David le principe de ſa douceur, tandis qu'il vivoit; au lieu que la crainte produit ſouvent dans les autres cette eſpéce de miſéricorde qu'ils font paroître en mourant. L'un pardonnoit lorſqu'il étoit en état de ſatisfaire ſa vengeance; & les autres ne pardonnent que lorſque la mort les met hors d'état de ſe venger.

Que ſi l'on ne peut pas dire de Joab, qu'il fût facile à David de le punir comme Semeï, puiſqu'il étoit redouté dans tout Iſrael pour ſa cruauté & ſa grande authorité dans les armées, on doit neanmoins juger de la diſpoſi-

tion

tion de ce Prince à son égard, par celle où il fut à l'égard de Semeï. L'autorité même de Joab luy fut un sujet de s'humilier davantage devant Dieu. Il le regardoit sans doute comme cet ange de Sathan qui fut donné à saint Paul, & on peut dire qu'envisageant à tous momens dans l'insolence de ce Général, & dans les outrages qu'il avoit reçûs de luy, sa propre révolte contre le Seigneur, & l'injure qu'il luy avoit faite par ses crimes, il se tenoit tres-heureux de pouvoir ainsi expier par la douceur de sa patience à l'égard d'un homme une partie de ce qu'il devoit à Dieu.

Mais après avoir donné cette grande preuve de sa charité si patiente durant sa vie, il se sentit obligé dans le moment de sa mort, c'est-à-dire, lorsque l'on ne pouvoit plus le soupçonner du moindre ressentiment, de faire paroître son amour pour la justice. Il ne veut pas néanmoins punir luy-même les coupables. Il en laisse la punition à la sagesse de son fils. Et il se contente de témoigner en mourant, qu'il étoit tres-éloigné d'avoir approuvé la perfidie de Joab envers son fils Absalom, & envers les deux Généraux qu'il avoit tuez, ni l'insolence de Semeï envers son Roy. Qu'il seroit à souhaiter que les disciples d'un Dieu qui a pardonné à ses ennemis, pussent au moins imiter quelque chose de cette grande douceur d'un Juste de l'ancienne Loy, & d'un Prince tres-puissant! Qu'il seroit à souhaiter qu'ils attendissent comme luy le temps de leur mort pour juger équitablement de ce qui regarde leurs ennemis; & qu'ils exerçassent durant leur

vie leur patience & leur charité à leur égard. Ils reconnoîtroient alors combien ce Prince a du aimer d'une maniere pure & parfaite la justice en ce qui le regardoit, puisqu'il a voulu attendre à juger ses ennemis, qu'il se soit vû prest à être luy-même jugé de Dieu.

℣. 13. 14. &c. *Adonias fils d'Haggith dit à Bethsabée mére de Salomon : Vous sçavez que la couronne m'appartenoit, mais qu'elle a été transférée à mon frere par l'ordre de Dieu. Maintenant donc je vous prie de demander à Salomon pour moy Abisag de Sunam, afin que je l'épouse, &c.*

L'insolence d'Adonias ne pouvoit aller plus loin, que de demander en mariage aprés la mort de David celle qui avoit vécu avec son pére de la maniére dont on l'a representé auparavant. C'étoit blesser la pudeur & tout le respect qu'il devoit à un si grand Prince ; & il paroissoit visiblement, comme le remarque un ancien Pére, qu'il aspiroit de nouveau à usurper la couronne. Il est étonnant que Bethsabée n'ait point découvert ce piége ; & se soit laissé surprendre à l'artifice de celuy qui luy parloit, jusques à se charger sans peine de presenter sa requeste à Salomon : ce qui semble néanmoins prouver assez clairement ce que l'on a dit auparavant, qu'Abisag n'avoit point été épousée par David ; puisque si elle eût été sa femme, Adonias n'auroit pas sans doute osé faire une demande si visiblement contraire à la Loy & si criminelle, & que la Reine s'en seroit encore beaucoup moins chargée.

Theodor. in 3. Reg. qu. 7.

L'inſtruction que l'on peut tirer de l'exemple de cette mére qui penſa cauſer la perte de Salomon, ſi ce Prince n'avoit oppoſé la lumiére de ſa ſageſſe à ſa trop grande ſimplicité, c'eſt qu'on doit craindre ſouvent les piéges cachez du démon dans les paroles des perſonnes que la nature nous rend les plus chéres, ſelon cet avis de ſaint Auguſtin; qu'Eve la mére commune de tous les hommes eſt à craindre aux hommes dans leur mére même & dans leur ſœur: *Quid intereſt in matre vel in ſorore, dum in utraque mater Eva timetur?* Le diable ſouvent en nous parlant par leur bouche nous dit comme Bethſabée à Salomon, qu'il ne nous demande qu'une tres-petite choſe, *Petitionem unam parvulam deprecor à te.* Et il ſemble qu'il y auroit de la dureté à leur refuſer ſi peu de choſe. *Ne nous rendez pas confuſe en nous refuſant*, diſent-elles, comme cette Reine. Mais c'eſt qu'elles n'ont pas la lumiére de Salomon pour pénétrer l'artifice d'Adonias. Que ſi l'on eſt obligé, à l'exemple de ce grand Roy, de témoigner tout le reſpect qu'on leur doit, on n'eſt pas moins obligé de leur découvrir alors le piége de l'ennemi, & de s'affermir ſoy-même plus que jamais dans ſon devoir contre ces ſortes d'affoibliſſemens que pourroit produire en nous la chair & le ſang. Auſſi ſaint Ambroiſe conſidérant le péril qu'il y a à écouter les conſeils de ces perſonnes, dit, Que l'on ne peut ſeurement croire à la chair; que ſi Eve ſe fût tuë, le ſerpent eût été vaincu; qu'il auroit été à ſouhaiter, ou qu'Adam eût été ſourd, pour ne point entendre

Ambroſ. Tom. 2. pag. 733. in pſ. 38.

» dre la voix de sa femme, ou qu'Eve n'eût » point eu de voix pour parler à son mari, & » n'eût point prêté au serpent le ministére de sa » langue pour empoisonner ce premier de tous » les hommes. *Non benè creditur carni; vicißemus si Eva tacuisset. Atque utinam aut Adam surdus fuisset, aut Eva obmutuisset; ille ne vocem suæ uxoris audiret; ista ne lubricæ vocis ministerio serpentis in virum venena transfunderet.*

℣. 22. &c. *Salomon dit à sa mére : Pourquoy demandez-vous Abisag de Sunam pour Adonias? Demandez-donc aussi pour luy le Royaume, &c. Je jure par le Seigneur, qu'Adonias par cette demande a parlé contre sa propre vie; & il l'envoya tuer.*

Theodor. ibid ut supr.

Quelques-uns, dit un ancien Pére, blâment ce Prince & l'accusent de cruauté d'avoir fait mourir son frére. Mais il faut, ajoûte-t-il, considérer Salomon, non pas comme un simple particulier, mais comme un Roy qui étoit tres-convaincu qu'Adonias aspiroit à s'emparer du Royaume. Il luy avoit pardonné la premiére fois en l'avertissant de se tenir dans son devoir. Mais lors qu'Adonias passant les bornes de la modestie & de la pudeur, osa luy demander celle qui avoit tenu en quelque façon lieu de femme à David leur pére, il regarda cette demande comme une voye qu'il vouloit s'ouvrir pour remonter sur le thrône; & se sentant obligé comme Roy de procurer le repos à son Etat, il ordonna contre sa premiere volonté qu'on le fit mourir. C'étoit donc Adonias, & non Salomon, que l'on devoit regarder comme la cause de sa mort, selon que

s'en déclara Salomon même en disant ; *Qu'Adonias avoit parlé contre sa propre vie* ; c'est-à-dire, qu'il s'étoit luy-même condamné à la mort, en faisant connoître si visiblement sa volonté criminelle.

On ne doit pas, comme dit encore le même Pére, chercher dans cette conduite de Salomon la perfection d'un Prophéte ou d'un Apôtre, qui sont obligez de fouller aux pieds ce qui regarde l'intérest de leur personne, & à qui tous les Royaumes de la terre ne sont rien. Mais il pouvoit bien en cela même être une terrible figure de JESUS-CHRIST, dont la juste sévérité, sans avoir égard aux priéres de Bethsabée, qui, selon un sens spirituel figuroit, comme on l'a fait voir, l'Eglise, punira d'une mort, non pas temporelle, mais éternelle, tous ceux qui comme Adonias auront surpris cette divine Bethsabée par leurs artifices, & auront voulu usurper le thrône & la puissance du vray Salomon.

V. 26. 27. &c. *Le Roy dit aussi à Abiathar Prêtre : Vous mériteriez la mort ; mais je ne vous feray pas mourir, parce que vous avez porté l'arche du Seigneur, & que vous avez accompagné mon pére dans tous ses travaux, &c. Il le chassa donc & mit Sadoc en sa place.*

Il ne faut pas s'imaginer, selon la remarque d'un sçavant Théologien, que Salomon ait établi ou qu'il ait pû établir par l'authorité Royale un Grand-Prêtre, même en le prenant des descendans d'Aaron. Car c'est ce qu'on ne voit point dans l'Ecriture, qu'aucun des Rois d'Israël, quelque méchans qu'ils ayent été, ait osé ja-

Effium in hunc loc.

mais entreprendre. Mais ayant usé de la puissance de Dieu même qu'il avoit entre ses mains comme Roy pour punir Abiathar, & pour le chasser comme criminel de Leze-Majesté, il donna lieu à Sadoc d'user de son droit, la grande sacrificature luy appartenant, même préférablement à Abiathar, comme étant de la race de Phinées. Ainsi, il est dit, que Salomon établit Sadoc en la place d'Abiathar, parce qu'Abiathar étant chassé de Jérusalem, & ne pouvant plus s'acquiter des fonctions du Sacerdoce hors le lieu destiné pour cet effet, Sadoc prit sa place par le droit de sa naissance, selon l'ordre de Dieu même. Ce qui n'a
3. Reg. cap. 4. v. 4. pas empêché que l'Ecriture n'ait encore joint dans la suite Abiathar avec Sadoc, comme n'étant pas déchû de sa dignité, dont Salomon n'avoit pas au moins prétendu le dépoüiller, s'il la possedoit légitimement.

Mais on peut dire que ce Prince en chassant Abiathar fut seulement le ministre & l'éxécuteur de l'ordre de Dieu. Car on a vû dans
1 Reg. cap. 2. vers. 30. & c. le premier Livre des Rois ce qui est marqué aussi en ce lieu, que le grand déréglement des enfans d'Héli, & la négligence de leur pére à les reprendre & à les punir de leurs desordres, obligea Dieu de prononcer un arrest de malédiction contre sa famille, & de rétracter en quelque maniére toutes les promesses qu'il luy avoit faites touchant la stabilité de son Sacerdoce. Ainsi cet Arrest fut éxécuté au commencement du regne de Salomon en la personne d'Abiathar qui étoit de la maison de ce Grand-Prêtre. Et Dieu *en accomplissant*, selon

qu'il eſt dit ici, *ſa parole*, plus de ſix-vingt ans après l'avoir prononcée, fit voir que ſi les hommes peuvent abuſer de ſa patience & du temps qu'il leur accorde pour avoir recours à la pénitence, ils ne doivent point ſe flatter, qu'ils éviteront les effets de ſa juſtice.

Mais peut-être qu'il vouloit encore figurer par ce changement du Sacerdoce qui paſſa de la maiſon d'Héli dans une autre ſous le régne de Salomon, la deſtruction entiére de ce Sacerdoce de l'ancienne Loy, qu'on vit arriver mille ans aprés ſous le regne du vray Salomon, lorſque le Grand-Prêtre & les autres Prêtres d'Iſraël ayant conſpiré enſemble, comme Abiathar avec ceux de ſon parti, pour empêcher que ce véritable Roy des Juifs ne regnât ſur eux; *Nolumus hunc regnare ſuper nos*; Dieu les réprouva, & établit non ſeulement d'autres Prêtres, mais un autre Sacerdoce en la perſonne de celuy-là même dont ils avoient rejetté le régne, lequel devint par ſa mort le Grand-Prêtre de la Loy nouvelle, ou comme l'appelle ſaint Paul, *Le Pontife des biens futurs, & le Grand-Prêtre établi ſur la maiſon de Dieu, qui eſt entré, comme il le dit, dans le Sanctuaire, non avec le ſang des boucs & des veaux*, ainſi que ces autres Prêtres, *mais avec ſon propre ſang, nous ayant acquis une redemption éternelle.*

Luc. 19. 14. *Joan.* 19. 15.

Hebr. cap. 9. *v.* 11. & 12. *verſ.* 21.

℣. 28. &c. *Cette nouvelle étant venuë à Joab, il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur, & prit la corne de l'Autel. Et Salomon envoya Benaïas, & luy dit, Allez, & le tuez. Banaïas vint donc à Joab, & luy dit; le Roy vous*

commande de sortir. Joab répondit qu'il ne sortiroit point. Alors Salomon dit à Banaïas ; Tuez-le, & l'enseveliſſez, &c.

Eſtius in hunc loc. & Menoch.

Comme Joab étoit un eſprit remuant & preſt à tout entreprendre, non ſeulement il avoit favoriſé Adonias dans l'uſurpation qu'il avoit faite de la couronne ; mais il fut même depuis l'auteur du deſſein que prit ce Prince de demander Abiſag à Salomon pour l'épouſer. Cet aveuglement où il tomba fut comme la punition & le comble de tant d'autres crimes dont il ſe ſentoit coupable. Et ce fut à Salomon un nouveau ſujet de faire éclater la juſtice de Dieu ſur luy. Il eſt remarquable qu'il n'a point d'égard à la ſainteté de l'azyle où Joab s'étoit réfugié, parce que Joab ayant répandu le ſang innocent, comme l'Ecriture le dit en ce lieu, & violé le premier le droit le plus inviolable, lorſque ſous prétexte d'amitié il tua Abner & Amaſa en trahiſon, il s'étoit rendu indigne de tout azyle, ſelon la Loy de Dieu même, qui ordonnoit ; *Que ſi quelqu'un tuoit ſon prochain*

Exod. cap. 21. v. 14.

volontairement & en trahiſon, on l'arracheroit de l'Autel même afin de le faire mourir.

Cet Autel ſacré, qui ne put ſauver la vie à Joab à cauſe de ſes grands crimes, peut nous marquer que ce ne ſera pas non plus l'Autel de l'Egliſe, quoyque ſans comparaiſon plus auguſte, qui ſauvera les pécheurs, lors qu'étant coupables d'un parricide volontaire dans la mort funeſte qu'ils ont donnée à leurs ames & de la mort même de JESUS-CHRIST, ſelon la doctrine de ſaint Paul, ils s'approchent comme un Joab ſans pénitence, & ayant encore la trahi-

ſon dans le cœur, des ſacrez myſtéres, qui ſont pour les juſtes, ou au moins pour les pénitens, & non pour les ſcélérats ; *ſancta ſanctis*. Le lieu ſaint ne peut donc être un azyle pour ceux qui ont le crime dans le cœur. Les hommes qui ne ſondent pas comme Dieu le cœur & les reins, peuvent héſiter dans leur penſées, comme Banaïas eſt en ſuſpens & differe d'éxécuter l'ordre qu'il avoit reçû contre Joab en le voyant proche de l'Autel. Mais JESUS-CHRIST figuré par Salomon veut que ce lieu même qu'ils choiſiſſent en quelque ſorte pour refuge, ſoit celuy de leur ſupplice, & que ce qui donne la vie aux bons, comme l'Egliſe le declare à tous les fidelles, donne la mort aux méchans, *Mors eſt malis, vita bonis*.

Qu'ils écoutent donc plûtôt la voix du vray Salomon, qui leur fait dire de ſortir & de s'éloigner de ſon Autel, dont ils prophanent la ſainteté par une conſcience chargée de crimes. L'humilité avec laquelle ils obeïroient à ſa voix, leur donneroit lieu d'eſpérer plus de clemence dans un temps de miſericorde comme eſt celuy-cy, que Joab n'en pouvoit attendre dans un temps de ſévérité & de rigueur, tel qu'étoit celuy de la loy. Qu'il y a encore, dit « *Auguſt. Tom. 8. pag. 677. in pſ. 42 ſub fi.* « ſaint Auguſtin, de Judas, qui aprés avoir par- « ticipé à l'Autel indignement, & pour leur pro- « pre condamnation, ſont poſſedez par le démon « comme cet Apôtre? Ce n'eſt pas que ce qu'on « leur donne ſoit mauvais, mais c'eſt qu'étant « mauvais eux-mêmes, ils reçoivent un tres-grand « bien pour leur perte. Car ce bien, quelque «

» grand qu'il ſoit, ne peut être un bien pour ce-
» luy qui le reçoit mal. *Quam multos Judas diabolus implet indignè accipientes hucc illam ad judicium ſuum! Non malum eſt quod datur; ſed bonum malo in judicium datur. Bene eſſe non poteſt malè accipienti quod bonum eſt.*

Quel ſera donc le remede pour ces perſonnes qui ont lieu de craindre de trouver la
Id. Tom. 10. pag. 205. hom. 50. » mort, où ils voudroient recevoir la vie ?
» Qu'elles prononçent, dit ſaint Auguſtin, un
» jugement ſalutaire contr'elles-mêmes; qu'elles
» ſe regardent comme indignes de participer
» preſentement au Corps & au Sang de JESUS-
» CHRIST; & que la crainte d'être exclus du
» Royaume des cieux par la derniere ſentence
» du ſouverain Juge les oblige de ſe ſoumettre à
» la diſcipline de l'Egliſe qui les ſépare pour
» un temps du Sacrement adorable du pain ce-
» leſte. Car ſi pluſieurs ſcélerats, ajoûte-t-il,
» peuvent approcher impunément de l'Autel
» viſible qui eſt expoſé dans nos Egliſes, par-
» ce que Dieu veut faire admirer ſa patience
» dans le temps preſent, pour faire éclater
» davantage ſa ſévérité dans les ſiécles avenir,
» nul de ceux qui perſéverent dans leurs crimes
» n'aura le pouvoir de s'approcher de cet au-
» tre Autel du Temple celeſte où JESUS nôtre
» divin Précurſeur, le Chef adorable de l'Egliſe
» eſt entré avant nous tous, & où ſes membres
» le doivent ſuivre. *Ad hoc enim altare quod nunc in Eccleſia eſt in terra poſitum multi etiam ſcelerati poſſunt accedere, quoniam Deus commendat in hoc tempore patientiam ſuam, ut in futuro exerat ſevcritatem ſuam. Ad illud*

autem altare quò Præcursor pro nobis introivit JESUS, *quò caput Ecclesiæ præcessit, membris cæteris secuturis, nullus eorum accedere poterit.*

℣. 36..... Le Roy dit à Semeï ; Bâtissez-vous une maison dans Jérusalem, & n'en sortez point. Si vous en sortez jamais, sçachez que vous serez tué, au même jour ; & vôtre sang retombera sur vôtre tête. Au bout de trois ans Semeï s'en étant allé à Geth pour redemander ses esclaves qui s'étoient enfuis vers Achis, Salomon donna ordre à Banaïas de le tuër.

La conduite de Salomon à l'égard de Semeï mérite d'être approfondie par une sérieuse réflexion. Cet homme, comme le remarque saint Ambroise, avoit été aveuglé par le démon, qui l'avoit rendu fou & phrénétique, jusqu'à luy faire proférer mille injures contre son Roy, lorsqu'il le voyoit dans l'affliction, & lorsqu'il étoit facile à ce Prince de le faire tuër à l'heure même par quelqu'un des Officiers qui l'accompagnoient. Et il étoit en cela l'image des Juifs, qui blasphemoient JESUS-CHRIST au temps des opprobres de sa croix, lorsqu'il eût pû, comme il le dit à saint Pierre, & depuis encore à Pilate, avoir des legions d'Anges & de ministres célestes pour combattre ceux qui l'outrageoient.

Ambros. Tom. 2. pag. 734. in ps. 38. 2 Reg. cap. 16.

Matth. cap. 26. v. 53. Ioan. cap. 18. v. 36.

Mais il est encore la figure de tous ceux qui regardent avec mépris les abbaissemens du Sauveur, & qui sont selon saint Paul, les ennemis de sa croix & de ses souffrances. Lorsque David retourna à Jérusalem après avoir terminé la guerre que luy suscita son fils

2. Reg. cap. 19.

Absalom, Semeï, qui vit sa perte assurée, vint des premiers au devant du Roy, se prosterna à ses pieds, luy témoigna qu'il reconnoissoit son crime, & le conjura de vouloir bien oublier les outrages qu'il luy avoit faits à sa sortie de Jérusalem lorsqu'il fuyoit devant Absalom, David, que Dieu nous a proposé comme un modelle d'une parfaite douceur, ne suivit point le conseil de ses Officiers qui le vouloient obliger de faire mourir cet insolent qui avoit osé outrager l'Oint du Seigneur. Et quoy qu'il connût sans doute que cette humiliation de Semeï étoit plus dans l'extérieur que dans le cœur, il luy jura qu'il ne luy ôteroit point la vie.

David figuroit par là la conduite que tient Jesus-Christ à l'égard des fourbes & des hypocrites tant qu'ils vivent en ce monde. Leur hypocrisie & leur fausse pénitence semble les mettre à couvert de la divine Justice. Dieu se conduit à leur égard comme s'il usoit pour parler ainsi d'une sainte dissimulation envers eux autant qu'ils agissent avec une dissimulation criminelle à son égard. Ils vivent en seureté sous le bouclier de la confiance en sa patience dont ils abusent à leur propre condamnation.

Mais après le regne du Roy David, c'est-à dire, après le regne de la misericorde de Jesus-Christ, qui a été principalement figurée par la conduite toute misericordieuse de ce Prince, on verra naître le regne du Roy Salomon, qui sera un regne de justice, où ni la sainteté de l'azyle des Autels ne pourra point protéger les

imitateurs de la perfidie de Joab, ni la pénitence hypocrite des Séméï ne les sauvera point non plus de la justice du Roy de gloire qui doit vanger les outrages que l'on aura faits à David dans le temps de son humiliation; c'est-à-dire, à JESUS-CHRIST même couvert des opprobres & de la confusion de sa croix.

Que si l'on est étonné de ce que Salomon fit dépendre la vie de Séméï d'une aussi petite chose qu'étoit sa sortie de Jérusalem, qui pouvoit paroître d'elle-même indifférente, l'on doit au contraire admirer en cela-même sa clémence. Car il est moins étonnant qu'il ait attaché la vie de Séméï à une si légere circonstance, que de ce qu'il ne voulut point la luy ôter aussi-tôt, ainsi qu'il le méritoit. C'étoit un fourbe, qui avec la derniére insolence avoit insulté au plus saint des Rois, & d'une maniére d'autant plus lâche & plus criminelle qu'il le voyoit dans une plus grande adversité. Il avoit sans doute mérité la mort. Et on luy donne la ville de Jérusalem pour prison. Salomon-même en luy deffendant de sortir de Jérusalem, vouloit peut-être ôter tout lieu de cabale & de révolte à cet esprit séditieux. Séméï regarde cette punition comme une grace, & il consent de subir la peine de la mort, s'il sort de la ville. Il est donc vray que ce fut luy-même qui s'attira son mal-heur, lors qu'il sortit contre la deffense du Roy, quoy-que pour une cause qui paroissoit nécessaire, puisqu'il devoit regarder comme la seule chose nécessaire

pour luy de ne point sortir, selon la pensée de Tertulien, qui dit des Chrétiens; Qu'ils ne doivent s'excuser jamais sur aucune nécessité en péchant, eux qui ne peuvent reconnoître qu'une seule nécessité dans la vie, qui est de ne point pécher.

Et Dieu sans doute vouloit nous tracer dans cette ancienne figure de la justice si sévere de Salomon; une image de l'exacte sévérité avec laquelle il exige nôtre obéissance. L'on s'étonne de ce que ce Prince menaça & punit de mort Séméï pour sa sortie de Jérusalem, luy qui méritoit la mort dés auparavant. Et l'on ne se souvient pas que Dieu menaça de mort Adam même dans l'état de son innocence, s'il osoit manger d'un fruit deffendu. Ce n'est donc pas l'importance de la chose en elle même qu'il faut regarder, mais l'authorité de celuy qui la commande. Et Adam desobeït à son Créateur d'une maniére aussi criminelle en mangeant ce fruit contre sa deffense, que beaucoup d'autres en violant des préceptes plus considérables.

CHAPITRE III.

L'an du Monde 2991. avant J. Christ 1013. de l'âge de Salomon 30. de son regne 3.

1. [a] AINSI le regne de Salomon fut affermi. Or Salomon s'allia avec Pharaon Roy d'Egypte; car il

1. CONFIRMATUM est igitur regnum in manu Salomonis, & affinitate conjunctus est Pha-

[a] ℣. 1. Les premiers mots de ce chapitre sont la fin du second dans l'Hébreu. *Ibid. Letir.* Ainsi le regne fut affermi dans la main de Salomon.

Pharaoni Regi Ægypti: accepit namque filiam ejus, & adduxit in civitatem David, donec compleret ædificans domum suam, & domum Domini, & murum Jerusalem per circuitum.

épousa sa fille qu'il emmena dans la ville de David jusqu'à ce qu'il eût achevé de bâtir sa maison, la maison du Seigneur, & les murs qu'il faisoit faire tout au tour de Jérusalem.

2. Attamen populus immolabat in excelsis: non enim ædificatum erat templum nomini Domini usque in diem illum.

2. Le peuple néanmoins immoloit *toûjours* dans " les haut lieux, parce que jusqu'alors on n'avoit point encore bâti de Temple au Seigneur".

3. Dilexit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris sui, excepto quòd in excelsis immolabat, & accendebat thymiama.

3. Or Salomon aima le Seigneur & il se conduisit selon les préceptes de David son pére, excepté qu'il sacrifioit & qu'il brûloit de l'encens dans les hauts lieux.

4. Abiit itaque in Gabaon, ut immolaret ibi: illud quippe erat excelsum maximum: mille hostias in holocaustum obtulit Salomon super altare illud in Gabaon.

4. Il s'en alla donc à "Gabaon pour y sacrifier, parce que c'étoit là" le plus considérable de tous les hauts lieux, & il offrit mille hosties en holocauste sur l'Autel qui étoit a Gabaon.

5. Apparuit autem Dominus Salomoni per somnium nocte,

5. Or le Seigneur apparut à Salomon en songe pendant la nuit, & il luy

℣. 2. *Expl.* Où il y avoit des Autels consacrez au vray Dieu.

Ibid. Lettr. nomini Domini.

℣ 4. *Vid.* 1. *Paralipom.* 21. 29. *Ibid Lettr.* le plus grand.

dit : Demandez-moy ce que vous voulez que je vous donne.

dicens: Postula quod vis ut dem tibi.

6. Salomon luy répondit: Vous avez usé d'une grande miséricorde envers David mon pére vôtre serviteur, selon qu'il a marché devant vous dans la vérité & dans la justice, & que son cœur a été droit devant vos yeux. Vous luy avez conservé cette grande miséricorde, & vous luy avez donné un fils qui est assis sur son thrône, comme il paroît aujourd'huy.

6. Et ait Salomon: Tu fecisti cum servo tuo David patre meo misericordiam magnam, sicut ambulavit in conspectu tuo in veritate, & justitia, & recto corde tecum: custodisti ei misericordiam tuam grandem, & dedisti ei filium sedentem super thronum ejus, sicut est hodie.

7. Maintenant donc ô Seigneur mon Dieu vous m'avez fait regner moy qui suis vôtre serviteur en la place de David mon pére, mais je ne suis encore qu'un jeune enfant qui ne sçait de quelle maniére il se doit conduire.

7. Et nunc Domine Deus, tu regnare fecisti servum tuum pro David patre meo: ego autem sum puer parvulus, & ignorans egressum & introitum meum.

8. Et vôtre serviteur est au milieu de vôtre peuple que vous avez choisi; d'un peuple infini, qui est innombrable à cause de sa multitude.

8. Et servus tuus in medio est populi, quem elegisti, populi infiniti, qui numerari & supputari non potest præ multitudine.

℣. 7. *Lettr.* ignorans egressum & introitum meum *pro* qui nescio quomodo me gerere debeam in administratione tanti regni metaphorâ sumptâ vel à Patribus, vel à ducibus belli. *Vatab.*

9. Dabis

9. Dabis ergo servo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit, & discernere inter bonum & malum; quis enim poterit judicare populum istum, populum tuum hunc multum?

9. *Je vous supplie* donc" de donner à vôtre serviteur un cœur docile, afin qu'il puisse juger vôtre peuple, & discerner entre le bien & le mal; car qui pourra rendre la justice à vôtre peuple, à ce peuple qui est si nombreux.

10. Placuit ergo sermo coram Domino, quòd Salomon postulasset hujuscemodi rem;

10. Le Seigneur donc agréa que Salomon luy eût fait cette demande;

11. & dixit Dominus Salomoni: Quia postulasti verbum hoc, & non petisti tibi dies multos, nec divitias, aut animas inimicorum tuorum, sed postulasti tibi sapientiam ad discernendum judicium;

11. & il dit à Salomon: Parce que vous m'avez fait cette demande, & que vous n'avez point desiré que je vous donnasse un grand nombre d'années, ou de grandes richesses, ou la vie de vos ennemis, mais que vous m'avez demandé la sagesse pour discerner ce qui est juste;

12. ecce feci tibi secundùm sermones tuos, & dedi tibi cor sapiens & intelligens, in tantum ut nullus ante te similis tibi fuerit, nec post te surrecturus sit.

12. j'ay déja fait ce que vous m'avez demandé, & je vous ay donné un cœur si plein de sagesse, & d'intelligence, qu'il n'y a jamais eu d'homme avant vous qui vous ait égalé, & qu'il n'y en aura point après vous, *qui vous égale.*

℣. 9. *Lettr.* Dabis ergo. *Hebr.* Des servo tuo. *Vatab.*

13. mais je vous ay même donné *de plus* ce que vous ne m'avez point demandé, ſçavoir les richeſſes & la gloire, de ſorte qu'aucun Roy ne vous aura jamais égalé *en ce point* dans tous les ſiécles paſſez.

13. Sed & hæc quæ non poſtulaſti, dedi tibi, divitias ſcilicet, & gloriam, ut nemo fuerit ſimilis tui in regibus cunctis retro diebus.

14. Que ſi vous marchez dans mes voyes, ſi vous gardez mes préceptes & mes ordonnances, comme vôtre pére les a gardées, je vous donneray encore une longue vie.

14. Si autem ambulaveris in viis meis, & cuſtodieris præcepta mea, & mandata mea, ſicut ambulavit pater tuus, longos faciam dies tuos.

15. Salomon " s'étant réveillé fit réfléxion au ſonge qu'il avoit eu; & étant venu à Jéruſalem, il ſe preſenta devant l'Arche de l'alliance du Seigneur, offrit des holocauſtes & des victimes pacifiques, & fit à tous ſes ſerviteurs un grand feſtin.

15. Igitur evigilavit Salomon, & intellexit quòd eſſet ſomnium. Cúmque veniſſet Jeruſalem, ſtetit coram Arca fœderis Domini, & obtulit holocauſta, & fecit victimas pacificas, & grande convivium univerſis famulis ſuis.

16. Alors deux femmes" de mauvaiſe vie, vinrent trouver le Roy & ſe préſentérent devant luy,

16. Tunc venerunt duæ mulieres meretrices ad Regem, ſteterúntque coram eo,

17. dont l'une luy dit:

17. quarum una

℣ 15. *Hebr.* Cumque evigilaſſet Salomon, & en ſomnium *Lettr.* comprit que c'étoit un ſonge qu'il avoit eu.

℣. 16. *Lettr.* meretrices. *Paraph. Chald.* Cauponariæ. meretrices parere non ſolent vel partum nectant. *Syn.*

ait : Obsecro , mi Domine : ego & mulier hæc habitabamus in domo una , & peperi apud eam in cubiculo.

Je vous prie mon seigneur, *faites-moy justice.* Nous demeurions cette femme & moy dans une même maison , & je suis accouchée dans la *même* chambre *où elle étoit.*

18. Tertiâ autem die postquam ego peperi , peperit & hæc: & eramus simul, nullúsque alius nobiscum in domo, exceptis nobis duabus.

18. Elle est accouchée aussi trois jours après moy. Nous étions ensemble dans cette maison, & il n'y avoit qui que ce soit que nous deux.

19. Mortuus est autem filius mulieris hujus nocte , dormiens quippe oppressit eum.

19. Le fils de cette femme est mort pendant la nuit, par ce qu'elle l'a étouffé en dormant,

20. Et consurgens intempestæ noctis silentio , tulit filium meum de latere meo ancillæ tuæ dormientis , & collocavit in sinu suo : suum autem filium, qui erat mortuus , posuit in sinu meo.

20. & se levant dans le silence d'une nuit profonde, elle a ôté pendant que je dormois moy qui suis vôtre servante, mon fils que j'avois à mon côté ; & l'ayant pris auprès d'elle , elle a mis auprès de moy son fils qui étoit mort.

21. Cúmque surrexissem manè ut darem lac filio meo , apparuit mortuus : quem diligentiùs intuens clarâ luce, deprehendi non esse meum quem genueram.

21. M'étant levée le matin pour donner à tetter à mon fils, il m'a paru qu'il étoit mort ; & le considerant avec plus d'attention au grand jour , j'ay reconnu que ce n'étoit point le

mien que j'avois enfanté.

22. L'autre femme luy répondit: Ce que vous dites n'eſt point vray; mais c'eſt vôtre fils qui eſt mort & le mien eſt vivant. La premiere au contraire repliquoit; Vous mentez, car c'eſt mon fils qui eſt vivant, & le vôtre eſt mort, & elles diſputoient ainſi devant le Roy.

22. Reſponditque altera mulier: Non eſt ita ut dicis, ſed filius tuus mortuus eſt, meus autem vivit. Econtrario illa dicebat: Mentiris; filius quippe meus vivit, & filius tuus mortuus eſt. Atque in hunc modum contendebant coram rege.

23. Alors le Roy dit: Celle-ci dit, Mon fils eſt vivant, & le vôtre eſt mort; & l'autre répond, Non, mais c'eſt vôtre fils qui eſt mort, & le mien eſt vivant.

23. Tunc Rex ait: Hæc dicit, Filius meus vivit, & filius tuus mortuus eſt. Et iſta reſpondit, Non, ſed filius tuus mortuus eſt, meus autem vivit.

24. Le Roy ajouta: Apportez-moy une épée. Lorſqu'on eut apporté une épée devant le Roy;

24. Dixit ergo Rex: Afferte mihi gladium. Cúmque attuliſſent gladium coram Rege,

25. il dit *à ſes Gardes:* Coupez en deux cet enfant qui eſt vivant, & donnez-en la moitié à l'une & la moitié à l'autre.

25. dividite, inquit, infantem vivum in duas partes, & date dimidiam partem uni, & dimidiam partem alteri.

26. Alors la femme dont le fils étoit vivant, dit au Roy, (car ſes entrailles furent emues de *tendreſſe* pour ſon fils:) Seigneur donnez-luy je vous ſupplie l'enfant

26. Dixit autem mulier, cujus filius erat vivus, ad Regem: (commota ſunt quippe viſcera ejus ſuper filio ſuo) Obſecro domine, date

illi infantem vivum, & nolite interficere eum. Econtrario illa dicebat: Nec mihi, nec tibi sit, sed dividatur.

27. Respondit Rex, & ait: Date huic infantem vivum, & non occidatur: hæc est enim mater ejus.

28. Audivit itaque omnis Israel judicium quod judicasset Rex, & timuerunt Regem, videntes sapientiam Dei esse in eo ad faciendum judicium.

vivant & ne le tuez point. L'autre disoit au contraire: Qu'il ne soit ni à moy ni à vous; mais qu'on le divise en deux.

27. Alors le Roy prononça *cette sentence*, Donnez à celle-ci l'enfant vivant, & qu'on ne le tuë point: car c'est elle qui est sa mére.

28. Tout Israël ayant donc sçû la maniére donc le Roy avoit jugé cette affaire, ils eurent tous de la crainte & du respect pour luy, voyant que la sagesse de Dieu étoit en luy pour rendre justice.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *AINSI le regne de Salomon fut affermi.*

Ce que l'Ecriture dit ici a rapport avec ce qui a été dit dans le chapitre précédent; c'est-à-dire, qu'après que ce Prince eut fait mourir Adonias, Joab, & Séméi, & chassé Abiathar, qui avoient tous conspiré contre son pére & contre luy-même, son regne fut affermi. C'est ce qu'il semble que JESUS-CHRIST, dont il étoit la figure, à luy-même depuis exprimé, en parlant de ses *Luc ap.* 19.

propres ennemis ſous la parabole d'un Roy que ceux de ſon païs haïſſoient, & à qui ils firent faire cette déclaration, qu'ils ne vouloient point le reconnoître pour leur Roy. Ce Prince ayant pris poſſeſſion de ſon Royaume ſe fit amener ſes ennemis, & les fit tuër en ſa preſence; ce qui affermit ſon regne. C'eſt-à-dire, que lorſque les méchans figurez par ceux que Salomon fit mourir, & par ceux que la parabole de l'Evangile nous repreſente avoir été tuez en la preſence de celuy qu'ils n'avoient point reconnu pour Roy, auront été ſéparez du Royaume de JESUS-CHRIST par cette grande & derniere ſéparation qui ſe fera à la fin du monde, le regne du vray Salomon ſera alors véritablement affermi & rempli de gloire, ſelon qu'il le fit entendre à ſes Apôtres après la ſéparation & la ſortie de Judas, lors qu'il leur dit : *C'eſt maintenant que le Fils de l'Homme eſt glorifié, & que Dieu eſt glorifié en luy.*

Ioan. cap. 13. v. 31.

Mais nous pouvons dire que ce *regne* de JESUS-CHRIST fils de Salomon ſelon la chair, *eſt* en un ſens déja *affermi* & glorieux, depuis que les Juifs qui l'ont voulu dépoüiller de ſa Royauté comme Adonias, Joab, & Abiathar, & qui luy ont inſulté dans ſa croix & dans ſes ſouffrances comme Séméï, ayant été ſi ſévérement punis de leurs crimes, il a commencé à regner dans toute la terre par l'établiſſement de la foy.

Et il s'allia avec Pharaon Roy d'Egypte, dont il épouſa la fille qu'il emmena dans la ville de David, &c.

Un ſçavant Theologien ayant remarqué d'abord que Dieu avoit deffendu aux Iſraëlites d'épouſer des femmes étrangéres, fait cette demande : Si Salomon viola la loy en épouſant la fille du Roy d'Egypte. Et il répond, qu'on ne doit pas ſe précipiter dans ſon jugement ſur le ſujet de ce mariage ; puiſque l'Ecriture dit preſqu'auſſit-tôt après ; *Que ce Prince aima le Seigneur & ſe conduiſit ſelon les préceptes de David ſon pére :* & qu'elle loüe extrémement les premiéres années de ſon regne ; ce qu'elle n'auroit pas fait, ſi dés le commencement il avoit commis un auſſi grand crime qu'eût été celuy de ſe marier contre l'ordonnance de la loy. Ainſi il conclut qu'il eſt vray-ſemblable que Salomon ne pécha point dans ce mariage ; parce que lorſque la loy deffendoit qu'on ſe mariât avec des femmes étrangéres, elle l'entendoit principalement de celles qui demeuroient dans la terre promiſe. Il eſt vray qu'on pouvoit l'entendre auſſi de toutes les autres ; mais avec cette exception, ſi ces femmes étrangéres ne quittoient le culte de l'idolatrie, & n'embraſſoient la Religion du vray Dieu.

Eſtius in hunc loc. & Menoch Deuter. cap. 7.

C'eſt ce qu'on voit par l'éxemple de Moïſe même, qui épouſa Séphora Madianite ; de Booz, qui épouſa Ruth Moabite, & de David, qui épouſa Maacha fille du Roy de Ceſſur. Car comme toutes ces femmes s'étoient converties à la Réligion des Juifs, il eſt auſſi tres-probable que Salomon ne voulut point épouſer la fille du Roy d'Egypte, qu'il ne la vît reſoluë à adorer le vray Dieu. Auſſi l'Ecriture

ne l'a poinnt repris en aucune sorte de ce mariage ; au lieu qu'elle l'a tres-sévérement blâmé, lors que dans la suite il en épousa d'autres, qui n'avoient point renoncé à la Réligion de leur pére.

C'est sans doute le jugement le plus équitable qu'on peut porter de ce mariage de Salomon qui nous figure d'une maniére excelente l'alliance toute divine que le Fils de Dieu a contractée avec son Epouse qui est l'Eglise, tirée des Gentils comme du milieu de l'Egypte. Elle étoit fille de Pharaon ; c'est-à-dire, qu'elle reconnoissoit auparavant le démon pour pére.

Joan. c. 8. v. 41, 44. *Vos ex patre diabolo estis ; vos facitis opera patris vestri, & desideria patris vestri vultis facere :* Vous êtes les enfans du diable : Vous faites les œuvres de vôtre pére, & vous ne pensez qu'à accomplir ses desirs. C'est ce que le Fils de Dieu disoit aux Juifs mêmes, & ce qu'il eût dit beaucoup davantage aux Gentils. Il a donc choisi cette Epouse, & l'a retirée du milieu du paganisme. C'est luy véritablement qui comme *un Epoux fidelle a converti l'épouse infidelle*, selon que parle saint Paul, lorsqu'ayant trouvé cette Epouse noircie de crimes & ensevelie dans les ténébres de l'Egypte, il l'a lavée par son sang, éclairée par la lumiére de sa vérité, & embrasée par l'ardeur de son amour.

2. Cor. cap. 7. v. 14.

v. 3. Il sacrifioit & il brûloit de l'encens dans les hauts lieux.

L'Ecriture semble condamner le Roy Salomon, lorsqu'elle dit, *qu'il se conduisoit selon les préceptes de David son pére, excepté qu'il*

sacrifioit, &c. Cependant, selon la remarque d'un sçavant Theologien, on voit que Samuel, ce Prophéte si fidelle à Dieu, & d'autres encore ont sacrifié dans les hauts lieux. Et en effet il ne paroît point qu'il fût deffendu absolument comme une chose criminelle de sacrifier à Dieu dans ces hauts lieux, en un temps où l'Arche n'avoit point encore de lieu fixe où elle fût établie. C'est ce qui fait dire à un ancien Pére, qu'encore que l'ordonnance de la loy portât, que l'on ne sacrifieroit qu'en un seul lieu, c'est-à-dire devant l'Arche, Dieu pardonnoit néanmoins à ceux qui luy sacrifioient en d'autres lieux; & que la raison en est marquée dans l'Ecriture au méme endroit, lorsqu'elle ajoûte; *Que l'on n'avoit point encore bâti de Temple au Seigneur.*

Estius in hunc loc.

Theodor. in 3. Reg. q. 12.

Aussi saint Augustin parlant de ces mémes sacrifices qu'offrit Salomon dans les hauts lieux, témoigne qu'ils ne furent point rejettez de Dieu, comme sans doute ils l'auroient été, s'il avoit péché en y sacrifiant. C'est ce qui doit nous faire juger, que lors qu'il est dit dans l'Ecriture; *Que ce Prince se conduisit selon les préceptes de David son pére, excepté qu'il sacrifioit dans les hauts lieux*, elle veut nous faire entendre seulement qu'il ne fut point si exact que le Roy David dans cette observation légale, quoyque selon plusieurs Péres, Dieu ne le luy imputât point à péché pour la raison que l'on a marquée, qui étoit que le Temple de Jérusalem n'ayant point encore été bâti, l'Arche n'étoit point par conséquent fixe dans le lieu où il avoit témoigné par la bouche

Augustin. supr judic. quæst. 36.

Deuter. cap. 12. v. 5. de Moïse, qu'il vouloit luy-méme se choisir une demeure.

Mais comme, selon les saints Péres, Salomon étoit dans tous ces commencemens une figure excelente de Jesus-Christ, il semble qu'on pourroit dire, que cette même liberté qu'il se donnoit de sacrifier en différens lieux à la Majesté de Dieu, marquoit par avance ce qui devoit arriver sous le regne du vray Salomon, & ce que le Fils de Dieu luy-même déclara depuis à la femme de Samarie en luy-disant; *Que le temps venoit auquel on n'adoreroit plus le Pére ni sur la montagne de Samarie, ni dans la ville de Jérusalem* : c'est-à-dire, que l'adoration du Seigneur ne seroit plus attachée à un lieu particulier, comme elle l'étoit au temps de la Loy, où le peuple d'Israël si porté à l'idolatrie avoit besoin de ce frein pour être retenu dans le culte unique du vray Dieu; mais que l'on adoreroit par tout le Pére eternel, par ce qu'on l'adoreroit en esprit & en vérité.

Jean. cap. 4. v. 20. &c.

℣. 4. *Il alla à Gabaon pour y sacrifier, par ce que c'étoit le plus célébre des hauts lieux. Il y offrit mille hosties en holocauste. Et le Seigneur s'étant apparu à luy en songe pendant la nuit, luy dit : demandez-moy ce que vous voulez que je vous donne, &c.*

Hieron. de loc. Hebr. Iosué cap. 10. v. 2. 1. Paralipom. cap. 21. v. 29. Gabaon étoit la capitale des Gabaonites qui tomba dans le partage de la tribu de Benjamin. Et le Tabernacle avec l'Autel d'airain bâti par Moïse étoit alors dans le lieu élevé de cette ville, quoy que l'Arche fût dans la ville de Jérusalem. Aussi il semble que Dieu

voulut principalement se faire connoître à Salomon en cet endroit, qu'il rempliſſoit par sa Majesté d'une maniére plus sensible. Quoy qu'il soit marqué expressément que Dieu s'apparut à Salomon *en songe*, il ne seroit pas aisé de comprendre, comment ce Prince put mériter d'être loué d'une demande qu'il avoit faite en dormant, puisque toutes les actions d'un homme qui dort sont censées des actions involontaires, si saint Augustin ne nous expliquoit en peu de mots, & ne nous développoit ce mystére. Il dit que la bonne disposition d'une ame, qui travaille, lorsque le corps est éveillé, à étouffer ses passions & les mouvemens illicites de sa chair, la met en état de mériter devant Dieu, lors même qu'il semble que la liberté de ses fonctions luy est ôtée durant le sommeil. Et il ajoute, que ce fut ainsi que Salomon en dormant préféra véritablement la sagesse à toutes choses, & la demanda à Dieu préférablement à tout le reste, qu'il mépriſoit en comparaison de cette sagesse, dont il sentoit qu'il avoit un si grand besoin pour la conduite d'un si grand peuple. *Propter illam ergo affectionem animæ bonam, quæ desiderio meliore mundata multas vigilans interficit cupiditates, etiam in somnis quædam ejus merita clarent. Nam etiam dormiens Salomon sapientiam præposuit omnibus rebus, eamque neglectis cæteris est precatus à Domino.* *Auguſt. de Geneſ. ad liter. lib. 12. cap. 15.*

Ainsi, selon la pensée de saint Augustin, nous devons nous representer Salomon, comme ayant l'esprit & le cœur rempli de l'amour de cette sagesse lorsqu'il s'endormit, comme

étant plein de reconnoissance *pour la grande miséricorde dont il avoit plû à Dieu*, selon qu'il le dit, *d'user envers David son père*, & pour la grace qu'il luy avoit faite à luy-même *en le faisant seoir sur son thrône*; & comme se regardant véritablement tel *qu'un enfant qui ne sçavoit point la manière dont il devoit se conduire, ni discerner entre le bien & le mal, pour pouvoir juger un peuple innombrable.* Il étoit tout pénétré de ces sentimens *lorsqu'il offrit mille hosties en holocauste.* Et ce fut alors proprement qu'il pria Dieu & luy demanda *ce cœur docile & cette sagesse*, dont le desir pouvoit paroître d'autant plus admirable dans ce jeune Prince, qu'il étoit déja reconnu pour sage, selon qu'il paroît par le témoignage si avantageux que luy en rendit le Roy son
cap. 2. v. 6. 7. père.

Lors donc qu'il se fut endormi dans une si sainte disposition, & que Dieu se fut apparu à luy en songe pour luy demander ce qu'il souhaittoit, il est vray de dire, que ce fut son cœur qui répondit à la demande de Dieu, & qui luy fit cette excelente priére dont nous
August. in psalm. 37. tom. 8. pag. 119. » venons de parler. Car c'est, dit saint Au-
» gustin, le desir de vôtre cœur qui est pro-
» prement vôtre priére. Si vôtre desir est
» continuel, vôtre priére est continuelle. Ce
» n'est pas, ajoûte-t-il, sans sujet que saint
» Paul veut qu'on prie sans cesse. Cependant
» nous ne pouvons pas avoir toûjours les ge-
» noux en terre, ni le corps continuellement
» abbatu, ni les mains élevées sans cesse en
» haut. Il y a donc une autre priére intérieure

& continuelle qui eſt le deſir. Quoy que « vous faſſiez, ſi vous deſirez ſans ceſſe, vous « ne ceſſez point de prier. Ce deſir conti- « nuel eſt une voix continuelle de vôtre cœur. « Vous vous tairez dans l'inſtant que vous « ceſſerez d'aimer. Le refroidiſſement de la « charité eſt le ſilence du cœur ; comme au « contraire l'ardeur de la charité eſt le cri « puiſſant d'un cœur embraſé d'amour. *Frigus* « *charitatis, ſilentium cordis eſt : flagrantia cha-* « *ritatis, clamor cordis eſt. Si ſemper manet cha-* « *ritas, ſemper clamas. Si ſemper clamas, ſemper* « *deſideras.* Un vray ſerviteur de Dieu, dit « encore le même Saint, paroît rire quelque- « fois. Mais lors même qu'il rit, ſon deſir n'eſt- « il pas toûjours vivant dans ſon cœur ? Que « s'il deſire, il ſoûpire auſſi. Il eſt vray que « ſon ſoûpir n'eſt pas toûjours entendu des « hommes ; mais il l'eſt toûjours de Dieu. «

Salomon donc crioit à Dieu en dormant par le deſir qui étoit au fond de ſon cœur. Et ce deſir ne regardoit *ni les richeſſes, ni la longueur de la vie ; mais la ſageſſe pour diſcerner ce qui étoit juſte.* Auſſi Dieu luy témoigna approuver ſi fort cette demande qu'il luy faiſoit, qu'il luy promit même de le combler des autres biens qu'il ne luy demandoit pas.

℣. 12. *J'ay déja fait*, luy dit-il, *ce que vous m'avez demandé ; je vous ay donné un cœur ſi plein de ſageſſe & d'intelligence, que nul avant vous, ni nul après vous ne pourra vous être ſemblable.*

Ce que Dieu dit, *qu'il avoit déja fait ce que Salomon avoit demandé*, peut nous marquer

que cette demande même qu'il luy avoit faite étoit *déja* un effet de la sageſſe qu'il avoit reçûë d'enhaut, ſelon cette déclaration ſi célébre que fait ſaint Paul; *Que nous ne ſommes point capables de former de nous-mêmes aucune bonne penſée comme de nous-mêmes, mais que c'eſt Dieu qui nous en rend capables.*

2. Cor. cap. 3. v. 5.

Que ſi l'on demande en quoy conſiſtoit principalement *cette ſageſſe & cette intelligence* qu'il poſſéda par deſſus tous les autres hommes qui avoient vécu, ou qui devoient vivre après luy, ou comme d'autres l'expliquent, par deſſus tous les Rois d'Iſraël, il ſemble qu'on peut aſſurer, que ce n'étoit pas cette ſageſſe qui eſt propre ſeulement aux enfans de Dieu; *cette ſageſſe dont la crainte du Seigneur eſt* ſelon David *le commencement, & la charité parfaite*, la conſommation. Mais cette ſageſſe, ſelon la remarque des Interprétes, regardoit principalement tous les devoirs de la conduite civile & politique, & le jugement des choſes cachées; & elle enfermoit une connoiſſance tres-profonde de tous les ſecrets de la nature, de toutes les ſciences, & de tout ce qui peut rendre un homme vrayment conſommé dans l'intelligence de toutes choſes. Car pour ce qui eſt de cette autre intelligence, & de cette autre ſageſſe toute divine qui rend les hommes vrayment ſaints, & que David demandoit à Dieu avec tant d'ardeur, on ne peut point ne pas reconnoître, que non ſeulement Salomon n'en fut point rempli plus que tous les autres qui l'ont précédé, & qui l'ont ſuivi, mais qu'il n'a pas dû être même com-

Vatabl.

Pſal. 110.

Vid. Tirin. in hunc loc.

Pſ. 118.

paré en ce point ni au Roy ſon pére, ni à aucun des ſaints Patriarches, & beaucoup moins aux Apôtres qui mettant leur gloire dans la folie de la croix de JESUS-CHRIST, & déclarant qu'ils ignoroient tout dans le monde hormis JESUS-CHRIST crucifié, parurent infiniment & plus ſages & plus ſçavans dans cette ignorance & cette folie apparente, que Salomon ne le fut jamais.

Nul n'a reſſemblé à Salomon, dit ſaint Jérôme, parce que tous, ſelon l'Apôtre, ont différens dons. L'un a le don de la ſageſſe; l'autre a le don de la foy. L'un excelle dans la ſcience de tous les ſecrets; l'autre à la ſimplicité d'une foy humble pour caractére. Tous n'ont pas pû éclaircir comme Salomon ce qui regardoit la nature de toutes les bêtes, & des oiſeaux, & de tous les ſimples depuis les hauts cédres du Liban, juſques à l'hyſſope. Mais peut-être auſſi que Salomon n'approfondit pas comme Moïſe la différence & le myſtére de toutes les eſpéces des victimes & des vaſes ſacrez qui regardoient le culte de Dieu; & le Seigneur ne luy parla pas ſans doute face à face comme à cet ancien Légiſlateur. *Hieron. Tom. 3. pag. 980. in Epiſt. ad Epheſ. c. 3. v. 9.*

Saint Auguſtin parlant auſſi de la ſageſſe ſi célébre de ce Prince, & ſi vantée de ſon temps, & dans tous les temps qui l'ont ſuivi, témoigne aſſez quelle elle étoit, lors qu'il dit, qu'elle luy fut beaucoup moins avantageuſe, que les richeſſes & la gloire que Dieu y joignit ne luy furent pernicieuſes. *Secunda res quæ ſapientium animos fatigant magis Salomoni obfue-* *Auguſt. de Civit. Dei l. 17. cap. 20.*

runt, quàm profuit ipsa sapientia, etiam nunc & deinceps memorabilis, & tunc longe latéque laudata. Saint Grégoire néanmoins entend auſſi par cette ſageſſe de Salomon, la vraye ſageſſe. Mais il dit que l'Ecriture témoigne qu'il la reçut durant la nuit & en ſonge, comme pour marquer en quelque ſorte, qu'elle ne ſeroit que paſſagére, & qu'il n'y perſévéreroit pas. *Hinc est quod Salomon, qui sapientiam non perseveraturus accepit, in somnis hanc & nocte accepisse describitur.* Mais il ſemble que l'on peut bien dire encore, qu'il reçut en quelque façon cette ſouveraine ſageſſe en figure, puiſqu'il figuroit en ſa perſonne cét homme prédéſtiné avant tous les temps, à qui la ſageſſe ſouveraine du Pére eternel devoit s'unir d'une maniére ineffable dans le myſtére de l'Incarnation; & que ça été ainſi proprement à ce divin Salomon que Dieu a communiqué ſa ſageſſe d'une maniére ſi excelente, que nul homme ni avant luy ni après luy ne pourra jamais luy être ſemblable.

Gregor. Magn. Moral. lib. 2. cap. 2. Id. in 1. Reg. cap. 4.

Paulinus Epist. 10. pag. 126. Tom. 1. Saint Paulin conſidérant la Sageſſe de Salomon dans le choix qu'il fit de demander au Seigneur cette ſageſſe méme préférablement à toutes choſes, nous donne ſur ce ſujet une » excelente inſtruction. Celuy, dit-il, qui eſt » tout-puiſſant pour donner à ceux qui ſe con» fient en luy beaucoup plus qu'ils ne deman» dent, donna alors à ce Prince, qui ſe con» tentoit de luy demander ſa ſageſſe, toutes les » richeſſes & toute la gloire qu'il ne luy de» mandoit pas : & il voulut, ajoûte-t-il, les » luy donner pour cette méme raiſon qu'il ne les

les avoit point desirées. Il récompensa ce « sage choix, qui luy faisoit préférer ce qu'il « y avoit de plus grand à ce qu'il y avoit de « plus petit, en ajoutant de luy-même ces petits « biens qu'il négligeoit aux plus grands qu'il « luy avoit demandez. Ainsi ce Roy mérita de « se voir comblé de toutes sortes de biens, « pour avoir sçeu desirer ceux qui étoient les « plus desirables. Et il nous apprend à tous « par son exemple à imiter sa sagesse en imi- « tant le choix qu'il a fait. Car si nous som- « mes assez imprudens pour préférer aux gran- « des choses les plus petites, & les biens fra- « giles de la terre aux biens éternels du Ciel, « en punition de ce choix extravagant qu'inf- « pire la cupidité, nous serons privez en même « temps, & du bien suprême que nous aurons « mépriſé, & du bien si mépriſable que nous « aurons recherché ; étant condamnez tres- « justement, & à ne point recevoir ce que « nous avons regardé comme le moins desira- « ble, & à être dépoüillez de ce que nous « avons injustement préféré à ce que nous au- « rions dû préférablement choisir. *Minora enim majoribus & summis infima bona, id est, terrena cœlestibus anteponentes, in pœnam stultæ cupiditatis, omni carebimus, summo simul atque infimo bono; & illa justè non accepturi quæ non desideraverimus, & istis meritò defraudandi, quorum amore noxio potiora neglexerimus.* C'est ce que le Fils de Dieu nous a exprimé en peu de paroles, lorsqu'il nous a dit : *Cherchez avant toutes choses le Royaume & la justice de Dieu : & les autres biens vous seront* Matth. cap. 6. v. 33.

donnez comme par surcroît.

℣. 14. *Que si vous gardez mes ordonnances, comme vôtre pére les a gardées, je vous donneray encore une longue vie.*

Il paroît étrange que Dieu propose David comme un Prince qui avoit gardé ses ordonnances, luy que l'on sçavoit avoir violé par un adultére & un homicide sa loy divine. Mais c'est ce qui peut servir d'une grande consolation pour les pécheurs, qui étant tombez comme David, se sont rélevez comme luy par la pénitence. Dieu juge de l'homme non par les fautes où il peut tomber, mais par son humble retour vers luy. Et ainsi, quoy que les crimes où étoit tombé David, fussent tres-grands, l'humilité de sa pénitence parut encore plus grande à ses yeux, & luy couvroit en quelque façon toutes ses fautes, selon que David le dit luy-même; *Qu'heureux sont ceux de qui Dieu pardonne les iniquitez, & dont les péchez sont couverts.* Dieu donc avoit oublié les crimes de son serviteur David pour ne se plus souvenir que de son humble fidélité. Et c'étoit avec raison qu'il la proposoit au Roy son fils, dont les bons commencemens, dit saint Augustin, furent suivis d'une fin si malheureuse. *Hic bonis initiis, malos exitus habuit.*

Psal. 31.

August. de Civit Dei l. 17. cap. 20

℣. 16. *Alors deux femmes de mauvaise vie vinrent se presenter devant le Roy; &c.*

Il n'y a guéres d'histoire, comme l'on sçait, qui soit plus celébre dans l'Ecriture, & même dans toute l'Antiquité, que ce Jugement que Salomon a rendu au commencement de son régne. La plus part des Péres en ont parlé &

Ambros. Tom. 1. de offic l. 2. cap. 8 Id. de Spir.

l'ont relevé, non seulement comme un modelle de sagesse, mais comme un mystére qui enferme de grandes instructions. La lettre est tres-claire d'elle-même, & n'a pas besoin d'être expliquée. On peut remarquer seulement avec saint Ambroise & les Interprétes, que l'ordre que le Roy donna de coupper en deux cet enfant, que les deux femmes s'attribuoient également, comme leur fils, étoit seulement un ordre feint, puisqu'il eût été contre la justice de faire mourir l'innocent pour découvrir le coupable. *Mandato ministris quò simularent triste ministerium, dividi jussit infantem.* Et le même Saint dit encore, que ce fut par un don de l'Esprit de Dieu qu'il découvrit & la tromperie de la fausse mére, & la tendresse sincére de la mére véritable, qui étoient d'abord cachées dans leurs cœurs. Car il n'y « avoit, dit ce Pére, que l'épée toute spirituelle « de l'Esprit saint, qui pût faire ce discernement. Et cet Esprit d'Intelligence, qui est « pénétrant & à qui rien n'est caché, inspira à Salomon de faire apporter cette autre « épée, afin qu'en feignant de vouloir coupper « en deux l'enfant que les deux méres se disputoient l'une à l'autre, il reconnût la vraye « mére par la tendresse qui la porteroit à vouloir sauver la vie à son fils, & à se priver « plûtôt elle-même de la consolation qu'elle « auroit eûë de le posseder comme sa mére. « Cet homme véritablement spirituel chercha « dans le cœur ce qu'il ne pouvoit connoître « par la langue : il interrogea la tendresse de la « piété maternelle, pour faire paroître au jour «

Sanct. l. 3. c 7 d. de Virgi. vib. lib. 3. pag 479. Hieron. Ep. 131. Tom. 1. p 1114. August. de temp. serm. 200 To. 10. pag. 33. Id. T 7. de Baptism. l. 6. cap. 25. Id. T. 6. de Hæres p. 19 cap 6. Gregor. Magn. Moral.. lib. 8. cap. 17. lib. 18. cap. 8.

„ la vérité. *Naturam in effectibus quæsivit, quæ* „ *latebat in vocibus ; & pietatem interrogavit,* „ *ut proderet veritatem.* Ce fut donc l'effet, „ dit-il encore, d'une profonde sagesse de por- „ ter ainsi la lumiére dans l'obscurité des cons- „ ciences, de tirer la vérité des ténébres, & „ de percer comme avec l'épée de l'esprit le „ fond des entrailles non seulement du corps, „ mais de l'ame même. *Sapientiæ fuit latentes distinguere conscientias, ex occultis eruere veritatem & velut quâdam machærâ ita spiritus gladio penetrare, non solum uteri, sed etiam animæ & mentis viscera.*

Saint Jérôme, que l'on sçait bien s'être attaché plus que tous les autres Péres au sens littéral de l'Ecriture, aprés avoir témoigné que l'histoire de ce jugement célébre de Salomon est toute claire quant à l'intelligence de la lettre, ajoute, que comme saint Paul a déclaré que tout ce qui se passoit alors nous regardoit, c'a été le sentiment de quelques Anciens, qu'on devoit entendre de la Synagogue & de l'Eglise ce qui est dit de ces deux femmes, & rapporter tout au temps que le véritable Salomon, c'est-à-dire, que JESUS-CHRIST a commencé aprés sa mort & sa résurrection à regner tant sur Israël, que sur les Gentils. Il dit que la Synagogue & l'Eglise sont certainement appelées dans les Ecritures adultéres & prostituées. Il rapporte diverses authoritez pour le prouver, & il en conclut que l'une & l'autre ayant été figurées par ces deux femmes qui se présentérent à Salomon, il n'y en eut qu'une, sçavoir l'Eglise, qui mérita par son

jugement d'être en poſſeſſion du Fils. Nous « ne diſons pas, ajoute ce Saint, que l'Egliſe « ſoit demeurée dans ſa proſtitution : mais nous « diſons avec l'Apôtre, *que là où il y avoit* « *une abondance de péché, il y a eu enſuite une* « *ſurabondance de grace.* « *Rom. cap. 5. v. 20.*

On peut voir dans ſaint Jérôme toute l'explication allégorique de cet endroit, que nous avons cru devoir nous diſpenſer de rapporter en ce lieu, comme étant trop longue, & peut-être même moins proportionnée à l'intelligence commune de tous les fidelles. Saint Jérôme ne l'a pas luy même propoſée comme une choſe auſſi véritable & auſſi éxacte que la vérité hiſtorique. *Non eædem*, dit-il, *ſunt regulæ in tropologiæ umbris, quæ in hiſtoriæ veritate.* Et ainſi il nous ſuffit de l'avoir touchée comme en paſſant.

Ce que ce ſaint Pére a entendu de la Synagogue, d'autres Saints l'ont expliqué de l'héréſie, particuliérement de l'héréſie d'Arius à l'égard de l'Egliſe Catholique. Je ſuis bien « aiſe, mes fréres, dit ſaint Auguſtin, de vous « expoſer, ſi vous l'agréez, la maniére dont « nos ſaints Péres ont expliqué cette hiſtoire. « Celle qui crioit que l'enfant fût conſervé ſans « être couppé, étoit la figure de l'Egliſe Ca- « tholique. Mais cette autre également cruelle « & impie qui crioit que l'on partageât l'en- « fant, marquoit en figure l'héréſie Arienne. « Car cette prémiere comme une mére tres- « pieuſe, faiſoit entendre avec force aux enne- « mis de la foy, qu'ils ne devoient point divi- « ſer cette unité adorable, & cette parfaite « *Auguſt. de temp. ſerm. 200. Tom. 10. pag. 333.*

„ égalité du Fils de Dieu avec Dieu son Pé-
„ re. Possédez-le tout entier & sans partage
„ avec nous, leur disoit-elle ; car quand vous le
„ posséderez tout entier, nous ne laisserons pas
„ de le posséder encore avec vous. Il est si grand
„ & si infini, que lors que tous le possèdent tout
„ entier tous ensemble, il est encore possédé
„ tout entier par chacun d'eux. Mais l'héréſie
„ au contraire crioit d'une voix cruelle & im-
„ pie; *Qu'il soit diviſé & partagé.* Que veut
„ dire, Qu'il soit diviſé, sinon que le Fils ne
„ soit point uni par une parfaite égalité avec
„ le Pére ? Rougissez-donc, s'écrie ce Saint, ô
„ cruelle impiété. Une mére proſtituée ne peut
„ souffrir que son fils soit diviſé & couppé en
„ deux, comme Salomon l'avoit ordonné ; &
„ vous osez diviſer Dieu même vôtre Seigneur.
„ Elle, quoy que proſtituée, est néanmoins
„ pleine de pitié, parce qu'elle est mére. Mais
„ pour vous, vous êtes impitoyable, parce que
„ vous n'êtes pas mére.

Gregor. Magn. Moral. lib. 21. cap. 8.

Mais saint Grégoire-le-Grand, qui cherchoit principalement dans l'Ecriture ce qu'il jugeoit plus capable de servir à l'inſtruction des mœurs, trouve dans la dureté de cette fauſſe mére, & dans la tendresse de cette mére véritable un sens plus proportionné à la piété & à l'édi-
„ fication générale des fidelles. Nous ne de-
„ vons pas passer légérement, dit ce Saint, ce qui
„ arriva, lorsque cette femme s'étant endormie
„ étouffa l'enfant qu'elle nourrissoit de son lait
„ étant éveillée. Cela nous marque que les
„ Docteurs, qui veillant en quelque sorte dans
„ l'Egliſe par leur science, s'endorment par

la négligence de leur vie, tuent par cet assou- " pissement où ils vivent, & étouffent par " l'exemple de leur langueur ceux qu'ils paroif- " soient nourrir du lait divin de la parole de " vie. "

Ce saint Pape s'étend ensuite pour faire voir qu'une envie cruelle inspire à ces faux Docteurs, comme à cette fausse mére de s'attribuer superbement le fruit du travail des autres; & que cette jalousie diabolique fait une si forte impression dans l'esprit de quelques-uns, qu'ils aimeroient mieux en quelque façon voir périr devant leurs yeux les vrais enfans de l'Eglise que les autres ont enfantez à JESUS-CHRIST, que non pas de voir ces personnes joüir de la gloire qui est dûë si justement à leurs travaux, où, pour mieux dire, à la grace de celuy qui s'est servi de leur ministére pour sauver les ames. *Falsa mater eum, quem non genuit, occidi non metuit; quia arrogantes magisterii & charitatis ignari, si plenissimum nomen laudis ex alienis discipulis consequi nequeunt, eorum vitam crudeliter insequuntur. Invidiæ face succensi, nolunt aliis vivere, quos se conspiciunt non posse possidere.*

Mais il témoigne au contraire, que comme la mére véritable demanda à Salomon qu'il sauvât la vie à son fils, quand il dévroit être possédé par une étrangére, aussi les dignes Pasteurs veulent bien céder à d'autres la gloire de la sainte éducation de leurs enfans, pourvû que ces mémes enfans vivent toûjours de la vie de piété qu'ils leurs ont procurée: & qu'ainsi de méme que les entrailles de l'affection

maternelle firent discerner la vraye mére d'avec celle qui ne l'étoit pas, la charité est l'épreuve qui fait connoître le vray Pasteur, & qui le distingue de celuy qui ne l'est qu'en apparence. C'est pourquoy, comme dit encore ce grand Pape, on verra au jour du suprême Jugement, s'accomplir la vérité de ce qui fut figuré alors par le jugement de Salomon. L'humilité avec laquelle ces vrais Pasteurs se feront généreusement dépoüillez de toute la gloire qui pouvoit leur revenir de la vertu de leurs disciples, servira à les combler en ce grand jour, de tout le mérite de leurs bonnes œuvres. Et ils posséderont alors, pour le dire ainsi, tous entiers ceux dont la vie sainte deviendra en quelque sorte leur couronne. *Ipsi & integros & viventes filios recipiunt, quando in supremo examine ex eorum vitâ perfectæ retributionis gaudia consequuntur.*

C'est ce qu'il semble que saint Paul a eu en vûë, lors que conjurant tous les fidelles de ne point souffrir parmi eux de divisions, il leur disoit : Jesus-Christ *donc est-il divisé? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous? Où avez-vous été baptisez au nom de Paul, vous qui dites; Pour moy je suis à Paul; & moy je suis à Apollon, & moy je suis à Cephas?* Car il vouloit leur faire connoître par là, que tous leurs disciples étoient les disciples d'un même Maître qui est Jesus-Christ, pour lequel seul tous les autres devoient travailler, & les enfans d'une seule mére qui est l'Eglise, à laquelle & la Synagogue & les héresies, & la jalousie des faux Pasteurs peuvent disputer

1. Cor. cap. 1. vers. 10. &c.

dans le temps preſent ceux qu'elle chérit comme ſes enfans ; mais qui les poſſédera à la fin du monde toute ſeule, ne compoſant avec eux tous qu'un ſeul corps, qui eſt cette chaſte Epouſe, que tous les Paſteurs Apoſtoliques comme ſaint Paul doivent preſenter toute pure à JESUS-CHRIST, comme à l'Epoux véritable.

CHAPITRE IV.

1. ERAT autem Rex Salomon regnans ſuper omnem Iſraël :

2. & hi principes quos habebat : Azarias filius Sadoc Sacerdotis :

3. Elihoreph & Ahia filij Siſa ſcribæ : Joſaphat filius Ahilud à commentariis :

4. Banaïas filius Joïadæ ſuper exercitum : Sadoc autem, & Abiathar Sacerdotes.

5. Azarias filius

1. OR le Roy Salomon regnoit ſur tout Iſraël,

2. & ceux-cy étoient ſes principaux officiers, Azarias " fils de Sadoc Prétre.

3. Elihoreph & Ahia fils de Siſa étoient Secretaires, Joſaphat fils d'Ahilud étoit" Chancelier ;

4. Banaïas fils de Joïada étoit Général d'armée ; Sadoc & Abiathar" étoient Prétres.

5. Azarias fils de Nathan

℣. 1. *Expl.* petit fils ; car il étoit fils d'Achimaas qui étoit fils de Sadoc *Synopſ.*

℣. 3. *Lettr.* A commentariis *Expl.* cujus officium erat Regi gerenda ſuggerere *Vat.*

℣. 4 *Expl.* Sadoc étoit Grand-Prêtre & Abiathar rappellé d'exil, étoit parmi les Prêtres, ſelon que Dieu l'avoit prédit. 1. *Reg cap.* 2. *Eſtius.*

avoit l'Intendance sur ceux qui étoient toûjours auprès du Roy : Zabud fils de Nathan Prétre, étoit favori du Roy.

Nathan, super eos qui assistebant Regi : Zabud filius Nathan Sacerdos, amicus Regis,

6. Ahisar étoit Grand-maître de la maison, & Adoniram fils d'Abda étoit Sur-intendant des tributs.

6. & Ahisar præpositus domus : & Adoniram filius Abda super tributa.

7. Salomon avoit établi douze officiers sur tout Israël qui avoient soin d'entretenir la table du Roy, & de toute sa maison ; chacun fournissoit pendant un mois de l'année, tout ce qui étoit nécessaire *à la maison du Roy*.

7. Habebat autem Salomon duodecim præfectos super omnem Israël, qui præbebant annonam Regi & domui ejus : per singulos enim menses in anno, singuli necessaria ministrabant.

8. Voici le nom de ces Officiers. Benhur avoit l'intendance sur la montagne d'Ephraïm.

8. Et hæc nomina eorum : Benhur, in monte Ephraïm.

9. Bendecar à Maccez, Salebin, Bethsames, Elon & Bethanan.

9. Bendecar, in Macces, & in Salebim, & in Bethsames, & in Elon, & in Bethanam.

10. Benhesed à Aruboth, il avoit *aussi* Socho & toute la terre d'Epher.

10. Benhesed in Aruboth : ipsius erat Socho, & omnis terra Epher.

11. Benabinadab, qui avoit l'Intendance de tout *le païs de* Nephat-dor, avoit épousé

11. Benabinadab, cujus omnis Nephath dor, Tapheth filiam Salomonis ha-

℣. 5. *Lettr.* ami.

bebat uxorem :

12. Bana filius Ahilud regebat Thanac & Mageddo, & universam Bethsan, quæ est juxta Sarthana subter Jezrahel, à Bethsan usque Abelmehula è regione Jecmaan.

13. Bengaber in Ramoth Galaad: habebat Avothiaïr filii Manasse in Galaad, ipse præerat in omni regione Argob, quæ est in Basan, sexaginta civitatibus magnis atque muratis, quæ habebant seras æreas.

14. Ahinadab filius Addo præerat in Manaïm.

15. Achimaas in Nephthali : sed & ipse habebat Basemath filiam Salomonis in conjugio.

16. Baana filius Husi, in Aser, & in Baloth.

17. Josaphat filius

Taphet fille de Salomon".

12. Bana fils d'Ahilud étoit Gouverneur de Thanach, de Mageddo, de tout *le païs de* Bethsan qui est proche de Sarthana au dessous de Jezrahel depuis Bethsan jusqu'à Abelmehula vis-à-vis de Jecmaan.

13. Bengaber étoit Intendant de Ramoth-Galaad, & il avoit " les Bourgs de Jaïr fils de Manassé qui sont en Galaad. Il commandoit dans tout le païs d'Argob qui est en Basan à soixante villes qui étoient *fort* grandes & environnées de murailles qui avoient " des portes de bronze.

14. Ahinadab fils d'Addo étoit Intendant en Manaïm.

15. Achimaas en Nephthali, & il avoit aussi épousé Basemath fille de Salomon".

16. Baana fils d'Husi étoit Intendant *dans tout le païs* d'Aser & de Baloth.

17. Josaphat fils de Pharué

ŷ. ŷ. 11 & 15. *Expl.* C'est par anticipation que l'Ecriture dit cela, Salomon n'ayant point encore alors de fille qui pût être matiée. *Menoch.*

ŷ. 13 *Vid. Num* 32. 41. & *Deut.* 3. 13. & 14. *Ibid. l.* lettres.

en Issachar.

18. Séméï fils d'Ela en Benjamin.

19. Gaber fils d'Uri en la Province de Galaad, dans le païs de Séhon Roy des Amorrhéens & d'Og Roy de Basan & sur tout ce qui étoit en cette terre.

20. Le Peuple de Juda & d'Israël étoit innombrable comme le sable de la mer; & tous mangeoient & beuvoient dans une grande joye.

21. Salomon avoit sous sa domination tous les Royaumes, depuis le fleuve" d'*Euphrate*, jusqu'au païs des Philistins, & jusqu'à la frontiére d'Egypte. Ils luy offroient tous des presens & luy demeurerent assujettis tous les jours de sa vie.

22. Les vivres pour la table de Salomon étoient chaque jour trente mesures" de fleur de farine, & soixante de farine ordinaire,

23. dix bœufs gras; vingt bœufs des pâturages, cent

Pharuë, in Issachar.

18. Semeï filius Ela in Benjamin.

19. Gaber filius Uri in terra Galaad, in terra Sehon Regis Amorrhæi & Og Regis Basan super omnia quæ erant in illa terra.

20. Juda & Israël innumerabiles, sicut arena maris in multitudine: comedentes, & bibentes, atque lætantes.

21. Salomon autem erat in ditione sua, habens omnia regna à flumine terræ Philisthiim usque ad terminum Ægypti, offerentium sibi munera, & servientium ei cunctis diebus vitæ ejus.

22. Erat autem cibus Salomonis per dies singulos, triginta cori similæ, & sexaginta cori farinæ,

23. decem boves pingues, & viginti

℣. 21. *Lettr.* à flumine, *id est*, ab Euphrate. *Vat.*

℣. 22. *Lettr.* Cori, c'étoit une mesure des Hébreux qui contenoit environ 280. pintes qui font un muy.

boves paſcuales, & centum arietes, excepta venatione cervorum, caprearum, atque bubalorum, & avium altilium.

24. Ipſe enim obtinebat omnem regionem quæ erat trans flumen, à Taphſa uſque ad Gazan, & cunctos Reges illarum regionum: & habebat pacem ex omni parte in circuitu.

25. Habitabátque Juda & Iſraël abſque timore ullo, unuſquiſque ſub vite ſua, & ſub ficu ſua, à Dan uſque Berſabee, cunctis diebus Salomonis.

26. Et habebat Salomon quadraginta millia præſepia equorum currilium, & duodecim millia equeſtrium.

27. Nutriebantque eos ſupradicti Regis præfecti: ſed & neceſſaria menſæ

beliers, outre la *viande de* venaiſon, les cerfs, les chévreuils, les bœufs ſauvages & toutes ſortes de volaille.

24. Car il dominoit ſur tous les païs qui étoient au delà du fleuve *d'Euphrate*, depuis Taphſa juſqu'à Gaza: & tous les Rois de ces Provinces luy étoient aſſujettis; & il avoit la paix de toutes parts avec tous ceux qui étoient autour de luy[n].

25. Dans tout Juda & tout Iſraël *tout homme* demeuroit ſans aucune crainte chacun ſous ſa vigne & ſous ſon figuier; depuis Dan juſqu'à Berſabée[n], pendant tout le regne de Salomon.

26. Et Salomon avoit [n]quarante mille chevaux dans ſes écuries pour les chariots, & douze mille chevaux de ſelle.

27. Ces *douze* Officiers du Roy dont on a déja parlé *avoient la charge* de les nourrir, & ils fourniſſoient dans

℣ 24. *Autr.* ſes voiſins.

℣. 25. *Expl.* *c'eſt à dire*, depuis le Septentrion juſqu'au Midi.

℣. 26. *Expl.* quarante mille chevaux dans les écuries: où quarante mille ſéparations dans les écuries pour autant de chevaux *Synopſ. Paralipom. lib. 2. cap 9.*

le temps avec un extrême soin tout ce qui étoit nécessaire pour la table du Roy Salomon.

Regis Salomonis, cum ingenti cura præbebant in tempore suo.

28. Ils faisoient aussi porter l'orge & la paille pour les chevaux & les autres bêtes au lieu où étoit le Roy selon l'ordre qu'ils avoient reçû.

28. Hordeum quoque & paleas equorum & jumentorum deferebant in locum ubi erat Rex, juxta constitutum sibi.

29. Dieu donna de plus à Salomon une sagesse & une prudence prodigieuse & une étenduë de cœur" aussi grande que celle du sable qui est sur le rivage de la mer.

29. Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni, & prudentiam multam nimis, & latitudinem cordis, quasi arenam, quæ est in littore maris.

30. Et la sagesse de Salomon surpassoit la sagesse de tous les Orientaux & de tous les Egyptiens.

30. Et præcedebat sapientia Salomonis sapientiam omnium Orientalium & Ægyptiorum,

31. Il étoit plus sage que tous les hommes, plus sage qu'Ethan Esrahite", qu'Heman, Chalcol & Dorda enfans de Mahol, & sa réputation étoit répanduë dans toutes les nations voisines.

31. & erat sapientior cunctis hominibus: sapientior Ethan Ezrahita, & Heman, & Chalchol, & Dorda, filiis Mahol: & erat nominatus in universis gentibus per circuitum.

32. Salomon composa aussi trois mille paraboles & il fit cinq mille cantiques.

32. Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas: &

℣. 29. *Autr.* une étenduë d'esprit.

℣. 31. *Autr.* Fils d'Ezra.

fuerunt carmina ejus quinque & mille.

33. Et disputavit super lignis, à cedro quæ est in Libano, usque ad hyssopum quæ egreditur de pariete : & differuit de jumentis, & volucribus, & reptilibus, & piscibus.

34. Et venichant de cunctis populis ad audiendam sapientiam Salomonis, & ab universis regibus terræ, qui audiebant sapientiam ejus.

33. Il traita aussi de tous les arbres depuis le cedre qui est sur le Liban jusqu'à l'hyssope qui sort de la muraille, & il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des réptiles & des poissons.

34. Il venoit des gens de tous les pais pour entendre la sagesse de Salomon ; & tous les Rois de la terre envoyoient vers luy, " pour être instruits par sa sagesse.

℣. 34. *Lettr.* pour entendre sa sagesse.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. &c. *LE Roy Salomon regnoit sur tout Israël, & ceux-cy étoient ses principaux Officiers.*

On pourroit d'abord être surpris de ce que le Saint-Esprit fait écrire dans le détail les noms de tous ces Officiers de Salomon, le nombre si prodigieux des chevaux qu'il avoit dans ses écuries ; & la multitude des viandes qui se servoient sur sa table. Il sembleroit aux hommes charnels, que Dieu voudroit leur donner par là une haute idée de la grandeur

& de la magnificence des Rois de la terre ; & leur inſpirer de l'eſtime pour tout cet éclat du ſiécle. Ce n'eſt pas là néanmoins ce que la foy qui eſt la lumiére des Chrétiens nous apprend. Et nous lirions l'Ecriture avec un eſprit tout different de celuy du Chriſtianiſme, ſi nous y enviſagions autre choſe que la grandeur infinie de Dieu, & le néant de la miſére de l'homme, ſi nous y cherchions quelqu'autre choſe que l'humilité & la charité ; ſi nous prétendions y découvrir quelqu'autre objet qui fût digne de l'amour de nôtre cœur, que Dieu-même infiniment relevé au deſſus de tous les hommes ; que JESUS-CHRIST profondément rabaiſſé dans ſa ſainte humanité ; & que l'Egliſe rachettée de la juſtice du Pére Eternel par l'ineffable miſericorde du Fils anéanti dans ſon Incarnation, & dans ſa mort, & ſanctifiée par les dons du Saint-Eſprit.

C'eſt là la doctrine de ſaint Auguſtin répanduë dans tous ſes Ecrits. Et nous ne pouvons manquer de nous établir fortement ſur ce principe, qui nous ſervira, comme il a ſervi à ce grand Saint, pour entrer plus facilement dans l'intelligence véritable des Ecritures. Ainſi pour n'être pas ſcandaliſez de toute cette magnificence de Salomon décrite en un livre ; que l'Egliſe reconnoît avoir été dicté par le Saint-Eſprit, il faut d'abord nous ſouvenir, que le temps de l'ancienne Loy étoit le temps de ces ſomptuoſitez, & de toute cette pompe du ſiécle. C'étoit un temps où le peuple étant encore charnel, & ſervant Dieu par un culte qui étoit plus dans l'extérieur que ſelon l'eſprit,

il

il auoit besoin de tout cet éclat pour être au moins arrêté dans son devoir & dans sa Religion par ce qui étoit plus capable de frapper ses sens. C'étoit un temps où une grandeur & une félicité temporelle étoit proposée à ceux qui ne pouvoient point encore envisager par la foy les biens éternels. En un mot, c'étoit, comme dit si souvent saint Augustin, un temps de figures qui marquoient de grandes véritez.

Nous ne pouvons donc douter, que ceux qui s'appliquent par une plus particuliére méditation à l'étude des saints Livres, ne trouvent & dans ces noms differens des Officiers de Salomon, & dans toute cette somptuosité de sa maison & de sa table, des véritez tres-édifiantes qui regardent le Royaume de JESUS-CHRIST qui est le véritable Salomon; qu'ils n'y découvrent cette autre gloire toute spirituelle; cette autre abondance de délices ineffables, & ce torrent de plaisirs celestes qu'il réserve à ceux qui se seront rendus dignes d'être admis non seulement dans sa maison, mais à sa table; & de devenir les cohéritiers de son Royaume, dont celuy du Roy Salomon, quelque magnifique & quelque éclatant qu'il fût, n'étoit qu'un crayon tres foible; puisque JESUS-CHRIST déclare qu'il n'étoit pas comparable à l'éclat même d'une fleur. *Considérez*, disoit-il à ses Disciples, *comment croissent les lis des champs : ils ne travaillent ni ne filent point: & cependant je vous déclare, que Salomon même dans toute sa gloire n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux.* Matth. cap. 6. v. 28. 29.

Il faut avoüer que JESUS-CHRIST ne pouvoit guére nous inſpirer un plus grand mépris de tout cet éclat de Salomon, qu'en nous aſſurant qu'il n'approchoit point de celuy d'une herbe, qui fleurit un peu de temps, & qui ſe ſéche auſſi-tôt après. C'eſt ce que le Roy ſon pére a exprimé de la même ſorte en pluſieurs endroits, lors qu'il compare les puiſſances du monde dans l'éclat de leur fortune, à une herbe qui fleurit & qui devient ſéche.

Pſal. 36. v. 2. Pſal 91. v. 8. Lors donc que Dieu nous propoſe ici toute cette magnificence & cette grandeur temporelle de Salomon, c'eſt premiérement pour nous exciter à élever les yeux de nôtre ame vers la gloire & vers les biens véritables, dont ceux-là n'étoient qu'une figure paſſagére. C'eſt en ſecond lieu pour nous convaincre de la vanité & de l'extréme fragilité de ce que les hommes ambitieux eſtiment & adorent dans le ſiécle; puiſque, & toute cette puiſſance, & tous ces treſors, & toute cette multitude de chevaux qu'avoit Salomon, n'ont ſervi, après luy avoir donné un éclat paſſager de quelque temps, qu'à le pervertir & à le corrompre. C'eſt la maniére ſans doute dont Dieu veut que nous enviſagions ce qui eſt marqué dans ce chapitre & dans la ſuite touchant la magnificence de Salomon.

Que ſi nous conſidérons l'état oppoſé où le Roy David ſon pére fut preſque toûjours tant qu'il vécut, nous reconnoîtrons ſans doute la vérité de ce qu'il a dit luy-même, que l'abaiſſement dans la maiſon du Seigneur étoit pré-

Pſal. 83. 11.

férable à toute élevation dans le siécle. En effet David dans ses grandes extrémitez où il a été réduit est plus digne de nôtre admiration, que Salomon au milieu de toutes ses richesses. Quand on voit ce Prince persécuté par Saül demander tantôt du pain à un Grand-Prêtre, tantôt quelques vivres à Nabal; s'enfuïr tantôt en un lieu, tantôt en un autre; & se voir à tous momens en danger de mort, sans qu'il perdit néanmoins courage dans un état si pénible, ni qu'il eût la moindre pensée de se deffaire de son cruel persécuteur, pour s'assûrer tout d'un coup & la vie & la couronne que Dieu luy avoit donnée, on ne peut point ne pas estimer infiniment davantage la pauvreté & les souffrances si glorieuses de David; que le regne si paisible, les tresors immenses, & la gloire si éclatante de Salomon. L'un a un nombre prodigieux de chevaux dans ses écuries; & l'autre en fuyant son fils Absalom sort à pied de Jérusalem comme un simple particulier. Mais qu'il est plus seur d'être ainsi humilié & affligé avec David, que d'être élevé en gloire avec Salomon! *Bonum mihi quia humiliasti me, ut discam justificationes tuas*; Il m'a été tres-utile pour apprendre vos préceptes de tomber dans l'affliction. *Ideò dilexi mandata tua super aurum & topazion*; c'est pourquoy ils me sont plus chers que tous les tresors de la terre. C'est le langage de ce Prince humilié qui nous apprend par son propre exemple à préferer d'être affligé avec luy, plûtôt que d'être élevé & glorifié en ce monde avec Salomon. Psalm. 118.

℣. 24. *Il dominoit sur tous les païs qui étoient au delà de l'Euphrate, &c.*

On peut voir sur le vingt-quatriéme verset de l'onziéme chapitre du Déutéronome les sentimens des saints Péres touchant l'étenduë de la domination de Salomon, que Moïse avoit prédite à son peuple de la part de Dieu. Nous nous contenterons ici d'y renvoyer les lécteurs.

℣ 26. *Il avoit dans ses écuries quarante mille chevaux pour les chariots, & douze mille chevaux de selle.*

Le texte porte ; *quarante mille écuries pour des chevaux de chariots, &c.* Surquoy les sentimens des Interprétes sont partagez pour expliquer littéralement cet endroit. Les uns disent, que cette expression de *quarante mille écuries pour des chevaux*, est une maniére de parler Hébraïque, qui ne veut dire autre chose que *quarante mille chevaux dans des écuries.* D'autres disent que le mot Hébreu ne signifie pas ici proprement *des écuries*, mais des lieux séparez dans les écuries pour chaque cheval. Quoy qu'il en soit, il est visible qu'on doit entendre cet endroit du Livre des Rois, par celuy des Paralipomenes, & les expliquer l'un par l'autre de cette sorte ; c'est-à-dire, que ce Prince avoit dans ses écuries quarante mille chevaux destinez, comme le disent les Interprétes, tant pour les chariots de guerre, que pour ceux de sa maison, qui étoient au nombre de quatorze cens, & pour tous les autres ouvrages qui regardoient son service ; & douze mille chevaux de selle qui servoient particuliérement à monter tous les Officiers de sa

Synops. Critic. in hunc loc.

2. Tara lipom. c. 1. 14. cap. 9 25.

Cour qui accompagnoient sa personne, lorsqu'il marchoit.

On peut voir dans l'explication du dix-septiéme chapitre du Déutéronome ce qu'on y a dit sur ce grand nombre de chevaux que Dieu avoit deffendu formellement aux Rois d'Israël. Et l'on sera convaincu que Salomon violoit déja en ce point la loy de Dieu.

℣. 29. &c. *Dieu donna à Salomon une sagesse & une étenduë de cœur aussi grande que celle du sable qui est sur le bord de la mer. Sa sagesse surpassoit celle de tous les Orientaux & de tous les Egyptiens. Il étoit plus sage que tous les hommes ; plus sage qu'Ethan Esrahite.*

Les Interprétes ont admiré cette expression dont Dieu s'est servi pour déclarer quelle étoit la vaste & prodigieuse étenduë de l'esprit de Salomon, lorsqu'il a dit qu'elle étoit *comme celle du sable qui est sur le bord de la mer*, c'est-à-dire, comme ils l'expliquent, qu'elle étoit vaste comme ces espaces presque infinis qu'occupe le sable du rivage de la mer ; qu'elle étoit aussi unie & aussi claire à cause de cette admirable facilité qu'il avoit à comprendre toutes choses ; & enfin qu'elle égaloit le nombre infini de ces grains de sable, par la multitude innombrable de ses connoissances. L'Ecriture ajoûte, *que sa sagesse surpassoit celle de tous les Orientaux & de tous les Egyptiens.* Ces premiers ont toûjours passé pour être les plus éclairez & les plus habiles. C'étoient ceux qu'on appeloit Mages dans l'Orient, qui travailloient à acquerir une parfaite connoissance de la nature, & que les peuples respectoient comme des oracles de sagesse, &

Synops. Critic. in hunc loc.

Diogen. Laert. præf. in vit. Philosoph.

de veritables Philosophes. Les Egyptiens excelloient aussi dans toutes les sciences, comme étoient celles de l'astrologie, de la géometrie, & les autres : & les Grecs, comme Platon, n'ont pas craint de reconnoître qu'ils avoient puisé leur doctrine dans la leur.

Quant à ceux que l'Ecriture nomme ensuite en particulier, sçavoir *Ethan*, *Heman*, *&c.* C'étoient des personnes trés-celebres sous le regne de Salomon, qui avoient une profonde connoissance de toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu, qui exceloient dans le chant, dans la poësie, & dans plusieurs autres sciences. Et le Pseaume 88. est intitulé, *la sagesse d'Ethan Esrahite* : ce qui fait connoître que cet homme étoit trés-célébre pour sa sagesse.

1. Paralipom. c. 15. 19 c. 25. 4. 5. *Synops. Critic. Estius in hunc loc.*

Enfin, il paroît que le Saint-Esprit a voulu nous représenter Salomon comme un Prince en qui toute la science, toute la sagesse & toute l'intelligence que possedoient, ou qu'avoient jamais possedée tous les hommes de la terre, se trouvoit comme rassemblée. Et nous pouvons bien nous le figurer en ce point comme cet Ange qui brilloit entre tous les Anges, ce Lucifer le plus éclairé de tous les Esprits. Mais si le Seigneur a voulu nous en tracer cette image dans les Ecritures, ç'a été sans doute pour nous mieux convaincre par ces deux exemples, du plus éclairé de tous les Anges, & du plus sage de tous les hommes, que ni les plus hautes connoissances de Lucifer, ni la sagesse la plus profonde de Salomon ne devoient point être recherchées par ceux à qui la chûte si redouta-

ble de l'un & de l'autre doit plûtoſt apprendre à ſouhaitter avec ſaint Paul de ſe tenir dans les bornes d'une ſcience & d'une ſageſſe modérée. Romain. c. 12. 3. 1. Cor. c. 13. 1. &c.

En effet, lors même que cet Apôtre exhortoit les premiers fidelles à déſirer les dons les plus excelens, il leur découvre auſſi-tôt une voye beaucoup élevée au deſſus de tous ces dons, de peur que ces dons, quoy qu'excelens en eux-mêmes, ne leur devinſſent un ſujet de chûte comme à Lucifer & à Salomon. *Quand je parlerois*, leur diſoit-il, *le langage de tous les hommes & des Anges-mêmes, ſi je n'avois point la charité, je ne ſerois que comme un airain ſonnant, & une cymbale retentiſſante. Et quand j'aurois le don de Prophétie; que je pénetrerois tous les myſtéres; & que j'aurois une parfaite connoiſſance de toutes choſes; & quand j'aurois même toute la foy poſſible, & capable de tranſporter les montagnes; ſi je n'avois point la charité, je ne ſerois rien.*

Voilà quelle étoit la vraye ſcience & la véritable ſageſſe de ſaint Paul, qu'il a inſpirée à tous les Chrétiens, & qu'il a luy-méme préférée aux plus ſublimes connoiſſances qu'il avoit receuës étant ravi en eſprit juſqu'au troiſiéme Ciel. C'eſt par cette regle que nous devons tous enviſager ce que marque icy l'Ecriture de cette vaſte & prodigieuſe étenduë de l'eſprit de Salomon, qu'il nous eſt permis d'admirer comme un effet ſurnaturel de la toute-puiſſance de Dieu, qui vouloit tracer en ſa perſonne une foible image de la ſageſſe infinie de ſon Fils; mais que nous ne devons point envier comme un grand bonheur, puiſqu'elle devint à ce grand

Prince par le mauvais usage qu'il en fit, une occasion de chûte ; & que l'ame la plus simple & la plus humble deviendra en un instant dans l'autre monde sans comparaison plus éclairée, que n'a esté Salomon, & le premier même de tous les Anges.

V. 32. 33. Salomon composa trois mille paraboles, & fit cinq mille cantiques, & traita de tous les arbres, depuis le cédre du Liban, jusqu'à l'hyssope, &c.

Le mot de paraboles se prend icy pour des sentences courtes & remplies de sens, pour des énigmes & des proverbes. Un Interprete remarque qu'il est bien dit que Salomon les prononça, *locutus est* ; mais non qu'il les écrivit ; & qu'ainsi il semble que d'autres personnes les ayant entenduës de sa bouche, les recüeillirent & les mirent par écrit, selon qu'on le peut juger par un endroit même de l'Ecriture.

Synopf. Critic.

Prov. c. 25 1.

On prétend que tous ces livres, tant des paraboles de Salomon, que de ses cantiques, furent perdus dans les différentes captivitez du peuple de Dieu, à la réserve de ce qu'il a plû au Saint-Esprit nous en faire conserver dans le livre qu'on appelle *les Proverbes de Salomon*, où il s'en trouve seulement six ou sept cent, qu'on croit être celles qui étoient d'une plus grande utilité pour le reglement & la conduite des mœurs.

Il traitta aussi avec une pénetration extraordinaire de la nature & de toutes les vertus des simples, depuis les plus hauts cédres du Liban jusqu'à l'hyssope ; & comme il est dit dans le livre de la sagesse, *connoissant la nature des ani-*

Sap c. 7. 20.

maux, les instints des bêtes, la violence des vents, les pensées des hommes, la variété des plantes, & les vertus des racines, il n'y avoit rien dont il n'eût l'intelligence, & dont il ne pût parler à fond. Ce qui nous reste de ses sentences dans les livres de l'Ecriture, nous inspire de la vénération pour tout ce que nous n'avons plus, & la curiosité de l'esprit humain se porteroit principalement à desirer de connoître tous ces secrets de la nature qu'il avoit développez avec une si profonde lumiere, & qu'on regarde comme pouvant être si utiles à la conservation de la vie & de la santé des hommes. Mais comme il n'arrive rien, principalement dans des choses si importantes sans un ordre exprès de Dieu, lors que nous voyons d'un côté, qu'il souffre que tant d'excelens ouvrages de Salomon soient perdus, & que de l'autre il a conservé avec tant de soin les Pseaumes de David son pere, nous devons sans doute reconnoître combien il a témoigné par là préférer les ouvrages de piété à tous les ouvrages de science ; & combien il veut que ses Ecritures servent plus à nous échauffer le cœur, comme font les Pseaumes, qu'à nous éclairer l'esprit, comme pourroient faire tant d'écrits de Salomon que nous n'avons plus. Ce qui apprend à tous ceux qui sont engagez à écrire, ou à parler des choses de Dieu, à chercher aussi plûtost ce qui peut nourrir la piété, que ce qui peut satisfaire la curiosité de ceux qu'ils instruisent.

CHAPITRE V.

L'an du Monde 2992. avant J. Christ 1012.

1. HIRAM Roy de Tyr envoya aussi ses serviteurs vers Salomon, ayant appris qu'il avoit été sacré Roy en la place de son pére. Car Hiram avoit toûjours été ami de David.

1. MISIT quoque Hiram Rex Tyri servos suos ad Salomonem : audivit enim quòd ipsum unxissent Regem pro patre ejus : quia amicus fuerat Hiram David omni tempore.

2. Or Salomon envoya vers Hiram & luy fit dire,

2. Misit autem Salomon ad Hiram, dicens :

3. Vous sçavez quel a été le desir de David mon pére ; & qu'il n'a pû bâtir une Maison au Seigneur nôtre Dieu, à cause des guerres & des ennemis qui le menaçoient de toutes parts, jusqu'à-ce que le Seigneur les ait tous mis sous ses pieds.

3. Tu scis voluntatem David patris mei, & quia non potuerit ædificare domum nomini Domini Dei sui propter bella imminentia per circuitum, donec daret Dominus eos sub vestigio pedum ejus,

4. Mais maintenant le Seigneur mon Dieu m'a donné la paix avec tous les peuples qui m'environnent, & il n'y a plus d'ennemi *qui s'oppose à moy, ni* " *qui*

4. Nunc autem requiem dedit Dominus Deus meus mihi per circuitum : & non est satan, neque occursus malus.

℣. 3. *Lettr.* au nom du Seigneur.

℣. 4. *Lettr.* Non est occursus malus, *id est*, non est qui infestet incursionibus populum meum. *Vat.*

inquiette mon peuple par ſes courſes.

5. Quamobrem cogito ædificare templum nomini Domini Dei mei, ſicut locutus eſt Dominus David patri meo, dicens: Filius tuus, quem dabo pro te ſuper ſolium tuum, ipſe ædificabit domum nomini meo.

5. J'ay donc deſſein *maintenant* de bâtir un Temple au Seigneur mon Dieu, ſelon que le Seigneur l'a ordonné à David mon pére en luy diſant: Vôtre fils que je feray ſeoir en vôtre place ſur vôtre thrône, ſera celuy qui bâtira une Maiſon à *la gloire de* mon nom.

6. Præcipe igitur ut præcidant mihi ſervi tui cedros de Libano, & ſervi mei ſint cum ſervis tuis: mercedem autem ſervorum tuorum dabo tibi quamcunque petieris: ſcis enim quomodo non eſt in populo meo vir qui noverit ligna cædere ſicut Sidonii.

6. Ordonnez donc à vos ſerviteurs qu'ils coupent pour moy des cédres du Liban, & mes ſerviteurs ſeront "avec les vôtres, & je donneray à vos ſerviteurs telle récompenſe que vous me demanderez: car vous ſçavez que je n'ay perſonne parmi mon peuple qui ſçache couper le bois comme les Sidoniens.

7. Cùm ergo audiſſet Hiram verba Salomonis, lætatus eſt valdè, & ait: Benedictus Dominus Deus hodie, qui dedit David filium ſapientiſſimum ſuper populum hunc plurimum.

7. Hiram donc ayant entendu ces paroles de Salomon en eut une grande joye, & il dit: Beni ſoit le Seigneur Dieu qui donne aujourd'huy à David un fils tres-ſage pour gouverner un ſi grand peuple.

℣. 6, *Hebr.* erunt. *Lettr.* ſint.

8. & il envoya dire à Salomon : J'ay appris la propoſition que vous m'avez fait faire ; j'éxécuteray tout ce que vous deſirez pour tout le bois de cédre & de ſapin.

8. Et miſit Hiram ad Salomonem, dicens : Audivi quæcunque mandaſti mihi : ego faciam omnem voluntatem tuam in lignis cedrinis & abiegnis.

9. Mes ſerviteurs les porteront du Liban ſur le bord de la mer, & je les feray mettre ſur la mer dans des vaiſſeaux juſqu'au lieu que vous m'aurez marqué où je les feray débarquer, & vous aurez ſoin de les *faire* prendre, & pour cela vous me ferez donner *tout* ce qui me ſera néceſſaire pour *l'entretenement* de ma table & de ma maiſon.

9. Servi mei deponent ea de Libano ad mare : & ego componam ea in ratibus in mari uſque ad locum quem ſignificaveris mihi ; & applicabo ea ibi, & tu tolles ea : præbebiſque neceſſaria mihi, ut detur cibus domui meæ.

10. Hiram donc donnoit à Salomon des bois de cédre & de ſapin autant qu'il en deſiroit.

10. Itaque Hiram dabat Salomoni ligna cedrina, & ligna abiegna, juxta omnem voluntatem ejus.

11. Et Salomon donnoit à Hiram pour l'entretenement de ſa maiſon vingt mille meſures" de froment, & vingt meſures" d'huile tres-pure : qui ſont les proviſions que Salomon envoyoit chaque

11. Salomon autem præbebat Hiram coros tritici viginti millia, in cibum domui ejus, & viginti coros puriſſimi olei : hæc tribuebat Salomon Hiram

℣. 11 *Lettr.* coros. Corus pour les choſes ſéches contenoit 800. livres, ou près de deux ſetiers.

per singulos annos.

12. Dedit quoque Dominus sapientiam Salomoni, sicut locutus est ei: & erat pax inter Hiram & Salomonem, & percusserunt ambo fœdus.

13. Elegitque Rex Salomon operarios de omni Israël, & erat indictio triginta millia virorum.

14. Mittebatque eos in Libanum, decem millia per menses singulos viciſſim, ita ut duobus mensibus essent in domibus suis: & Adoniram erat super hujuscemodi indictione.

15. Fuerúntque Salomini septuaginta millia eorum qui onera portabant, & octoginta millia latomorum in monte:

16 absque præpositis qui præerant singulis operibus, numero trium millium & trecentorum, præcipientium populo & his qui faciebant opus.

année à Hiram.

12. Le Seigneur donna auſſi la ſageſſe à Salomon ſelon qu'il luy avoit promis. Il y avoit paix entre Hiram & Salomon & ils firent alliance l'un avec l'autre.

13. Salomon choiſit auſſi des ouvriers dans tout Iſraël, & il ordonna que l'on prendroit pour *cet ouvrage* trente mille hommes".

14. Il les envoyoit au Liban tour à tour, dix mille chaque mois, de ſorte qu'ils demeuroient deux mois dans leurs maiſons, & Adoniram avoit l'intendance ſur tous ces gens-là.

15. Salomon avoit ſoixante & dix mille maneuvres qui portoient les fardeaux, & quatre-vingt mille qui tailloient les pierres ſur la montagne,

16. ſans ceux qui avoient l'intendance ſur chaque ouvrage qui étoient au nombre de trois mille, & trois cent qui donnoient les ordres au peuple & à ceux qui travailloient:

℣. 13. *Lettr.* erat indictio, *id eſt*, indixit ut darentur triginta millia, &c *Vatabl.*

17. & le Roy leur commanda *aussi* de prendre de grandes pierres, des pierres d'un grand prix pour *bâtir* les fondemens du Temple & de les préparer *pour cet effet;*

17. Præcepítque Rex, ut tollerent lapides grandes, lapides pretiosos, in fundamentum templi : & quadrarent eos :

18. & les maſſons de Salomon & ceux d'Hiram eurent ſoin de les tailler, & ceux de Giblos apprêtérent le bois & les pierres pour bâtir la maiſon du Seigneur.

18. quos dolaverunt cæmentarii Salomonis, & cæmentarii Hiram : porrò Giblii præparaverunt ligna & lapides ad ædificandam domum.

℣. 18. Ceux de Giblos, ou Gébal, ou Gabala en Phénicie; qui étoient d'excelens ouvriers. *Plin. Vat.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. &c. *SALOMON envoya vers Hiram Roy de Tyr, & luy fit dire ; Vous ſçavez quel a été le déſir de David mon pére, & qu'il n'a pû bâtir une maiſon au Seigneur, à cauſe des guerres & des ennemis qui le menaçoient, &c.*

Synopſ. Critic. Ce Roy de Tyr étoit idolâtre, & néanmoins il eſt dit dans l'Ecriture qu'il avoit toûjours eſté ami de David. Mais cette amitié conſiſtoit en une alliance extérieure qu'il avoit avec ce Prince comme avec un voiſin, ſans approuver en aucune ſorte ſa religion. Et Dieu même l'avoit deſtiné pour contribuer particulierement

à la construction du Temple, pour laquelle il envoya à David une grande quantité de cedres & d'autres arbres qu'il avoit dans ses états. Car quoyque ce Prince fût payen, il semble avoir eu de la vénération pour le Dieu des Israëlites ; & il n'étoit pas sans doute du nombre de ceux qui haïssoient & qui souhaittoient de détruire une religion si opposée à la leur.

On peut s'étonner de ce qu'il avoit attendu jusqu'alors à envoyer des Ambassadeurs à Salomon pour le féliciter sur son sacre, & luy faire offre de son service. Mais peut-être qu'il les avoit envoyez des-auparavant, & que l'Ecriture en parle icy seulement par occasion, lorsque Salomon luy envoya demander de nouveaux bois pour la construction de ce Temple si magnifique qu'il se disposoit à bâtir en l'honneur du Dieu d'Israël.

On pourroit bien demander encore pourquoy Salomon, à qui David avoit eu soin de préparer avant sa mort, ainsi qu'il le dit luy-même, un nombre prodigieux de bois de cedres, & tous les bois necessaires pour bâtir le Temple, en demande de nouveau au Roy Hiram. Surquoy on peut dire qu'il eut de plus grands desseins que le Roy son pere, soit pour le Temple, soit pour les Palais qu'il vouloit bâtir. 1. Paralipom. cap. 22. v. 4. 14.

Enfin il paroît un peu surprenant de ce qu'il témoigne qu'il n'avoit point d'hommes parmi son peuple, qui sceussent couper le bois comme les Sidoniens, quoy qu'il y eût tant d'habiles ouvriers dans ses états, comme on le verra dans toute la suite. Mais cette surprise cessera sans doute, si l'on considere qu'il s'agissoit seu-

lement de couper les cedres & les autres arbres qui étoient en grande abondance dans le Royaume d'Hiram. Car l'expérience des gens du pays qui les coupoient ordinairement, leur faisoit connoître mieux qu'aux autres les regles que l'on devoit observer pour le temps & la maniére de la coupe de ces bois si précieux & si incorruptibles.

Estius in hunc loc. Un sçavant Theologien remarque très-judicieusement, que cette union des Tyriens qui étoient gentils, avec les Hébreux pour la construction du Temple de Jérusalem, nous figuroit d'une maniére admirable deux grands mysteres. L'un; que le peuple gentil serviroit principalement à bâtir l'Eglise de Jesus-Christ, dont ce Temple de Salomon étoit la figure; puis que la plus part des Docteurs & des Pasteurs de l'Eglise qui sont venus depuis les Apôtres, ont esté pris des gentils; & que c'est aussi du Paganisme que sont sortis presque tous les autres fidelles, qui ont travaillé par leurs bonnes œuvres & par leur patience dans les persécutions, à se rendre dignes eux-mêmes, & à rendre par leur exemple, plusieurs autres dignes de devenir aussi-bien qu'eux des pierres vivantes propres à entrer dans l'édifice de ce Temple tout spirituel de Jesus-Christ. L'autre mystére est, qu'on ne doit pas mépriser, mais faire servir à un usage de piété ce qui se trouve d'utile & de loüable dans les actions & dans les ouvrages des payens mêmes, selon que plusieurs grands Saints l'ont pratiqué pour l'avantage & la gloire de l'Eglise, Et entre les autres saint Cyprien, saint Jerôme, & saint Augustin, qui ont ainsi dépoüillé les Egyptiens

Egyptiens pour en faire l'ornement du Tabernacle de Dieu.

Il n'eſt rien de plus commun dans ſaint Auguſtin & dans les autres ſaints Peres, que d'appliquer, comme fait ce Theologien de nos jours, tout ce qui regarde ce Temple de Salomon, au Temple de JESUS-CHRIST, & à ſon Egliſe, dont le Sauveur eſt comme la pierre angulaire & la pierre principale & fondamentale, dont les Apôtres ſont les fondemens, & dont les autres fidelles ſont tous enſemble comme les pierres vivantes qui en compoſent l'édifice tout ſpirituel. C'eſt ce Temple tout divin que le Saint-Eſprit nous repreſente dans l'Apocalypſe ſous la figure *de la Ville ſainte & de la nouvelle Jéruſalem fondée ſur les douze Apôtres de l'Agneau, comme ſur des pierres très-précieuſes.* Et c'eſt encore ce même Temple que ſaint Paul nous décrit ſous la figure *d'un corps myſtique dont* JESUS-CHRIST *eſt la tête, & dont toutes les parties*, qui ſont les fidelles, *étant jointes & unies enſemble avec une très-juſte proportion, reçoivent par tous les vaiſſeaux qui portent l'eſprit & la vie, l'accroiſſement qu'il leur communique par l'efficace de ſon influence.*

Apocal. c. 21.

Epheſ. c. 4. v. 15, 16.

Ce ne ſera donc ni les bois de cedre, ni l'or & l'argent, ni les marbres & les porphyres que nous admirerons dans le Temple de Salomon; mais ce que ces choſes nous figurent. Le Temple de Dieu eſt une choſe trop ſainte, pour tirer ſon prix de l'or & des pierres. Et Dieu même ayant permis peu de ſiecles après, qu'il fût livré en la puiſſance des Aſſyriens avec toutes ſes richeſſes, il nous a fait aſſez

voir que ce n'étoit pas cet édifice materiel qu'il consideroit, mais seulement ce qu'il representoit. Ainsi, avant que de rapporter ce qui regarde la construction de cet ancien Temple, & pour n'être pas du nombre des Juifs, qui ne le consideroient que des yeux du corps, il sera bon de donner ici l'idée que saint Augustin en a euë, & a témoigné souhaitter que l'on en eût, afin qu'elle serve à envisager la verité à mesure que l'on verra la description de ce qui n'en étoit que la figure.

August. de symb. ad Catechum lib. 1. cap. 5. tom. 9.

Ce saint dit, que Salomon qui étoit Roy & Prophete, receut un ordre de bâtir un Temple à la gloire du vray Dieu, & qu'il le bâtit avec du bois & avec des pierres, parce que Dieu vouloit se faire bâtir par son serviteur une maison sur la terre, où il pût être prié par les hommes, & qu'il habitât par des effets plus sensibles de sa presence; mais que saint Etienne ayant dit aux Juifs, *que ce Prince étoit celuy qui avoit bâti un Temple en l'honneur de Dieu*, ajoûte aussi-tost : *Que le Très-haut n'habite point dans des Temples faits par la main des hommes:* Que l'Apôtre nous a découvert quel étoit ce Temple qui n'est point fait par le ministere des hommes, lorsqu'il a dit aux Chrétiens; *Le Temple de Dieu est saint, & c'est vous-mêmes qui êtes ce Temple.* Que les Anges sont aussi eux-mêmes ce Temple de Dieu, & qu'ainsi l'Eglise d'enhaut composée des Anges & de tous les Esprits bien-heureux, & l'Eglise d'icibas composée de tous les fidelles forment ce Temple si saint, qui est digne de la majesté de Dieu. Que les hommes entrent dans la structu-

Act. c. 7. v. 47. 48.

August. in Psal. 137. tom. 8. pag. 647.

1. Cor. 3.

re de ce Temple auguſte : Que les fidelles ſerviteurs de JESUS-CHRIST en ſont les pierres vivantes ; Que toute ſa force conſiſte dans ſon unité ; qu'il ne s'entrouvre ni ne ſe diviſe point ; & que c'eſt la charité qui unit ſi étroittement toutes ces pierres ſpirituelles l'une avec l'autre, qu'encore qu'elles ſoient en ſi grand nombre, il ne s'en forme qu'une ſeule de toutes enſemble. Que ce Temple du Seigneur eſt établi par toute la terre, & qu'il en a affermi les fondemens ſur les ſaints Prophétes & ſur les Apôtres. *Templum Regis ipſa Eccleſia. Unde conſtruitur Templum ? De hominibus qui intrant in Templum. Lapides vivi qui ſunt, niſi fideles Dei ? Templum Regis in unitate eſt, non ruinoſum, non diſciſſum, non diviſum. Junctura lapidum viventium charitas eſt : Tantum autem valet junctura charitatis, ut quamvis multi lapides vivi in ſtructuram Templi Dei conveniant, unus lapis ex omnibus fiat. Templum hoc Deus ubique collocavit. Fundamenta Prophetarum & Apoſtolorum ubique firmavit.* *Auguſt. in Pſal. 44. pag. 169. Id. in Pſal. 39. pag. 139. 140*

Le même Saint dit encore, que *ce ſaint Temple*, ſelon la parole du Roy-Prophéte, *eſt admirable à cauſe de ſa juſtice.* Telles ſont, ajoûte-t il, les richeſſes de la maiſon du Seigneur. « Car remarquez qu'il ne dit pas ; Vôtre ſaint « Temple eſt admirable à cauſe de ſes riches « colomnes, à cauſe de tous ſes marbres, à cau- « ſe de tous ſes lambris d'or, (tel qu'étoit ce- « luy de Salomon) : mais il dit qu'il eſt admira- « ble à cauſe de ſa juſtice. Vous avez des yeux « au dehors pour voir tous ces marbres & tout « cet or, dont l'éclat frape vos ſens. Mais vous « *Aug. in Pſal 64. pag. 270*

» avez d'autres yeux qui ſont ceux de l'ame,
» pour voir cette autre beauté toute intérieure
» de la juſtice. Car la juſtice a une beauté qui
» n'eſt viſible qu'aux yeux du cœur, & qui luy
» paroît infiniment aimable. C'eſt elle que les
» hommes ont tant aimée dans les Martyrs,
» lors même que tous leurs membres étoient
» déchirez par les dents des bêtes. Car lorſqu'ils
» étoient ainſi couverts de ſang, lorſque leurs
» entrailles étoient entrouvertes, ceux qui les
» voyoient des yeux du corps en cet état ſi
» horrible, n'avoient-ils pas d'autres yeux pour
» voir en eux quelque choſe d'agréable ? Que
» voyoient-ils donc alors qu'ils pûſſent aimer,
» & qu'y avoit-il dans cette horreur apparen-
» te d'un corps tout couvert de ſang, & tout
» déchiré, qui pût leur plaire, ſinon la beauté
» intérieure de la juſtice qui étoit entiere au
» fond de leur cœur ? *Quid ibi erat quod amare-*
» *tur, niſi quia erat in illa fœditate dilaniatorum*
» *membrorum integra pulchritudo juſtitiæ ?*
» Tels ſont, continuë ce Saint, les tréſors
» tout ſpirituels de la maiſon & du Temple du
» Seigneur. Et lors, mes freres, que vous en-
» tendez parler de ce Temple, ne croyez pas
» qu'il ſoit autre que vous-mêmes. Aimez la
» juſtice, & vous devenez le Temple de Dieu.
» Ce Temple eſt conſidéré, tantoſt comme un
» ſeul homme, & tantoſt comme pluſieurs;
» parce que le corps de JESUS-CHRIST qui
» eſt un, eſt compoſée de pluſieurs, *Et plures*
Aug. de Civ. Dei, lib. 18. c 49. » *ſunt, & unus eſt; quia ipſe unus ex pluribus*
» *conſtat.* Or ce Temple, dit encore le même
» Saint, qui appartient non à l'ancien, mais

au nouveau Teſtament, ſurpaſſe en gloire " ſans comparaiſon ce premier qui fut ſeulement " bâti avec du bois, des pierres, de l'or & de " l'argent, & les plus riches matériaux : & il le " ſurpaſſe autant, que les pierres vivantes & " animées par la foy & la charité dont il eſt bâ- " ti, ſont plus excélentes que ces autres inani- " mées & matérielles. "

Mais ſa gloire ſera encore plus éclatante, " lorſqu'on en fera la dédicace, c'eſt-a-dire, " lorſque l'on verra venir *celuy qui eſt déſiré* " *de toutes les nations.* Car à ſon premier ave- " nement il n'étoit pas déſiré de cette ſorte par " tous les peuples, puis que n'ayant pas encore " crû en luy, ils ne le connoiſſoient pas pour " celuy qu'ils devoient tous déſirer. Ce ſera " alors que ce divin Architecte, qui a dit, *qu'il* " *y a beaucoup d'appelez, mais peu d'élûs,* " fera voir que ſon ſaint Temple, qui doit ſub- " ſiſter éternellement, eſt tout bâti de pierres " *choiſies.* Car maintenant, tant que les Egliſes " ſont remplies de ceux qui doivent être ſepa- " rez comme la paille d'avec le bon grain, la " gloire de cette ſainte maiſon ne paroît pas " auſſi grande, qu'elle paroîtra dans ce dernier " temps, où tout ce qui la compoſera, y de- " meurera pour toûjours. *Ipſe Architectus, qui dixit : Multi ſunt vocati, pauci verò electi, de electis demonſtraturus eſt ædificatam domum, quæ nullam deinceps formidabit ruïnam, quando quiſquis ibi erit, ſemper erit.*

C'eſt l'idée que nous avons crû devoir don- ner tout d'abord du Temple de JESUS-CHRIST, avant que de parler de celuy de Salomon, qui

ne fut bâti, comme dit encore saint Augustin, que comme une image & une figure de cet autre tout divin. *Templum illud fabricatum fuerat in imaginem futuri Corporis Domini.* Car si l'on n'étoit auparavant convaincu de cette grande vérité, on pourroit peut-être trouver étrange que le Saint-Esprit eût voulu nous représenter avec tant de soin jusqu'aux moindres circonstances qui regardoient la structure de ce Temple de Salomon ; comme si ces choses méritoient l'attention & même l'admiration des fidelles. Mais lors qu'on regarde avec les yeux de la foy dans l'image & dans l'ombre qui est passée, la vérité même qu'elle figuroit, on ne s'arrête plus, dit saint Augustin, qu'à la lumiére. *Tenemus lucem, umbra transivit.* Aussi saint Ambroise dit de Salomon, qu'il auroit été heureux, si en consacrant un Temple au Seigneur, où il devoit être adoré par les peuples, il eût eu soin de luy en bâtir un autre au dedans de soy, qu'il n'eût point prophané ensuite. *Salomon Templum Deo condidit : sed utinam corporis sui Templum ipse servasset.*

Ambr. s. Apolog David poster. c. 3. tom. 1. pag. 505.

℣. 3. 4. *Vous sçavez que mon pere n'a pû bâtir une maison au Seigneur nôtre Dieu, à cause des guerres & des ennemis qui le menaçoient de toutes parts. Mais maintenant que Dieu m'a donné la paix, & qu'il n'y a plus d'ennemi qui s'oppose à moy, j'ay dessein de bâtir un Temple à la gloire du Seigneur mon Dieu.*

Cela n'a besoin d'aucune explication quant à la lettre ; puis qu'il est visible que Dieu a voulu seulement témoigner par là l'horreur qu'il avoit de l'effusion du sang humain ; comme

Estius in 1 Paralipom. c 22.

l'Egliſe l'a auſſi fait voir depuis en interdiſant ſes fonctions à ceux-mêmes qui ne participent à la mort d'un criminel que comme Juges. Mais ſi nous enviſageons ſur cela un autre ſens plus élevé, nous pouvons dire qu'il y a deux différentes maniéres de travailler à bâtir le Temple tout ſpirituel, dont celuy de Salomon étoit la figure. L'une eſt celle qui regarde les Paſteurs, dont le miniſtére les oblige de travailler de tout leur pouvoir à conſtruire la maiſon de Dieu & le Temple du Saint-Eſprit dans les ames. Et il ſemble que ce ſont eux proprement que Dieu a eu en vûë en cet endroit. Lors donc qu'ils déſirent comme David de travailler à bâtir ce Temple, qu'ils prennent garde s'ils n'ont point encore, comme ce Prince, beaucoup d'ennemis à combattre; c'eſt-à dire, s'ils ſont encore engagez dans beaucoup de paſſions. Car lorſqu'ils ſe ſentent comme preſſez par une multitude d'ennemis intérieurs qui les attaquent eux-mêmes, ils ne ſont guére en état de penſer à travailler à l'édifice de Dieu dans les autres, étant aſſez occupez de ce qui regarde leur propre ſalut. Et quoy qu'il ſoit impoſſible, tant que l'on eſt en ce monde, d'avoir *cette paix & ce repos* dont il eſt parlé ici, puiſque les plus grands Saints, tel qu'étoit ſaint Paul, ne ſont pas eux-mêmes exemts de tentations & d'ennemis à combattre, il faut néanmoins que le péché ne régne pas dans leurs cœurs, & que la grace de JESUS-CHRIST les ait rendu maîtres de leurs ennemis, pour n'en être pas vaincus.

L'autre maniére de travailler à l'édifice de Dieu, eſt celle qui convient généralement à tous

les fidelles, dont toute l'occupation doit être d'imiter ces anciens Israëlites, qui tenoient l'épée d'une main, & la truelle de l'autre; c'est à dire que chacun d'eux est indispensablement obligé de travailler à la construction du Temple du Saint-Esprit dans son ame par la charité, par l'humilité, & par toutes les autres vertus, en combattant tous ses ennemis qui s'y opposent. Les guerres qu'ils ont tous les jours à soûtenir contre le démon, le monde & la chair, non seulement ne les doivent point empêcher de s'occuper à ce grand ouvrage de leur salut, mais elles leur sont même en quelque façon nécessaires pour les rendre plus parfaits; comme le Seigneur le déclara à saint Paul même, en luy disant, *que sa vertu se perfectionneroit dans sa foiblesse.* Et le plus grand de tous les périls qu'ils auroient à craindre, ce seroit d'être dans cette paix si profonde, & dans cette exemption de tous ennemis où se trouva Salomon, qui fut ensuite la principale cause de sa perte.

2. Cor. 12. 9.

℣. 9. *Vous me ferez donner tout ce qui me sera nécessaire pour l'entretenement de ma table & de ma maison.*

Il semble que ce que demandoit le Roy Hiram au Roy Salomon, doit s'entendre seulement de ce qui regardoit la nourriture des ouvriers qui travailleroient à couper les bois, & non la dépense de la table de ce Prince. Car c'est ainsi que ce qui est dit en cet endroit moins clairement, est expliqué nettement dans les Paralipomenes. Et JESUS CHRIST figuré par Salomon promet de même à tous ceux qui s'employeront à bâtir son Temple, qui est son Eglise

Menochius.

2. Paralipom. 2. 10.

composée de tous les fidelles, non du froment, ni de l'huile, ni du vin, qui sont des choses périssables, mais une manne cachée & une nourriture céleste. *Travaillez*, leur dit-il luy même, *pour avoir non la nourriture qui périt, mais la nourriture qui demeure pour la vie éternelle, & que le Fils de l'homme vous donnera. Celuy qui travaille*, leur dit-il encore, *mérite sa récompense.* *Ioan. cap. 6. v. 27.* *Luc cap. 10. v. 7.*

v. 13. &c. *Salomon choisit aussi des ouvriers de tout Israël, au nombre de trente mille, qu'il envoyoit au Liban tour à tour, dix mille chaque mois; de sorte qu'ils demeuroient deux mois dans leurs maisons. Il avoit soixante & dix mille manœuvres qui portoient & quatre-vingt dix mille qui tailloient les pierres sur la montagne, &c.*

Ce nombre des ouvriers que Salomon employa pour bâtir le Temple de Jérusalem paroît si prodigieux, que quelques-uns ayant peine d'ajoûter foy à l'Ecriture, l'ont regardé comme incroyable, & ont jugé même qu'il pouvoit être assez inutile d'employer prés de deux cens mille hommes pour bâtir un Temple qui ne paroît pas avoir été extraordinairement grand. Que si néanmoins l'on considére la grande puissance de ce Prince, en qui Dieu avoit resolu de faire éclater toute la magnificence de sa gloire; & si l'on pense au dessein qu'il avoit pris de faire bâtir ce Temple, sans que l'on y entendît un coup de marteau, ce qui l'obligeoit à faire préparer auparavant tous les matériaux, & tailler toutes les pierres, tous les cédres, & tous les sapins sur les montagnes en plu-

sieurs lieux differens, on s'étonnera beaucoup moins de ce nombre extraordinaire d'ouvriers & d'intendans, qui paroissoient d'autant plus nécessaires, que l'on travailloit tout à la fois, & en tant de lieux, à une si prodigieuse multitude d'ouvrages. Il est remarquable que de ce grand nombre de personnes qui travailloient pour le Temple, il n'y en avoit que trente mille d'Israëlites. Tous les autres qui étoient au nombre de plus de cent cinquante mille étoient Prosélytes, c'est-à dire, étrangers associez à la Religion du vray Dieu.

2. Paralip. c. 2.

On ne peut douter, selon la régle que nous a donné saint Paul, & selon même que saint Augustin l'a particuliérement appliqué à ce qui regarde ce Temple de Salomon, que toutes ces circonstances & du nombre & de la qualité des ouvriers qui y étoient employez, n'ayent été autant de figures qui signifioient des véritez touchant l'établissement de l'Eglise. Ainsi cette prodigieuse multitude d'ouvriers marquoit l'affluence extraordinaire des peuples qui devoient contribuer tous ensemble soit par leurs travaux, soit par leurs souffrances, soit par tous les autres exercices auxquels la divine providence les a destinez pour bâtir ce Temple, cette Eglise unique où le Seigneur tout puissant est adoré. Il y en a parmi eux qui sont occupez à porter comme les fardeaux; d'autres à tailler des pierres; d'autres a couper des bois; & d'autres à divers ouvrages, selon la mesure du don que chacun d'eux a reçû. Et il y en a qui sont établis comme intendans au dessus des autres.

On laisse à la piété des fidelles d'en faire l'application ; ce sujet étant trop vaste pour le traitter en détail. On peut seulement ajoûter ici, que ce grand nombre de Prosélytes qui travaillérent au Temple étant comparé au petit nombre d'Israëlites qui y furent employez, marquoit dés-lors la multitude des Gentils qui devoit entrer dans l'Eglise, au lieu de ce peu de Juifs qui ont été convertis. Ce fut par le choix de Salomon, comme il est marqué dans l'Ecriture, que ces Prosélytes furent employez à bâtir le Temple ; & même il en prît trois mille six cens pour avoir la vûë & l'intendance sur tous les autres. C'a été aussi, comme le dit tant de fois saint Paul, par la volonté & par le choix de la divine miséricorde du vray Salomon, que les Gentils ont été préferez à Israël dans la formation de l'Eglise ; & c'est du milieu de ces Gentils qu'il a suscité ce grand nombre de Pasteurs, qui après les saints Apôtres ont eu l'intendance sur le troupeau de JESUS-CHRIST. C'est maintenant à chacun de tous ces différens ouvriers à s'acquiter avec zele de ce qui regarde son ministére, soit qu'il ne travaille, comme tous les simples fidelles, qu'à édifier le Temple de Dieu dans son ame, soit qu'il veille encore comme intendant sur le travail de tous les autres.

Ibid vers. 17. & 18.

Il est aussi remarquable, que pour travailler avec succez au Temple du vray Salomon, il est nécessaire d'entrer de temps en temps dans le saint repos de la solitude, & de cette paix du cœur figurée par ce repos que l'on donnoit aux ouvriers après qu'ils avoient travaillé du-

rant un mois. Car c'eſt dans cette paix toute ſainte, & dans ce ſilence de l'ame toute occupée de Dieu ſeul, qu'on prend de nouvelles forces pour travailler plus avantageuſement à cet ouvrage important de la maiſon du Seigneur.

℣. 17. *Le Roy commanda qu'on prît de grandes pierres, des pierres de grand prix pour bâtir le fondement, &c.*

L'Ecriture n'entend pas par ces pierres de grand prix que l'on déſtinoit aux fondemens, ces pierres fines que l'on enchaſſe dans des anneaux ou dans les couronnes des Rois; mais ſeulement les plus beaux marbres & porphyres, dont la grandeur prodigieuſe en augmentoit beaucoup le prix. Et l'on en peut bien juger par celles dont il eſt parlé dans la ſuite, qui étoient grandes de huit & de dix coudées. La vérité de cette figure nous eſt marquée d'une maniére encore figurée & ſpirituelle dans l'Apocalypſe, lorſque l'Ange montrant en eſprit à ſaint Jean *l'Epouſe de l'Agneau* divin, *la ſainte Jéruſalem qui deſcend du Ciel* venant *de Dieu*, il luy fit voir, *qu'elle avoit douze fondemens, où étoient les noms des douze Apôtres de l'Agneau, & que tous ces fondemens étoient ornez de toutes ſortes de pierres précieuſes.* C'étoient véritablement des pierres tres-précieuſes aux yeux de Dieu, que ceux qui ſervirent de fondement à l'Egliſe de JESUS-CHRIST, qui eſt la même que *l'Epouſe de l'Agneau.* Elles étoient grandes par l'étenduë prodigieuſe de leur charité: & les vertus différentes dont elles étoient ornées, & qui étoient repreſentées par ces *ſaphirs*, ces *émerau-*

Menoch. 1 rim.

Cap. 7. v. 10.

Apocal. cap. 21. v 9. 14. 19. 20

des, ces *ſardoines* & ces *topaſes* dont il eſt parlé au même lieu dans l'Apocalypſe, en relevoient tout à fait le prix devant Dieu.

Il eſt auſſi rapporté que les ouvriers de Salomon & ceux d'Hiram Roy de Tyr tailloient ces pierres, comme pour marquer, que les Iſraëlites & les Gentils contribueroient également à perfectionner & à tailler ces pierres vivantes & Apoſtoliques par leurs perſécutions, & non ſeulement les principales, qui ſont les Apôtres, mais encore tous les Martyrs qui ont ſervi avec les Apôtres comme de fondement à l'Egliſe par le ſang qu'ils ont répandu pour JESUS-CHRIST, & qui eſt devenu, dit un Ancien, comme une ſemence de nouveaux Chrétiens; *ſanguis Martyrum, ſemen Chriſtianorum.* *Tertul. Apolog.*

Mais l'Egliſe nous apprend encore que les vrais fidelles ſont tous du nombre de ces pierres taillées par la main de Dieu, à qui les differentes afflictions qu'ils ſouffrent avec une humble patience, ſont comme autant de coups de marteau qu'il leur donne pour les polir, & les rendre dignes d'avoir place dans le corps de ce grand & admirable édifice qui doit ſubſiſter éternellement. *Tunſionibus, preſſuris expoliti lapides per manus artificis diſponuntur permanſuri ſecris ædificiis.* Car c'eſt luy ſeul, dit ſaint Ambroiſe, qui le bâtit, quoy qu'il ſe ſerve du miniſtére de pluſieurs. Et nous devons ſouhaiter qu'il taille en nous ce qu'il y a de ſuperflu & de rude, afin que nous devenions des pierres polies & dignes de ſon ſaint Temple. *Ad Eccleſiam ædificandam mit-* *Ambroſ. in Luc. lib. 2. Tom. 3. pag. 39.*

tuntur plures ; sed Christus eam solus ædificat. Cædantur igitur superflua lapidum nostrorum ; aspera lævigentur.

CHAPITRE VI.

Vers le milieu de l'an du Monde 2992.

1. ON commença à bâtir une Maison " au Seigneur quatre cens quatre-vingt ans après la sortie des enfans d'Israël hors de l'Egypte, la quatriéme année du regne de Salomon dans Israël au mois de "Zio qui est le second mois *de l'année.*

2. La maison que le Roy Salomon bâtissoit pour le Seigneur avoit soixante coudées de long, vingt coudées de large & trente coudées de haut.

3. Il y avoit un vestibule devant le Temple de vingt coudées de long autant que le Temple avoit de largeur, & il avoit dix coudées de large, *& ce vestibule étoit* devant la face du Temple.

1. FACTUM est ergo quadringentesimo & octogesimo anno egressionis filiorum Israël de terra Ægypti, in anno quarto, mense Zio, (ipse est mensis secundus) regni Salomonis super Israël, ædificari cœpit domus Domino.

2. Domus autem quam ædificabat Rex Salomon Domino, habebat sexaginta cubitos in longitudine, & viginti cubitos in latitudine, & triginta cubitos in altitudine.

3. Et porticus erat ante Templum viginti cubitorum longitudinis, juxta mensuram latitudinis Templi : & habebat decem cubitos latitudinis ante faciem

℣. 1. *Expl.* un Temple. *Ibit. Expl.* Avril.

℣. 2. La coudée commune est un pied & demi. La coudée des Hébreux étoit un pied trois quarts.

Templi.

4. Fecítque in Templo fenestras obliquas.

5. Et ædificavit super parietem Templi tabulata per gyrum, in parietibus domus per circuitum templi & oraculi, & fecit latera in circuitu.

6. Tabulatum quod subter erat, quinque cubitos habebat latitudinis, & medium tabulatum sex cubitorum latitudinis, & tertium tabulatum septem habens cubitos latitudinis. Trabes autem posuit in domo per circuitum forinsecus, ut non hærerent muris Templi.

7. Domus autem cùm ædificaretur, de lapidibus dolatis atque perfectis ædificata est: & malleus, & securis, & omne ferramentum, non sunt audita in domo cùm ædificaretur.

8. Ostium lateris

4. Et il fit au Temple des fenêtres obliques".

5. Et il bâtit des étages sur les murailles du Temple au tour de l'enceinte du Temple & de l'Oracle, & il fit des *bas*-côtez tout-à-l'entour".

6. L'étage d'enbas avoit cinq coudées de large, celuy du milieu avoit six coudées de large, & le troisiéme en avoit sept. Il mit des poutres autour de la maison par le dehors, afin que ces étages ne fussent point appuyez sur les murs du Temple.

7. Lors que la Maison se bâtissoit, elle fut bâtie de pierres qui étoient déja toutes taillées & achevées *de polir*, on n'entendit dans la Maison ni marteau ni coignée ni *le bruit* d'aucun instrument pendant qu'elle se bâtit.

8. La porte du milieu

℣. 4. Quelques-uns expliquent *Obliquas* larges au dedans & étroites au dehors. *Vatab.* Les Interprétes donnent divers sens à l'Hébreu. *Vide Synops.*

℣. 5. Obscurus locus & qui vix intelligi potest sine descriptione Templi Ezechielis. *Synops.*

des *bas*-côtez, étoit au côté droit de la Maison du Seigneur, & on montoit par un degré qui alloit en tournant, en " la chambre, du milieu, & de celle du milieu en la troisiéme.

9. Il bâtit *ainsi* & acheva la Maison *du Seigneur*, & il l'a couvrit de lambris de cédre :

10. & il fit un plancher au dessus de tout l'édifice de cinq coudées de haut, & il couvrit cette Maison de bois de cédre.

11. Alors le Seigneur parla à Salomon & luy dit :

12. *J'ay vû* ce Temple que vous bâtissez : si vous marchez dans mes préceptes, si vous éxécutez mes ordonnances, & si vous gardez tous mes commandemens sans vous en détourner d'un pas, je vérifieray en vôtre personne la parole que j'ay dite à David vôtre pére ;

13. J'habiteray au milieu des enfans d'Israël, & je n'abandonneray point mon peuple d'Israël.

medii in parte erat domus dextræ : & per cochleam ascendebant in medium cœnaculum, & à medio in tertium.

9. Et ædificavit domum, & consummavit eam : texit quoque domum laquearibus cedrinis.

10. Et ædificavit tabularum super omnem domum quinque cubitis altitudinis, & operuit domum lignis cedrinis.

11. Et factus est sermo Domini ad Salomonem, dicens :

12. Domus hæc, quam ædificas, si ambulaveris in præceptis meis, & judicia mea feceris, & custodieris omnia mandata mea, gradiens per ea : firmabo sermonem meum tibi, quem locutus sum ad David patrem tuum.

13. Et habitabo in medio filiorum Israël, & non derelinquam populum

℣. 8. *Letr.* cœnaculum. un lieu où on mange, une chambre haute.

meum

meum Israël.

14. Igitur ædificavit Salomon domum, & consummavit eam.

15. Et ædificavit parietes domus intrinsecus tabulatis cedrinis, à pavimento domus usque ad summitatem parietum, & usque ad laquearia, operuit lignis cedrinis intrinsecus: & texit pavimentum domus tabulis abiegnis.

16. Ædificavítque viginti cubitorum ad posteriorem partem templi tabulata cedrina, à pavimento usque ad superiora: & fecit interiorem domum oraculi in Sanctum sanctorum.

17. Porrò quadraginta cubitorum erat ipsum Templum pro foribus oraculi.

18. Et cedro omnis domus intrinsecus vestiebatur, habens tornaturas & juncturas suas fabrefactas, & cælaturas eminentes: omnia cedrinis tabulis vestiebantur: nec om-

14. Salomon donc bâtit la Maison *du Seigneur* & l'acheva.

15. Il lambrissa" le dedans des murailles du Temple d'ais de cédre. Depuis le pavé du Temple jusqu'au haut des murailles & jusqu'à la voute, il le couvrit par le dedans de lambris de cédre; & couvrit le plancher du Temple d'ais de sapin.

16. Il fit aussi une séparation d'ais de cédre de vingt coudées au fond du Temple *qu'il éleva* depuis le plancher jusqu'au haut, & il fit *en cet espace* le lieu intérieur de l'Oracle & le Saint des Saints.

17. Le Temple depuis l'entrée de l'Oracle avoit quarante coudées,

18. & tout le Temple étoit au dedans lambrissé de cédres, & les jointures du bois étoient faites avec grand art, & ornées de sculptures & de moulures. Tout étoit revêtu de lambris

℣. 15. *Lectr.* Et ædificavit i. e. texit. *Synopf.*

de cédre, & il ne paroiſſoit point de pierres dans la muraille.

19. Il fit l'Oracle au milieu du Temple en la partie la plus intérieure *& la plus enfoncée* pour y mettre l'Arche de l'alliance du Seigneur.

20. L'Oracle" avoit vingt coudées de long, vingt coudées de large, & vingt coudées de haut, & il le couvrit & revêtit d'or tres pur, il couvrit auſſi l'Autel" de bois de cédre.

21. Il couvrit encore d'or tres-pur la partie du Temple qui étoit devant l'Oracle, & il attacha les lames d'or avec des cloux d'or.

22. Et il n'y avoit rien dans le Temple qui ne fût couvert d'or. Il couvrit auſſi d'or tout l'Autel" *qui étoit* devant l'Oracle.

23. Il fit dans l'Oracle deux Chérubins de bois

nino lapis apparere poterat in pariete.

19. Oraculum autem in medio domus, in interiori parte fecerat, ut poneret ibi arcam fœderis Domini.

20. Porrò Oraculum habebat viginti cubitos longitudinis, & viginti cubitos latitudinis, & viginti cubitos altitudinis: & operuit illud atque veſtivit auro puriſſimo, ſed & altare veſtivit cedro.

21. Domum quoque ante Oraculum operuit auro puriſſimo, & affixit laminas clavis aureis.

22. Nihilque erat in templo quod non auro tegeretur: ſed & totum altare Oraculi texit auro.

23. Et fecit in Oraculo duos Cherubim de lignis oli-

℣. 20. *Expl.* Le lieu où étoit l'Oracle appellé auſſi le Sanctuaire. *Ibid. Expl.* L'Autel ſur lequel étoit l'Arche que l'on appele l'Oracle. *Synopſ.*

℣. 21. *Lettr.* la maiſon devant l'Oracle, *c'eſt à dire*, cette partie de la Maiſon ou du Temple devant la porte de l'Oracle: *on l'explique de l'Autel des parfums. Vat.*

℣. 22. *Lettr.* l'Autel de l'Oracle. *Hebr.* l'Autel *qui étoit* devant l'Oracle, *c'eſt à dire*,

varum, decem cubitorum altitudinis.

24. Quinque cubitorum ala cherub una, & quinque cubitorum ala cherub altera: id est, decem cubitos habentes, à summitate alæ unius usque ad alæ alterius summitatem.

25. Decem quoque cubitorum erat cherub secundus: in mensura pari, & opus unum erat in duobus cherubim,

26. id est altitudinem habebat unus cherub decem cubitorum, & similiter cherub secundus.

27. Posuitque cherubim in medio templi interioris: extendebant autem alas suas cherubim, & tangebat ala una parietem, & ala cherub secundi tangebat parietem alterum: alæ autem alteræ in media parte templi se invicem contingebant.

28. Texit quoque cherubim auro.

29. Et omnes pa-

d'olivier qui avoient dix coudées de haut.

24. L'une des aîles du Chérubin avoit cinq coudées, & l'autre avoit aussi cinq coudées; ainsi il y avoit dix coudées depuis l'extrêmité d'une des aîles jusqu'à l'extrêmité de l'autre.

25. Le second Chérubin avoit aussi dix coudées avec les mêmes dimensions & l'ouvrage de tous les deux étoit le même,

26. c'est-à-dire, que le premier Chérubin avoit dix coudées de haut, & le second avoit aussi la même hauteur.

27. Il mit les Chérubins au milieu du Temple intérieur, & ils avoient leurs aîles étenduës. L'une des aîles du premier Chérubin touchoit l'une des murailles, & l'aîle du second Chérubin l'autre muraille, & leurs secondes aîles se venoient joindre au milieu du Temple.

28. Il couvrit aussi d'or les Chérubins.

29. Il orna toutes les

murailles du Temple tout à l'entour de moulures & de sculptures " où il fit des Chérubins & des palmes en bas relief, & diverses peintures qui sembloient se détacher de leur fond & sortir de la muraille.

30. Il couvrit aussi d'or le pavé du Temple" au dedans & au dehors.

31. Il fit à l'entrée de l'Oracle de petites portes de bois d'olivier, & des poteaux qui étoient à cinq pans.

32. Il fit *ces* deux portes de bois d'olivier ; & il y fit tailler des figures de Chérubins & de palmes, & des basse-tailles avec beaucoup de relief, & il couvrit d'or tant les Chérubins que les palmes & *tout* le reste.

33. Il mit à l'entrée du Temple des poteaux de bois d'olivier qui étoient taillez à quatre faces ;

34. & il y mit deux portes

rietes Templi per circuitum sculpsit variis cælaturis & torno : & fecit in eis Chérubim, & palmas, & picturas várias, quasi prominentes de pariete, & egredientes.

30. Sed & pavimentum domus texit auro intrinsecus & extrinsecus.

31. Et ingressu oraculi fecit ostiola de lignis olivarum, postesque angulorum quinque.

32. Et duo ostia de lignis olivarum : & sculpsit in eis picturam Cherubim, & palmarum species, & anaglypha valde prominentia : & texit ea auro : & operuit tam Cherubim quàm palmas, & cetera auro.

33. Fecitque in introitu templi postes de lignis olivarum quadrangulatos :

34. & duo ostia

℣. 19. *On a suivi l'Hébreu qui porte*, Sculpsit cælaturis sculpturarum i. e. cælaturis & sculpturis. *Vatab.*

℣. 30. *Expl.* Dans la partie intérieure du Temple, qui est nommée le Sanctuaire, & dans l'autre qui étoit l'extérieure appelée le Saint. *Vatabl.*

de lignis abiegnis altrinsecus: & utrumque ostium duplex erat, & se invicem tenens aperiebatur.

de bois de sapin, l'une d'un côté & l'autre de l'autre, chaque porte étoit brisée, & elle s'ouvroit ayant ses deux parties unies ensemble.

35. Et sculpsit Cherubim, & palmas, & cælaturas valde eminentes: operuitque omnia laminis aureis opere quadro ad regulam.

35. Il fit tailler des Chérubins, des palmes, & *d'autres* ornemens avec beaucoup de saillie, & il couvrit de lames d'or le tout bien dressé à la regle & à l'équierre.

36. Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, & uno ordine lignorum cedri.

36. Il bâtit aussi le parvis intérieur " de trois assises de pierres polies avec un lambris de bois de cédre.

37. Anno quarto fundata est domus Domini in mense Zio:

37 Les fondemens de la Maison du Seigneur furent posez la quatriéme année* au mois de Zio".

du regne de Salomon.

38. & in anno undecimo mense Bul (ipse est mensis octavus) perfecta est domus in omni opere suo, & in universis utensilibus suis: ædificavitque eam annis septem.

38. Et l'onziéme année* au mois de Bul", qui est le huitiéme mois elle fut entiérement achevée*, & dans toutes ses parties & dans tout ce qui devoit servir au culte de Dieu, & Salomon fut sept ans à la bâtir.

du regne de Salomon. *L'an du Monde* 3000. *avant Jesus Chr.* 1004.

℣. 34 *Lettr.* de lignis abiegnis.

℣. 36 *Expl.* Le parvis des Prêtres qui étoit le plus proche du Temple. *Synops.*

℣. 37. *Expl.* Avril.

℣. 38. *Expl.* Octobre.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *LE Temple que Salomon bâtiſſoit, avoit ſoixante coudées de long, vingt coudées de large, & trente coudées de haut, &c.*

Ce que l'on a dit ſur le vingt-ſixiéme chapitre de l'Exode touchant la deſcription du Tabernacle de Moyſe ſe peut dire encore ſur ce qui regarde la deſcription de ce Temple. Et l'on y peut voir le ſentiment de ſaint Auguſtin, que l'on y a rapporté touchant la difficulté qui ſe rencontre à entendre & à éclaircir ces ſortes de deſcriptions, qui par elles-mêmes ſont toûjours obſcures. Ce que l'Ecriture marque en ce lieu de la hauteur de cet édifice paroît d'abord ne s'accorder point avec ce qu'elle en dit dans les Paralipoménes, où elle témoigne que le Temple avoit ſix vingt-coudées de hauteur, au lieu qu'on n'en marque icy que trente. Mais pour accorder cette contradiction apparente, il faut entendre, ſelon que l'a expliqué un ſçavant homme, cette hauteur de trente coudées, qui eſt marquée en ce lieu, non de tout le Temple, mais ſeulement du premier étage: Car le Temple étoit compoſé de trois étages, dont le premier & le ſecond avoient chacun trente coudées de haut, & le troiſiéme en avoit ſoixante, qui faiſoient en tout les ſix vingt coudées dont il eſt parlé dans les Paralipoménes.

2. Paralipomen. c. 3 v. 4

Eſtius in hunc loc.

Toutes ces dimenſions de hauteur, de longueur, & de largeur, que le Saint-Eſprit a ſpé-

cifiées dans la description de ce Temple matériel de Salomon, sont sans doute mystérieuses. Et les saints Péres ont crû que les trois vertus principales qui composent la structure du Temple spirituel de l'Eglise, y sont figurées. Ils rapportent la longueur à la foy qui nous soûtient dans ce long éxil; la hauteur à l'espérance qui nous éleve toûjours vers les biens du ciel; & la largeur à la charité, qui renferme toutes sortes de personnes. *Per longitudinem fides, per latitudinem charitas, per altitudinem spes figuratur.* Ces trois étages peuvent bien marquer aussi les différentes demeures dont parle JESUS-CHRIST même, qui sont dans le Temple & dans la maison du Pére éternel. *In domo Patris mei mansiones multæ sunt.* C'est ce qui doit consoler les foibles, & empêcher, comme le dit JESUS-CHRIST, *que leur cœur ne se trouble.* Nous ne nous arrêtons point à considérer ici toutes les particularitez *du vestibule, des fenêtres, des bas-côtez*, & cette diversité de mesures. Nous révérons toutes ces choses, comme pouvant être remplies d'instructions, mais peut-être moins proportionnées à tous les fidelles. Et nous croyons devoir en laisser l'intelligence à ceux qui par une plus profonde méditation des Ecritures, jointe à une grande pureté de cœur, se rendent dignes de découvrir les mysteres du Royaume de JESUS-CHRIST dans les moindres circonstances de sa parole.

Apud Ambros. tom. 5. in Apoc. c. 6 pag. 398.

Joan. cap. 14. v. 2.

℣. 7. *La maison fut bâtie de pierres qui étoient déja toutes taillées & achevées de polir. On n'entendit dans la maison ni marteau ni cognée, ni le bruit d'aucun instrument, pendant qu'elle se bâtit.*

On a peine à concevoir la raiſon pour laquelle Salomon ne voulut point que l'on entendît le bruit du marteau ni d'aucun autre inſtrument, lorſqu'on bâtiſſoit le Temple. Un ſçavant homme témoigne que l'Ecriture a voulu marquer par là la ſageſſe de ce Prince, & l'habileté de ſes ouvriers, qui avoient ſoin de préparer tous les matériaux avec tant d'adreſſe, qu'il étoit facile de les poſer chacun en ſa place ſans preſque aucun bruit. On pourroit dire toutefois, que le reſpect qu'il avoit pour la majeſté de Dieu qui devoit remplir ce Temple, le porta peut-être dès-lors à empêcher qu'on y entendît ce grand bruit qu'y auroit fait néceſſairement une grande multitude d'ouvriers, ſi Salomon par ſa ſageſſe n'y eût prévû en faiſant tailler toutes les pierres & tous les bois avec une ſi parfaite juſteſſe, que tout ſe joignoit enſemble ſans aucune peine. Et cette circonſtance ſi remarquable nous repreſentoit admirablement, ſelon la penſée du même Théologien, ce qui ſe paſſe dans la conſtruction toute ſpirituelle du Temple de JESUS-CHRIST, qui eſt l'Egliſe. Car le temps, dit-il, de la vie preſente eſt celuy du bruit, lorſque les élûs & ceux qui comme des pierres vivantes doivent compoſer cet édifice, ſont comme taillez à coups de marteau & perfectionnez par tous les maux & par toutes les adverſitez qu'ils ont à ſouffrir. Mais après, ajoute t'il, qu'ils ont été préparez de cette ſorte par la main de l'ouvrier tout-puiſſant, ils paſſent du tumulte de cette vie miſerable au repos de l'autre vie, où étant exemts de toutes ſouffrances, ils entreront

Eſtius in hunc loc.

dans la ſtructure du Temple céleſte, où regnera éternellement une ſouveraine paix. C'eſt ce qu'il a pris de ſaint Gregoire le Grand, qui dit que les ames des élûs ne ſont tranſportées dans l'édifice du ciel, qu'après qu'elles ont été taillées ici-bas à coups de marteau ; & qu'ainſi ce monde eſt le lieu du bruit & des coups ; mais que la maiſon de Dieu qui eſt en l'autre, eſt un lieu de paix & d'un repos éternel. *Ad domûs cæleſtis ædificationem electorum animæ quaſi quidam expoliti lapides deferuntur. Hic enim foris tundimur : Hic omnia tunſionum reſonant ferramenta. In domo autem Dei in æterna patria omnis jam percuſſionum ſtrepitus conticeſcit.* *Moral. lib. 34. cap. 10.*

Saint Paulin a néanmoins entendu auſſi cette paix de la vie preſente, & il dit qu'afin que nous puiſſions devenir des pierres propres pour l'édifice céleſte de l'Egliſe, nous devons prier le Très-haut, qu'il daigne nous accorder une paix intérieure ; en ſorte que comme on n'entendoit aucun coup de marteau dans le Temple de Salomon, on n'en puiſſe auſſi entendre aucun dans celuy que nous élevons au dedans de nous. *Ut lapides in fabricam Templi cæleſtis aptemur, oremus Altiſſimum eam pacem ædificationis noſtræ, ut malleus & ſecuris non audiatur in eâ.* Car c'eſt ainſi, ajoute ce Pére, que « nous ſerons perfectionnez & rendus dignes de « devenir une maiſon de priére & une maiſon de « paix, ſi nulle penſée charnelle & nul tumulte « du côté du ſiécle ne vient troubler le repos « de nôtre cœur. L'inquiétude touchant le vivre « & le vêtement eſt à nôtre ame comme des « *Paulin. epiſt. 12. tom. 1. pag 160.*

» coups de marteau. La cupidité & le désir de
» toutes les choses temporelles sont dans nous
» comme *le bruit de la cognée & des autres*
» *instrumens* de fer. Mais parce que le Seigneur
Rom. c. 16. 20. » est *tout-puissant pour briser Satan sous nos*
» *pieds*, nous avons lieu d'espérer de voir
» accomplir en nous par la vertu de sa grace
Ierem. c. 50. 23. » cette ancienne Prophétie : *Que le marteau de toute la terre a été brisé.* MALLEUS *nobis cura victûs & vestitûs : Securis & ferrum nobis cupiditas temporalium. Sed potens est Dominus conterere Satanam sub pedibus nostris, ut impleatur & illa pro nobis Prophetia : Contritus est malleus universæ terræ.*

℣. 11. 12. &c. *Alors le Seigneur dit à Salomon : J'ay vû cette maison que vous bâtissez : Si vous gardez tous mes commandemens, sans vous en détourner d'un pas, je vérifieray en vôtre personne la parole que j'ay dite à David vôtre père, &c.*

Ce fut par la bouche d'un Prophéte nommé
Vatabl. Ahias Silonite, que Dieu parla de nouveau à Salomon. Mais ce qu'il luy dit ne sçauroit jamais être assez pesé. Car qui n'auroit crû en voyant ce jeune Prince s'occuper si saintement & prodiguer tous ses trésors pour élever en l'honneur de Dieu le premier Temple qui luy ait été consacré sur la terre, que Dieu devoit infailliblement l'agréer, & verser toutes ses bénédictions sur celuy qui le luy offroit ? Cependant il déclare à Salomon qu'il ne devoit agréer ce Temple, qu'autant qu'il travailleroit à se rendre luy-même agréable à celuy en l'honneur duquel il le bâtissoit. Les offrandes

donc, quoy que bonnes en elles-mêmes, ne peuvent point plaire à Dieu, ſi on ne les fait ſaintement. Et l'on ne doit pas s'y confier de telle ſorte, qu'on n'ait ſoin de les accompagner des circonſtances que Dieu marque ici, qui ſont, *de marcher dans ſes préceptes, & de garder très-exactement ſes commandemens*; de peur que l'on ne ſe trompe en ſe laiſſant ébloüir par l'éclat d'une bonne œuvre extérieure; qu'en offrant de l'or à Dieu on ne luy donne pas ſon cœur; & qu'en bâtiſſant un Temple à ſa gloire, on ne devienne ſoy-même par ſes crimes la demeure & le temple du démon. *Dant ſua Chriſto, ſe-ipſos diabolo.*

V. 15. &c. *Salomon couvrit le dedans du Temple de lambris de cédre; & il n'y avoit rien dans le Temple qui ne fût couvert d'or.*

C'eſt-à-dire que toutes les murailles du Temple étoient revêtuës d'un lambris de bois de cédre; & que pardeſſus ce même lambris on attacha des lames d'or qui le couvroient entiérement. C'étoit une double magnificence, & comme une eſpece de profuſion des richeſſes de ce Prince; puiſqu'il ſembloit inutile de revêtir les murailles d'un auſſi riche lambris qu'étoit celuy d'un bois de cédre, lorſqu'on vouloit le couvrir de lames d'or. Mais on regardoit dans ce bois ſa qualité qui étoit d'être incorruptible. Et d'ailleurs il ſemble qu'on peut aſſurer que le Saint-Eſprit enviſageant dans la ſtructure de ce Temple matériel celuy de l'Egliſe, nous marquoit une grande vérité ſous cette figure. Car ce bois de cédre, ſelon les ſaints Péres, figuroit la Croix du vray Salomon, qui a cette émi-

nente qualité, non seulement d'être incorruptible, mais même de communiquer l'incorruption & une immortalité bien-heureuse à ceux qu'elle a rachetez de la mort funeste du péché. Mais il faut, comme ils le remarquent encore, que ce soit le dedans du Temple, c'est-à-dire, nôtre cœur même, qui soit revétu de cette Croix incorruptible du Sauveur. Ce n'est point assez d'avoir au dehors l'apparence de la mortification de la Croix; & ce seroit une difformité monstrueuse dans un édifice qui doit être tout couvert de la Croix de JESUS-CHRIST, si le dedans qui est sans comparaison le plus noble, ne portoit cette marque toute divine de l'instrument du salut des hommes.

Cet or aussi dont on couvrit le lambris au dedans du Temple, nous marque, selon les saints Péres, la charité qui doit régner dans nôtre ame, & comme couvrir tout nôtre cœur aux yeux de Dieu. Cet or est posé sur le bois de cédre; parce que la charité peut difficilement subsister sur un autre fondement que sur celuy de la croix, qui ayant été l'effet de la plus grande charité d'un Dieu à l'égard des hommes, est devenuë en même temps le principe d'une charité véritable dans ces hommes mêmes, puis qu'ils n'auroient jamais eu cette charité qui les rend dignes d'aimer Dieu, si Dieu ne les eût aimez le premier, & ne leur eût témoigné son amour en mourant pour eux sur la croix. Mais qu'il y en a au contraire, qui aiment plus véritablement l'or, que ce que l'or leur représente dans les saintes Ecritures! Qu'il y en a qui au lieu de couvrir d'or le temple spirituel de leur

cœur, le gâtent, dit saint Ambroise, & le couvrent tout de bouë ! Car si la justice que produit la charité, nous est figurée par l'or, l'injustice & l'iniquité ne mérite que le nom de bouë : *Aurum justitia, iniquitas lutum est.* Un or excélent, dit encore ce saint Pére, c'est le « sang de JESUS-CHRIST, qui est d'un prix « infini pour nous racheter, & qui a une vertu « toute divine pour laver tous nos péchez. *Bonum aurum sanguis est Christi, dives ad pretium, profluus ad lavandum omne peccatum.* *Ambros. in Psal. 35 præf. tom. 2. pag. 674*

℣. 23. *Il fit dans l'oracle deux Chérubins qui avoient dix coudées de haut, &c.*

Salomon plaça dans le sanctuaire ou dans l'oracle, ainsi appelé à cause que Dieu y faisoit connoître ses volontez, deux Chérubins d'une prodigieuse grandeur, composez de bois d'olivier tout revétu d'or. Ces deux Chérubins couvroient l'Arche de leurs aîles, & enfermoient également avec l'Arche les deux autres Chérubins d'or que Moyse avoit placez au dessus.

Il semble d'abord que ces deux figures si prodigieuses que fit Salomon pour le sanctuaire, & toutes les autres plus petites dont il est parlé ici qu'il fit faire en divers endroits du Temple, fussent contre le décalogue, qui défendoit expressément aux Israëlites *de se faire aucune figure taillée, ni aucune ressemblance de toutes les choses qui étoient soit dans le ciel, soit sur la terre.* Mais outre que Moyse avoit luy-même par l'ordre de Dieu placé au dessus de l'Arche les deux premiers Chérubins d'or, qui furent couverts par ces deux autres sans comparaison plus *Deut. c. 5. v. 8.*

grands, que fit Salomon, il faut remarquer que cette défense que Dieu fit dans le Décalogue, ne regardoit proprement que les figures que l'on faisoit pour les adorer.

Ces deux Chérubins placez dans le Saint des Saints, dont les aîles étenduës couvroient l'Arche entiérement, étoient la figure de cette grande & prodigieuse charité de JESUS-CHRIST, qui couvre de sa protection toute-puissante, & comme sous les aîles de sa divine miséricorde toute l'Eglise figurée par l'Arche. Le bois même d'olivier dont ils étoient composez, marquoit la paix & la réconciliation du monde; & l'or dont il étoit revêtu, cette ineffable charité d'un Dieu dont elle a été l'effet. Que si tous les autres Chérubins répandus en divers endroits du Temple avertissoient en quelque sorte le peuple, qu'ils devoient tous prendre part à la charité qu'ils leur figuroient, & participer en quelque chose à ce feu divin de l'amour de Dieu dont ils brûloient; ces deux d'une si extraordinaire grandeur, qui rempliſſoient le lieu le plus saint du Temple, apprenoient à ceux qui approchoient de plus près le Sanctuaire, que leur charité devoit surpasser sans comparaison celle du commun du peuple: & ils étoient même très capables d'inspirer une profonde vénération pour la majesté de Dieu qui rempliſſoit le sanctuaire, à ces ministres sacrez que la vûë de ces figures si augustes frappoit tout d'abord qu'ils y entroient. Entrons donc, dit saint Ambroise, dans le Saint » des Saints avec un cœur parfaitement purifié » de toutes pensées vaines & charnelles, &

Ambros. in Psal. 71. tom. 2. pagin. 856.

tout embrasé du feu de la vérité, ainsi que « ces Chérubins. *Ingrediamur in Sanctuarium Dei, ubi est Cherubim, id est cognitionis profundum, & non labor qui est in incertis & vanis opinionibus. Ingrediamur aditum cognitionum sacrarum, atque interiora penetralia veritatis. Ingrediamur Sanctuarium Dei, ubi sunt Cherubim, in quibus est recordatio sacræ cognitionis, & veri illius atque æterni luminis.*

CHAPITRE VII.

1. Domum autem suam ædificavit Salomon tredecim annis, & ad perfectum usque perduxit.

1. Salomon bâtit, & acheva entierement son Palais en *l'espace de* treize ans.

2. Ædificavit quoque domum saltus Libani centum cubitorum longitudinis, & quinquaginta cubitorum latitudinis: & triginta cubitorum altitudinis: & quatuor deambulacra inter columnas cedrinas: ligna quippe cedrina exciderat in columnas.

2. Il bâtit encore *le Palais appelé* la Maison-du-bois-du Liban, qui avoit cent coudées de long, cinquante coudées de large, & trente coudées de haut. Il y avoit quatre galeries entre des colomnes de bois de cédre; car il avoit fait tailler des colomnes de bois de cédre.

3. Et tabulatis ce-

3. Et il revêtit de lam-

℣. 2. *Expl.* dont il y en avoit deux entre les colomnes | mêmes, & deux entre les colomnes & la muraille du Temple.

bris de bois de cédre tout le plat-fonds, qui étoit soutenu par quarante-cinq colomnes. Chaque rang avoit quinze colomnes,

drinis vestivit totam cameram, quæ quadraginta quinque columnis sustentabatur. Unus autem ordo habebat columnas quindecim

4. qui étoient posées, l'une vis-à-vis de l'autre,

4. contra se invicem positas,

5. & se regardoient l'une l'autre; & étoient placées en égale distance. Et il y avoit sur les colomnes des poutres quarrées toutes d'une même grosseur.

5. & è regione se respicientes, æquali spatio inter columnas, & super columnas quadrangulata ligna in cunctis æqualia.

6. Il fit une *autre* galerie de colomnes qui avoit cinquante coudées de long, & trente coudées de large, & encore une autre galerie au front de la plus grande avec des colomnes & des architraves sur les colomnes.

6. Et porticum columnarum fecit quinquaginta cubitorum longitudinis, & triginta cubitorum latitudinis: & alteram porticum in facie majoris porticus: & columnas, & epistylia super columnas.

7. Il fit aussi la galerie du thrône où étoit le tribunal, & il la lambrissa de bois de cédre depuis le plancher jusqu'au haut.

7. Porticum quoque solii, in qua tribunal est, fecit: & texit lignis cedrinis à pavimento usque ad summitatem.

8. Il y avoit au milieu de la galerie un parquet ℣ où étoit son lit de Justice, qui étoit du même ouvrage.

8. Et domuncula, in qua sedebatur ad judicandum, erat in media porticu, simi-

℣. 8. *Lettr.* domuncula.

li opere. Domum quoque fecit filiæ Pharaonis (quam uxorem duxerat Salomon) tali opere, quali & hanc porticum.

Salomon fit auſſi pour la fille de Pharaon qu'il avoit épouſée, un Palais, qui étoit bâti, comme cette galerie.

9. Omnia lapidibus pretioſis, qui ad normam quandam atque menſuram tam intrinſecus quàm extrinſecus ſerrati erant: à fundamento uſque ad ſummitatem parietum, & extrinſecus uſque ad atrium majus.

9. Tous ces bâtimens depuis les fondemens, juſqu'au haut des murs, & par dehors juſqu'au grand parvis, étoient conſtruits de pierres parfaitement belles, dont les deux paremens tant l'intérieur que l'extérieur avoient été ſciez tout d'une même forme, & d'une même meſure.

10. Fundamenta autem de lapidibus pretioſis, lapidibus magnis decem ſive octo cubitorum.

10. Les fondemens étoient auſſi de pierres parfaitement belles, & tres-grandes *les unes* ayant dix ; *les autres* huit coudées.

11. Et de ſuper lapides pretioſi æqualis menſuræ ſecti erant, ſimiliterque de cedro.

11. Il y avoit au deſſus de tres-belles pierres taillées d'une même grandeur, couvertes auſſi de lambris de cédre.

12. Et atrium majus rotundum, trium ordinum de lapidibus cæſis, & unius ordinis de dolata ce-

12. Le grand parvis étoit rond, & avoit trois rangs de pierres taillées, & un rang lambriſſé de cédre ; ce

v. 11. La paraphraſe Chaldaïque porte, *& obduxit tabulis cedrinis.*

v. 12. ce parvis n'étoit pas couvert. *Vatab.*

qui étoit obſervé auſſi dans le parvis intérieur de la Maiſon du Seigneur & dans le veſtibule du Temple.

13. Le Roy Salomon, fit auſſi venir de Tyr Hiram,

14. qui étoit fils d'une femme veuve de la Tribu de Nephthali, & dont le pére étoit de Tyr; il travailloit en bronze, & il étoit rempli de ſageſſe, d'intelligence, & de ſcience pour faire toute ſorte d'ouvrages de bronze. Hiram étant donc venu trouver le Roy Salomon, fit tous les ouvrages qu'il luy ordonna.

15. Il fit "deux colomnes de bronze dont chacune avoit dix-huit coudées de haut, & un rézeau de douze coudées entouroit chaque colomne".

16. Il fit auſſi deux chapiteaux de bronze qu'il jetta en fonte, pour mettre ſur le haut de chaque colomne;

dio: nvenon & in atrio domus Domini interiori, & in porticu domus.

13. Miſit quoque Rex Salomon, & tulit Hiram de Tyro,

14. filium mulieris viduæ de Tribu Nephthali, patre Tyrio, artificem æra-rium, & plenum ſapientia, & intelligentia, & doctrina ad faciendum omne opus ex ære. Qui cum veniſſet ad Regem Salomonem, fecit omne opus ejus.

15. Et finxit duas columnas æreas, decem & octo cubitorum altitudinis columnam unam: & linea duodecim cubitorum ambiebat columnam utramque.

16. Duo quoque capitella fecit, quæ ponerentur ſuper capita columnarum, fuſilia ex ære: quin-

' ℣. 15. *Autr.* Il jetta en fonte. *Lexic.* Finxit, fingere, proprement, c'eſt faire les moules. *Ibid.* Quelques-uns entendent par là ſeulement que chaque colomne avoit douze coudées de circonférence. *Synopſ.*

que cubitorum altitudinis capitellum unum, & quinque cubitorum altitudinis capitellum alterum :

l'un des chapiteaux avoit cinq coudées de haut, & l'autre avoit auſſi la même hauteur de cinq coudées :

17. & quaſi in modum retis, & catenarum ſibi invicem miro opere contexta-rum. Utrumque capitellum columnarum fuſile erat : ſeptena verſuum retiacula in capitello uno, & ſeptena retiacula in capitello altero.

17. & *on y voyoit* une eſpéce de rets, & de chaînes entrelaſſées l'une dans l'autre, avec un art admirable. Chaque chapiteau de ces colomnes étoit jetté en fonte. Il y avoit ſept rangs de mailles dans le rézeau de l'un des chapiteaux, & autant dans l'autre.

18. Et perfecit columnas, & duos ordines per circuitum retiaculorum ſingulorum, ut tegerent capitella, quæ erant ſuper ſummitatem, malogranatorum: eodem modo fecit & capitello ſecundo.

18. Il fit " ces colomnes de maniére qu'il y avoit deux rangs de mailles, qui couvroient, & entouroient les chapiteaux, ces mailles étant poſées au deſſus des grenades. Il fit le ſecond chapiteau, comme le premier.

19. Capitella autem, quæ erant ſuper capita columnarum, quaſi opere lilii fabricata erant in porticu quatuor cubitorum.

19. Les chapiteaux, qui étoient au haut des colomnes, dans le parvis, étoient faits en façon de lis, & avoient quatre coudées de *hauteur*.

20. Et rurſum alia capitella in ſum-

20. Et il y avoit encore au haut des colomnes au

℣. 18. *Hebr.* fecit.

dessus des rets", d'autres chapiteaux proportionnez à la colomne, & au tour de ce second chapiteau il y avoit deux cens grenades disposées en deux rangs".

21. Il mit *ces* deux colomnes au vestibule du Temple, & ayant posé la colomne droite, il l'appella, Jachin: il posa de même la seconde colomne qu'il appella Booz.

22. Il mit au dessus des colomnes cet ouvrage, fait en forme de lis, & l'ouvrage des colomnes fut *ainsi* entierement achevé.

23. Il fit aussi une mer de fonte, de dix coudées d'un bord jusqu'à l'autre, qui étoit toute ronde. Elle avoit cinq coudées de haut, & elle étoit environnée tout à l'entour d'un cordon de trente coudées.

24. Au dessous de son

imitate columnarum desuper juxta mensuram columnæ contra retiacula: malogranatorum autem ducenti ordines erant in circuitu capitelli secundi.

21. Et statuit duas columnas in porticu templi: cúmque statuisset columnam dexteram, vocavit eam nomine Jachin: similiter erexit columnam secundam; & vocavit nomen ejus Booz.

22. Et super capita columnarum opus in modum lilii posuit: perfectumque est opus columnarum.

23. Fecit quoque mare fusile decem cubitorum à labio usque ad labium, rotundum in circuitu: quinque cubitorum altitudo ejus, & resticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

24. Et sculptura

¥. 20. *Latet* contra retiacula, i. e supra retiacula. *Synopt. Ibid.* On a suivi l'Hebreu *Synopt.* ¥. 23. *Expl.* Il semble que cela pourroit encore signifier comme au ¥. 15. qu'elle avoit trente coudées de circonférence.

subter labium circuibat illud decem cubitis ambiens mare: duo ordines sculpturarum striatarum erant fusiles.

bord il y avoit des manières de consoles, qui l'entouroient, sçavoir dix dans l'espace de chaque coudée, & il y avoit deux rangs de ces consoles, qui avoient été aussi jettées en fonte.

25. Et stabat super duodecim boves, è quibus tres respiciebant ad Aquilonem, & tres ad Occidentem, & tres ad Meridiem, & tres ad Orientem, & mare super eos desuper erat: quorum posteriora universa intrinsecus latitabant.

25. Cette mer étoit posée sur douze bœufs, trois desquels regardoient le Septentrion, trois l'Occident, trois le Midi, & trois l'Orient: & la mer étoit portée par ces bœufs, dont tout le derrière du corps étoit caché sous la mer.

26. Grossitudo autem luteris, trium unciarum erat: labiumque ejus, quasi labium calicis, & folium repandi lilii: duo millia batos capiebat.

26. Le bassin" avoit trois pouces d'épaisseur, & son bord étoit comme le bord d'une coupe, & comme la feuille d'un lis qui est épanoüi & il contenoit deux mille" bats.

27. Et fecit decem bases æneas, quatuor cubitorum longitudinis bases singulas, & quatuor cubitorum latitudinis, & trium cubitorum altitudinis.

27. Il fit aussi dix socles d'airain, dont chacun avoit quatre coudées de long, quatre coudées de large, & trois coudées de haut.

℣ 24 On a suivi l'Hébreu.

℣. 26 *Expl.* C'est ce qu'il vient d'appeler *une mer*. *ibid. Expl.* mesure en usage parmi les Hébreux qui contenoit environ vingt-sept de nos pintes, ces deux mil bats revenoient à cent quatre vingt-six muis de nôtre mesure.

28. Ces socles paroissoient comme assemblez de plusieurs piéces" , les unes lisses & polies les autres gravées, & il y avoit des ouvrages de sculpture entre les jointures,

28. Et ipsum opus basium , interrasile erat : & sculpturæ inter junctura.

29. Là,entre des couronnes & des entrelas , il y avoit des lions, des bœufs, & des Chérubins, & au droit des jointures il y avoit aussi, tant dessus , que dessous, des lions, des bœufs, & comme des courroyes d'airain qui pendoient.

29. Et inter coronulas & plectas, leones & boves & Cherubim : & in junctûris similiter desuper : & subter leones & boves , quasi lora ex ære dependentia.

30. Chaque socle avoit quatre roües d'airain , & des aissieux d'airain , & aux quatre angles il y avoit" de grandes consoles", jettées en fonte qui soutenoient la cuve, & se regardoient l'une l'autre.

30. Et quatuor rotæ per bases singulas, & axes ærei : & per quatuor partes quasi* humeruli subter luterem fusiles , contra se invicem respectantes.

31. Au haut du socle il y avoit une cavité , dans laquelle entroit la cuve. Ce qui en paroissoit au dehors, étoit tout rond , & d'une coudée, *en sorte que le tout* étoit d'une coudée & demie. Et il y avoit diverses gra-

31. Os quoque luteris intrinsecus erat in capitis summitate : & quod forinsecus apparebat , unius cubiti erat totum rotundum, paritérque habebat unum cubitum & dimidium : in angulis au-

* ℣ 30. *Quasi* abest ab hebræo. *Ibid. Letr.* humeruli , épaules , soûtiens.

℣. 31. Le verset 35 semble avoir rapport & éclaircir celuy-ci.

tem columnarum variæ cælaturæ erant : & media intercolumnia, quadrata non rotunda.

32. Quatuor quoque rotæ, quæ per quatuor angulos basis erant, cohærebant sibi subter basim, una rota habebat altitudinis cubitum & semis.

33. Tales autem rotæ erant, quales solent in curru fieri : & axes earum, & radii, & canthi, & modioli, omnia fusilia.

34. Nam & humeruli illi quatuor per singulos angulos basis unius. ex ipsa basi fusiles & conjuncti erant.

35. In summitate autem basis erat quædam rotunditas dimidii cubiti, ita fabrefacta, ut luter desuper posset imponi, habens cælaturas suas, variasque sculpturas ex semetipsa.

veures dans les angles des colomnes, & ce qui étoit entre les colomnes étoit quarré, & non rond.

32. Les quatre roües, qui étoient au droit des quatre angles, étoient jointes ensemble par dessous le socle, & chacune de ces roües avoit une coudée & demie de hauteur.

33. Ces roües étoient semblables à celles d'un chariot, leurs aissieux, leurs rayons, leurs jantes, & leurs moyeux étoient tous jettez en fonte.

34. Et les quatre consoles, qui étoient aux quatre angles de chaque socle faisoient une même piéce avec le socle, & étoient de même fonte.

35. Au haut du socle il y avoit un rebord d'une demie coudée de haut, qui étoit rond, & travaillé d'une telle maniére, que *le fond de* la cuve s'y pût enchasser ; & il étoit orné de gravûres, & de sculptures differentes, qui étoient d'une même piéce avec le socle.

ỳ. 34. *Lett.* humeruli.

36. *Hiram* fit encore dans les entre-deux *des jointures*, qui étoient auſſi d'airain, & aux angles, des Chérubins, des lions & des palmes. Ces Chérubins repreſentant un homme qui eſt debout, en ſorte que *ces figures* paroiſſoient non point *gravées*, mais *des ouvrages* ajoûtez tout à l'entour.

35. Sculpſit quoque in rabulatis illis quæ erant ex ære, & in angulis, Cherubim, & leones, & palmas, quaſi in ſimilitudinem hominis ſtantis, ut non cælata, ſed appoſita per circuitum viderentur.

37. Il fit ainſi dix ſocles fondus d'une même maniére, de même grandeur, & de ſculpture pareille.

37. In hunc modum fecit decem baſes, fuſurâ unâ, & menſurâ ſculpturâque conſimili.

38. Il fit auſſi dix cuves d'airain chacune deſquelles contenoit quarante meſures", & étoit de quatre coudées *de haut*", & il poſa chaque cuve ſur chacun des dix ſocles.

38. Fecit quoque decem luteres æneos: quadraginta batos capiebat luter unus, erátque quatuor cubitorum: ſingulos quoque luteres per ſingulas, id eſt, decem baſes, poſuit.

39. Il plaça ces dix ſocles ſçavoir, cinq au côté droit du Temple, & cinq autres au côté gauche, & il mit la mer d'airain à la main droite entre l'Orient & le Midi.

39. Et conſtituit decem baſes, quinque ad dexteram partem Templi, & quinque ad ſiniſtram: mare autem poſuit ad dexteram partem Templi contra Orientem ad Meridiem.

40. Hiram fit auſſi des marmittes, des chaudrons, & des baſſins, & il acheva tout

40. Fecit ergo Hiram lebetes, & ſcutras, & hamulas,

¥. 38. *Lettr.* batos. *Ibid. Autr.* de diametre.

& perfecit omne opus Regis Salomonis in Templo Domini.

l'ouvrage que le Roy Salomon vouloit faire dans le Temple du Seigneur.

41. Columnas duas, & funiculos capitellorum super capitella columnarum duos: & retiacula duo, ut operirent duos funiculos, qui erant super capita columnarum.

41. *Il fit* deux colomnes & deux cordons sur les chapiteaux avec deux réseaux pour couvrir les cordons qui étoient aux chapiteaux des colomnes,

42. Et malogranata quadringenta in duobus retiaculis: duos versus malogranatorum in retiaculis singulis, ad operiendos funiculos capitellorum: qui erant super capita columnarum.

42. & quatre cent grenades dans les deux réseaux: sçavoir deux rangs de grenades dans chaque réseau dont étoient couverts les deux cordons des chapiteaux qui étoient au haut des colomnes,

43. Et bases decem, & luteres decem super bases.

43. & dix socles & dix cuves sur les socles,

44. Et mare unum, & boves duodecim subter mare.

44. & une mer, & douze bœufs sous cette mer,

45. Et lebetes, & scurras, & hamulas: omnia vasa, quæ fecit Hiram Regi Salomoni in domo Domini, de aurichalco erant.

45. & des marmittes, des chauderons & des bassins, tous les vases que Hiram fit par l'ordre du Roy Salomon pour la Maison du Seigneur étoient d'airain le plus pur.

46. In campestri regione Jordanis fu-

46. Le Roy les fit fondre dans une pleine proche

℣. 41. *Expl.* c'est une répétition des choses qui ont été dites.

le Jourdain en un champ où il y avoit beaucoup d'argile" entre Sochoth & Sarthan.

dit ea Rex in argillosa terra, inter Sochoth & Sarthan.

47. Salomon mit dans le Temple tous les vaſes, & il y en avoit une ſi grande quantité qu'on ne pouvoit marquer le poids de l'airain *qu'on y avoit employé*.

47. Et posuit Salomon omnia vasa: propter multitudinem autem nimiam non erat pondus æris.

48. Salomon fit auſſi tout ce qui devoit ſervir dans la Maiſon du Seigneur, l'Autel d'or, & la table d'or ſur laquelle on devoit mettre les pains toûjours expoſez devant le Seigneur",

48. Fecitque Salomon omnia vasa in domo Domini: altare aureum, & mensam, super quam ponerentur panes propositionis, auream:

49. & les" chandeliers d'or, cinq à droit, cinq à gauche, devant l'Oracle qui étoit de fin or, au deſſus deſquels il y avoit des fleurs de lis & des lampes d'or, *Il fit* auſſi des pincettes d'or,

49. & candelabra aurea, quinque ad dexteram, & quinque ad ſiniſtram, contra oraculum, ex auro puro: & quaſi lilii flores, & lucernas deſuper aureas: & forcipes aureos,

50. des hydries, des fourchettes, des couppes, des mortiers, & des encenſoirs d'un or tres-pur. Les gons

50. & hydrias, & fuſcinulas, & phialas, & mortariola, & thuribula, de auro

ỳ. 46 *Expl.* terre propre pour ſervir à la fonte des métaux

ỳ. 48. *Expl.* de ſorte que rien ne fut mis dans le Temple de ce qui avoit ſervi dans le Tabernacle, ſi ce n'eſt l'Arche le Propitiatoire & les Chérubins. *Ibid. Expl.* Autel des parfums. *Ibid. Lettr.* pains de propoſition.

ỳ. 49. ces chandeliers étoient faits ſur le modéle de celuy que Moïſe avoit fait faire. *Ibid. Expl.* le Propitiatoire d'où Dieu rendoit ſes Oracles *Vid. Exod.* c. 25. ỳ. 17. & 18.

purissimo : & cardines ostiorum domus interioris Sancti sanctorum, & ostiorum domus Templi, ex auro erant.

51. Et perfecit omne opus quod faciebat Salomon in domo Domini, & intulit quæ sanctificaverat David pater suus, argentum & aurum, & vasa, reposuitque in thesauris domus Domini.

des portes de la Maison intérieure du Saint des saints, & des portes de la Maison du Temple", étoient aussi d'or.

51. Ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avoit *resolu de* faire pour la Maison du Seigneur, & il porta dans le Temple l'argent, l'or, & les vases que David son pére avoit consacrez à Dieu", & les mit en réserve dans les trésors de la Maison du Seigneur.

℣ 50. *Expl.* Par la Maison du Temple on peut entendre le lieu saint qui peut être appelé *la Maison extérieure*, par rapport au Saint des saints appelé *Maison intérieure*.

℣. 51. *Letr.* Sanctificaverat i. e. consecraverat Deo. *Vatab.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. &c. *SALOMON fut treize ans à bâtir sa maison.... Il bâtit aussi la maison du bois du Liban, &c.*

L'Ecriture, selon la réflexion d'un sçavant Théologien, nous fait ici remarquer deux choses ; l'une, que Salomon bâtit le Temple qui devoit être consacré à Dieu, avant que de se bâtir une maison à luy-même ; & l'autre, qu'il fut beaucoup moins de temps à bâtir ce Temple, que son Palais ; puisqu'il acheva le Temple en

Estius in hunc loc.

sept années, & que le bâtiment du Palais en dura treize. Ce n'eſt pas, comme dit encore le même autheur, qu'il ait bâti avec plus de magnificence ſa propre maiſon que celle de Dieu, puiſque le contraire ſe peut remarquer dans la deſcription particuliére de l'une & de l'autre. Mais c'eſt que ce Prince & tout ſon peuple fit paroître une ardeur extraordinaire pour achever cet édifice ſuperbe que l'on élevoit à la gloire du Seigneur. Et d'ailleurs le Roy ſon pére luy avoit laiſſé, comme on l'a vû, une fort grande quantité de matériaux deſtinez pour cet ouvrage. Cet exemple de la conduite de Salomon qui préféra ce qui regardoit le culte de Dieu, à ce qui devoit procurer ſa propre commodité, & qui travailla avec plus de zéle à la conſtruction du Temple, qu'à celle de ſon Palais, eſt avantageux, dit le même autheur, pour réveiller quelques Chrétiens aſſoupis, qui paroiſſent auſſi froids & auſſi lents pour contribuer à toutes les œuvres de piété, qu'ils ſont prodigues & magnifiques pour ce qui regarde leurs propres maiſons, traittant Dieu d'une maniére toute differente dont en uſa Salomon, & luy donnant auſſi peu la préference dans toutes les choſes extérieures, que dans leur cœur.

La maiſon que bâtit ce Prince, & à laquelle il donna le nom de Bois du Liban, étoit proche de Jéruſalem, & comme aux fauxbourgs. Il l'appela de ce nom, ſoit parce qu'elle étoit toute environnée d'un bois qui portoit peut-être le nom du Liban; ſoit, comme l'a crû un ancien Pére, parce qu'elle étoit ſoûtenue ſur un

Theodor. in 3. Reg. quæſt. 26.

grand nombre de colomnes de bois de cédre, qui représentoient en quelque façon le bois du Liban ; soit enfin parce qu'elle étoit exposée du côté du mont Liban qui pouvoit en être vû. Toutes ces magnificences & ces dépenses de trois Palais différens que Salomon fit bâtir, pourroient paroître excessives : mais il faut se souvenir de ce qu'on a dit, que ce temps de l'ancienne loy, & sur tout du régne de Salomon, étoit un temps destiné pour tout cet éclat extérieur qui frappoit les sens des peuples, & qui devoit leur servir, ou au moins a ceux dont ils étoient la figure, pour élever leur esprit jusqu'au vray Salomon, qui prépare dans la céleste Jérusalèm à tous ses vrais serviteurs qui y regneront éternellement avec luy, des demeures non pas périssables, comme ces Palais du Prince dont nous parlons, qui furent détruits dans la suite de quelques siécles ; mais éternelles & toutes éclatantes de la gloire de Dieu-même qui les éclaire, *& de celle de l'Agneau qui en est la lampe*, comme parle l'Ecriture. *Apoc. c. 21. v. 11. 23.*

v. 13 14. *Le Roy Salomon fit aussi venir Hiram qui étoit fils d'une femme veuve de la Tribu de Nephthali, & dont le pére étoit de Tyr, &c.*

Saint Jérôme assure que c'étoit une tradition parmi les Hébreux, que lorsqu'il est dit dans l'Ecriture, que le pére d'Hiram étoit de Tyr, elle entend par ce nom de pére celuy sous lequel il avoit travaillé & appris son art ; & que son pére véritable étoit Hébreu, & de la Tribu de Nephthali. Quant à ce qu'il semble que cet endroit soit contraire à ce qui est dit *Menoch. in hunc locum.* *Paralipo. lib. 2. c. 2. 14.*

dans les Paralipoménes, que sa mére étoit de Dan, cette contradiction apparente se concilie aisément par les Interprétes, en disant que Dan ne se prend pas dans les Paralipoménes pour la Tribu qui porte ce nom, mais pour une ville ainsi nommée qui étoit dans la Tribu de Nephthali près la source du Jourdain.

℣. 21. *Il mit deux colomnes au vestibule du Temple, dont il nomma l'une Jachin, & la seconde Booz.*

Un Interpréte très-habile a remarqué que l'on ne doit pas passer légérement ce qui est dit de ces deux colomnes qui furent placées devant le Temple, & que les deux noms qu'on leur donna sont mystérieux; que le premier qui est *Jachin*, marque *le souhait* que Salomon fit que Dieu voulût affermir & conserver cette maison; & que le second signifie encore *force & vigueur*, comme s'il eût voulu dire; Dieu veüille que ce Temple soit stable éternellement. Ce souhait, selon la pensée du même autheur, n'a point été accompli, quant à la lettre; puisque ces colomnes avec le Temple furent détruites depuis par les Babyloniens. Mais si on l'entend, dit-il, selon le sens spirituel & prophétique, il s'est accompli à l'égard de la sainte Eglise, dont nous chantons tous les ans; *Que c'est la maison du Seigneur bâtie très-solidement, & fondée sur la pierre ferme*; puisque toutes les puissances de l'enfer même ne pourront rien contre cette Eglise du Dieu vivant, qui est affermie sur les colomnes inébranlables de la vérité & de la foy. Ces colomnes qui soûtiennent & qui soûtiendront jusqu'à la fin du monde l'Eglise

Estius in hunc. loc.

de JESUS-CHRIST, doivent auſſi ſoûtenir toutes ſes parties & toutes les pierres vivantes qui la compoſent, c'eſt-à-dire, tous les vrais fidelles; puiſque ſans cette foy vive qui eſt animée de la charité, & ſans cet amour ardent de la vérité, qui a fait que les Apôtres & les Martyrs ſont eux-mêmes devenus comme des colomnes de l'Egliſe, on tombe néceſſairement, & l'on ne fait plus partie de cet édifice ſi admirable qui doit ſubſiſter dans la ſuite de tous les ſiécles.

℣. 23. 24. 25. *Il fit auſſi une mer de fonte de dix coudées de diamétre, qui étoit poſée ſur douze bœufs, trois deſquels regardoient le Septentrion, trois l'Occident, trois le Midi, & trois l'Orient, &c. Et il contenoit deux mille bats, &c.*

Ce vaiſſeau ſi prodigieux, nommé une mer à cauſe de ſon exceſſive grandeur, étoit deſtiné, ſelon que Dieu l'avoit marqué à Moyſe, pour ſervir aux Prêtres à laver leurs mains & leurs pieds lorſqu'ils devoient approcher de l'autel pour y offrir des parfums. Quoy qu'il ſoit dit en ce lieu, qu'il contenoit deux mille bats ou meſures d'eau, il paroît par les Paralipoménes, qu'il en pouvoit contenir trois mille; c'eſt-à-dire, ſelon que l'expliquent quelques Interprétes, que ſi l'on avoit voulu l'emplir juſqu'au haut, il auroit effectivement contenu trois mille meſures; mais que l'on n'y en mettoit que deux mille; à moins qu'on ne veüille entendre, comme d'autres, qu'il y avoit de deux ſortes de ces meſures, l'une plus petite; & l'autre plus grande; & qu'en cet endroit que nous

Exod. c. 30. v. 18. &c.

Paralipo. lib. 2. c. 4. 5.

expliquons il eſt parlé de la grande, au lieu que dans les Paralipoménes il eſt parlé de la plus petite. Quoy qu'il en ſoit, les Interprétes remarquent encore; que l'eau que l'on réſervoit dans cette mer, ſervoit à laver les victimes comme les Prêtres; mais que ni les unes ni les autres ne ſe lavoient point dedans, pour ne pas gâter une eau qui devoit être toûjours pure; & que ſelon la force du mot Hébreu on ſe contentoit d'en tirer l'eau néceſſaire par des robinets.

Synopſ. Critic.

Ce ſeroit ſans doute très-peu de choſe de s'arrêter à la lettre, & d'admirer ſeulement la magnificence extérieure du Temple, ſoit dans ſon tout, ou dans ſes parties, dont cette mer toute de fonte, d'une ſi prodigieuſe grandeur, en faiſoit une ſi conſidérable. Il eſt viſible que l'eau qu'elle contenoit, deſtinée à laver extérieurement & les victimes & les Prêtres, nous marquoit une autre eau ſans comparaiſon plus eſtimable, deſtinée à purifier les conſciences & les ames des Chrétiens, ſoit qu'on les regarde comme victimes de la pénitence offertes à la gloire du Seigneur, ou comme Prêtres conſacrez au culte de Dieu; & deſtinez pour offrir au Pére éternel la plus auguſte & la plus précieuſe de toutes les victimes, qui eſt le corps de JESUS-CHRIST. Cette eau eſt ou celle du Baptême, ou celle des larmes de la pénitence. L'une & l'autre reçoit toute ſa vertu & tout ſon prix du ſang même du Fils de Dieu; & elles ſont deſtinées toutes-deux par un effet de ſon infinie miſéricorde, ſoit pour nous donner la premiére pureté de l'innocence, ſoit pour réparer

réparer la perte qu'on en a faite après le Baptême.

Ces douze bœufs qui soûtenoient cette mer nous marquent visiblement ; comme le dit saint Grégoire, tous les Pasteurs de l'Eglise, & ils regardoient les quatre parties du monde, pour mieux figurer cet ordre sacré & hiérarchique qui comprend tout l'univers. Ces Pasteurs donc qui prêtent leur ministére pour servir à purifier les fidelles, & qui soûtiennent comme le poids de cette mer mystérieuse de la pénitence, lorsqu'ils se chargent de la conscience des pécheurs, & qu'ils travaillent à les laver de leurs crimes, ne laissent pas, dit ce Saint, d'avoir besoin d'être purifiez eux mêmes. Ils reconnoissent que dans l'exercice de leurs fonctions sacrées, & dans ce soin charitable qu'ils ont de laver les impuretez des autres, ils contractent très-souvent eux-mêmes de nouvelles impuretez qui doivent être lavées. C'est pourquoy cette eau est pour eux aussi bien que pour les peuples. *Antè fores Templi ad abluendas ingredientium manus mare æneum duodecim boves portant, quibus universus Pastorum ordo designatur, qui cùm condescensionis suæ patientiam diluendis proximorum confessionibus præparant, velut antè fores Templi luterem portant. Et fit plerumque ut dum Rectoris animus sordes diluentium suscipit, quasi suæ munditiæ serenitatem perdit.* *Gregor. Magn. Pastor. cur. part. 2. cap. 5. tom 3. pag. 170.*

CHAPITRE VIII.

L'an du Monde 3001. avant J. Christ 1003.

1. ALORS tous les Anciens d'Israël avec les Princes des Tribus, & tous les chefs des familles des enfans d'Israël s'assemblérent & vinrent trouver le Roy Salomon dans Jérusalem, pour transporter l'Arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire de Sion.

2. Tout Israël s'assembla aussi auprés du Roy Salomon en un jour solemnel du mois d'Ethanim [y] qui est le septiéme mois;

3. & tous les Anciens d'Israël étans venus, les Prêtres prirent l'Arche du Seigneur,

4. & la portérent avec le Tabernacle de l'Alliance & tous les vases du Sanctuaire qui étoient dans le Tabernacle, & les Prêtres & les Lévites les portérent.

1. TUNC congregati sunt omnes majores natu Israël cum principibus tribuum, & duces familiarum filiorum Israël, ad Regem Salomonem in Jerusalem : ut deferrent arcam fœderis Domini, de civitate David, id est, de Sion.

2. Convenítque ad Regem Salomonem universus Israël in mense Ethanim, in solemni die, ipse est mensis septimus.

3. Venerúntque cuncti senes de Israël, & tulerunt Arcam Sacerdotes,

4. & portaverunt Arcam Domini, & Tabernaculum fœderis, & omnia vasa Sanctuarii, quæ erant in tabernaculo : & ferebant ea Sacerdotes & Levitæ.

[y]. 2. *Expl.* qui répond à nôtre mois de Septembre, & en partie à Octobre. *Synopf.*

5. Rex autem Salomon, & omnis multitudo Israël, quæ convenerat ad eum, gradiebatur cum illo ante Arcam, & immolabant oves & boves absque æstimatione & numero.

5. Le Roy Salomon & tout le peuple qui s'étoit assemblé auprès de luy marchoient devant l'Arche, & ils immoloient une multitude de brebis & de bœufs, sans prix & sans nombre.

6. Et intulerunt Sacerdotes Arcam fœderis Domini in locum suum, in Oraculum Templi, in Sanctum sanctorum, subter alas Cherubim.

6. Les Prêtres portérent l'Arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui luy étoit destiné dans l'Oracle du Temple dans le Saint des saints, sous les aîles des Chérubins.

7. Siquidem Cherubim expandebant alas super locum arcæ & protegebant Arcam & vectes ejus desuper.

7. Car les Chérubins étendoient leurs aîles au dessus du lieu où étoit l'Arche, & ils couvroient l'Arche & les bâtons qui y tenoient.

8. Cumque eminerent vectes, & apparerent summitates eorum foris Sanctuarium ante oraculum, non apparebant ultrà extrinsecus, qui & fuerunt ibi usque in præsentem diem.

8. Et " ils retirerent les bâtons en devant en sorte qu'on en voyoit les extrémitez hors" du Sanctuaire devant l'Oracle, mais elles ne paroissoient point " au dehors : Et ils sont demeurez là jusqu'aujourd'huy.

9. In Arca autem non erat aliud, nisi

9. Or il n'y avoit dans l'Arche que les deux tables

" 8. *Expl.* On a suivi l'Hébreu pour éclaircir cet endroit obscur. v. 2. *Paral cap.* 5.

Ibid Expl de l'endroit le plus saint du Sanctuaire, où étoit placée l'Arche. *Synops.*

Ibid. Expl c'est-à dire, dans la partie du Temple nommée le Saint. *Synops.*

de pierre que Moïse y avoit mise à Oreb, lorsque le Seigneur fit alliance avec les enfans d'Israël, aussi-tôt après leur sortie d'Egypte.

duæ tabulæ lapideæ, quas posuerat in ea Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus fœdus cum filis Israël, cum egrederentur de terra Ægypti.

10. Après que les Prêtres furent sortis du Sanctuaire, une nuée remplit la Maison du Seigneur.

10. Factum est autem, cum exissent Sacerdotes de Sanctuario, nebula implevit domum Domini,

11. Et les Prêtres ne pouvoient plus faire les fonctions de leur ministére à cause de la nuée, parce que la gloire du Seigneur avoit rempli la Maison du Seigneur.

11, & non poterant Sacerdotes stare & ministrare propter nebulam: implevérat enim gloria Domini domum Domini.

12. Alors Salomon dit: Le Seigneur a dit: qu'il habiteroit dans une nuée.

12. Tunc ait Salomon: & Dominus dixit ut habitaret in nebula.

13. *O Dieu!* j'ay bâti cette Maison afin qu'elle soit vôtre demeure, & que vôtre thrône s'y affermisse pour jamais.

13. Ædificans ædificavi domum in habitaculum tuum, firmissimum solium tuum in sempiternum.

14. Et le Roy tournant le visage * souhaitta les bénédictions du ciel à toute l'assemblée d'Israel. Car tout Israël étoit assemblé en ce lieu-là,

14. Convertítque Rex faciem suam, & benedixit omni Ecclesiæ Israël: omnis enim Ecclesia Israël stabat.

℣. 14. *Lettr.* benedixit, *id est*, bene precatus est.

15. Et ait Salomon : Benedictus Dominus Deus Israël qui locutus est ore suo ad David patrem meum, & in manibus ejus perfecit, dicens :

15. & Salomon dit : Beni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David mon pére, & qui "par sa puissance a éxécuté sa parole en disant :

16. A die qua eduxi populum meum Israël de Ægypto, non elegi civitatem de universis tribubus Israël, ut ædificaretur domus, & esset nomen meum ibi : sed elegi David ut esset super populum meum Israël.

16. Depuis le jour que j'ay tiré de l'Egypte mon peuple d'Israël, je n'ay point choisi de ville d'entre toutes les Tribus d'Israël afin qu'on m'y bâtit une Maison, & que mon nom y fût établi ; mais j'ay choisi David afin qu'il fût chef de mon peuple d'Israël.

17. Voluitque David pater meus ædificare Domum nomini Domini Dei Israël :

17. Mon pére avoit voulu bâtir une Maison au Seigneur le Dieu d'Israël.

18. & ait Dominus ad David patrem meum : Quod cogitasti in corde tuo ædificare domum nomini meo, bene fecisti, hoc ipsum mente tractans.

18. Mais le Seigneur dit à David mon pére : Quand vous avez formé dans vôtre cœur le dessein de bâtir une Maison à *la gloire de* mon nom, vous avez bien fait de vous occuper de cette pensée ;

19. Veruntamen tu non ædificabis mihi domum, sed filius tuus, qui egre-

19. mais ce ne sera pas vous néanmoins qui me bâtirez une Maison, mais vôtre

" ℣. 15. *Lettr.* in manu sua, *id est*, potentia sua *Vat.*

fils qui sortira de " vous sera celuy qui bâtira une Maison à mon nom.

20. Le Seigneur a vérifié la parole qu'il avoit dite : j'ay succédé à David mon pére, je me suis assis sur le thrône d'Israël comme le Seigneur l'avoit prononcé, & j'ay bâti une Maison au Seigneur" le Dieu d'Israël.

21. J'ay établi ici le lieu de l'Arche où est l'alliance que le Seigneur fit avec nos péres lors qu'ils sortirent du païs d'Egypte.

22. Salomon se mit ensuite devant l'Autel du Seigneur à la vûë de toute l'assemblée d'Israël ; & tenant ses mains étenduës vers le Ciel,

23. il dit : Seigneur Dieu d'Israël il n'y a point de Dieu qui vous soit semblable, ni au plus haut du Ciel ni sur toute la face de la terre. C'est vous qui conservez l'alliance & la miséricorde que vous avez faite à vos serviteurs qui mar-

dictur de renibus tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

20. Confirmavit Dominus sermonem suum, quem locutus est : stetitque pro David patre meo, & sedi super thronum Israël, sicut locutus est Dominus : & ædificavi domum nomini Domini Dei Israël.

21. Et constitui ibi locum arcæ, in qua fœdus Domini est, quod percussit cum patribus nostris, quando egressi sunt de terra Ægypti.

22. Stetit autem Salomon ante altare Domini in conspectu Ecclesiæ Israël, & expandit manus suas in cælum,

23. & ait : Domine Deus Israël, non est similis tui Deus in cælo desuper, & super terram deorsum : qui custodis pactum & misericordiam servis tuis, qui ambulabant coram te in toto corde suo.

ỳ. 19. *Lettr.* de vos reins. | ỳ. 20. *Lettr.* nomini Domini.

chent devant vous de tout leur cœur;

24. Qui custodisti servo tuo David patri meo quæ locutus es ei: ore locutus es, & manibus perfecisti, ut hæc dies probat.

24. qui avez gardé *fidellement* à David mon pére vôtre serviteur tout ce que vous luy aviez promis. Vôtre bouche l'a prononcé & vos mains l'ont accompli, comme ce jour en est une preuve.

25. Nunc igitur Domine Deus Israël conserva famulo tuo David patri meo quæ locutus es ei, dicens: Non auferetur de te vir coram me, qui sedeat super thronum Israël: ita tamen si custodierint filii tui viam suam, ut ambulent coram me sicut tu ambulasti in conspectu meo.

25. Maintenant donc Seigneur Dieu d'Israël, conservez à David mon pére vôtre serviteur ce que vous luy avez promis, en luy disant: vous ne manquerez point d'héritiers qui seront assis devant moy sur le thrône d'Israël, pourvû néanmoins que vos enfans demeurent fermes dans leur voye afin qu'ils marchent en ma presence comme vous avez marché devant moy.

26. Et nunc Domine Deus Israël firmentur verba tua, quæ locutus es servo tuo David patri meo.

26. " Accomplissez donc ô Seigneur Dieu d'Israël les paroles que vous avez dites à David mon pére vôtre serviteur.

27. Ergóne putandum est quòd verè Deus habitet super terram? si enim

27. Est-il donc croyable que Dieu habite véritablement sur la terre? car si les

℣. 26. *Expl.* Faites connoître l'infaillibilité de vos paroles.

cieux & le ciel des cieux ne vous peuvent comprendre ; combien moins cette maison que j'ay bâtie *vous comprendra-t-elle ?*

cælum, & cæli cælorum te capere non possunt, quanto magis domus hæc, quam ædificavi ?

28. Mais ayez égard ô Seigneur mon Dieu à l'oraison de vôtre serviteur & à ses priéres, écoutez l'hymne & l'oraison que vôtre serviteur vous offre aujourd'huy,

28. Sed respice ad orationem servi tui, & ad preces ejus, Domine Deus meus: audi hymnum & orationem, quam servus tuus orat coram te hodie:

29. afin que vos yeux soient ouverts jour & nuit sur cette maison, de laquelle vous avez dit : C'est-là que sera mon nom, afin que vous exauciez la priére que vôtre serviteur vous offre en ce lieu,

29. ut sint oculi tui aperti super domum hanc nocte ac die : super domum, de qua dixisti : Erit nomen meum ibi : ut exaudias orationem, quam orat in loco isto ad te servus tuus.

30. que vous exauciez disje, la priére de vôtre serviteur & toutes celles que vôtre peuple d'Israël vous offrira dans ce même lieu, que vous les exauciez du lieu de vôtre demeure dans le ciel, & que les ayant exaucez vous leur fassiez miséricorde.

30. Ut exaudias deprecationem servi tui & populi tui Israël, quodcunque oraverint in loco isto; & exaudies in loco habitaculi tui in cælo, & cùm exaudieris, propitius eris.

31. Lors qu'un homme aura péché contre son prochain n'ayant pas gardé le

31. Si peccaverit homo in proximum suum, & habuerit

aliquod juramentum, quo teneatur adstrictus : & venerit propter juramentum coram altari tuo in domum tuam,

32. tu exaudies in cœlo : & facies & judicabis servos tuos, condemnans impium, & reddens viam suam* super caput ejus, justificánsque justum, & retribuens ei secundùm justitiam suam*.

33. Si fugerit populus tuus Israël inimicos suos (quia peccaturus est tibi) & agentes pœnitentiam, & confitentes nomini tuo, venerint, & oraverint, & deprecati te fuerint in domo hac ;

34. exaudi in cœlo, & dimitte peccatum populi tui Israël, & reduces eos in terram, quam dedisti patribus eorum.

35. Si clausum fuerit cælum, & non pluerit propter peccata eorum, & orantes in loco isto, pœnitentiam egerint no-

ferment par lequel il s'étoit lié, & qu'il viendra dans vôtre maison & devant vôtre Autel pour prêter ferment,

32. vous écouterez du ciel & vous ferez justice à l'égard de vos serviteurs, vous condamnerez le coupable, en faisant retomber sa perfidie sur sa tête, & vous justifierez le juste en luy rendant selon sa justice.

33. Lorsque le peuple d'Israël fuira devant ses ennemis parce qu'il péchera *un jour* contre vous, & que faisant pénitence & rendant gloire à vôtre nom, ils viendront vous prier & qu'ils implore-ront vôtre miséricorde dans cette maison,

34. exaucez-les du ciel, & pardonnez le péché de vôtre peuple d'Israël, & ramenez-les en la terre que vous avez donnée à leurs péres.

35. Lorsque le ciel sera fermé, & qu'il n'en tombera point de pluyes à cause de leurs péchez, & que priant en ce lieu ils feront péniten-

℣. 32. *Lettr.* & facies & judicabis servos tuos. *Ibid.* suam *pro* ejus.

ce pour honorer vôtre nom, & se convertiront & quitteront leurs péchez à cause de l'affliction où ils seront;

mini tuo, & à peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam.

36. exaucez-les du ciel, & pardonnez les pechez de vos serviteurs & de vôtre peuple d'Israël ; montrez-leur une voye droite par laquelle ils marchent ; & répandez la pluye sur vôtre terre que vous avez donnée à vôtre peuple afin qu'il la possédât.

36 exaudi eos in cælo, & dimitte peccata servorum tuorum, & populi tui Israël : & ostende eis viam bonam per quam ambulent, & da pluviam super terram tuam, quam dedisti populo tuo in possessionem.

37. Lorsqu'il viendra sur la terre, ou une famine ou une peste, ou une corruption de l'air, ou que la niéle, la sauterelle ou quelque maligne humeur gâtera les bleds, ou que vôtre peuple sera pressé d'un ennemi qui se trouvera à ses portes & l'assiégera, ou frappé de quelque playe, & de quelque langueur que ce puisse être,

37. Fames si oborta fuerit in terra aut pestilentia, aut corruptus aër, aut ærugo, aut locusta, vel rubigo, & afflixerit eum inimicus ejus portas obsidens, omnis plaga, universa infirmitas,

38. quand un homme quel qu'il puisse être, de vôtre peuple d'Israël vous offrira ses vœux & ses priéres, & que reconnoissant la playe de son cœur, il étendra ses mains vers vous dans cette maison,

38. cuncta devotatio, & imprecatio, quæ acciderit omni homini de populo tuo Israël : si quis cognoverit plagam cordis sui, & expanderit manus suas in domo hac,

39. tu exaudies in cælo, in loco habitationis tuæ, & repropitiaberis, & facies ut des unicuique secundùm omnes vias suas, sicut videris cor ejus (quia tu nosti solus cor omnium filiorum hominum)

39. vous l'exaucerez du ciel, du lieu de vôtre demeure, vous vous réconcilierez avec luy, & vous luy ferez miséricorde selon que vous verrez la disposition de son cœur, rendant à chacun selon toutes ses œuvres, & ses desirs, parce qu'il n'y a que vous seul qui connoissiez le fond des cœurs des enfans des hommes,

40. ut timeant te cunctis diebus quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris.

40. afin que vos serviteurs vous craignent tant qu'ils vivront sur la face de la terre que vous avez donnée à leurs péres.

41. Insuper & alienigena, qui non est de populo tuo Israël, cùm venerit de terra longinqua propter nomen tuum (audietur enim nomen tuum magnum, & manus tua fortis, & brachium tuum

41. Lors qu'un étranger qui ne sera point de vôtre peuple d'Israël viendra d'un païs fort éloigné, étant attiré par vôtre nom, parce que la grandeur de vôtre nom, la force de vôtre main, & la puissance de vôtre bras

42. extentum, ubique) cùm venerit ergo, & oraverit in hoc loco,

42. se feront connoître de tous côtez, lors qu'un étranger disje, sera venu prier en ce lieu,

43. tu exaudies in cælo, in firmamento habitaculi tui, & fa-

43. vous l'exaucerez du ciel, du firmament où vous demeurez[n], & vous ferez

†. 43. *Autr.* de la stabilité de vôtre demeure.

tout ce que l'étranger vous aura prié de faire afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre vôtre nom comme fait vôtre peuple d'Israël, & qu'ils éprouvent eux-mêmes que vôtre nom a été invôqué sur cette maison que j'ay bâtie.

cies omnia pro quibus invocaverit te alienigena: ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere, sicut populus tuus Israël, & probent quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam ædificavi.

44. Lors que vôtre peuple ira à la guerre contre ses ennemis & que marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyez, ils vous adresseront leurs priéres en regardant vers la ville que vous avez choisie, & vers cette maison que j'ay bâtie à vôtre nom,

44. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos suos, per viam, quocunque miseris eos, orabunt te contra viam civitatis, quam elegisti, & contra domum, quam ædificavi nomini tuo,

45. vous exaucerez du ciel leurs oraisons & leurs priéres & vous leur rendrez justice.

45. & exaudies in cælo orationes eorum, & preces eorum, & facies judicium eorum.

46. Que si vôtre peuple péche contre vous, parce qu'il n'y a point d'homme qui ne péche, & qu'étant en colére contre eux vous les livriez entre les mains de leurs ennemis, & qu'ils soient emmenez captifs où près ou loin dans une terre ennemie.

46. Quod si peccaverint tibi (non est enim homo qui non peccet) & iratus tradideris eos inimicis suis, & captivi ducti fuerint in terram inimicorum longè vel propè,

47. S'ils font pénitence

47. & egerint

pœnitentiam in corde suo in loco captivitatis, & conversi deprecati te fuerint in captivitate sua, dicentes: Peccavimus, iniquè egimus, impie gessimus:

du fond du cœur dans le lieu de leur captivité, & que se convertissant à vous étant captifs ils implorent vôtre miséricorde en disant: Nous avons peché; nous avons commis l'iniquité; nous avons fait des actions impies.

48. & reversi fuerint ad te in universo corde suo, & tota anima sua, in terra inimicorum suorum, ad quam captivi ducti fuerint: & oraverint te contra viam terræ suæ, quam dedisti patribus eorum, & civitatis quam elegisti, & templi quod ædificavi nomini tuo:

48. S'ils reviennent à vous de tout leur cœur & de toute leur ame dans le païs de leurs ennemis auquel ils ont été emmenez captifs, & s'ils vous prient en regardant vers la terre que vous avez donnée à leurs péres, vers la ville que vous avez choisie, & le Temple que j'ay bâti à vôtre nom,

49. exaudias in cœlo, in firmamento solii tui, orationes eorum, & preces eorum, & facies judicium eorum:

49. vous exaucerez du ciel & de cette demeure stable où est vôtre thrône leurs oraisons & leurs priéres, vous prendrez en main la deffense de leur cause,

50. & propitiaberis populo tuo qui peccavit tibi, & omnibus iniquitatibus eorum, quibus prævaricati sunt in te: & dabis misericordiam coram eis qui eos captivos habue-

50. vous vous réconcilierez avec vôtre peuple qui a péché contre vous, & *vous leur pardonnerez* toutes les iniquitez par lesquelles ils ont violé vôtre loy, & vous inspirerez de la tendresse pour eux à ceux qui les

auront emmenez captifs afin qu'ils ayent de la compassion d'eux.

51. Car ils sont vôtre peuple & vôtre héritage; & c'est vous qui les avez tirez du païs d'Egypte, du milieu d'une fournaise de fer[y].

52. Que vos yeux *donc* soient ouverts aux priéres de vôtre serviteur & de vôtre peuple d'Israël, afin que vous les exauciez dans toutes les demandes qu'ils vous feront.

53. Car c'est vous, ô Seigneur Dieu qui les avez séparez de tous les peuples de la terre pour en faire vôtre héritage, selon que vous l'avez déclaré par Moïse vôtre serviteur lorsque vous avez tiré nos péres *du païs* d'Egypte.

54. Salomon ayant achevé d'offrir au Seigneur cette oraison & cette priére, se leva de devant l'Autel du Seigneur, car il avoit mis les deux genoux à terre, & tenoit les mains étendues vers le ciel.

rint, ut misereantur eis.

51. Populus enim tuus est, & hereditas tua, quos eduxisti de terra Ægypti de medio fornacis ferreæ.

52. Ut sint oculi tui aperti ad deprecationem servi tui, & populi tui Israël, & exaudias eos in universis pro quibus invocaverint te.

53. Tu enim separasti eos tibi in hæreditatem de universis populis terræ; sicut locutus es per Moysen servum tuum, quando eduxisti patres nostros de Ægypto, Domine Deus.

54. Factum est autem, cùm complesset Salomon orans Dominum omnem orationem & deprecationem hanc, surrexit de conspectu altaris Domini: utrumque enim genu in terram fixerat, &

y. 51, *Expl.* d'une servitude tres dure.

manus expenderat in cælum.

55. Stetit ergo, & benedixit omni Ecclesiæ Israël voce magna, dicens :

55. Etant donc debout *devant le peuple* il benit toute l'assemblée d'Israël en disant à haute voix :

56. Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo suo Israël, juxta omnia quæ locutus est : non cecidit ne unus quidem sermo, ex omnibus bonis quæ locutus est per Moysen servum suum.

56. Beni soit le Seigneur qui a donné la paix à son peuple d'Israël selon toutes les promesses qu'il avoit faites. Tous les biens qu'il nous avoit promis par Moïse son serviteur nous sont arrivez sans qu'il soit tombé une seule de ses paroles *à terre*.

57. Sit Dominus Deus noster nobiscum, sicut fuit cum patribus nostris, non derelinquens nos, neque projiciens.

57. Que le Seigneur nôtre Dieu soit avec nous, comme il a été avec nos péres ; qu'il ne nous abandonne point & qu'il ne nous rejette point :

58. Sed inclinet corda nostra ad se, & ambulemus in universis viis ejus, & custodiamus mandata ejus, & cæremonias ejus, & judicia quæcunque mandavit patribus nostris.

58. mais qu'il incline nos cœurs vers luy afin que nous marchions dans toutes ses voyes, & que nous gardions ses préceptes, ses cérémonies & toutes les ordonnances qu'il a prescrites à nos péres.

59. Et sint sermones mei isti, quibus deprecatus sum coram Domino, ap-

59. Que les paroles de cette priére que j'ay faite devant le Seigneur soient presentes jour & nuit au

Seigneur nôtre Dieu, afin que chaque jour il fasse justice à son serviteur & à son peuple d'Israël;

propinquantes Domino Deo nostro die ac nocte, ut faciat judicium servo suo, & populo suo Israël per singulos dies:

60. afin que tous les peuples de la terre sçachent que c'est le Seigneur qui est le vray Dieu, & qu'après luy il n'y en a point d'autre:

60. ut sciant omnes populi terræ, quia Dominus ipse est Deus, & non est ultra absque eo.

61. Que nôtre cœur aussi soit parfait avec le Seigneur nôtre Dieu, afin que nous marchions selon ses préceptes & que nous gardions *toûjours* ses ordonnances comme nous faisons en ce jour:

61. Sit quoque cor nostrum perfectum cum Domino Deo nostro, ut ambulemus in decretis ejus, & custodiamus mandata ejus, sicut & hodie.

62. Le Roy donc & tout Israël avec luy immoloit des victimes devant le Seigneur:

62. Igitur Rex, & omnis Israël cum eo, immolabant victimas coram Domino.

63. Et Salomon égorgea pour hosties pacifiques & immola au Seigneur vingt-deux mille bœufs & six-vingt mille brebis, & le Roy avec les enfans d'Israël dédiérent le Temple du Seigneur:

63. Mactavitque Salomon hostias pacificas, quas immolavit Domino, boum viginti duo millia, & ovium centum viginti millia: & dedicaverunt Templum Domini Rex & filii Israël.

64. En ce jour-là le Roy consacra le milieu du parvis qui étoit devant la maison

64. In die illa sanctificavit Rex medium atrii, quod erat

erat ante domum Domini : fecit quippe holocaustum ibi, & sacrificium, & adipem pacificorum : quoniam altare æreum, quod erat coram Domino minus erat, & capere non poterat holocaustum, & sacrificium, & adipem pacificorum.

65. Fecit ergo Salomon in tempore illo festivitatem celebrem, & omnis Israël cum eo, multitudo magna ab introitu Emath usque ad Rivum Ægypti, coram Domino Deo nostro, septem diebus, & septem diebus, id est, quatuordecim diebus.

66. Et in die octava dimisit populos: qui benedicentes Regi, profecti sunt in tabernacula sua lætantes, & alacri corde super omnibus bonis, quæ fecerat Dominus David servo suo, & Israël populo suo.

du Seigneur, en y offrant des holocaustes, des sacrifices & la graisse des hosties pacifiques, parce que l'Autel d'airain qui étoit devant le Seigneur étoit trop petit & ne pouvoit suffire pour les holocaustes, les sacrifices & les graisses des hosties pacifiques.

65. Salomon donc fit alors une fête tres-célébre, & tout Israël la fit aussi avec luy y étant venu en foule" depuis l'entrée" d'Emath" *jusqu'au "fleuve* d'Egypte devant le Seigneur nôtre Dieu, pendant sept jours, & sept autres jours ensuite, c'est-à-dire pendant quatorze jours.

66. Il renvoya les peuples au huitiéme jour", qui benissant le Roy s'en retournoient en leurs maisons avec une allegresse publique ayant le cœur plein de joye pour tous les biens que le Seigneur avoit faits à David son serviteur & à *tout* son peuple d'Israël.

Ÿ. 65. c'est-à-dire, depuis le septentrion de la Judée, jusqu'au midi *Ibid* Emath ditte aussi Reila a depuis été appelée Antioche de Syrie. *Ibid. Expl.* jusqu aux frontiéres d'Egypte. *Hebr.* jusqu'au torrent d'Egypte.

Ÿ. 66. Expl. Le huitiéme jour à commencer du premier de la fête des tabernacles.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ALors tous les Anciens d'Iſraël vinrent trouver le Roy Salomon dans Jéruſalem pour tranſporter l'Arche. Tout Iſraël s'aſſembla auſſi, &c.*

On voit ici une des plus auguſtes cérémonies qu'on vit jamais ſous le peuple Juif. Tout y étoit extraordinaire ; ſoit pour la grandeur du ſujet, qui étoit la conſécration du premier Temple que l'on eût bâti en l'honneur de Dieu ; ſoit pour la magnificence qui y éclattoit de toutes parts, ſoit pour la durée de cette fête qui ſe célébra durant ſept jours ſuivis de ſept autres deſtinez à la ſolemnité des Tabernacles ; ſoit enfin pour la multitude innombrable de tout un peuple qui s'y étoit raſſemblé. Dieu ayant deſſein de nous tracer ſur la terre comme un crayon de cette gloire infinie qui accompagnera la dédicace du Temple du vray Salomon, qui ſe doit faire dans le Ciel à la fin des temps, comme la nomme ſaint Auguſtin, ne pouvoit guéres nous en donner une figure plus ſenſible, & qui nous fiſt ſoûpirer davantage vers cet heureux temps. Que la vûë donc de cette magnificence de la dédicace d'un Temple terreſtre nous faſſe élever les yeux de la foy, & comme paſſer en eſprit juſques dans le Ciel, pour y contempler cet autre Temple & cette autre Jéruſalem céleſte, dont nous devons faire partie nous-mêmes.

Aug. de Civit Dei, lib 18. c. 48

V. 9. Or il n'y avoit dans l'Arche que les deux Tables de pierre, &c.

Ceci semble ne s'accorder pas avec saint Paul, qui dit que dans l'Arche il y avoit outre les deux Tables de l'Alliance, une urne d'or pleine de Manne, & la Verge d'Aaron qui avoit fleuri. Mais ceux qui ont expliqué ce passage de l'Apôtre, ont cru que dans les premiers temps ni la Verge d'Aaron, ni l'urne pleine de Manne n'étoient point dans l'Arche, & qu'elles n'y furent enfermées depuis, que pour être moins exposées à la violence des Payens, lorsqu'ils entroient dans le Temple & dans le lieu Saint durant les guerres. Ou bien l'on prétend que l'on peut même expliquer ce que dit saint Paul, comme si le texte sacré portoit, non dans l'Arche, mais auprès de l'Arche : *Non intra Arcam, sed juxta eam.*

Hebr. c. 9. 4.

Elius & Menoch.

V. 10. 11. Une nuée remplit la maison du Seigneur, & les Prêtres ne pouvoient plus faire les fonctions de leur ministére à cause de la nuée, parce que la gloire de Dieu avoit rempli tout le Temple.

Rien ne pouvoit guéres nous donner une idée plus grande de la haute Majesté de Dieu, qu'une circonstance si remarquable. Il ne fait point éclater sa gloire ni par des rayons d'une lumiére brillante, ni par des foudres, ou par des éclairs. Et il se sert seulement d'une nuée, comme pour apprendre aux hommes que toutes ces pompes extérieures & toutes ces magnificences d'un Temple même tout brillant d'or perdent leur éclat en sa présence.

Il est marqué que les Prêtres tout obscurcis

par cette nuée ne pouvoient plus s'acquitter des fonctions de leur ministére, pour nous figurer en quelque sorte que ceux qui semblent par leur dignité s'approcher plus près que les autres de la gloire du Seigneur, sont aussi plus que les autres pénétrez de sa grandeur infinie, qui fait disparoître tout à leurs yeux pour ne voir plus que luy seul, quoy qu'ils ne puissent le voir en ce monde que sous les nuages & les obscuritez de la foy. Mais plût à Dieu, disent les saints Péres, que ceux qui approchent aujourd'huy du saint Temple, ne fussent environnez que de cette sorte de nuée qui accompagne la vraye foy, & non d'une autre qui naît de leur propre fonds, & d'un fonds de corruption & d'aveuglement ; Plût à Dieu que l'amour du monde & des enforcellemens du monde ne leur causât point un esprit d'étourdissement qui les empêche, comme il est dit en ce lieu, de se tenir debout dans le Temple : *Non poterant stare !* Ce n'est point Dieu qui habite dans cette nuée, mais c'est l'esprit de ténébres.

Saint Grégoire nous a encore expliqué d'une autre maniére cette nuée qui remplit le Temple de Salomon, & qui empêchoit les Prêtres de s'acquitter de leur ministére. Car il dit que l'orgüeil des Prêtres Juifs ayant empêché qu'ils ne pénétrassent les divins mystéres de la Loy nouvelle, ils se trouvoient comme enveloppez d'une nuée au milieu de la lumiére de la vérité qui les environnoit. C'est ce qui faisoit, dit ce saint „ Pere, que lors même que Jesus-Christ „ leur parloit très-clairement, ses paroles étoient „ pour eux toutes pleines de l'obscurité de cette

S. Gregor. Magn. Moral. lib. 30. c. 1.

nuée. Car qu'y avoit il en effet, ajoûte-t'il, de plus clair que ce qu'il leur dit : *Nous ne sommes qu'un mon Père & moy ?* Et comment leur pouvoit il encore parler plus clairement, qu'en leur disant : *J'étois avant qu'Abraham fût au monde ?* Mais parce que l'incrédulité obscurcissoit leurs esprits, il est vray de dire que ces rayons éclattans du soleil de la vérité leur étoient cachez par une nuée qui empêchoit qu'ils n'en fussent éclairez. *Emissum solis radium nebula interjacens abscondebat.* 1 an. 10. id. 8.

La même chose, continuë ce Père, nous arrive encore à nous autres qui sommes fidelles, qui ajoûtons foy aux célestes véritez qu'on nous annonce, & qui aimons ce que nous croyons. Car si nous nous laissons accabler par plusieurs soins inutiles, nous tombons dans une espece d'obscurité intérieure qui nous enveloppe comme cette nuée, lorsqu'il plaît à Dieu de parler à nôtre cœur. *Dum quibusdam supervacuis curis premimur, obducta confusione caligamus, & velut in nebula Dominus auditur.*

℣. 23. &c. *Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu qui vous soit semblable, ni au plus haut du ciel, ni sur toute la face de la terre, &c.*

Quand on considére que celuy qui parle ainsi étoit le Prince le plus puissant, le plus glorieux, le plus magnifique & le plus riche qui fût peut-être jamais, on ne peut pas n'être point touché de ce profond anéantissement dans lequel il entre en la présence de Dieu. Il n'ose presque luy parler en son propre nom. Il se couvre en quelque sorte de celuy de David son

pére. Il ne parle que de luy. C'eſt ſur ce David qu'il prie Dieu de vouloir jetter les yeux. C'eſt de luy qu'il le conjure de ſe ſouvenir pour luy conſerver ſa miſéricorde. Pouvoit-il mieux faire connoître à tous les Paſteurs de l'Egliſe, que lorſqu'ils offrent à Dieu publiquement leurs priéres, tant pour eux-mêmes, que pour tout le peuple, comme ils y ſont obligez par leur miniſtére, ils doivent toûjours luy demander qu'il jette les yeux ſur le vray David, c'eſt-à-dire ſur JESUS-CHRIST? Et ne voyons-nous pas auſſi que la ſainte Egliſe divinement inſpirée leur met tous les jours cette priére en la bouche; Que c'eſt par luy ſeul & en ſon nom qu'ils ont ſujet d'eſpérer ſa miſéricorde? C'eſt par là qu'elle finit toutes ſes priéres.

℣. 27. &c. *Eſt-il donc croyable que Dieu habite véritablement ſur la terre? Car ſi les cieux & le ciel des cieux ne peuvent point vous comprendre, combien moins cette maiſon que j'ay bâtie vous comprendra-t'elle? &c.*

Eſtius in hunc loc ℣. 13.

Il ſemble ſelon la remarque d'un ſçavant homme, que ces paroles de Salomon ſoient contraires à ce qu'il a dit auparavant; *Qu'il avoit bâti cette maiſon, afin qu'elle fût la demeure du Seigneur, & que ſon thrône s'y affermît pour jamais.* Mais ce Prince, comme dit enſuite le même Autheur, leve luy-même cette contradiction apparente, & diſtingue nettement deux différentes maniéres; l'une, en laquelle Dieu qui eſt un pur Eſprit, peut habiter dans un Temple, quoy qu'il ſoit fait par la main des hommes; & l'autre, en laquelle il eſt vray de dire que Dieu n'y habite point.

Salomon, dit-il, fait voir que le Seigneur n'habite point dans cette maiſon, c'eſt-à-dire qu'il n'y eſt point contenu, lorſqu'il témoigne *que les cieux mêmes ne peuvent pas le comprendre*. Et il fait voir dans la ſuite, que Dieu néanmoins y habite véritablement, en ce qu'il le prie : *Que ſes yeux ſoient ouverts jour & nuit ſur cette maiſon, pour exaucer la priére de ſes ſerviteurs qui le prieront en ce lieu.* Car Dieu qui remplit tout l'univers par ſa préſence & par ſa puiſſance, ne peut pas ſans doute être renfermé en un lieu particulier, comme les hommes. Mais il oblige ces mêmes hommes de ſe rendre tous en un certain lieu comme étoit ce Temple, afin d'y offrir conjointement leurs priéres dans un même eſprit ; & il s'engage de les écouter en ce lieu par des marques plus ſenſibles qu'il leur donnera de ſon aſſiſtance. Ainſi ce Temple étoit plûtôt deſtiné pour l'utilité du peuple Juif qui l'avoit bâti, étant néceſſaire à cauſe de leur panchant vers les idoles, de les réünir en un ſeul lieu pour l'exercice du culte de leur religion, que non pas pour la gloire du Dieu d'Iſraël, qui éclatte également en tous lieux, & qui doit être adoré partout.

L'étonnement que fait paroître ce Prince en diſant ; *Eſt-il donc croyable que Dieu habite véritablement ſur la terre ?* n'eſt pas une marque de ſon peu de foy, mais un effet de cette profonde admiration où il étoit dans la vûë de la grandeur infinie de Dieu, qui daignoit ainſi s'abbaiſſer juſqu'aux hommes, & leur témoigner qu'il agréoit cette demeure qu'ils luy conſa-

croient. Il ne pouvoit pas nous marquer plus ſenſiblement par ſon exemple & par ſes paroles combien il étoit perſuadé par avance de la vérité de cette parole de JESUS-CHRIST : *Que le Temple eſt une maiſon de priére.* Car on voit par tout ce qu'il dit, qu'il ſuppoſe que l'on y viendroit, non pour le voir ſeulement, & en admirer la magnificence, mais pour prier & pour invoquer la miſéricorde de Dieu dans tous les beſoins dont on ſe verroit preſſé, ſoit au dedans par les ennemis de nôtre ſalut, ſoit au dehors par ceux de l'Etat, & par toutes ſortes de malheurs. Qu'il ſeroit à ſouhaitter que ce ſentiment d'un ſi grand Roy fût gravé profondément dans le cœur de tous les Chrétiens ; & qu'en entrant dans nos ſaints Temples ils s'y appliquaſſent uniquement à conſidérer les ſujets qu'ils ont d'invoquer la divine miſéricorde !

Pour nous convaincre de nos beſoins tout ſpirituels, qui ſouvent nous ſont moins ſenſibles que ceux du corps, il ſuffit de parcourir ce que ce Prince témoigne, que l'on viendroit demander à Dieu dans ſon Temple ; & en tranſférant du corps à l'ame les maux dont il parle, enviſager la néceſſité où nous ſommes d'une priére continuelle. Nous avons des *ennemis* inviſibles plus redoutables que tous ceux qui nous perſécutent viſiblement. Il y a des *ſéchereſſes & des ſtérilitez* ſpirituelles que nous devons craindre plus que celles de la terre, puiſqu'elles tiennent le ciel fermé, & le rendent comme un ciel d'airain pour nous, empêchant que l'abondance des graces céleſtes ne découle

dans nos ames. Il y a des *famines & des peſtes* intérieures, des *corruptions & des contagions* plus dangereuſes que celles de l'air dont parle ici Salomon. Si donc nous ne courons pas au Temple avec un cœur briſé de douleur dans la vûë de nos péchez, que ce Prince reconnoît être la véritable ſource de tous nos maux ; ſi nous ne répandons pas nos ames devant Dieu dans l'amertume *d'un regret ſincere*, que ce Roy luy-même a regardé comme une diſpoſition indiſpenſable pour être exaucé de Dieu, c'eſt une preuve que nous n'avons guére de ſentiment de nos maux ; puiſque nous ſommes ſi froids à en demander la délivrance.

℣. 31. 32. *Lorſqu'un homme aura péché contre ſon prochain, n'ayant pas gardé le ſerment par lequel il s'étoit lié, &c.*

Ce paſſage qui paroît obſcur, s'explique de cette ſorte par les Interprétes. Si un homme, à qui un autre avoit confié un dépôt, viole la foy qu'il luy doit, il commet à ſon égard une auſſi grande injuſtice qu'eſt celle de luy nier qu'il ait rien reçû de luy; & en cas qu'on l'oblige de faire ſerment ſur cela, & qu'il vienne dans le Temple pour ce ſujet ; faites, Seigneur, s'il vous plaît, connoître ſa perfidie, & exaucez la priére de celuy contre qui il a péché, en luy faiſant rendre la juſtice qu'on luy refuſe.

℣. 46. 47. &c. *Que ſi vôtre peuple péche contre vous, parce qu'il n'y a point d'homme qui ne péche, s'ils font pénitence du fond de leur cœur, vous exaucerez du ciel leurs priéres.*

Qui eſt celuy, dit ſaint Auguſtin, qui eſt ſans quelque péché ? Qui eſt celuy en qui ne ſe trou- *Auguſt. Epiſt 29. Tom. 2.*

» ve point la racine & l'aiguillon du péché, puis
1. Joann. 1. 8. » que celuy même qui a reposé dans le sein de
» JESUS-CHRIST nous déclare hautement; *Que*
» *si nous disons que nous sommes sans péché, nous*
Jacob. 3. 2. » *nous trompons*; & qu'un autre Apôtre nous
assure aussi; *Que nous tombons tous en beau-*
» *coup de fautes?* La charité est une vertu par
» laquelle on aime ce qui mérite d'être aimé.
» Elle est dans les uns plus grande, dans les au-
» tres plus petite: & elle n'est point du tout
» dans plusieurs. Mais nul homme ne la possede
» dans sa plénitude & dans sa derniére perfection,
» tant qu'il vit ici; & autant qu'elle peut être
» augmentée, autant celuy en qui manque encore
» cet accroissement est défectueux: ce qui fait
» qu'il n'y a point de juste sur la terre qui soit
» sans péché; *Que tout homme vivant ne sera point*
» *justifié en la présence de Dieu*; & qu'en quel-
» que état de perfection que nous soyons en ce
» monde, il est nécessaire que nous disions tous
» les jours; *Pardonnez-nous nos offenses.* Car
» quiconque se regardant comme rempli de justi-
» ce attend avec assurance que Dieu le juge sans
» miséricorde, se rend digne de sa tres-juste co-
» lére, dont la frayeur obligea le Roy Prophéte
» de luy demander qu'il voulût bien n'entrer
» point en jugement avec luy. *Nam quisquis*
velut nimium justus judicium sine misericordia
quasi securus expectat, iram justissimam pro-
vocat, quam timens ille dixit: Non intres in
judicium cum servo tuo.

C'est donc avec beaucoup de raison que ce Roy, si sage & si éclairé disoit en parlant à Dieu, *qu'il n'y a point d'homme qui ne péche*,

Mais ce qu'il ajoûte eſt d'une grande conſolation pour tous les hommes qui tombent dans le péché ; *Que s'ils en font pénitence du fond de leur cœur, Dieu exaucera du ciel leurs priéres* à cauſe de ſon ſaint Temple. Car ce Temple de Salomon, comme on l'a dit pluſieurs fois, figuroit le corps de JESUS-CHRIST qui eſt l'Egliſe. Et c'eſt dans la ſeule union de cette Egliſe qu'on mérite d'être exaucé, lorſqu'après avoir péché, *on revient à Dieu*, ſelon qu'il eſt dit ici, *de toute ſon ame & de tout ſon cœur.*

℣. 54. 55. &c. *Salomon ayant achevé cette priére, ſe leva de devant l'Autel du Seigneur, où il avoit mis en terre ſes deux genoux, tenant les mains étenduës vers le ciel. Etant donc debout devant le peuple, il benit toute l'aſſemblée d'Iſraël, &c.*

Nous avons juſqu'à préſent regardé ce Prince dans la priére qu'il a faite à Dieu, comme la figure des Paſteurs qui prient pour les peuples. Mais nous pouvons bien encore le regarder en cette grande occaſion de la dédicace ſi ſolemnelle du Temple des Juifs, comme la figure de JESUS-CHRIST même priant pour l'Egliſe, & priant d'une maniére ſans comparaiſon plus efficace que Salomon, qui ne fut pas exaucé pour ce qui le regardoit luy-même. Car il tomba d'une maniére très-funeſte, & l'on ne voit point qu'il ſoit revenu à Dieu, ni qu'il ait fait pénitence : au lieu qu'il eſt dit de JESUS-CHRIST le vray Salomon ; *Que durant les jours de ſa chair*, c'eſt-à-dire de ſa vie mortelle, *ayant offert avec un grand cri & avec larmes ſes priéres & ſes ſupplications à* Hebr. 5. v. 7.

celuy qui le pouvoit tirer de la mort, il fut exaucé selon son humble respect pour son Pére, & est devenu l'autheur du salut éternel pour tous ceux qui luy obeïssent.

C'est donc proprement JESUS-CHRIST que nous devons regarder en ce jour si solemnel au milieu de tout le peuple, offrant comme dit saint Paul, ses supplications à son Pére pour toute l'Eglise figurée par cet ancien Temple, de laquelle il est & le chef & le fondateur. Et comme il nous a luy-même assurez, *que Dieu l'exauce toûjours*, nous devons avoir une ferme confiance, que tout ce que nous demanderons dans son saint Temple, c'est-à-dire, nous tenant inviolablement unis à son divin corps, qu'il a luy-même appelé un Temple en parlant aux Juifs, nous l'obtiendrons. C'est à luy comme *établi Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech*, qu'il appartient de benir son peuple, & particuliérement tous ceux qui font partie de son corps. C'est à luy qu'il appartient de faire en sorte par la vertu efficace de sa bénédiction, *que le Seigneur*, selon qu'il est dit ici, *soit avec nous; qu'il ne nous abandonne point; qu'il incline nos cœurs vers luy, afin que nous marchions dans toutes ses voyes.* C'est luy qui a mérité véritablement *que sa priére*, comme il est encore marqué en ce lieu, *soit présente jour & nuit devant le Seigneur, afin qu'il fasse justice à son peuple d'Israël.* Car & toutes ces priéres & toutes ces bénédictions paroissent si propres à la Loy nouvelle, & si peu proportionnées à l'état grossier de ceux pour qui il sembloit qu'on les fist alors, qu'on peut assûrer que tout ce qui se

Ioan. cap. 11. v. 42.

Id. c. 2. v. 21.

Hebr. c. 5. v. 6. 10.

disoit & se faisoit là étoit prophétique en un vray sens, puisqu'il y avoit sans doute peu de personnes dans cette foule innombrable de peuples, qui eurent part à la vertu efficace de ces bénédictions & de ces priéres.

V. 63. *Salomon égorgea pour hosties pacifiques, & immola au Seigneur vingt-deux mille bœufs, & six vingt mille brebis, &c.*

Ce nombre presque incroyable de victimes que Salomon fit égorger durant sept jours pour la dédicace de son Temple, auroit pû paroître une chose assez superflue. Mais cette magnificence tout-à-fait extraordinaire servoit au moins à faire éclatter la grandeur & la majesté infinie de Dieu; puisque par la multitude de ces hosties qu'on immoloit à sa gloire, on rendoit comme une attestation publique du néant des créatures en sa présence.

On a dit ailleurs que le nombre si prodigieux des bêtes que l'on offroit dans les sacrifices, faisoit voir en quelque sorte l'inutilité de ces mêmes sacrifices. Aussi au lieu que dans cette dédicace du Temple de Jérusalem on immola vingt-deux mille bœufs & six vingt mille brebis, lorsque JESUS-CHRIST a voulu former l'Eglise figurée par cet ancien Temple, *il n'a eu effort*, comme dit saint Paul, *qu'une seule hostie*, qui est celle de sa sainte humanité, dont le prix inestimable a fait cesser l'oblation de toutes les autres victimes. Il est vray que l'on peut dire que le grand nombre de Martyrs qui moururent pour la foy dans le temps de l'établissement de l'Eglise, pouvoient être figurez par cette prodigieuse multitude de victimes que l'on immola à la dé-

Hebr. c. 10. v. 12.

dicace du Temple de Salomon. Mais toutes ces saintes victimes ne tiroient leur prix que de cette *unique hostie* dont parle saint Paul, qui fut offerte pour tous les péchez du monde.

CHAPITRE IX.

1. SALOMON ayant achevé de bâtir la Maison du Seigneur, le Palais du Roy & tout ce qu'il avoit souhaité, & qu'il avoit voulu faire ;

2. Le Seigneur luy apparut une seconde fois, comme il luy avoit apparu à Gabaon,

3. & il luy dit : J'ay exaucé vôtre priére & la supplication que vous m'avez faite. J'ay sanctifié cette Maison que vous avez bâtie pour y établir mon nom à jamais, & mes yeux & mon cœur s'y appliqueront toûjours.

4. Que si vous marchez devant moy comme vôtre

1. FACTUM est autem cùm perfeciſſet Salomon ædificium domus Domini, & ædificium Regis; & omne quod optaverat & voluerat facere,

2. apparuit ei Dominus secundò, ſicut apparuerat ei in Gabaon.

3. Dixitque Dominus ad eum exaudivi orationem tuam, & deprecationem tuam, quam deprecatus es coram me : sanctificavi domum hanc, quam ædificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum, & erunt oculi mei & cor meum ibi cunctis diebus.

4. Tu quoque si ambulaveris coram

℣. 3. *Lett.* erunt oculi mei ibi, *id est*, conjiciam in eam oculos ; erit chara mihi. *Vat.*

me, sicut ambulavit pater tuus, in simplicitate cordis, & in æquitate: & feceris omnia quæ præcepi tibi, & legitima mea & judicia mea servaveris,

pére y a marché, dans la simplicité & la droiture de vôtre cœur, si vous faites ce que je vous ay commandé, si vous gardez mes loix & mes ordonnances,

5. ponam thronum regni tui super Israël in sempiternum, sicut locutus sum David patri tuo, dicens: Non auferetur vir de genere tuo de solio Israël.

5. j'établiray vôtre thrône & vôtre regne sur Israël pour jamais, selon que je l'ay promis à David vôtre pére en luy disant: Vous aurez toûjours de vôtre race des successeurs qui seront assis sur le thrône d'Israël.

6. Si autem aversione aversi fueritis vos & filii vestri, non sequentes me, nec custodientes mandata mea, & cæremonias meas, quas proposui vobis, sed abieritis & colueritis deos alienos, & adoraveritis eos:

6. Que si vous vous détournez de moy vous & vos enfans; si vous cessez de me suivre & de garder mes préceptes & les cérémonies que je vous ay prescrites; & que vous alliez servir & adorer les Dieux étrangers,

7. auferam Israël de superficie terræ, quam dedi eis: & Templum, quod sanctificavi nomini meo, projiciam à conspectu meo, eritque Israël in proverbium, & in fabulam cunctis populis.

7. j'extermineray les Israëlites de dessus la terre que je leur ay donnée, je rejetteray loin de moy ce Temple que j'ay consacré à mon nom, Israël deviendra la fable & l'objet des railleries de tous les peuples,

8. Et domus hæc erit in exemplum:

8. & cette Maison sera *considérée* comme un exemple

de ma justice, & quiconque passera devant, sera frappé d'étonnement & luy insultera en disant : D'où vient que le Seigneur a traitté ainsi cette terre & cette maison?

9. Et l'on luy répondra : Le Seigneur a frappé ces peuples de tous ces maux parce qu'ils ont abandonné le Seigneur & leur Dieu qui avoit tiré leurs péres de l'Egypte, & qu'ils ont suivi des Dieux étrangers ausquels ils ont rendu l'adoration & le culte *qui n'est dû qu'à Dieu.*

10. Vingt ans s'étant passez pendant lesquels Salomon bâtit les deux maisons c'est-à-dire, la Maison du Seigneur & la maison du Roy,

11. (Hiram Roy de Tyr luy envoyant tous les bois de cédre & de sapin & l'or selon le besoin qu'il en avoit,) Salomon donna à Hiram vingt villes dans le païs de Galilée.

l'an du Monde 3012. avant Jesus Chr. 992.

12. Hiram Roy de Tyr vint pour voir ces villes que Salomon luy avoit données, mais elles ne luy plurent pas,

omnis qui transierit per eam, stupebit, & sibilabit, & dicet : Quare fecit Dominus sic terræ huic, & domui huic?

9. Et respondebunt : Quia dereliquerunt Dominum Deum suum, qui eduxit patres eorum de terra Ægypti, & secuti sunt deos alienos, & adoraverunt eos, & coluerunt eos: idcirco induxit Dominus super eos omne malum hoc.

10. Expletis autem annis viginti postquam ædificaverat Salomon duas domos, id est, domum Domini, & domum Regis.

11. (Hiram Rege Tyri præbente Salomoni ligna cedrina & abiegna, & aurum juxta omne quod opus habuerat) tunc dedit Salomon Hiram viginti oppida in terra Galilææ.

12. Et egressus est Hiram de Tyro, ut videret oppida quæ dederat ei Salomon, & non placuerunt ei,

13. &

13. & ait : Hæccine sunt civitates, quas dedisti mihi, frater? Et appellavit eas terram Chabul, usque in diem hanc.

13. & il dit : Sont-ce-là, mon frére, les villes que vous m'avez données ? & il appela cette contrée la terre de Chabul " comme elle s'appelle encore aujourd'huy.

14. Misit quoque Hiram ad Regem Salomonem centum viginti talenta auri.

14. Hiram avoit envoyé aussi au Roy Salomon six-vingt talens d'or.

15. Hæc est summa expensarum, quam obtulit Rex Salomon ad ædificandam domum Domini & domum suam, & Mello, & murum Jerusalem, & Heser, & Mageddo & Gazer.

15. "Et la raison qu'eut Salomon de mettre un tribut sur son peuple fut la grande dépense qu'il fut obligé de faire pour bâtir la maison du Seigneur & sa maison, pour bâtir Mello, les murailles de Jérusalem, Heser, Mageddo & Gazer.

16. Pharao Rex Ægypti ascendit, & cepit Gazer, succendítque eam igni : & Chananæum, qui habitabat in civitate, interfecit, & dedit eam in dotem filiæ suæ uxori Salomonis.

16. Pharaon Roy d'Egypte étoit venu prendre Gazer & l'avoit brûlée, & il avoit deffait les Chananéens qui habitoient dans la ville, & il l'avoit donnée pour dot à sa fille que Salomon avoit épousée.

17. Ædificavit ergo Salomon Gazer, & Bethoron inferiorem,

17. Salomon donc rebâtit Gazer & la basse Béthoron.

18. & Baalath, &

18. Baalath, & Palmire

℣. 13. *Expl.* la terre de boüe où de sable. *Var.*

℣. 14. *Letr.* Misit *pro* miserat. *Hebraïsm.*

℣. 16. *Expl.* on a éclairci cet endroit par le texte Hébreu: Hæc est ratio tributi quod exegit Salomon Rex, &c. *Var.*

dans le païs du desert.

19. Il fortifia aussi tous les bourgs qui étoient à luy, & qui n'avoient point de murailles; les villes de chariots & les villes de gens de cheval, & tout ce qu'il luy plut de bâtir dans Jérusalem, sur le Liban, & dans toute l'étenduë de son Royaume.

20. Quant à tous les peuples qui étoient demeurez des Amorhéens, des Héthéens, des Phéréséens, des Hévéens, & des Jébuzéens qui n'étoient point des enfans d'Israël,

21. Salomon rendit tributaires leurs enfans qui étoient demeurez dans le païs, que les enfans d'Israël n'avoient pû exterminer, & ils sont demeurez tributaires jusqu'aujourd'huy.

22. Il ne voulut point qu'aucun des enfans d'Israël fût réduit à la servitude, mais ils étoient ses hommes de guerre, ses Ministres, ses principaux Officiers & les Chefs de ses armées, & ils commandoient les chariots & la cavalerie.

Palmiram in terra solitudinis.

19. Et omnes vicos, qui ad se pertinebant, & erant absque muro, munivit, & civitates curruum & civitates equitum, & quodcunque ei placuit ut ædificaret in Jérusalem, & in Libano, & in omni terra potestatis suæ.

20. Universum populum, qui remanserat de Amorrhæis, & Hethæis, & Pherezæis, & Hevæis, & Jebusæis, qui non sunt de filiis Israël,

21. horum filios qui remanserant in terra, quos scilicet non potuerant filii Israël exterminare, fecit Salomon tributarios, usque in diem hanc.

22. De filiis autem Israël non constituit Salomon servire quemquam, sed erant viri bellatores, & ministri ejus, & principes, & duces, & præfecti curruum & equorum.

23. Erant autem principes ſuper omnia opera Salomonis præpoſiti quingenti quinquaginta, qui habebant ſubjectum populum, & ſtatutis operibus imperabant.

23. Or il y avoit cinq cens cinquante hommes établis ſur tous les ouvrages de Salomon, à qui le peuple étoit ſoûmis, & qui avoient l'intendance de tous les ouvrages qu'il avoit entrepris.

24. Filia autem Pharaonis aſcendit de civitate David in domum ſuam, quam ædificaverat ei Salomon: tunc ædificavit Mello.

24. Après cela la fille de Pharaon vint de la ville de David dans ſa maiſon que Salomon luy avoit bâtie, & le Roy bâtit auſſi Mello.

25. Offerebat quoque Salomon tribus vicibus per annos ſingulos holocauſta, & pacifica victimas, ſuper altare quod ædificaverat Domino: & adolebat thymiama coram Domino: perfectúmque eſt templum.

25. Salomon offroit auſſi trois fois l'année les holocauſtes & les victimes pacifiques ſur l'Autel qu'il avoit bâti au Seigneur, & il brûloit le parfum devant le Seigneur[a] après que le Temple eut été achevé.

26. Claſſem quoque fecit Rex Salomon in Aſiongaber, quæ eſt juxta Ailath in littore Maris rubri in terra Idumææ.

26. Le Roy Salomon équipa auſſi une flotte pour envoyer à Aziongaber qui eſt près d'Elat ſur le rivage de la mer-rouge au païs d'Idumée:

27. Miſitque Hiram in claſſe illa ſervos ſuos, viros

27. & Hiram envoya avec cette flotte quelques-uns de ſes ſerviteurs, gens de mer

[a] ℣. 25. *Expl.* devant l'Oracle, où étoit l'Arche du Seigneur. *Vatab.*

qui entendoient fort bien la navigation, qui se joignirent aux serviteurs de Salomon ;

nauticos & gnaros maris, cum servis Salomonis.

28. & étant allez en Ophir "ils y prirent quatre cent vingt talens d'or qu'ils apporterent au Roy Salomon.

28. Qui cum venissent in Ophir, sumptum inde aurum quadringentorum viginti talentorum, detulerunt ad Regem Salomonem.

℣. 28. *Expl. Gen.* 10. & 1. *Par* 1. Ophir fut fils de Jectan, & il donna son nom au païs d'Ophir vers l'Orient à l'égard de la Judée, que Joseph dit avoir été appelée la terre de l'or. *Estius hic.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. 6. 7. *LE Seigneur luy apparut une seconde fois, & luy dit : J'ay exaucé vôtre priére. J'ay sanctifié cette maison que vous avez bâtie en mon nom ; & mes yeux & mon cœur s'y appliqueront toûjours. Que si vous vous détournez de moy, je rejetteray loin de moy ce Temple que j'ay consacré à mon nom.*

Il est remarquable, selon la réfléxion d'un Interpréte, que cette vision dans laquelle le Seigneur parla de nouveau à Salomon, arriva treize ans après qu'il eut achevé de bâtir le Temple, & qu'ainsi la priére de ce Prince, que Dieu l'assûre avoir exaucée, étoit celle qu'il luy avoit faite lorsqu'il le dédia treize années auparavant. Car ce que rapporte l'Ecriture

Menoch.

depuis le temps que le Temple fut achevé de bâtir jusqu'à sa dédicace, c'est-à-dire, tout ce qui regarde les Palais que fit bâtir Salomon, n'est arrivé que depuis cette priére si célébre de ce Prince, dont on a parlé dans le chapitre précédent.

Que si l'on demande d'où vient que Dieu differa durant tant d'années à luy apparoître une seconde fois pour l'assurer que sa priére étoit exaucée, il semble, dit le même Autheur, qu'on peut croire qu'il en usa de la sorte, afin que plus Salomon étoit proche alors de sa chute, plus aussi l'avertissement que Dieu luy donna, & la menace qu'il luy fit, eût de pouvoir pour le retenir dans l'humble soûmission qu'il luy devoit. Car autrement, comme il le remarque encore, cette réponse que luy faisoit le Seigneur, auroit pû paroître & à contretemps, & même assez superfluë; puisque dés le temps de la dédicace de son Temple, il luy avoit fait connoître manifestement par l'apparition de la nuée dont on a parlé, & par le feu qu'il fit descendre du ciel pour consumer les victimes, qu'il exauçoit sa priére, & qu'il rempliſſoit ce Temple par la présence de sa majesté divine. 2. Paralipomen. c. 7. v. 1.

Dieu donc usoit de menaces à l'égard de Salomon, parce que cet état même de prospérité & de gloire où il étoit, le mettoit en grand danger de tomber. On ne voit point en effet lorsqu'il parloit à David son pére, ou à Abraham, qu'il leur fist ainsi des promesses accompagnées de menaces. L'un passant sa vie dans des persécutions ou des guerres continuelles, &

& l'autre habitant comme un étranger sous des tentes, paroissoient moins exposez par leur état à se retirer de Dieu par l'apostasie. Mais Salomon au contraire jouïssant de toutes les délices de la vie, ainsi que le premier homme dans le Paradis, & étant comblé de richesses, d'honneur & de gloire, avoit besoin comme Adam d'être arrêté par un frein, & menacé. Et il devoit regarder comme un effet singulier de la misericorde de Dieu la menace qu'il luy faisoit en ces termes : *Si vous vous détournez de moy, je rejetteray loin de moy ce Temple que j'ay consacré à mon nom.* Car cette menace devoit nécessairement luy faire craindre quelque chute pour l'avenir, & l'engager à se tenir davantage sur ses gardes par une plus grande vigilance & une plus profonde humilité.

Estius in hunc loc. Un sçavant Theologien a remarqué sur ces paroles que Dieu dit à Salomon, que toutes les choses extérieures qui regardent le culte divin, soit que ce soit une Eglise, ou des vases d'or ou d'argent, ou d'autres ornemens sacrez, ne peuvent être agréables à Dieu qu'à cause de la piété intérieure des personnes qui les luy offrent. Et ce culte intérieur consiste dans l'exercice continuel des trois vertus principales du Chrétien, la foy, l'espérance, & la charité, selon ces paroles de saint Augustin : C'est par la » foy, & par l'espérance, & par l'ardeur de la » charité, qu'on rend à Dieu le culte qui luy » est dû. *Fide, spe & charitate colitur Deus.* Car lors, dit ce Pére, que ces vertus manquent, tout ce qui se fait extérieurement dans les sacrifices, dans le chant des Pseaumes & des hym-

August. in Enchir. tom. 3.

nes ; & dans les priéres , eſt inutile & ſemblable à des fictions de théatre ; & eſt plus capable d'irriter Dieu , que d'attirer ſa miſéricorde. *Ubi iſta deſunt , quidquid exteriùs agitur in ſacrificiis & orationibus inutile eſt , & mimicis geſticulationibus ſimile , magisque ad iram provocatur Deus , quàm commovetur ad miſericordiam.* Conſidérons donc dans ces menaces que Dieu fait à Salomon *de rejetter loin de luy ſon Temple* , & de le rendre un ſujet de raillerie à toute la terre , ce que nous devons appréhender pour nous-mêmes , ſi après luy avoir été conſacrez comme des Temples vivans , nous nous éloignons de luy , & *nous ceſſons de le ſuivre & de garder ſes préceptes* ; puiſque du Temple de Dieu que nous étions , nous deviendrons la retraitte des démons , & comme il eſt dit ici , *la fable & l'objet des railleries de tous les peuples.*

℣. 11. 12. 13. *Salomon donna à Hiram vingt villes dans le pays de Galilée , & ce Roy de Tyr vint pour voir ces villes que Salomon luy avoit données : mais elles ne luy plûrent pas , &c.*

Comme Hiram Roy de Tyr avoit fait de très-grandes avances à Salomon pour le bâtiment du Temple & de ſes Palais , en luy fourniſſant cette prodigieuſe quantité de bois de cédre , de marbres , & d'autres ſortes de bois dont on a parlé , & luy donnant ſix vingt talens d'or , qui faiſoient , ſelon nôtre maniére de compter , plus de quatre millions de livres ; Salomon luy aſſigna dans cette partie de la Galilée qui étoit proche de ſes Etats , vingt villes , pour en joüir , com- *Synopſ. Critic. & Menoch. in hunc locum.*

me le disent les Interprétes, & en recevoir le revenu jusqu'à ce qu'il eût été entiérement satisfait.

Quelques-uns blâment Salomon d'avoir ainsi disposé d'un pays qui faisoit partie de la terre promise, & exposé Israël à l'idolatrie, en le livrant de la sorte entre les mains d'un Prince idolâtre, pour satisfaire aux excessives dépenses qu'il avoit faites pour bâtir non pas seulement le Temple, mais encore ses deux Palais. Et quoy que d'autres s'efforcent de le justifier sur ce point, en disant qu'Hiram quoy qu'idolâtre faisoit paroître de la piété envers le Dieu des Israëlites, il est assez difficile de l'excuser absolument de péché; puisqu'il n'avoit point l'autorité de changer ainsi pour quelque prétexte que ce pût être, l'ordre de Dieu, qui vouloit que les Gentils fussent séparez de demeure d'avec son peuple, à cause de son grand penchant vers l'idolatrie. C'est pourquoy on peut regarder même comme un effet de la providence & de la misericorde de Dieu sur ce peuple, de ce qu'Hiram ayant visité ces villes que Salomon luy avoit données, n'en voulut point, & le pria de le payer plûtôt en argent, car il paroît qu'ils ne se broüillerent point sur ce refus; mais que Salomon pour satisfaire à une si grande somme, se vit obligé de mettre un tribut sur son peuple, ou, comme d'autres l'expliquent, sur tous les Chananéens qui étoient restez dans le pays, & qui n'avoient point été entiérement exterminez, quoy que Dieu l'eût expressément ordonné aux Israëlites.

Il semble que la conduite du Roy Hiram qui

contribua comme un mercenaire à la conſtruction du premier Temple que l'on ait offert à Dieu, lorſqu'il auroit pû avoir la gloire de le faire gratuitement, nous donne lieu de faire ici une ſérieuſe réfléxion ſur nôtre propre conduite dans ce qui regarde le culte de Dieu. Tous les exercices d'un Chrétien, & encore plus toutes les fonctions d'un Paſteur ſont comme autant de travaux qui regardent l'édifice ſpirituel de la maiſon du Seigneur, ſoit dans nous-mêmes, ou dans les autres. Si les Paſteurs dans tous leurs travaux enviſagent comme ſaint Paul, non leurs propres intérêts, mais uniquement ceux de JESUS-CHRIST; s'ils ſont comme luy dans la pureté de cette diſpoſition intérieure qui le portoit à travailler gratuitement & dans la vûë de Dieu ſeul pour la gloire de l'Evangile, ils contribueront comme le Roy Salomon d'une maniére généreuſe au Temple de Dieu. Et de même ſi les fidelles, chacun ſelon ſon état, s'employent avec une charité vraiment pure à ce qui regarde l'édifice de la maiſon du Seigneur dans eux-mêmes; s'ils n'y regardent que la gloire de celuy en l'honneur duquel toutes les créatures figurées par tant de victimes que l'on offrit dans le Temple, doivent être immolées, ils imiteront la conduite dés-intéreſſée des Iſraëlites qui contribuérent par de généreuſes profuſions de leurs richeſſes à la conſtruction de ce premier Temple.

Mais ſi au contraire les uns & les autres ont des vûës intéreſſées d'amour propre dans cet ouvrage qui eſt tout de Dieu, lorſqu'un jour ils conſidéreront ſérieuſement à leur mort ces

récompenſes terreſtres que leur amour propre leur propoſoit, ils ne les regarderont que comme un néant. Ils diront alors, ainſi que le Roy Hiram, mais avec un ſentiment de douleur bien différent de celuy de ce Prince payen qui n'en étoit qu'une très foible figure : *Etoit-ce là donc ce qu'on vouloit nous donner ? Etoit-ce à ces villes de bouë & de ſable* que nous aſpirions ? Combien l'or du vray Salomon, c'eſt-à-dire, & ſa charité & ſa juſtice, nous ſeroit il plus avantageux ? Et que nous trouvons maintenant tant de travaux mal récompenſez, parce que nous ne travaillions pas pour Dieu ſeul !

℣. 21. 22. &c. *Salomon rendit tributaires les enfans des Amorrhéens, des Hethéens, &c. qui étoient demeurez dans le pays. Il ne voulut point qu'aucun des enfans d'Iſraël fût réduit à la ſervitude ; mais ils étoient ſes hommes de guerre, ſes Miniſtres, &c.*

Auguſt in Joſue, quæſt. 21. Quoy que ce fût une faute, dit ſaint Auguſtin, d'avoir épargné ces peuples, & que Salomon eût dû pour ſuivre l'ordre de Dieu, les exterminer entiérement, il eut ſoin au moins de ſe les aſſujettir, & de les rendre tributaires. Quant aux enfans d'Iſraël, il les traitta comme le peuple de Dieu, ne voulant point qu'ils fuſſent réduits à la ſervitude ; mais les employant dans les armées, & leur donnant toutes les dignitez de ſon Royaume. Et le Saint-Eſprit ſous cette figure de deux peuples différens nous a peut-être marqué deux eſpeces de Chrétiens, dont les uns aſſujettis à leurs paſſions & à tous les vices figurez par les Hethéens, les Amorrhéens, les Phéréſéens, que Dieu avoit commandé qu'on

exterminât, sont comme de vrais esclaves & des tributaires, lors même qu'ils se repaissent d'un vain honneur dans le monde; & les autres au contraire comme les vrais enfans d'Israël, & le vray peuple de Dieu, n'étant point esclaves de leurs passions, s'employent sans cesse dans les guerres saintes du vray Salomon, où l'on combat le démon, le monde, & la chair; & sont ses dignes Ministres, selon les différentes fonctions où il les applique. C'est donc à nous qui avons la gloire, comme dit saint Paul, d'être libres, de ne pas vendre nôtre liberté, & de ne pas dégénérer de la qualité que nous avons d'enfans de Dieu, par une conduite plus digne d'esclaves que d'enfans, tels que nous sommes. *Demeurez fermes*, dit saint Paul, *dans cette liberté* que JESUS-CHRIST vous a acquise, & ne vous remettez point de nouveau sous le joug de la servitude. *Galat. c. 5. v. & 13.*

CHAPITRE X.

1. SED & Regina Saba, auditâ famâ Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

1. LA Reine de Saba ℣ ayant entendu parler de la grande reputation que Salomon s'étoit acquise *par tout ce qu'il faisoit* au nom du Seigneur ℣ vint aussi le

℣. 1. ville de l'Arabie heureuse qui a donné aussi son nom à ce païs. *Vatab. Ibid. Autr.* à la gloire du Seigneur. *Le nom* se dit souvent pour *la gloire. Synopſ.* Il y en a qui joignent *in nomine Domini* avec *venit*, l'expliquant ainsi: Elle vint faisant déja profession d'adorer le vray Dieu; *ou bien* par une conduite secrette de Dieu. *Synopſ.*

tenter en *luy proposant des questions obscures* & des énigmes ;

2. & étant entrée dans Jérusalem avec une grande suite & un riche équipage, avec des chameaux qui portoient des aromates & une quantité infinie d'or, & des pierres précieuses, elle se presenta devant le Roy Salomon & luy découvrit tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

2. Et ingressa Jerusalem multo cum comitatu, & divitiis, camelis portantibus aromata, & aurum infinitum nimis, & gemmas pretiosas, venit ad Regem Salomonem, & locuta est ei universa quæ habebat in corde suo.

3. Salomon l'instruisit sur toutes les choses qu'elle luy avoit proposées, & il n'y en eut aucune " qui pût être cachée au Roy, & sur laquelle il ne la satisfit par ses réponses.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ proposuerat: non fuit sermo, qui Regem posset latére, & non responderet ei.

4. Or la Reine de Saba voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avoit bâtie,

4. Videns autem Regina Saba omnem sapientiam Salomonis, & domum quam ædificaverat,

5. les mets de sa table, les logemens de ses Officiers, le bel ordre avec lequel ils le servoient, la magnificence de leurs habits, ses échansons & ses coupes précieuses & les holocaustes qu'il offroit dans la maison du Seigneur, elle étoit

5. & cibos mensæ ejus, & habitacula servorum, & ordines ministrantium, vestésque eorum, & pincernas, & holocausta quæ offerebat in domo Domini: non habebat ultrà spiritum.

℣. 3 *Letr.* Aucune parole. Parole *pour* chose. *Hebraïsme.*

toute hors d'elle ;

6. Dixitque ad Regem : Verus est sermo, quem audivi in terra mea

6. & elle dit au Roy : Ce qu'on m'avoit rapporté dans mon Royaume

7. super sermonibus tuis, & super sapientia tua, & non credebam narrantibus mihi, donec ipsa veni, & vidi oculis meis, & probavi quòd media pars mihi nunciata non fuerit, major est sapientia & opera tua, quàm rumor quem audivi.

7. de vos entretiens & de vôtre sagesse, étoit tres-véritable, & je ne croyois pas néanmoins ce qu'on m'en disoit, jusqu'à-ce que je fois venuë moy-même, & que je l'aye vû de mes propres yeux ; & j'ay reconnu qu'on ne m'avoit pas dit la moitié de ce qui en est. Vôtre sagesse & vôtre conduite passe de beaucoup ce que la renommée m'avoit dit de vous.

8. Beati viri tui, & beati servi tui, qui stant coram te semper, & audiunt sapientiam tuam.

8. Heureux sont ceux qui sont à vous ; heureux sont vos serviteurs qui sont sans cesse devant vous & qui écoutent vôtre sagesse.

9. Sit Dominus Deus tuus benedictus, cui complacuisti, & posuit te super thronum Israël, eò quòd dilexerit Dominus Israël in sempiternum, & constituit te Regem, ut faceres judicium & justitiam.

9. Beni soit le Seigneur vôtre Dieu qui a mis son affection en vous, qui vous a fait asseoir sur le thrône d'Israël, parce qu'il a aimé Israël pour jamais, & qu'il vous a établi Roy pour regner avec équité & pour rendre la justice.

10. Dedit ergo Regi centum viginti

10. La Reine de Saba donna ensuite au Roy six-vingt

talents d'or, une quantité infinie de parfums & de pierres précieuses. On n'a jamais apporté depuis à Jérusalem tant d'aromates & de parfums que la Reine de Saba en donna à Salomon.

talenta auri, & aromata multa nimis, & gemmas pretiosas : non sunt allata ultrà aromata tam multa, quam ea quæ dedit Regina Saba Regi Salomoni.

11. La flotte d'Hiram qui apportoit l'or d'Ophir apporta aussi en même-temps une quantité de bois tres-rares & des pierres précieuses.

11. (Sed & classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis, & gemmas pretiosas.

12. Et le Roy fit faire de ces bois rares les balustres de la Maison du Seigneur, & de la maison du Roy, les harpes & les lyres pour les Musiciens. On n'apporta & on ne vit jamais de cette sorte de bois jusques aujourd'huy.

12. Fecitque Rex de lignis thyinis fulcra domus Domini, & domus regiæ, & citharas lyrasque cantoribus : non sunt allata hujuscemodi ligna thyina, neque visa usque in præsentem diem.)

13. Or le Roy Salomon donna à la Reine de Saba tout ce qu'elle desira & ce qu'elle luy demanda, outre les presens qu'il luy fit de luy-même par une magnificence Royale, & la Reine s'en retourna & s'en alla en

13. Rex autem Salomon dedit Reginæ Saba omnia quæ voluit & petivit ab eo : exceptis his, quæ ultro obtulerat ei munere regio. Quæ reversa est, & abiit in terram suam

ỳ. 11. *Lettr.* ligna thyina i. e. odorata à θύω fumo. Quelques-uns expliquent ligna thyina *du corail*, d'autres du bois communément appelé *du brésil*.

cùm servis suis.

14. Erat autem pondus auri, quòd afferebatur Salomoni per annos singulos, sexcentorum sexaginta sex talentorum auri :

15. excepto eo, quod afferebant viri qui super vectigalia erant, & negotiatores, universique scruta vendentes, & omnes Reges Arabiæ, ducésque terræ.

16. Fecit quoque Rex Salomon ducenta scuta de auro purissimo, sexcentos auri siclos dedit in laminas scuti unius.

17. Et trecentas peltas ex auro probato: trecentæ minæ auri unam peltam vestiebant: posuitque eas Rex in domo saltus Libani.

18. Fecit etiam Rex Salomon thronum de ebore grandem : & vestivit eum auro fulvo nimis,

son Royaume avec ses serviteurs.

14. Le poids de l'or qu'on apportoit à Salomon chaque année étoit de six cent soixante & dix talents d'or,

15 sans ce que luy rapportoient ceux qui avoient l'intendance des tributs, les gens de trafic, les marchands *de choses curieuses*, tous les Rois d'Arabie, & tous les Gouverneurs de la Judée".

16. Le Roy Salomon fit aussi deux cent *grands* boucliers d'or tres-pur ; il donna pour chaque bouclier six cent sicles d'or.

17. Il fit aussi trois cent boucliers" de fin or *plus petits*; chacun de ces boucliers étoit revêtu de " trois cent mines d'or, & le Roy les mit dans la maison du-bois-du-Liban.

18. Le Roy Salomon fit aussi un grand thrône d'yvoire, qu'il revêtit d'un or tres-pur.

℣. 15. *Lettr.* de la terre.
℣. 16. *Lettr.* scuta *id est* scuta majora. *Vatab.*

℣. 17. *Lettr.* peltas, *id est*, scuta breviora. *Vat. ibid. Hebr. & Sept.* Trois mines. La mine des Hébreux est trente onces.

19. Ce thrône avoit six degrez. Le haut étoit rond par derriere, & il avoit deux mains " l'une d'un côté & l'autre de l'autre qui tenoient le siége, & deux lions auprès des deux mains.

20. Il y avoit douze lionceaux sur les six degrez, six d'un côté & six de l'autre, il ne s'est jamais fait un si bel ouvrage dans tous les Royaumes du monde.

21. Tous les vases où le Roy Salomon beuvoit étoient aussi d'or, & toute la vaisselle de la maison du-bois-du-Liban étoit d'un or tres pur. L'argent n'étoit plus considéré & on n'en tenoit aucun conte sous le regne de Salomon,

22. parce que la flotte du Roy faisoit voile de trois ans en trois ans, & alloit en Tharsis", d'où elle rapportoit de l'or, de l'argent, des dents d'Elephant, des singes, & des paons.

19. qui habebat sex gradus : & summitas throni rotunda erat in parte posteriori : & duæ manus hinc atque inde tenentes sedile : & duo leones stabant juxta manus singulas.

20. Et duodecim leunculi stantes super sex gradus hinc atque inde : non est factum tale opus in universis regnis.

21. Sed & omnia vasa, quibus potabat Rex Salomon, erant aurea : & universa supellex domus saltus Libani de auro purissimo : non erat argentum, nec alicujus pretij putabatur in diebus Salomonis,

22. quia classis Regis per mare cum classe Hiram semel per tres annos ibat in Tharsis, deferens inde aurum, & argentum, & dentes Elephantorum, & simias, & pavos.

℣. 19 Quelques uns entendent *des bras, des appuis. Syn.*

℣ 20. *Ant.* Aucun de ces vases n'étoit d'argent. *Synopf.*

℣. 22 *Expl.* Tharsis, insula est hoc loco in Oceano ad Occidentem *Vatab.*

23. Ma-

23. Magnificatus est ergo Rex Salomon super omnes Reges terræ, divitiis, & sapientiâ.

23. Le Roy Salomon donc surpassa tous les Rois du monde en richesses & en sagesse,

24. Et universa terra desiderabat vultum Salomonis, ut audiret sapientiam ejus, quam dederat Deus in corde ejus.

24. & toute la terre desiroit de voir le visage de Salomon pour écouter la sagesse que Dieu luy avoit répanduë dans le cœur.

25. Et singuli deferebant ei munera, vasa argentea & aurea, vestes & arma bellica, aromata quoque, & equos & mulos, per annos singulos.

25. Et chacun luy envoyoit tous les ans des presens, des vases d'argent & d'or, des étoffes précieuses, des armes, des parfums, des chevaux & des mulets;

26. Congregavitque Salomon currus & equites, & facti sunt ei mille quadringenti currus, & duodecim millia equitum, & disposuit eos per civitates munitas, & cum Rege in Jerusalem.

26. & Salomon amassa un grand nombre de chariots & de gens de cheval. Il eut mille quatre cent chariots, & douze mille hommes de cheval, & il les distribua par les villes fortes & en retint une partie pour être près du Roy dans Jerusalem.

27. Fecitque ut tanta esset abundantia argenti in Jerusalem, quanta & lapidum: & cedrorum præbuit multitudinem, quasi sycomoros quæ nascuntur in campestribus.

27. Il fit que de son temps l'argent devint aussi commun à Jérusalem, que les pierres, & qu'on y vit autant de cédres que de sycomores qui naissent à la campagne.

28. Et educeban-

28. On faisoit venir aussi

de l'Egypte & de Coa des chevaux pour Salomon. Car ceux qui trafiquoient pour le Roy les achetoient à Coa" & les luy amenoient pour un certain prix.

29. On luy amenoit quatre chevaux d'Egypte pour six cent sicles d'argent & un cheval pour cent cinquante: & tous les Rois des Héthéens & de Syrie luy vendoient ainsi des chevaux de leurs païs.

tur equi Salomoni de Ægypto, & de Coa. Negotiatores enim Regis emebant de Coa, & statuto pretio perducebant.

29. Egrèdiebatur autem quadriga ex Ægypto sexcentis siclis argenti, & equus centum quinquaginta. Atque in hunc modum cuncti Reges Hethæorum & Syriæ equos venundabant.

℣. 29. *Evel.* ce païs est incertain. Quelques-uns croyent qu'il n'étoit pas loin de l'Egypte ou de la Syrie.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LA Reine de Saba ayant entendu parler de la grande réputation que Salomon s'étoit acquise par ce qu'il faisoit au nom du Seigneur, vint aussi le tenter, en luy proposant des questions obscures & des énigmes.*

La plûpart des Interprétes conviennent que le Royaume de cette Princesse devenuë si célebre dans l'Ecriture, n'étoit pas dans l'Ethiopie, comme quelques-uns l'ont cru, mais dans ce païs que l'on appeloit *l'Arabie heureuse.* Car quoy qu'elle soit nommée dans l'Evangile, *Reine du Midi*; & qu'il y soit dit encore, *qu'elle vint des extrèmitez de la terre*, cela

Matth. c. 12. Luc. c. 11.

s'entend aiſément, ſi l'on conſidére d'une part, qu'à l'égard de la Paleſtine, l'Arabie heureuſe pouvoit être regardée comme étant en quelque ſorte au Midi, quoy qu'elle fût à l'Orient à l'égard de Jéruſalem; & de l'autre, que dans le langage de l'Ecriture les pays qui ſont un peu éloignez, & ſur tout ceux qui ſont bornez par la mer comme celuy-là, ſont cenſez être à l'extrémité de la terre. D'ailleurs on en juge encore par les préſens qu'elle apporta à Salomon, ſçavoir l'or & les parfums, qui ſont les mêmes que les Sages & les plus grands Philoſophes de ce pays vinrent préſenter depuis au vray Salomon, & qui étant très-communs dans l'Arabie dont nous parlons, ne ſe trouvoient point de même dans l'Ethiopie.

Il falloit ſans doute que la réputation du Prince qu'elle vint voir de ſi loin, agît fortement ſur ſon eſprit; & l'on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il y a eu quelque choſe de divin en cette rencontre, auſſi bien qu'en celle des Mages, lorſqu'ils vinrent du même pays pour adorer JESUS-CHRIST. Si ce ne fut pas une Etoile qui l'attira à Jéruſalem, ce fut au moins une lumiére intérieure, ſans laquelle même ces Mages n'auroient point quitté leur pays pour venir à Bethléem. Les grandes choſes que Salomon avoit faites, & qu'il faiſoit tous les jours *au nom du Seigneur*; la renommée de ce Temple magnifique, de ce nombre ſi prodigieux de victimes que l'on immoloit à la gloire du Dieu d'Iſraël, de tant d'auguſtes cérémonies qui s'y pratiquoient; & ſur tout la réputation de cette ſageſſe ſi divine qui éclatoit

dans la conduite, dans les jugemens, & dans les paroles de Salomon, furent un attrait puissant pour engager cette Reine à se venir informer par elle-même de la vérité des choses, & pour s'éclaircir de plusieurs difficultez qu'elle avoit à luy proposer comme une personne sçavante, soit sur la nature, soit sur le gouvernement des Etats, soit sur les mœurs; & peut-être même sur la connoissance du vray Dieu. Et cette ardeur qu'elle fit paroître pour venir entendre la sagesse d'un homme mortel, en sortant pour cet effet de son Royaume, & s'engageant malgré la foiblesse de son sexe & sa qualité, dans un long voyage, servira un jour, comme l'assure Jesus-Christ même, à confondre un grand nombre de personnes, qui négligent, non pas de sortir de leur pays, comme cette Reine, mais de faire la moindre démarche vers celuy dont Salomon étoit la figure, & de s'appliquer à écouter le Verbe incarné qui parle souvent au fond de leurs cœurs par ses divines inspirations, ou même aux oreilles de leurs corps par la langue de ses Ministres qui sont ses organes. *La Reine du Midi*, s'écrie le Sauveur, *s'élevera au jour du jugement contre ce peuple, & le condamnera; parce qu'elle est venuë des extrémitez de la terre*, c'est à-dire de fort loin, *pour entendre la sagesse de Salomon; & cependant celuy qui est ici*, c'est-à-dire Jesus-Christ même, qui parloit alors, & qu'on refusoit d'entendre, *est plus grand que Salomon.*

℣. 4. 5. 6. &c. *La Reine de Saba voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avoit bâtie, les mets de sa table, &c. en fut dans le*

dernier étonnement, & luy dit : Vôtre ſageſſe & vôtre conduite paſſe de beaucoup ce que la renommée m'avoit dit de vous.

Si l'on vouloit s'arrêter à conſidérer ſeulement ſelon la lettre ce qui ſe paſſa alors, il ſemble que l'on pourroit dire qu'il auroit été en quelque ſorte plus avantageux que nous ignoraſſions ces choſes, & que la ſainte Ecriture ne nous eût point relevé d'une maniére ſi éclatante la magnificence & la ſageſſe de Salomon, en un temps où il étoit prêt de tomber dans la derniére folie de l'impiété, & dans les plus grands deſordres. On nous repréſente ici une Reine très-puiſſante, très-éclairée & très-ſage, qui eſt dans une profonde admiration des dons éminens de ſageſſe & d'intelligence qui éclatoient & dans les paroles & dans toute la conduite de ce Prince. Et l'on va voir auſſi-tôt que toute la terre ſera frapée d'un étonnement encore plus grand, en voyant un Roy ſi ſage, ſi comblé des faveurs du ciel, & tout éclatant de gloire aux yeux des hommes, déchoir tout d'un coup de cette haute ſageſſe, & s'élever contre Dieu en adorant des dieux étrangers.

Il eſt vray que cet exemple même d'une chute ſi funeſte peut ſervir d'une grande inſtruction pour tous les Chrétiens, à qui la vûë d'une élevation ſi prodigieuſe, dont la fin fut ſi déplorable, doit inſpirer autant de mépris pour toute la gloire du monde, que d'amour pour l'humilité & l'abbaiſſement. Mais enfin nous pouvons bien avec les ſaints Péres regarder encore Salomon d'une autre maniére en ce point de ſa ſageſſe & de ſa gloire qui cauſa le dernier

étonnement à la Reine de Saba. Car ils ont cru que ce Prince en cet état representoit & la gloire & la sagesse infinie du vray Salomon, qui a éclaté dans l'établissement de son Eglise, qui éclatte encore tous les jours dans la conduite de cette Eglise divine, dans la dispensation admirable de la nourriture de sa parole & de son corps, & dans ce bel ordre qu'il a établi parmi les Ministres qui composent sa hierarchie; mais qui éclattera sans comparaison davantage dans le ciel, où toutes choses seront dans un ordre, dans une gloire & dans une magnificence digne de Dieu & de l'admiration de tout l'univers.

Apud August. de temp. ser. 253 tom. 10. pag. 398.

Un ancien Pére nous explique d'une maniére figurée & édifiante tout ce qui regarde cette histoire de la Reine de Saba. L'Eglise, dit-il, est figurée par cette *Reine du Midi, qui vint*, selon l'Evangile, *des extrémitez de la terre, pour entendre la sagesse de Salomon.* Elle vient à » JESUS-CHRIST son rédempteur, pour renoncer à l'extravagance de ses erreurs, & pour » embrasser la vérité comme la véritable sagesse. » Elle vient comme cette Reine des extrémitez » de la terre, & du milieu des Gentils; c'est à-» dire, qu'après avoir renoncé à ses anciennes superstitions, & s'être éloignée de tous ses vices » qui l'attachoient à la terre, elle s'est en même » temps approchée du véritable Salomon, pour » apprendre de sa bouche les mystéres de la foy » qui regardent l'immortalité de l'ame, le juge-» ment redoutable, & l'espérance de la résurrec-» tion & de la gloire.

» *Elle vient avec une grande suite*, c'est à-dire, » non seulement avec les Juifs qui composoient

auparavant la Synagogue, mais avec tous les « autres peuples rassemblez de toutes les parties « de la terre, offrir au Sauveur des présens dignes « de luy, *l'or* de sa foy, *les précieux parfums* de « sa pureté, & *les pierres* éclatantes de ses diffé- « rentes vertus. *Et elle luy découvre tout ce qu'elle* « *a dans le cœur*, en luy déclarant tous les secrets « de sa conscience par la confession & par un « vray repentir de tous ses crimes. «

Il est dit de la Reine de Saba, *qu'ayant vû* « *toute la sagesse de Salomon, la magnificence de* « *la maison qu'il avoit bâtie, les mets de sa table,* « *& les holocaustes qu'il offroit dans la maison du* « *Seigneur, elle parut être toute hors d'elle.* Mais « comment, dit le même Pére, une Reine si « puissante pouvoit elle témoigner un si grand « étonnement de la dépense de la maison de ce « Prince, & des mets que l'on servoit sur sa ta- « ble ? Et ce même étonnement qu'elle témoigne, « ne nous donne-t'il pas lieu de porter plus haut « nos esprits, & de chercher quelque chose de « plus grand que ce que nous y voyons ? L'Eglise « donc composée de tous les Gentils a envisagé « la sagesse toute divine de JESUS-CHRIST. Elle « l'a connu pour le Créateur tout-puissant de « l'univers. Elle a admiré la maison qu'il avoit « bâtie, c'est-à-dire ce sacré Temple de sa sainte « humanité, comme il l'appelle luy-même, *où* « *toute la plénitude de la divinité habite corpo-* « *rellement.* Elle a vû les mets qui se servent sur « sa table, ces mets dont il parle, lorsqu'il dit « *que sa nourriture est de faire la volonté de son* « *Pére qui est dans le ciel.* Car la nourriture de « JESUS-CHRIST est le salut même de ses Elûs. «

» Nous devenons sa nourritute, lorsqu'étans unis
» à l'Eglise, nous entrons dans l'union de ses
» membres, & faisons partie de son corps. Ou
» bien ses viandes sont les divins sacremens de
» son autel, dont il est dit, *que l'homme a mangé*
» *le pain du ciel & le pain des Anges.* Elle a
» vû encore ses holocaustes, c'st-à dire les mysté-
» res de ses oraisons divines & de ses supplica-
Hebr. c. 5. v. 7. tions efficaces (dont parle saint Paul.) Et étant
dans le dernier étonnement, lorsqu'elle a envi-
» sagé tous les trésors de son Dieu, elle s'est en-
» fin écriée : *Vôtre sagesse & vôtre conduite passe*
» *de beaucoup ce que la renommée m'avoit dit de*
» *vous.*

» Lors donc que l'Eglise ou une ame sainte sera
» entrée dans l'éternelle Jérusalem, & qu'elle y
» verra des choses sans comparaison plus élevées,
» & des biens plus grands que les saintes Ecritu-
» res, les Prophétes & les Apôtres ne luy en
» avoient promis, toute comblée des richesses
» infinies de son divin Roy, elle dira dans un
» saint transport d'étonnement & de joye, comme
» cette Reine : Ce que je vois aujourd'huy passe
» de beaucoup tout ce qu'on m'en avoit dit.

» C'est l'heureuse disposition dans laquelle cet
ancien Pére nous assûre que les ames saintes se-
ront dans le ciel. Mais nous pouvons dire que
dès ici-bas plus elles approcheront de l'ardeur
de cette Princesse qui quitte tout pour venir
entendre la sagesse de Salomon, & qui luy offre
tout ce qu'elle a de plus précieux ; plus aussi
elles seront en état de goûter les délices ineffa-
bles de cette divine sagesse du Verbe incarné,
d'adorer tous les differens secrets de sa provi-

dence sur ses serviteurs, & cette admirable œconomie qu'il fait éclater dans la conduite de sa maison qui est son Eglise, & de chaque Elû en particulier. L'Ecriture sainte, dit Origenes, nous donne lieu d'admirer une Princesse qui vient de loin pour écouter la sagesse de Salomon, & qui demeure toute étonnée dans la vûë de l'ordre admirable & de la magnificence de la maison & de la table de ce Prince. Mais si nous autres nous négligeons les richesses sans comparaison plus estimables de nôtre divin Seigneur, si nous n'embrassons avec ardeur les trésors de sa vérité & de sa sagesse; si nous ne goûtons le pain de vie qu'il nous présente; si nous ne nous nourrissons de la chair & du sang de JESUS-CHRIST; & enfin si nous mépri-sons les viandes divines de celuy qui a mérité nôtre salut, nous devons sçavoir qu'il n'est pas moins juste qu'il est bon, & qu'il traittera avec toute sa sévérité ceux qui auront mépriſé sa miséricorde.

Origen. in Luc hom. 38.

La plûpart des Péres ont parlé de la Reine de Saba dans les mêmes termes. Saint Paulin la regarde aussi avec admiration comme une figure excélente de l'Eglise, & dit que n'ayant point la loy de la lettre comme les Juifs, mais la foy & l'esprit même de la loy au fond de son cœur; qu'étant barbare de païs, & non d'esprit, étrangére au dehors, mais Israëlite dans la vérité, elle fit paroître une grande ardeur pour devenir citoyenne & la compagne des Saints, & pour recevoir la lumiére de la vraie science qu'elle n'avoit pas; & qu'elle admira JESUS-CHRIST même dans Salomon. *Habens, non*

Ambros. de offic. lib 2. c. 10.

Paulin. epist. 1. pag. 2.

legem litteræ, sed fidem legis in tabulis cordis, barbara natione, non animo, & in aperto peregrina, sed in occulto Judæa, currebat ut lucem scientiæ quâ carebat hauriret; sanctorum fieri civis optabat, & Christum in Salomone mirata, verum Reginæ cælestis affectum in imagine mystica Ecclesiæ impleverat.

Saint Grégoire Pape dit que l'étonnement & la défaillance où elle fut à la vûë de toute la magnificence de Salomon nous figuroit une autre sorte de défaillance toute sainte, que cause aux élûs la connoissance de la grace de JESUS-CHRIST & de son éternelle vérité, lorsque se dépoüillant de tout esprit d'élevement, & renonçant à l'orgueil qui les enfloit, ils apprennent a se défier humblement d'eux mêmes, & à espérer dans la grande miséricorde de leur Dieu. *Electorum Ecclesia de gentibus congregata, cognitâ Christi gratiâ, abjecto superbiæ spiritu, didicit de se-ipsa diffidere, & in Regis sui misericordia magna sperare.* C'est ce qui fait dire encore à saint Augustin, que la discipline du Seigneur procure à l'ame une heureuse défaillance, lors qu'étant superbe & remplie d'une vaine force comme sont tous les superbes, elle commence à devenir humble, & à reconnoître sa foiblesse *Fortitudine quadam displicuit homo, ut erudiretur infirmitate; quia superbiâ quadam displicuit ut erudiretur humilitate. Fortes esse dicuntur omnes superbi; infirmi humiles.*

Gregor Magn in sept. psal. tom 2. pag 996.

In psalm. 38. pag. 138.

CHAPITRE XI.

1. REx autem Salomon adamavit mulieres alienigenas multas, filiam quoque Pharaonis, & Moabitidas, & Ammonitidas, Idumæas, & Sidonias, & Hethæas:

1. OR le Roy Salomon aima passionnément plusieurs femmes étrangéres; *entr'autres* la fille de Pharaon, des femmes de Moab & d'Ammon, des femmes d'Idumée, des Sidoniennes, & du païs " des Héthéens,

2. de gentibus, super quibus dixit Dominus filiis Israël: Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredientur ad vestras: certissimè enim avertent corda vestra ut sequamini deos earum. His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore.

2. qui étoient toutes des nations dont le Seigneur avoit dit aux enfans d'Israël: Vous ne prendrez point pour vous de ces femmes, & vos filles n'épouseront point des hommes de ce païs-là, car ces nations vous pervertiront le cœur tres-certainement pour vous faire adorer" leurs dieux. Salomon donc s'attacha *à ces femmes* avec une passion tres-ardente;

3. Fuerúntque ei uxores quasi Reginæ septingentæ, & concubinæ trecentæ: & averterunt mulieres

3. & il eut sept cent femmes qui étoient comme des Reines, & trois cent qui étoient comme ses concubines";

℣. 1. *Lettr.* Cethæas.
℣. 2. *Lettr.* suivre.
℣. 3. *Expl.* femmes legitimes, mais sans la dignité de Reine, comme étoient celles de David.

De son âge 52. de son regne 34. L'an du Monde 3023. avant J. Christ 981.

4. & lors qu'il étoit déja vieux, les femmes luy corrompirent le cœur pour luy faire suivre des dieux étrangers, & son cœur n'étoit point parfait" devant le Seigneur son Dieu, comme avoit été le cœur de David son pére;

5. mais il adoroit Astarthé" déesse des Sidoniens & Moloch " l'Idole des Ammonites;

6. & Salomon fit ce qui n'étoit point agréable au Seigneur, & il ne suivit point le Seigneur parfaitement comme avoit fait David son pére.

7. En ce même temps Salomon bâtit un temple à Chamos idole des Moabites sur la montagne qui étoit vis-à-vis de Jérusalem, & à Moloch l'idole des enfans d'Ammon.

8. Et il fit la même chose pour toutes ses femmes étrangéres qui brûloient de l'encens & sacrifioient à

cor ejus.

4. Cumque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres, ut sequeretur deos alienos: nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

5. Sed colebat Salomon Astarthen deam Sidoniorum, & Moloch idolum Ammonitarum.

6. Fecitque Salomon quod non placuerat coram Domino, & non adimplevit ut sequeretur Dominum, sicut David pater ejus.

7. Tunc ædificavit Salomon fanum Chamos dolo Moab, in monte qui est contra Jerusalem, & Moloch idolo filiorum Ammon.

8. Atque in hunc modum fecit universis uxoribus suis alienigenis, quæ adolebant thura, & immo-

℣. 4. *Lettr.* avec.

℣ 5. *Expl.* Venus *selon quelques-uns.*

Ibid. Expl. Saturne ou le Soleil comme Roy des Astres. Moloch ou Melech *signifie* Roy.

Ibid. Hæ r l'abomination Dieu appele ainsi les idoles. *Vat.*

libant diis suis.

leurs dieux.

9. Igitur iratus est Dominus Salomoni, quòd aversa esset mens ejus à Domino Deo Israël, qui apparuerat ei secundò,

9. Le Seigneur donc se mit en colére contre Salomon de ce que son esprit s'étoit détourné du Seigneur Dieu d'Israël qui luy avoit apparu une seconde fois,

10. & præceperat de verbo hoc ne sequeretur deos alienos, & non custodivit quæ mandavit ei Dominus.

10. qui luy avoit défendu expressément d'adorer" les dieux étrangers, & de ce qu'il n'avoit point gardé ce que le Seigneur luy avoit commandé.

11. Dixit itaque Dominus Salomoni: Quia habuisti hoc apud te, & non custodisti pactum meum, & præcepta quæ mandavi tibi, disrumpens scindam regnum tuum, & dabo illud servo tuo.

11. Le Seigneur donc dit à Salomon: Parce que le péché s'est trouvé en vous", & que vous n'avez point gardé mon alliance, ni les commandemens que je vous avois faits, je feray un schisme & une division dans vôtre Royaume, & je le donneray a l'un de vos serviteurs.

12. Veruntamen in diebus tuis non faciam, propter David patrem tuum: de manu filii tui scindam illud,

12. Je ne feray pas néanmoins cette division pendant vôtre vie à cause de David vôtre pére, mais je le feray lors que le Royaume sera entre les mains de vôtre fils.

13. nec totum re-

13. Je ne luy ôteray pas

℣. 9 *Lettr.* fuivre.

℣. 11. *Lettr.* Quia habuisti hoc apud te, i. e. quia peccatum istud inventum est apud te. *Vat.*

néanmoins le Royaume tout entier ; mais j'en donneray une Tribu à vôtre fils, à cauſe de David mon ſerviteur, & de Jéruſalem que j'ay choiſie.

14. Or le Seigneur ſuſcita pour ennemi à Salomon Adad Iduméen de la race Royale qui étoit dans Edom.

15. Car lorſque David étoit dans l'Idumée, Joab général de ſon armée y vint pour enſevelir ceux qui avoient été tuez, & pour tuer tous les mâles dans l'Idumée.

16. Et il y demeura pendant ſix mois avec toute l'armée d'Iſraël, pendant qu'il tuoit tous les mâles de l'Idumée.

17. *Et en même temps* Adad s'enfuit du païs avec des Iduméens ſerviteurs de ſon pére pour ſe retirer en Egypte, & Adad n'étoit alors qu'un petit enfant,

18. De Madian ils allérent à Pharan, & ayant pris avec eux des gens de Pharan, ils entrérent en Egypte, & ſe preſentérent à Pha-

gnum auferam, ſed tribum unam dabo filio tuo propter David ſervum meum, & Jeruſalem quam elegi.

14. Suſcitavit autem Dominus adverſarium Salomoni, Adad Idumæum de ſemine regio, qui erat in Edom.

15. Cùm enim eſſet David in Idumæa, & aſcendiſſet Joab princeps militiæ ad ſepeliendum eos qui fuerant interfecti, & occidiſſet omne maſculinum in Idumæa

16. (ſex enim menſibus ibi moratus eſt Joab & omnis Iſraël, donec interimeret omne maſculinum in Idumæa)

17. fugit Adad ipſe, & viri Idumæi de ſervis patris ejus cum eo, ut ingrederetur Ægyptum : erat autem Adad puer parvulus.

18. Cúmque ſurrexiſſent de Madian, venerunt in Pharan, tuleruntque ſecum viros de Pharan, & introierunt Ægyptum

ad Pharaonem Regem Ægypti : qui dedit ei domum, & cibos constituit, & terram delegavit.

19. Et invenit Adad gratiam coram Pharaone valde, in tantum ut daret ei uxorem, sororem uxoris suæ germanam Taphnes Reginæ.

20. Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium, & nutrivit eum Taphnes in domo Pharaonis: erátque Genubath habitans apud Pharaonem cum filiis ejus.

21. Cúmque audisset Adad in Ægypto, dormisse David cum patribus suis, & mortuum esse Joab principem militiæ, dixit Pharaoni : Dimitte me, ut vadam in terram meam.

22. Dixitque ei Pharao : Quâ enim re apud me indiges, ut quæras ire ad terram tuam ? At ille

raon Roy d'Egypte, qui donna une maison à Adad; & luy ordonna ce qui étoit néceſſaire pour ſa table, & luy donna le gouvernement d'un certain païs".

19. Et Adad s'acquit tellement l'affection de Pharaon qu'il luy fit épouſer la propre ſœur de la Reine Taphnez ſa femme,

20. & de cette ſœur de la Reine il eut un fils nommé Génubath que Taphnez nourrit dans la maiſon de Pharaon : & Génubath demeuroit dans le Palais de Pharaon avec les enfans du Roy.

21. Adad ayant *enſuite* appris dans l'Egypte, que David s'étoit endormi avec ſes péres, & que Joab général de ſon armée étoit mort, il dit à Pharaon laiſſez-moy aller afin que je retourne en mon païs.

22. Pharaon luy dit : Mais qu'eſt-ce qui vous manque chez moy pour penſer à retourner en vôtre païs ? Adad luy répondit : Rien ne me

℣. 18 *Expl.* præfecit eum regioni cuidam. *Vat.*

manque ; mais je vous supplie de me permettre de m'en retourner.

23. Dieu luy suscita aussi pour ennemi Razon fils d'Eliada qui s'en étoit fui d'auprès d'Adarezer Roy de Soba son Seigneur ;

24. & qui assembla des gens contre luy, & devint Prince des voleurs lors que David leur faisoit la guerre: Etant allez à Damas " ils y habitérent & l'établirent Roy à Damas":

25. Il fut ennemi d'Israël, pendant tout le regne de Salomon. De la vint la mauvaise volonté & la haine d'Adad contre Israël, & il regna en Syrie.

26. Jéroboam fils de Nabath Ephratéen de Sareda serviteur de Salomon, dont la mére étoit une femme veuve qui s'appeloit Sarva, se souleva " aussi contre le Roy,

27. & le sujet de sa revolte vint de ce que Salo-

respondit : Nulla : sed obsecro te ut dimittas me.

23 Suscitavit quoque ei Deus adversarium Razon filium Eliada qui fugerat Adarezer Regem Soba Dominum suum:

24. & congregavit contra eum viros, & factus est princeps latronum cùm interficeret eos David: abierúntque Damascum, & habitaverunt ibi, & constituerunt eum Regem in Damasco,

25. erátque adversarius Israëli cunctis diebus Salomonis : & hoc est malum Adad, & odium contra Israël, regnavítque in Syria.

26. Jeroboam quoque filius Nabath, Ephrathæus, de Sareda, servus Salomonis, cujus mater erat nomine Sarva, mulier vidua : levavit manum contra Regem.

27. Et hæc est causa rebellionis ad-

℣. 24. *Expl.* Capitale de la Syrie. *Ibid. Expl.* avec l'agrément de David, auquel la Syrie payoit tribut. 2. *Reg.* 8. v. 6 *Synopf.*

℣. 25. *Expl.* Depuis que Salomon eut péché. *Synopf.*

℣. 26. *Lettr* levavit manum *id est* rebellis fuit, *Vat.*

versus

versus eum, quia Salomon ædificavit Mello, & coæquavit voraginem civitatis David patris sui.

28. Erat autem Jeroboam vir fortis & potens : videnſque Salomon adolescentem bonæ indolis & industrium, constituerat eum præfectum super tributa universæ domus Joseph.

29. Factum est igitur in tempore illo, ut Jeroboam egrederetur de Jerusalem, & inveniret eum Ahias Silonites propheta in via, opertus pallio novo : erant autem duo tantùm in agro.

30. Apprehendensque Ahias pallium suum novum, quo coopertus erat, scidit in duodecim partes.

31. Et ait ad Jeroboam : Tolle tibi decem scissuras : hæc enim dicit Dominus Deus Israël : Ecce ego scindam regnum de manu Salomonis, & dabo tibi decem tribus.

mon avoit bâti Mello & avoit rempli l'abîme qui étoit dans la ville de David son pére.

28. Or Jéroboam étoit un homme fort & puissant", & Salomon voyant que c'étoit un jeune homme intelligent & tres-capable d'affaire il luy avoit donné l'intendance des tributs de toute la maison de Joseph".

29. Il arriva en ce même temps que Jéroboam sortit de Jérusalem, & qu'Ahias Silonite Prophéte ayant sur luy un manteau tout neuf rencontra Jéroboam dans le chemin. Ils n'étoient qu'eux deux dans le champ.

30. Et Ahias prenant le manteau neuf qu'il avoit sur luy le coupa en douze parts,

31. & dit à Jéroboam : Prenez dix parts pour vous; car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je déchireray & diviseray le Royaume entre les mains de Salomon & je vous en donneray dix Tribus :

℣. 28. *Hebr.* potens robore. *Vat. Ibid. Expl.* qui se levoient sur les Tribus d'Ephraim & de Manassé. *Arabl.*

32. Il luy en demeurera une Tribu* à cause de David mon serviteur & de la ville de Jérusalem que j'ay choisie d'entre toutes les Tribus d'Israël,

32. Porrò una tribus remanebit ei, propter servum meum David, & Jerusalem civitatem, quam elegi ex omnibus tribubus Israël;

33. parce que Salomon m'a abandonné & qu'il a adoré Astarthé déesse des Sidoniens, Chamos dieu de Moab, & Moloch dieu des enfans d'Ammon, & qu'il n'a point marché dans mes voyes pour faire ce qui étoit juste devant moy, & pour accomplir mes préceptes & mes ordonnances comme David son pére.

33. eò quòd dereliquerit me, & adoraverit Astarthen deam Sidoniorum, & Chamos deum Moab, & Moloch deum filiorum Ammon: & non ambulaverit in viis meis, ut faceret justitiam coram me, & præcepta mea, & judicia sicut David pater ejus.

34. Je ne luy ôteray pas néanmoins le Royaume d'entre ses mains; mais je l'établiray chef sur mon peuple pendant tous les jours de sa vie, à cause de David mon serviteur que j'ay choisi qui a gardé mes ordonnances & mes préceptes.

34. Nec auferam omne regnum de manu ejus, sed ducem ponam eum cunctis diebus vitæ suæ, propter David servum meum, quem elegi, qui custodivit mandata mea & præcepta mea.

35. Mais j'ôteray le Royaume d'entre les mains de son fils & je vous en donneray dix Tribus,

35. Auferam autem regnum de manu filii ejus, & dabo tibi decem tribus:

*. 32. *Expl.* La Tribu de Juda entiére avec une partie de celle de Benjamin. *Grot.*

36. filio autem ejus dabo tribum unam, ut remaneat lucerna David servo meo cunctis diebus coram me in Jerusalem civitate, quam elegi ut esset nomen meum ibi.

36. & j'en donneray une Tribu à son fils, afin qu'il demeure toûjours à mon serviteur David une lampe qui luise devant moy dansla ville de Jérusalem que j'ay choisie pour y établir mon nom".

37. Te autem assumam, & regnabis super omnia quæ desiderat anima tua, eristque Rex super Israël.

37. Mais pour vous je vous prendray & vous regnerez sur tout ce que vôtre ame desire, & vous serez Roy dans Israël.

38. Si igitur audieris omnia quæ præcepero tibi, & ambulaveris in viis meis, & feceris quod rectum est coram me, custodiens mandata mea, & præcepta mea sicut fecit David servus meus: ero tecum, & ædificabo tibi domum fidelem, quomodo ædificavi David domum, & tradam tibi Israël:

38. Si vous écoutez donc tout ce que je vous ordonne; si vous marchez dans mes voyes, & si vous faites ce qui est juste & droit devant mes yeux en gardant mes ordonnances & mes préceptes comme a fait David mon serviteur, je seray avec vous, je vous feray une maison qui sera stable & fidelle comme j'en ay fait une à mon serviteur David, & je vous mettray en possession *du Royaume* d'Israël.

39. & affligam semen David super hoc, verumtamen non cunctis diebus.

39. Et j'affligeray en ce point la race de David, mais non pour toûjours".

℣. 36. *Expl.* afin que mon nom y soit invoqué.
℣. 39. *C'est-à-dire*, jusqu'au temps du Messie, qui devoit regner sur le thrône de David; & sur toutes les nations *Gent.*

40. Salomon donc voulut faire mourir Jéroboam : mais il s'enfuit en Egypte vers Sesac Roy d'Egypte & y demeura jusqu'à la mort de Salomon.

40. Voluit ergo Salomon interficere Jeroboam : qui surrexit, & aufugit in Ægyptum ad Sesac Regem Ægypti, & fuit in Ægypto usque ad mortem Salomonis.

41. Tout le reste des actions de Salomon, tout ce qu'il a fait, & tout ce qui regarde sa sagesse est écrit dans le livre du regne de Salomon".

41. Reliquum autem verborum Salomonis, & omnia quæ fecit, & sapientia ejus : ecce universa scripta sunt in Libro verborum dierum Salomonis.

42. Le temps pendant lequel il regna dans Jérusalem sur tout Israël, fut de quarante ans :

42. Dies autem, quos regnavit Salomon in Jerusalem super omnem Israël, quadraginta anni sunt.

L'an du Monde 3029. avant Jesus Christ 975. de son âge 58.

43. & Salomon s'endormit avec ses péres : & il fut enseveli en la ville de David son pére ; & Roboam son fils regna en sa place.

43. Dormivitque Salomon cum patribus suis, & sepultus est in civitate David patris sui, regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

℣ 41. *Expl.* ce livre est perdu & ne se trouve plus.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. &c. *OR le Roy Salomon aima passionnément pluſieurs femmes étrangéres entr'autres la fille de Pharaon, &c.*

Un ſçavant Theologien a remarqué que l'Ec

ture en peu de paroles reprend Salomon de trois grands péchez ; premiérement de ce qu'il aima les femmes d'un amour tres-passionné ; ce qu'elle exprime lors qu'elle dit *qu'il s'y attacha avec une passion tres-ardente.* Secondement de ce que contre la loy il en épousa d'*étrangéres*, qui persistoient dans le culte de leurs idoles ; ce que Dieu avoit expressément défendu aux Israëlites, en leur disant *que ces femmes pervertiroient tres-certainement leur cœur* ; & ce que saint Paul a aussi depuis tres-séverement interdit à tous les Chrétiens ; & enfin de ce qu'il multiplia excessivement le nombre de ses femmes, contre la défense que Dieu avoit faite aux Rois, *d'épouser beaucoup de femmes, qui par leurs caresses pourroient gâter & corrompre leur esprit.*

Estius in hunc loc.

2. Corin. cap. 6.

Deuter. cap. 17.

Ce qui peut surprendre ici, c'est de voir que l'Ecriture met au nombre de ces femmes étrangéres que ce Prince aima passionnément, la fille de Pharaon, dont on a parlé auparavant, comme s'il l'eût épousée contre l'ordre du Seigneur. Cependant on a fait voir par l'exemple de David même, qu'il put l'épouser sans qu'il violât la loy, parce qu'elle avoit changé de religion, & embrassé celle du vray Dieu. Mais comme il y a beaucoup d'apparence, disent quelques Interprétes, qu'elle n'étoit Juive que dans l'extérieur, & qu'elle quitta ce masque d'une fausse piété, lors qu'elle se vit associer un si grand nombre d'autres femmes de différentes religions, elle contribua aussi sans doute beaucoup à pervertir Salomon : ce qui fait que l'Ecriture la met au rang de toutes celles qui firent déchoir un si grand Roy de cette

Tirin & Menoch.

haute sagesse qu'il possédoit, & que toute la terre avoit admirée en luy.

Saint Augustin a parlé en divers endroits de ses ouvrages d'une maniére tres-touchante de cette chûte si déplorable de Salomon. Il dit qu'il n'est nullement croyable que ce Prince étant tout rempli, comme il étoit, d'une si profonde sagesse, se soit laissé persuader véritablement qu'on dût servir les faux dieux; & que l'homme pût trouver quelque avantage dans le culte des idoles. *Salomon vir tantæ sapientiæ, nunquidnam credendum est quòd in simulacrorum cultu credidit aliquid esse utilitatis? Non credibile est errore putasse idolis esse serviendum.* Il le compare en cela au premier de tous les hommes, & il témoigne que comme Adam ne fut point seduit par le serpent ainsi que la femme, mais seulement attendri & touché d'une fausse compassion pour Eve, qu'il ne vouloit point affliger en luy refusant de manger du fruit dont elle avoit mangé la premiére, Salomon aussi ne fut point trompé sur le sujet de l'idolatrie, comme si elle avoit été préférable au culte de Dieu, mais emporté par sa passion & par une complaisance criminelle qu'il eut pour ces femmes étrangéres qui corrompirent son esprit. Ce » Prince, dit il, ne put résister à l'amour des fem- » mes qui l'entraînerent dans le précipice: & il » fit ce qu'il sçavoit bien ne devoir pas faire, » pour ne point troubler les plaisirs mortels dont » il joüissoit avec celles qui étoient la cause de » sa perte. C'est ainsi, ajoûte ce Pére, qu'Adam » ayant vû sa femme seduite par le serpent luy » présenter du fruit défendu qu'elle avoit mangé,

August. de Civit Dei, lib. 14. c. 11. Id contr. Faust. l. b. 22. c. 81. 88. Id de Genes. ad litter. lib. 11. c. 42. Idem de doctrina Christ. lib. 3. c. 21. Idem in Deuter quæst. 27.

afin que luy même en mangeât comme elle, ne
put se résoudre de la contrister en luy résistant
comme il l'auroit dû. Il fut vaincu par une cer-
taine tendresse, qui porte encore souvent les
hommes à offenser Dieu de peur de choquer
un homme, & de se le rendre ennemi d'ami
qu'il étoit.

David, comme dit le même Saint, eut plu-
sieurs femmes aussi-bien que Salomon : mais il
n'en eut point un si grand nombre ; il n'en eut
point qui adorassent les idoles ; & il ne s'y
attacha point d'un amour impur, comme son
fils, qui les aima non pas chastement, mais
plûtôt pour satisfaire l'ardeur de sa passion, que
pour la génération des enfans ; & qui ayant
mérité d'être tres-sévérement repris dans les
Ecritures, comme un Prince qui aimoit passion-
nément les femmes, se précipita ensuite dans
l'abîme de l'impiété. *Hoc ipso insinuaverunt
sancti libri quàm castè habuerint sancti viri plures
uxores ; quòd Salomon qui eas non illo modo ; sed
magis ad libidinem, quàm ad propaginem ha-
buit, improbatus est his verbis, ut appellaretur
amator mulierum, & indè ad profundum idololà-
triæ lapsus atque demersus proderetur.*

Que si David, comme le remarque ce grand
Saint, est tombé dans un adultére, cette passion
criminelle ne fut en luy que passagére, & non
permanente : ce qui porta même le Prophéte à
luy donner seulement le nom d'hoste dans la
parabole qu'il luy proposa pour luy faire recon-
noître son péché. Car Nathan ne luy dit pas
qu'il avoit donné à manger la brebi d'un pau-
vre a son Roy, mais à son hoste : au lieu que

dans Salomon ſon fils cette paſſion impure ne paſſa pas ſeulement comme un hoſte, mais y établit ſon regne pour le poſſeder entiérement comme ſon eſclave; en ſorte que ces beaux commencemens qui avoient tant éclaté par un amour tout ſpirituel de la ſageſſe furent ternis par l'impureté d'un amour charnel, qui le dépoüilla de cette même ſageſſe qu'il avoit d'abord aimée avec tant d'ardeur. *At verò in ejus filio Salomone non quaſi hoſpes tranſitum habuit, ſed regnum iſta libido poſſedit. Cujus initia deſiderio ſapientiæ flagraverant; quam cùm amore ſpiritali adeptus eſſet, amore carnali amiſit.*

On ne peut ſans doute qu'on ne ſoit touché & effrayé en même-temps lors qu'on ſonge que ce Prince, qui prononçoit des jugemens de juſtice, & des oracles de ſageſſe au milieu des peuples; qui étoit l'admiration de toute la terre; & qui avoit demandé à Dieu cette même ſageſſe préférablement à toutes choſes, comme le plus grand treſor qu'il pût poſſeder, tombe tout d'un coup dans cet excès d'extravagance, d'adorer les dieux qu'adoroient les femmes qu'il épouſa; de bâtir des Temples à l'idole des Moabites & à l'idole des enfans d'Ammon; & d'oublier ce Dieu Tout-puiſſant qui l'avoit rempli de ſageſſe; comblé de gloire, & au nom duquel il avoit bâti ce Temple ſi magnifique dont on a parlé. L'eſprit de l'homme ſe perd dans la veuë de ce changement ſi effroyable qui eſt un abîme que toute la lumiére de ſa raiſon ne peut pénétrer. Et il ſemble qu'il vaudroit mieux adorer dans le

silence ces jugemens ineffables de la justice de Dieu, que d'entreprendre d'en parler. Cependant nous pouvons bien dire, en suivant la régle certaine de l'Ecriture, que la cheute de Salomon a été nécessairement précédée par quelque sécret élévement; puisque nous avons appris de la vérité; *Que l'orgueil précéde la ruine de l'ame, & que l'esprit s'éléve avant la chute.* Il faut donc que Salomon, aussi bien que le premier ange & le premier homme, ne se soit point humilié dans sa grandeur; qu'il n'ait point envisagé toute cette gloire dont il fut environné comme un rayon de lumiére, que le Soleil de justice & de sainteté luy communiquoit; & que par une complaisance criminelle il ait arrêté ses yeux sur luy-même, au lieu de porter sa veuë sur celuy qui l'avoit rendu & si éclairé & si sage, & si riche, & si glorieux. *In veritate non stetit*, ainsi qu'il est dit de Lucifer: il n'est point demeuré ferme dans la vérité; c'est-à-dire, qu'il cessa de se regarder tel qu'il étoit par luy-même dans son néant, & d'adorer Dieu tel qu'il est dans sa grandeur infinie. Il oublia qu'il étoit fils de ce David que Dieu avoit retiré du milieu de ses moutons pour le faire asseoir sur le thrône d'Israël. Il oublia que le Seigneur l'avoit préféré luy-même à son frére aîné, pour l'établir sur le thrône de son pére. Il oublia, qu'avant que Dieu luy communiquât cette sagesse qui le rendit l'admiration & des Princes & des peuples, il luy protesta luy-même, qu'il se regardoit en sa presence comme *un jeune enfant qui ignoroit la maniére*

Proverb. cap. 16. v. 18.

3. Reg. cap. 3. v. 7.

dont il devoit se conduire. Quoy que l'Ecriture ne nous marque point positivement ces choses, elle nous les fait assez entendre par la bouche de Salomon même, en nous assurant, comme on le vient de marquer, que *l'orgueil est un écueil où se brise la vertu de l'ame ; & que sa cheute ne manque point d'être précédée par l'élévement.*

Gregor. Magn. Pastoral. Cur. part. 3. admonit. 27.

Aussi saint Grégoire Pape qui s'attache ordinairement à ce qu'il croit être plus utile pour l'instruction des mœurs, nous represente la prospérité & l'élévation de David aussi bien que celle de Salomon, comme la cause de la chute de l'un & de l'autre. Ses paroles sont tres-remarquables. David, dit-il, si aimé de Dieu marcha dans une plus grande droiture de cœur tant qu'il fut l'un des serviteurs de Saül, que lors qu'il fut parvenu à la Royauté. Car étant encore dans l'état d'un simple particulier, l'amour qu'il avoit pour la justice luy fit craindre de tuer son ennemi lors qu'il l'eut entre ses mains. Mais quand il fut devenu Roy, la passion de l'impureté qui le possédoit le porta dans cet excès, de tuer l'un de ses plus fidelles Officiers ; & de le tuer par une honteuse trahison. Qui poura donc rechercher & les richesses, & la puissance, & la gloire, sans craindre qu'elles luy soient pernicieuses, puisqu'elles le furent à ce Prince qui les posséda, sans les avoir recherchées ? Que l'on considére l'exemple de Salomon, dont il n'est point rapporté, qu'il ait rien souffert avant qu'il tombât, & qui tomba jusque dans l'abîme de

l'idolatrie, même après qu'il eut receu une « si grande sagesse ; parce que son cœur n'ayant « point été affermi par aucune discipline du « Seigneur, ni par l'épreuve de la moindre « adversité, ne put conserver cette sagesse qu'il « avoit receuë : *Concessa sapientia funditus cor « deseruit, quod nulla vel minima tribulationis « disciplina custodivit.* «

Saint Augustin qui a regardé aussi bien que tous les péres, Salomon comme la figure de JESUS-CHRIST dans les premiéres circonstances de sa vie, reconnoît qu'il est difficile d'y trouver encore quelque rapport après sa chute: Que diray-je de Salomon, s'écrie ce Saint ; « que diray-je de ce Prince que les saintes « Ecritures condamnent si sévérement, sans « rien témoigner de sa pénitence, ni de la « misericorde de Dieu à son égard ? car je ne « vois point ce que pourroit nous marquer de « bon, même dans le sens allégorique un « renversement si déplorable ; à moins que « quelqu'un ne voulût peut-être nous faire en- « tendre, que ces femmes étrangéres, qu'il aima « avec une passion si ardente, nous figuroient « les Eglises choisies des Gentils ? Et il est vray « que cette figure auroit pû peut-être s'expli- « quer ainsi, si ces femmes étrangéres avoient « pour l'amour de Salomon abandonné leurs « idoles, & adoré le vray Dieu. Mais comme « il quitta luy-même son Dieu pour l'amour « d'elles, & qu'il adora leurs dieux, il est visi- « ble qu'on ne peut point expliquer en bien « ce qui arriva alors. « *Contr. Faust. lib. 22. cap. 88.*

Cependant ajoûte le même Saint, je crois «

„ qu'il nous signifie quelque chose, mais un
„ mal, & non pas un bien. Car il a paru
„ dans la personne de Salomon deux choses
„ également étonnantes ; & une éminence de
„ sagesse que tous les hommes ont admirée, &
„ un étourdissement ou renversement d'esprit
„ qui ne les a pas moins surpris. *Apparet in*
„ *persona Salomonis & mira excellentia, &*
„ *mira subversio.* Ce qu'on a donc vû en luy
„ en divers temps, soit le bien qui précéda
„ soit le mal qui le suivit, se remarque tout
„ à la fois & en un même temps dans l'Eglise,
„ tant qu'elle est encore engagée dans le cours
„ du siécle present. Ainsi je crois que ce qu'il y
„ a eu de bon & de saint dans Salomon du-
„ rant les premiéres années de sa vie figuroit
„ les bons & les justes de l'Eglise ; & que ce
„ qu'il y a eu de mal dans la suitte a figuré les
„ méchans ; c'est-à-dire, que comme en une seule
„ aire les bons sont marquez par le grain &
„ les méchans par la paille ; ou qu'en un seul
„ champ les uns nous sont figurez par le fro-
„ ment & les autres par l'yvraye, aussi un seul
„ homme. quoy qu'en deux temps de sa vie, a
„ été également la figure des uns & des autres.
Quod in illo diversis temporibus extitit, prius bonum & posterius malum, hoc in Ecclesia in isto adhuc sæculo simul uno tempore ostenditur.

℣. 11. &c. *Le Seigneur dit à Salomon : Parce que vous n'avez point gardé mon alliance ; je feray un schisme & une division dans vôtre Royaume, & je le donneray à l'un de vos serviteurs, &c.*

Dieu parla à Salomon après sa chute par

quelqu'un de ſes Prophétes, & peut-être par celuy dont on a déja parlé, nommé Ahias. Il luy reprocha ſon extréme infidélité, & luy déclara qu'il donneroit ſon Royaume à ſon ſerviteur, pour le punir de ſa révolte contre ſon Dieu. Mais il n'y a rien de plus étonnant, que de voir ce Prince demeurer ſourd & muët a cette voix de tonnerre d'un Dieu irrité ſi juſtement contre luy. Et l'inſenſibilité qu'il fait paroître, a quelque choſe d'auſſi ſurprenant que ſa chute-même. David ſon pére n'eut pas plûtôt entendu Nathan luy reprocher ſon péché, qu'il s'écria dans un ſaint tranſport de douleur, *Peccavi Domino.* J'ay péché contre le Seigneur. Mais pour luy, lors qu'on le menace que ſon Royaume ſera diviſé, & qu'un de ſes ſerviteurs ſera élevé au lieu de ſon fils ſur ſon thrône; il ne témoigne aucun repentir, ni même aucun ſentiment. Ne peut-on pas dire qu'une telle impénitence irrita Dieu davantage que les excès mêmes où tomba ce Prince?

Cependant qui n'admirera ſes miſéricordes infinies? en éxerçant ſa juſtice; il ne peut point oublier ſa bonté, & lors qu'il punit le fils, il a ſoin de ſe ſouvenir du pére. Le nom de David l'arrête. La mémoire d'un Roy pénitent a le pouvoir de modérer ſa juſte colére dans la vangeance de cet autre Roy impénitent. Ainſi il reſerve deux Tribus à la poſtérité de Salomon en conſidération de David ſon pére, à qui il avoit promis d'établir éternellement ſon thrône ſur Iſraël; ce qui néanmoins ne ſe devoit accomplir réellement qu'en la

perſonne de JESUS-CHRIST, qui a reconnu David pour ſon pére ſelon la chair.

℣. 14. &c. *Or le Seigneur ſuſcita pour ennemi à Salomon Adad Idumèen de la race Royalle, &c.*

Adad qui s'étoit ſauvé tout jeune avec tant de peine & tant d'adreſſe du carnage que Joab avoit fait dans l'Idumée durant le regne de David ſe trouve alors le premier en tête contre Salomon. Dieu dés le temps de la fuite de ce jeune Prince voyoit dans luy le perſécuteur futur d'un Prince ingrat ; & il le tenoit comme en dépoſt près de Pharaon, afin de le faire ſervir à l'éxécution de ſes ordres quand le moment en ſeroit venu. Ainſi lors qu'on veut approfondir les choſes avec les yeux de la foy, il eſt aiſé de connoître, que ce n'eſt proprement ni Adad, ni Razon, ni Jéroboam qui s'élévent contre Salomon ; mais que c'eſt Dieu même qui luy ſuſcite ces trois ennemis, comme pour punir le triple outrage qu'il luy avoit fait en adorant les trois idoles, *Aſtarthe, Moloch, & Chamos,* que l'hiſtoire ſainte a nommées ici. Quoy que ces trois ennemis de Salomon ne penſaſſent qu'à leurs intéreſts particuliers, Dieu ne laiſſoit pas de faire ſervir leurs veuës toutes humaines à l'éxécution de ſes ordres tous divins.

℣. 27. *Le ſujet de la révolte de Jéroboam vint de ce que Salomon avoit bâti Mello, & avoit rempli l'abîme qui étoit dans la ville de David ſon pére.*

Synopſ. Critic. Tirin Menoch. Mello étoit un lieu creux & fort enfoncé entre le Palais de Salomon & le Temple ; où

le peuple avoit accoutumé de s'assembler pour délibérer sur les affaires publiques. Salomon pour plaire à la fille de Pharaon, & afin de faciliter le passage du Palais au Temple, fit combler & fermer entiérement ce lieu par de tres-grands bâtimens qu'il y éleva: ce qui choqua fort le peuple, à cause que cet édifice les privoit d'un lieu destiné à leurs assemblées & de la commodité d'un passage pour aller au Temple.

Jéroboam, qui étoit un des Officiers du Roy, en fut choqué comme les autres, & en prit sujet de se révolter contre luy. Quelques-uns prétendent qu'ayant été établi par Salomon pour recevoir dans les deux Tribus d'Ephraïm & de Manassé, que le sacré texte exprime ici sous le nom de la maison de Joseph, un impost qu'il fit lever pour fournir au bâtiment même de Mello, il ne prit sujet de cet impost de se révolter contre son Prince, qu'après que le Prophéte Ahias l'eut rencontré, & l'eut assûré de la part de Dieu, qu'il regneroit sur dix Tribus d'Israël. Mais cela ne paroît point par l'Ecriture, qui semble marquer clairement, qu'il s'étoit déja révolté, lorsque le Prophéte le rencontra seul dans le champ hors la ville de Jérusalem, & qu'ayant couppé en douze parts un manteau neuf qu'il avoit, il luy dit: *Prenez dix parts pour vous: car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël: Je déchireray & diviseray le Royaume entre les mains de Salomon, & je vous en donneray dix Tribus.*

Ce qui surprend en cela, est de voir qu'il

pourroit d'abord sembler que Dieu autorise la révolte de Jéroboam contre Salomon, quoy qu'il nous apprenne par la bouche de saint Paul, que les sujets doivent toûjours demeurer soumis aux Princes. Mais nous devons remarquer, que Dieu n'étoit pas l'auteur de la révolte de Jéroboam, & qu'il se servoit seulement du ministére de cet homme déja révolté, comme il se sert tous les jours du ministére des plus méchans & du démon même, pour punir une autre sorte de rebellion sans comparaison plus criminelle, par laquelle un Prince qu'il avoit placé sur le thrône de David & comblé de gloire, l'avoit mépriſé & abandonné pour adorer les faux dieux.

D'ailleurs étant maître souverain des Royaumes, & les donnant à qui il luy plaît, il pouvoit tres-justement dépoüiller ce Prince apostat d'une couronne qu'il ne luy avoit donnée qu'à condition qu'il marcheroit fidellement sur les traces de la piété de David son pére. Il ne faisoit en cela que donner un nouvel éxemple de ce qu'il avoit déja fait à l'égard de David même, lors qu'après avoir réprouvé Saül, qui avoit commis une espéce d'idolatrie selon l'Ecriture, en ne luy obeïssant pas, il choisit l'un des derniers d'Israël, qui étoit David, pour l'établir en sa place, voulant ainsi faire connoître que le moindre de tout le peuple étoit plus grand devant luy que le Roy même d'Israël, lors que ce Roy violoit l'obéïssance qu'il luy devoit. Que s'il en usa de cette sorte envers Saül, combien pouvoit-il le faire plus justement envers Salomon, qui ne se contenta

1. Reg. c. 15. v. 23.

pas

pas de violer ſes préceptes comme Saül, mais qui tomba réellement dans l'apoſtaſie ; & qui y précipita avec luy une partie de ſon peuple.

Quant à cette cérémonie par laquelle le Prophéte coupa en douze morceaux le manteau neuf qu'il avoit ſur luy, & en donna dix à Jéroboam, on peut bien juger ſans doute qu'elle n'eſt point ſans myſtére. Car n'auroit-il pas ſuffi qu'Ahias, ſans déchirer ſon manteau, aſſurât Jéroboam de la part de Dieu, qu'il regneroit ſur dix Tribus d'Iſraël ; & cette action extraordinaire ajoutoit-elle quelque force à la parole d'un Prophéte qui devoit luy tenir lieu de toute aſſurance ? Mais de même que Saül après ſa réprobation déchira une partie du manteau de Samuel en le voulant retenir lors qu'il le quittoit, & que ce Prophéte en prit ſujet de luy dire, *que le Seigneur avoit déchiré ce jour-là même le Royaume d'Iſraël, & le luy avoit ôté pour le donner à un autre meilleur que luy* ; auſſi Ahias par cette figure d'un manteau neuf qu'il coupa en douze parts, & dont il donna dix parts à Jéroboam, nous marquoit peut-être la funeſte diviſion qui arrive dans une ame, lorſque du Royaume de JESUS CHRIST qu'elle étoit auparavant, elle devient par une idolatrie ſpirituelle, dont celle de Salomon étoit une image, comme déchirée en autant de parts qu'il y a de paſſions differentes qui l'aſſujettiſſent au démon. Tant qu'elle eſt attachée à Dieu par la charité, elle eſt une & non diviſée. Mais dés le moment qu'elle ſe ſépare de ce Dieu unique

qui la mettoit à couvert sous sa protection toute-puissante, comme sous le manteau neuf du Prophéte, elle fait partie de ce Royaume divisé, qui a pour Roy le démon même; & qui, comme l'assure JESUS-CHRIST, ne peut subsister. C'est de cette ame qui a rejetté son Dieu, ainsi que fit Salomon, qu'il est dit dans l'Evangile; *Que le Royaume de Dieu luy sera ôté, pour être donné à un autre qui en produira les fruits.*

Matth. cap. 21. v. 42. 43.

v. 36. Je donneray une Tribu à son fils, afin qu'il demeure toûjours à mon serviteur David une lampe qui luise devant moy dans la ville de Jérusalem.

Tous les Interprétes expliquent de la postérité Royale & éclatante de David cette *lampe* dont il est parlé ici, & que Dieu témoigne vouloir toûjours conserver afin *qu'elle luise devant luy dans Jérusalem.* Mais cette promesse de Dieu ne paroît avoir été accomplie qu'en la personne de JESUS-CHRIST; puisqu'il est certain que la race de David n'a pas regné fort longtemps sur Israël, & que d'ailleurs la plus-part même des Rois ses descendans se sont rendus par leurs crimes tres-indignes d'être regardez comme cette lampe qui devoit toûjours luire devant Dieu dans Jérusalem. C'a été donc proprement de JESUS-CHRIST fils de David, qu'il fut dit alors qu'il devoit être la lampe & la lumiére de Jerusalem, c'est-à-dire, de l'Eglise. C'est lui dont le saint Vieillard Simeon dit depuis *Que Dieu l'avoit destiné pour être exposé à la vûë de tous les peuples; pour être la lumiè-*

Luc. 2. v. 31.

des nations, & la gloire d'Israël; C'est luy enfin qui a été reconnu par toute la terre pour le vray héritier du Royaume de David, selon que l'Ange le déclara à la Sainte Vierge en ces termes : *Le Seigneur luy donnera le throne de David son pére, & il regnera éternellement sur la maison de Jacob.* *Ibid. cap. 1. v. 32.*

v. 43. Salomon s'endormit avec ses péres, &c.

L'Ecriture parle ici de la mort de Salomon avec une simplicité étonnante. Tout ce qu'elle dit de luy avant sa mort, est qu'il imita l'emportement de Saül; & que comme ce premier fit tous ses efforts pour tuer David, qu'il sçavoit avoir été destiné de Dieu pour son successeur, il tâcha aussi de faire mourir Jéroboam, qui ne cacha peut-être pas le secret que le Prophéte luy avoit dit touchant son regne futur. Tel étoit alors l'aveuglement & la fureur du Roy auparavant le plus sage qui fut jamais. Il croit pouvoir s'opposer aux ordres de Dieu, & ne voit pas l'avenir dans tout le passé, qui luy representoit si vivement par l'exemple même de Saül & de son pére David ce qui luy devoit nécessairement arriver à l'égard de Jéroboam, malgré toute sa puissance & tous ses efforts, qui ne pouvoient être que tres-foibles en comparaison de la volonté toute-puissante de Dieu. Nous ne disons rien ici de ce qu'on peut croire touchant le salut ou la réprobation de ce Prince; parce que l'on a déja traité à fond ce sujet dans la Preface de l'Ecclesiaste où l'on peut le voir,

****

CHAPITRE XII.

1. ALORS Roboam vint à Sichem, parce que tout Iſrael s'y étoit aſſemblé pour l'établir Roy.

1. VENIT autem Roboam in Sichem : illuc enim congregatus erat omnis Iſrael ad conſtituendum eum Regem.

2. Mais Jéroboam fils de Nabat qui dans la crainte qu'il avoit du Roy Salomon, s'étoit réfugié en Egypte, ayant appris ſa mort revint de l'Egypte,

2. At verò Jeroboam filius Nabat, cum adhuc eſſet in Ægypto profugus à facie Regis Salomonis, audita morte ejus, reverſus eſt de Ægypto.

3. les Juifs luy ayant déja envoyé des gens pour le faire venir. Jéroboam donc avec tout le peuple d'Iſraël vint trouver Roboam, & luy dit:

3. Miſérúntque & vocaverunt eum: venit ergo Jéroboam, & omnis multitudo Iſraël, & locuti ſunt ad Roboam, dicentes:

4. Vôtre pére avoit impoſé ſur nous un joug tres-dur : maintenant donc diminuez quelque choſe de l'extréme dureté du gouvernement de vôtre pére & de ce joug tres-peſant qu'il avoit impoſé ſur nous, & nous vous ſervirons.

4. Pater tuus duriſſimum jugum impoſuit nobis : tu itaque nunc imminue paululum de imperio patris tui duriſſimo, & de jugo graviſſimo quod impoſuit nobis, & ſerviemus tibi.

5. Roboam leur répondit: Allez-vous-en maintenant,

5. Qui ait eis: Ite uſque ad tertium

diem, & revertimini ad me. Cúmque abiísset populus,

& dans trois jours revenez me trouver. Le peuple s'étant retiré,

6. iniit consilium Rex Roboam cum senioribus, qui assistebant coram Salomone patre ejus cùm adhuc viveret, & ait: Quod datis mihi consilium, ut respondeam populo huic?

6. le Roy Roboam tint conseil avec les vieillards, qui étoient auprès de Salomon son pére lorsqu'il vivoit encore; & il leur dit: Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple?

7. Qui dixerunt ei: Si hodie obedieris populo huic, & servieris, & petitioni eorum cesseris, locutusque fueris ad eos verba lenia, erunt tibi servi cunctis diebus.

7. Ils luy répondirent: Si vous obéissez maintenant à ce peuple, si vous vous soumettez à eux & si vous vous rendez à leur demande en leur parlant avec douceur, ils s'attacheront pour toûjours à vôtre service.

8. Qui dereliquit consilium senum, quod dederant ei, & adhibuit adolescentes, qui nutriti fuerant cum eo, & assistebant illi,

8. Mais Roboam n'approuvant point le conseil que les vieillards luy avoient donné, il voulut consulter les jeunes gens qui avoient été nourris avec luy, & qui étoient toûjours près de sa personne;

9. dixítque ad eos: Quod mihi datis consilium, ut respondeam populo huic, qui dixerunt mihi: Levius fac jugum quod imposuit pater tuus super nos?

9. & il leur dit: Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple qui m'est venu dire: Adoucissez un peu le joug que vôtre pére a imposé sur nous?

10. Cès jeunes gens qui avoient été nourris avec ce Prince, luy répondirent : Voici la réponſe que vous ferez à ce peuple qui vous eſt venu dire : Vôtre pére a rendu nôtre joug tres-peſant : Nous vous prions de nous ſoulager ; & vous luy parlerez en ces termes : le plus petit de mes doigts eſt plus gros que n'étoit le dos de mon pére.

10. Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo : Sic loqueris populo huic, qui locuti ſunt ad te, dicentes : Pater tuus aggravavit jugum noſtrum, tu leva nos. Sic loqueris ad eos : Minimus digitus meus groſſior eſt dorſo patris mei.

11. Mon pére à ce que vous dites a impoſé ſur vous un joug peſant, & moy je le rendray encore plus peſant. Mon pére vous a batus avec des verges, & moy je vous châtiray avec des verges de fer".

11. Et nunc pater meus poſuit ſuper vos jugum grave, ego autem addam ſuper jugum veſtrum : pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos ſcorpionibus.

12. Jéroboam donc & tout le peuple vint trouver Roboam le troiſiéme jour ſelon que Roboam le leur avoit dit : Revenez me trouver dans trois jours ;

12. Venit ergo Jeroboam, & omnis populus ad Roboam die tertia : ſicut locutus fuerat Rex, dicens : Revertimini ad me die tertia.

13. & le Roy répondit durement au peuple, & abandonnant le conſeil que les vieillards luy avoient donné,

13. Reſpondítque Rex populo dura, derelicto conſilio ſenioum, quod ei dederant,

℣. 11. *Lett.* ſcorpionibus, i. e. flagellis aculeatis ad modum ſcorpionum. *Grot.*

14. & locutus est eis secundùm consilium juvenum, dicens: Pater meus aggravavit jugum vestrum, ego autem addam jugo vestro: pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

14. il leur parla selon que luy avoient conseillé les jeunes gens, & il leur dit: Mon pére vous a imposé un joug pesant; mais moy je le rendray encore plus pesant: Mon pére vous a châtiez avez des verges; mais moy je vous châtiray avec des verges de fer.

15. Et non acquievit Rex populo: quoniam aversatus fuerat eum Dominus, ut suscitaret verbum suum, quod locutus fuerat in manu Ahiæ Silonitæ, ad Jeroboam filium Nabat.

15. Et le Roy ne se rendit point à la volonté du peuple, parce que le Seigneur s'étoit détourné de luy dans sa colére pour vérifier la parole qu'il avoit dite à Jéroboam fils de Nabat par Ahias Silonite.

16. Videns itaque populus quòd noluisset eos audire Rex, respondit ei, dicens: Quæ nobis pars in David? vel quæ hereditas in filio Isai? Vade in tabernacula tua Israël, nunc vide domum tuam David. Et abiit Israël in tabernacula sua.

16. Le peuple donc voyant que le Roy n'avoit point voulu les écouter, commença à dire: Qu'avons nous de commun avec David? quel héritage avons-nous à espérer du fils de David? Israël retirez vous dans vôs tentes, & vous David pourvoyez maintenant à vôtre maison. Israël donc se retira dans ses tentes.

17. Super filios

17. Mais Roboam regna

℣. 16. *Exp'it.* Vous Roboam petit fils de David. *Vatab.*

dans les villes de Juda sur tous les enfans d'Israel qui y demeurérent.

autem Israël, quicunque habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

18. Roboam envoya en suite Adura qui avoit la surintendance des tributs; mais tout le peuple le lapida & il mourut. Roboam monta aussi-tôt " sur son char & s'enfuit à Jérusalem;

18. Misit ergo Rex Roboam Aduram, qui erat super tributa: & lapidavit eum omnis Israël, & mortuus est. Porrò Rex Roboam festinus ascendit currum, & fugit in Jérusalem;

19. & Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'huy.

19. recessitque Israël à domo David, usque in præsentem diem.

20. Tous ceux d'Israël ayant ouï dire que Jéroboam étoit revenu, l'envoyerent querir, & le firent venir dans une assemblée générale où ils l'établirent Roy sur tout Israël; & nul ne suivit la maison de David que la seule Tribu de Juda.

20. Factum est autem cùm audisset omnis Israël, quòd reversus esset Jeroboam, miserunt, & vocaverunt eum congregato cœtu, & constituerunt eum Regem super omnem Israël, nec secutus est quisquam domum David præter tribum Juda solam.

L'An du Monde 3030. avant le. sus Christ 974.

21. Roboam étant venu à Jérusalem, assembla toute la Tribu de Juda & la Tribu de Benjamin, & vint avec cent quatre vingt mille hommes de guerre choisis pour

21. Venit autem Roboam Jerusalem, & congregavit universum domum Juda, & Tribum Benjamin, centum octoginta millia

℣. 18. *Hebr.* Roboravit se ad ascendendum currum, *id est*, strenuè, vel assumpto animo ascendit currum. *Vat.*

electorum virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Israël, & reducerent regnum Roboam filio Salomonis.

combattre contre la maison d'Israël & pour réduire le Royaume sous l'obeïssance de Roboam fils de Salomon.

22. Factus est autem sermo Domini ad Semeiam virum Dei, dicens :

22. Alors le Seigneur addressa sa parole à Semeïas homme de Dieu & luy dit :

23. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, & ad omnem domum Juda, & Benjamin, & reliquos de populo, dicens :

23. Parlez à Roboam fils de Salomon Roy de Juda, à toute la maison de Juda & de Benjamin & à tout le reste du peuple & dites leur :

24. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque bellabitis contra fratres vestros filios Israël : revertatur vir in domum suam, à me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini, & reversi sunt de itinere, sicut eis præceperat Dominus.

24. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettrez point en campagne & vous ne ferez point la guerre contre les enfans d'Israël qui sont vos freres : Que chacun retourne en sa maison ; car c'est moy qui ay fait ceci. Ils écoutérent la parole du Seigneur, & ils s'en retournérent selon que le Seigneur le leur avoit commandé.

25. Ædificavit autem Jeroboam Sichem in monte Ephraim, & habita-

25. Or Jéroboam rebâtit Sichem " sur la montagne d'Ephraim & il y établit sa

ỳ. 25. Cette ville avoit été ruinée par Abimelech 258. ans auparavant. *Vid. Judic. 9. 45.*

demeure ; & étant sorti de là il bâtit Phanuel.

26. Mais Jéroboam dit en luy-même : Le Royaume retournera bien-tôt à la maison de David,

27. si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur. Le cœur de ce peuple se tournera aussi-tôt vers Roboam Roy de Juda son Seigneur ; & ils me tueront & retourneront à luy.

28. Et ayant formé son dessein après y avoir beaucoup pensé, il fit deux veaux d'or, & dit au peuple : N'allez plus à l'avenir à Jérusalem. Israël voicy vos dieux" qui vous ont tiré de l'Egypte.

29. Il en mit l'un à Béthel", & l'autre à Dan",

30. ce qui devint un sujet de scandale & de péché, car ce peuple alloit jusqu'à Dan pour y adorer ce veau.

vit ibi : & egressus inde ædificavit Phanuel.

26. Dixitque Jeroboam in corde suo: Nunc revertetur regnum ad domum David,

27. si ascenderit populus iste ut faciat sacrificia in domo Domini in Jerusalem : & convertetur cor populi hujus ad dominum suum Roboam Regem Juda, interficientque me, & revertentur ad eum.

28. Et excogitato consilio fecit duos vitulos aureos, & dixit eis : Nolite ultrà ascendere in Jerusalem : Ecce dii tui Israël, qui te eduxerunt de terra Ægypti.

29. Posuitque unum in Bethel, & alterum in Dan :

30. & factum est verbum hoc in peccatum: ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan.

ŷ. 26. *Lettr.* dans son cœur.

ŷ. 28. *Autr.* Voicy vôtre Dieu.

ŷ. 29 *Expl.* à l'extrémité du Royaume vers le midi.

Ibid. Expl. à l'extrémité de ses Etats vers le septentrion.

31. Et fecit fana in excelsis, & Sacerdotes de extremis populi, qui non erant de filiis Levi.

31. Il fit auſſi des Temples dans les hauts lieux, & il établit pour Prêtres les derniers du peuple qui n'étoient point les enfans de Levi.

32. Conſtituitque diem ſolemnem in menſe octavo, quintadecima die menſis, in ſimilitudinem ſolemnitatis, quæ celebrabatur in Juda. Et aſcendens altare, ſimiliter fecit in Bethel, ut immolaret vitulis, quos fabricatus fuerat: conſtituitque in Bethel Sacerdotes excelſorum, quæ fecerat.

32. Il ordonna auſſi qu'on célébreroit un jour ſolemnel "dans le huitiéme mois" qui ſeroit le quinziéme du même mois, pour répondre au jour ſolemnel qui ſe célébroit alors en Juda; & il montoit luy-même à l'Autel. Il fit la même choſe en Béthel ſacrifiant aux veaux qu'il avoit fait faire, & il établit dans Béthel des Prêtres des hauts lieux qu'il avoit bâtis.

33. Et aſcendit ſuper altare quod extruxerat in Bethel, quintadecima die menſis octavi, quem finxerat de corde ſuo: & fecit ſolemnitatem filiis Iſraël, & aſcendit ſuper altare, ut adoleret incenſum.

33. Le quinziéme jour" du huitiéme mois il monta à l'Autel qu'il avoit bâti dans Béthel & qu'il avoit inventé de ſa tête, & il fit faire une fête ſolemnelle aux enfans d'Iſraël & monta à l'Autel pour y offrir de l'encens.

℣. 32. *Expl.* la fête des Tabernacles *Vat. Ibid. Expl.* au mois d'Octobre. Elle ſe célébroit en Septembre ſelon la Loy. *Vat.*

℣. 33. C'eſt de ce jour où Jéroboam établit le culte impie des veaux d'or, qu'il faut commencer à conter les 390. années de l'iniquité d'Iſraël, dont il eſt parlé au chap. 4. d'Ezéchiel v. 5.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 15. *ROboam ne se rendit point à la volonté du peuple, parce que le Seigneur s'étoit détourné de luy dans sa colére, pour vérifier la parole qu'il avoit dite à Jéroboam par Ahias Silonite.*

On ne se peut guére imaginer un plus grand aveuglement que celuy de Roboam cet héritier préſomptif de la couronne de Salomon. Il sçait que son pére, quelque rempli de sageſſe qu'il eût été, avoit toûjours eu des vieillards près de sa perſonne pour les conſulter : & il refuſe luy-même étant jeune & ſans expérience de se conduire par leurs avis. Il aime mieux conſulter les jeunes gens qui avoient été nourris avec luy, & préférer leur conſeil à celuy des autres, parce qu'il étoit plus conforme à la vanité de ſes penſées, & qu'il flattoit davantage ſon ambition. Et ce malheur luy arrive, comme le remarque l'Ecriture, *parce que le Seigneur s'étoit détourné de luy dans sa colére.* Car un homme, dit un ancien Pére, que Dieu abandonne, eſt comme un vaiſſeau au milieu des mers ſans pilote & ſans gouvernail. *Homo enim quem Deus derelinquit, eſt tanquam navis ſine gubernatore.* Qui ne tremblera, s'écrie ſaint Auguſtin, dans la vûë de ces redoutables jugemens, par leſquels Dieu fait dans les cœurs des méchans mêmes tout ce qu'il luy plaît, en leur rendant néanmoins ce qu'ils méritent pour leurs péchez ? Roboam fils

Theodor. in 3. Reg. quæſt. 40.
Auguſt. de gratiâ & libero arbitrio, cap. 21. tom 7. pag. 56.

le Salomon rejette l'avis salutaire des vieillards « qui luy conseilloient de ne point traitter le peu- « ple avec dureté ; & il suit plûtôt le sentiment « des jeunes gens comme luy, en répondant avec « menaces à ceux à qui il devoit parler douce- « ment. D'où venoit cela, sinon de sa propre « volonté ? Et cependant c'est ce qui fut cause « que la volonté de Dieu irrité contre Salomon « s'accomplit par la séparation des dix-Tribus qui « quittérent Roboam, & qui s'établirent un autre « Roy, ainsi qu'il l'avoit prédit par la bouche du « Prophéte Ahias. *Unde hoc, nisi propriâ voluntate? Sed hinc ab eo recesserunt decem Tribus Israël, & alium Regem sibi constituerunt, ut irati Dei voluntas fieret, quod etiam futurum esse prædixerat.*

Un autre Pére fait encore la même remarque, & témoigne que la réponse de Roboam, toute extravagante qu'elle étoit, servit à faire accomplir la parole tres-équitable que Dieu avoit prononcée contre Salomon. C'étoit la dévotion de ces grands Evêques de considérer ainsi & d'adorer dans tous les divers évenemens du monde la sagesse & la justice de la conduite de Dieu à l'égard des hommes, en faisant voir que de quelque mauvaise volonté qu'ils fussent poussez ils ne pouvoient néanmoins rien exécuter dont il ne tirât sa gloire, comme il a paru d'une maniére si éclatante dans l'occasion du plus grand de tous les crimes, c'est-à-dire de la mort du Fils de Dieu, dont il fit naître le plus grand de tous les biens, qui fut le salut de l'univers. *Theodor. ibidem ut suprà.*

Que si l'on déplore avec raison le malheur

d'un Prince, qui pour avoir refusé d'écouter l'avis le plus sage des vieillards, fut cause de la ruïne de son Etat, on peut bien dire qu'il n'est qu'une image d'un autre malheur sans comparaison plus déplorable, qu'on voit arriver souvent dans l'Eglise, lorsque les avis de ceux qui doivent être regardez comme les anciens conseillers du vray Salomon, & qui se tiennent inviolablement attachez à la sagesse de son éternelle vérité, sont rejettez, & que l'on préfere en même temps à ces anciens Péres de l'Eglise des sentimens qui peuvent flatter davantage la cupidité & l'ambition des hommes, mais qui les mettent en grand danger d'être privez pour jamais de la part qu'ils pouvoient prétendre au Royaume d'Israël. C'est ce qui fait dire à un grand Saint, qu'entre deux sortes de personnes qui nous persécutent, la langue trompeuse de celuy qui flatte est plus cruelle que la main meurtriére de celuy qui tuë. *Duo sunt genera persecutorum ; vituperantium, & adulantium. Plus persequitur lingua adulatoris, quàm manus interfectoris.*

August. in psalm. 69. tom. 8 pag. 304.

℣. 16. *Le peuple donc commença à dire ; Qu'avons-nous de commun avec David ? Israël retirez-vous dans vos tentes. Et vous, David, pourvoyez maintenant à vôtre maison.*

C'est ici encore une preuve de la vérité que saint Augustin nous vient de représenter touchant cette souveraine sagesse de Dieu, qui fait servir à l'exécution de ses ordres adorables la volonté, toute criminelle qu'elle est, des homme & des démons. Car quoy que Dieu, comme le remarque saint Jérôme, fût en colére

contre Salomon, il ne faut pas croire que cette colére de Dieu, toute juſte qu'elle étoit, juſtifiât cette conduite d'Iſraël, qui viole tout d'un coup l'obéïſſance qu'il devoit à Roboam, à cauſe de la dureté avec laquelle il leur avoit répondu. Ils devoient avant toutes choſes, dit ce ſaint Docteur, conſulter Dieu, comme la loy méme les y obligeoit, & ſçavoir de luy par la bouche de ſes Prophétes ou de ſes Prêtres, ſi c'étoit ſa volonté qu'ils établiſſent, comme ils firent, un autre Roy parmi eux. *Nec ſtatim, quia Deus Salomoni iratus eſt, idcircò Iſraël benè ſuſcepit regem; debuerat enim juxta legis præcepta interrogare Dominum, an vellet hoc fieri.* Car comme il dit encore admirablement, il falloit que le Fils de l'homme fût trahi: mais malheur à celuy par qui il devoit être trahi. *Nam & de Salvatore dicitur, quod oporteat quidem tradi Filium hominis; ſed væ illi per quem tradendus ſit.* Les Iſraëlites donc étoient criminels & ingrats de ſecoüer de la ſorte l'obéïſſance qu'ils devoient au petit-fils de David, & de traitter avec inſulte la mémoire de ce Prince qui devoit leur être ſi vénérable. Mais Dieu qui tire le bien du mal même, & qui exerce ſa juſtice, quand il luy plaît, par le miniſtére des méchans, dont la mauvaiſe volonté luy déplaît toûjours, ſe ſervit de cette révolte d'Iſrael pour punir l'impiété de Salomon & la vanité de Roboam. *Hieronim. Oſée, c. 8. v. 4. tom. 3. pag. 55.*

℣. 24. *Vous ne ferez point la guerre contre les enfans d'Iſraël, qui ſont vos fréres: Car c'eſt moy qui ay fait ceci.*

On fait ſur cela une difficulté conſidérable,

qui eſt de ſçavoir ſi toutes les fois qu'une choſe nous arrive par la volonté de Dieu, nous ne devons point travailler en aucune ſorte à en être délivrez. Et un ſçavant homme y répond en diſant que ſi cela étoit vray abſolument, il faudroit ſouſcrire au paradoxe de Luther, qui prétend que l'on ne doit point combattre les Turcs, lorſqu'ils entrent dans les terres des Chrétiens, à cauſe que ce ſeroit réſiſter à la volonté de Dieu, qui ſe ſert de ces ennemis de nôtre foy pour nous punir de nos péchez. Il eſt ſans doute, ajoûte-t'il, que c'eſt Dieu qui afflige tous les hommes, de quelque maniére qu'ils ſoient affligez; mais il ne s'enſuit nullement que quoy qu'un Chrétien ſoit obligé de ſupporter patiemment ces afflictions, comme luy venant de la part de Dieu, il ne puiſſe & ne doive même uſer de tous les moyens légitimes qui ſeront en ſon pouvoir, pour s'en délivrer.

Eſtius in 2 Paralipomen. cap. 11.

On en peut voir une infinité de preuves dans l'Ecriture. Mais l'exemple ſeul de David perſécuté par Abſalon ſuffit pour nous en convaincre. Car il eſt certain que le fils ſe ſouleva contre ſon pére, pour le punir par un ſecret jugement de Dieu, du double crime de l'adultére & de l'homicide qu'il avoit commis. David reconnut luy-même la juſtice de cette conduite de celuy qu'il avoit ſi outrageuſement offenſé. Mais quoy qu'il s'humiliât profondément en la préſence de Dieu, & qu'il portât cet état avec toute la patience & la douceur d'un Roy vraiment pénitent, ainſi qu'il le fit paroître à l'égard de Séméï, il ne laiſſa pas d'envoyer ſes trouppes contre ce fils révolté, & d'uſer même de tous les

les moyens que sa prudence luy put inspirer, afin d'arrêter les suites funestes d'une guerre si dangereuse. Et tant s'en faut qu'il s'opposât en cela à la volonté de Dieu, qu'elle seconda même tous ses desseins, & le rendit victorieux de son fils.

Lors donc qu'il est dit ici que Dieu défendit par son Prophète à Roboam & aux deux Tribus de Juda & de Benjamin, *de faire la guerre contre Israël parce que c'étoit luy-même qui avoit fait tout cela*, il vouloit leur faire entendre, non seulement que cette révolte d'Israël étoit arrivée par un secret jugement de sa justice contre Roboam & Salomon, mais encore que c'étoit un arrest fixe & irrévocable que le Royaume des dix-Tribus fût transféré à Jéroboam. Ainsi Roboam & le peuple qui le suivoit, ne doutant plus de la volonté de Dieu, qui décide souverainement des Etats, selon qu'il luy plaît, quitta les armes, ne pouvant pas s'opposer à ce decret du Tout-puissant.

℣. 26. 27. 28. *Mais Jéroboam dit en luy-même: Le Royaume retournera bien-tôt à la maison de David, si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices, son cœur se tournera aussi-tôt vers Roboam, & ils me tuëront. Et après y avoir beaucoup pensé, il fit deux Veaux-d'or, &c.*

Cet excès de Jéroboam paroît plus inconcevable en quelque sorte que celuy même de Salomon. Car l'on conçoit plus facilement ce que peut l'amour excessif des femmes sur l'esprit d'un homme : & il est moins étonnant que Salomon s'y étant abandonné par un effet de la fragilité de la nature, & par une suite presque

inévitable de cette grande affluence de toutes sortes de délices & de biens dont il joüissoit, se soit dévoüé à leurs sentimens, & leur ait voulu complaire jusqu'à quitter Dieu, puisqu'Adam luy-même l'abondonna pour plaire à sa femme. Mais ce qui paroît absolument incompréhensible, c'est que Jéroboam à qui le Prophéte avoit déclaré que *le Seigneur déchireroit le Royaume entre les mains de Salomon, parce qu'il l'avoit abandonné, & luy en donneroit à luy-même dix Tribus*, songe à s'assurer la possession de ces dix Tribus que Dieu luy avoit données, en abandonnant Dieu comme avoit fait Salomon, & regarde comme une grande politique pour affermir sa couronne, ce qui l'avoit fait perdre à ce Prince même, à qui on l'ôtoit pour la luy donner. Ce n'est point l'emportement d'une passion ardente qui le pousse à cet excès. Il le fait par un conseil prémédité, & comme parle l'Ecriture, *après y avoir beaucoup pensé*. C'est ce qui fait dire à un sçavant Théologien, qu'il étoit de la derniére folie à ce Prince, après qu'il avoit reçû ce Royaume de la main de Dieu qui le luy avoit promis, de s'imaginer qu'il le devoit affermir par un moyen aussi impie que celuy qu'il prit de proposer à son peuple de Veaux d'or pour les adorer, comme si le même Dieu qui le luy avoit donné, n'auroit pas pû le luy conserver. C'est cet homme cependant que Dieu a choisi pour régner sur les dix-Tribus d'Israël. Mais il l'a choisi dans sa fureur. Et qui osera, après un exemple si terrible, souhaitter encore d'être élevé en authorité sur les autres, puisque cette élévation même peut être souver-

Estius in hunc loc

un effet de la colére de Dieu, ou au moins la cause d'une chute tres-funeste ?

CHAPITRE XIII.

1. ET ecce vir Dei venit de Juda in sermone Domini in Bethel, Jeroboam stante super altare, & thus jaciente.

1. EN même temps un homme envoyé de Dieu " vint de Juda à Béthel, lors que Jéroboam étoit près de l'Autel & qu'il encensoit,

2. Et exclamavit contra altare in sermone Domini, & ait: Altare, Altare, hæc dicit Dominus: Ecce filius nascetur domui David Josias nomine, & immolabit super te Sacerdotes excelsorum, qui nunc in te thura succendunt, & ossa hominum super te incendet.

2. & il s'écria contre l'Autel en parlant ainsi de la part du Seigneur: Autel, Autel, voici ce que dit le Seigneur: Il naîtra un fils dans la maison de David qui s'appellera Josias, & il immolera sur toy les Prêtres des hauts lieux qui t'encensent maintenant, & brûlera sur toy les os des hommes.

3. Deditque in illa die signum, dicens: Hoc erit signum quod locutus est Dominus: Ecce Altare scindetur, & effundetur cinis qui in eo est.

3. Et il ajoûta pour preuve de ce qu'il disoit: Voici ce que le Seigneur a dit pour preuve de ce que je vous dis; Cet Autel va se rompre presentement, & la cendre qui est dessus tombera par terre.

" 1. *Lettr.* in sermone Domini.

4. Le Roy ayant entendu ces paroles que l'homme de Dieu avoit prononcées à haute voix contre cet Autel qui étoit à Béthel, étendit sa main hors de l'Autel & dit : Qu'on le prenne : & en même temps la main qu'il avoit étenduë contre le Prophéte se sécha, & il ne put plus la retirer à luy.

4. Cúmque audisset Rex sermonem hominis Dei, quem inclamaverat contra Altare in Bethel, extendit manum suam de altari, dicens : Apprehendite eum. Et exaruit manus ejus, quam extenderat contra eum : nec valuit retrahere eam ad se.

5. L'Autel aussi-tôt se rompit en deux, & la cendre qui étoit dessus se répandit selon le miracle" que l'homme de Dieu avoit prédit devoir arriver.

5. Altare quoque scissum est, & effusus est cinis de altari, juxta signum quod prædixerat vir Dei in sermone Domini.

6. Alors le Roy dit à l'homme de Dieu : Offrez vos priéres au Seigneur vôtre Dieu, & priez-le pour moy afin qu'il me rende l'usage de la main. Et l'homme de Dieu pria le Seigneur, & le Roy retira sa main à luy, & elle devint comme elle étoit auparavant.

6. Et ait Rex ad virum Dei : Deprecare faciem Domini Dei tui, & ora pro me, ut restituatur manus mea mihi. Oravitque vir Dei faciem Domini, & reversa est manus Regis ad eum, & facta est sicut priùs fuerat.

7. Le Roy dit encore à l'homme de Dieu : Venez dîner avec moy en ma maison & je vous feray des presens.

7. Locutus est autem Rex ad virum Dei : Veni mecum domum ut prandeas & dabo tibi munera

℣. 5. *Lett.* le signe.

8. Respondítque vir Dei ad Regem; Si dederis mihi mediam partem domus tuæ, non veniam tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto:

8. L'homme de Dieu dit au Roy : Quand vous me donneriez la moitié de vôtre maison, je n'irois point avec vous, & je ne mangerois point de pain ni ne boirois de l'eau, dans ce lieu-cy.

9. sic enim mandatum est mihi in sermone Domini præcipientis : Non comedes panem, neque bibes aquam, nec reverteris per viam quâ venisti.

9. Car il m'a été commandé de la part du Seigneur qui m'a donné cet ordre : Vous ne mangerez point là de pain, & vous n'y boirez point d'eau, & vous ne vous en retournerez point par le même chemin par lequel vous êtes venu.

10. Abiit ergo per aliam viam, & non est reversus per iter, quo venerat in Bethel.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, & il ne retourna pas par le même chemin par lequel il étoit venu à Béthel.

11. Prophetes autem quidam senex habitabat in Bethel, ad quem venerunt filii sui, & narraverunt ei omnia opera, quæ fecerat vir Dei illa die in Bethel : & verba quæ locutus fuerat ad Regem, narraverunt patri suo.

11. Or il y avoit un vieux Prophéte qui demeuroit à Béthel à qui ses enfans vinrent dire toutes les œuvres *merveilleuses* que l'homme de Dieu avoit faites ce jour-là à Béthel, & ils rapportérent à leur pére les paroles qu'il avoit dites au Roy.

12. Et dixit eis pater eorum : Per quam viam abiit?

12. Leur pére leur dit : Par où s'en est-il allé? ses enfans luy montrérent le chemin par

où l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda s'en étoit allé,

13. & il dit à ses fils : Sellez-moy mon âne. Et après qu'ils l'eurent sellé, il monta dessus,

14. & s'en alla après l'homme de Dieu qu'il trouva assis sous un térébinthe, & il luy dit : Etes-vous l'homme de Dieu qui êtes venu de Juda ; il luy répondit : Je le suis.

15. Venez, dit-il, avec-moy en ma maison pour manger *un peu* de pain.

16. L'homme de Dieu luy répondit : Je ne puis retourner ni aller avec vous, & je ne mangeray point de pain & je ne boiray point d'eau en ce lieu-cy.

17. Car le Seigneur m'a dit expressément, & m'a donné cet ordre : Vous ne mangerez point de pain & vous ne boirez point d'eau en ce lieu-là, & vous ne retournerez point par le chemin par lequel vous serez allé.

18. Cet homme luy répondit : Je suis moy-même

Ostenderunt ei filii sui viam, per quam abierat vir Dei, qui venerat de Juda.

13. Et ait filiis suis : Sternite mihi asinum. Qui cùm straxissent, ascendit,

14. & abiit post virum Dei, & invenit eum sedentem subtus terebinthum : & ait illi : Tu ne es vir Dei qui venisti de Juda ? Respondit ille : Ego sum.

15. Dixitque ad eum : Veni mecum domum, ut comedas panem.

16. Qui ait : Non possum revertiri, neque venire tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto :

17. quia locutus est Dominus ad me in sermone Domini dicens : Non comedes panem, & non bibes aquam ibi, nec reverteris per viam quâ ieris.

18. Qui ait illi : Et ego Propheta sum

similis mi : & Angelus locutus est mihi in sermone Domini, dicens : reduc eum tecum in domum tuam, ut comedat panem, & bibat aquam. Fefellit eum,

19. & reduxit seum : comedit ergo panem in domo ejus, & bibit aquam.

20. cumque sederent ad mensam, factus est sermo Domini ad Prophetam, qui reduxerat eum.

21. Et exclamavit ad virum Dei, qui venerat de Juda, dicens : Hæc dicit Dominus : quia non obediens fuisti ori Domini, & non custodisti mandatum quod præcepit tibi Dominus Deus tuus,

22. & reversus es, & comedisti panem, & bibisti aquam, in loco in quo præcepit tibi ne comederes panem neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in sepulchrum patrum tuorum.

Prophéte comme vous, & un Ange m'est venu dire de la part du Seigneur : Ramenez-le avec vous en vôtre maison afin qu'il mange du pain & qu'il boive de l'eau, & il le trompa,

19. & il l'emmena avec luy. L'homme de Dieu, mangea du pain dans sa maison & il but de l'eau,

20. & lors qu'ils étoient assis à table, le Seigneur fit entendre sa parole au Prophéte qui l'avoit ramené,

21. & il cria à l'homme de Dieu qui étoit venu de Judá & dit : Voici ce que dit le Seigneur. Parce que vous n'avez pas obeï à la parole du Seigneur, & que vous n'avez point gardé le commandement que le Seigneur vôtre Dieu vous avoit fait,

22. & que vous êtes revenu en ce lieu où vous avez mangé du pain & bû de l'eau, quoy que Dieu vous eût commandé de n'y point manger de pain, & de n'y point boire d'eau : vôtre corps mort ne sera point porté au sepulchre de vos péres.

23. Après que l'homme de Dieu eut bû & mangé, *le vieux Prophéte* ſella ſon âne pour le Prophéte qu'il avoit ramené :

23. Cùmque comediſſet & bibiſſet, ſtravit aſinum ſuum Prophetæ, quem reduxerat.

24. Et comme l'homme de Dieu étoit en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra qui le tua ; & ſon corps demeura étendu mort dans le chemin ; l'âne ſe tint auprès de luy & le lion demeura auprès de ſon corps.

24. Qui cùm abiiſſet, invenit eum leo in via, & occidit, & erat cadaver ejus projectum in itinere : aſinus autem ſtabat juxta illum, & leo ſtabat juxta cadaver.

25. Des gens qui paſſoient par là, virent ſon corps dans le chemin & le lion qui ſe tenoit prés du corps, & ils vinrent publier ce qu'ils avoient vû dans la ville où ce vieux Prophéte demeuroit.

25. Et ecce, viri tranſeuntes viderunt cadaver projectum in via, & leonem ſtantem juxta cadaver. Et venerunt & divulgaverunt in civitate, in qua Prophetes ille ſenex habitabat.

26. Ce Prophéte qui l'avoit fait revenir de ſon chemin l'ayant appris dit : C'eſt l'homme de Dieu qui a été deſobeïſſant à la parole du Seigneur, & le Seigneur l'a livré à un lion qui l'a mis en piéces, & l'a tué ſelon la parole qu'il luy avoit dite.

26. Quod cum audiſſet Propheta ille, qui reduxerat eum de via, ait : Vir Dei eſt, qui inobediens fuit ori Domini, & tradidit eum Dominus leoni, & confregit eum, & occidit juxta verbum Domini quod locutus eſt ei.

27. Et il dit à ſes fils, ſellez-moy mon âne : après

27. Dixitque ad filios ſuos : Sternite

mihi asinum. Qui cùm straviſſent,

28. & ille abiiſſet, invenit cadaver ejus projectum in via, & asinum & leonem ſtantes juxta cadaver: non comedit leo de cadavere, nec læſit asinum.

qu'ils l'eurent ſellé,

28. il s'en alla, & il trouva le corps mort étendu dans le chemin, & l'âne & le lion qui ſe tenoient près du corps. Le lion ne mangea point du corps mort, & ne fit point de mal à l'âne.

29. Tulit ergo Propheta cadaver viri Dei, & posuit illud super asinum, & reversus intulit in civitatem Prophetæ senis ut plangeret eum.

29. Le Prophéte donc prit le corps mort de l'homme de Dieu, le mit ſur ſon âne, & le ramena dans la ville où il demeuroit pour le pleurer.

30. Et posuit cadaver ejus in sepulchro suo: & planxerunt eum: Heu, heu mi frater!

30. Il mit le corps mort dans ſon ſepulchre, & ils le pleurerent en diſant: Hélas, hélas mon frére!

31. Cúmque planxissent eum, dixit ad filios suos: Cùm mortuus fuero, sepelite me in sepulchro, in quo vir Dei sepultus est: juxta ossa ejus ponite ossa mea.

31. Après qu'ils l'eurent pleuré, il dit à ſes fils. Quand je ſeray mort, enſévelissez-moy dans le même ſepulchre, où repoſe l'homme de Dieu; mettez mes os auprès de ſes os,

32. Profectò enim veniet sermo, quem prædixit in sermone Domini contra altare quod est in Bethel, & contra omnia fana excelsorum, quæ sunt

32. car ce qu'il a prédit de la part du Seigneur contre l'Autel qui eſt à Béthel & contre tous les Temples des hauts lieux qui ſont dans les villes de Samarie

arrivera très-certainement.

33. Après ces choſes Jéroboam ne revint point du déréglement de ſa voye toute corrompuë, mais il prit au contraire des derniers du peuple pour les faire les Prêtres des hauts lieux. Quiconque le vouloit, rempliſſoit ſa main " & il devenoit Prêtre des hauts lieux.

34. Ce fut là le péché de la maiſon de Jéroboam, & c'eſt pour cela qu'elle a été détruite & exterminée de deſſus la terre.

in urbibus Samariæ.

33. Poſt verba hæc non eſt reverſus Jeroboam de via ſua peſſima, ſed è contrario fecit de noviſſimis populi Sacerdotes excelſorum: quicunque volebat, implebat manum ſuam, & fiebat Sacerdos excelſorum.

34. Et propter hanc cauſam peccavit domus Jeroboam, & everſa eſt, & deleta de ſuperficie terræ.

" ℣. 33. *Expl.* Venoit avec une hoſtie & les marques du Sacerdoce. *Grot. Autr.* Rempliſſoit ſa main, ou celle du Roy, & achetoit de luy le Sacerdoce. *Hieron. in Oſée cap.* 4.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. 3. *EN même temps un homme envoyé de Dieu vint de Juda à Béthel, lorſque Jéroboam étoit près de l'Autel, & encenſoit. Et il s'écria contre l'Autel, &c.*

Hieron. tranſt. hebraïc. in 2. Paralipomen. cap. 10.

Saint Jérôme dit que cet homme envoyé de Dieu ſe nommoit *Addo*. Quelques anciens luy ont donné d'autres noms. Mais le ſentiment de ſaint Jérôme eſt le plus commun; quoy que cet Addo ſoit viſiblement différent de celuy qui

étoit ayeul du Prophéte Zacharie, comme ayant vécu long-temps avant luy. Lors donc que Jéroboam par une entrepriſe ſacrilege eut changé la religion d'Iſraël, en expoſant deux Veaux d'or dans les deux extrémitez de ſon Royaume, l'un à Béthel, lieu célebre dans l'Ecriture, où Dieu s'apparut en ſonge à Jacob ; & l'autre à Dan, qui avoit déja été prophané par l'idolatrie d'Iſraël du temps des Juges ; lorſque de ſa propre authorité il établiſſoit des Prêtres *qui n'étoient point de la race de Levi* ; *qu'il faiſoit des Temples dans les hauts lieux* ; & qu'il dreſſoit un Autel prophane dans Béthel, Addo envoyé de Dieu pour le reprendre de l'impiété de ſa conduite, y arriva dans le moment que ce Prince montoit à l'Autel afin d'y offrir luy-même l'encens. Il eſt remarquable que ce Prophéte ne s'adreſſa point à Jéroboam ; mais par une eſpece de figure aſſez ordinaire dans les livres ſaints, à l'Autel même ; ce qu'il fit, ſelon la penſée des Interprétes, pour frapper plus ſenſiblement ce Roy & ſon peuple, en leur témoignant que cet Autel, tout inſenſible qu'il étoit, ſeroit plus fléxible qu'eux à la volonté de Dieu ; & parce que cet Autel même qu'ils oppoſoient d'une maniére ſi prophane au ſaint Temple de Jéruſalem, devoit devenir un monument éclattant de l'impiété de leur conduite, par le prodige qui arriveroit lorſqu'il ſe romproit en deux.

Zachar. c. 1. v. 1.

Geneſ. c. 28. 19.

Iudic. c. 18. v. 30.

Rien n'étoit auſſi plus capable de faire connoître aux Athées la grandeur de Dieu & ſa preſcience infinie, que cette prédiction que fait ſon Prophéte, lorſqu'il déclare préciſément ce

qui ne devoit arriver que plus de trois cens ans ; sçavoir qu'il naîtroit de la maison de David un Prince qui se nommeroit Josias, & que ce Prince pour faire une réparation authentique à la gloire du Dieu d'Israël, immoleroit sur cet Autel même de Jéroboam les Prêtres prophanes qui succéderoient à ceux que ce Roy impie avoit établis. Dieu en prédisant ainsi l'avenir avec la même certitude que s'il eût été déja présent, & en attendant avec une si longue patience à accomplir ses menaces, invitoit, selon la remarque des Interprétes, les impies à la pénitence ; & amassoit, comme dit saint Paul, des charbons ardens sur leurs têtes ; puisqu'il est certain que les menaces de Dieu sont des avis salutaires qu'il donne aux méchans ; & que s'ils refusent de les écouter, elles leur deviennent un sujet de plus grande condamnation. Car afin que Jéroboam ne pût douter de la vérité de ce qu'on luy prédisoit, on luy donne un signe certain, qui est que *son Autel s'alloit rompre présentement.* C'est pourquoy il fut tout-à-fait inexcusable de n'avoir pas reconnu son impiété.

℣. 4. 5. 6. *Le Roy étendit sa main, & dit : Qu'on le prenne. Et en même temps la main qu'il avoit étenduë contre le Prophéte se sécha : L'Autel aussi-tôt se rompit en deux, &c.*

Apud August. de mirabilib. sacræ Script. lib. 2. c. 14. tom. 3. pag. 388.

Un ancien Autheur remarque dans ce qu'on vit arriver alors, deux signes, & comme deux figures extérieures de l'impiété de Jéroboam & de son peuple. Il dit que cette rupture de l'Autel prophane qu'il s'étoit dressé, luy representoit & luy reprochoit en même temps la rup-

ture impie de l'unité de l'Autel & du Temple de Jérusalem, dont il étoit cause ; & que cette sechereſſe miraculeuſe de ſa main, qui étoit l'effet de la juſtice du Dieu qu'il avoit quitté, luy devoit être une image de cette autre ſéchereſſe criminelle qu'il avoit cauſée par ſon impiété dans Iſrael, en empêchant qu'ils n'étendiſſent leurs mains vers le ciel, pour offrir & leurs priéres & leurs holocauſtes au Seigneur. Ce qui arriva enſuite, lorſque ce Prince ayant prié le Prophéte de redonner le mouvement & la liberté à ſa main, le Prophéte le luy accorda, ſans que ce double miracle fût capable de luy faire abandonner ſon impiété, eſt peut-être un des exemples les plus terribles de la dureté d'un cœur réprouvé. Ce Prince voit ſecher ſa main dans l'inſtant qu'il donne l'ordre pour arrêter le Prophete. Il voit l'Autel qu'il avoit dreſſé, ſe rompre en deux, ſelon qu'on venoit de le luy predire. Il eſt encore témoin d'un autre miracle, en obtenant la guériſon de ſa main par la priére de celuy-là même qui l'avoit rendu ſeche. Qui n'eût cru que tant de prodiges, & ſur tout cette guériſon miraculeuſe, auroient la force de le faire rentrer en luy-même ? Mais il a toûjours été véritable, & il le ſera toûjours, que comme tout contribuë d'une maniére avantageuſe au bien de ceux qui aiment Dieu, juſqu'au mal & au péché qui eſt ſuivi de pénitence, ainſi qu'on l'a vû dans les plus grands Saints, toutes choſes contribuënt auſſi d'une maniére tres-funeſte à la réprobation des impies, juſqu'au bien même, & cela par l'abus qu'ils en font, ainſi qu'on l'a remarqué

Rom. c. 8. v. 28.

dans Judas, à qui par sa faute une compagnie aussi sainte que celle de JESUS-CHRIST devint une occasion d'un plus terrible jugement. Et les Pharaons aussi-bien que les Jéroboams seront éternellement exposez aux yeux des Chrétiens, comme des exemples éclatans d'une vérité si redoutable.

℣. 7. 8. &c. *Le Roy dit encore à l'homme de Dieu ; Venez dîner avec moy en ma maison ; & je vous feray des présens. L'homme de Dieu dit au Roy : Quand vous me donneriez la moitié de votre maison, je n'irois point avec vous ; &c.*

Jéroboam, comme un Prince politique, a recours aux artifices, & veut gagner par caresses & par présens un Prophéte qui luy annonçoit de la part de Dieu la maniére dont il puniroit son impiété ; comme si Dieu eût pu se gagner aussi par présens, quand il auroit pu corrompre son serviteur. Car il paroît une suite & comme un enchaînement d'extravagances dans la conduite de ce Roy impie. Quelle est en effet cette folie, de s'imaginer qu'il luy eût été avantageux de pervertir ce Prophéte ? Ce qu'on luy avoit prédit luy en seroit-il moins arrivé ? Ou pouvoit il espérer que l'homme de Dieu fist révoquer à son divin Maître l'arrest dont on a parlé, à moins que luy-même ne changeât de mœurs, & ne retournât à Dieu ? Cependant ce que nous blâmons comme une folie dans ce Prince, nous arrive assez souvent à nous mêmes. Nous nous efforçons de corrompre en quelque sorte ceux qui nous parlent & qui nous menacent de la part de Dieu. Nous les engageons, autant qu'il nous est possible, à se conformer à

nos sentimens. Et, comme si sa parole ne devoit pas s'accomplir infailliblement, nous les pressons de nous dire, selon l'expression du Prophéte, ce qui nous est agréable. *Loquimini nobis placentia.* *Isaï. cap. 30. v. 10.*

℣. 11. &c. *Or il y avoit un vieux Prophéte qui demeuroit à Béthel, lequel s'en alla après l'homme de Dieu, qu'il trouva assis sous un Térébinthe, & à qui il dit; Venez avec moy en ma maison, pour manger un peu de pain, &c.*

Les Interprétes & les Péres mêmes ne s'accordent guére sur le sujet de ce vieux Prophéte dont il est parlé ici. Les uns disent qu'il étoit véritablement Prophéte, & les autres, comme Joseph & saint Jérôme, le nomment un faux Prophéte. Cependant il semble qu'on est obligé de reconnoître par ce qu'en dit l'Ecriture, qu'il a été un Prophéte du vray Dieu, puisqu'elle l'appelle ainsi, & qu'il est marqué expressément, que le Seigneur se servit de luy dans la suite pour déclarer à l'autre Prophéte ce qui luy devoit arriver en punition de sa desobeïssance. Mais s'il paroit qu'il fût véritablement l'un des Prophétes du Seigneur, il paroît encore plus clairement qu'il étoit menteur, & qu'en ce sens on pouvoit bien l'appeler avec saint Jérôme & avec Joseph un faux Prophéte, puisqu'il trompa d'une maniére si criminelle celuy qui avoit été envoyé de la part de Dieu à Jéroboam. Cependant un ancien Evêque prétend l'excuser un peu en disant qu'encore qu'il ait péché en ce qu'il mentit, cette faute néanmoins ne vint pas tant de malice, que du désir d'exercer l'hospita-

Theodor. in 3 Reg. quæst. 42. Hieron. in Sophon. c. 3. tom. 3. pag. 411. August. de cur. pro mort. gerend. c. 7. tom. 4. p. 211.

Vers. 20. &c.

Theodor. ibid. ut supra.

lité à l'égard d'un homme de Dieu qui en avoit un si grand besoin. Mais à regarder les choses solidement, quelle pouvoit être cette espece de charité toute nouvelle, d'engager ainsi un Prophéte à desobéir à Dieu, & de forger pour cela un mensonge aussi criminel qu'étoit celuy de luy dire, comme il fit, *qu'il étoit Prophéte aussi bien que luy, & qu'un Ange luy étoit venu déclarer de la part de Dieu, qu'il le ramenât dans sa maison, afin de le faire manger?* Il est sans doute impossible de justifier cette conduite que l'Ecriture elle-même a nommée *une tromperie*, & qui fut cause comme on le va voir, de la mort de ce Prophéte. Aussi quelques-uns ont
Tirinus. crû que la raison pour laquelle il fit paroître un si grand empressement pour obliger l'homme de Dieu de revenir, étoit afin qu'en l'engageant à desobeïr au Seigneur, il luy attirât quelque châtiment qui le fist passer pour un imposteur auprès du Roy, & qui le décréditât entiérement dans son esprit; ce qui ne pouvoit partir que du fond d'une malice consommée dans un homme, qui quoy que Prophéte, avoit une misérable complaisance pour Jéroboam, & le flattoit dans ses desordres.

Quant à la défense que Dieu avoit faite à
Augustad v. Donatist. c. 20 tom. 7. p. 139. son serviteur, *de ne point manger de pain, & de ne point boire d'eau en ce lieu-là*, saint Augustin dit qu'il luy plût de faire sentir davantage à ces impies l'horreur qu'il avoit de leur conduite, en voulant que son Prophéte ne mangeât pas même, ni ne bût au milieu d'eux. Et il ajoûte que dans l'Eglise les Pasteurs en usoient encore très-souvent de la même sorte a l'égard de ceux qu'ils

qu'ils vouloient reprendre plus sévérement de leurs excès, lorsqu'ils refusoient de manger chez eux, afin de leur rendre plus sensible la douleur que l'on avoit de leurs crimes. *Quos acriùs corripimus, nihil apud eos contingimus, ut sentiant quantùm eorum peccata doleamus.*

Ce Prophéte donc, comme dit encore le même Saint, étoit obligé indispensablement d'obéïr à l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu. Et il devoit rejetter cette prétenduë révélation d'un autre Prophéte, ou au moins consulter Dieu avant que d'y ajouter foy. Ainsi il pécha & il mérita d'en être puni. Mais son péché, selon la pensée de ce saint Evêque, fut un péché de surprise, & non de malice. Car ce ne fut point l'orgueil, comme il le dit, qui l'empêcha d'accomplir le commandement de Dieu; mais ayant été trompé par un autre, il crut obeïr lors même qu'il desobeïssoit. *Non suâ contumaciâ spreverat præceptum Dei implere: sed alienâ decipiente fallaciâ, obedire se credidit, quando non obedivit.* *Idem de cur. pro mort. gerend. c. 7.*

¥. 20. &c. *Et lorsqu'ils étoient assis à table, le Seigneur fit entendre sa parole au Prophéte qui l'avoit ramené, &c.*

On ne peut manquer d'être surpris en voyant que Dieu découvre à celuy-là même qui avoit trompé son saint Prophéte, de quelle maniére il le puniroit à cause de sa desobéïssance. Mais comme dit saint Grégoire-le-Grand, il étoit dans l'ordre de sa divine justice, que son serviteur oüît prononcer l'arrest de sa mort de la même bouche qui l'avoit séduit, pour luy faire violer le précepte de vie qu'il avoit reçû. *Benè* *Gregorius Magnus, Moral. libro 23. cap. 19.*

ex ejus ore mortis sententiam accepit, cujus seductione à vitæ præcepto deviavit.

D'ailleurs il semble que Dieu en révélant à ce vieux Prophéte ce qui devoit arriver, voulut luy faire connoître à luy même, & comme luy reprocher le crime qu'il avoit commis. Ou bien sans avoir égard à sa tromperie, il se servit de l'organe de sa bouche, comme il avoit fait autrefois de celuy d'un animal, pour déclarer sa volonté. Et il parut effectivement alors que c'étoit Dieu qui parloit luy-même par la bouche de ce vieux Prophéte ; puisqu'après que cet imposteur avoit engagé son confrére dans la desobeïssance, il l'en reprend avec la même authorité que s'il n'avoit eu aucune part à son péché : *Parce que vous n'avez pas obéi à la parole du Seigneur*, luy dit-il ; *& que vous êtes revenu en ce lieu pour y manger ; quoy que Dieu vous eût commandé de ne le pas faire ; vôtre corps après vôtre mort ne sera point porté au sepulchre de vos péres.* C'étoit luy qui l'avoit fait revenir. C'étoit luy qui par un mensonge l'avoit trompé & comme forcé de manger chez luy. Et c'est luy qui s'éléve maintenant avec tant de force pour luy reprocher sa faute. Ne peut-on pas dire en un sens tres-véritable, que Dieu nous traçoit en la personne de cet imposteur une image de la conduite du démon même qui après s'être transformé, comme celuy-cy en un Ange de lumiére pour tromper les hommes, leur insulte le premier, lorsqu'il les a fait tomber, & leur représente toute la rigueur de la justice de Dieu, pour les jetter dans le desespoir ?

℣. 24. *L'homme de Dieu étant en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra & le tua. l'âne se tint auprès de luy, & le lion demeura aussi proche de son corps.*

Les sens de l'homme sont effrayez lorsqu'ils envisagent ce Prophéte rencontré & tué en même temps par un lion. Mais si l'on juge de cette peine corporelle par ce que dit l'Evangile, qui nous assure qu'on n'a pas sujet de craindre beaucoup la mort du corps, on ne pourra regarder ce châtiment de l'homme de Dieu comme quelque chose de fort terrible. Car il ne faut pas nous imaginer, dit saint Augustin, que son ame après la mort de son corps ait été condamnée par la justice de Dieu au feu de l'enfer; puisque le même lion qui le tua, le garda après sa mort, sans toucher à l'âne qui avoit servi à le porter, & qui demeura sans crainte auprès de son maître avec cette bête si furieuse. Ce miracle, ajoûte-t'il, fait connoître que l'homme de Dieu fut plûtôt châtié temporellement par cette mort corporelle, qu'il ne fut puni après sa mort par le feu des supplices éternels. *Quo mirabili signo apparet hominem Dei coërcitum potiùs temporaliter usque ad mortem, quàm punitum esse post mortem.*

Augustin. ibidem ad finem.

Saint Grégoire Pape parlant du péril qui accompagne les meilleures actions, à cause de la vanité secrette qu'elles peuvent inspirer à ceux qui ne regardent pas assez d'ou leur vient toute leur force, rapporte l'exemple de ce serviteur de Dieu qui fut trompé par l'imposture de ce vieux Prophéte; & il dit que ce fut peut-être quelque complaisance intérieure qu'il eut

Gregorius Magnus, Moral. libro 23. cap. 12.

en luy-même, pour avoir généreusement préféré l'ordre du Seigneur à ce que le Roy demandoit de luy, qui le fit tomber ensuite dans le piége de cet imposteur, & que Dieu le permit ainsi, afin que cette surprise où il tomba, le pût convaincre qu'il n'avoit point résisté à la priére de Jéroboam par sa vertu propre, mais par celle de Dieu même. *Quia forsitan apud semetipsum tacitus, pro præceptis Dominicis regem se contempsisse gloriabatur, Propheta falsi verbis deceptus est, ut disceret quia nequaquàm propriæ fortitudinis fuerit, quòd regis verbis restitisset.*

℣. 30. 31. *Le vieux Prophéte ayant mis le corps mort dans son sepulchre, il dit à ses fils : Quand je seray mort, ensevelissez moy dans le même sepulchre où repose l'homme de Dieu, &c.*

Le dessein qu'eut ce vieux Prophéte, lorsqu'il prit le soin d'ensevelir honorablement le corps de celuy qu'il avoit trompé, & qu'il donna ordre qu'on l'enterrât luy-même auprès de ce corps, étoit, comme le remarque saint Augustin, l'espérance qu'il avoit que l'on pourroit épargner ses os, lorsque le temps seroit arrivé selon la prédiction de l'homme de Dieu, que Josias Roy de Juda déterreroit les os des morts & les brûleroit sur les Autels consacrez aux idoles. C'est aussi ce que l'on vit arriver plus de trois cens ans après, lorsque ce Prince défendit que l'on touchât au sepulchre où le serviteur de Dieu qui avoit prédit ces choses fut long-temps auparavant, étoit enterré. Ce qui fut cause qu'on ne toucha point non plus aux os de celuy qui l'avoit trompé. Ainsi, dit saint

Aug. ſt. ut ſupr.

4. Reg. c. 23. 16. & 17.

Auguſtin, ce vieux Prophéte par un ſentiment très-naturel, qui fait que *nul homme n'a jamais haï ſa chair*, eut ſoin de pourvoir à la ſeureté de ſon corps après ſa mort, luy qui n'avoit pas appréhendé de tuer ſon ame par le menſonge durant qu'il vivoit. *Affectu illo quo nemo unquam carnem ſuam odio habuit, providerat cadaveri ſuo, qui occiderat mendacio animam ſuam.*

V. 33. Après ces choſes Jéroboam ne revint point du déreglement de ſa voye toute corrompuë, &c.

La conduite ſi différente que Dieu tint ſur ce Roy impie & ſur Addo ſon Prophéte, mérite bien d'être un peu peſée. Ce dernier tombe dans une faute de ſurpriſe où l'engage l'impoſture d'un autre Prophéte. Et Dieu l'en punit auſſi-tôt après, en luy envoyant un lion qui le tuë dans le chemin. Le premier au contraire commet volontairement, & *après y avoir beaucoup penſé*, le plus grand de tous les crimes, en établiſſant l'idolatrie dans le milieu d'Iſraël, par le principe d'un pur intéreſt, & dans une vûë toute politique. Et Dieu ne ſe hâte point de le punir, le laiſſant joüir en apparence du fruit de ſon impiété. Il châtie ainſi aſſez ordinairement dés ici-bas par des peines temporelles les fautes de ſes ſerviteurs, & il ſemble pardonner en cette vie aux plus grands pécheurs; purifiant les uns par ces châtimens paſſagers, pour les rendre dignes de ſon héritage; & n'épargnant pour un temps les autres, qu'afin de les réſerver à des peines infinies, comme des victimes, dit un ancien, que l'on engraiſſe pour être immolées

éternellement à sa justice. Qu'heureuses donc sont ces salutaires corrections de la main miséricordieuse du Seigneur, qui n'assûre jamais davantage, dit saint Grégoire, le salut de ses élûs, que lorsqu'il semble les abandonner en les frappant : *Unumquemque electum suum tunc magis erudiendo custodit, cùm quasi per ultiens deserit !* Mais que terrible au contraire est cette indulgence apparente d'un Dieu irrité, qui n'épargne les impies durant quelque temps, que pour les punir éternellement !

Gregorius Magnus, Moralia. libro 23. cap. 19.

CHAPITRE XIV.

1. EN ce temps Abia fils de Jéroboam devint malade,

2. & Jéroboam dit à sa femme. Allez-vous-en, changez d'habit, & qu'on ne connoisse point que vous soyez femme de Jéroboam, & allez à Silo où est le Prophéte Ahias qui m'a prédit que je regnerois sur ce peuple:

3. Prenez en vôtre main dix pains, un tourteau & un vase plein de miel, & allez le trouver ; car il vous fera

1. IN tempore illo ægrotavit Abia filius Jeroboam.

2. Dixítque Jeroboam uxori suæ : Surge, & commuta habitum, ne cognoscaris quòd sis uxor Jeroboam : & vade in Silo, ubi est Ahias Propheta, qui locutus est mihi, quòd regnaturus essem super populum hunc.

3. Tolle quoque in manu tua decem panes, & crustulam, & vas mellis, & vade ad illum : ipse enim

℣. 3. *Expl.* Munera ferebant consulturi Prophetas. 1. Reg. 9. v. 7. Vajab.

indicabit tibi quid eventurum sit puero huic.

4. Fecit ut dixerat, uxor Jeroboam: & consurgens abiit in Silo, & venit in domum Ahiæ: at ille non poterat videre, quia caligaverant oculi ejus præ senectute.

5. Dixit autem Dominus ad Ahiam: Ecce uxor Jeroboam ingreditur ut consulat te super filio suo qui ægrotat, hæc & hæc loqueris ei. Cùm ergo illa intraret, & dissimularet se esse quæ erat,

6. audivit Ahias sonitum pedum ejus introeuntis per ostium, & ait: ingredere uxor Jeroboam: quare aliam te esse simulas? ego autem missus sum ad te durus nuncius,

7. Vade, & dic Jeroboam: Hæc dicit Dominus Deus Israël: Quia exalta-

sçavoir ce qui doit arriver à cet enfant.

4. La femme de Jeroboam fit ce qu'il luy avoit dit: elle s'en alla aussi-tôt à Silo, & vint en la maison d'Ahias. Ahias ne pouvoit plus voir, parce que ses yeux s'étoient obscurcis à cause de son grand âge.

5. Le Seigneur donc dit à Ahias, Voici la femme de Jéroboam qui vient vous consulter pour son fils qui est malade: Vous luy direz telle & telle chose. Comme la femme de Jéroboam entroit en dissimulant qui elle étoit,

6. Ahias à son arrivée entendit le bruit qu'elle fit en marchant; & il luy dit: Entrez femme de Jéroboam, pourquoy feignez-vous être une autre que vous n'êtes? Mais j'ay été envoyé vers vous, pour vous porter une nouvelle bien dure.

7. Allez, & dites à Jéroboam: voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël.

℣. 4. *Lettr.* consurgens abiit, 1. statim abiit. *Hebraïsme.*

Je vous ay élevé du milieu des Israëlites", je vous ay établi Chef de mon peuple d'Israël;

vi te de medio populi, & dedi te ducem super populum meum Israël:

8. J'ay divisé le Royaume de la maison de David, & je vous l'ay donné; Et *après cela* vous n'avez point été comme mon serviteur David qui a gardé mes commandemens, qui m'a suivi de tout son cœur en faisant ce qui m'étoit agréable:

8. & scidi regnum domus David, & dedi illud tibi, & non fuisti sicut servus meus David, qui custodivit mandata mea, & secutus est me in toto corde suo, faciens quod placitum esset in conspectu meo:

9. mais vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, & vous vous êtes forgé des dieux étrangers & jettez en fonte, pour irriter ma colére, & vous m'avez rejetté derriere vous".

9. sed operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, & fecisti tibi deos alienos & conflatiles, ut me ad iracundiam provocares, me autem projecisti post corpus tuum.

10. C'est pourquoy je feray tomber toutes sortes de maux sur la maison de Jéroboam, & je feray mourir dans la maison de Jéroboam jusqu'aux animaux, jusqu'à celuy " que l'on conservoit précieusement & jusqu'au dernier qui se trouvera dans Israël; & je nettoieray tous

10. Idcirco ecce ego inducam mala super domum Jeroboam, & percutiam de Jeroboam mingentem ad parietem, & clausum, & novissimum in Israël: & mundabo reliquias domus Jeroboam, sicut mundari solet fimus usque ad

℣ 7. *Lettr.* du peuple.

℣. 9 *Lettr.* post corpus tuum *id est*, me contempto, & post habito. *Vat.*

℣. 10. *Lettr.* clausum & novissimum, *id est*, reliquum omne, sive preciosum sive vile. *Synops.*

purum.

les reſtes de la maiſon de Jéroboam comme on a accoutumé de nettoyer le fumier, juſqu'à-ce qu'il n'en reſte aucune trace.

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate, comedent eos canes : qui autem mortui fuerint in agro, vorabunt eos aves cœli : quia dominus locutus eſt.

11. Ceux de *la maiſon de* Jéroboam qui mourront dans la ville ſeront mangez par les chiens, & ceux qui mourront à la campagne ſeront mangez par les oiſeaux du ciel ; car c'eſt le Seigneur qui a parlé.

12. Tu igitur ſurge, & vade in domum tuam : & in ipſo introitu pedum tuorum in urbem, morietur puer,

12. Allez-vous-en donc & retournez en vôtre maiſon ; & au même-temps que vous mettrez le pied dans la ville l'enfant mourra,

13. & planget eum omnis Iſraël, & ſepeliet : iſte enim ſolus inferetur de Jeroboam in ſepulchrum, quia inventus eſt ſuper eo ſermo bonus à Domino Deo Iſraël, in domo Jeroboam.

13. & tout Iſraël le pleurera & l'enſévelira. C'eſt le ſeul de la maiſon de Jéroboam qui ſera mis dans le tombeau, parce que l'arreſt du Seigneur Dieu d'Iſraël touchant la maiſon de Jéroboam s'eſt trouvé favorable pour luy.

14. Conſtituit autem ſibi Dominus Regem ſuper Iſraël, qui percutiet domum Jeroboam in hac die, & in hoc tempore :

14. Mais le Seigneur s'eſt établi un Roy ſur Iſraël qui ruinera " la maiſon de Jéroboam en ce jour & en ce temps-même où nous vivons".

℣. 14. *Lettr.* frapera *Ibid. Expl.* ita ut qui nunc ſunt, eladis domus ejus teſtes futuri ſint. *Menoch.*

15. Le Seigneur Dieu frappera Israël, *& le rendra* comme le roseau qui est agité dans les eaux, & il arrachera Israël de cette terre si excellente qu'il a donnée à leurs péres, & il les dispersera *bien loin* au delà du fleuve *de l'Euphrate*, parce qu'ils ont consacré *à leur impiété* de grands bois pour irriter le Seigneur contr'eux.

15. & percutiet Dominus Deus Israël, sicut moveri solet arundo in aqua: & evellet Israël de terra bona hac, quam dedit patribus eorum, & ventilabit eos trans Flumen: quia fecerunt sibi lucos, ut irritarent Dominum.

16. Et le Seigneur livrera en proye Israël à cause des péchez de Jéroboam, qui a péché & qui a fait pécher Israël.

16. Et tradet Dominus Israël propter peccata Jeroboam, qui peccavit, & peccare fecit Israël.

17. La femme donc de Jéroboam s'en retourna & vint à Thersa" & lors qu'elle mettoit le pied sur le pas de la porte, l'enfant mourut.

17. Surrexit itaque uxor Jeroboam, & abiit, & venit in Thersa: cúmque illa ingrederetur limen domus, puer mortuus est,

18. Il fut enséveli ensuite; & tout Israël le pleura selon ce que le Seigneur avoit prédit par le Prophéte Ahias son serviteur.

19. & sepelierunt eum. Et planxit eum omnis Israël juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu servi sui Ahiæ Prophetæ.

19. Le reste des actions de Jéroboam, ses combats

19. Reliqua autem verborum Jero-

℣. 17. *Expl.* Videtur Thersa fuisse regia civitas ante Samariam conditam. *Menoch.*

boam, quomodo pugnaverit, & quomodo regnaverit, ecce scripta sunt in libro verborum dierum Regum Israël.

& la maniére dont il regna sont écrits dans le livre des annales " des Rois d'Israël.

20. Dies autem, quibus regnavit Jeroboam viginti duo anni sunt: & dormivit cum patribus suis, regnavítque Nadab filius ejus pro eo.

20. Le temps du regne de Jéroboam fut de vingt-deux années ; il dormit "ensuite avec ses péres, & Nadab son fils regna en sa place.

21. Porrò Roboam filius Salomonis regnavit in Juda. Quadraginta & unius anni erat Roboam, cùm regnare cœpisset: decem & septem annos regnavit in Jerusalem civitate, quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi, ex omnibus tribubus Israël. Nomen autem matris ejus Naama Ammanitis.

21. Cependant Roboam fils de Salomon regnoit en Juda : il avoit quarante & un an lors qu'il commença à regner, & il regna dix sept ans en la ville de Jérusalem que le Seigneur avoit choisie dans toutes les Tribus d'Israël pour y établir son nom. Sa mére s'appeloit Naama & elle étoit du païs des Ammonites".

22. Et fecit Judas malum coram Domino, & irritaverunt eum super omnibus, quæ fecerant patres eorum in pec-

22. Et Juda fit le mal devant le Seigneur, & ils l'irritérent par les péchez qu'ils commirent, plus que leurs péres ne l'avoient irrité par

ỳ. 19. *Lettr* verborum dierum *pro* annalium. *Hebraïsm Vatabl.*

ỳ. 20. *Expl.* il mourut. L'Ecriture appelle la mort un sommeil.

ỳ. 21. *Expl.* Elle étoit idolatre comme les Ammonites. Elle apprit à son fils son impiété, & son fils au peuple. *Vatab.*

tous leurs crimes.

23. Car ils se bâtirent aussi des autels, & se firent des statuës & des bois sur toutes les colines élevées, & sous tous les arbres les plus touffus.

24. Il y eut aussi dans leur païs des efféminez, & ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avoit détruits à l'entrée des enfans d'Israël *dans la Palestine*.

25. La cinquiéme année du regne de Roboam Sesac Roy d'Egypte vint à Jérusalem,

26. il enleva les tresors de la Maison du Seigneur, & les tresors du Roy, & il pilla tout. Il prit aussi les boucliers d'or que Salomon avoit faits,

27. en la place desquels Roboam en fit faire d'airain & les mit entre les mains de ceux qui avoient soin des boucliers, & de ceux qui faisoient sentinelle devant la porte, de la maison du Roy:

28. & lors que le Roy entroit dans la maison du

catis suis quæ peccaverunt.

23. Ædificaverunt enim & ipsi sibi aras, & statuas, & lucos, super omnem collem excelsum, & subter omnem arborem frondosam:

24. sed & effeminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominationes gentium, quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Israël.

25. In quinto autem anno regni Roboam, ascendit Sesac Rex Ægypti in Jerusalem,

26. & tulit thesauros domus Domini, & thesauros regios, & universa diripuit: scuta quoque aurea, quæ fecerat Salomon:

27. pro quibus fecit Rex Roboam scuta ærea, & tradidit ea in manum ducum scutariorum, & eorum qui excubabant ante ostium domus Regis.

28. Cúmque ingrederetur Rex in

domum Domini, portabant ea qui præeundi habebant officium : & postea reportabant ad armamentarium scutariorum.

29. Reliqua autem sermonum Roboam, & omnia quæ fecit, ecce scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda.

30. Fuitque bellum inter Roboam & Jeroboam cunctis diebus.

31. Dormivitque Roboam cum patribus suis, & sepultus est cum eis in civitate David : nomen autem matris ejus Naama Ammanitis : & regnavit Abiam filius ejus pro eo.

Seigneur ceux qui devoient marcher devant luy portoient ces boucliers, & ils les reportoient en suite au lieu destiné à garder les armes.

29. Le reste des actions de Roboam, & tout ce qu'il a fait est écrit dans le livre des annales des Rois de Juda.

30. Et il y eut toûjours guerre entre Roboam & Jéroboam.

31. Et Roboam dormit avec ses péres, Il fut enséveli avec eux dans la ville de David. Sa mére s'appeloit Naama qui étoit Ammonite, & Abiam son fils regna en sa place.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 2. &c. *ET Jéroboam dit à sa femme : Allez-vous-en ; changez d'habit, & qu'on ne connoisse point que vous soyez femme de Jéroboam. Allez à Silo, où est le Prophéte Ahias, &c.*

Ce Prince en usa ainsi, selon la remarque des Interprétes, pour empêcher que le peuple ne

s'apperçût qu'il avoit recours au Prophéte du Seigneur, & qu'il ne fût convaincu par son exemple de la vanité & de l'impuissance des idoles. Il le fit encore, disent-ils, de peur que si ce Prophéte avoit reconnu la Reine sa femme, il ne la traittât avec une trop grande sévérité à cause de son idolatrie, ou que même il ne refusât de l'écouter, & de luy répondre. Mais en même temps qu'il reconnoissoit & qu'il condamnoit en quelque sorte son impiété, il faisoit voir quel étoit son extrême aveuglement; puisque s'il avoit recours au Prophéte Ahias dans un besoin si pressant, comme à un Prophéte véritable, il pouvoit bien aisément juger qu'il ne luy seroit pas plus difficile de connoître qui elle étoit, que de luy prédire l'avenir, comme il arriva effectivement.

℣. 9. *Vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, &c.*

Estius in hunc loc. Un sçavant homme nous fait remarquer que la raison pour laquelle Dieu reprocha à Jéroboam d'avoir fait luy seul plus de mal que tous les autres, étoit que non seulement il avoit abandonné, comme plusieurs, le culte de la véritable religion, mais qu'il avoit travaillé par un artifice & par une politique détestable à le faire abandonner en même temps à tout le peuple: Ce qu'on a fait voir auparavant être un crime sans comparaison plus noir, que celuy de Salomon que l'amour des femmes avoit emporté & fait passer dans l'idolatrie. Qui peut en effet pénétrer toute la profondeur de la malice d'un péché tel qu'étoit celuy de ce Prince, qui après avoir été élevé sur le thrône de Salo-

mon par un pur effet de la volonté de Dieu qu'il a reconnu luy-même, ne pensa plus qu'à s'assurer son Royaume par la ruïne de la véritable religion du Dieu de qui il avoit reçû sa couronne ? Mais qu'il n'est que trop ordinaire de voir encore renouveler parmi nous en quelque sorte le crime de Jéroboam, lorsqu'au lieu de faire servir à l'accroissement de la gloire de nôtre Dieu les differens dons de sa grace qu'il a répandus sur nous, nous nous en servons au contraire pour nous élever contre luy, sinon par une idolatrie extérieure & visible, au moins par celle d'un orgueil secret & d'une complaisance criminelle, voulant rapporter à nous-mêmes toute la gloire qui n'est dûë qu'à celuy-là seul qui est nommé le Tres-haut !

℣. 10. *Je nettoyeray tous les restes de la maison de Jéroboam, comme on a accoûtumé de nettoyer le fumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste aucune trace.*

Cette expression, quoy que basse en apparence, est tres-digne de la majesté de Dieu. Car c'est de même que s'il nous disoit que toute la gloire des plus grands Princes du monde est devant luy comme de l'ordure & du fumier, lorsqu'ils imitent l'impiété de Jéroboam. Nous voyons dans l'Ecriture que les priéres des Saints montent devant Dieu, & qu'elles sont accompagnées de parfums, lorsqu'elles s'élevent jusqu'à luy. Mais nous y voyons aussi que l'orgueil de ceux qui le haïssent monte toûjours, & il monte comme une vapeur déteſtable dont l'impureté est en horreur à celuy qui ne regarde que les humbles. L'impiété de Jéroboam & de

Apocal. c. 8. v. 3. 4.

Psal. 73. v. 24.

toute sa famille étoit donc comme un fumier d'une horrible puanteur, que Dieu devoit nettoyer par un effet rigoureux de sa justice, en exterminant cette maison, & n'en laissant aucune trace.

℣. 28. *Lorsque le Roy entroit dans la maison du Seigneur, &c.*

Il paroît par là, dit un Interpréte, que Roboam n'avoit pas entiérement abandonné le culte de Dieu, mais qu'il unissoit par un mélange sacrilege l'adoration du Seigneur avec celle des idoles; ce qui n'arrive que trop souvent dans l'Eglise, où l'on mêle aussi une apparence extérieure de religion avec toutes les passions à qui l'Apôtre a donné le nom d'idoles, lorsqu'il nomme l'attache criminelle que l'on y a, *une* véritable *idolatrie.*

℣. 30. *Et il y eut toûjours guerre entre Roboam & Jéroboam.*

Ce qui est marqué ici paroît contraire à ce qui est dit dans le douziéme chapitre, que la Tribu de Juda étant sur le point de faire la guerre contre Israël, en fut détournée par le Prophéte, qui leur parla de la part de Dieu, & les obligea de renoncer à cette guerre. Mais il le faut expliquer par les Paralipoménes, où il est dit que Roboam & son peuple ayant seulement persévéré durant trois années dans le service de Dieu, s'abandonna dans la suite à l'idolatrie. Ainsi tant qu'il demeura attaché à la véritable religion, il observa l'ordre que Dieu luy avoit donné de ne point combattre contre Israël : ce qui ne dura, comme on l'a dit, que trois ans. Mais lorsqu'il eut commencé à adorer les idoles,

Paralip. cap. 11. 17. &c.

il

il ne fit plus de difficulté, malgré la défenſe de Dieu, de faire la guerre à Jéroboam, pour tâcher de recouvrer ce qui luy avoit été ôté du Royaume de ſon pére, ſans conſidérer que le Seigneur qui le luy avoit ôté a cauſe de l'idolatrie de Salomon, ſeroit irrité tout de nouveau contre luy par l'impiété particuliere à laquelle il s'abandonnoit. Ainſi lorſque l'Ecriture dit ici, *qu'il y eut toûjours guerre entre Roboam & Jéroboam*, elle entend que cette guerre dura toûjours depuis que le Roy Roboam eut commencé a adorer les idoles, c'eſt-à-dire pendant preſque tout ſon regne.

CHAPITRE XV.

1. IGITUR in octavo decimo anno regni Jeroboam filii Nabat, regnavit Abiam ſuper Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Maacha filia Abeſſalom.

3. Ambulavítque in omnibus peccatis patris ſui, quæ fecerat ante eum: nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo ſuo, ſicut cor David patris ejus.

1. LA dix-huitiéme année du regne de Jéroboam fils de Nabat Abiam regna en Juda. *L'an du Monde 3046. avant Jeſus Chriſt 958.*

2. Il regna trois ans dans Jéruſalem & ſa mére ſe nommoit Maacha, & étoit fille d'Abeſſalom.

3. Il marcha dans *la voye* & dans tous les péchez que ſon pére avoit commis avant luy, & ſon cœur n'étoit point parfait avec le Seigneur ſon Dieu comme l'étoit le cœur de David ſon pére.

4. Mais néanmoins le Seigneur son Dieu luy donna a cause de David une lampe dans Jérusalem" en suscitant son fils après luy & établissant Jérusalem",

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus suus lucernam in Jerusalem, ut suscitaret filium ejus post eum, & statueret Jerusalem:

5. parce que David avoit fait ce qui étoit droit & juste aux yeux du Seigneur, & qu'il ne s'étoit point détourné tous les jours de sa vie de tout ce qu'il luy avoit commandé, excepté en ce qui se passa à l'égard d'Urie" Héthéen.

5. eò quòd fecisset David rectum in oculis Domini, & non declinasset ab omnibus, quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ suæ, excepto sermone Uriæ Hethæi.

6. Il y eut néanmoins toûjours guerre entre Roboam" & Jéroboam tant que Roboam vécut.

6. Attamen bellum fuit inter Roboam & Jeroboam omni tempore vitæ ejus.

7. Le reste des actions d'Abiam & tout ce qu'il fit est écrit au livre des annales des Rois de Juda: & il se donna une bataille entre Abiam & Jéroboam.

7. Reliqua autem sermonum Abiam, & omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Juda? Fuitque prælium inter Abiam & inter Jeroboam.

8. Après cela Abiam dormit avec ses péres, & ils l'ensévelirent dans la ville

8. Et dormivit Abiam cum patribus suis, & sepelierunt

℣ 4. *Expl.* Lucernam in Jérusalem, *id est*, regiam posteritatem quæ luceat in Tribu Juda. *Menoch. Vatabl.*

Ibid. Statueret Jerusalem, *id est*, confirmaret in statu pristino. *Vatabl.*

℣. 5. *Lettr.* excepto sermone Uriæ

℣. 6. Roboam. *id est*, Abiam filium Roboam. *Chald. & LXX.*

eum in civitate David : regnavítque Asa filius ejus pro eo.

9. In anno ergo vigesimo Jeroboam Regis Israël regnavit Asa Rex Juda,

10. & quadraginta & uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

11. Et fecit Asa rectum ante conspectum Domini, sicut David pater ejus:

12. & abstulit effeminatos de terra, purgavítque universas sordes idolorum, quæ fecerant patres ejus.

13. Insuper & Maacham matrem suam amovit ne esset princeps in sacris Priapi, & in luco ejus, quem consecraverat : subvertitque specum ejus, & confregit simulachrum turpissimum, & combussit in torrente Cedron :

de David : & son fils Aza regna à sa place.

9. La vingtiéme année de Jéroboam Roy d'Israël, Aza Roy de Juda commença son regne,

An du Monde 3049. avant Jesus-Christ 955.

10. il regna quarante & un an dans Jérusalem. Sa mére" s'appeloit Maacha & étoit fille d'Abessalom.

11. Et Aza fit ce qui étoit droit & juste aux yeux du Seigneur comme David son pére.

12. Il chassa de ses terres les effeminez ; il purgea *Jérusalem* de toutes les infamies" des idoles que ses péres y avoient dressées.

13. Il ôta aussi l'autorité" à sa mére Maacha afin qu'elle n'eût plus l'intendance des sacrifices de Priape & du bois qu'elle luy avoit consacré. Il renversa la caverne où il étoit honoré, il brisa cette idole infame, & la brûla dans le torrent de Cédron.

℣. 10. *Expl. C'est-à-dire*, sa grand' mére *Vatab.*

℣. 12. *Lettr.* sordes idolorum, *pro* Deos stercoreos *Vat.*

℣. 13. *Expl.* le gouvernement du royaume. *Vat.* Amovit ne esset domina & princeps. *Hebr.* & *Septante*, *Estium.*

14. Il ne détruisit point les hauts lieux ℣ mais le cœur d'Aza étoit néanmoins parfait avec le Seigneur pendant tous les jours de sa vie.

15. Il porta aussi dans la maison du Seigneur ce que son pére avoit consacré à Dieu, & ce qu'il avoit fait vœu de donner, l'argent, l'or & les vases.

16. Or il y eut guerre entre Aza & Baaza Roy d'Israël tant qu'ils vécurent,

17. & Baaza Roy d'Israël vint en Juda & bâtit *la forteresse* de Rama, afin que nul du côté d'Aza Roy de Juda ne pût entrer ou sortir *de ses Etats* ℣.

18. Alors Aza prenant tout l'argent & l'or qui étoit demeuré dans les tresors de la maison du Seigneur & dans les tresors du Palais du Roy; les mit entre les mains de ses serviteurs & les envoya à Benadad fils de Tabremon fils d'Hésion Roy de Syrie qui demeuroit à Damas & luy fit dire:

14. excelsa autem non abstulit. Veruntamen cor Asa perfectum erat cum Domino cunctis diebus suis:

15. & intulit ea, quæ sanctificaverat pater suus, & voverat, in domum Domini, argentum & aurum, & vasa.

16. Bellum autem erat inter Asa, & Baasa Regem Israël, cunctis diebus eorum.

17. Ascendit quoque Baasa Rex Israël in Judam, & ædificavit Rama, ut non posset quispiam egredi vel ingredi de parte Asa Regis Juda.

18. Tollens itaque Asa omne argentum & aurum, quod remanserat in thesauris domus Domini & in thesauris domus Regiæ, dedit illud in manus servorum suorum: & misit ad Benadad filium Tabremon filii Hezion, Regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens:

℣ 14 *Expl.* où il y avoit des autels, sur lesquels on sacrifioit au vray Dieu, contre la loy qui commandoit que l'on ne sacrifiât qu'en Jérusalem. *Vat.*

℣. 17. *Expl.* arcem inexpugnabilem. *Vat.*

19. Fœdus est inter me & te, & inter patrem meum & patrem tuum: ideo misi tibi munera, argentum & aurum: & peto ut venias, & irritum facias fœdus quod habes cum Baasa Rege Israël, & recedat à me.

19. Il y a alliance entre vous & moy comme il y en a eu entre mon pére & le vôtre. C'est pourquoy je vous ay envoyé des presens de l'argent & de l'or, & je vous prie de venir nonobstant l'alliance que vous avez avec Baaza Roy d'Israël, afin qu'il se retire de dessus mes terres.

20. Acquiescens Benadad Regi Asa, misit principes exercitus sui in civitates Israël, & percusserunt Ahion, & Dan, & Abel-domum-Maacha, & universam Cenneroth, omnem scilicet terram Nephthali.

20. Benadad s'étant rendu à la priere du Roy Aza envoya les Généraux de son armée contre les villes d'Israël, & ils prirent Ahion, Dan, Abel-maison-de-Maacha", & toute la contrée de Cenneroth, c'est-à-dire, toutes les terres de Nephthali.

21. Quod cùm audisset Baasa, intermisit ædificare Rama, & reversus est in Thersa.

21. Baasa ayant reçû ces nouvelles, cessa de bâtir la ville de Rama, & s'en revint à Thersa,

22. Rex autem Asa nuncium misit in omnem Judam, dicens: Nemo sit excusatus, & tulerunt lapides de Rama, & ligna ejus quibus ædificaverat Baasa, & extruxit de eis Rex

22. Alors le Roy Aza fit publier ceci par des courriers dans toute l'étenduë de Juda: Que tous sans exception *viennent à Rama*". Et toutes les pierres & tout le bois que Baaza avoit employé à bâtir Rama ayant été

℣. 20. *Hebr.* Abel-beth-Maacha. Il y en a qui croient qu'Abela, Abel-beth-Maacha, Beth-Maacha, & Abel-Maïm ne sont qu'une même ville.

℣. 22 *Lettr* Nemo sit excusatus

emportez, le Roy Asa l'employa à bâtir Gabaa en Benjamin & Maspha.

Asa Gabaa Benjamin, & Maspha.

23. Le reste des actions d'Aza & toutes les entreprises où il signala sa valeur, tout ce qu'il fit & les villes qu'il bâtit, tout cela dis-je est écrit au livre des annales des Rois de Juda. Il eut un grand mal de jambes lorsqu'il étoit déja vieux;

23. Reliqua autem omnium sermonum Asa, & universæ fortitudines ejus, & cuncta quæ fecit, & civitates quas extruxit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Juda? Verumtamen in tempore senectutis suæ doluit pedes.

24. il dormit ensuite avec ses péres & il fut enseveli dans la ville de David son pére, & Josaphat son fils régna en sa place.

24. Et dormivit cum patribus suis, & sepultus est cum eis in civitate David patris sui. Regnavitque Josaphat filius ejus pro eo.

25. La seconde année d'Asa Roy de Juda Nadab fils de Jéroboam commença à regner dans Israël, & il regna deux ans dans Israël.

25. Nadab verò filius Jeroboam regnavit super Israël anno secundo Asa Regis Juda: regnavítque super Israël duobus annis.

26. Il fit le mal devant le Seigneur, & il marcha dans les voyes de son pére, & dans les péchez qu'il fit commettre à Israël.

26. Et fecit quod malum est in conspectu Domini, & ambulavit in viis patris sui, & in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israël.

27. Mais Baasa fils d'Ahias de la maison d'Issachar fit

27. Insidiatus est autem ei Baasa filius Ahiæ de domo Is-

facbat, & percussit eum in Gebbethon, quæ est urbs Philistinorum : siquidem Nadab & omnis Israël obsidebant Gebbethon.

28. Interfecit ergo illum Baasa in anno tertio Asa Regis Juda, & regnavit pro eo.

29. Cúmque regnasset, percussit omnem domum Jeroboam : non dimisit ne unam quidem animam de semine ejus, donec deleret eum juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu servi sui Ahiæ Silonitis,

30. propter peccata Jeroboam, quæ peccaverat, & quibus peccare fecerat Israël: & propter delictum, quo irritaverat Dominum Deum Israël.

31. Reliqua autem sermonum Nadab, & omnia quæ operatus est, nónne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Israël.

32. Fuitque bellum inter Asa &

une entreprise secrette contre sa personne, & il le tua près de Gebbethon, qui est une ville des Philistins, que Nadab & tout Israël assiégeoit alors.

28. Baasa donc tua Nadab, & il régna en sa place, la troisiéme année du régne d'Asa Roy de Juda,

29. Baasa etant devenu Roy tua tous ceux de la maison de Jéroboam. Il n'en laissa pas vivre un seul de sa race jusqu'à-ce qu'il l'eût exterminée entierement selon ce que le Seigneur l'avoit prédit par Ahias Silonite son serviteur.

30. *Et ceci arriva* à cause des péchez que Jéroboam avoit commis & qu'il avoit fait commettre à Israël, & à cause du peché par lequel ils avoient irrité le Segneur le Dieu d'Israël.

31. Le reste des actions de Nadab, & tout ce qu'il fit est écrit au livre des annales des Rois d'Israël,

32. & il y eut guerre entre Asa & Baasa Roy d'Israël

tant qu'ils vécurent.

Baasa Regem Israël, cunctis diebus eorum.

33. La troisiéme année d'Asa Roy de Juda, Baasa fils d'Ahias regna sur tout Israël, & son regne dura vingt-quatre ans.

33. Anno tertio Asa Regis Juda regnavit Baasa filius Ahiæ, super omnem Israël, in Thersa, viginti quatuor annis.

34. Il fit le mal devant le Seigneur, & il marcha dans la voye de Jéroboam & dans les péchez qu'il avoit fait commettre à Israël.

34. Et fecit malum coram Domino, ambulavitque in via Jeroboam, & in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israël.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. *DAVID ne s'étoit point détourné tous les jours de sa vie de tout ce que le Seigneur luy avoit commandé, excepté ce qui se passa touchant Urie.*

On demande comment l'Ecriture dit ici que David avoit toûjours fidellement pratiqué les préceptes du Seigneur, hormis en ce qui s'étoit passé à l'égard d'Urie; puisqu'il l'offensa en tant d'autres occasions, comme dans le dénombrement du peuple, qui fut suivi d'une punition si sévére; dans le jugement injuste qu'il rendit contre Miphiboseth; & dans la cruelle résolution qu'il avoit prise de tuer toute la famille de Nabal, pour le refus qu'il luy avoit fait de l'assister. Sur quoy un sçavant Théologien & les

autres Interprétes disent que le Saint-Esprit a parlé ici seulement des deux crimes de l'adultére & de l'homicide que commit David, parce qu'ils étoient absolument inexcusables, aussi-bien devant les hommes que devant Dieu : au lieu que les autres pouvoient bien en quelque sorte s'excuser humainement, comme ce qu'il fit à Miphiboseth, sur la foiblesse de l'esprit de l'homme, qui se laisse quelquefois surprendre par la malice des méchans ; le dénombrement du peuple, sur ce que d'abord il ne crut point offenser Dieu, & qu'il ne sentit le remords de sa conscience, comme parle l'Ecriture, qu'après son péché ; & enfin la vengeance qu'il vouloit prendre de Nabal, sur l'extréme brutalité de cet homme, qui sans le moindre respect pour David s'étoit emporté avec les derniers excès contre luy. *Estius & alii in hunc loc.*

Mais il faut avoüer aussi que la grande humilité & la pénitence si parfaite de ce Prince couvroit alors tellement aux yeux de Dieu tout le mal qu'il avoit fait, qu'il semble que l'Ecriture ne parle même qu'avec peine des deux plus grands crimes qu'il eût commis. Elle releve toûjours au contraire la droiture de son cœur, & ne manque point de le proposer par tout comme ayant été parfait devant le Seigneur ; parce qu'en quelques péchez qu'il soit tombé, il est revenu si parfaitement à Dieu, a lavé ses crimes avec tant de larmes, & en a été pénétré toute sa vie d'un si vif regret, & d'un souvenir si sensible, qu'il a, pour le dire ainsi, forcé le Seigneur d'oublier tous ses péchez pour ne plus envisager que sa pénitence & l'ardeur

de son amour. C'est ce qui doit être d'une grande consolation pour tous ceux qui ayant suivi David dans ses crimes, l'imitent ensuite dans la ferveur & dans la sincérité de sa pénitence. *Si secutus es errantem*, disoit autrefois saint Ambroise à Théodose-le-Grand, *sequere pœnitentem*: Puisque vous avez péché comme David, faites aussi pénitence comme il l'a faite. Ce sera alors que Dieu oubliant tous vos péchez, il ne se souviendra plus que des vertus par lesquelles vous effacerez à ses yeux toutes vos impuretez passées.

Vit. div. Ambros.

℣. 13. *Aza ôta l'authorité à sa mère Maacha, &c.*

Dieu qui sembloit presque avoir abandonné son peuple à cause de son impiété, ne laisse pas de susciter, selon l'expression de l'Ecriture, *une lampe à David* son serviteur, c'est-à-dire, un héritier de sa piété aussi bien que de sa couronne, en la personne d'Aza petit-fils de Roboam, qui *fit*, selon que l'assure le Saint-Esprit, *ce qui etoit droit & juste aux yeux du Seigneur, comme David son père.* On ne peut sur tout loüer assez, dit un ancien Pére, la sainte générosité & le zéle tout divin qui luy ayant fait préférer ce qu'il devoit au Seigneur, à ce qu'il sembloit que la nature & le respect pour sa mére exigeât de luy, le porta à la dépoüiller de l'authorité dont elle abusoit pour faire régner l'idolatrie dans ses Etats. Il ne craignit point de la choquer en brisant & en brûlant l'idole infame qu'elle adoroit, parce qu'il sçavoit qu'il ne pouvoit faire un plus agréable sacrifice à Dieu, ni rendre même à cette Princesse un plus

Theodor. in 3. Reg. quæst. 47

grand service, que de mettre en poudre une statuë dont le démon se servoit pour la tromper; & que c'est dans ces rencontres où l'on doit, comme les saints Péres nous l'ont depuis enseigné, fouler aux pieds toute la tendresse naturelle qui s'oppose à ce que l'on doit à son Créateur. *Per calcatum perge patrem.* Hieron.

℣. 14. *Il ne détruisit point les hauts lieux; mais son cœur étoit néanmoins parfait avec le Seigneur pendant tous les jours de sa vie.*

Quoy qu'il fût contre la défense de la Loy de sacrifier dans les hauts-lieux, il n'est pas certain néanmoins qu'Aza ait péché en ne les détruisant point; puisqu'il se peut faire qu'il ait été dans l'impuissance de le faire, ou qu'il ait dû tolérer ce mal pour en éviter un plus grand.

Il seroit bien aisé en cette maniére d'accorder cette conduite d'Aza avec ce qui est dit ensuite, *que son cœur étoit parfait avec le Seigneur.* On peut croire néanmoins aussi qu'Aza a péché en ne détruisant point ces hauts-lieux. Mais en ce cas il ne faut pas prendre à la rigueur ce qui est dit, *que son cœur étoit parfait avec le Seigneur.* Il y a plusieurs expressions dans l'Ecriture, qui paroissent générales, & qui ne se doivent prendre que dans une généralité morale. Aza étoit donc parfait dans la plus grande partie de ses actions & de sa conduite; mais cela n'empêche pas qu'il n'eût des defauts & dans le culte, comme celuy de n'avoir pas détruit ces lieux où l'on offroit des sacrifices illégitimes, & dans les mœurs, comme les fautes que l'Ecriture luy impute.

On peut former une autre difficulté sur ce

qui eſt dit ici, *qu'Aza ne détruiſit pas les lieux hauts*, quoy qu'il ſoit dit dans le deuxiéme livre des Paralipomenes, *qu'il les détruiſit*. Cela ſe peut accorder, ou en entendant par le paſſage des Paralipomenes, qu'il détruiſit les lieux où l'on ſacrifioit aux faux dieux, ou les hauts lieux qui étoient éloignez de Jéruſalem. Et en entendant celuy-ci où il eſt dit qu'il ne les détruiſit pas : *Excelſa non abſtulit*, des temples bâtis par Salomon ſur la montagne des Oliviers proche de Jéruſalem, qui ne furent pas détruits par Aza, & qui le furent par Joſias.

Ch. 14. v. 2.

℣. 17. 18. &c. *Baaſa Roy d'Iſraël bâtit la fortereſſe de Rama, & empêcha que nul du côté d'Aza Roy de Juda ne pût entrer ou ſortir de ſes Etats. Alors Aza prenant tout l'argent & l'or qui étoit demeuré dans les tréſors de la maiſon du Seigneur, & dans les tréſors du Palais du Roy, l'envoya au Roy de Syrie, & le pria de venir, afin que Baaſa ſe retirât de deſſus ſes terres.*

Il paroît deux fautes conſidérables dans cette ſeule action d'Aza ; l'une en ce qu'au lieu d'avoir recours à Dieu-même, il imploroit l'aſſiſtance des payens pour ſe défendre contre le Roy d'Iſraël : & l'autre, en ce que pour faire venir ce Prince idolâtre à ſon ſecours, il n'employe pas ſeulement les tréſors de ſon Palais, mais encore ceux du Temple, qu'il auroit dû regarder comme inviolables. Comment donc *fut-il parfait devant Dieu pendant tous les jours de ſa vie*, ſelon que l'aſſure l'Ecriture ; puiſqu'il manqua ſi viſiblement alors de confiance en Dieu, & viola même en quelque ſorte la ſain-

teté de ſon Temple, en livrant tous ſes thréſors aux gentils, ſans parler des autres fautes où il tomba, & que l'on verra dans le livre des Paralipoménes ? Mais il ſemble qu'on ne peut mieux expliquer cette contrariété apparente, qu'en diſant avec quelques Interprétes, que ce ne fut proprement que dans le point de ſon attache perſévérante au culte de Dieu, qu'il marcha *parfaitement avec le Seigneur* dans toute ſa vie, *ayant purgé la ville de Jéruſalem de toutes les infamies des idoles que ſes péres y avoient dreſſées*, & privé ſa mére de l'autorité qu'elle ſe donnoit d'établir l'idolatrie dans ſes Etats.

2. Paralip. cap. 16. v. 16. cap. 18. 12.

Quant aux fautes où il tomba, nous verrons dans les Paralipoménes, qu'elles le firent dégénérer de ſa premiére piété, & que tant s'en faut qu'il fût parfait en cela devant le Seigneur, ainſi que David l'avoit été avant luy, il finit même aſſez miſérablement ſa vie; ce qui eſt ſelon la remarque d'un pieux Théologien, un terrible exemple de l'étrange fragilité des hommes, & une preuve funeſte de la fauſſeté de cette maxime qu'ont les hérétiques de nôtre temps, qu'un juſte ſe doit aſſurer infailliblement ſur la certitude que luy donne ſa juſtice. *Illuſtre exemplum omnibus, ne cum hæreticis certò ſibi promittant ſecuritatem.* C'eſt pourquoy, ajoûte-t'il avec ſaint Paul, que celuy qui eſt debout, prenne garde de ne pas tomber : *Qui ſtat, videat ne cadat.*

Eſtius in 2. Paralip. cap. 16.

℣. 25. 26. &c. *La ſeconde année d'Aza Roy de Juda, Nadab fils de Jéroboam commença à régner dans Iſraël. Il fit le mal devant le Seigneur, &c.*

Tout le reste de ce chapitre est employé à rapporter la succession de plusieurs Rois d'Israël, tous idolâtres & imitateurs de l'impiété de Jéroboam. Saint Jérôme remarque sur ce sujet & sur tout ce qui est rapporté dans la suite de cette histoire des Rois d'Israël & de Juda, qu'on ne doit pas simplement regarder la lettre, qui nous représente une multitude de méchans Princes, & tres-peu de bons; puisque, comme il dit fort bien, si l'on s'arrête à la seule histoire, il ne paroît que de la simplicité dans les paroles; mais que si on cherche dans cette simplicité apparente le sens spirituel qui est caché sous la lettre, on y pourra remarquer le petit nombre de ceux dont l'Eglise est composée, & les guerres différentes que luy suscitent ses ennemis. *Regum tertius & quartus liber regnum Juda & regnum describit Israël. Si historiam respicias, verba simplicia sunt. Si in litteris sensum latentem inspexeris, Ecclesia paucitas, & hæreticorum contra Ecclesiam bella narrantur.* L'idée seule que ce Saint nous donne sur cette histoire peut servir à ceux qui s'appliquent à la méditation des Ecritures, pour les porter à ne pas passer légérement ce qui regarde tous ces Princes; mais à y chercher ce qui peut nourrir leur piété, & les affermir dans l'unité de cette Eglise, dont le petit nombre ne doit point les affoiblir, non plus que la multitude de ses ennemis les étonner.

Hieron. epist. 103. tom. 1. 1009.

****

CHAPITRE XVI.

1. FACTUS est autem sermo Domini ad Jehu filium Hanani contra Baasa, dicens :

2. Pro eo quòd exaltavi te de pulvere, & posui te ducem super populum meum Israël, tu autem ambulasti in via Jeroboam, & peccare fecisti populum meum Israël, ut me irritares in peccatis eorum :

3. ecce, ego demetam posteriora Baasa, & posteriora domus ejus : & faciam domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabat.

4. Qui mortuus fuerit de Baasa in civitate, comedent eum canes : & qui mortuus fuerit ex eo in regione, comedent eum volucres cæli.

5. Reliqua autem

1. OR le Seigneur adressa sa parole à Jéhu fils d'Hanani contre Baasa & il luy dit :

2. Je vous ay élevé de la poussiére, & je vous établi Chef sur mon peuple d'Israël, & *après cela* vous avez marché dans la voye de Jéroboam, & vous avez fait pécher mon peuple d'Israël pour m'irriter par vos péchez.

3. C'est pourquoy je retrancheray la postérité de Baasa & la postérité de sa maison, & je feray de vôtre maison ce que j'ay fait de la maison de Jéroboam fils de Nabat.

4. Celuy de la race de Baasa qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens, & celuy qui mourra à la campagne sera mangé par les oiseaux du ciel.

5. Le reste des actions de

℣. 4. *Lettr.* in regione. *Heb.* in agro.

Baasa; & tout ce qu'il a fait & ses combats, tout cela est écrit aux annales des Rois d'Israël.

sermonum Baasa, & quæcunque fecit, & prælia ejus : nónne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Israël ?

6. Baasa donc dormit avec ses péres, il fut enséveli à Thersa, & Ela son fils regna en sa place.

6. Dormivit ergo Baasa cum patribus suis, sepultusque est in Thersa : & regnavit Ela filius ejus pro eo.

7. Mais le Prophéte Jéhu fils d'Hanani ayant déclaré à Baasa ce que le Seigneur avoit prononcé contre luy & contre sa maison à cause de tous les maux qu'il avoit faits aux yeux du Seigneur pour l'irriter par les œuvres de ses mains, & que le Seigneur traiteroit sa maison comme celle de Jéroboam, Baasa en étant irrité tua ce même Prophéte Jéhu fils d'Hanani.

7. Cum autem in manu Jehu filii Hanani prophetæ verbum Domini factum esset contra Baasa, & contra domum ejus, & contra omne malum, quod fecerat coram Domino ad irritandum eum in operibus manuum suarum, ut fieret sicut domus Jeroboam: ob hanc causam occidit eum, hoc est, Jehu filium Hanani, Prophetam.

L'An du Monde 3074. avant Jesus-Christ 930.

8. La vingt-sixiéme année d'Asa Roy de Juda Ela fils de Baasa regna sur Israël à Thersa, & son regne dura deux ans.

8. Anno vigesimo sexto Asa Regis Juda, regnavit Ela filius Baasa super Israël in Thersa duobus annis.

9. Car Zambri son serviteur qui commandoit la moitié de sa cavalerie se révolta contre luy, & pendant qu'il beuvoit à Thersa, & qu'il

9. Et rebellavit contra eum servus suus Zambri, dux mediæ partis equitum : erat autem Ela in Thersa bibens, & temulentus

timulentus, in domo Arsa præfecti Thersa.

10. Irruens ergo Zambri percussit & occidit eum, anno vigesimo septimo Asa Regis Juda, & regnavit pro eo.

11. Cúmque regnasset, & sedisset super solium ejus, percussit omnem domum Baasa, & non dereliquit ex ea mingentem ad parietem, & propinquos & amicos ejus.

12. Delevitque Zambri omnem domum Baasa, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat ad Baasa in manu Jehu Prophetæ,

13. propter universa peccata Baasa, & peccata Ela filii ejus, qui peccaverunt, & peccare fecerunt Israël, provocantes Dominum Deum Israël in vanitatibus suis.

14. Reliqua autem sermonum Ela, &

étoit yvre dans la maison d'Arsa gouverneur de Thersa.

10. Zambri se jettant sur luy tout d'un coup le frappa & le tua la vingt-septiéme année du regne d'Asa Roy de Juda, & il regna en sa place.

11. Lors qu'il fut établi Roy, & qu'il fut assis sur son rhône, il extermina toute la maison de Baasa, sans en laisser aucun reste", & sans épargner aucun de ses proches ou de ses amis.

12. Zambi détruisit ainsi toute la maison de Baasa, selon la parole que le Seigneur avoit fait dire à Baasa par le Prophéte Jehu,

13. à cause de tous les péchez que Baasa & son fils Ela avoient commis qui avoient péché & fait pécher Israël en irritant le Seigneur le Dieu d'Israël par leurs vanitez & leurs mensonges".

14. Le reste des actions d'Ela & tout ce qu'il fit est

℣. 11 *Ieron.* Et non dereliquit ex ea mingentem ad parietem *Vide notam* 1. *Reg.* cap. 25 v. 22.

℣. 13 *Expl.* en adorant des idoles. *Vatab.*

écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

15. La vingt-septiéme année d'Asa Roy de Juda Zambri regna à Thersa pendant sept jours. L'armée d'Israël assiégeoit alors Gebbethon ville des Philistins,

16. & ayant appris que Zambri s'étoit revolté & avoit tué le Roy, tout Israel établit pour Roy dans le camp Amri qui étoit alors Général de l'armée d'Israel.

17. Amri donc quittant Gebbethon marcha avec l'armée d'Israel & vint assiéger Thersa.

18. Zambri voyant que la ville alloit être prise, entra dans le Palais & se brûla avec la maison royalle & mourut

19. dans les péchez qu'il avoit commis en faisant le mal devant le Seigneur, & marchant dans la voye de Jéroboam", & dans le péché

omnia quæ fecit; nónne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Israël?

15. Anno vigesimo septimo Asa Regis Juda, regnavit Zambri septem diebus in Thersa: porrò exercitus obsidebat Gebbethon urbem Philistinorum.

16. Cúmque audisset rebellasse Zambri & occidisse Regem, fecit sibi Regem omnis Israël Amri, qui erat princeps militiæ super Israël in die illa in castris.

17. Ascendit ergo Amri, & omnis Israël cum eo de Gebbethon, & obsidebant Thersa.

18. Videns autem Zamri quòd expugnanda esset civitas, ingressus est palatium, & succendit se cum domo regia: & mortuus est

19. in peccatis suis, quæ peccaverat faciens, malum coram Domino, & ambulans in via Jeroboam, & in

℣. 19. *Explic.* en adorant comme luy les veaux d'or.

peccato ejus, quo fecit peccare Iſraël.

par lequel il avoit fait pécher Iſrael.

20. Reliqua autem ſermonum Zambri, & inſidiarum ejus, & tyrannidis, nónne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum Regum Iſraël.

20. Le reſte des actions de Zambri & de ſa conjuration & de ſa tyrannie eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

21. Tunc diviſus eſt populus Iſraël in duas partes: media pars populi ſequebatur Thebni filium Gineth, ut conſtitueret eum Regem: & media pars Amri.

21. Alors le peuple d'Iſraël ſe diviſa en deux parties. La moitié du peuple ſuivoit Thebni fils de Gineth pour l'établir Roy, & l'autre moitié ſuivoit Amri.

22. Prævaluit autem populus qui erat cum Amri, populo qui ſequebatur Thebni filium Gineth: mortuuſque eſt Thebni, & regnavit Amri.

22. Mais le peuple qui étoit avec Amri eut l'avantage ſur le peuple qui étoit avec Thebni fils de Gineth, & Thebni étant mort Amri regna ſeul.

L'an du Monde 3079.

23. Anno trigeſimo primo Aſa regis Juda, regnavit Amri ſuper Iſraël, duodecim annis: in Therſa regnavit ſex annis.

23. La trente-&-uniéme année d'Aſa Roy de Juda, Amri regna ſur Iſraël. Son regne dura douze ans, dont il en regna ſix à Therſa.

24. Emitque montem Samariæ à Somer duobus talentis argenti: & ædificavit eum, & vocavit nomen civitatis, quam extruxerat nomine Somer domini montis, Samariam.

24. Il acheta la montagne de Samarie de Somer pour deux talens d'argent & il y bâtit une ville qu'il appela Samarie du nom de Somer à qui avoit été la montagne.

25. Amri fit le mal devant le Seigneur, & les crimes qu'il commit surpasserent encore ceux de tous ses prédécesseurs.

25. Fecit autem Amri malum in conspectu Domini, & operatus est nequiter, super omnes qui fuerunt ante eum.

26. Il marcha dans toute la voye de Jéroboam fils de Nabat & dans les péchez par lesquels il avoit fait pécher Israël, pour irriter le Seigneur le Dieu d'Israël par ses vanitez & par ses mensonges.

26. Ambulavitque in omi via Jeroboam filii Nabat, & in peccatis ejus quibus peccare fecerat Israël: ut irritaret Dominum Deum Israël in vanitatibus suis.

27. Le reste des actions d'Amri avec les combats qu'il donna est écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

27. Reliqua autem sermonum Amri, & prælia ejus quæ gessit, nónne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Israël?

28. Amri dormit avec ses péres & fut enseveli à Samarie, & Achab son fils regna en sa place.

28. Dormivitque Amri cum patribus suis, & sepultus est in Samaria: regnavitque Achab filius ejus pro eo.

29. La trente-huitiéme année du regne d'Asa Roy de Juda, Achab fils d'Amri regna sur Israël. Il regna sur Israël à Samarie & son regne dura vingt-deux ans.

L'an du Monde 3086.

29. Achab verò filius Amri regnavit super Israël anno trigesimo octavo Asa Regis Juda. Et regnavit Achab filius Amri super Israël in Samaria viginti & duobus annis.

30. Achab fils d'Amri fit le mal devant le Seigneur & surpassa en impiété tous ceux

30. Et fecit Achab filius Amri malum in conspectu Domini, super omnes

qui fuerunt ante eum.

31. Nec suffecit ei ut ambularet in peccatis Jeroboam filii Nabat : insuper duxit uxorem Jezabel filiam Ethbaal Regis Sidoniorum. Et abiit, & servivit Baal, & adoravit eum.

32. Et posuit aram Baal in templo Baal, quod ædificaverat in Samaria,

33. & plantavit lucum : & addidit Achab in opere suo, irritans Dominum Deum Israël, super omnes Reges Israël qui fuerunt ante eum.

34. In diebus ejus ædificavit Hiel de Bethel, Jericho : in Abiram primitivo suo fundavit eam, & in Segub novissimo suo posuit portas ejus : juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Josue filii Nun.

qui avoient été avant luy.

31. Il ne se contenta pas de marcher dans les péchez de Jéroboam fils de Nabat, mais il épousa de plus Jézabel fille d'Ethbaal Roy des Sidoniens, & il alla servir Baal " & il l'adora.

32. Il mit l'autel de Baal dans le temple de Baal qu'il avoit bâti à Samarie,

33. & il planta un bois, & ajoûtant toûjours crime sur crime, il irrita le Seigneur le Dieu d'Israël plus que tous les Rois d'Israël qui avoient été avant luy.

34. Pendant son regne Hiel qui étoit de Béthel bâtit Jéricho. Il perdit Abiram son fils aîné lors qu'il en jetta les fondemens, & Segub le dernier de ses fils lors qu'il en posa les portes, selon que le Seigneur l'avoit prédit " par Josué fils de Nun.

℣. 31. Selon quelques Interprétes Baal n'est point une idole particuliere qui porte ce nom, mais il signifie en général une idole quelle qu'elle soit. *Synops.*

℣. 34. *Vide* Jos. 6. 26.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. &c. *OR le Seigneur adreſſa ſa parole à Jéhu fils d'Hanani contre Baaſa, & il luy dit, &c.*

Nous voyons icy un Prophéte qui eſt envoyé de la part de Dieu à un Prince impie, pour luy déclarer de quelle maniére il puniroit ſon impiété en détruiſant toute ſa maiſon. Et ce Prophéte ſonge ſeulement à accomplir la volonté de celuy qui l'envoyoit, ſans ſe mettre en peine du mal qui pouvoit luy en arriver. Il parle à ce Roy avec la même autorité que Samuël avoit parlé autrefois au premier de tous les Rois d'Iſraël; & luy déclare que puiſqu'après avoir été élevé de la pouſſiére ſur le thrône il avoit marché ſur les traces de Jéroboam, Dieu traiteroit ſa maiſon comme celle de ce Prince ingrat dont il avoit embraſſé l'impiété; que ceux de ſa race qui mourroient dans la ville, ſeroient mangez par les chiens, & que ceux qui mourroient à la campagne, ſeroient devorez par les oyſeaux. On eſt étonné d'entendre un homme parler à un Roy ſi librement & ſi fortement. Et on eſt peut-être moins étonné de voir ce Roy traitter Dieu avec un ſi grand mépris, & inſulter ſi hautement à la piété. C'étoit cependant le même Dieu qui parloit à Baaſa par la bouche de ſon Prophéte, & que Baaſa traittoit avec tant d'outrage en luy préférant les idoles. Mais on craint & la colére & la puiſſance viſi-

ble d'un Prince qui tuë le corps, & on ne craint point la justice sans comparaison plus rigoureuse, quoy qu'invisible, de celuy qui punit éternellement & le corps & l'ame. Qu'heureux sont ceux à qui Dieu daigne parler par la bouche de ses Ministres, comme il faisoit autrefois par la bouche des Prophétes ; puisque les menaces qu'il leur fait, leur sont des avertissemens salutaires, qui leur doivent inspirer, comme aux Ninivites, l'amour de la pénitence ! Mais que malheureux sont ceux qui au lieu d'entrer dans une sainte colére contr'eux-mêmes, lorsqu'ils entendent parler les Prophétes & les Ministres de Dieu, tournent leur fureur, ainsi que ce Prince dont nous parlons, contre les Prédicateurs de la vérité, comme s'il étoit en leur pouvoir d'empécher l'accomplissement de ce qu'on leur dit, en fermant la bouche à ceux qui leur parlent. Et c'est néanmoins ce qu'on a vû arriver souvent, non seulement dans le temps de la Synagogue, comme JESUS-CHRIST le reproche aux Juifs par ces paroles ; *Jérusalem, Jérusalem qui tues les Prophétes & qui lapides ceux qui sont envoyez vers toy* ; mais encore dans le temps de la loy nouvelle, où la vérité ne trouve guére d'accès chez les pécheurs qui aiment leurs propres desordres, & où elle est regardée par eux comme une ennemie qu'ils s'efforcent d'étouffer. *Luc. cap. 13. 34.*

V. 6. 7. Baasa donc dormit avec ses péres. Mais Jéhu ayant déclaré à Baasa ce que le Seigneur avoit prononcé contre luy & contre sa maison, Baasa qui en fut irrité, tua ce Prophéte.

L'Ecriture après avoir rapporté la mort de ce Prince impie, reprend tout d'un coup ce qu'elle

avoit omis, & témoigne que ce Roy n'ayant pu souffrir la liberté du Prophéte, le fit mourir avant luy. Voilà sans doute deux morts bien différentes, & qui doivent exciter en nous des sentimens bien opposez. L'un meurt comme JESUS-CHRIST mourut depuis, pour avoir prêché la vérité. Et l'autre meurt dans l'impiété & dans l'impénitence de son cœur, comme ceux dont JESUS-CHRIST même dit qu'ils devoient mourir dans leur péché ; *In peccato vestro moriemini.* On voit aisément quelle est celle de ces deux morts qui est la plus estimable. Mais le cœur ne suit pas toûjours en cela le choix de l'esprit, & comme il y a tres-peu de personnes qui imitent la sainte générosité de ce Prophéte, il y en a au contraire un tres-grand nombre qui imitent l'impénitence de ce Prince, & qui meurent dans les péchez où ils ont vécu. C'est peu de chose de loüer le zéle desintéressé de ces grands hommes de Dieu, qui ont satisfait à leur devoir sans craindre la mort, si l'on ne demande à Dieu quelque étincelle de ce feu céleste dont ils étoient embrasez. Mais c'est peu de chose encore de détester l'impiété de ce Prince, qui fit tuer un Prophéte après avoir foullé sous ses pieds le culte de Dieu, si l'on ne déteste aussi l'impiété qui se cache tres-souvent au fond du cœur de ceux mêmes qui font une profession ouverte du Christianisme, lorsque ne pouvant souffrir la vérité qui tend à détruire les passions secrettes qui les possedent, ils étouffent au dedans d'eux-mêmes tout ce qui pourroit troubler la paix criminelle dont ils joüissent. Et cependant l'on peut dire que l'intention du Saint-

Joan cap. 8. v. 21. 24.

Esprit en nous raportant ces circonstances de la vie des Rois d'Israël & des Prophétes, n'a pas été seulement de nous donner lieu d'admirer le zéle des uns, & de condamner la conduite impie des autres ; mais encore de nous tracer dans ces deux tableaux si différens, ce que nous devons ou imiter ou rejetter dans nous-mêmes, par rapport au bien ou au mal qu'elle loüe ou qu'elle réprouve dans les uns ou dans les autres.

℣. 8. 9. *Or Ela fils de Baasa regna sur Israël, & son regne dura deux ans.*

Il est étonnant que tous ces Princes qui se succedent les uns aux autres, ne font point de réfléxion sur les malheurs où ceux qui ont regné avant eux sont tombez à cause de leur impiété. Jéroboam est assûré par un Prophéte que Dieu le fera regner sur dix Tribus d'Israël, pour punir l'idolatrie de Salomon : & il ne craint pas de se rendre ensuite coupable d'une idolatrie plus criminelle. Le même Jéroboam est averti que toute sa postérité sera détruite à cause de son impiété : & Baasa que Dieu éleve en sa place sur le thrône, est aussi impie que luy. Le Prophéte Jéhu prédit à ce Prince tous les maux dont Dieu puniroit ses crimes, & cependant Ela son fils n'en est point plus sage. *Il commit*, dit l'Ecriture, *les mêmes péchez que son pére, en irritant le Seigneur par ses vanitez & ses mensonges.* Tous les autres dont il est parlé ensuite en usent de même, & il semble qu'ils soient tous également & sourds & aveugles, pour ne point entendre les menaces, & pour ne point voir les châtimens redoutables de la divine justice.

L'endurciſſement de ces Princes paroît preſque inconcevable. Mais celuy où tombent beaucoup de Chrétiens le fait concevoir plus aiſément. Les graces & les lumiéres du Chriſtianiſme l'emportent beaucoup ſur celles de ces premiers temps. Et c'eſt néanmoins à ces graces & à ces lumiéres qu'on renonce tous les jours pour ſuivre les regles & s'abandonner aux ténébres du ſiécle. Les châtimens éternels dont Dieu nous menace, ne font non plus d'impreſſion ſur nôtre eſprit, que les malheurs temporels dont Dieu affligeoit les Rois d'Iſraël, en faiſoient ſur leurs ſucceſſeurs. Et ce n'eſt pas dans la vûë de nous aſſurer un Royaume, ainſi que Jéroboam, que nous quittons Dieu; mais c'eſt ſouvent pour un rien & pour le néant de quelque honneur, ou de quelque bien, ou de quelque plaiſir paſſager. Combien donc cet aveuglement eſt-il plus grand & plus criminel que celuy que nous blâmons dans ces Princes, qui étoient infiniment moins éclairez, & dont l'élévation les expoſoit davantage à s'éblouïr & à tomber?

℣. 31. *Achab ne ſe contenta pas de marcher dans les péchez de Jéroboam; mais il épouſa de plus Jézabel fille d'Ethbaal Roy des Sidoniens; & il alla ſervir Baal, & il l'adora.*

Les Interprétes ont remarqué que la raiſon pour laquelle la ſainte Ecriture paroît tant exagérer la faute qu'Achab commit en épouſant Jézabel, n'eſt pas ſeulement à cauſe qu'elle étoit étrangére & attachée à l'idolatrie; mais parce que cette femme étant tres-méchante, engagea ce Prince dans les plus grands crimes, dont il

auroit eu peut-être de l'éloignement par luy-même. Et il semble que le Saint-Esprit en blâmant beaucoup Achab d'avoir épousé une femme qui devoit contribuer à le rendre plus méchant, avertit tous ceux qui veulent se marier, de chercher beaucoup cette femme sage dont l'Ecriture fait les éloges, & de préférer la sagesse à tous les trésors ; puisqu'une femme qui la possede, apporte en effet à son mari le plus grand trésor qu'il puisse espérer : au lieu que celle qui ne l'a pas, doit être nécessairement la ruïne de sa maison, selon que l'assure le Saint-Esprit par ces paroles ; *La femme sage bâtit sa maison ; l'insensée détruit de ses mains celle même qui étoit déja bâtie.* *Prov. c. 14. v. 1.*

℣. 34. *Pendant son regne Hiel qui étoit de Béthel bâtit Jéricho. Il perdit Abiram son fils aîné lors qu'il en jetta les fondemens, & Segub le dernier de ses fils lors qu'il en posa les portes, selon que le Seigneur l'avoit prédit par Josüé.*

Lorsque Jéricho eut été pris d'une maniére si miraculeuse, selon qu'il est rapporté dans l'histoire de Josüé, ce chef du peuple de Dieu fit brûler entiérement cette ville qui étoit comme une forteresse du paganisme, & en fit ainsi un holocauste à la gloire du Dieu d'Israël. Il prononça dans le même temps par un esprit prophétique une terrible malédiction contre celuy qui oseroit entreprendre de la rebâtir ; parce qu'elle étoit, selon la remarque d'un ancien Pére, la figure de l'orgueil, de l'avarice, de l'envie, de l'impureté, & de toutes les cupiditez criminelles de ce siécle, qu'il n'est plus permis à un Chrétien de rétablir dans son cœur, *Josüé c. 6* *Augustin. de temp. serm. 106 tom. 10. pag. 294.*

après qu'il les a détruites par le Baptême & la pénitence.

Ce que Josüé prédit dès-lors, en disant *que celuy qui rebâtiroit Jéricho perdroit son fils aîné, lorsqu'il en jetteroit les fondemens, & le dernier de ses fils, lorsqu'il en éleveroit les portes*, s'accomplit exactement plus de cinq cens ans après en la personne d'un habitant de Béthel, c'est-à-dire d'un impie & d'un idolâtre, nommé Hiel, qui ne craignit point d'entreprendre ce que nul Prince n'avoit osé faire jusqu'à ce temps, & qui pour plaire sans doute à Achab le plus méchant de tous les Rois d'Israël, sacrifia tous ses enfans l'un après l'autre à la colére de Dieu, sans que la mort du premier qui l'avertissoit de son crime, pût l'empêcher de violer jusqu'à la fin la défense du Seigneur, & d'achever ce qu'il avoit commencé pour la réparation de Jéricho.

Le démon tente présentement d'une maniére plus subtile les imitateurs de l'impiété de cet idolâtre. Car en même temps qu'il leur inspire une grande horreur pour l'entreprise si téméraire d'Hiel, qui frappe & qui étonne leurs sens, il les engage insensiblement à accomplir la vérité de ce qui n'en étoit que la figure, en rétablissant au fond de leurs cœurs le regne & comme la citadelle du démon, par l'orgueil & les autres crimes dont il est le pére.

CHAPITRE XVII.

1. ET dixit Elias Thesbites de habitatoribus Galaad ad Achab : Vivit Dominus Deus Israël, in cujus conspectu sto, si erit annis his ros & pluvia, nisi juxta oris mei verba.

1. EN ce temps-là Elie de Thesbé" qui étoit un des habitans de Galaad dit à Achab : Je jure par le Seigneur le Dieu d'Israël devant lequel je suis presentement, que pendant ces années, il ne tombera ni rosée ni pluïe que selon la parole qui sortira de ma bouche".

Environ l'an du Monde 3092. avant J. Christ 912.

2. Et factum est verbum Domini ad eum, dicens :

2. Le Seigneur s'adressa ensuite à Elie, & il luy dit :

3. Recede hinc, & vade contra Orientem, & abscondere in torrente Carith, qui est contra Jordanem,

3. Retirez-vous d'ici ; allez vers l'Orient, & cachez-vous sur le bord du torrent de Carith, qui est vis-à-vis le Jourdain.

4. & ibi de torrente bibes : corvisque præcepi ut pascant te ibi.

4. Vous boirez là de l'eau du torrent : & j'ay commandé " aux corbeaux de vous nourrir en ce même lieu.

5. Abiit ergo, & fecit juxta verbum

5. Elie donc partit selon l'ordre du Seigneur & alla

℣. 1. *Expl.* Village de la Tribu de Gad. *Synops.*

Ibid. Expl. que lors que j'auray dit par l'ordre de Dieu, qu'il sera prest d'envoyer la pluïe & la rosée. *Vatabl.*

℣. 4. *Expl.* Ce commandement de Dieu ne marque ici autre chose que sa volonté. *Estius.*

demeurer ſur le bord du torrent de Carith qui eſt vis à-vis du Jourdain.

6. Les corbeaux luy apportoient le matin du pain & de la chair, & le ſoir encore du pain, & de la chair & il beuvoit de l'eau du torrent.

7. Quelque temps après le torrent ſe ſécha, car il n'avoit point plû ſur la terre;

8. & alos le Seigneur luy parla en ces termes :

9. Allez à Sarepta, qui eſt une ville des Sidoniens, & demeurez y. Car j'ay commandé à une femme veuve de vous y nourrir.

10. Elie auſſi-tôt s'en alla à Sarepta. Lors qu'il fut venu à la porte de la ville, il apperçut une femme veuve qui ramaſſoit du bois : il l'appela & il luy dit : Donnez-moy un peu d'eau dans un vaſe afin que je boive.

11. Lors qu'elle s'en alloit luy en querir, il luy cria derriere elle, Apportez-moy auſſi je vous prie en vôtre main une bouchée de pain.

Domini : cúmque abiiſſet, ſedit in torrente Carith, qui eſt contra Jordanem.

6. Corvi quoque deferebant ei panem & carnes manè, ſimiliter panem & carnes veſperi, & bibebat de torrente.

7. Poſt dies autem ſiccatus eſt torrens : non enim pluerat ſuper terram.

8. Factus eſt ergo ſermo Domini ad eum, dicens :

9. Surge, & vade in Sarepta Sidoniorum, & manebis ibi : præcepi enim ibi mulieri viduæ ut paſcat te.

10. Surrexit, & abiit in Sarepta. Cúmque veniſſet ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligens ligna, & vocavit eam, dixítque ei : Da mihi paululum aquæ in vaſe, ut bibam.

11. Cúmque illa pergeret ut afferret, clamavit poſt tergum ejus, dicens : Affer mihi obſecro, & buccellam panis in manu tua.

12. Quæ respondit: Vivit Dominus Deus tuus, quia non habeo panem, nisi quantum pugillus capere potest farinæ in hydria, & paululum olei in lecytho : en colligo duo ligna, ut ingrediar & faciam illum mihi & filio meo, ut comedamus, & moriamur.

12. Elle luy répondit : Je vous jure par le Seigneur vôtre Dieu, que je n'ay pour tout pain qu'un peu de farine dans un pot autant qu'on en prendroit avec trois doits, & un peu d'huile dans un petit vase. Je viens ramasser ici deux bâtons de bois pour aller apprêter à manger à moy & à mon fils, afin que nous mangions & que nous mourions ensuite.

13. Ad quam Elias ait : Noli timere, sed vade, & fac sicut dixisti : veruntamen mihi primùm fac de ipsa farinula subcinericium panem parvulum, & affer ad me : tibi autem & filio tuo facies postea.

13. Elie luy dit : Ne craignez point. Faites comme vous avez dit : Mais faites pour moy auparavant de ce petit reste de farine un petit pain cuit sous la cendre & apportez-le moy, & vous en ferez après cela pour vous & pour vôtre fils.

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Israël : Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur, usque ad diem in qua Dominus daturus est pluviam super faciem terræ.

14. Car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël: La farine qui est dans ce pot ne finira point, & l'huile qui est dans ce petit vase ne diminuera point jusqu'au jour auquel le Seigneur doit faire tomber la pluïe sur la terre.

15. Quæ abiit, & fecit juxta verbum

15. Cette femme donc s'en alla. Elle fit ce qu'Elie luy

avoit dit. Et Elie mangea & elle & sa maison; & depuis ce jour-là

Eliæ : & comédit ipse, & illa, & domus ejus : & ex illa die

16. la farine du pot ne finit point & l'huile du petit vase ne diminua point selon la parole que le Seigneur avoit prononcée par Elie.

16. hydria farinæ non defecit, & lecythus olei non est imminutus, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Eliæ.

17. Il arriva ensuite que le fils de cette femme mére de famille " devint malade, d'une maladie si violente *qu'il sembloit* qu'il ne pouvoit plus respirer".

17. Factum est autem post hæc, ægrotavit filius mulieris matris familias, & erat languor fortissimus, ita ut non remaneret in eo halitus.

18. Cette femme donc dit à Elie : Qu'y-a-t-il de commun entre vous & moy" homme de Dieu ? Etes-vous venu chez moy pour renouveller la memoire de mes péchez, & pour faire mourir mon fils.

18. Dixit ergo ad Eliam : Quid mihi & tibi vir Dei ? ingressus es ad me, ut rememorarentur iniquitates meæ, & interficeres filium meum ?

19. Elie luy dit : Donnez-moy vôtre fils. Et l'ayant pris d'entre ses bras il le porta dans la chambre où il demeuroit, & il le mit sur son lit.

19. Et ait ad eam Elias: Da mihi filium tuum. Tulitque eum de sinu ejus, & portavit in cœnaculum ubi ipse manebat, & posuit super lectulum suum.

20. Il cria ensuite au

20. Et clamavit

ad

℣. 17. *Hebr. Chald. Sept.* maîtresse de la maison. *Ibid.* *Vulg.* qu'il en mourut.

℣. 18. *Expl.* En quoy vous ay je offensé. *Vat.*

ad Dominum, & dixit: Domine Deus meus, etiam-ne viduam, apud quam ego utcunque sustentor, afflixisti, ut interficeres filium ejus?

21. Et expandit se, atque mensus est super puerum tribus vicibus, & clamavit ad Dominum, & ait: Domine Deus meus, revertatur obsecro anima pueri hujus in viscera ejus.

22. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ: & reversa est anima pueri intra eum, & revixit.

23. Tulitque Elias puerum, & deposuit eum de cœnaculo in inferiorem domum, & tradidit matri suæ, & ait illi: En vivit filius tuus.

24. Dixitque mulier ad Eliam: Nunc in isto cognovi, quoniam vir Dei es tu, & verbum Domini in ore tuo verum est.

Seigneur, & il luy dit: Seigneur mon Dieu, avez-vous aussi affligé cette bonne veuve, qui a soin de me nourrir comme elle peut, jusqu'à faire mourir son fils?

21. Après cela il se mit sur l'enfant par trois fois, en se mesurant à son petit corps, & il cria au Seigneur & luy dit: Seigneur mon Dieu, faites je vous prie que l'ame de cet enfant rentre dans son corps":

22. & le Seigneur éxauça la voix d'Elie; l'ame de l'enfant rentra en luy, & il recouvra la vie.

23. Elie ayant pris l'enfant, descendit de sa chambre au bas de la maison, le mit entre les mains de sa mére & luy dit: Voila vôtre fils en vie.

24. La femme répondit à Elie; Je reconnois maintenant après cette action que vous êtes un homme de Dieu, & que la parole du Seigneur est véritable" dans vôtre bouche.

℣. 21. *Letr.* ses entrailles.
℣. 24. *Autr.* Est véritablement.

****

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. &c. *ELIE de Thesbé dit à Achab : Je jure par le Seigneur le Dieu d'Israël, devant lequel je suis presentement, que pendant ces années il ne tombera ni rosée ni pluïe, que selon la parole qui sortira de ma bouche.*

Elie cet homme éminent entre les Prophétes, & ce zélé deffenseur des loix divines, avoit sans doute repris Achab dés auparavant, selon que l'a crû un Interpréte ; & le voyant sourd aux avertissemens qu'il luy donnoit, il luy parla tout d'un coup avec cette force que luy inspiroit l'ardeur de l'amour qu'il avoit pour Dieu. *Je jure*, s'écria-t-il, *par le Seigneur le Dieu d'Israël, devant lequel je suis presentement, qu'il ne tombera ni rosée ni pluïe, &c.* Ce serment d'Elie est tres-remarquable. Saint Grégoire Pape dit, que toutes les fois que nous nous representons vivement la puissance de nôtre Dieu & de nôtre Créateur, nous sommes d'une maniére particuliére en sa presence ; & que c'est de cette sorte que le saint Prophéte entendoit qu'il étoit alors en la presence de Dieu. Il dit encore, qu'il y a une autre maniére de demeurer en la presence du Seigneur, selon la force de ces paroles du grand Apôtre ; *Qui stat, videat-ne cadat* ; Que celuy qui est debout prenne garde de ne pas tomber ; & selon ces autres du même Apôtre ; *Sic state in Domino, charissimi* ; Demeurez ainsi

Gregor. Magn. Moral. lib. 10. cap. 18.

Ibid. in Ezech. el. lib 1. hom. 6. tom. 1. p. 1076.

toûjours fermes dans le Seigneur, mes tres-chers fréres : & qu'ainſi Elie qui étoit ferme de cette humble fermeté devant Dieu par la vie pure & les mœurs ſaintes où la grace le ſoûtenoit, pouvoit dire véritablement : *Vivit Dominus, in cujus conſpectu ſto* ; Vive le Seigneur en la preſence duquel je demeure ferme, ſans me détourner de la vérité qu'il m'oblige d'anoncer, ſoit par crainte, ſoit par complaiſance pour les puiſſans de la terre. Mais nous pouvons ajoûter encore une troiſiéme maniére en laquelle on doit entendre qu'Elie & les autres Saints ſont toûjours en la preſence de Dieu, qui eſt celle dont parloit David, lors qu'il diſoit : *J'ay le Seigneur toûjours preſent devant moy ; parce qu'il eſt à ma droite, de peur que je ne ſois ébranlé.* C'eſt-à-dire, qu'il regarde Dieu comme ayant toûjours les yeux ouverts pour le protéger ; & qu'il tenoit auſſi luy-même ſa vûë toûjours fixe ſur ſon éternelle volonté pour l'accomplir.

L'Apôtre ſaint Jacques ſemble nous faire connoître la raiſon de cette grande aſſûrance avec laquelle le ſaint Prophéte parla à l'impie Achab, en luy déclarant qu'il ne tomberoit aucune pluïe ſur la terre que ſelon ſa volonté, lors qu'il témoigne que ce fut par la force de ſa priére qu'il ferma d'abord le ciel, & qu'il l'ouvrit dans la ſuite. *Elie*, dit ce ſaint Apôtre, *étoit un homme ſujet comme nous à toutes les miſéres de la vie ; & cependant ayant prié Dieu avec une grande ferveur qu'il ne pleût point, il ceſſa de pleuvoir ſur la terre durant trois ans & demi. Et ayant prié de nouveau, le ciel donna de la pluïe ; & la terre produiſit*

Ja ob. Epiſt. cap. 5. v. 17. 18.

son fruit. Au lieu donc que la plûpart des autres Prophétes se contentoient de dire aux hommes de la part de Dieu ce qu'il les chargeoit de leur déclarer ; celuy-ci tout embrazé d'un zele divin pour la gloire de son Maître qu'il voyoit foulé aux pieds par les impies, les menace de luy-même, & obtient de Dieu par la vertu de sa foy l'effet des menaces qu'il leur avoit faites.

V. 2. 3. 4. Le Seigneur s'adressa ensuite à Elie, & il luy dit : Allez vous cacher sur le bord du torrent de Carith. Vous boirez là de l'eau du torrent ; & j'ay commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce même lieu.

August de temp. serm. 201 Item serm. 146 & Item hom. 18.

Saint Augustin expliquant toute cette histoire qui regarde Elie, exhorte son peuple à ne se pas attacher si fort à la lettre, qu'il néglige le sens spirituel qu'elle renferme. Si on s'arrête à l'histoire seule, on voit un Prophéte que Dieu oblige de se retirer dans le desert près d'un torrent, pour se soustraire à la fureur des impies, & qu'il s'engage de nourrir par le ministére des corbeaux, qu'il envoye effectivement luy porter tous les matins & tous les soirs du pain avec de la chair pour sa nourriture. Ce miracle étoit sans doute tres-grand, & reprochoit même aux persécuteurs impies des saints Prophétes, qu'ils étoient plus insensibles à la volonté de Dieu & à la piété de ses serviteurs, que les oiseaux les plus carnaciers.

Mais cela n'empéche pas que saint Augustin n'assure, qu'en se contentant du sens litteral sans passer jusqu'à l'esprit, on n'en retire que

tres-peu d'édification. *Si enim hoc tantum volumus intelligere quod sonat in littera, aut parvam, aut nullam ædificationem capiemus.* Il dit, que tout ce qui se passoit alors étoit véritablement une figure de ce qui devoit s'accomplir après ; & que l'image ayant précedé dans la Judée, la vérité s'est manifestée en nous par la grace du Sauveur. Elie donc, dit ce grand « Saint, a figuré JESUS-CHRIST. Car comme l'ancien Elie a été persécuté par les « Juifs, aussi le véritable Elie nôtre Seigneur & « nôtre Sauveur a été depuis réprouvé & condamné par les mêmes Juifs. Elie s'éloigna « d'avec son peuple ; & JESUS-CHRIST « abandonna la Synagogue. Elie se retira dans « le desert ; & JESUS-CHRIST est venu aussi « dans le monde comme en un desert. Elie fut « nourri dans sa solitude par le ministére des « corbeaux ; & JESUS-CHRIST a été comme nourri dans le desert de ce monde par « la foy vive des Gentils. Car ces corbeaux, « qui servoient par l'ordre de Dieu son saint « Prophéte, figuroient le peuple des infidélles; « ce qui fait dire de l'Eglise des Gentils; *Qu'elle* « *est noire* comme les corbeaux; *mais qu'elle est* « *belle* ; c'est-à-dire, qu'étant noire par sa nature, elle est renduë belle par la grace. Car « l'Eglise des Gentils étoit véritablement semblable aux corbeaux, lors qu'elle avoit du « mépris de JESUS-CHRIST durant sa vie, « & qu'avant qu'elle eût reçû la lumiére & « la grace de la foy, elle s'attachoit charnellement aux idoles inanimées, comme ces corbeaux à la chair des bêtes mortes. *Verè* «

Ecclesia gentium corvis similis erat, quando viventem Dominum contemnebat, & ante acceptam gratiam velut morticinis cadaveribus idolis ministrabat.

Il est donc tres-important selon la pensée de saint Augustin, de ne pas envisager seulement ce saint Prophéte, comme un homme juste que la violence des impies obligeoit de se retirer; & que Dieu même prenoit le soin de nourrir d'une maniére si miraculeuse; puisque saint Jean, qui étoit plus grand que luy, n'a pas eu besoin de ce miracle pour vivre dans les deserts, où le miel sauvage & les sauterelles suffisoient pour sa nourriture; mais encore de le regarder comme l'image du chef même de tous les Justes; afin que tout ce qui se passe d'extraordinaire à son égard, se rapporte d'une maniére spirituelle à celuy dont il étoit la figure. Aussi saint Ambroise expliquant de JESUS-CHRIST ce que l'Ecriture dit d'Elie, & des Gentils ce qu'elle dit des corbeaux, témoigne qu'ils ont nourri JESUS-CHRIST figuré par ce Prophéte, en croyant en luy par la foy, & en croissant dans la piété: Que le pain qu'ils luy portoient le matin, & la viande qu'ils luy apportoient le soir, marquoient peut-être d'une maniére figurée ce qu'à dit depuis saint Paul aux fidelles de Corinthe, qu'il leur reservoit pour la fin la viande la plus solide. *Dat ei succum fides nostra. Dat ei alimentum noster profectus. Fortasse ideò deferebant ad vesperam carnes, quasi fortiores cibos, quos infirmi ingenio Corinthii non poterant sumere.*

Ambros. de viduis tom. 4. pag. 500. Id. Epist. libro 3. cap. 15.

℣. 29. *Le Seigneur luy dit : Allez à Sarepta qui eſt une ville des Sydoniens ; & demeurez y ; Car j'ay commandé à une femme veuve de vous y nourrir.*

JESUS-CHRIST nous fait remarquer dans l'Evangile la grace toute particuliére que reçut cette femme veuve, lorſqu'elle fut préferée à toutes celles qui étoient dans la Judée. *Je vous dis en vérité*, s'écrie-il, *qu'il y avoit pluſieurs veuves en Iſraël au temps d'Elie, lorſque le ciel fut fermé durant trois ans & demi, & qu'il y eut une ſi grande famine dans toute la terre. Et néanmoins Elie ne fut envoyé chez aucune d'elles, mais chez une femme veuve de Sarepta dans le païs des Sidoniens.* Sur quoy ſaint Auguſtin dit que la raiſon pour laquelle nulle des veuves Iſraëlites ne mérita de nourrir Elie, & qu'on envoya ce ſaint Prophéte à une veuve étrangére, étoit que cette veuve figuroit l'Egliſe des gentils, auſſi-bien que les corbeaux dont on a parlé. Ainſi, dit-il, Elie qui s'en va trouver la veuve de Sarepta dans le païs des Sidoniens, eſt la figure de JESUS CHRIST, qui devoit venir à l'Egliſe des gentils, étant rejetté & perſecuté par les Juifs. Saint Ambroiſe explique de la même ſorte ce qui regarde cette veuve, l'entendant auſſi de l'Egliſe.

Luc. c. 4. v. 25.

Aug. ſ. de verb. ſerm. 125. cap. 2. tom. 5. hom. 108. ſerm. 201

Ambroſ. de viduis tom. 1 pag. 500

Mais ſaint Auguſtin fait encore une excelente réfléxion ſur l'ordre que Dieu donna à ſon ſerviteur d'aller trouver cette veuve. Le Seigneur, dit-il, nourriſſoit ce ſaint Prophéte par le miniſtére d'un corbeau dans le temps de la famine ; & lorſque les hommes le perſécutoient, il étoit ſervi par les oiſeaux mêmes.

» Celuy donc que Dieu nourriſſoit ainſi, n'étoit
» pas dans l'indigence, & cependant on l'envoye
» à une veuve de Sarepta, & on luy dit ; Allez,
» cette veuve vous nourrira. Eſt-ce que Dieu luy
» avoit manqué, lorſqu'on l'envoyoit ainſi à une
» veuve pour être nourri ? Ne pouvoit-il pas
» continuer de luy envoyer toûjours les mêmes
» corbeaux pour luy apporter ſa nourriture ? Et
» Elie n'auroit-il pas pû ſe procurer à luy-mê-
» me par la vertu de ſa foy l'aſſiſtance qu'il
» donna depuis à cette veuve ? Mais ſi Dieu
» avoit toûjours envoyé du pain à ſon ſerviteur
» ſans le miniſtére d'aucun homme, cette veuve
» auroit été ſans récompenſe. Ainſi celuy qui
» n'avoit manqué de rien juſqu'alors, reçoit
» ordre d'aller trouver celle qui étoit dans le
» beſoin, afin qu'il en fût nourri ; & Dieu ayant
» employé le miniſtére des corbeaux pour l'aſſiſ-
» ter, luy rend encore néceſſaire l'aſſiſtance de
» cette pieuſe veuve, afin qu'elle-même en nour-
» riſſant un ſi ſaint homme, s'attirât une plus
» grande abondance de toutes ſortes de béné-
» dictions. Car il eſt certain que les ſerviteurs
» de Dieu ne ſe trouvent quelquefois dans le
» beſoin, qu'afin que la charité de ceux qui
» ont quelque choſe pour les aſſiſter, ſoit miſe
» à l'épreuve à leur égard.

» Que nul donc, continuë ce Pére, ne s'en-
» orgueilliſſe de ce qu'il donne à un pauvre ;
» puiſque JESUS-CHRIST a été pauvre. Que
» nul ne s'éleve de ce qu'il exerce l'hoſpitalité
» à l'égard d'un étranger ; puiſque le Sauveur
» a luy-même comme un étranger reçû l'hoſpi-
» talité. Cet hoſte eſt plus grand que celuy qui

le reçoit ; il eſt plus riche que ceux qui luy « donnent : & c'eſt de luy que ceux qui luy « donnent quelque choſe, ont reçû ce qu'ils « luy donnent. Que nul aſſiſtant un pauvre ne « diſe en ſon cœur avec orgueil, c'eſt moy qui « donne, c'eſt ce pauvre qui reçoit. Car peut- « être que celuy que vous recevez, comme « cette veuve reçût Elie, eſt un juſte. S'il man- « que de pain, craignez que vous ne manquiez « vous-même du pain de la vérité, qui vous eſt « encore plus néceſſaire. S'il demande l'hoſpi- « talité en vôtre maiſon, vous devez ſans com- « paraiſon avec plus d'ardeur demander une de- « meure dans le ciel. Si l'argent luy manque, « combien vous manque encore davantage la « juſtice ? «

Le même Saint qui a obſervé avec ſoin juſqu'aux moindres circonſtances de cette hiſtoire, fait une remarque conſidérable ſur ces paroles de Dieu : *J'ay commandé à une femme veuve de vous nourrir.* Car il demande de quelle ſorte & par qui Dieu luy avoit fait ce commandement ; puiſqu'il n'y avoit preſque plus alors aucun Prophéte que la cruauté de Jézabel n'obligeât de ſe cacher. Mais il ajoûte que cet ordre du Seigneur étoit une inſpiration intérieure de ſa grace, par laquelle il parla ſecrettement au fond de ſon cœur, pour luy faire exécuter ſa volonté. Et c'eſt en cette maniére, « ajoûte ce ſaint, que toutes les fois qu'un « homme fait quelque bien, Dieu parle à ſon « cœur, ce qui le doit engager à rendre gloire « à Dieu ſeul. «

℣. 10, 11, &c. *Elie auſſi-tôt s'en alla à Sa-*

repta. Lorsqu'il arriva à la porte de la ville, il apperceut une femme qui ramassoit quelque bois, &c.

Dieu fit connoître sans doute à Elie que cette femme qu'il rencontra étoit celle vers laquelle il l'envoyoit. C'est pourquoy il luy demanda de l'eau & du pain. Il suffit de lire tout simplement cette histoire, pour y admirer la conduite de l'Esprit de Dieu, qui remuë également & la langue du Prophéte, & le cœur de cette veuve; & qui en nous faisant voir dans cette femme, comme le remarquent saint Cyprien & saint Jérôme, une image de la parfaite charité; qui porte à se dépoüiller même de son nécessaire, pour en assister les autres, nous represente dans la personne d'Elie ce que peut la reconnoissance & la foy de ceux qu'on a assistez, lorsque JESUS-CHRIST prenant leur place, & regardant véritablement la charité qu'on leur a faite, comme s'il l'avoit reçuë luy-même, il en rend plus que le centuple à ceux qui l'ont faite, & les comble de toutes sortes de bénédictions. Nous ne nous arrêterons donc point à faire ici remarquer ce qui est tracé par le doit de Dieu d'une maniére si vive dans cette histoire, qui frappe nécessairement nôtre esprit par l'éclat de sa lumiére. Et ceux qui vivent dans l'abondance, lorsque leurs fréres meurent de faim, & qui mépriſent de les assister, comme parle l'Evangile, des miettes qui tombent de dessus leur table, trouvent l'arrest de leur condamnation écrit en ce lieu avec des caractéres qu'ils ne pourront effacer qu'en imitant quelque chose de la généreuse charité de

Cyprian de oper. & eleem.
Hieron. epist. 10. tom. 1. pag. 96.

cette veuve ; car étant prête de mourir de faim avec son fils, elle ne craint pas de donner encore du peu qui luy reste à celuy qui luy demandoit l'hospitalité. Et elle le luy donna, dit saint Cyprien, en un temps où JESUS-CHRIST ne luy étoit point encore connu, où elle n'avoit point encore reçu ses préceptes, & où n'ayant point été rachétée par sa passion & par sa croix, elle ne se sentoit point obligée de payer en quelque sorte le sang d'un Dieu par un peu de pain & d'eau. *Et illa nondum Christum sciebat, nondum præcepta ejus audierat ; non cruce & passione ejus redempta, cibum & potum pro sanguine rependebat.*

Mais outre le sens littéral de cette histoire, qui est rempli d'une grande instruction, saint Augustin y en trouve encore un autre plus spirituel, qui regarde JESUS-CHRIST & toute l'Eglise. Comme cette veuve, dit ce saint Docteur, étoit la figure de l'Eglise, le fils de cette veuve étoit la figure du peuple Chrétien. Lors donc qu'Elie vient à Sarepta, cette veuve sort *pour ramasser deux bâtons de bois.* Considérez que l'Ecriture ne dit pas de cette femme, qu'elle vouloit ramasser un bâton de bois, ni trois, ni quatre, mais deux. Ce qui nous marque d'une maniére mystérieuse que c'étoit JESUS-CHRIST même qu'elle recevoit en la personne d'Elie, & que lorsqu'elle vouloit ramasser deux bâtons de bois, elle cherchoit à connoître le mystére de la croix. Elle cherchoit avant qu'elle mourût, ce qui devoit la faire vivre pour toûjours : *Quærebat moritura undè semper esset victura.* Car la croix de nô-

August. de temp. Serm. 201 tom. 10. pag. 355. Id. hom. 18. ibid. pag. 167.

» tre Sauveur eſt compoſée de deux bâtons, ou
» de deux morceaux de bois. Ainſi cette veuve
» ramaſſoit ces deux bâtons, pour nous marquer
» que l'Egliſe croiroit en celuy qui a été attaché
» aux deux bâtons de la croix. Ce qu'elle dit à
» Elie, ajoûte ſaint Auguſtin, *qu'elle venoit ra-*
» *maſſer du bois, pour apprêter à manger tant*
» *pour elle que pour ſon fils, afin qu'ils mou-*
» *ruſſent après qu'ils auroient mangé*, eſt tres-
» véritable; car nul ne méritera de croire en
» Jesus-Christ crucifié, s'il ne meurt au ſiécle;
» & quiconque prétendra manger dignement ſon
» corps, ſera obligé néceſſairement de mourir à
» tout ce qui eſt paſſé, pour ne vivre plus que
» d'une vie toute nouvelle & digne de l'éter-
» nité.

Hieron. ibidem ut ſupra.

Saint Jérôme après avoir admiré la charité extraordinaire de cette veuve, qui préféra, comme il le dit, à ſa propre vie & à celle de ſa famille, l'aſſiſtance du Prophéte Elie; qui choiſit plûtôt de mourir, que de perdre le mérite de l'aumône; & qui ayant, pour parler ainſi, ſemé un peu de farine & d'huile, en recuëillit par la libéralité du Seigneur une moiſſon abondante, prend ſujet, auſſi-bien que ſaint Auguſtin, d'en faire une excélente application à Jesus-Christ. Il y avoit, dit ce
» Saint, une tres-grande famine dans la Judée,
» lorſque le grain de froment y étoit mort (en
» la perſonne de Jesus-Christ) mais on vit
» enſuite des ruiſſeaux d'huile couler dans l'Egli-
» ſe qui eſt ſa veuve par ſon infinie miſéricorde
» qui ſe répandit ſur les gentils. *In Judæa fru-*
» *menti eſt penuria; granum enim tritici ibi mor-*

tuum fuerat ; & in gentium viduâ olei fluenta manabant.

℣. 17. 18. *Le fils de cette veuve étant tombé malade d'une maladie ſi violente, qu'il ſembloit ne pouvoir plus reſpirer, elle dit à Elie : Qu'y a t'il de commun entre vous & moy, homme de Dieu ? Etes-vous entré ici pour renouveler la mémoire de mes péchez ?*

Cette femme, ſelon la penſée d'un ſçavant Autheur, s'imagina qu'elle étoit indigne de demeurer avec ce ſaint homme, & que Dieu avoit peut-être voulu punir ſes péchez en tuant ſon fils. Car comme les choſes ſaintes doivent être traittées ſaintement, on doit vivre auſſi avec les grands ſerviteurs de Dieu d'une maniére qui ſoit digne de leur ſainteté. Elle pouvoit craindre donc de n'avoir peut-être pas ſervi auſſi ſaintement qu'elle le devoit un ſi grand Saint, & que Dieu ne la châtiât à cauſe de ſa préſence. Ainſi c'étoit, non par un mouvement d'indignation, mais plûtôt par un ſentiment d'humilité, qu'elle parloit de la ſorte ; comme ſaint Pierre dit depuis à JESUS-CHRIST dans la crainte qu'il ne luy arrivât auſſi quelque châtiment : *Retirez-vous de moy, parce que je ſuis un homme pécheur.* *Eſtius in hunc loc.*

℣. 19. 20. 21. *Elie ayant pris ſon fils entre ſes bras, le porta dans ſa chambre, le mit ſur ſon lit, & cria enſuite au Seigneur : Mon Dieu, avez-vous auſſi voulu affliger cette bonne veuve juſqu'à faire mourir ſon fils ?*

Saint Auguſtin a conſidéré ce cri d'Elie vers le Seigneur, non pas comme un cri de plainte & de défiance, mais comme la voix d'un Pro- *Auguſt. ad Simplician. lib. 2. quæſt. 3. quæſt. 5. tom. 4. pag. 279*

phéte qui étoit perſuadé que Dieu avoit réſolu de faire éclater ſa gloire dans l'affliction de cette veuve ſi charitable. Il ne croyoit point, » dit ce Pére, que le Seigneur eût deſſein » d'affliger celle qui avoit reçu avec tant de » piété ſon Prophéte, ſur tout dans le temps » où étoit encore préſent avec elle celuy à qui » elle avoit donné tout ce qu'elle avoit de » nourriture, quoy qu'elle fût elle-même dans une néceſſité ſi preſſante. *Vox eſt non credentis quòd tam malè faceret Dominus cum ea vidua quæ tam piè Prophetam ſuſceperat, eo præſertim tempore quo ibi erat, cui protulerat illa totum victum ſuum tam exiguum in tam magna & ſumma inopia.*

Il vouloit donc dire, ajoûte le même Saint, » que le Seigneur qui étoit témoin de la diſpo- » ſition ſi pleine de piété du cœur généreux de » cette veuve, n'avoit pas ſans doute fait mourir » ſon fils pour l'affliger & la châtier, mais afin » de faire éclatter la gloire de ſon ſaint nom » par un grand miracle, & de rendre la mémoi- » re d'un ſi ſaint Prophéte vénérable tant aux » hommes de ſon temps, qu'à toute la poſtérité, » ſelon que le Fils de Dieu le dit depuis de La- » zare, qu'il n'étoit pas mort pour demeurer » dans la mort, mais afin que Dieu fût glori- » fié en ſon Fils par la réſurrection de celuy-là » même qui étoit mort. Toute la ſuite, c'eſt-à-dire, tant la fermeté de la confiance d'Elie, que le miracle de la réſurrection de l'enfant, prouve clairement que cette mort n'arriva que comme un effet de la diſpenſation miſéricor- dieuſe de celuy qui vouloit faire connoître à

cette veuve d'une maniére plus magnifique quel étoit ſon ſerviteur à qui elle avoit rendu l'hoſpitalité.

℣. 21. 22. *Et il s'étendit ſur l'enfant par trois fois, en ſe racourciſſant & ſe meſurant à ſon petit corps. Et il cria au Seigneur, & le Seigneur ayant exaucé la voix d'Elie, l'ame de l'enfant rentra en luy, &c.*

Cette priére d'Elie, dit ſaint Auguſtin, par « laquelle il demanda avec une ſi vive confiance « & en ſi peu de paroles, que le mort reſſuſcitât, montre aſſez dans quel ſentiment il avoit parlé auparavant ; c'eſt-à dire, qu'il n'avoit douté en aucune ſorte que Dieu ne voulût faire paroître ſa toute-puiſſance dans cette mort.

Quant à cette circonſtance ſi remarquable de la poſture du Prophéte, qui voulant reſſuſciter l'enfant mort, s'étend par trois fois & ſe racourcit ſur ſon corps, on voit tout d'un coup qu'elle doit être myſtérieuſe & entenduë en un ſens plus relevé que celuy qui ſe préſente ſelon la lettre ; puiſqu'il eſt certain que ce racourciſſement d'Elie, & cette triple inclination, n'étoit point d'ailleurs abſolument néceſſaire à celuy qui agiſſoit par la toute-puiſſance de Dieu pour produire ce miracle.

Les Péres ont entendu ce racourciſſement d'Elie de l'anéantiſſement de JESUS-CHRIST dans ſon Incarnation & ſa Paſſion. Nous avons fait « voir, dit ſaint Auguſtin, que l'Egliſe étoit « figurée par cette veuve, & le peuple des gen- « tils par le fils de cette veuve. Ainſi la mort « corporelle de ce fils nous marquoit la mort « ſpirituelle des gentils, qui étoient plongez «

Hieron. in pſalm. 97. v. 2. tom. 4. pag. 167.
Auguſt. de temp. ſerm. 101
ibidem ut ſupra.

„ dans toutes sortes de crimes ; & la résurrec-
„ tion de celuy à qui la priére du Prophéte re-
„ donna la vie, étoit la figure de la résurrection
„ de ceux que l'avénement & la mort de Jesus-
„ Christ a retirez de la prison de la mort. Elie
„ s'inclinant & s'abaissant pour prier, le fils de
„ la veuve recouvre la vie ; & Jesus-Christ
„ s'abaissant profondément dans la passion, les
„ gentils sont ressuscitez & deviennent le peu-
„ ple Chrétien. Quant à cette triple inclina-
„ tion d'Elie, elle marque clairement le mystére
„ de la Trinité. Car le fils de cette veuve, c'est
„ à dire le peuple des gentils, n'a point été
„ ressuscité ni par le Pére sans le Fils, ni par le
„ Pére & le Fils sans le Saint-Esprit ; mais il l'a
„ été conjointement par toute la sainte Trini-
„ té ; ce qui même nous est marqué dans le
„ Sacrement du Baptême, lorsque l'on plonge
„ dans l'eau le vieil homme par trois fois, pour
„ faire ressusciter l'homme nouveau. *Hoc etiam in sacramento Baptismatis demonstratur, dum tertiâ vice vetus homo mergitur, ut novus surgere mereatur.*

Que si ce profond abaissement du Fils de Dieu étoit nécessaire, comme parle l'Ecriture, pour produire la résurrection des gentils, & si Jesus-Christ en attachant le vieil homme sur sa croix, comme sur son lit, s'y est luy-même comme racourci *& mesuré* d'une maniére étonnante à la bassesse de nôtre nature, afin d'y faire renaître l'homme nouveau ; combien est-il encore plus nécessaire que ceux pour la résurrection desquels Dieu s'est si prodigieusement anéanti, participent autant qu'ils le peuvent à

ses

ſes infinis abaiſſemens, en ſe meſurant ſelon leur portée à l'humilité de celuy qui s'eſt meſuré le premier à leur foibleſſe, afin de ſe conſerver dans la vie de grace qu'ils ont reçuë, & de vivre véritablement comme des perſonnes reſſuſcitées ? Mais comme, ſelon la remarque de ſaint Auguſtin, leur premiére réſurrection a été l'effet de la vertu toute-puiſſante de la très-ſainte Trinité figurée par cette triple inclination d'Elie ; ils doivent auſſi être convaincus qu'ils ne pourront que par la même vertu ſe maintenir dans cette vie de réſurrection & de grace où ils ont été établis par le Baptême.

CHAPITRE XVIII.

1. POST dies multos factum eſt verbum Domini ad Eliam, in anno tertio dicens : Vade, & oſtende te Achab, ut dem pluviam ſuper faciem terræ.

2. Ivit ergo Elias ut oſtenderet ſe Achab : erat autem fames vehemens in Samaria.

3. Vocavítque Achab Abdiam diſpenſatorem domus

1. LONG-TEMPS après le Seigneur adreſſa ſa parole à Elie la troiſiéme année" & luy dit : Allez ; preſentez-vous devant Achab afin que je faſſe tomber la pluïe ſur la terre. *l'an du Monde 3096. avant Jeſus-Chriſt 908.*

2. Elie donc s'en alla pour ſe preſenter devant Achab. Cependant la famine étoit extréme dans Samarie,

3. & Achab fit venir Abdias l'Intendant de ſa maiſon. C'étoit un homme qui crai-

Ÿ. 1. *Expl.* ou depuis la famine, ou depuis qu'Elie étoit à Sarepta. *Synopſ.*

gnoit fort le Seigneur.

4. Car lorſque Jézabel tuoit les Prophétes du Seigneur il en prit cent qu'il cacha dans des cavernes, cinquante en l'une & cinquante en l'autre, & il les nourrit de pain & d'eau.

5. Achab donc dit à Abdias : Allez en la campagne à toutes les fontaines & à toutes les vallées pour voir ſi nous pourrons trouver de l'herbe afin de ſauver les chevaux & les mulets, & que toutes les bêtes ne meurent pas.

6. Ils partagérent donc le païs entr'eux pour aller chercher de tous côtez. Achab alloit par un chemin, & Abdias ſéparément alloit par un autre.

7. Et lors qu'Abdias étoit en chemin, Elie vint au devant de luy. Abdias l'ayant reconnu ſe proſterna le viſage contre terre, & luy dit : Eſt-ce vous Elie mon ſeigneur ?

8. Il luy répondit : C'eſt moy. Allez, & dites à vôtre maître : Voici Elie.

ſuæ : Abdias autem timebat Dominum valde.

4. Nam cùm interficeret Jezabel Prophetas Domini, tulit ille centum Prophetas, & abſcondit eos quinquagenos & quinquagenos in ſpeluncis, & pavit eos pane & aqua.

5. Dixit ergo Achab ad Abdiam : Vade in terram ad univerſos fontes aquarum, & in cunctas valles, ſi fortè poſſimus invenire herbam, & ſalvare equos, & mulos, & non penitus jumenta intereant.

6. Diviſerúntque ſibi regiones, ut circuirent eas : Achab ibat per viam unam, & Abdias per viam alteram ſeorſum.

7. Cúmque eſſet Abdias in via, Elias occurrit ei : qui cùm cognoviſſet eum, cecidit ſuper faciem ſuam, & ait : Num tu es, domine mi, Elias ?

8. Cui ille reſpondit : Ego. Vade, & dic domino tuo : Adeſt Elias.

9. Et ille: Quid peccavi, inquit, quoniam tradis me servum tuum in manu Achab, ut interficiat me?

9. Quel péché ay-je commis, dit Abdias, pour me livrer entre les mains d'Achab, moy qui suis vôtre serviteur afin qu'il me faſſe mourir.

10. Vivit Dominus Deus tuus, quia non est gens aut regnum, quo non miserit Dominus meus te requirens: & respondentibus cunctis, Non est hîc: adjuravit regna singula & gentes, eò quòd minimè reperirent is.

10. Je jure par le Seigneur vôtre Dieu qu'il n'y a point de nation ni de Royaume ou mon seigneur n'ait envoyé vous chercher; & tous luy disant que vous n'y étiez pas, & voyant qu'on ne vous trouvoit point, il a conjuré les Rois & les peuples pour luy découvrir où vous étiez.

11. Et nunc tu dicis mihi: Vade, & dic domino tuo: Adest Elias.

11. Et maintenant vous me dites: Allez; & dites à vôtre maître: Voici Elie.

12. Cúmque recessero à te, Spiritus Domini asportabit te, in locum quem ego ignoro: & ingressus nunciabo Achab, & non inveniens te, interficiet me: servus autem tuus timet Dominum ab infantia sua.

12. Et après que je vous auray quitté, l'esprit du Seigneur vous transportera en quelque lieu qui me sera inconnu; & quand j'auray averti Achab de vôtre venuë, si après cela je ne vous trouve point, il me fera mourir. Cependant vôtre serviteur craint le Seigneur depuis son enfance.

13. Nunquid non indicatum est tibi domino meo, quid fecerim cùm interficeret Jezabel Pro-

13. Ne vous a-t-on pas dit à vous mon seigneur, ce que je fis lorsque Jézabel tuoit les Prophetes du Sei-

gneur, & que je cachay cent de ces Prophétes dans les cavernes, en ayant mis cinquante d'un côté & cinquante d'un autre, & que je les nourris de pain & d'eau.

phetas Domini, quòd abſconderim de Prophetis Domini centum viros, quinquagenos & quinquagenos in ſpeluncis, & paverim eos pane & aqua?

14. Et après cela vous me dites: Allez, & dites à vôtre maître: Voici Elie, afin qu'il me tuë.

14. Et nunc tu dicis: Vade & dic domino tuo: Adeſt Elias: ut interficiat me.

15. Elie luy dit: Je jure par le Seigneur des armées, en la preſence duquel je ſuis, que je me preſenteray aujourd'huy devant Achab.

15. Et dixit Elias, Vivit Dominus exercituum, ante cujus vultum ſto, quia hodie apparebo ei.

16. Abdias donc alla trouver Achab, & luy rapporta ce qu'il avoit vû: & Achab vint auſſi-tôt au devant d'Elie.

16. Abiit ergo Abdias in occurſum Achab, & indicavit ei: venitque Achab in occurſum Eliæ.

17. Et le voyant, il luy dit: Eſtes-vous celuy qui troublez tout Iſraël?

17. Et cùm vidiſſet eum, ait: Tune es ille, qui conturbas Iſraël?

18. Elie luy répondit: Ce n'eſt pas moy qui ay troublé Iſraël, mais c'eſt vous-même & la maiſon de vôtre pére, lorſque vous avez abandonné les commandemens du Seigneur, & que vous avez ſuivi Baal.

18. Et ille ait: Non ego turbavi Iſraël, ſed tu, & domus patris tui, qui dereliquiſtis mandata Domini, & ſecuti eſtis Baalim.

19. Néanmoins envoyez maintenant vers Iſraël, & faites aſſembler tout le peu-

91. Veruntamen nunc mitte, & congrega ad me univer-

sum Israël in monte Carmeli, & Prophetas Baal quadringentos quinquaginta, Prophetasque lucorum quadringentos, qui comedunt de mensa Jezabel.

ple sur le mont-Carmel, & les quatre cent cinquante Prophétes de Baal, avec les quatre cent Prophétes des grands bois que Jézabel nourrit de sa table.

20. Misit Acha[b] ad omnes filios Israël, & congregavit Prophetas in monte Carmeli.

20. Achab donc envoya querir tous les enfans d'Israël, & il assembla les Prophétes sur la montagne de Carmel.

21. Accedens autem Elias ad omnem populum, ait: Usquequo claudicatis in duas partes? si Dominus est Deus, sequimini eum: si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum.

21. Elie s'approchant de tout le peuple, luy dit: Jusqu'à quand serez-vous comme un homme qui boite des deux côtez? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le: si Baal est Dieu, suivez-le aussi: & le peuple ne luy répondit pas un seul mot.

22. Et ait rursus Elias ad populum: Ego remansi Propheta Domini solus: Prophetæ autem Baal quadringenti & quinquaginta viri sunt.

22. Elie dit encore au peuple. Je suis demeuré tout seul d'entre les Prophétes du Seigneur; au lieu que les Prophétes de Baal sont au nombre de quatre cent cinquante.

23. Dentur nobis duo boves, & illi eligant sibi bovem unum, & in frusta cædentes, ponant

23. Qu'on nous donne deux bœufs: Qu'ils en choisissent un pour eux, & que l'ayant coupé par morceaux

[b] 9. *Expl.* des bois consacrez aux idoles. *Vat.*

ils le mettent sur du bois sans mettre de feu par dessous ; & moy je prendray l'autre bœuf & le mettant aussi sur du bois je ne mettray point non plus de feu au dessous.

super ligna, ignem autem non supponant ? & ego faciam bovem alterum, & imponam super ligna, ignem autem non supponam.

24. Invoquez le nom de vos dieux, & moy j'invoqueray le nom de mon Seigneur, & que le Dieu qui *déclarera* par le feu *qu'il* aura éxaucé *les vœux qu'on luy a faits*, soit reconnu pour Dieu. Tout le peuple répondit : Voilà une proposition admirable.

24. Invocate nomina deorum vestrorum, & ego invocabo nomen Domini mei : & Deus, qui exaudierit per ignem, ipse sit Deus. Respondens omnis populus ait : Optima propositio.

25. Elie donc dit aux Prophétes de Baal : Choisissez un bœuf pour vous, & commencez les premiers, parce que vous êtes en plus grand nombre, & invoquez les noms de vos dieux, sans mettre le feu au bois.

25. Dixit ergo Elias Prophetis Baal : Eligite vobis bovem unum, & facite primi, quia vos plures estis : & invocate nomina deorum vestrorum, ignemque non supponatis.

26. Ayant donc pris le bœuf qui leur fut donné", ils préparerent *leur sacrifice"* & ils invoquoient le nom de Baal depuis le matin jusqu'à midi, en disant, Baal éxaucez-nous : mais Baal ne

26. Qui cùm tulissent bovem, quem dederat eis, fecerunt : & invocabant nomen Baal de manè usque ad meridiem, dicentes : Baal exaudi nos. Et non

℣. 26. *Expl.* Ou par Achab, ou par quelqu'autre. *Ibid. Lettr.* fecerunt, *id est*, paraverunt. *Hebr. Vatabl.*

erat vox ; nec qui responderet, transiliebantque altare quod fecerant.

27. Cúmque esset jam meridies, illudebat illis Elias, dicens : Clamate voce majore : Deus enim est, & forsitan loquitur, aut in diversorio est, aut in itinere, aut certè dormit, ut excitetur.

28. Clamabant ergo voce magna, & incidebant se juxta ritum suum cultris & lanceolis : donec perfunderentur sanguine.

29. Postquam autem transiit meridies, & illis prophetantibus venerat tempus quo sacrificium offerri solet, nec audiebatur vox, nec aliquis respondebat, nec attendebat orantes :

30. dixit Elias omni populo: Venite

dissoit mot ; & il n'y avoit personne pour leur répondre pendant qu'ils sautoient *de temps en temps* par dessus l'Autel qu'ils avoient fait.

27. Il étoit dé-ja midi, & Elie commença à leur insulter, en leur disant : Criez plus haut, car vôtre dieu Baal parle peut-être à quelqu'un, ou il est en chemin, ou dans une hôtellerie, il dort peut-être, & il a besoin qu'on le réveille.

28. Ils se mirent donc à crier encore plus haut, & ils se faisoient des incisions selon leur coutume avec des couteaux & des lancettes jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de leur sang.

29. Midi étant passé, & le temps étant venu auquel on avoit accoutumé d'offrir le sacrifice, les Prophétes avoient beau crier & invoquer ; leur dieu Baal étoit sourd, & il n'y avoit personne pour leur répondre, ni pour éxaucer leurs priéres.

30. Alors Elie dit à tout le peuple : venez avec moy.

℣. 26. *Lettr.* transiliebant altare. *variè reddunt hunc locum.* Syn.

Et le peuple s'étant approché de luy il rétablit l'autel du Seigneur qui avoit été détruit.

ad me. Et accedente ad se populo, curavit altare Domini, quod destructum fuerat.

31. Il prit douze pierres selon le nombre des Tribus des enfans de Jacob, auquel le Seigneur avoit adressé sa parole en luy disant, Israël sera vôtre nom;

31. Et tulit duodecim lapides juxta numerum tribuum filiorum Jacob, ad quem factus est sermo Domini, dicens: Israël erit nomen tuum.

32. & il bâtit de ces pierres un autel au nom du Seigneur. Il fit une rigole & comme deux petits sillons autour de l'autel;

32. Et ædificavit de lapidibus altare in nomine Domini: fecitque aquæductum, quasi per duas aratiunculas, in circuitu altaris,

33. il prépara le bois, il coupa le bœuf par morceaux & mit le bois dessous.

33. & composuit ligna: divisitque per membra bovem, & posuit super ligna,

34. Et il dit, emplissez d'eau quatre cruches, & répandez-les sur l'holocauste & sur le bois. Il ajoûta: Faites encore la même chose une seconde fois. Et l'ayant fait une seconde fois, il leur dit: Faites encore la même chose pour la troisiéme fois, & ils répandirent de l'eau pour la troisiéme fois;

34. & ait: implete quatuor hydrias aquâ, & fundite super holocaustum, & super ligna. Rursumque dixit: Etiam secundò hoc facite. Qui cùm fecissent secundò, ait: Etiam tertiò idipsum facite. Feceruntque tertiò.

35. en sorte que les eaux couroient autour de l'autel, & la rigole en étoit toute pleine,

35. Et currebant aquæ circum altare, & fossa aquæductus repleta est,

36. Cúmque jam tempus esset ut offerretur holocaustum, accedens Elias Propheta, ait: Domine Deus Abraham, & Isaac, & Israël, ostende hodie quia tu es Deus Israël, & ego servus tuus, & juxta præceptum tuum feci omnia verba hæc.

36. Le temps étant venu d'offrir l'holocauste; le Prophéte s'approcha & dit: Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, faites voir aujourd'huy que vous êtes le Dieu d'Israël & que je suis vôtre serviteur, & que j'ay fait par vôtre ordre toutes ces choses.

37. Exaudi me Domine, exaudi me: ut discat populus iste, quia tu es Dominus Deus, & tu convertisti cor eorum iterum.

37. Exaucez moy Seigneur, éxaucez-moy, afin que ce peuple apprenne que vous êtes le Seigneur Dieu, & que vous avez de nouveau converti leur cœur.

38. Cecidit autem ignis Domini, & voravit holocaustum, & ligna, & lapides, pulverem quoque, & aquam, quæ erat in aquæductu lambens.

38. En même-temps le feu du Seigneur tomba, & dévora l'holocauste, le bois & les pierres, la poussiére même & l'eau qui étoit dans la rigole autour de l'autel.

39. Quod cùm vidisset omnis populus, cecidit in faciem suam, & ait: Dominus ipse est Deus, Dominus ipse est Deus.

39. Ce que tout le peuple ayant vû, il se prosterna le visage contre terre & il dit: c'est le Seigneur qui est le vray Dieu, c'est le Seigneur qui est le vray Dieu.

40. Dixitque Elias ad eos: Apprehendite Prophetas Baal, & ne unus quidem effugiat ex eis. Quos cùm ap-

40. Alors Elie leur dit: Prenez les Prophétes de Baal & qu'il ne s'en échappe pas un seul; & le peuple s'étant saisi d'eux, Elie les mena au

torrent de Ciſon où il les fit mourir".

41. Elie dit enſuite à Achab : Allez, mangez & beuvez ; car j'entens le bruit d'une grande pluïe.

42. Achab s'en alla pour manger & pour boire, & Elie monta ſur le haut du Carmel, où ſe penchant en terre il mit ſon viſage entre ſes genoux,

43. & il dit à ſon ſerviteur : Allez, & regardez du côté de la mer. Ce ſerviteur étant allé regarder, luy vint dire : il n'y a rien. Elie luy dit encore : Retournez-y par ſept fois :

44. & la ſeptiéme fois il parut un petit nuage comme le pied d'un homme, qui s'élevoit de la mer. Elie dit à ſon ſerviteur : Allez dire à Achab : Faites mettre les chevaux à vôtre char, & "allez vîte de peur que la

prehendiſſent, duxit eos Elias ad torrentem Çiſon, & interfecit eos ibi.

41. Et ait Elias ad Achab : Aſcende, comede, & bibe : quia ſonus multæ pluviæ eſt.

42. Aſcendit Achab ut comederet & biberet : Elias autem aſcendit in verticem Carmeli, & pronus in terram poſuit faciem ſuam inter genua ſua,

43. & dixit ad puerum ſuum : Aſcende, & proſpice contra mare. Qui cùm aſcendiſſet, & contemplatus eſſet, ait : Non eſt quidquam. Et rurſum ait illi : Revertere ſeptem vicibus.

44. In ſeptima autem vice, Ecce nubecula parva quaſi veſtigium hominis aſcendebat de mari. Qui ait : Aſcende, & dic Achab : Junge currum tuum & deſcende, ne occupet te pluvia.

℣. 40. *Lettr.* Il les tua, ſoit qu'il le fit luy-même, ou qu'il donnât l'ordre. C'étoit des hoſties offertes à la juſtice de Dieu, dont ils avoient tué les Prophétes. *Synopſ.*

℣. 44. *Lettr.* deſcende.

pluïe ne vous ſurprenne.

45. Cúmque ſe verteret huc atque illuc, ecce cæli conenebrati ſunt, & nubes, & ventus, & facta eſt pluvia grandis. Aſcendens itaque Achab abiit in Jezrael:

45. Et lors qu'il ſe tournoit d'un côté & d'autre, le ciel tout d'un coup fut couvert de ténébres, *on vit paroître* des nuées, le vent *s'éleva* & il tomba une grande pluïe. Achab donc montant ſur ſon char s'en alla à Jézraël,

46. & manus Domini facta eſt ſuper Eliam, accinctiſque lumbis curſebat ante Achab, donec veniret in Jezrahel.

46. & en même temps la main du Seigneur fut ſur Elie, & s'étant ceint les reins, il couroit devant Achab juſqu'à-ce qu'il vint à Jézraël".

℣. 46. *Expl.* l'une de villes de ſon Royaume la plus proche.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LE Seigneur dit à Elie : Allez, preſentez-vous devant Achab ; afin que je faſſe tomber la pluye.*

Les Interprétes ont remarqué que cet ordre que Dieu donna à Elie, d'aller trouver le Roy Achab, pouvoit paroître un peu dur, puiſqu'il l'envoyoit vers un Prince qui étoit ſon plus cruel ennemi, & qui cherchoit à le faire prendre. Cependant l'obéïſſance de ce Prophéte n'en peut point être ébranlée. Et il ſuffit que Dieu luy commande de faire une choſe. Il

l'exécute ſans délibérer, ſçachant que celuy par l'ordre duquel il agit eſt tout-puiſſant pour le protéger. Il eſt vray que le ſujet pour lequel Dieu ordonnoit à Elie d'aller trouver le Roy Achab, devoit être agréable à ce Prince; puiſque c'étoit pour luy procurer & à tout ſon peuple ce qu'ils déſiroient depuis ſi long-temps, c'eſt-à-dire pour ouvrir le ciel qui étoit fermé, & faire deſcendre la pluye ſur la terre toute brûlée par la ſeichereſſe & par l'ardeur du ſoleil. Ce qu'il accordoit, dit un Interpréte, non pas à ce Prince qui en étoit tout à fait indigne, mais au mérite de tant de juſtes qui ne fléchirent point le genou devant Baal.

Que ſi l'on demande d'où vient que Dieu obligeoit Elie de ſe tranſporter vers Achab pour ce ſujet, comme s'il n'avoit pas pû répandre la roſée du ciel, ſans que le Prophéte allât trouver cet impie, on peut répondre que comme il avoit fermé le ciel par la priére de ſon ſerviteur, il ne vouloit point non plus l'ouvrir que par ſa priére; & que l'ordre de ſa providence demandoit qu'Achab qui ſe ſignaloit par une ſi grande impiété, fût témoin luy-même & de la toute-puiſſance de celuy qu'il deshonoroit par ſa conduite, & de la vertu toute divine de la foy de ſon Prophéte.

℣. 3. *Achab fit venir Abdias Intendant de ſa maiſon. C'étoit un homme qui craignoit fort le Seigneur.*

Hieron. in Abd. v. 1. On a déja remarqué ailleurs que ſaint Jérôme a ſuivi le ſentiment des Hébreux ſur le ſujet de cet Abdias, qu'ils ont cru être le même que celuy des douze petits Prophétes qui porte

ce nom ; quoy que cela ne ſoit pas ſans difficulté. Mais enfin il eſt certain par le témoignage de l'Ecriture, que celuy dont il eſt parlé ici étoit un homme rempli de la crainte du Seigneur. Et cette loüange qu'elle luy donne eſt d'autant plus conſidérable, qu'il ſe trouvoit au milieu d'une Cour la plus impie qui fut jamais ; & qu'y poſſédant une des premiéres charges, il fut toûjours fidélle à Dieu, & donna à ſes ſerviteurs toute l'aſſiſtance & toute la protection dont il fut capable, ſans qu'il craignît de riſquer & ſa fortune & ſa vie, en ſauvant un ſi grand nombre de Prophétes que la Reine Jézabel perſécutoit avec une ſi étrange fureur. On doit ſans doute admirer l'exemple d'une piété ſi généreuſe ; & l'on peut même aſſûrer qu'il y en aura beaucoup plus de ceux qui l'admireront, que non pas de ceux qui l'imiteront ; puiſqu'il eſt ſans comparaiſon plus difficile de demeurer ferme comme luy dans la piété & dans l'amour de la juſtice, au milieu d'une nation corrompuë., dont toutes les œuvres ſont autant de piéges capables de nous ſurprendre & de nous faire tomber, que non pas de ſe retirer entiérement & de ſe ſauver, comme il fit depuis, dans les deſerts.

℣. 17. 18. *Etes-vous celuy qui troublez tout Iſraël ? Elie répondit ; Ce n'eſt pas moy qui ay troublé Iſraël ; mais c'eſt vous-même, lorſque vous avez abandonné les commandemens du Seigneur, &c.*

Achab reproche à Elie d'être la cauſe des malheurs qui affligeoient & qui troubloient Iſraël. Et c'eſt ainſi qu'on a vû depuis les

idolâtres accuſer ſouvent les Chrétiens de tous les maux de l'Empire, ne faiſant jamais de réfléxion ſur eux-mêmes, pour attribuer à leurs propres crimes ce qu'ils attribuoient injuſtement à l'innocence des autres. C'eſt ce qu'Elie reproche ici généreuſement à ce Roy impie. On ne le voit point, dit un Interpréte, ſe proſ-
Synopſ. terner à ſes pieds, ni luy demander pardon comme une perſonne qui auroit appréhendé les effets de ſa fureur. Mais il s'acquitte de ſon miniſtére avec force, & ſe ſouvenant qu'il eſt député vers luy de la part de Dieu, & que c'eſt pour la défenſe de ſa gloire qu'il eſt obligé d'agir, il parle ſans crainte à celuy qui outrageoit ſon divin maître. *Ce n'eſt pas moy*, luy dit-il, *qui ay troublé Iſraël ; mais c'eſt vous-mêmes, lorſque vous avez abandonné le Seigneur* ; comme s'il luy avoit dit : Vous nous accuſez de cette famine qui réduit à l'extrémité tout vôtre peuple, à cauſe que j'ay fermé le ciel par la force de ma priére ; & vous ne conſidérez pas que je ne l'ay fermé qu'afin de punir vôtre impiété qui vous a fait abandonner le vray Dieu pour ſuivre Baal, & de vous faire connoître que vous vous l'étes fermé les premiers par tous vos crimes.

Auſſi ſaint Ambroiſe témoigne que ce qu'on
Ambroſ. Hexaem. lib 2. c. 4. tom. 1. pag. 22. voyoit alors n'étoit qu'un ſigne extérieur de l'état des ames, & que ſi le ciel étoit fermé pour ne point donner de pluye ſur la terre, il l'étoit encore plus à l'égard du cœur des hommes, qui bien-loin de s'élever en haut pour y révérer le Créateur, ſe rabbaiſſoient juſqu'à adorer du bois & des pierres. *Clauſum cœlum*

dictum est temporibus Eliæ, eò quòd nemo ad cœlum oculos erigebat, nemo ejus authorem venerabatur, sed ligna & lapides adorabant.

℣. 21. &c. *Elie s'approchant de tout le peuple, leur dit : Jusqu'à quand boitterez-vous des deux côtez ? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le. Si Baal est Dieu, suivez-le aussi.*

Ils adoroient Dieu, dit un ancien Pére, & ils sacrifioient en même temps aux idoles. C'est pourquoy Elie leur dit ; Si le Seigneur d'Israël est le vray Dieu, attachez-vous donc uniquement à son service. Que si c'est Baal, quittez le Dieu d'Israël pour le suivre. Car le Seigneur de Moïse ne souffre point qu'on honore les faux dieux ; & ces faux dieux ne permettent point non plus qu'on adore le vray Dieu. Ainsi choisissez l'un des deux partis, sans prétendre pouvoir allier ensemble ce qui est absolument inalliable. C'est ce que le Fils de Dieu a long-temps depuis déclaré à tous ses Disciples, en leur témoignant *que nul ne peut servir à deux maîtres*, ni aimer l'un & l'autre en même temps.

Theodor. in 3. Reg. quæst. 57.

Matth. 6. 6. v. 24.

Rien n'est plus en abomination devant Dieu que cette alliance que l'on prétend faire même dans la religion Chrétienne, non pas du culte extérieur des idoles avec celuy de JESUS-CHRIST, ce qu'on ne souffriroit pas ; mais d'une autre espéce d'idolatrie plus subtile, qui rend l'homme adorateur de l'argent, & idolâtre tant du monde que de luy-même ; en sorte qu'il ne donne à Dieu que l'extérieur & l'apparence, & consacre au démon du siécle l'amour de son cœur.

℣. 22. 23. &c. *Elie dit au peuple : Je suis demeuré tout seul d'entre les Prophétes du Seigneur. Les Prophétes de Baal sont au nombre de quatre cens cinquante. Qu'on nous donne deux bœufs, qu'ils en choisissent un pour eux.*

Toute la suite de cette histoire s'entend aisément, & il est visible qu'Elie rempli de l'Esprit de Dieu fit cette proposition à tout le peuple, pour le convaincre par une expérience publique & sensible de la foiblesse de ce faux dieu qu'ils adoroient avec le Dieu d'Israël. Le feu du ciel qui consume la victime est la figure de la charité. Il n'y a que les sacrifices qui s'offrent dans la vraie religion qui méritent d'être consumez par ce feu divin. Mais on ose dire ce qu'on ne peut dire sans douleur, que beaucoup de ceux qui sacrifient au vray Dieu dans l'Eglise Catholique, se rendent indignes d'attirer sur eux-mêmes la grace du ciel, quoy que JESUS-CHRIST qui est luy-même le Prêtre & l'hostie, ne laisse pas d'opérer & d'offrir un sacrifice agréable à Dieu, & de suppléer ainsi au defaut de ses Ministres.

℣. 27. *Elie commença à leur insulter, en disant : Criez plus haut, car vôtre dieu Baal parle peut-être à quelqu'un, &c.*

On ne peut blâmer cette raillerie du Prophéte du Seigneur, & on doit plûtôt la loüer, comme étant dûë très-justement, dit saint Grégoire, à l'extravagance de ces faux Prophétes de Baal, qui abusoient de l'ignorance des peuples pour les engager à adorer des idoles inanimées. Dieu même au commencement du monde usa d'une espece d'insulte & de raillerie à l'égard d'Adam

Gregorius Magnus, Moral. libro 10. cap. 15. Genes. c. 3. v. 22.

d'Adam, après qu'il l'eut offensé, en luy disant ironiquement qu'il étoit devenu semblable au Seigneur par la connoissance du bien & du mal. Et un sçavant homme de l'antiquité témoigne qu'il appartient proprement à la vérité de se rire & de se joüer de ses ennemis, parce qu'elle est assurée de la victoire; qu'il faut seulement qu'elle prenne garde, que sa raillerie ne soit pas indigne de sa gravité; mais par tout où elle peut l'employer dignement, elle le fait utilement. *Congruit veritati ridere, quia lætans; de æmulis suis ludere, quia secura est. Curandum planè ne risus ejus rideatur, si fuerit indignus. Cæterum ubicunque dignus risus, officium est.* *Tertul. adversus Valentin. cap. 6.*

Que si jamais, selon cet Ancien la vérité a pû dignement se railler de ses ennemis, ç'a été lors qu'un Prophéte rempli de zele pour la gloire du vray Dieu, comme étoit Elie, ayant fait à ses imposteurs qui trompoient le peuple, un deffi public, par lequel il les obligeoit de prouver la divinité de l'idole de Baal, il voulut leur faire sentir d'une maniére plus vive leur extravagance, en leur reprochant avec insulte que leur Dieu dormoit, & détromper en même-temps plus sensiblement ceux qu'ils avoient engagez dans leur erreur. Jamais le Dieu des Chrétiens n'est endormi. Et si les Apôtres s'étant vûs autrefois dans un grand péril au milieu d'une tempête, se presserent de réveiller JESUS-CHRIST, afin qu'il les empêchât de périr, il les accusa de manquer de foy, & leur fit connoître par ce reproche, qu'il veille toûjours; mais que c'est souvent la foy de ses

ſerviteurs qui eſt endormie, & qui a beſoin d'être excitée. Ainſi lorſque l'Ecriture nous témoigne que les Saints ont crié vers Dieu, & qu'elle nous porte auſſi nous-mêmes à implorer avec cris ſa miſéricorde, elle veut nous faire entendre ſeulement, que Dieu n'écoute que ceux qui le prient avec ardeur, & qu'il ſe rend ſourd à la voix des autres que leur tiédeur rend indignes d'être éxaucez.

℣. 30. *Alors Elie dit à tout le peuple : venez avez moy. Et il rétablit l'autel du Seigneur qui avoit été détruit. Il prit douze pierres ſelon le nombre des Tribus, & il bâtit de ces pierres un autel au nom du Seigneur, &c.*

Theodor. in 3. Reg. quæſt. 36

Un ancien Pére demande ; d'où vient qu'Elie bâtit un autel ſur le mont Carmel, contre la défenſe que Dieu avoit faite, qu'on luy ſacrifiât ailleurs que dans le Temple de Jéruſalem. Et il répond, que ſelon l'Apôtre, la loy n'eſt point pour le Juſte ; c'eſt-à-dire, que le Juſte eſt diſpenſé de la rigueur de la loy par l'Eſprit de Dieu qui l'anime, lorſqu'il s'agit de défendre les intéreſts de Dieu même par quelque action qui eſt au deſſus de la loy. Ainſi, dit ce Pére, Elie étant obligé de prouver devant tout ce peuple la foibleſſe des démons qui les trompoient, & la toute-puiſſance du Dieu d'Iſraël ; & ne pouvant les conduire à Jéruſalem à cauſe de la diviſion des deux Royaumes, il les mena ſur cette montagne, où il demeuroit le plus ordinairement, & y dreſſa cet Autel dont il eſt parlé ici, afin d'y faire éclater la grandeur de Dieu.

Mais ſaint Auguſtin prétend que ce ſaint

Prophéte ne fit en cela qu'éxecuter l'ordre de Dieu même. Je ne vois point, dit ce Pére, « que l'on puiſſe juſtifier l'action d'Elie d'une « autre maniére que celle du ſaint Patriarche « Abraham lors qu'il voulut immoler ſon fils « à Dieu. Car quand celuy qui a établi la loy « commande une choſe qne ſa loy défend, ce « commandement tient lieu de loy puis qu'il « eſt le maître de la loy qu'il a établie. Et en « effet il ne pouvoit pas manquer d'autres « moyens auſſi miraculeux qu'étoit celuy de ces « ſacrifices, pour confondre & pour convaincre « de fauſſeté les Prophétes des démons. Mais « l'Eſprit de Dieu qui étoit & qui agiſſoit dans « Elie, fit en cela ce qu'il voulut, ſans que ce « qu'il fit pût être contraire à la loy, puis « qu'il étoit luy-même le Legiſlateur. *Non « enim deeſſe poſſent miracula alia præter ſacrificium, quibus ſuperarentur & convincerentur propheta luxorum. Sed ſpiritus Dei qui fuerat in Elia; quicquid de hac re fecit, contra legem eſſe non poteſt, quia dator eſt legis.* *In Indic. quæſtion. in Levit. quæſt. 58.*

Ces douze pierres dont il compoſe l'autel ſelon le nombre des douze Tribus, marquoient ſans doute que le ſacrifice qu'il alloit offrir regardoit tout Iſraël, & qu'on ne devoit avoir aucun égard à cette diviſion des dix Tribus ſi avec les deux autres, quand il s'agiſſoit du culte de Dieu; parce que le Dieu de Jacob, étoit le Dieu des douze Tribus deſcendus de ſes douze enfans. Quant à cette eau qu'il voulut qu'on répandît par trois fois ſur la victime & ſur le bois de l'autel, & qui tomba

tout au tour dans le fossé dont il le fit environner, c'étoit pour ôter tout soupçon qu'il eût mis secrettement du feu, & pour faire remarquer plus sensiblement le miracle de ce feu celeste, qui consuma tout d'un coup, non pas seulement le bois avec la victime, mais encore les pierres mêmes, & l'eau du fossé qui environnoit l'autel.

Theodor. in 3 Reg quæst. 18. Ambros. de Elia & jejun. cap. 22. Jean 1. 1d de offic 3. tom. 4. pag. 81.

Saint Ambroise dit, que ce qu'Elie fit alors pouvoit être regardé comme une figure de ce qui se passe dans le Baptême, où l'homme est couvert d'eau par trois fois, en l'honneur de la très-Sainte Trinité, & où le Saint-Esprit descend pour brûler & pour consumer tout „ ce qu'il trouve d'impur. C'est vous, dit ce „ Pére, qui êtes cette victime. Vous êtes com„ me sur l'autel, lorsqu'on vous lave avec l'eau, „ & que le feu du Saint-Esprit qui descend „ sur vous, semble vous brûler, quoy qu'il „ ne consume que vos péchez pour vous pro„ curer une vie nouvelle. N'apréhendez point „ ce feu divin, qui consume le bois & la „ paille, & qui rend vôtre ame toute éclatante „ de lumiére. *Hostia illa tu es, in te descendit vapor Spiritus sancti: te videtur exurere, cum tua peccata consumit. Tu es super altare, qui abluëris aquâ; cujus exuritur culpa, ut vita renovetur. Lignum & stipulam consumit ignis. Noli timere ignem per quem illuminaris.* Et le même Saint fait voir encore que ce n'est pas seulement dans le Baptême que la victime est consumée, lorsque tout l'homme extérieur & tout le vieil homme s'y perd heureusement pour faire place à l'homme nouveau, mais

encore dans la pénitence où nous sommes tout arrosez de nos larmes, & où la chair périt, afin que l'esprit soit vivifié. *Nonne tibi consumi videtur, quando in baptismatis sacramento interit homo totus exterior? Vetus homo noster & exterior corrumpitur, sed interior renovatur. Nec solùm in Baptismate; sed etiam in pœnitentia fit carnis interitus ad profectum spiritus.*

℣. 40. *Elie leur dit : Prenez les Prophétes de Baal, & qu'il ne s'en échappe pas un seul. Et le peuple s'étant saisi d'eux, Elie les mena au torrent de Cison, où il les fit mourir.*

L'autorité avec laquelle le Prophéte du Seigneur fit prendre & mourir tout ce grand nombre de faux Prophétes en presence du Roy même, fait bien voir qu'Elie n'étoit en cela que l'instrument ou le Ministre de la volonté de Dieu. Il agissoit, dit saint Augustin, par un « esprit prophétique & par la divine autorité de « celuy qui a le pouvoir de faire mourir, & « qui connoît parfaitement qui sont ceux à qui « la mort est avantageuse. *Hæc prophetico spiritu authoritate Dei faciebat, qui procul dubio novit cui etiam prosit occidi.* *August. Epist 163 t. m. 2. pag 263. Id serm. De m. in mont. l. 1. cap. 10. tom. 4. pag 342.*

Il est incertain si Elie tua ces Prophétes de sa propre main, comme Samuël si longtemps auparavant avoit tué le Roy des Amalécites. Saint Augustin l'a ainsi crû. Mais qu'il l'ait fait par luy même, ou par le ministére d'autruy, on ne sçauroit admirer assez la piété si généreuse de ce grand homme; qui pour obéir à Dieu fait mourir tous les prophétes du Roy Achab, jusques au nombre de quatre cent cinquante;

ſans ſe mettre en peine de la fureur de Jézabel, cette Princeſſe ſi cruelle envers tous les ſerviteurs de Dieu. Il le fit, comme dit encore ſaint Auguſtin, pour imprimer une frayeur ſalutaire dans l'eſprit des peuples, & pour arrêter en même-temps le cours des crimes de ceux qui auroient pû devenir encore plus impies, s'ils euſſent vêcu plus longtemps. Et ce n'étoit pas témérairement qu'il jugeoit ainſi des choſes; puiſque c'étoit par la lumiére de Dieu-même qu'il portoit ce Jugement. *Non temerè ille judicabat, cui tale judicium donaverat Deus.*

Achab fut ſans doute également étonné & de la grandeur de ce miracle, par lequel le ſacrifice d'Elie fut conſumé tout d'un coup avec l'autel, & de cette ſainte hardieſſe qu'il fit paroître en tuant tous ſes prophétes. Il demeura cependant comme enchaîné par une vertu inviſible, ſans oſer toucher à celuy qui paroiſſoit tout rempli de l'Eſprit & de la force de Dieu. Et ce que l'on vit alors eſt d'une grande conſolation pour tous les Juſtes, lors qu'ils ſe voyent opprimez par les méchans. Car ce que Dieu a fait une fois par le miniſtére d'Elie, il le peut faire toûjours. Quatre cent cinquante faux prophétes ſont en la preſence d'un vray miniſtre du Seigneur plus foibles qu'une toile d'araignée, quand il plaît à la divine providence de faire éclater la gloire de ſon ſaint nom. Lors donc qu'il ne le fait pas, c'eſt qu'il veut que la patience & que la foy de ſes ſerviteurs ſoit éprouvée, & qu'il attend à faire triompher ſa vérité & ſa juſtice dans le

grand jour de l'éternité, où nul ennemi ne pourra plus s'opposer à sa puissance, lorsque toutes choses étant pleinement assujetties à JESUS-CHRIST, il sera luy-même, comme dit saint Paul, assujetti à Dieu son Pére. C'est donc le temps presentement de la patience de Dieu, & de celle des Elûs. Et ces coups extraordinaires qu'il fait quelquefois en faveur des Justes passent bien-tôt, comme on le verra ensuite en ce qui regarde Elie, lequel après avoir signalé publiquement son courage par cet effet si surprenant de la vertu de celuy qui agissoit en sa personne, se vit obligé de s'enfuïr encore une fois pour éviter la fureur de Jézabel. 1. Corinth. 15. v. 28.

℣. 41. &c. *Elie dit ensuite à Achab : Allez, mangez & beuvez ; car j'entends le bruit d'une grande pluïe. Et il monta sur le haut du Carmel, où se penchant en terre, il mit son visage entre ses genoux, &c.*

Comme Achab étoit dans la derniere consternation a cause de cette prodigieuse sécheresse qui causoit une famine générale dans son Royaume, Elie après avoir fait mourir tous ses faux prophétes, l'exhorte à prendre courage, & l'assure que Dieu envoyeroit bien-tôt une grande abondance d'eau sur la terre. Ce qu'il luy dit ; *Qu'il entendoit le bruit d'une grande pluïe*, se peut encore expliquer en cette maniére : *qu'il alloit bien-tôt entendre* ; ou bien l'on peut dire, qu'il parloit alors en Prophéte de ce qui devoit arriver comme s'il étoit déja present. Car puisque saint Jacques nous assure, comme on l'a marqué auparavant, que Variab.

ce saint homme ferma le ciel & qu'il le rouvrit par sa priére, on ne peut point regarder cette pluïe dont il est parlé ici, que comme un effet de la priére très-fervente qu'il fit aussi-tôt après, lors que mettant ses genoux en terre, & s'abbaissant profondément devant Dieu, il eut la force de faire tomber l'eau du ciel, comme il l'avoit arrêtée jusques alors pour punir l'impiété d'Israël & de son Roy.

Tout ce qui se passe entre luy & son serviteur, à qui il ordonne d'aller regarder du côté de la mer jusqu'à sept fois, & qui vit enfin *un petit nuage comme le pied d'un homme qui s'élevoit de la mer*, est visiblement rempli de mystéres. On pourroit dire que cette attente où l'on étoit de la pluïe du ciel, & tous ces voyages & ces regards réïtérez du serviteur d'Elie vers la mer, marquoient peut-être figurément l'ardeur & l'impatience toute sainte où étoient les Justes dans l'attente continuelle du Messie, qui devoit en paroissant dans le monde sous le voile de sa sainte Humanité, comme sous cette nuée dont il est parlé ici, répandre avec abondance tous les tresors de ses graces, comme les eaux salutaires qui pouvoient seules arroser la sechereſſe & desaltérer le cœur des hommes, pour faire produire des fruits de vie à une terre qui ne produisoit auparavant que des fruits de mort. Heureuses les ames, qui même après l'avénement du Fils de Dieu dans le monde, sont continuellement appliquées à regarder vers cette mer & cet ocean infini, d'où elles peuvent espérer, ce qui est capable

de desaltérer la soif ardente que leur cause la sécheresse de cette vie misérable, & l'amour qu'elles ont pour la justice ! Dieu ne leur accorde pas toûjours aussi promptement qu'elles le souhaitent cette eau vive dont parloit depuis JESUS-CHRIST même à la femme de Samarie. Elles sont souvent obligées de la demander *sept fois*, c'est-à-dire, plusieurs fois, & de soûpirer longtemps après cette divine rosée du ciel qui ne se donne qu'à une terre beaucoup altérée, parce qu'étant d'un prix infini, comme une chose qui a coûté la vie même au Fils de Dieu, il est bien juste que ceux à qui il la donne, sçachent l'estimer par la peine que l'on a à l'obtenir.

Saint Augustin, qui a commencé, comme on l'a fait voir, à expliquer d'une maniére spirituelle cette histoire, continuë à nous donner une semblable explication des derniéres circonstances, que l'on vient de rapporter. Elie, dit ce Pére, " est la figure de nôtre Sauveur. Ainsi lors " qu'il a prié & qu'il a offert le sacrifice, il " nous figuroit JESUS-CHRIST priant & s'offrant " luy-même comme une sacrifice très-pur pour " tout l'univers. Elie a prié sur le mont Carmel: " & JESUS-CHRIST sur le mont des Oliviers. " Elie a prié pour faire tomber la pluïe sur la " terre : & JESUS-CHRIST a prié pour faire des- " cendre la grace du ciel dans le cœur des hom- " mes. Ce que dit Elie à son serviteur, *d'aller sept* " *fois regarder du côté de la mer*, marquoit " les sept dons de la grace du Saint-Esprit, " qu'il devoit répandre sur toute l'Eglise. Et " cette petite nuée qu'il vit s'élever de la mer " ;

August. de temp. serm 101 tom. 10

„ figuroit la chair-même de Jesus-Christ,
„ qui devoit naître dans la mer du monde. Et
„ afin que l'on n'en pût douter, il ajoute,
Mat. cap. 16, 13. „ *que cette nuée étoit comme le pied d'un hom-*
„ *me*, c'est-à-dire, de cet homme, qui de-
„ mandoit aux Apôtres en parlant de soy *ce*
„ *que l'on disoit du Fils de l'Homme.*
„ De même donc, qu'après trois ans & demi
„ de sécheresse, la pluïe descendit du ciel à la
„ priére d'Elie; aussi à l'avénement du Sauveur,
„ après trois années & demie de sa prédica-
„ tion Evangelique, la pluïe de la parole de
„ Dieu arrosa heureusement toute la terre. Et
„ comme Elie cet ancien Prophéte fit mourir
„ tous les prêtres des idoles; de même le vé-
„ ritable Elie, qui est nôtre Seigneur Jesus-
„ Christ, ayant paru dans le monde a détruit
„ & anéanti toutes les superstitions sacriléges
„ dupaganisme. C'est là ce que ce grand Saint
Prov. c. 21, v. 20. appelle, *un tresor très-précieux pour le Sage*;
& une viande spirituelle propre pour nourir les
ames qui s'apliquent à l'intelligence des divins
mystéres. Car lors qu'on découvre ainsi par
une humble & pieuse méditation les plus
grands objets de nôtre foy sous l'écorce de la
lettre & de l'histoire, on s'enflamme, dit le
même Pére, d'un saint desir d'y chercher de-
quoy nourir de nouveau sa piété.

℣. 46. *La main du Seigneur fût sur Elie, & s'étant ceint les reins il couroit devant Achab, jusqu'à-ce qu'il vint à Jezraël.*

C'est-à-dire, que le Prophéte étant tout
d'un coup rempli de la force du Seigneur, se
vit en état, quoy qu'il fût vieil, de pouvoir

courir devant le char de ce Prince. Les Interprétes témoignent qu'Elie en usa ainsi pour faire honneur à son Roy ; & ils admirent que celuy qui avoit fermé & rouvert le ciel par la vertu de sa priére, ne craignit point de s'humilier de la sorte, en se mêlant avec tous les serviteurs d'Achab, peut-être afin de tâcher de gâgner son cœur, & de l'éloigner de l'idolatrie. C'est aussi peut-être ce qu'a entendu Saint Augustin lors qu'il dit, qu'Elie courut « devant le chariot d'un très-méchant Roy, non « par l'ordre de ce Prince, mais de sa propre vo-« lonté & pour luy complaire. *Elias ante currum « pessimi Regis, non illius imperio, sed suo currit obsequio.*

Synopſ. Crit.

August. contr. litter. Petil. lib. 2. cap. 92. tom. 7. pag. 117.

CHAPITRE XIX.

1. NUNCIAVIT autem Achab Jezabel omnia quæ fecerat Elias, & quo modo occidisset universos prophetas gladio.

1. ACHAB ayant rapporté à Jézabel tout ce qu'Elie avoit fait, & de quelle maniére il avoit tué par l'épée tous les prophétes de *Baal*.

2. Misitque Jezabel nuncium ad Eliam, dicens : Hæc mihi faciant dii, & hæc addant, nisi hac horâ cras posuero animam tuam sicut animam unius ex

2. Jézabel envoya un homme à Elie pour luy dire : Que les dieux me traitent dans toutes leur sévérité " si demain à la même heure je ne vous fais perdre la vie, comme vous l'avez fait per-

L'An du Monde 3097. avant Jesus Christ 907.

¥. 2. *Lettr.* Que les dieux me traitent ainsi, ou encore pis.

dre à chacun de ces *Prophétes*.

3. Elie donc eut peur, & s'en alla auſſi-tôt par tout ou ſon déſir le portoit". Et étant venu à Berſabée en Juda, il renvoya ſon ſerviteur.

4. Il fit dans le deſert une journée de chemin : & étant venu ſous un Geniévre il s'y aſſit, & ſouhaitant la mort" il dit à Dieu : Seigneur, c'eſt aſſez : Retirez mon ame de mon corps, car je ne ſuis pas meilleur que mes péres.

5. Et il ſe jetta par terre, & il s'endormit à l'ombre du Geniévre. En même temps un Ange parut, le toucha & luy dit : Levez-vous & mangez.

6. Elie regarda derriere luy, & il vit auprès de ſa tête un pain cuit ſous la cendre & un vaſe d'eau. Il mangea donc & il beut & il s'endormit encore.

7. L'Ange du Seigneur revenant la ſeconde fois le

illis.

3. Timuit ergo Elias, & ſurgens abiit quocúnque eum ferebat voluntas : venítque in Berſabée Juda, & dimiſit ibi puerum ſuum,

4. & pertexit in deſertum, viam unius diei. Cúmque veniſſet & ſederet ſubter unam juniperum, petivit animæ ſuæ ut moreretur, & ait : Sufficit mihi Domine, tolle animam meam : neque enim melior ſum, quàm patres mei.

5. Projecítque ſe, & obdormivit in umbra juniperi : & ecce Angelus Domini tetigit eum, & dixit illi : Surge, & comede.

6. Reſpexit, & ecce ad caput ſuum* ſubcinericius panis, & vas aquæ : comedit ergo, & bibit, & rurſum obdormivit.

7. Reverſúſque eſt Angelus Domini

ỳ. 3. *Chald. paraph.* pour ſauver ſa vie.

ỳ. 4. *Lettr.* petivit animæ ſuæ ut moreretur, *pro* expetivit ſibi mortem. *Hebraiſm* Syn.

ỳ. 6. caput ſuum *pro* caput ejus.

secundò & tetigit eum, dixitque illi: Surge, comede: grandis enim tibi restat via.

toucha encore & luy dit: Levez-vous & mangez, car il vous reste un grand chemin à faire.

8. Qui cùm surrexisset, comedit & bibit, & ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus & quadraginta noctibus, usque ad montem Dei Horeb.

8. S'étant levé, il mangea & il but, & s'étant fortifié par cette nourriture, il marcha quarante jours & quarante nuits jusqu'à Oreb la montagne de Dieu".

9. Cúmque venisset illuc, mansit in spelunca: & ecce sermo Domini ad eum, dixitque illi: Quid hîc agis Elia?

9. Etant arrivé là, il demeura dans une caverne, & le Seigneur luy adressant sa parole luy dit: Que faites-vous là Elie?

10. At ille respondit: Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israël: altaria tua destruxerunt, Prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, & quærunt animam meam ut auferant eam.

10. Elie luy répondit: Je brûle de zele pour vous" Seigneur Dieu des armées, parce que les enfans d'Israël ont abandonné vôtre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos Prophétes par l'épée, & qu'étant demeuré seul, ils cherchent encore à m'ôter la vie.

11. Et ait ei: Egredere, & sta in monte coram Domino: & ecce Dominus transit,

11. Le Seigneur luy dit: Sortez, & tenez-vous sur la montagne devant le Seigneur.

℣. 8. *Expl.* Oreb & Sina sont une même montagne, où Dieu avoit montré sa gloire à Moïse. *Vatabl.*

℣. 10. *Lenn.* pour le Seigneur.

En même-temps le Seigneur passa ; *& on entendit* devant le Seigneur un vent violent & impetueux capable de renverser les montagnes & de briser les rochers : & le Seigneur n'étoit point dans ce vent. Après le vent il se fit un tremblement *de terre*, & le Seigneur n'étoit pas dans ce tremblement.

spiritus grandis & fortis subvertens montes, & conterens petras ante Dominum: non in spiritu Dominus, & post spiritum commotio : non in commotione Dominus,

12. Après le tremblement il s'alluma un feu ; & le Seigneur n'étoit point dans ce feu. Après le feu on entendit le souffle d'un petit vent".

12. & post commotionem ignis : non in igne Dominus ; & post ignem sibilus auræ tenuis.

13. Ce qu'Elie ayant entendu, il couvrit son visage de son manteau, & étant sorti il se tint à l'entrée de la caverne ; & en même-temps une voix se fit entendre qui luy dit : Que faites-vous là Elie ? Il répondit :

13. Quod cum audisset Elias, operuit vultum suum pallio, & egressus stetit in ostio speluncæ, & ecce vox ad eum dicens : Quid hic agis Elia ? Et ille respondit :

14. Je brûle de zele pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfans d'Israël ont abandonné vôtre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos Prophétes par le fer, &

14. Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum: quia dereliquerunt pactum tuum filii Israël : altaria tua destruxerunt, Prophetas tuos occiderunt gladio,

✠. 12. Dieu parut dans ce doux souffle, non dans ces grands bruits, pour montrer que Dieu ne se découvre à l'ame que dans la paix du cœur. *Estius.*

derelictus sum ego solus, & quærunt animam meam ut auferant eam.

15. Et ait Dominus ad eum: Vade, & revertere in viam tuam per desertum in Damascum: cúmque perveneris illuc, unges Hazael Regem super Syriam,

16. & Jehu filium Namsi unges Regem super Israël: Elisæum autem filium Saphat, qui est de Abelmula, unges Prophetam pro te.

17. Et erit, quicúmque fugerit gladium Hazaël, occidet eum Jehu: & quicúmque fugerit gladium Jehu, interficiet eum Elisæus:

18. Et derelinquam mihi in Israël septem millia virorum, quorum genua non sunt incurvata ante Baal, & omne os, quod non adoravit eum osculans manus.

19. Profectus ergo inde Elias, reperit

qu'étant demeuré seul ils cherchent encore à m'ôter la vie.

15. Et le Seigneur luy dit: Allez, retournez par le chemin par où vous êtes venu le long du desert vers Damas, & lors que vous y serez arrivé, vous sacrerez d'huile Hazael pour être Roy de Syrie,

16. vous sacrerez aussi Jéhu fils de Namsi pour être Roy d'Israël: & vous sacrerez Elisée fils de Saphat qui est d'Abelmula pour être Prophéte en vôtre place.

17. Quiconque sera échapé de l'épée d'Hazael sera tué par Jéhu; & quiconque sera échapé de l'épée de Jéhu sera tué par Elisée.

18. Et je me suis réservé sept mille hommes dans Israël qui n'ont point fléchi le genou devant Baal; & qui ne l'ont point adoré en portant la main à leur bouche pour la baiser".

19. Elie donc étant parti de là, trouva Elisée fils de

℣. 18. *Explic.* C'étoit la manière dont on témoignoit que l'on adoroit une idole. *Mont. Felix.*

Saphat qui labouroit avec douze paires de bœufs ; & conduiſoit luy-même une des charuës des douze bœufs, Elie s'étant approché d'Eliſée mit ſon manteau ſur luy.

Eliſeum filium Saphat, arantem in duodecim jugis boum, & ipſe in duodecim jugis boum arantibus unus erat : cúmque veniſſet Elias ad eum, miſit pallium ſuper illum.

20. Eliſée auſſi-tôt quitta ſes bœufs, & il courut après Elie & luy dit : Permettez-moy je vous prie que j'aille baiſer " mon pére & ma mére, & après cela je vous ſuivray. Elie luy répondit : Allez & revenez : car j'ay fait pour vous ce qui dépendoit de moy.

20. Qui ſtatim relictis bobus cucurrit poſt Eliam, & ait : Oſculer, oro, patrem meum, & matrem meam, & ſic ſequar te. Dixitque ei : Vade, & revertere : quod enim meum erat, feci tibi.

21. Eliſée étant retourné *vers ſes proches* prit *enſuite* une paire de bœufs qu'il tua & fit cuire la viande des mêmes bœufs avec le bois de la charuë dont il avoit labouré, & la donna au peuple qui en mangea, il s'en alla auſſi-tôt après, & il ſuivoit Elie & le ſervoit.

21. Reverſus autem ab eo, tulit par boum, & mactavit illud, & in aratro boum coxit carnes ; & dedit populo, & comederunt : conſurgenſque abiit, & ſecutus eſt Eliam, & miniſtrabat ei.

℣. 20. *Expl.* dire adieu.

SENS

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 3. &c. *ELIE eut peur, & s'en alla aussitôt par tout où son desir le portoit, &c.*

Le grand Pape saint Gregoire fait une admirable réfléxion sur le courage tout divin qu'avoit fait paroître Elie à l'égard d'Achab, & de tous ses faux prophétes, & sur cette extraordinaire frayeur dont il fut saisi tout d'un coup, à la seule voix de Jézabel, qui le fit fuir de tous côtez, non pas où le mouvement de Dieu le conduisoit, mais où la foiblesse de la nature l'emportoit. Les Saints, dit-il, que « l'Esprit de Dieu a élevez dans un haut degré « de perfection & de connoissance, sont rabaissez « ordinairement par quelque tentation, tant « qu'ils sont en cette vie, de peur que leur « élévation ne les porte dans l'orgueil. C'est « ainsi qu'Elie étant arrivé au comble de tant « de vertus, fut rabaissé tout d'un coup, lors « qu'il fuyoit Jézabel, qui bien que Reine, « n'étoit néanmoins qu'une foible femme. Je « considére d'une part, ajoûte-t-il, la force « étonnante de cet homme, qui ferme le ciel « par sa parole & qui l'ouvre quand il le « veut; qui ressuscite les morts; & qui prévoit « les choses futures. Je regarde d'autre part « la foiblesse & la frayeur de ce même homme « qui s'enfuit devant une femme, & qui sou- « haitte de recevoir la mort de la main de « *Gregorius Magnus Moral. lib. 19. cap. 5.*

„ Dieu ſans la pouvoir obtenir, dans le même „ temps qu'il s'efforçoit de l'éviter du côté „ de cette femme, qui le vouloit perdre. D'où „ vient donc qu'il paroiſſoit ſi puiſſant pour „ operer ces grandes merveilles ? & d'où vient „ qu'il paroiſſoit ſi foible, juſqu'à fuïr devant „ une femme, ſinon, parce qu'autant que les „ Saints ſont forts par la puiſſance de Dieu, „ autant ils ſont foibles par leur propre infir- „ mité ? Ainſi, lors qu'Elie parut ſi rempli de „ force, il fit connoître que c'étoit de Dieu „ qu'il avoit reçû ſa force. Et lors qu'au- „ contraire il parut ſi foible, il reconnoiſſoit „ la foibleſſe qui luy étoit naturelle. La puiſ- „ ſance qu'il fit éclater aux yeux des hommes „ étoit une preuve de ſa vertu : & la foibleſ- „ ſe dans laquelle on le vit tomber auſſi-tôt „ après, étoit la gardienne & comme l'affer- „ miſſement de cette même vertu. *Illa potentia virtus fuit ; iſta infirmitas cuſtos virtutis.*

℣. 4. *Seigneur, c'eſt aſſez : retirez mon ame de mon corps ; car je ne ſuis pas meilleur que mes péres.*

On ne doit pas regarder ce ſouhait d'Elie comme des paroles de deſeſpoir ; & une telle penſée eſt abſolument indigne d'un ſi ſaint Prophéte. Mais on doit juger de la véritable diſpoſition de ſon cœur par ces paroles qu'il dit dans la ſuite en parlant encore à Dieu. *Je brûle de zele pour vous, Seigneur, parce que les enfans d'Iſraël ont abandonné vôtre alliance ; qu'ils ont détruit vos autels ; qu'ils ont tué vos Prophétes par l'épée, & que je ſuis demeuré ſeul.* Voyant donc ce renverſement

général de la véritable Réligion parmi le peuple de Dieu, & sentant tres-vivement l'outrage que les enfans d'Israël faisoient tous les jours à celuy qu'ils reconnoissoient pour leur Seigneur ; croyant d'ailleurs qu'il étoit resté presque seul à deffendre les intérests & la gloire du vray Dieu, il desira comme une chose avantageuse pour luy de mourir, afin de n'être plus témoin de tant de crimes & de sacriléges qui luy déchiroient le cœur. Pourquoy, Seigneur, disoit-il, differez-vous à me retirer de ce monde corrompu ? Pourquoy ne vous contentez-vous pas que j'aye vû jusqu'à present tant de sujets d'affliction ? C'est assez que vous m'ayez fait passer par tant d'épreuves ; & ayant vécu autant que mes péres, c'est-à-dire, étant déja vieux, je ne suis pas meilleur qu'ils n'étoient, pour vivre plus longtemps qu'ils ont eux-mêmes vécu. Ou bien, selon quelques Interprétes, il entend parler des autres Prophétes que Jézabel avoit fait mourir ; & il demandoit à Dieu de ne les survivre pas.

Elie étant, selon les saints Péres, la figure de JESUS-CHRIST, il a en cela figuré les foibles qui font partie de son corps mystique, comme le Sauveur luy même les a figurez en sa personne lorsqu'il s'affoiblit volontairement, & que la crainte de la mort luy causa cette agonie mystérieuse rapportée dans l'Evangile. Car en effet, quoy que ce Prophéte brulât de zéle pour Dieu, c'étoit néanmoins en luy une véritable foiblesse, de s'être ainsi abbatu par la crainte de Jézabel. Et quand même il se

fût vû seul attaché à la deffense de l'honneur de Dieu, il auroit dû luy suffire d'avoir Dieu pour protecteur. Mais puis que JESUS-CHRIST s'est plaint à son Pére, aux approches de sa mort qu'il l'avoit abandonné, on ne doit pas s'étonner si l'un de ses serviteurs avant son avénement s'est plaint de ce qu'il étoit demeuré seul & sans appuy du côté des hommes.

℣. 5. *Et il se jetta par terre, & il s'endormit à l'ombre d'un Genièvre. Un Ange parut alors; & l'ayant touché, luy dit: levez-vous & mangez, &c.*

Augustin. de temp. serm. 65.

Dieu a soin de secourir son Prophéte dans ce grand abbattement où il étoit. Et il luy envoye un Ange, comme il en envoya un depuis à JESUS-CHRIST même pour le fortifier. Voyez, dit un ancien Pére, quelle est la bonté de Dieu à l'égard de ceux qui sont dans l'affliction & dans le jeûne. Il envoye un Ange à Elie pour luy commander de prendre de la nourriture, afin qu'il pût se soutenir dans le long chemin qu'il avoit à faire, ayant à marcher à jeun durant l'espace de quarante jours dans le desert, pour arriver à la montagne de Sina, où il alloit. Mais celuy, continuë-t-il, qui avoit créé le ciel & la terre, & à qui toutes les créatures appartiennent, ne pouvoit-il pas luy envoyer tous les jours dans ce desert par un Ange dequoy se nourrir, de même qu'il envoyoit à Daniel sa nourriture dans la fosse où il étoit avec les lions? Il le pouvoit bien sans doute. Mais il sçavoit que ce saint Prophéte ne pourroit

point surmonter d'une autre maniére le démon qui le tentoit, qu'en jeûnant; & que ce seroit par l'éxercice, & par l'épreuve du jeûne qu'il se rendroit digne de repousser les efforts de cet artificieux ennemi. *Sciebat Deus Prophetam suum tentantem diabolum aliter superare non posse, ni jejuniis eruditus insidiantis inimici tentamenta repelleret.*

Quelques-uns expliquent en un sens allégorique, ce pain que l'Ange donna au Prophéte & l'entendent de la sainte Eucharistie, qui fortifie véritablement ceux qui marchent dans le desert de ce monde, jusqu'à-ce qu'ils soient arrivez à la montagne de Sion, qui nous figure le ciel & la vûë de Dieu. Saint Bernard l'entend de sa divine parole, Qui est, dit-il, comme ce pain cuit sous la cendre simple & grossiére en apparence, mais qui enferme intérieurement une vertu & une douceur ineffable. *Et ecce subcinericius panis, id est pastus divini dogmatis, forinsecùs quidem rudis, sed medullitùs ineffabiliter confortativus & dulcis.* *Bern. ser. de diver. serm. 54. tom. 1. pag. 254.*

On peut remarquer ici avec quelques Interprétes, que si Elie eût marché par le droit chemin, il ne luy auroit fallu que quatre ou cinq jours pour arriver à Oreb, ou à Sina, qui est la même chose; mais qu'allant par divers détours, comme ceux qui fuyent, & n'ayant pas même peut-être d'abord dans l'esprit de se retirer sur cette montagne, il y arriva par l'ordre de Dieu après plusieurs égaremens. Ce pain dont l'Ange l'avoit obligé le manger le soutint divinement durant ces quarante jours par la puissance de celuy qui

imprima autrefois dans le fruit de l'arbre de vie une vertu surnaturelle, qui devoit rendre l'homme immortel.

℣. 9. *Etant arrivé là, il demeura dans une caverne. Et le Seigneur luy dit : Que faites-vous là Elie?*

Cette demande de Dieu marquoit assez, selon plusieurs Interprétes, qu'Elie n'étoit point au lieu où il devoit être. Et c'est comme s'il luy avoit demandé ; Est-ce ainsi que vous vous acquittez du ministére que je vous ay confié ? Dieu l'avoit laissé fuïr autant qu'il l'avoit voulu, & sembloit même l'avoir secondé dans sa fuite, l'ayant envoyé nourrir par un Ange dans le desert, ainsi qu'on l'a vû. Mais après s'être servi tres-avantageusement de sa frayeur pour l'humilier & pour l'affermir en même-temps, n'ayant pas voulu, comme le dit saint Grégoire, bannir de son cœur cette crainte, lors même qu'il luy envoya l'Ange pour le nourrir, parce qu'elle luy étoit salutaire, *Quia in corde Prophetæ magna erat custodia fortitudinis, illa infirmitas timoris*, il le fait enfin rentrer en luy-même ; *Que faites vous là, Elie*, luy dit-il? Est-ce en ce lieu que je vous demande ? Comment la crainte des hommes vous a-t-elle saisi, jusqu'à vous faire fuïr dans ce desert, vous qui vous êtes mocqué auparavant de la fureur d'un Roy impie, lors que vous avez tué en sa presence quatre cent cinquante de ses faux prophétes ?

Gregorius Magnus in Ezech lib. 2. homil. 14. tom. 2. p. 1147.

℣. 11. 12. *Le Seigneur passa ; & on entendit avant le Seigneur un vent violent & impetueux ; & le Seigneur n'étoit point dans ce vent.*

Il se fit après un tremblement de terre; & le Seigneur n'étoit point dans ce tremblement. Il s'alluma ensuite un feu; & le Seigneur n'étoit point dans ce feu. Après le feu on entendit le souffle d'un petit vent, &c.

Comme le zéle d'Elie paroissoit trop embrasé contre les violateurs de la loy divine, Dieu voulut en quelque sorte le modérer par cette vision toute pleine de mystéres. Il luy fit connoître, disent quelques Péres, qu'il usoit dans sa conduite de douceur & de patience à l'égard des hommes; & que lors qu'il luy étoit tres-facile d'accabler tous ces impies par ses foudres, ou de faire ouvrir la terre pour les y précipiter tous vivans; ce qu'il marquoit par ces vents impetueux, par ces tremblemens de terre, & par ces feux; la clemence néanmoins luy étoit plus agréable, & qu'il n'y avoit qu'une malice consommée qui eût la force d'attirer sur les méchans ces fleaux de sa divine justice. *Spiritus ejus mitissimus & mansuetissimus, qui non turbine glomeratur, non nubilo tegitur, sed est tenera serenitatis, apertus & simplex.*

Theod. in l. 3 Reg. quæst. 59. Tertull. de patient. c. 15. Id. adversus Marcion. lib. 4. cap. 23.

V. 13. *Ce qu'Elie ayant entendu, il couvrit son visage de son manteau, & étant sorti, il se tint à l'entrée de la caverne &c.*

Le profond respect qu'il eut pour la presence de Dieu luy fit imiter Moïse, en se couvrant le visage comme luy, & n'osant pas regarder ce qui se passoit. Sur quoy saint Grégoire Pape fait cette belle reflection; Que lors que l'ame est frappée intérieurement par le son spirituel & tout puissant de la voix

Exod. cap. 3. v. 6. Gregor. Magnus in Ezech. lib. 1. hom. 13. tom. 2. p. 1145.

Idem. Moral. l. 5. c. 26 Hieron. epist 125. quæst 2. tom 1. p. 1055.

de Dieu, elle se trouve comme à l'entrée de sa grotte, sortant pour le dire ainsi de son corps par le grand desir qu'elle a d'en sortir, & n'étant plus touchée d'amour pour sa chair: mais qu'en même temps qu'elle s'éleve ainsi vers Dieu par une plus haute contemplation, elle se doit rabaisser dans la vûë de sa propre infirmité; & couvrir en quelque sorte son visage, de peur qu'elle ne soit accablée par „ une trop grande lumiére. Apresent donc, con- „ tinuë ce Saint, que nous sommes assurez „ par la mort, par la resurrection, & l'ascen- „ sion de nôtre Sauveur, de la gloire & de la „ joye éternelle qui nous attend dans le ciel, „ tenons-nous dans la sainte Eglise, comme à „ la porte, toûjours attentifs à ce divin Roy „ qui nous appelle; fermons nos yeux à tous „ les objets corruptibles de cette vie périssa- „ ble; & n'aspirons qu'à la liberté des saints „ citoyens du ciel. Que si nous sommes enco- „ re arrêtez comme par le poids de plusieurs „ soins temporels, & que nous ne puissions „ pas sortir tout-à-fait en nous dépouillant en- „ tiérement de ce corps mortel, demeurons au „ moins à l'entrée de nôtre caverne, c'est-à- „ dire, de cette chair corruptible, où nous „ sommes retenus; toûjours prêts à en sortir „ quand il plaira au Sauveur de nous en tirer „ heureusement par sa grace. *Qui ergo perfectè exire non possumus; saltem in spelunca nostræ ostio stemus, exituri quandóque prosperè per gratiam Redemptoris nostri.*

℣. 14. *Je suis demeuré seul, &c.*

Saint Augustin nous fait remarquer par

l'exemple de ce saint Prophéte, qu'il est dangereux aux plus justes, lors qu'ils considérent la multitude des méchans, & la chute de quelques-uns qui passoient pour bons, de faire un secret retour sur eux-mêmes, & de se considérer comme étant seuls attachez à la fidélité que l'on doit à Dieu ; & qu'ils doivent craindre de tomber ainsi insensiblement dans un orgueil beaucoup pire que les desordres qu'ils condamnent dans les autres, *Vide ne pejor sit ista superbia, quàm illa nequitia. Noli solum te dicere.* Et il ajoûte, qu'Elie se trouvant comme accablé de chagrin par la vûë de ce grand nombre d'impies qui avoient tué les saints Prophétes & renversé les sacrez autels, & disant à Dieu, *qu'il étoit demeuré seul*, il fut rabaissé par cette divine voix qui luy déclara, que le Seigneur *s'étoit reservé sept mille hommes dans Israël, qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal.* Ainsi, continuë ce Saint, il n'y « a qu'un seul remede contre ces scandales, « qui est de n'avoir point de sentimens desa- « vantageux de nos fréres. Soyons humblement « ce que nous souhaittons que soient tous les « autres ; & nous ne nous persuaderons pas « aisément qu'ils soient autres que nous ne « sommes. *Humiliter esto quod vis eum esse : & « non putabis eum esse quod non es.*

Augustin. in ps. 30. tom. 8. pag. 70.

Saint Grégoire Pape confirme la même pensée de saint Augustin, & témoigne comme luy, que cette déclaration que Dieu faisoit à Elie ; *qu'il s'étoit reservé sept mille hommes qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal*, tendoit, en luy faisant reconnoître qu'il n'étoit pas

Moral. lib. 31. cap. 23.

demeuré seul fidelle à Dieu, à luy faire en même-temps éviter l'élévement de la vaine gloire qui pouvoit naître de cette même singularité, qu'il sembloit s'attribuer dans le service du Seigneur; *Ut dum non solum se remansisse cognosceret, elationis gloriam, quæ ei de singularitate surgere poterat, evitare posset.*

℣. 15. 16. *Vous sacrerez Hazaël pour être Roy de Syrie. Vous sacrerez Jéhu fils de Namsi pour être Roy d'Israël: & vous sacrerez Elisée pour être Prophéte en vôtre place.*

Theod. in l. 3. Reg. quæst. 60. Le sçavant Théodoret demande, d'où vient qu'Elie ayant reçû un ordre de Dieu pour sacrer également Hazaël, Jéhu, & Elizée; les deux premiers pour être Rois, & le troisiéme pour être Prophéte, il ne sacra néanmoins, comme on le voit dans la suite, que le dernier. Et il répond, que lors qu'Elie sacra Elisée, & qu'il luy communiqua la grace spirituelle de la Prophétie, il sacra en quelque sorte en sa personne ces deux Princes; puis qu'Elizée ayant reçû de sa main l'onction sacrée & la grace des Prophétes, leur conféra dans la suite l'onction royale & le caractére de la souveraineté.

4. Reg. cap. 8. 13. Id. cap. 9. 3.

Quant à ce que l'Ecriture ajoûte; ℣. 17. *Que quiconque seroit échapé de l'épée d'Hazaël, seroit tué par Jéhu, & que quiconque seroit échappé de l'épée de Jéhu seroit tué par Elizée*; on voit bien cette prédiction accomplie à l'égard des deux premiers, c'est-à dire, d'Hazaël & de Jéhu, qui firent mourir effectivement une grande multitude de ceux qui adoroient les idoles, comme on le verra dans la suite

Estius.

de l'hiſtoire. Mais on a peine à en remarquer l'accompliſſement à l'égard de ce dernier, c'eſt-à-dire, d'Elizée; à moins qu'on ne vueille l'entendre de ces quarante deux enfans des idolatres, qu'il livra par ſa malediction à la mort, & qui furent déchirez par les ours, comme l'Ecriture le rapporte dans la ſuite. Il y en a néanmoins qui entendent d'une maniére ſpirituelle ce qui regarde Elizée, & qui témoignent, que l'épée avec laquelle il punit les idolatres, étoit l'épée de la parole de Dieu, ſelon que ſaint Paul la nomme luy-même. Or la raiſon pour laquelle Dieu fit connoître à Elie la juſtice qu'il éxerceroit ſur les idolatres par le miniſtére de ces princes & de ce nouveau Prophéte, pouvoit être, ſelon quelques Interprétes, afin de le raſſurer luy-même dans cette grande frayeur & dans ce trouble exceſſif, où il étoit à la vûë de tant d'impies qui ſembloient alors triompher de la piété. *Synopſ. Critic.*

℣. 19. 20. *Elie s'étant approché d'Elizée mit ſon manteau ſur luy : & Elizée quitta auſſi-tôt ſes bœufs, & courut aprés Elie, &c.*

On peut juger du deſſein qu'avoit Elie en couvrant de ſon manteau Eliſée, par ce qu'on vit arriver depuis, lors que ce manteau miraculeux eut la force de diviſer les eaux du Jourdain deux fois differentes pour faire paſſer à ſec ce ſaint Maître & ſon Diſciple. Il vouloit donc en le revêtant de ſon manteau le revêtir en même-temps de ſon eſprit : ce qui arriva effectivement; puis qu'Elizée en étant rempli dans l'inſtant, quitta auſſi-tôt ſes bœufs, & courut aprés Elie ; imitant ainſi ou pour *4. Reg. cap. 2.*

mieux dire, figurant tres-long-temps auparavant la promptitude avec laquelle les Apôtres quittérent depuis & leurs filets & leurs bateaux; pour ſe mettre à la ſuite de Jesus-Christ. Que s'il demanda la permiſſion d'aller ſalüer ſon pére & ſa mére, ce que les Apôtres ne firent pas, il paroît aſſez qu'il ne le fit point par aucune attache. mais pour s'acquiter de ſon devoir, & dans la ſimplicité de ſon cœur. Auſſi Elie le luy permit, mais en luy diſant ces paroles remarquables & pleines d'inſtruction: *Allez, & revenez. Car j'ay fait pour vous ce qui dépendoit de moy.* Ce qui eſt la même choſe que s'il luy eût dit; Prenez bien garde de n'être pas infidelle à cette grace de vôtre vocation que Dieu vous a conférée par mon miniſtére. Car pour moy, je me ſuis acquitté de l'ordre qu'il m'avoit donné à vôtre égard. Et c'eſt à vous maintenant de répondre à ce qu'il demande de vous. C'eſt pourquoy ne vous attachez pas à vôtre pére & à vôtre mére; mais revenez auſſi-tôt que vous aurez pris congé d'eux.

Synopſ. Critic. Quelques-uns ont crû qu'Elizée n'avoit point reçû d'autre onction pour être Prophéte, que d'avoir été couvert du manteau d'Elie. Mais d'autres témoignent, ce qui eſt plus vrayſemblable, qu'encore que l'Ecriture n'exprime point qu'il ait été oint, il le fut ſans doute ſelon l'ordre que Dieu en avoit donné à Elie, & qu'il dit luy-même avoir accompli.

℣. 21. *Elizée étant retourné* vers ſes proches, *prit* enſuite, *&c.*

Ce qui ſemble obſcur en ce lieu ſe peut

expliquer en cette maniere, selon tous les Interpretes. Elizée quittant Elie s'en retourna vers ses proches. Et après qu'il eut pris congé d'eux, il revint au même lieu où il labouroit auparavant, accompagné de plusieurs personnes qui le suivirent à cause qu'il s'en alloit les quitter. Il tua deux bœufs, dont il fit cuire la viande avec le bois même de sa charuë, soit pour ne point perdre de temps à aller couper d'autre bois, soit pour témoigner par là qu'il renonçoit à la vie qu'il avoit menée jusques alors; & il en donna à manger à ceux qui étoient presens. Aussi-tôt après il s'en alla, & suivit Elie, qu'il servoit comme son disciple. On laisse à faire la réfléxion sur une conduite si sainte. Et il suffit d'ajouter ici avec saint Jérôme, que ce que fit extérieurement Elizée en quittant ses bœufs & en brûlant sa charuë, étoit la figure du changement tout divin par lequel il renonça à sa vie passée, pour se vouër tout entier à Dieu. *Elisæus boves & juga prioris operis vertit in vota.*

Vatabl. Synops. Menoch.

Hieron. Epist. 28. tom. 1. pag. 143.

CHAPITRE XX.

1. PORRÒ Benadad Rex Syriæ, congregavit omnem exercitum suum, & triginta duos Reges secum, & equos &

1. OR Benadad Roy de Syrie ayant assemblé toute son armée, sa cavalerie & ses chariots & " trente deux Rois avec luy; vint

L'an du Monde 3103. avant Jesus-Christ 901.

℣. 1. *Expl.* Chaque ville alors avoit son Prince qu'on nommoit Roy. *Synops.*

pour battre Samarie, & il l'assiégea.

2. En même-temps il envoya dans la ville des Ambassadeurs à Achab Roy d'Israël;

3. pour luy dire de sa part : Voici ce que dit Benadad : Vôtre argent & vôtre or est à moy; Vos femmes & vos enfans les mieux faits" sont à moy.

4. Le Roy d'Israël luy répondit : O Roy mon Seigneur, Je suis à vous comme vous le dites, & tout ce que j'ay est à vous.

5. Les Ambassadeurs revenant encore vers Achab luy dirent : Voici ce que dit Benadad qui nous avoit envoyez vers vous : Vous me donnerez vôtre argent, vôtre or, vos femmes & vos fils.

6. Demain donc à la même heure, j'envoyeray mes serviteurs vers vous, ils visiteront vôtre maison, & la maison de vos serviteurs, & ils prendront tout ce qu'il leur plaira & l'emporteront.

currus : & ascendens pugnabat contra Samariam, & obsidebat eam.

2. Mittensque nuncios ad Achab Regem Israël in civitatem,

3. ait : Hæc dicit Benadad : Argentum tuum, & aurum tuum meum est : & uxores tuæ, & filii tui optimi, mei sunt.

4. Respondit que Rex Israël : Juxta verbum tuum, domine mi Rex, tuus sum ego, & omnia mea.

5. Revertentesque nuncii, dixerunt : Hæc dicit Benadad, qui misit nos ad te : Argentum tuum, & aurum tuum, & uxores tuas, & filios tuos dabis mihi.

6. Cras igitur hac eádem horâ mittam servos meos ad te, & scrutabuntur domum tuam, & domum servorum tuorum : & omne quod eis placuerit, ponent in

℣. 3. *Lett.* optimi, i. e. elegantes *Vatabl.*

manibus ſuis, & auferent.

7. Vocavit autem Rex Iſraël omnes ſeniores terræ, & ait: Animadvertite, & videte, quoniam inſidietur nobis, miſit enim ad me pro uxoribus meis, & filiis, & pro argento & auro: & non abnui.

8. Dixerúntque omnes majores natu, & univerſus populus, ad eum: Non audias, neque acquieſcas illi.

9. Reſpondit itaque nuntiis Benadad: Dicite domino meo Regi: Omnia propter quæ miſiſti ad me ſervum tuum in initio, faciam: hanc autem rem facere non poſſum.

10. Reverſique nuntii retulerunt ei. Qui remiſit, & ait: Hæc faciant mihi dii, & hæc addant, ſi ſufficerit pulvis Samariæ pugillis om-

7. Alors le Roy d'Iſraël fit venir tous les anciens de ſon peuple, & leur dit: Conſidérez & voyez qu'il nous dreſſe un piége. Car il m'a déja envoyé pour mes femmes, pour mes fils, pour mon argent & mon or, & je ne luy ay rien refuſé.

8. Tous les anciens & tout le peuple luy répondirent: Ne l'écoutez point, & ne vous rendez point à ce qu'il deſire.

9. Achab donc répondit aux Ambaſſadeurs de Benadad: Dites au Roy mon ſeigneur: Je feray toutes les choſes que vous m'avez fait demander comme étant vôtre ſerviteur; mais pour cette *dernière* choſe" je ne la puis faire.

10. Les Ambaſſadeurs étant revenus firent leur rapport à Benadad, qui les renvoya encore & fit dire à Achab: Que les dieux me traittent dans toute leur ſévérité:

✠ 9. *Expl.* C'eſt à dire de ſouffrir qu'il pillât les biens de ſes ſujets. *Menoch.*

si toute la poussiére de Samarie suffit pour remplir seulement le creux de la main de tous les gens qui me suivent".

nis populi qui sequitur me.

11. Le Roy d'Israël leur répondit: Dites à vôtre maître: Ce n'est pas en menant les armées qu'on doit se vanter, c'est quand on les quitte".

11. Et respondens Rex Israël, ait: Dicite ei: Ne glorietur accinctus æquè ut discinctus.

12. Benadad reçut cette réponse, lors qu'il beuvoit dans sa tente avec les Rois qui l'étoient venu accompagner: & il dit aussi-tôt à ses serviteurs: Qu'on aille investir la ville; & ils l'investirent.

12. Factum est autem, cùm audisset Benadad verbum istud, bibebat ipse & Reges in umbraculis, & ait servis suis: Circundate civitatem. Et circundederunt eam.

13. En même-temps un Prophéte vint trouver Achab & luy dit: Voici ce que dit le Seigneur: Vous avez vû toute cette multitude innombrable: Je vous déclare que je vous la livreray aujourd'huy entre les mains; afin que vous sçachiez que c'est moy qui suis le Seigneur.

13. Et ecce Propheta unus accedens ad Achab Regem Israël, ait ei: Hæc dicit Dominus: Certè vidisti omnem multitudinem hanc nimiam? ecce, ego tradam eam in manu tua hodie: ut scias, quia ego sum Dominus.

14. Achab luy répondit: Par qui? Il luy répondit

14. Et ait Achab: Per quem? Dixitque

℣. 10. Façon de parler hyperbolique pour marquer la multitude infinie de son armée. *Vat.*

℣. 11. *Expl.* qu'il ne chante pas le triomphe avant la victoire. *Vat.*

ei:

ei : Hæc dicit Dominus : Per pediſſequos principum provinciarum. Et ait : Quis incipiet præliari ? Et ille dixit: Tu.

Voici ce que dit le Seigneur: Ce ſera par les valets de pied des Princes des Provinces. Achab ajoûta : Qui commencera le combat ? Ce ſera vous, dit le Prophéte.

15. Recenſuit ergo pueros Principum provinciarum, & reperit numerum ducentorum triginta duorum : & recenſuit poſt eos populum, omnes filios Iſraël, ſeptem millia:

15. Achab donc fit la reveuë des valets-de-pied des Princes des provinces & il en trouva deux cent trente-deux. Il fit enſuite la reveuë du peuple, de tous les enfans d'Iſraël, *& il en trouva* ſept mille",

16. & egreſſi ſunt meridie. Benadad autem bibebat temulentus in umbraculo ſuo, & Reges triginta duo cum eo, qui ad auxilium ejus venerant.

16. ils ſortirent de la ville ſur le midi : or Bénadad étoit dans ſa tente qui beuvoit & qui étoit yvre ; & les trente deux Rois qui étoient venus à ſon ſecours beuvoient auſſi avec luy.

17. Egreſſi ſunt autem pueri principum provinciarum in prima fronte. Miſit itaque Benadad. Qui nunciaverunt ei, dicentes : Viri egreſſi ſunt de Samaria.

17. Les valets-de-pied des Princes des provinces marchoient à la tête de l'armée. Bénadad ayant envoyé pour les reconnoître, on luy vint dire : Ce ſont des gens qui ſont ſortis de Samarie.

18. Et ille ait : Sive pro pace veniunt, apprehendite eos vivos : ſive ut

18. Il dit à ceux qui luy parloient : Soit qu'ils viennent pour la paix, prenez-les tout vifs ; ſoit qu'ils

v. 15. *Expl.* C'eſt à dire, de ceux qui étoient demeurez dans Samarie. *Synopſ.*

viennent pour combattre, prenez-les auſſi tout vifs.

19. Les valets de pied des Princes des provinces s'avancérent donc & le reſte de l'armée après eux;

20. & chacun d'eux tua ceux qui ſe préſentérent devant luy: & auſſi-tôt les Syriens s'enfuirent & l'armée d'Iſraël les pourſuivit. Benadad Roy de Syrie s'enfuit auſſi à cheval, avec les chevaux qui l'accompagnoient,

21. & le Roy d'Iſraël étant ſorti de Samarie tua les chevaux & renverſa les chariots & frappa la Syrie d'une grande playe.

22. Alors un Prophéte vint trouver le Roy d'Iſraël & luy dit: Allez, fortifiez-vous & conſidérez bien ce que vous avez à faire. Car le Roy de Syrie viendra encore l'année qui vient pour vous combatre.

23. Mais les ſerviteurs du Roy de Syrie luy dirent: leurs dieux ſont les dieux des montagnes, & c'eſt pour cela qu'ils nous ont vaincus: il faut que nous combations

prælientur, vivos eos capite.

19. Egreſſi ſunt ergo pueri Principum provinciarum, ac reliquus exercitus ſequebatur:

20. & percuſſit unuſquiſque virum, qui contra ſe veniebat: fugeruntque Syri, & perſecutus eſt eos Iſraël. Fugit quoque Benadad Rex Syriæ in equo cum equitibus ſuis.

21. Nec non egreſſus Rex Iſraël percuſſit equos & currus, & percuſſit Syriam plagâ magnâ.

22. (Accedens autem propheta ad Regem Iſraël, dixit ei: Vade, & confortare, & ſcito, & vide quid facias: ſequenti enim anno Rex Syriæ aſcendet contra te)

23. Servi verò Regis Syriæ dixerunt ei: Dij montium ſunt dij eorum, ideo ſuperaverunt nos: ſed melius eſt pugnemus contra eos in cam-

pestribus, & obtinebimus eos.

24. Tu ergo verbum hoc fac : Amove Reges singulos ab exercitu tuo, & pone Principes pro eis :

25. & instaura numerum militum qui ceciderunt de tuis, & equos secundùm equos pristinos, & currus secundùm currus quos ante habuisti : & pugnabimus contra eos in campestribus, & videbis quod obtinebimus eos. Credidit consilio eorum, & fecit ita.

26. Igitur postquam annus transierat, recensuit Benadad Syros, & ascendit in Aphec, ut pugnaret contra Israël.

27. Porrò filii Israël recensiti sunt, & acceptis cibariis profecti ex adverso, castraque metati sunt contra eos, quasi duo

contr'eux dans la campagne, & nous les vaincrons.

24. Voici donc ce que vous avez à faire : Faites retirer tous les Rois de vôtre armée, & mettez en leur place vos principaux Officiers,

25. rétablissez vos troupes en y remettant autant de soldats qu'il en a été tué & de chevaux qu'il y en avoit dans vôtre armée, autant de chariots que vous en avez eu auparavant, & nous combattrons contr'eux dans la campagne, & vous verrez que nous les battrons. Il crut le conseil qu'ils luy donnérent & il fit ce qu'ils luy avoient dit.

26. Un an après Bénadad fit la revuë des Syriens, & il vint" à Aphec" pour combatre contre Israël.

27. Les enfans d'Israël firent aussi la revuë de leurs troupes, & ayans pris des vivres ils marchérent contre les Syriens & campérent vis-

℣. 26. *Letr.* il monta. *Ibid. Expl.* Cette ville pouvoit être celle, qui étoit selon Adrichôme, dans la Tribu d'Issachar, & où il y avoit une fort grande plaine. *Menoch*

à-vis d'eux. *Ils ne paroiſſoient que* deux petits troupeaux de chévres, au lieu que les Syriens couvroient toute la terre.

parvi greges caprarum : Syri autem repleverunt terram ;

28. Alors un homme de Dieu vint trouver le Roy d'Iſraël & luy dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que les Syriens ont dit : Le Seigneur eſt Dieu des montagnes, mais il n'eſt pas Dieu des vallées, je vous livreray toute cette grande multitude, & vous ſçaurez que c'eſt moy qui ſuis le Seigneur.

28. (& accedens unus vir Dei, dixit ad Regem Iſraël : Hæc dicit Dominus: Quia dixerunt Syri: Deus montium eſt Dominus, & non eſt Deus vallium, dabo omnem multitudinem hanc grandem in manu tua, & ſcietis quia ego ſum Dominus.)

29. Les deux armées furent rangées en bataille l'une devant l'autre pendant ſept jours. Le ſeptiéme jour la bataille ſe donna ; & les enfans d'Iſraël tuérent en un jour cent mille hommes de pied des Syriens.

29. Dirigebántque ſeptem diebus ex adverſo hi atque illi acies, ſeptima autem die commiſſum eſt bellum, percuſſerúntque filii Iſraël de Syris centum millia peditum in die una:

30. Ceux qui étoient demeurez dans Aphec s'enfuirent en la ville, & une muraille tomba ſur vingt-ſept mille hommes qui étoient demeurez. Bénadad s'enfuyant entra dans la ville & ſe retira dans le lieu le plus ſecret d'une chambre".

30. Fugerunt autem qui remanſerant in Aphec, in civitatem: & cecidit murus ſuper viginti ſeptem millia hominum, qui remanſerant. Porrò Benadad fugiens ingreſſus eſt civitatem in cubiculum quod

¥. 30. *Lettr.* in cubiculum intra cubiculum, *pro* in locum intimum & abditiſſimum. *Vatabl.*

erat intra cubiculum.

31. Dixeruntque ei servi sui : Ecce, audivimus, quòd Reges domus Israël clementes sint : ponamus itaque saccos in lumbis nostris, & funiculos in capitibus nostris, & egrediamur ad Regem Israël : forsitan salvabit animas nostras.

31. Alors ses serviteurs luy dirent : Nous avons appris que les Rois de la maison d'Israël sont doux & clemens. Mettons donc des sacs sur nos reins & des cordes à nôtre cou, & allons trouver le Roy d'Israël. Il nous sauvera peut-être la vie.

32. Accinxerunt saccis lumbos suos, & posuerunt funiculos in capitibus suis, venerúntque ad Regem Israël, & dixerunt ei : Servus tuus Benadad dicit : Vivat, obsecro te, anima mea. Et ille ait : Si adhuc vivit, frater meus est.

32. Ainsi ils se mirent des sacs sur les reins & la corde au cou, & vinrent trouver le Roy d'Israël & luy dirent : Bénadad vous envoye faire cette supplication : Sauvez-moy la vie. Il leur répondit : S'il est encore en vie", c'est mon frére".

33. Quod acceperunt viri pro omine : & festinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Benadad. Et dixit eis : Ite, & adducite eum ad me. Egressus est ergo ad eum Benadad, & levavit eum in currum suum.

33. Les Syriens tirérent de là un bon préfage, & prenant auſſi-tôt ce mot de ſa bouche, ils luy dirent : vôtre frére Bénadad *vous fait cette priére*. Il leur répondit : allez & amenez-le moy. Bénadad donc vint ſe preſenter à Achab : qui le fit monter ſur ſon chariot,

℣. 31. *Hebr.* eſt il encore en vie ? *Ibid. Expl.* Il ne m'eſt pas moins cher que mon propre frére. *Vat.*

34. Et Bénadad luy dit : Je vous rendray les villes que mon pére a prises sur vôtre pére ; & faites-vous des places publiques dans Damas, comme mon pére en avoit fait pour luy dans Samarie. Et quand nous aurons fait cette alliance entre nous, je me retireray. Achab donc fit cette alliance avec luy & il le laissa aller.

34. Qui dixit ei: Civitates, quas tulit pater meus à patre tuo, reddam, & plateas fac tibi in Damasco, sicut fecit pater meus in Samaria, & ego fœderatus recedam à te. Pepigit ergo fœdus, & dimisit eum.

35. Alors un des enfans des Prophétes dit de la part du Seigneur à un de ses compagnons : frappez-moy ; & comme il ne voulut pas le frapper,

35. Tunc vir quidam de filiis Prophetarum dixit ad socium suum in sermone Domini : Percute me. At ille noluit percutere.

36. il luy dit : Parce que vous n'avez pas voulu me frapper", aussi-tôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera. Lors qu'il fut un peu éloigné de luy, un lion se presenta à luy & le tua.

36. Cui ait: Quia noluisti audire vocem Domini, ecce recedes à me, & percutiet te leo. Cúmque paululum recessisset ab eo, invenit eum leo, atque percussit.

37. Ayant rencontré un autre homme, il luy dit : Frappez-moy. Cet homme le frappa & le blessa.

37. Sed & alterum inveniens virum, dixit ad eum : Percute me. Qui percussit eum, & vulneravit.

38. Le Prophéte donc s'en allant vint au devant du Roy qui étoit en chemin, & il se rendit méconnoissable, en

38. Abiit ergo Propheta, & occurrit Regi in via, & mutavit aspersione pul-

℣. 36. *Lettr.* Vous n'avez pas voulu écouter la voix du Seigneur.

veris os & oculos suos.

39. Cúmque Rex transiſſet, clamavit ad Regem, & ait: Servus tuus egreſſus eſt ad præliandum cominus: cúmque fugiſſet vir unus, adduxit eum quidam ad me, & ait: Custodi virum iſtum: qui ſi lapſus fuerit, erit anima tua pro anima ejus, aut talentum argenti appendes.

40. Dum autem ego turbatus huc illucque me verterem, ſubito non comparuit. Et ait Rex Iſraël ad eum: Hoc eſt judicium tuum, quod ipſe decreviſti.

41. At ille ſtatim abſterſit pulverem de facie ſua, & cognovit eum Rex Iſraël, quòd eſſet de Prophetis.

42. Qui ait ad eum: Hæc dicit Dominus: Quia dimiſiſti virum dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima ejus, & populus tuus pro populo ejus.

mettant de la pouſſiére ſur ſon viſage & ſur ſes yeux;

39. & lors que le Roy fut paſſé, il cria après luy & luy dit: Vôtre ſerviteur s'étoit avancé pour combatre les ennemis de près, & l'un d'eux s'en étant fuy quelqu'un me l'a amené & m'a dit: Gardez-moy bien cet homme-là; & s'il s'échappe, vôtre vie répondra de la ſienne; ou vous payerez un talent d'argent;

40. & comme étant troublé je me tournois de côté & d'autre, cet homme eſt diſparu tout d'un coup. Le Roy d'Iſraël luy dit: Vous avez vous même prononcé vôtre arreſt.

41. Auſſi-tôt il eſſuya la pouſſiére de ſon viſage; & le Roy d'Iſraël reconnut qu'il étoit du nombre des Prophétes.

42. Il dit au Roy: Voici ce que dit le Seigneur: Parceque vous avez laiſſé échapper de vos mains un homme digne de mort, vôtre vie répondra pour la ſienne, & vôtre peuple pour ſon peuple.

43. Mais le Roy d'Iſrael retourna en ſa maiſon mépriſant ce que ce Prophéte luy avoit dit ; & il entra plein de fureur dans Samarie.

43. Reverſus eſt igitur Rex Iſraël in domum ſuam, audire contemnens, & furibundus venit in Samariam.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 10. *QUE les Dieux me traittent dans toute leur ſévérité, ſi toute la pouſſiére de Samarie ſuffit pour remplir le creux de la main de tous les gens qui me ſuivent.*

C'eſt une expreſſion hyperbolique de ce Prince fier & ſuperbe, qui menace le Roy d'Iſraël de l'attaquer avec une armée ſi nombreuſe, que ſi ſes ſoldats prenoient ſeulement chacun une poignée de la terre de Samarie, elle n'y ſuffiroit pas. Cette fierté même fut la cauſe de ſa ruïne, comme on le va voir ; parce qu'encore que l'impiété d'Achab & des enfans d'Iſraël méritât d'être punie par les plus terribles fléaux de la divine juſtice, Dieu ne vouloit pas que leurs ennemis s'attribuaſſent inſolemment la victoire qu'ils auroient gagnée ſur eux. Et avant que de punir Iſraël, il réſolut d'humilier l'orgueil de ceux qui le combatoient.

℣. 11. *Ce n'eſt pas en prenant les armes qu'on doit ſe vanter ; mais quand on les quitte.*

C'eſt-à-dire qu'il n'eſt pas temps de ſe glorifier, lorſque l'évenement du combat paroît encore incertain ; mais qu'il faut attendre à le faire quand l'ennemi eſt vaincu & aſſujetti, & que

l'on peut mettre seurement les armes bas. Ces paroles qui ne regardoient que les guerres temporelles des Rois de la terre, peuvent s'appliquer très-justement à ce qui regarde les combats tout spirituels dont parle saint Paul, que tous les Chrétiens ont à soûtenir contre les Princes des ténébres. Il n'est donc pas temps pour nous de nous glorifier, tant que nous avons encore les armes entre les mains, c'est-à-dire tant que nous vivons, puisque toute nôtre vie, selon les saints Péres, est une guerre continuelle, où nous sommes exposez à mille périls. Il faut attendre à joüir de la gloire des enfans de Dieu, qu'on soit parvenu au repos céleste, lorsque toutes choses étant assujetties au Fils, il n'y aura plus de guerre à craindre, & qu'une paix souveraine regnera éternellement parmi ceux qui ayant vaincu le monde, déposeront & leurs armes & leurs couronnes aux pieds de l'Agneau.

℣. 13. *Vous voyez toute cette multitude innombrable. Je vous déclare que je vous la livreray demain entre les mains, afin que vous sçachiez que c'est moy qui suis le Seigneur.*

On a d'abord de la peine à concevoir comment Dieu peut se déclarer en faveur de l'impie Achab ; & l'on s'attendoit sans doute que Bénadad Roy de Syrie alloit fondre sur Israël pour le punir de tant de crimes qu'il avoit commis. Mais ses jugemens sont bien élevez au dessus des nôtres. Les Rois de la terre ne different point ordinairement à exécuter leurs vengeances ; & l'impatience naturelle à l'homme le porte à presser la punition des coupables. Si Dieu

en usoit ainsi, qui oseroit se promettre de subsister un seul jour en sa présence ; puisque ce monde, comme le dit excellemment un ancien, est tout entier comme une prison qui enferme un nombre infini de criminels ? Il use donc de patience & d'une très-longue attente, dit saint Paul, envers les pécheurs ; & il les invite par la douceur de cette conduite à la pénitence. Aussi il déclare au Roy d'Israël, *qu'en luy livrant cette multitude innombrable d'ennemis*, il vouloit luy faire connoître *que c'étoit luy qui étoit véritablement le Seigneur* de l'univers ; c'est à-dire, le convaincre de l'impiété de sa conduite, lors qu'il quittoit un Dieu tout-puissant, pour adorer des idoles foibles & incapables de secourir ceux qui les servoient.

Tertul. ad Mart

Rom. 2. 4.

On peut dire encore avec quelques Interprétes, que Dieu en épargnant Israël avoit égard à ces sept mille personnes qui luy étoient demeurées fidelles, puisqu'un petit nombre de justes a la force quelquefois d'arrêter son bras, lorsqu'il est déja levé & prêt à frapper les autres qui ont irrité sa justice, comme il l'assura à Abraham, quand il luy parloit en faveur de la ville de Sodome, que dix justes auroient pû sauver, s'ils s'y étoient rencontrez.

Gen cap. 18. 32.

Theodor. in lib. 3. Regum, quæst. 63.

Un ancien Pére nous fait fort bien remarquer que Dieu pour convaincre plus fortement Israël que la victoire ne seroit dûë qu'à luy seul, & non à leur force ni à leur courage, leur déclare avant le combat par la bouche d'un Prophéte, qu'il se serviroit pour vaincre leurs ennemis, des valets-de-pied des chefs des provinces ; c'est-à-dire de deux cens trente deux jeunes hommes

accoûtumez à servir, & non à combattre. Il ne pouvoit pas sans doute humilier davantage toute la puissance des Rois, qu'en faisant ainsi connoître que le succès des batailles dépendoit, quand il le vouloit, non du nombre, ni de la force, ou de la foiblesse des combattans, mais uniquement de sa souveraine volonté.

℣. 23. *Leurs dieux sont les dieux des montagnes, & c'est pour cela qu'ils nous ont vaincus. Il faut que nous combattions contr'eux dans la campagne, & nous les vaincrons.*

Samarie, Béthel & Dan étoient situez sur des montagnes, & tous les lieux élevez du Royaume d'Israël étoient pleins d'autels. C'est pourquoy les Syriens ne connoissant point le Dieu souverain, & jugeant des Israëlites par les autres nations, s'imaginoient que les Dieux qu'ils faisoient profession d'adorer, étoient les Dieux des montagnes. Ils crurent donc que pourvû qu'ils les retirassent de ces montagnes, ils les priveroient en même temps de la protection de leurs Dieux qui n'habitoient que dans ces lieux élevez. Car ils avoient reconnu trop clairement que leur victoire étoit un effet surnaturel de quelque vertu divine. Et d'ailleurs comme leurs principales forces consistoient en cavallerie, ils s'assuroient de remporter l'avantage, s'ils pouvoient combattre dans un païs plat. Ils raisonnoient donc comme des payens, & par conséquent comme des aveugles; & leur orgueil leur fermant les yeux pour les empêcher de reconnoître la toute-puissance de celuy à qui toute la terre sert de marche-pied,

comme parle l'Ecriture, ils se formoient de vaines idées, tant de la divinité, que de leur propre vertu.

℣. 24. *Renvoyez tous les Rois de vôtre armée, & mettez vos principaux Officiers en leur place.*

Ce conseil que les serviteurs du Roy de Syrie luy donnérent, d'éloigner les Princes qui étoient venus à son secours, paroissoit fondé sur plusieurs raisons; soit qu'ils eussent fuy les premiers dans le combat, soit qu'étant accoûtumez à une vie délicate, ils fussent moins propres pour soûtenir le poids d'une guerre, que des Officiers aguerris depuis long-temps; soit qu'en voulant commander tous, ils troublassent l'ordre & la discipline, sans laquelle les plus nombreuses armées n'ont aucune force. Toutes ces vûës étoient politiques & très-sages selon les régles ordinaires de la prudence des hommes. Mais que peut toute la sagesse humaine contre le conseil de Dieu, sinon à faire éclatter d'une maniére plus magnifique le néant de la créature à l'égard du Créateur, comme on en vit nue preuve illustre en cette rencontre?

℣. 35. 36. *Un des enfans des Prophétes dit de la part du Seigneur à un de ses compagnons: Frappez-moy. Et comme celuy-cy ne voulut pas le frapper, il luy dit: Parce que vous n'avez pas voulu écouter la voix du Seigneur; Aussi-tôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuëra.*

On est sans doute surpris, & on ne peut pas qu'on ne le soit également, & de l'ordre que ce Prophéte donna à l'autre Prophéte de le

frapper à la tête ou au visage, & du châtiment si prompt dont fut puni ce dernier pour ne luy avoir point obéï dans une chose où il sembloit même qu'il n'eût pû le faire sans se rendre criminel. Mais comme l'a remarqué très-judicieusement un sçavant homme, c'étoit un Prophéte qui parloit à un Prophéte, & qui luy parloit *de la part de Dieu*. Ainsi ce second Prophéte ne pouvoit douter que ce que luy demandoit le premier, ne fût un ordre de Dieu auquel il devoit nécessairement déférer. Il étoit donc obligé indispensablement d'obéïr, puisque Dieu étant maître souverain de la vie & de la mort de tous les hommes, il ne pouvoit non plus luy résister en cette rencontre, qu'Abraham ne l'auroit pû, lorsqu'il luy fut commandé d'immoler son propre fils. Et l'obéïssance aveugle de ce Pere de tous les fidelles dans le sacrifice qu'il voulut faire d'un fils unique, étoit la condamnation de ce Prophéte qui refusoit d'obéir à Dieu dans une chose sans comparaison moins importante, parce qu'il ne connoissoit point la cause du commandement que Dieu luy faisoit. Il fut donc puni, & très-justement. Mais l'on peut dire de cette punition ce que l'on a dit ailleurs sur un semblable sujet, que c'étoit un châtiment temporel dont Dieu pouvoit se servir pour faire éternellement miséricorde à celuy-là-même qu'il punissoit de la sorte. Car la mort du corps est souvent la vie de l'ame; & ce lion en tuant le Prophéte dont nous parlons, & le punissant d'une faute que l'on pouvoit regarder comme légére, le délivra tout

Estius in hunc loc.

3. Reg. 13.

d'un coup des piéges & de la fureur d'un autre lion infiniment plus redoutable, dont un Apôtre nous fait peur, lorſqu'il nous déclare *qu'il tourne continuellement autour de nous, pour nous dévorer.*

1. Pet. 5. 8.

Que ſi l'on demande la raiſon pour laquelle ce Prophéte preſſa l'autre de le frapper & de le bleſſer, c'étoit ſans doute afin que le Roy à qui il devoit parler, le prît d'abord pour quelqu'un de ſon armée qui auroit été bleſſé dans le combat, & qu'ainſi ne le reconnoiſſant point pour ce qu'il étoit, & ne ſe pouvant défier de rien, il luy donnât le loiſir de luy déclarer ſous une eſpéce d'énigme l'arrêt de Dieu qui le regardoit. C'eſt pourquoy il eſt marqué qu'après qu'un autre homme l'eut frappé & l'eut bleſſé, comme il le luy commanda, il ſe couvrit le viſage de pouſſiére, pour ſe rendre plus méconnoiſſable, & reſſembler davantage à un homme qui ſort actuellement du combat.

℣. 39. *Lorſque le Roy fut paſſé, il cria après luy & luy dit : Vôtre ſerviteur s'étoit avancé pour combattre les ennemis ; & l'un d'eux s'en étant fuy, quelqu'un me l'a amené, & m'a dit de le garder, & que s'il s'échappoit, ma vie répondroit de la ſienne, &c.*

Pour juger de la conduite & du deſſein de ce Prophéte, dit un ancien Pére, on n'a qu'à ſe ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé entre Nathan & David, lorſque ce dernier étant tombé dans les deux plus grands de tous les crimes, l'adultére & l'homicide, le premier le vint trouver, & ſe ſervit de la parabole d'une brebi enlevée par un homme riche à un pauvre homme, pour

Theodor. in hunc loc. quæſt. 64.

2. Reg. c. 12.

faire comprendre à ce Prince le mal qu'il avoit commis, & l'engager insensiblement à prononcer contre soy-même l'arrêt qu'il croiroit ne prononcer que contre un simple particulier. C'est la maniére dont en usa cet autre Prophéte à l'égard du Roy Achab, pour luy faire concevoir la faute qu'il avoit faite d'épargner le Roy de Syrie, que Dieu luy avoit livré entre les mains, & qui méritoit d'être puni de l'insolence avec laquelle il avoit osé blasphémer contre le Seigneur le Dieu d'Israël.

Ce qu'il dit donc est une parabole sous laquelle il luy represente combien il s'étoit rendu criminel par l'indifférence qu'il venoit de faire paroître à vanger la gloire & les intérêts de Dieu, lorsque le Seigneur ayant mis entre ses mains & confié à sa justice cet ennemi de sa gloire, il avoit fait une alliance honteuse avec luy. On a peine cependant à se figurer la grandeur du crime que commit Achab en cette rencontre; & l'esprit de l'homme dont la lumiére est bornée, ne peut concevoir comment Dieu qui jusqu'alors avoit souffert avec une patience si étonnante toutes les impiétez de ce Prince, se rend tout d'un coup si sévére envers une faute que nous serions naturellement portez à regarder comme une action de bonté & de clémence. Mais, comme l'a remarqué très-bien le sçavant Théodoret, la conduite de ce Roy étoit très-impie. Car au lieu, dit-il, qu'il faut soûtenir la clémence par la justice, & faire un saint assemblage de ces deux vertus dans la conduite des peuples, Achab s'emporte avec la derniére cruauté contre les Prophétes

Theodor. in hunc loc. quæst. 65.

du Seigneur ; il s'efforce de les faire tous mourir, & tuë tous ceux qu'il peut prendre ; & il épargne au contraire le Roy de Syrie ; c'eſt-à-dire qu'il exerce ſa douceur envers le ſeul ennemi d'Iſraël, dans le temps même qu'il ſe rend impitoyable envers tous les ſerviteurs de Dieu.

La maniére dont Saül le premier Roy des Iſraëlites fut puni pour avoir auſſi épargné le Roy d'Amalech, nous fait juger aiſément qu'il y a des tendreſſes & des compaſſions humaines qui ſont déteſtables devant Dieu ; qu'il a en horreur toutes les alliances que l'on fait avec ſes ennemis ; & qu'il demande de nous un zéle tout plein d'ardeur pour ſa gloire.

1. Reg. cap. 15.

Ce Roy de Syrie étoit véritablement la figure du démon. L'un étoit l'ennemi viſible des Iſraëlites, & l'autre eſt d'une maniére inviſible celuy de tous les Chrétiens. Comme ce premier feignoit de ſe vouloir réconcilier avec le peuple de Dieu, quoy qu'il n'eût effectivement que la haine dans le cœur, ce dernier auſſi affecte ſouvent de flatter les ames par de fauſſes eſpérances des biens temporels & d'une fortune paſſagére. Mais de même que la fin de toutes ces belles promeſſes de Bénadad, fut que non ſeulement il ne tint aucune parole au Roy d'Iſraël, & luy refuſa les villes qu'il luy avoit enlevées ; mais que dans la guerre qu'ils eurent enſuite il donna un ordre formel contre ſa perſonne, voulant le faire tuer par ſes Officiers ; auſſi la fin ordinaire de toutes les eſpérances dont le Roy du ſiécle amuſe ceux qui le ſuivent, eſt la perte de leur ſalut. Heureux

3. Reg. c. 22. v. 30 31.

ſont

ſont ceux qui ſçavent mieux profiter des ſalutaires avertiſſemens que leur donnent ſur ce ſujet leurs Paſteurs ; que ne fit ce Prince impie, lorſqu'au lieu d'écouter avec une humble frayeur la menace que luy faiſoit le Prophéte de la part de Dieu, *il mépriſa ce qu'il luy diſoit, & s'en retourna plein de fureur dans Samarie.*

CHAPITRE XXI.

1. POST verba autem hæc, tempore illo vinea erat Naboth Jezrahelitæ, qui erat in Jezrahel juxta palatium Achab Regis Samariæ.

2. Locutus eſt ergo Achab ad Naboth, dicens: Da mihi vineam tuam, ut faciam mihi hortum olerum, quia vicina eſt, & prope domum meam, daboque tibi pro ea vineam meliorem : aut ſi commodius tibi putas, argenti pretium, quanto digna eſt.

3. Cui reſpondit Naboth : Propitius ſit mihi Dominus,

1. IL arriva enſuite *un étrange accident* à Naboth qui étoit de Jézraël, il avoit à luy dans Jezraël une vigne près du palais d'Achab Roy de Samarie. *L'an du Monde 3105. avant Jeſus Chr. 899.*

2. Et Achab luy dit : Donnez-moy vôtre vigne, afin que je puiſſe faire un jardin potager, parce qu'elle eſt proche" de ma maiſon & je vous en donneray une meilleure, où ſi cela vous accommodoit mieux, je vous la payeray en argent au prix qu'elle vaut.

3. Naboth luy répondit : Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes péres,

℣. 2. *Lettr.* voiſine & proche.

ne dem hereditatem patrum meorum tibi.

4. Achab donc revint chez luy tout en colére & plein de fureur à cauſe de cette parole de Naboth de Jézraël qui luy avoit dit : Je ne vous donneray point l'héritage de mes péres ; & ſe jettant ſur ſon lit, il ſe tourna du côté de la muraille & ne mangea point.

4. Venit ergo Achab in domum ſuam indignans, & frendens ſuper verbo, quod locutus fuerat ad eum Naboth Jezrahelites, dicens : Non dabo tibi hereditatem patrum meorum. Et projiciens ſe in lectulum ſuum, avertit faciem ſuam ad parietem, & non comedit panem.

5. Jézabel ſa femme l'étant venu trouver luy dit : Qu'eſt-ce donc que cela ? D'où vous vient cette triſteſſe ? Et pourquoy ne mangez-vous point ?

5. Ingreſſa eſt autem ad eum Jezabel uxor ſua, dixitque ei : Quid eſt hoc, unde anima tua contriſtata eſt ; & quare non comedis panem ?

6. Il luy répondit : J'ay parlé a Naboth de Jézraël & je luy ay dit : Donnez-moy vôtre vigne & je vous en donneray l'argent ; ou ſi vous l'aimez mieux, je vous en donneray une meilleure pour celle-là, & il m'a répondu : Je ne vous donneray point ma vigne.

6. Qui reſpondit ei : Locutus ſum Naboth Jezrahelitæ, & dixi ei : Da mihi vineam tuam, acceptâ pecuniâ : aut ſi tibi placet, dabo tibi vineam meliorem pro ea. Et ille ait ; Non dabo tibi vineam meam.

7. Jézabel ſa femme luy dit : Vôtre autorité eſt grande *à ce que je voy*, & vous gouvernez bien le Royaume.

7. Dixit ergo ad eum Jezabel uxor ejus : Grandis auctoritatis es, & bene regis regnum Iſraël.

surge, & comede panem, & æquo animo esto; ego dabo tibi vineam Naboth Jezrahelitæ.

d'Israël. Levez-vous, mangez, & ayez l'esprit en repos; c'est moy qui vous donneray la vigne de Naboth de Jézraël.

8. Scripsit itaque litteras ex nomine Achab, & signavit eas annulo ejus, & misit ad majores natu & optimates, qui erant in civitate ejus, & habitabant cum Naboth.

8. Aussi-tôt elle écrivit des lettres au nom d'Achab, qu'elle cacheta du cachet du Roy & elle les envoya aux anciens & aux premiers de la ville de Naboth qui demeuroient avec luy.

9. Litterarum autem hæc erat sententia: Prædicate jejunium & sedere facite Naboth inter primos populi,

9. Ces lettres étoient conçûës en ces termes"; Publiez un jeûne, & faites " asseoir Naboth entre les premiers du peuple;

10. & submittite duos viros filios Belial contra eum, & falsum testimonium dicant: Benedixit Deum & Regem: & educite eum, & lapidate, sicque moriatur.

10. & gagnez deux hommes sans foy & sans conscience qui s'élévent contre luy & qui portent contre luy un faux témoignage, en disant, Naboth " a blasphemé contre Dieu & contre le Roy, & quand on l'aura fait sortir de la ville, qu'il soit lapidé & qu'il meure.

11. Fecerunt ergo

11. Les anciens & les pre-

℣. 9. *Expl* C'étoit la coûtume d'informer des grands crimes aux jours de jeûne. *Vat.* — *Ibid. Expl.* Ut non odio, sed velut invitis damnasse viderentur quem honoraverant. *Grot.*

℣. 10. *Lettr.* enfans de Belial *c'est-à-dire*, sans joug, des impies & des scélérats. Le demon est appelé Bélial dans l'Ecriture *Ibid. L.* Benedixit, *ro* maledixit per antiphrasim, ut in libro *Iob.*

miers de la ville de Naboth qui demeuroient avec luy firent ce que Jézabel leur avoit commandé, & ce que portoit la lettre qu'elle leur avoit envoyée.

cives ejus majores natu & optimates, qui habitabant cum eo in urbe, sicut præceperat eis Jezabel, & sicut scriptum erat in litteris quas miserat ad eos,

12. Ils publiérent un jeûne & firent asseoir Naboth entre les premiers du peuple,

12. prædicaverunt jejunium, & sedere fecerunt Naboth inter primos populi.

13. & ayant fait venir deux hommes " sans foy & sans conscience, ils les firent asseoir vis-à-vis de luy. Et ces deux hommes comme n'ayant ni foy ni conscience, portérent témoignage contre luy devant l'assemblée, en disant: Naboth a blasphemé Dieu & le Roy; & ensuite de ce témoignage ils le firent sortir de la ville & le lapidérent.

13. Et adductis duobus viris filiis diaboli, fecerunt eos sedere contra eum: at illi, scilicet ut viri diabolici, dixerunt contra eum testimonium coram multitudine: Benedixit Naboth Deum & Regem: quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, & lapidibus interfecerunt.

14. Ils envoyérent aussitôt à Jézabel, & luy firent dire: Naboth a été lapidé, & il est mort.

14. Miseruntque ad Jezabel, dicentes: Lapidatus est Naboth, & mortuus est.

15. Jézabel ayant appris que Naboth avoit été lapidé & qu'il étoit mort, vint dire à Achab: Allez & prenez pour vous la vigne de

15. Factum est autem, cùm audisset Jezabel lapidatum Naboth & mortuum, locuta est ad Achab: Surge, & possi-

" 13. *Hebr.* filii Belial. *Vulg.* Filii diaboli. Et de même ensuite.

vineam Naboth Jezrahelitæ, qui noluit tibi acquiescere, & dare eam accepta pecuniâ: non enim vivit Naboth sed mortuus est.

Naboth de Jézraël qui n'a pas voulu se rendre à vous, ni vous la donner pour le prix qu'elle valoit. Car Naboth n'est plus en vie; mais il est mort.

16. Quod cum audisset Achab, mortuum videlicet Naboth, surrexit, & descendebat in vineam Naboth Jezrahelitæ, ut possideret eam,

16. Achab ayant appris la mort de Naboth s'en alla aussi-tôt dans la vigne de Naboth de Jézraël pour s'en rendre maître.

17. Factus est igitur sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens:

18. Surge & descende in occursum Achab Regis Israël, qui est in Samaria: ecce ad vineam Naboth descendit, ut possideat eam:

19. & loquêtis ad eum, dicens: Hæc dicit Dominus: Occidisti, insuper & possedisti. Et post hæc addes: Hæc dicit Dominus: In loco hoc, in quo linxerunt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum.

17. En même-temps le Seigneur adressa sa parole à Elie de Thesbé & il luy dit:

18. Allez présentement au devant d'Achab Roy d'Israël qui est dans Samarie; car le voila qui va dans la vigne de Naboth pour s'en rendre maître.

19. Et vous luy parlerez en ces termes, Voici ce que dit le Seigneur: Vous avez tué Naboth, vous allez vous emparer de sa vigne, & après cela vous ferez encore pis. Mais voici ce que dit le Seigneur: En ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront

℣. 17. Surge & descende, *pro*, Vade citò. Verbum pro adverbio, *Hebraismus*.

auſſi vôtre ſang.

20. Et Achab dit à Elie : En quoy avez-vous trouvé que je me " déclaraſſe vôtre ennemi? Elie luy répondit: En ce que vous vous êtes comme vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur.

20. Et ait Achab ad Eliam : Num inveniſti me inimicum tibi ? Qui dixit : Inveni, eò quòd venundatus ſis, ut faceres malum in conſpectu Domini.

21. Je vas faire fondre *tous* les maux ſur vous. Je vous retrancheray vous & vôtre poſtérité de deſſus la terre, & je tuëray de la maiſon d'Achab juſqu'aux plus petits enfans & aux animaux, & depuis le premier juſqu'au dernier " dans Iſraël.

21. Ecce ego inducam ſuper te malum, & demetam poſteriora tua, & interficiam de Achab mingentem ad parietem, & clauſum & ultimum in Iſraël.

22. Je rendray vôtre maiſon comme la maiſon de Jéroboam fils de Nabat, & comme la maiſon de Baaſa fils d'Ahia, parce que vos actions ont irrité ma colére, & que vous avez fait pécher Iſraël.

22. Et dabo domum tuam ſicut domum Jeroboam filii Nabat, & ſicut domum Baaſa filii Ahia : quia egiſti, ut me ad iracundiam provocares, & peccare feciſti Iſraël.

23. Le Seigneur a prononcé auſſi cet arreſt " contre Jézabel : Les chiens mangeront Jézabel dans le champ de Jézraël.

23. Sed & de Jezabel locutus eſt Dominus, dicens : canes comedent Jezabel in agro Jezrahël.

ỳ. 20 *Lettr.* Num inveniſti me inimicum tibi ?

ỳ. 21. *Lettr.* clauſum & noviſſimum, *id eſt*, omnes tuos, à ſummis ad infimos. *Vatab.* Voyez ch. 14 ỳ. 10.

ỳ. 23. *Lettr.* locutus eſt de Jezabel,

24. Si mortuus fuerit Achab in civitate, comedent eum canes : si autem mortuus fuerit in agro, comedent eum volucres cæli.

24. Si Achab meurt dans la ville, il ſera mangé par les chiens ; & s'il meurt dans les champs, il ſera mangé par les oiſeaux du ciel.

25. Igitur non fuit alter talis ſicut Achab, qui venundatus eſt ut faceret malum in conſpectu Domini : concitavit enim eum Jezabel uxor ſua,

25. Achab donc n'eut point ſon ſemblable en méchanceté comme ayant été vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur. (Car il y fut excité encore par Jézabel ſa femme.)

26. & abominabilis factus eſt, in tantum ut ſequerentur idola, quæ fecerant Amorrhæi, quos conſumpſit Dominus à facie filiorum Iſraël.

26. Et il devint tellement abominable qu'il ſuivoit les idoles des Amorrhéens que le Seigneur avoit exterminez à l'entrée des enfans d'Iſraël.

27. Itaque cùm audiſſet Achab ſermones iſtos, ſcidit veſtimenta ſua, & operuit cilicio carnem ſuam, jejunavítque & dormivit in ſacco, & ambulavit demiſſo capite.

27. Achab ayant entendu ces paroles déchira ſes vêtemens, couvrit ſa chair d'un cilice, jeûna & dormit avec le ſac & marcha ayant la tête baiſſée.

28. Et factus eſt ſermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

28. Alors le Seigneur addreſſa ſa parole à Elie de Thesbé & il luy dit :

29. Nónne vidiſti humiliatum Achab coram me ? quia igitur humiliatus eſt mei cauſâ, non in-

29. N'avez-vous pas vû Achab humilié devant moy ? Puis donc qu'il s'eſt humilié à cauſe de moy, je ne ſeray

point tomber sur luy pendant qu'il vivra les maux *dont je l'ay menacé* ; mais sous le regne de son fils, je les feray tomber sur sa maison.

ducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam malum domui ejus.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. &c. *NABOTH qui étoit de Jezraël avoit une vigne près du Palais d'Achab Roy de Samarie. Et Achab luy dit : Donnez-moy vôtre vigne, & je vous en donneray une meilleure. Naboth luy répondit : Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes péres, &c.*

Ambros. de Naboth. cap. 2. & sequent tom. 1 pag. 549.

La sainte Ecriture, dit saint Ambroise, a voulu nous enseigner dans cet exemple d'Achab qui étoit Roy d'Israël, & de Naboth qui étoit pauvre, quelle est véritablement la misére & la pauvreté des riches avares. Achab étoit dans » l'abondance de toutes sortes de biens, en possé- » dant un Royaume. Et Naboth ne possédoit » qu'un petit morceau de terre. Mais ce dernier » quoy que pauvre ne désiroit rien des grands » domaines d'un Prince si puissamment riche : au » lieu que ce Prince se regardoit comme pauvre, » parce qu'il ne possédoit point la vigne d'un » pauvre qui étoit son voisin. Lequel de ces deux » vous paroît donc pauvre, ou de celuy qui est » content du bien qu'il possede ; ou de celuy qui » désire un bien que possede un autre ? Mais

examinons, continüe ce Pére, les paroles mêmes de l'Ecriture. *Donnez-moy*, dit-il à Naboth, *vôtre vigne*. On a vû auparavant qu'Elisée dans sa pauvreté avoit tué & distribué ses bœufs au peuple pour suivre Elie. Et l'Ecriture a eu soin de le remarquer pour la condamnation du riche dont elle fait la peinture en la personne de ce Roy, qui étant comblé des faveurs de Dieu, & ayant reçû de luy le Royaume, ne laissa pas de violer ses commandemens. *Donnez-moy*, dit-il, Quelle est cette voix, sinon celle d'un homme qui est en nécessité, & qui s'abaisse non pas par le sentiment d'une humilité véritable; mais par un effet de son ardente cupidité? En disant, *vôtre vigne*, il reconnoît que c'est la vigne d'autruy, & qu'il demande ce qui ne luy est point dû. *Da mihi, inquit. Quæ alia vox egentis est? Hoc est; da mihi, quia egeo. Hæc quàm abjecta, quàm vilia! Non habent enim humilitatis affectum, sed cupiditatis incendium. Da mihi, inquit, vineam tuam. Confitetur alienam, ut poscat indebitam.*

Saint Ambroise après avoir representé de la sorte l'injuste cupidité des riches du siécle dans la demande du Roy Achab, nous fait remarquer dans la réponse de Naboth la voix du pauvre qui défend son bien d'une maniére très-sainte. *Dieu me garde*, répond ce pauvre, *de vous donner l'héritage de mes péres*: C'est-à-dire, ajoûte ce Saint, qu'il ne regardoit l'argent ou la vigne de ce Prince impie, que comme un argent ou un bien d'iniquité, en comparaison de l'héritage de ses péres, qu'il ne

» pouvoit vendre, ſans manquer en quelque ſor-
» te au reſpect qu'il devoit à leur mémoire, &
» à la reconnoiſſance dûë à leurs travaux.

Origen. in pſ. 16. homil. 1. Un ancien Auteur expliquant d'une maniére plus ſpirituelle ce même endroit, & nous repreſentant Achab comme la figure de l'impie & du chef de tous les impies, qui eſt le démon, & Naboth comme la figure des juſtes, dit, que Naboth répondit alors véritablement comme un homme juſte, lors qu'il ne put point ſouffrir que l'on détruiſit la vigne de ſes péres, qui nous marquoit & la juſtice, & la ſageſſe, & la vérité, pour y planter les legumes du Roy Achab, c'eſt-à-dire, l'iniquité & l'erreur repreſentées dans l'Ecriture par ces herbes qui verdiſſent promptement, mais qui ſe ſéchent encore plus promptement.

Il ajoûte que nous autres qui croyons en JESUS-CHRIST, nous avons auſſi une vigne plantée par la main de Dieu, que nous ſommes obligez de garder avec un grand ſoin, de peur que l'impie Achab l'ennemi de nôtre vigne ne nous trouble dans la poſſeſſion de la vraye ſageſſe; & que par les artifices de Jézabel, c'eſt-à-dire, d'une ſageſſe & d'une ſcience charnelle, il ne détruiſe à la fin en nous cette vigne qui eſt l'intelligence de la vérité, & encore plus la piété.

Auguſt. Epiſt. 50 tom. 2. pag. 86. Id. contr. Gaudent. libro 1. cap. 38. Auſſi il ſemble que ſaint Auguſtin a enviſagé Naboth comme la figure de ceux qui ſont attachez tres-ſaintement à la tradition des ſaints Péres. Et il dit, que de même que cét innocent accablé par l'impoſture ſe doit élever un jour contre Achab, le Catholique s'élevera

auſſi contre l'hérétique, qui l'a accablé pendant qu'il vivoit, par la violence de ſon impiété pleine de fureur. *Stabit Nabathæus adverſus Achab. Sic ſtabit Catholicus adverſus hæreticum, qui abſtulit labores ejus, quando furores prævalebant impiorum.*

℣. 7. *Jézabel ſa femme luy dit: Vôtre autorité eſt grande à ce que je vois. Levez-vous, mangez; & ayez l'eſprit en repos. C'eſt moy qui vous donneray la vigne de Naboth.*

Cet éxemple ſeul peut faire juger quelle étoit alors la corruption de l'eſprit humain, & combien les femmes s'étoient éloignées du deſſein de Dieu, qui créa Eve pour être à Adam un aide ſemblable à luy; puis qu'au lieu d'être comme des aides à leurs maris pour les ſoutenir dans la piété qu'ils devoient à Dieu, elles étoient devenuës par la chutte d'Eve, comme des ſerpens & des démons qui les excitoient au mal. La triſteſſe de ce Roy impie étoit celle dont le Saint-Eſprit a dit; Qu'elle en a tué pluſieurs; & qu'il nous repreſente encore comme naiſſant d'un cœur corrompu qui en eſt la ſource. *Multos occidit triſtitia. Cor pravum dabit triſtitiam.* *Eccli. c. 30. 25. c. 36. 22.*

Vous êtes, dit un ſaint Apôtre, *pleins de deſirs; & vous n'avez pas ce que vous déſirez.* Vous *êtes envieux & jaloux; & vous ne pouvez obtenir ce que vous voulez.* C'étoit donc cette mal-heureuſe cupidité qui étoit la cauſe de la triſteſſe mortelle de l'impie Achab. Que devoit faire une femme ſage à l'égard de ſon mari, pour luy être alors, ſelon le deſſein du Créateur, un aide dans la vertu? C'étoit ſans doute *Iacob. cap. 4. 2.*

de travailler à dissiper cette tristesse criminelle, en en déracinant la cause qui étoit la cupidité, & en luy representant, que si Dieu étoit le pére des pauvres, il le devoit être aussi, puis qu'il étoit son image? Mais Jézabel, bien éloignée d'aider à Achab à s'acquitter de ce qu'il devoit à Dieu & aux pauvres, luy étoit une perpétuelle occasion de nouveaux crimes. La mort de tant de Prophétes avoit été un effet de sa fureur. Et elle fut de nouveau la cause de l'oppression d'un innocent & d'un pauvre. *C'est moy*, dit elle à Achab, *qui vous donneray la vigne de Naboth.*

Ambros. de Naboth. lib. ut supra. cap. 9.

„ N'écoutons pas, s'écrie saint Ambroise, „ cette Jézabel, cette vaine & cruelle ambition, „ qui nous dit à tous momens comme à Achab: „ Vous êtes triste, parce que vous vous amu„ sez à considérer toutes les mesures de la „ justice, pour ne pas prendre ce qui ap„ partient aux autres. Pour moy, j'ay mes „ droits particuliers & j'ay mes loix. J'useray „ de calomnies pour dépoüiller l'innocent. „ J'ôteray la vie au pauvre pour luy enlever „ son bien. Car qu'est-ce autre chose, contiñuë le même Saint, qui nous est representée „ dans cette histoire, sinon l'avarice cruelle „ des riches, qui comme une espéce de d bor„ dement de cupidité & de vanité emporte „ tout avec elle. C'est là cette Jézabel qui se „ multiplie, & qui se diversifie en tant de ma„ niéres différentes; qui n'a pas été seulement „ en un temps particulier, mais qui subsiste dans „ tous les temps; & qui dit a tous les hom„ mes, comme celle qui la figuroit dit à Achab

son mari : *Levez-vous ; mangez ; ayez l'esprit en repos ; je vous donneray la vigne de Naboth.* HÆC *est Jézabel illa, non una, sed multiplex; non unius temporis, sed temporum plurimorum. Hæc omnibus dicit sicut illa dixit viro suo Achab : Tu tristis es, quia vis mensuram considerare justitiæ, ut alienum non rapias. Ego habeo meæ jura, meas leges. Calumniabor, ut spoliem ; & ut possessio pauperi eripiatur, vitâ pulsabitur.*

℣. 9. 10. &c. *Ces lettres étoient conçûës en ces termes : Publiez un jeûne ; & faites asseoir Naboth entre les premiers du peuple ; & gagnez deux hommes sans foy & sans conscience, qui s'élevent contre luy, & qui portent un faux témoignage en disant : Naboth a blasphemé, &c.*

O jeûne, s'écrie saint Jean-Chrysostôme, ô jeûne rempli de malice & qui est le fruit d'une iniquité consommée ! On se couvre d'une piété apparente pour justifier un crime énorme. On ordonne un jeûne, pour commettre un homicide. *O jejunium summâ iniquitate plenum ! Prædicant jejunium ut faciant homicidium.* On cherche, dit saint Ambroise deux têmoins d'iniquité. Car l'innocence de Suzanne a été de même attaquée par deux faux témoins. Et la Synagogue en trouva aussi deux depuis qui déposérent plusieurs faussetez contre JESUS-CHRIST. Ainsi le pauvre étant accablé par la déposition de deux témoins corrompus est condamné à la mort. *Quæruntur duo testes iniquitatis. Duobus enim testibus & Suzanna est appetita. Duos testes & Synagoga invenit, qui adversus Christum falsa jactarent. Duobus testibus pauper occiditur.*

Chrisost. serm 68. tom. 5. pag. 891.

Ibid. ut supra cap. 11.

Que s'il n'étoit pas si surprenant qu'une femme impie, sans religion & sans conscience se portât jusqu'à cet excès d'inhumanité de vouloir faire mourir un innocent comme un criminel, pour se rendre maîtresse de son bien, il est presque inconcevable comment elle osa proposer l'exécution d'un si grand crime aux anciens & aux premiers d'une ville. Mais ce qui paroît encore plus incompréhensible, c'est que ces anciens & ces premiers de la ville qui demeuroient avec Naboth n'étant possedez d'aucune autre passion, que de celle d'une lâche complaisance pour cette Princesse, éxécutérent si fidellement ses ordres, pour opprimer par une horrible imposture celuy dont ils connoissoient l'innocence. L'on peut dire cependant que sous le regne d'Achab, & sous la domination tyrannique de Jézabel, on ne pouvoit guére se figurer qu'un regne presque général d'impiété & d'iniquité dans tout Israël. L'éxemple d'un Prince & d'une Princesse qui ne travailloient qu'à étouffer la piété, en exterminant tous les serviteurs de Dieu, inspiroit à tous les peuples un semblable étourdissement d'esprit & une pareille insensibilité pour toutes les choses de la conscience. Et quoy que l'Esprit de Dieu se fût reservé plusieurs personnes, qui ne prenoient point de part à l'impiété d'Achab & de Jézabel, elles se tenoient cachées lorsque le crime régnoit publiquement & impunément par tout.

¥. 20. *Et Achab dit à Elie : En quoy avez-vous trouvé que je me déclarasse vôtre ennemi? Elie luy répondit ; En ce que vous vous êtes*

vendu vous-même pour faire le mal aux yeux du Seigneur.

Saint Ambroise dit sur ce sujet, que ni les Prophétes, ni les Evêques ne doivent pas légérement s'élever contre les Rois pour leur faire de la confusion & pour les reprendre; à moins qu'ils ne tombent dans de grands crimes: mais qu'en ce cas ces Pasteurs leur doivent cette charité de les corriger salutairement par de justes repréhensions. *Regibus non temerè vel à Prophetis Dei, vel à Sacerdotibus facienda injuria. Ubi autem peccata graviora sunt, ibi non videtur à Sacerdote parcendum, ut justis increpationibus corrigantur.* *Ambros. in psal. 37.*

C'est la coutume des méchans de regarder ceux qui les reprennent comme s'ils étoient leurs ennemis; au lieu qu'ils devroient les regarder comme leurs véritables amis, qui ne haïssent & ne condamnent leurs desordres, que parce qu'ils aiment leurs personnes. Aussi, lors qu'Achab demande à Elie; qui luy prononçoit l'arrest de Dieu, en quoy il l'avoit trouvé son ennemi, Elie luy répondit généreusement & très véritablement, qu'il n'étoit son ennemi qu'en ce qu'il étoit l'ennemi de Dieu, *s'étant*, pour le dire ainsi, *comme vendu, afin de faire le mal aux yeux du Seigneur.* Cette expression est admirable pour representer l'esclavage très-funeste du pécheur, qui semble s'être vendu au démon, pour luy obéïr en toutes choses, & dépendre de sa volonté comme un esclave. *Synops. Crit.*

Jézabel tenoit lieu à Achab du démon même, luy faisant faire tout le mal qu'elle vouloit,

comme si ce Prince eût été véritablement l'esclave de ses volontez : au lieu qu'il devoit comme son mari, & comme Roy, empêcher ses injustices & s'opposer à ses violences. Aussi le Prophéte luy reprocha de la part de Dieu, qu'il avoit tué Naboth, quoy que ce ne fût point luy qui eût commandé cet homicide ; parce que sa cupidité en avoit été la premiere cause ; & que d'ailleurs non seulement il n'arrêta point Jézabel dans le dessein criminel qu'elle avoit formé ; mais qu'après même qu'il eut appris que Naboth avoit été lapidé, il alla très-promptement se rendre maître de sa vigne ; témoignant par là qu'il avoit luy-même approuvé sa mort.

1. Tim. cap. 6. 9. C'est donc avec très-grande raison, que l'Ecriture nous represente la cupidité, comme la source des plus grands crimes, en déclarant, qu'elle nous *fait tomber dans le piége du démon, & en des desirs très pernicieux, qui nous précipitent dans l'abîme de la perdition & de la damnation.* Achab d'abord envisage un héritage comme luy étant commode. Il desire de l'avoir. Il le demande. Et sur le refus qu'on luy en fait, il s'enflamme de colére ; il tombe dans la tristesse de la mort. Il fait ensuite mourir, ou pour le moins il consent qu'on fasse mourir, celuy qui étoit le légitime possesseur de cette vigne ; & il s'empare de l'héritage de l'innocent & du pauvre. On ne tombe dans *cet abîme de perdition* que par dégrez. C'est pourquoy le premier pas qui mene à ce précipice étant redoutable, on ne peut assez veiller pour étouffer dans son cœur jusqu'aux premiers mouvemens dont les

les ſuites peuvent être ſi funeſtes.

℣. 29. *N'avez-vous pas vû Achab humilié devant moy ? Puis donc qu'il s'eſt humilié à cauſe de moy, je ne feray point tomber les maux ſur ſa maiſon pendant ſa vie.*

Quelle merveille s'écrie ſaint Jean Chryſoſtôme ! Le Seigneur devient luy-même comme l'Avocat de ſon ſerviteur. Et Dieu ſe rabbaiſſe à défendre un homme devant un autre homme. Ne croyez-pas, dit-il à Elie, que je pardonne à Achab ſans raiſon, après que vous luy avez prédit de ma part tous les mal-heurs qui luy devoient arriver. Comme il a changé à mon égard, je change auſſi envers luy ; & j'arrête ma fureur dans l'inſtant qu'il s'eſt converti. Mais vous ne ſerez pas pour cela regardé comme faux-prophéte, puiſque vous luy avez dit la vérité ; & que s'il n'avoit changé de mœurs, il eût éprouvé les effets de ma colére & de vos menaces. Saint Ambroiſe parle de même que ſaint Chryſoſtôme de la pénitence du Roy Achab comme d'une véritable converſion. *Non enim*, dit-il, *perfunctorius gemitus prædicatur, ſed qui habet converſionem.* Et ſaint Jérôme parlant auſſi de ce changement d'Achab, s'écrie en ces termes, O heureuſe pénitence, qui a attiré les yeux de Dieu ſur ſoy, & qui en confeſſant ſon erreur a eu la force de changer l'arreſt qu'il avoit prononcé dans ſa colére ! *O felix pœnitentia quæ ad ſe Dei tráxit oculos ! Quæ ſtrentem ſententiam Dei confeſſo errore mutavit.*

Chriſoſt. ſerm 68. tom. 5. pag 892.

Ambroſ. in pſ 37. tom. 2. pag 724

Hieron. Epiſt 30. tom. 4. pag. 151.

Cependant le même ſaint Ambroiſe dont

on a parlé, n'a pas laiſſé de regarder cette humiliation & ces larmes du Roy Achab, comme n'ayant point produit une véritable réconciliation de ſon cœur avec Dieu à cauſe du mauvais fonds qui y reſta, & qui le rendit enſuite plus criminel. *In ipſo perfido Achab gemitus inveniſſet gratiam, niſi manens invidia cumulaſſet offenſam.* Et le ſentiment le plus général & le plus probable, eſt que la converſion de ce Prince fut plus l'effet d'une crainte paſſagére, que d'une vraye charité; & ainſi n'ayant proprement que l'eſprit changé, & non le cœur, & s'humiliant devant Dieu par la crainte des mal-heurs dont il étoit menacé, & non par une douleur ſincére d'avoir péché, il ſe porta aiſément à s'abandonner de nouveau à l'impiété qu'il ſembloit avoir déteſtée.

Eſtius in hunc loc.

Saint Grégoire Pape eſt celuy qui en a parlé plus clairement, lors qu'après avoir rapporté ces propres paroles de nôtre texte; *N'avez-vous pas vû Achab humilié devant moy?* Il » ajoute : Ces paroles de Dieu même nous „ donnent lieu de juger combien la douleur de „ la pénitence, qui cauſe aux élûs une crainte „ ſalutaire de le perdre, luy eſt agréable; puis „ que celle d'un Roy réprouvé qui n'étoit pas „ ſelon ſon cœur, & qui ne craignoit que de „ perdre la jouïſſance du ſiécle preſent, fut „ accepté devant luy pour un temps. Mais il „ faut ſçavoir, continuë ce Pére, que nul n'eſt „ capable d'entrer de tout ſon cœur & pour l'a- „ mour du Dieu tout-Puiſſant dans ces ſentimens „ d'une véritable pénitence, s'il n'eſt animé par

Gregorius Magnus, in Ezech. lib. 1 hom. 10. tom. 2. Pag. 1119.

le Saint-Esprit. Car comment l'homme pourroit-il par ses propres forces mépriser les « choses terrestres, & n'aimer que celles du « ciel ; chercher à se réconcilier avec Dieu en « entrant dans une sainte guerre contre soy-« même ; se condamner intérieurement, & se « punir par l'amertume & par les secrets gemis-« semens de son cœur ? Nul sans doute ne le « peut, s'il n'est fortifié divinement par la gra-« ce. *Nullus hæc pro amore omnipotentis Domini ex toto corde agere prævalet, nisi is cujus animum Spiritus sanctus assumpserit, & quem divina gratia roboraverit.*

On ne doit donc pas s'étonner beaucoup, disent quelques Interprétes, si la pénitence d'un Prince qui n'abolit point l'idolatrie de son Royaume, qui ne reprit point l'impie Jézabel, & qui ne l'éloigna point du gouvernement, ni ne rendit point la vigne qui étoit le fruit d'un si cruel homicide, n'a pû être regardée par plusieurs, que comme superficielle, ou tout au plus comme passagére, qui n'ayant point de racine s'étouffa en un instant. Aussi saint Ambroise fait une réfléxion très-solide, sur ce qu'après la promesse que Dieu luy fit de l'épargner de son vivant à cause qu'il s'étoit humilié devant luy, il ne laissa pas d'être vaincu dans la suite, & même tué. Car on « doit considérer, dit ce Saint, que ce Prince « avoit Jézabel pour femme ; & qu'étant abso-« lument gouverné par elle, il fut bien-tôt « perverti, en sorte qu'il ne persévera point « dans les premiers mouvemens de sa péniten-« ce. Ainsi Dieu ne peut être regardé comme « *Synops. Critic.*

Ambros. de Nabuth. cap. 17. tom. 2. pag 563.

„ changeant & inconſtant ; lors qu'ayant pro-
„ mis une grace à celuy qui confeſſoit ſon pé-
„ ché , il l'a revoquée dans le moment que
„ celuy-là même a oublié le premier la pro-
„ meſſe & l'humble confeſſion qu'il luy avoit
„ faite. *Dominus autem non poteſt mutabilis æſtimari, ſi confeſſionis immemori non putabat eſſe ſervandum quod promiſerat confitenti.*

CHAPITRE XXII.

1. APRÉS cela trois ans ſe paſſérent ſans qu'il y eût guerre entre la Syrie & Iſraël.

1. TRANSIERUNT igitur tres anni abſque bello inter Syriam, & Iſraël.

2. Mais la troiſiéme année Joſaphat Roy de Juda vint trouver le Roy d'Iſraël.

L'an du Monde 3107. avant J. Chriſt 897.

2. In anno autem tertio, deſcendit Joſaphat Rex Juda ad Regem Iſraël.

3. Car le Roy d'Iſraël avoit déja dit à ſes ſerviteurs : (ignorez-vous que la ville de Ramoth en Galaad eſt à nous , & cependant nous ne penſons point à la retirer d'entre les mains du Roy de Syrie.)

3. (Dixítque Rex Iſraël ad ſervos ſuos: Ignoratis quòd noſtra ſit Ramoth Galaad , & negligimus tollere eam de manu Regis Syriæ ?)

4. Et le Roy d'Iſraël dit à Joſaphat : Viendrez-vous avec moy à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad?

4. Et ait ad Joſaphat : Veniéſne mecum ad prælíandum in Ramoth Galaad?

5. Joſaphat répondit au Roy d'Iſraël , Vous pouvez

5. Dixitque Joſaphat ad Regem

Israël: Sicut ego sum, ita & tu : populus meus , & populus tuus , unum sunt : & equites mei , equites tui. Dixitque Josaphat ad Regem Israël : Quære , oro te, hodie sermonem Domini.

disposer de moy comme de vous-même. Mon peuple & vôtre peuple ne sont qu'un seul *peuple*. Et ma cavallerie est vôtre cavallerie. Et il ajoûta en parlant au même Roy d'Israël : Consultez *néanmoins* aujourd'huy je vous prie, quelle est la volonté du Seigneur.

6. Congregavit ergo Rex Israël Prophetas, quadringentos circiter viros, & ait ad eos : Ire debeo in Ramoth Galaad ad bellandum, an quiescere ? Qui responderunt : Ascende, & dabit eam Dominus in manu Regis.

6. Le Roy d'Israël assembla donc ses Prophétes qui se trouvérent environ quatre cent, & il leur dit : Dois-je aller à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad ou me tenir en paix ? Ils luy répondirent : allez, & le Seigneur livrera la ville entre les mains du Roy.

7. Dixit autem Josaphat : Non est hic Propheta Domini quispiam, ut interrogemus per eum ? Et ait Rex Israël ad Josaphat :

7. Josaphat luy dit : N'y a-t-il point ici quelque Prophéte du Seigneur, afin que nous le consultions par luy?

8. Remansit vir unus, per quem possumus interrogare Dominum : sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum, Michæas filius Jemla. Cui Josaphat ait: Ne loquaris ita Rex.

8. Le Roy d'Israël répondit à Josaphat : Il est demeuré un homme par qui nous pouvons consulter le Seigneur, mais je hai cet homme là ; parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, & qu'il ne me prédit

que du mal. C'eſt Michée fils de Jemla. Joſaphat luy répondit : O Roy ne parlez pas ainſi.

9. Le Roy d'Iſraël ayant appelé un Eunuque, il luy dit: Faites-moy venir preſentement Michée fils de Jemla.

9. Vocavit ergo Rex Iſraël eunuchum quendam, & dixit ei : Feſtina adducere Michæam filium Jemla.

10. Le Roy d'Iſraël & Joſaphat Roy de Juda étoient dans la cour près la porte de Samarie aſſis chacun en leur thrône avec des habits & une magnificence royale, & tous les Prophétes prophétiſoient devant eux.

10. Rex autem Iſraël, & Joſaphat Rex Juda, ſedebant unuſquiſque in ſolio ſuo, veſtiti cultu regio, in area juxta oſtium portæ Samariæ, & univerſi Prophetæ prophetabant in conſpectu eorum.

11. Sédécias fils de Chanaana s'étoit fait faire auſſi des cornes de fer, & il dit: Voici ce que dit le Seigneur: Vous battrez, & vous agiterez ainſi la Syrie, juſqu'à ce que vous l'ayez toute détruite.

11. Fecit quoque ſibi Sedecias filius Chanaana cornua ferrea, & ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam, donec deleas eam.

12. Tous les Prophétes prophétiſoient de même & diſoient : Allez contre Ramoth en Galaad & marchez heureuſement, & le Seigneur la livrera entre les mains du Roy.

12. Omnéſque Prophetæ ſimiliter prophetabant, dicentes : Aſcende in Ramoth Galaad, & vade proſperè, & tradet Dominus in manus Regis.

13. Celuy qu'on avoit envoyé pour faire venir Mi-

13. Nuncius verò, qui ierat ut vocaret

Michæam locutus est ad eum, dicens: Ecce sermones Prophetarum ore uno Regi bona prædicant: sit ergo sermo tuus similis eorum, & loquere bona.

chée luy dit: Voila tous les Prophétes qui dans leurs réponses prédisent tous d'une voix un bon succès au Roy. Que vos paroles soient donc semblables aux leurs & que vôtre prédiction soit favorable.

14. Cui Michæas ait: Vivit Dominus, quia quodcunque dixerit mihi Dominus, hoc loquar.

14. Michée luy répondit: Je jure par le Seigneur que je ne diray que ce que le Seigneur m'aura dit.

15. Venit itaque ad Regem, & ait illi Rex: Michæa, ire debemus in Ramoth Galaad ad præliandum, an cessare? Cui ille respondit: Ascende, & vade prosperè, & tradet eam Dominus in manus Regis.

15. Michée donc se presenta devant le Roy, & le Roy luy dit: Michée, devons-nous aller à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad ou demeurer en paix? Michée luy répondit: Allez, marchez heureusement, & le Seigneur la livrera entre les mains du Roy.

16. Dixit autem Rex ad eum: Iterum atque iterum adjuro te, ut non loquaris mihi nisi quòd verum est, in nomine Domini.

16. Le Roy ajouta: Je vous conjure par tout ce qu'il y a de sacré " de ne me parler qu'au nom du Seigneur, & de ne me dire que ce qui est véritable.

17. Et ille ait: Vidi cunctum Israël dispersum in montibus, quasi oves non

17. Michée luy dit: J'ay vû tout Israël dispersé dans les montagnes comme des brebis qui n'ont point

℣ 16. *Lettr.* Iterum atque iterum adjuro. *Hebr.* adjuro te in nomine Iehovæ. *Vat.*

de Pasteur, & le Seigneur a dit: Ils n'ont point de chef". Que chacun retourne en paix dans sa maison.

habentes pastorem, & ait Dominus: Non habent isti dominum: revertatur unusquisque in domum suam in pace.

18. Aussi-tôt le Roy d'Israël dit à Josaphat : Ne vous avois-je pas bien dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais qu'il me prédit toûjours du mal.

18. (Dixit ergo Rex Israël ad Josaphat : Nunquid non dixi tibi, quia non prophetat mihi bonum, sed semper malum?)

19. Et Michée ajoûta : Ecoutez la parole du Seigneur : J'ay vû le Seigneur assis sur son thrône & toute l'armée du ciel qui étoit au tour de luy à droit & à gauche.

19. Ille verò addens, ait: Propterea audi sermonem Domini : Vidi Dominum sedentem super solium suum, & omnem exercitum cæli assistentem ei à dextris & à sinistris :

20. Et le Seigneur a dit: Qui séduira Achab Roy d'Israel, afin qu'il marche contre Ramoth en Galaad & qu'il y périsse ? & l'un dit une chose & l'autre une autre.

20. & ait Dominus : Quis decipiet Achab Regem Israël, ut ascendat, & cadat in Ramoth Galaad ? & dixit unus verba hujuscemodi, & alius aliter.

21. Mais l'esprit *malin* s'avança, & se presentant devant le Seigneur il luy dit: C'est moy qui séduiray Achab. Le Seigneur luy dit: & comment ?

21. Egressus est autem spiritus, & stetit coram Domino, & ait : Ego decipiam illum. Cui locutus est Dominus: In quo ?

℣. 17. *Lettr.* de Maître.

22. Et ille ait : Egrediar, & ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, & prævalebis : egredere, & fac ita.

22. Il répondit : J'iray & je seray un esprit menteur dans la bouche de tous ses Prophétes. Le Seigneur luy dit : Vous le séduirez, & vous aurez l'avantage sur luy. Allez & faites comme vous dites.

23. Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, qui hic sunt, & Dominus locutus est contra te malum.

23. Maintenant donc le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophétes qui sont ici, & le Seigneur a prononcé vôtre arrest".

24. Accessit autem Sedecias filius Chanaana, & percussit Michæam in maxillam, & dixit : Méne ergo dimisit Spiritus Domini, & locutus est tibi ?

24. En même temps Sédécias fils de Chanaana s'approcha de Michée, & luy donna un soufflet sur la joüe, & luy dit : L'Esprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, & n'a-t-il parlé qu'à vous ?

25. Et ait Michæas : Visurus es in die illa quando ingrediêris cubiculum, intra cubiculum ut abscondaris.

25. Michée luy dit : Vous le verrez au jour que vous passerez d'une chambre dans une autre chambre *plus reculée* pour vous cacher.

26. Et ait Rex Israël : Tollite Michæam, & maneat apud Amon Principem civitatis, & apud Joas filium Amelech,

26. Alors le Roy d'Israël dit *à ses gens :* Prenez Michée, & qu'on le mene chez Amon Gouverneur de la ville, & chez Joas fils d'Amélech!

℣. 23. *Lettr.* Locutus est contra te malum.

27. & dites-leur: Voici ce que le Roy a ordonné: Renfermez cet homme dans la prison & qu'on le fasse vivre de pain de douleur & d'eau d'affliction " jusqu'à-ce que je revienne en paix.

27. & dicite eis: Hæc dicit Rex: mittite virum istum in carcerem, & sustentate eum pane tribulationis, & aquâ angustiæ, donec revertar in pace.

28. Michée luy dit: si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moy. Et il ajouta: Que tout le monde entende *ce que je dis.*

28. Dixitque Michæas: Si reversus fueris in pace, non est locutus in me Dominus. Et ait: Audite populi omnes.

29. Le Roy d'Israël & Josaphat marchérent donc contre Ramoth en Galaad,

29, Ascendit itaque Rex Israël, & Josaphat Rex Juda, in Ramoth Galaad.

30. & le Roy d'Israël dit à Josaphat: prenez vos armes & combattez avec vos habits ordinaires. Mais le Roy d'Israël se déguisa avant que de donner la bataille.

30. Dixit itaque Rex Israël ad Josaphat: Sume arma, & ingredere prælium, & induere vestibus tuis. Porrò Rex Israël mutavit habirum suum, & ingressus est bellum.

31. Le Roy de Syrie avoit donné cet ordre aux trente-deux Capitaines de ses chariots: Ne combattez contre qui que ce soit, ni petit ni grand; mais n'attaquez que le seul Roy d'Israël.

31. Rex autem Syriæ præceperat Principibus curruum triginta duobus, dicens: Non pugnabitis contra minorem & majorem quempiam, nisi contra Regem Israël solum.

32. Les Capitaines des chariots ayant donc vû Jo-

32. Cùm ergo vidissent Principes

℣. 27. *Expl.* qu'on ne luy donne qu'un peu de pain & un peu d'eau. *Vatabl.*

curruum Josaphat, suspicati sunt quòd ipse esset Rex Israël, & impetu facto pugnabant contra eum: & exclamavit Josaphat.

saphat, s'imaginérent que c'étoit le Roy d'Israël. Alors Josaphat jetta un grand cri.

33. Intellexeruntque Principes curruum quod non esset Rex Israël, & cessaverunt ab eo.

33. Et les Capitaines des chariots reconnurent que ce n'étoit pas le Roy d'Israël, & ne le pressérent pas davantage.

34. Vir autem quidam tetendit arcum, in incertum sagittam dirigens, & casu percussit Regem Israël inter pulmonem & stomachum. At ille dixit aurigæ suo: Verte manum tuam, & ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus sum.

34. Il arriva cependant qu'un homme ayant tendu son arc tira une fléche au hazard, & elle vint percer le Roy d'Israël entre le poumon & l'estomac. Il dit aussi-tôt à son cocher; tourne bride & retire-moy *du milieu* des troupes, parce que je suis fort blessé.

35. Commissum est ergo prælium in die illa, & Rex Israël stabat in curru suo contra Syros, & mortuus est vespere, fluebat autem sanguis plagæ in sinum curtus,

35. Le combat dura tout le jour " & le Roy d'Israël demeura dans son chariot tournant face vers les Syriens. Le sang de sa playe couloit par tout son chariot, & il mourut le soir.

36. & præco insonuit in universo exercitu antequam sol occumberet, dicens: Unusquisque

36. Avant que le soleil fut couché, un héraut sonna de la trompette dans toute l'armée, & dit: Que chacun

℣. 35. *Hebr.* Le combat fut fort chaud en ce jour.

retourne dans sa ville & dans son païs.

revertatur in civitatem, & in terram suam.

L'an du Monde 3107.

37. Le Roy donc étant mort fut porté à Samarie, où il fut enseveli.

37. Mortuus est autem Rex, & perlatus est in Samariam: sepelierúntque Regem in Samaria.

38. On lava son chariot & les reines de ses chevaux dans la piscine de Samarie, & les chiens léchérent son sang selon la parole que le Seigneur avoit prononcée.

38. Et laverunt currum ejus in piscina Samariæ, & linxerunt canes sanguinem ejus, & habenas laverunt, juxta verbum Domini quod locutus fuerat.

39. Le reste des actions d'Achab & tout ce qu'il fit, la maison d'yvoire qu'il fit faire & toutes les villes qu'il fit bâtir sont écrites au livre des annales des Rois d'Israël.

39. Reliqua autem sermonum Achab, & universa quæ fecit, & domus eburnea quam ædificavit, cunctarúmque urbium quas extruxit, nónne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?

40. Achab dont dormit avec ses péres & Ochosias son fils regna en sa place.

40. Dormivit ergo Achab cum patribus suis, & regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

L'an du Monde 3090. avant I. C. 914.

41. Josaphat fils d'Asa avoit commencé à regner en Juda la quatriéme année d'Achab Roy d'Israël.

41. Josaphat verò filius Asa regnare cœperat super Judam anno quarto Achab Regis Israël.

42. Il avoit trente ans lors qu'il commença à regner & il regna vingt ans

42. Triginta quinque annorum erat cùm regnare cœpis-

ſet, & vigintiquinque annis regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus Azuba filia Salai.

dans Jéruſalem, ſa mére s'appeloit Azuba fille de Salaï.

43. Et ambulavit in omni via Aſa patris ſui, & non declinavit ex ea : fecitque quod rectum erat in conſpectu Domini.

43. Il marcha dans toutes les voyes d'Aſa ſon pére ſans ſe détourner, & il fit ce qui étoit droit & juſte devant le Seigneur.

44. Verumtamen excelſa non abſtulit: adhuc enim populus ſacrificabat, & adolebat incenſum in excelſis.

44. Néanmoins il ne détruiſit pas les hauts lieux : car le peuple y ſacrifioit" encore & y brûloit de l'encens.

45. Pacémque habuit Joſaphat cum Rege Iſraël.

45. Joſaphat eut la paix avec le Roy d'Iſraël.

46. Reliqua autem verborum Joſaphat, & opera ejus, quæ geſſit, & prælia, nónne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum Regum Juda ?

46. Le reſte des actions de Joſaphat, tout ce qu'il fit, avec ſes combats, eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda.

47. Sed & reliquias effeminatorum, qui remanſerant in diebus Aſa patris ejus, abſtulit de terra.

47. Il extermina auſſi de la terre les reſtes des effeminez qui étoient demeurez pendant le regne d'Aſa ſon pére ;

48. Nec erat tunc Rex conſtitutus in Edom.

48. & il n'y avoit point alors de Roy établi dans Edom.

℣. 44. *Expl.* Quoy que ſelon la loy on ne devoit ſacrifier que dans Jéruſalem.

L'an du Monde 3108. 49. Le Roy Josaphat avoit fait faire une flotte pour la mettre en mer, afin qu'elle fit voile en Ophir pour en apporter de l'or. Mais ses vaisseaux n'y purent aller, parce qu'ils furent brisez à Asiongaber.

49. Rex verò Josaphat fecerat classes in mari, quæ navigarent in Ophir propter aurum: & ire non potuerunt, quia contracta sunt in Asiongaber.

50. Alors Ochosias fils d'Achab dit à Josaphat: Que mes serviteurs aillent en mer avec vos serviteurs, mais Josaphat ne voulut pas.

50. Tunc ait Ochozias filius Achab ad Josaphat: Vadant servi mei cum servis tuis in navibus. Et noluit Josaphat.

51. Josaphat s'endormit avec ses péres, & il fut enséveli avec eux dans la ville de David son pére; & Joram son fils regna en sa place.

L'An du Monde 3115. avant Jesus-Christ 889.

51. Dormivitque Josaphat cum patribus suis, & sepultus est cum eis in civitate David patris sui: regnavítque Joram filius ejus pro eo.

52. Ochosias fils d'Achab avoit commencé à regner sur Israel dans Samarie la dix-septiéme année de Josaphat Roy de Juda & il regna deux ans sur Israel".

L'An du Monde 3106.

52. Ochosias autem filius Achab regnare cœperat super Israël in Samaria, anno septimodecimo Josaphat Regis Juda, regnavítque super Israël duobus annis.

53. Il fit le mal devant le Seigneur. Il marcha dans la voye de son pére & de sa mére, & dans la voye de Jéroboam fils de Nabat qui avoit fait pécher Israel.

53. Et fecit malum in conspectu Domini, & ambulavit in via patris sui & matris suæ, & in via Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël.

54. Il servit aussi Baal &

54. Servivit quo-

¥. 52. *Expl.* une partie seul, & une partie avec son pére.

que Baal, & adoravit eum, & irritavit Dominum Deum Israël, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

l'adora, & il irrita le Seigneur le Dieu d'Israel par toutes les mêmes choſes que ſon pére avoit faites *pour l'irriter.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 2. *JOSAPHAT Roy de Juda vint trouver le Roy d'Israël, &c.*

Comme Joſaphat s'étoit allié avec Achab par le mariage qu'il avoit fait de ſon fils Joram avec Athalie fille d'Achab & de Jézabel, il ne paroît point y avoir eu d'autre ſujet de la viſite de ces deux Princes, que leur alliance même qui avoit donné la paix à leurs Royaumes en faiſant ceſſer les guerres continuelles qui avoient juſqu'alors agité leurs peuples. Quelques Interprétes prétendent que Joſaphat qui étoit un Roy très-pieux, ſe porta à faire cette alliance avec Achab, lorſqu'il témoigna quelque repentir de ſa vie ſi criminelle. Mais il paroît difficile de le juſtifier entiérement ſur ce point, puiſque connoiſſant Jézabel, & le pouvoir abſolu qu'elle avoit ſur l'eſprit de ſon mari, il ne pouvoit pas avoir une idée fort avantageuſe de ce changement, & que d'ailleurs l'éducation d'une fille élevée par une mére également impie & cruelle, & dans le milieu de l'idolatrie, ſembloit la rendre très-indigne de l'alliance d'un Roy ſi rempli de piété.

Cependant on ne voit point que l'Ecriture ait parlé préciſément de cette faute, & qu'elle l'en ait blâmé. Mais il ne faut pas croire non plus qu'elle approuve tout ce qu'elle ne blâme pas. L'on peut dire qu'elle a voulu principalement nous faire enviſager dans ce Prince la piété avec laquelle il a travaillé en rétabliſſant par tout le culte de Dieu, à luy faire rendre dans ſes Etats l'honneur que tant d'autres Princes s'efforçoient de luy ravir. Et le deſſein qu'il avoit de faire ceſſer tant de ſuites funeſtes d'une guerre continuelle entre ceux qui étoient frères, pouvoit peut-être couvrir devant Dieu une partie de la faute qu'il commit par cette alliance. Mais le Saint-Eſprit n'a pas laiſſé de nous marquer en un mot dans un autre endroit, combien cette même alliance fut pernicieuſe à Joram fils de Joſaphat, lorſqu'il dit de ce Prince, *qu'il marcha dans les voyes des Rois d'Iſraël, & ſur les traces de la maiſon d'Achab; parce que la fille d'Achab étoit ſa femme.*

2. Paral. cap. 21. 6.

℣. 3. *La ville de Ramoth en Galaad eſt à nous; & cependant nous ne penſons point à la retirer d'entre les mains du Roy de Syrie.*

On appelle cette ville, *Ramoth de Galaad*, à cauſe qu'elle étoit dans la Province de Galaad, & qu'il y avoit une autre ville de Ramoth dans la Tribu d'Iſſachar. On ne voit point en quel temps le Roy de Syrie s'empara de cette ville, à moins que ce n'ait été lorſque Baaſa Roy d'Iſraël ayant entrepris de bâtir, ou plûtôt de fortifier la ville de Rama, ainſi qu'on l'a vû auparavant, Benadad Roy

Menoch. in hunc locum.

3. Reg. c. 15. 20.

Roy de Syrie l'en empêcha en ravageant ſon Royaume, & ſe rendant maître de pluſieurs villes qui étoient à luy.

On a déja remarqué que le fils ou le petit-fils de ce Prince, nommé auſſi Bénadad, étant vaincu par Achab dans un grand combat, implora ſa miſéricorde, & luy promit ſolemnellement de luy reſtituer toutes les villes de ſon Royaume que ſon pére avoit enlevées. Mais on voit ici qu'il ne tint point ſa parole au Roy d'Iſraël, & qu'après qu'il fut échappé d'entre ſes mains, il ſe mocqua de ſon bienfacteur; puiſqu'Achab déclare à ſes ſerviteurs qu'ils devoient ſe préparer à retirer d'entre les mains du Roy de Syrie la ville de Ramoth de Galaad, qui étoit de la dépendance de ſes Etats. Ce fut une juſte punition de l'indifférence criminelle qu'avoit témoignée Achab en épargnant de la ſorte l'ennemi de Dieu dans le temps même qu'il ſe rendoit ſi cruel envers tous ſes ſerviteurs & ſes Prophétes. Et Dieu permit que ce Prince n'eut point enſuite d'ennemi plus redoutable que celuy à l'égard duquel il avoit uſé d'une ſi cruelle miſéricorde. Mais il rechercha luy-même ſon malheur, ayant entrepris d'aller combattre Bénadad, lorſque depuis trois années il n'y avoit point de guerre entre la Syrie & Iſraël. *Ibid. cap. 20. 34.*

v. 5. *Joſaphat répondit au Roy d'Iſraël : Conſultez aujourd'huy, je vous prie, quelle eſt la volonté du Seigneur.*

Quoy que Joſaphat eût fait une faute de

s'allier avec un impie tel qu'étoit Achab, il ne laisse pas de faire paroître sa piété en portant ce Prince à consulter la volonté du Seigneur sur la guerre qu'il entreprenoit contre les Syriens, & à laquelle il le vouloit engager. L'on voit même que lorsqu'Achab eut consulté tous ses prophétes, Josaphat luy representa qu'il étoit besoin de consulter, non ces faux-prophétes, mais un Prophéte du Seigneur, pour s'assurer de sa volonté. Et enfin ce Roy d'Israël ayant témoigné qu'il haïssoit le Prophéte Michée, parce qu'il ne luy prophétisoit jamais rien de bon, le même Roy de Juda l'en reprit, en luy disant qu'il ne devoit pas parler de la sorte.

Cependant ce qu'il y a d'étonnant, & ce qui peut faire trembler les plus justes, c'est que ce Prince qui paroissoit si pieux, & dont la sainte Ecriture loüe même la piété en divers lieux, ayant connu par la bouche du Prophéte du Seigneur, quelle étoit sa volonté touchant cette guerre, & quel en seroit le succès funeste, il ne laissa pas d'y accompagner Achab, au lieu de l'en détourner, & de s'en éloigner luy même, comme il l'auroit dû. Ses premiers engagemens d'alliance & d'amitié avec Achab furent pour luy comme un piége où il pensa être pris, & peu s'en fallut, comme il est
7 marqué dans l'Histoire sainte, qu'il ne périt dans le combat.

Dieu donc nous propose cet exemple, pour nous faire voir combien le commerce des méchans est dangereux pour les plus justes, qui

ne pouvant pas se séparer d'eux, tant qu'ils vivent en ce monde mêlez ensemble comme le bon grain avec la paille, doivent au moins travailler de tout leur pouvoir à tenir leur cœur comme séparé & éloigné de leurs mœurs par un plus étroit attachement à la régle souveraine de la volonté de Dieu. Aussi quoy que l'Ecriture ne blâme point en ce lieu la conduite de Josaphat, elle le fait autre part, en témoignant que lorsqu'il s'en retourna à Jérusalem, un Prophéte vint au devant de luy, & luy déclara *qu'il s'étoit rendu digne de la colére de Dieu, pour avoir donné du secours à un impie, & fait amitié avec ceux qui haïssoient le Seigneur, mais que Dieu avoit considération pour les bonnes œuvres qu'il avoit faites en détruisant les bois des faux dieux, & en préparant son cœur pour rechercher le Seigneur, le Dieu de ses péres.* *Paralipo. lib. 2. cap. 19.*

℣. 6. *Le Roy d'Israël assembla donc ses prophétes, qui se trouvérent environ quatre cens; & il leur dit: Dois-je aller à la guerre pour prendre Ramoth de Galaad, &c?*

On a peine à concevoir qu'il restât encore un si grand nombre de faux-prophétes, après qu'Elie en eut fait mourir quatre cens cinquante. Mais, comme le remarque un Interpréte, l'impiété tant d'Achab, que de Jézabel, attiroit toute cette multitude de flateurs, qui en s'efforçant à l'envi les uns des autres de complaire lâchement à cette Princesse, contrefaisoient les prophétes, lorsqu'ils n'étoient que des impos- *Menoch. in hunc locum.*

teurs publics & des menteurs.

Achab eſt ici la figure de beaucoup de faux Chrétiens, qui feignent de conſulter Dieu, & de rechercher à connoître ſa volonté, lorſqu'ils ne veulent effectivement que ſuivre leurs propres deſirs. Ce Prince a déja formé le deſſein d'aller combattre le Roy de Syrie; & lorſqu'on le preſſe de conſulter le Seigneur ſur cette guerre, il ne s'adreſſe qu'à ceux-là ſeuls qu'il ſçait être aſſez complaiſans pour ne luy rien dire que d'agréable. Il témoigne de l'averſion des autres qui avoient accoûtumé de luy parler conformément à la vérité. L'application en eſt très-aiſée à faire; & l'on ne voit tous les jours ſous le régne de JESUS-CHRIST que trop de ces hypocrites, qui feignent de vouloir ſuivre les ſaintes maximes de ſon Evangile, mais qui haïſſent les vrais Paſteurs qui les leur déclarent de ſa part, & n'écoutent que ceux qui les trompent.

Quatre cens prophétes étoient appliquez à flatter Achab, & à le ſurprendre, lorſqu'un ſeul Michée luy diſoit la vérité. Et on peut dire de ce Prince qu'il étoit dans la même diſpoſition à l'égard de ce Prophéte du Seigneur, où les Juifs furent depuis à l'égard de JESUS-CHRIST, lorſqu'il leur demandoit à eux-mêmes, *pourquoy ils ne vouloient point le croire, puiſqu'il leur diſoit la vérité.* Sur quoy un grand Saint leur met dans la bouche cette réponſe très-ſincére, qui fut auſſi celle qu'Achab fit ſecrettement & dans ſon cœur à Michée;

Ioan cap. 8. 46.

Aug. in hunc loc.

Nous refusons de vous croire pour cette même raison que vous nous dites la vérité ; *quia veritatem dicis nobis.*

Ce que dit Achab, *qu'il étoit demeuré un homme par qui ils pouvoient consulter le Seigneur*, ne marque pas qu'il n'y en eût point d'autre que Michée dans Israël, puisqu'Elie & Elisée, sans parler des autres, étoient de très-saints Prophétes. Mais il entend seulement qu'il n'y en avoit peut-être point d'autres alors dans Samarie, ou qu'au moins il ne les connoissoit point. Ce Michée dont il est parlé ici, n'est pas le même que celuy des douze petits Prophétes qui porte ce nom, l'ayant précédé de près de cent cinquante ans. *Synopsis Criticor.*

℣. 11. *Sedecias fils de Chanaana s'étoit fait faire aussi des cornes de fer, &c.*

Il n'étoit pas extraordinaire aux vrais Prophétes d'user de ces sortes de figures extérieures, pour fortifier leurs prédictions, & les rendre plus sensibles. On vit Jérémie en user ainsi long-temps après par l'ordre de Dieu, & se mettre au cou des chaînes pour exprimer plus vivement aux nations la servitude où elles devoient être réduites par le Roy Nabuchodonosor ; ce qu'un faux-prophéte nommé Hananias n'ayant pû souffrir, il brisa ces mêmes chaînes après les avoir ôtées du cou de ce saint Prophéte. Sédécias donc se mit des cornes de fer au front, pour mieux tromper le Roy Achab, & luy faire entendre comme de la part de Dieu que sa puissance seroit comme ces cornes de fer, pour détruire & mettre en *Ierem. c. 27. 2. & c. 28. 10.*

poudre toute la puiſſance des Syriens.

℣. 13. *Tous les prophétes prédiſent un heureux ſuccès au Roy. Que vos paroles ſoient donc ſemblables aux leurs, &c.*

Cet Officier du Roy Achab parloit à Michée le même langage que ce peuple également aveugle & extravagant, à qui Dieu reproche en un autre endroit, qu'ils diſoient à ceux qui avoient des yeux, c'eſt-à dire à ſes ſaints Prophétes : *Ne voyez point ; ne regardez point pour nous à ce qui eſt droit & juſte. Dites-nous des choſes qui nous agréent ; que vôtre œil voye des erreurs pour nous.* Un tel langage paroît ſi fort oppoſé à la raiſon, qu'on a peine à s'imaginer que des hommes en fuſſent capables. Et c'eſt cependant ce que cet homme envoyé du » Roy a Michée oſoit luy dire : Que vos paro- » les ſoient ſemblables à celles des faux-pro- » phétes : Que vôtre prédiction ſoit favorable au déſir du Prince. Quelle folie, s'écrie un Autheur ! Comme ſi ou le bonheur ou le malheur du ſuccès de cette guerre avoit dépendu des paroles & de la volonté de Michée. L'ordre ſouverain de Dieu pouvoit-il être ſoûmis au caprice d'un Prophéte ? Sa vérité dépend-elle de la phantaiſie d'un homme ? Et quand même tous les Prophétes ſe joindroient enſemble, s'il étoit poſſible, pour nous annoncer autre choſe que ce qu'il a plû au Saint-Eſprit de révéler à l'Egliſe, changeroient-ils quelque choſe à la vérité de Dieu, qui ſubſiſtera éternellement, malgré tous les déguiſemens de l'eſprit humain ?

Isaï. cap. 30. 10.

Menoc. in hunc. loc.

℣. 15. *Michée répondit au Roy : Allez, marchez heureusement ; & le Seigneur livrera Ramoth entre vos mains.*

Cette réponse du Prophéte du Seigneur est toute semblable en apparence à celles des faux-prophétes ; & l'on a peine d'abord à ne le pas accuser de quelque mensonge. Cependant les plus sçavans Interprétes s'accordent sur ce point pour justifier sa réponse, & remarquent très-judicieusement qu'il ne dit pas, comme les Prophétes le faisoient pour l'ordinaire : *Voici ce que dit le Seigneur* ; mais que répondant au cœur d'Achab, qui ne vouloit pas connoître la vérité, il luy dit ironiquement qu'il n'avoit qu'a suivre son premier dessein, & croire ceux qui l'asseuroient que le Seigneur livreroit la ville de Ramoth entre ses mains.

Ces sortes d'expressions ironiques sont assez communes dans l'Ecriture. Dieu s'en est servi quelquefois & dans de semblables occasions, ayant répondu aux hommes selon le désir de leur cœur, auquel ils s'abandonnoient, après néanmoins qu'il leur avoit fait assez connoître auparavant, que ce n'étoit pas sa volonté. Et ce qui peut faire juger que la maniére dont ce Prophéte parla à Achab étoit ironique & accompagnée de toutes les marques extérieures qui pouvoient la faire ainsi regarder, c'est que ce Prince la prit en cette maniére, & que ne s'arrêtant point à cette premiére réponse, *il le conjura par tout ce qu'il y avoit de plus sacré, de ne luy parler qu'au nom du Seigneur.* Mais quoy que ce Prince le presât,

3. Reg. c. 18 27. Gen. 3 22 Exod. 11. 9 Num. c. 22. v. 12, 20 22

comme il eſt marqué dans l'Ecriture, *de ne luy dire que ce qui étoit véritable*, il fit bien voir dans la ſuite, qu'il ne vouloit pas néanmoins connoître la vérité, & qu'il déſiroit plûtôt que la vérité & la volonté de Dieu ſe trouvât conforme aux fauſſes prédictions de ſes prophétes, & au déſir de ſon cœur.

℣. 17. *J'ay vû Iſraël diſperſé dans les montagnes comme des brebis ſans Paſteur. Et le Seigneur a dit : Ils n'ont point de chef ; que chacun retourne en paix dans ſa maiſon.*

Dieu faiſoit connoître au Roy d'Iſraël très-ſenſiblement par cette figure quel devoit être le ſuccès de cette guerre où il s'engageoit, & luy marquoit même d'une maniére fort intelligible ſa propre mort, luy repreſentant les Iſraëlites tous diſperſez & ſans chef. Mais il parloit à un ſourd qui s'endurciſſoit volontairement pour ne pas entendre, ou pour ne pas ſuivre la vérité qu'on luy propoſoit. C'eſt pourquoy toute ſa réponſe, après avoir proteſté qu'il vouloit connoître la volonté du Seigneur, fut de dire *que ce Prophéte ne luy prédiſoit jamais rien de bon, mais toûjours du mal.*

℣. 19. 20. &c. *J'ay vû le Seigneur aſſis ſur ſon thrône, & toute l'armée du Ciel autour de luy à droit & à gauche. Et le Seigneur a dit ; Qui ſéduira Achab Roy d'Iſraël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad, & qu'il y périſſe ? Alors l'eſprit malin s'avança, & ſe preſentant devant le Seigneur, il luy dit ; C'eſt moy qui ſéduiray Achab, &c.*

Il ne faut pas, comme remarquent saint Jean Chrysostôme, saint Ambroise, & saint Augustin, nous imaginer rien de corporel en Dieu, lorsque la sainte Ecriture nous le represente assis sur son thrône, & environné de tous ses Saints à droit & à gauche. Ces expressions & autres semblables sont plus conformes à la portée & à la foiblesse de l'esprit de l'homme, qui ne peut presque rien concevoir qui n'ait rapport à ses sens, qu'elles ne sont dignes de la majesté de Dieu & de sa nature souverainement spirituelle. Que si l'on demande, dit saint Augustin, comment les saints Patriarches Abraham, Isaac & Jacob, & les Prophétes Moïse, *Michée* & Isaïe, ont vû Dieu, selon qu'il est attesté par le témoignage très-véritable des Ecritures, je réponds avec saint Ambroise que Dieu étant invisible par sa nature, se rend visible quand il luy plaît, en presentant à nos yeux telle figure qu'il juge à propos de choisir pour se faire voir à nous. *Refelli non potest vel Patrem, vel Filium, vel Spiritum Sanctum eâ specie videri quam voluntas elegerit, non natura formaverit.* C'est sur ce principe que nous sommes obligez de former toutes nos idées, quand on nous parle de Dieu, & que l'on nous represente ces visions des Prophétes, telle que fut celle de Michée, dont saint Augustin parloit même en cet endroit.

Chrysost. homil 33. tom. 1. p. 374 375. Ambr. in Luc. lib. 1 cap. 1. August. epist. 112. cap. 5. &

Mais il vient encore ici nécessairement en l'esprit une autre difficulté touchant la maniére dont on doit entendre que le démon, qui n'étant point demeuré ferme dans la vérité est

tombé du ciel, ſe ſoit néanmoins, comme il eſt marqué ici, préſenté devant le thrône de Dieu, pour luy demander la permiſſion de ſéduire Achab. Eſt-ce que les mauvais Anges, que la juſtice divine a précipitez dans les abîmes, peuvent encore paſſer quand ils veulent, ce cahos immenſe qu'Abraham repreſentoit au mauvais riche, & s'élever juſqu'au thrône de Dieu ? Le Prophéte Michée, dit ſaint Auguſtin, nous repreſente comment on luy fit connoître que le Seigneur tout-puiſſant & le très-juſte diſtributeur des ſupplices & des récompenſes, ne ſe ſert pas ſeulement de ſes bons & ſaints Miniſtres pour des œuvres dignes de leur piété, mais encore des mauvais Anges pour des miniſtéres proportionnez à leur malice, en leur permettant de nuire aux hommes, non pas autant que le leur inſpire leur volonté criminelle, mais autant qu'il le juge néceſſaire ſelon les régles de ſa ſouveraine juſtice. Or ces choſes qui ſe paſſent d'une maniére très-ſecrette & très-incompréhenſible aux hommes, étoient repreſentées aux anciens Prophétes ſelon que les ſens de l'homme étoient capables de les comprendre, lorſque dans ces ſortes de révélations ils étoient inſtruits par les images des choſes qu'on leur preſentoit, comme par une eſpéce de langage qui parloit en quelque ſorte à leurs yeux. Car d'entreprendre d'expliquer comment les ſaints Anges conſultent la très-ſimple, l'immuable, & l'éternelle vérité de Dieu, & exécutent temporellement, ſelon les divers beſoins des hommes, ce qu'ils

Aug. ad Simplic. lib. 2. queſt. 4. tom. 4. cap. 180.

voyent être éternellement juſte en luy ; ou comment les Anges qui ne ſont point demeurez dans la vérité, & qui ſont tombez, ne pouvant plus à cauſe de leur propre impureté conſulter & contempler au dedans d'eux-mêmes cette vérité divine dont ils ſe ſont éloignez par leur malice, la connoiſſent néanmoins dans les rencontres par des ſignes extérieurs imprimez dans les créatures, qui les font agir ou ne pas agir ; & comment étant liez en quelque ſorte par les chaînes inviſibles de cette loy éternelle qui conduit tout l'univers, ils ſont obligez de faire une choſe lorſque Dieu le leur permet, ou de céder à ſes ordres lorſqu'il le commande, c'eſt aſſurément une entrepriſe très difficile & très-longue.

Mais le même Saint réfutant certains Héréti- *Auguſt. de ſerm. Dom. in mont. l. 2. c. 9 tom. 4. p. 350.*
ques ennemis du vieux Teſtament, qui ſe railloient de ce qui eſt rapporté touchant l'entretien qu'eut le démon avec Dieu pour tenter Job, traite ce ſujet d'une maniére vraiment digne de la majeſté de Dieu. Ils s'adreſſent, dit ce Pére, à des perſonnes peu éclairées, & les preſſent de leur dire comment Satan a pû parler avec Dieu. Ils ne voyent pas, & ne peuvent point voir non plus, étant aveuglez par un eſprit de ſuperſtition & d'entêtement, que Dieu qui eſt tout eſprit, n'occupe point corporellement un lieu & un eſpace particuliér, mais qu'il remplit tous les lieux par la préſence de ſa majeſté infinie, & que ſans être partagé il eſt tout entier par tout l'univers. Que s'ils veulent conſidérer charnellement ce qui eſt dit dans

Matth. c. 5. 34. l'Evangile, *Que le ciel eſt le thrône de Dieu, & la terre ſon marchepied*, pourquoy trouvent-ils » étrange que l'on diſe du démon qu'étant ſur la » terre il s'eſt tenu comme devant les pieds du » Seigneur, & qu'il a parlé en ſa préſence ? Car » comment ne voyent-ils pas qu'il n'y a point » d'ame qui raiſonne tant ſoit peu, quelque mé- » chante qu'elle ſoit, dans la conſcience de la- » quelle Dieu ne parle, & à qui il ne faſſe en- » tendre ſa voix, puiſque c'eſt luy qui écrit luy- » même la loy naturelle dans le fond du cœur des » hommes ?

» Que s'il eſt vrai que toute ame raiſonnable, » & celle même qui eſt aveuglée par les ténébres » de la cupidité, lorſqu'elle penſe & qu'elle rai- » ſonne, ne ſe peut point attribuer à elle-même » ce que ſon raiſonnement a de véritable, mais » qu'elle doit l'attribuer à la lumiére de la vérité » qui luy communique ce foible raïon dont elle » eſt capable, pour avoir au moins quelque ſenti- » ment de la vérité en raiſonnant ; on ne doit » point s'étonner qu'on diſe que lorſque le diable, » tout méchant & tout corrompu qu'il eſt, penſe » quelque choſe de véritable touchant un homme » juſte qu'il veut tenter, il entend comme la voix » de Dieu même, qui n'eſt autre que la voix de » la vérité. Et lorſqu'au contraire ce qu'il penſe » eſt faux, cette penſée luy vient de ce fond de » corruption qui luy a fait donner le nom de » diable.

» Mais Dieu a ſouvent parlé auſſi par le miniſ- » tére de quelques créatures corporelles & viſi- » bles, ſoit aux bons ou aux méchans. Ainſi il

n'y a rien de surprenant, quand même il aura « parlé au démon, non par la seule pensée, mais « par l'organe de quelque créature qu'il aura « choisie pour ce sujet. Et il ne faut pas qu'ils « s'imaginent que ç'a été un honneur au démon « & comme un mérite de quelque justice de ce « qu'il parloit de cette sorte avec Dieu, puisque « Dieu ne luy parloit que comme il parla à ce « riche dont il condamnoit la cupidité pleine de « folie, lorsqu'il luy dit: *Insensé que tu es, on va te redemander ton ame cette nuit-même; & pour qui sera ce que tu as amassé?* *Luc. cap. 12. 20.*

C'est ainsi que saint Augustin nous aide à comprendre ce qui se passa lorsque le Prophéte Michée eut cette vision célébre, où le démon luy parut s'entretenir avec Dieu sur le sujet de l'impie Achab qu'il vouloit séduire; ce qu'il ne pouvoit qu'après en avoir reçû l'ordre, ou pour mieux dire la permission de Dieu même. Mais il se presente encore ici une troisiéme difficulté sur ce qu'il est dit que Dieu demanda *qui séduiroit Achab Roy d'Israël, afin qu'il marchât contre Ramoth de Galaad, & qu'il y périt.* Car l'idée que la foy nous donne, que Dieu est la vérité essentielle, semble répugner à ce que dit ce Prophéte, qu'il cherchoit quelqu'un pour séduire Achab. Sur quoy le même saint Augustin nous éclaircit de nouveau, & nous instruit en cette maniére. Dieu, dit-il, connoît seul, ou au moins il connoît sans comparaison « plus parfaitement que tous les hommes, de « quelle peine ou de quelle récompense chacun est « digne. C'est pourquoy il est incapable de trom- « *Augustin. Octogint. Quæst. 53. tom. 4. pag. 239.*

„ per jamais perſonne par luy-même. Car il eſt
„ le Pére de la vérité, la vérité eſſentielle, &
„ l'Eſprit de vérité. Mais traittant chacun ſelon
„ qu'il mérite d'être traitté, & ſelon que le de-
„ mandent les régles mêmes de la vérité & de la
„ juſtice, lorſque quelqu'un s'eſt rendu digne
„ d'être ſéduit, quoy qu'il ne le ſéduiſe jamais
„ ni par luy-même, ni par aucun homme qui ſoit
„ attaché à l'amour de la vérité, ni par aucun
„ Ange de ceux qui ſont éloignez de tout eſprit
„ de tromperie, il ſe ſert pour le ſéduire, ou de
„ ceux d'entre les hommes qui ſont encore aſſu-
„ jettis aux cupiditez du ſiécle, ou des mauvais
„ Anges dont la volonté criminelle ſert ou à
„ punir les crimes des méchans, ou à exercer &
„ à purifier ceux qui participent véritablement à
„ la renaiſſance ſpirituelle & divine. Car c'eſt
„ ainſi, continuë ce Pére, que nous voyons que
„ le Roy Achab fut ſéduit par les fauſſes prédic-
„ tions des faux-prophétes, & que l'Ecriture nous
„ témoigne que cela n'arriva point ſans un juſte
„ jugement de Dieu, parce que ce Prince méri-
„ toit véritablement d'être ſéduit. Et il le fut, non
„ par un bon Ange dont il eſt indigne de trom-
„ per les hommes; mais par un Ange de téné-
„ bres, qui demanda avec joye que ce miniſ-
„ tére luy fût commis, & qui s'en chargea avec
„ ardeur.

Il paroît donc que la juſtice & la ſageſſe ſou-veraine du Seigneur, qui ne peut tromper par elle-même, ni être trompée, permet néanmoins à l'eſprit d'erreur d'exercer un miniſtére de ſé-duction à l'égard des hommes qui ſe ferment

les oreilles & les yeux, ainſi que ce Roy impie, pour ne point voir & ne point entendre la vérité. Que ſi l'Ecriture ſemble témoigner alors que Dieu commanda au démon d'en uſer ainſi, c'eſt, comme le remarque Théodoret, que le démon, quelque volonté qu'il ait de tromper les hommes, ne peut point le faire, ſi Dieu ne le luy permet; & que lorſque Dieu le luy permet, c'eſt toûjours par un jugement très-juſte qu'il exerce envers ces ſourds & ces aveugles volontaires, qui refuſant de l'écouter lorſqu'il leur parle, méritent d'être livrez & à leurs propres ténébres, & à celles de l'eſprit menteur qui eſt décheu de la lumiére de la vérité. Ce qui a fait dire à ſaint Grégoire-le-Grand, que les crimes précédens du Roy Achab l'avoient rendu digne d'être condamné à tomber dans ce piége du démon, étant juſte que celuy qui s'étoit ſouvent précipité par ſa volonté dans le péché, tombât enfin, quoy qu'involontairement, dans la peine qui étoit dûë au pécheur. *Achab rex ex præcedentibus peccatis dignus erat ut tali debuiſſet deceptione damnari; quatenus qui ſæpè volens ceciderat in culpam, quandoquè nolens caperetur ad pœnam.*

Theodor. in hunc loc. quæſt. 68.

Gregorius Magnus, Moral. lib. 2. c. 15.

V. 30. *Le Roy d'Iſraël dit à Joſaphat; Prenez vos armes, & combattez avec vos habits ordinaires. Mais le Roy d'Iſraël ſe déguiſa avant que de donner la bataille.*

Les Interprétes remarquent que l'intention d'Achab en ſe deguiſant ainſi, étoit de mettre ſa perſonne en ſeureté, ſoit qu'il eût été effrayé par la prédiction de Michée, qu'il s'ima-

Synopſis Critic.

ginoit pouvoir ainſi éluder ; ſoit qu'il eût connu le deſſein des ennemis qui n'en vouloient qu'à luy ſeul. Et ils ajoûtent qu'en expoſant de la ſorte le Roy Joſaphat ſous prétexte de luy faire honneur, il témoignoit quelle ſeureté il y a de ſe lier avec des impies, puiſqu'ils ſe mettent auſſi peu en peine de ſacrifier leurs amis, qu'ils ſont appliquez uniquement à ſe conſerver eux-mêmes.

℣. 32. *Les Capitaines des chariots ayant donc vû Joſaphat, s'imaginérent qu'il étoit le Roy d'Iſraël. Alors Joſaphat jetta un grand cri.*

Quelques-uns croyent que ce grand cri de Joſaphat fut pour déclarer qu'il n'étoit pas le Roy d'Iſraël ; & les autres, que ce fut pour implorer le ſecours de Dieu dans un péril ſi preſſant. Théodoret eſt de ce dernier ſentiment, & dit que ce Prince ayant d'abord donné des marques de ſa piété en ce qu'il ne voulut point écouter tous les faux-prophétes d'Achab, & qu'il fit chercher un Prophéte du Seigneur, ne laiſſa pas néanmoins, aprés qu'il eut reconnu la volonté du Seigneur, de préférer l'amitié d'un Prince impie à ſon devoir ; mais que cependant à cauſe de la vertu qu'il avoit fait paroître juſqu'alors, & de la confiance qu'il eut en Dieu, dont il implora le ſecours, il ſe ſauva d'un ſi grand péril.

Theod. in hunc loc. quæſt. 52.

℣. 34. *Il dit auſſi-tôt à ſon cocher : Tourne bride, & retire-moy du combat.*

Le deſſein d'Achab, comme on le voit dans la ſuite, n'étoit pas de ſe retirer entiérement de l'armée, puiſqu'il eſt marqué auſſi-tôt aprés qu'il

qu'il se tint sur son chariot, animant sans doute ses trouppes, & regardant quelle devoit être l'issuë du combat : mais il voulut seulement s'éloigner un peu davantage, pour être moins exposé. Son sang couloit cependant de toutes parts, & luy crioit, s'il n'eût été sourd à la voix de Dieu, que Michée luy avoit prédit la verité, & que sa blessure luy marquoit deja par avance quel succès il devoit attendre de la bataille.

℣. 48. *Et il n'y avoit point alors de Roy établi dans Edom.*

Cette remarque que fait l'Ecriture tend à prouver que la pieté de Josaphat luy fit meriter que l'Idumée luy fût pleinement assujettie, comme elle l'avoit été du temps de David sous le regne duquel il est dit, *qu'il établit des Officiers & des garnisons dans cette Province ; & qu'elle fut toute soûmise à sa puissance.* 2. Reg. c. 8. 14.

℣. 50. *Ochosias fils d'Achab dit à Josaphat : Que mes serviteurs aillent en mer avec vos serviteurs. Mais Josaphat ne le voulut pas.*

Nous voyons ceci expliqué plus clairement dans le livre des Paralipomenes, où il est dit, *que Josaphat Roy de Juda fit amitié avec Ochosias Roy d'Israël, dont la conduite fut très-impie ; & qu'ils se liérent ensemble, pour faire une flotte qui pût aller à Tharsis : mais que Dieu brisa ses vaisseaux* par quelque tempête, *& luy fit dire par le Prophète Eliézer, que le Seigneur avoit renversé tous ses desseins à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec Ochosias Roy d'Israël.* Ce fut donc pour cette rai- 2. Paral. c. 20. 35.

ſon que Joſaphat, comme il eſt marqué en ce lieu, refuſa de renvoyer de nouveau ſes ſerviteurs avec ceux de ce Prince impie, lorſqu'ils eurent rétabli leur flotte ; étant convaincu & par ce funeſte évenement, & par la déclaration que luy fit enfin le Prophete, que Dieu condamnoit cette alliance ſi contraire à ſa piété.

Fin du troiſiéme Livre des Rois.

LES ROIS

LIVRE IV.

CHAPITRE I.

1. PRÆVARICATUS est autem Moab in Israël postquam mortuus est Achab.

2. Cecidítque Ochozias per cancellos cœnaculi sui, quod habebat in Samaria, & ægrotavit: misítque nuncios, di-

I. APRES la mort d'Achab " Moab se revolta contre Israël. *L'an du Monde 3108. avant Jesus Chr. 896.*

2. Il arriva aussi qu'Ochosias étant tombé par la fenêtre d'une chambre haute qu'il avoit à Samarie en fut bien malade, & il dit à

V. 1. *Expl.* Les Moabites se revoltérent, & ne voulurent plus payer le tribut aux Rois d'Israel. *Vat.*

ſes gens : Allez, conſultez Beelſebut le Dieu d'Accaron pour ſçavoir ſi je pourray relever de cette maladie.

cens ad eos : Ite, conſulite Beelzebub deum Accaron, utrum vivere queam de infirmitate mea hac.

3. En même-temps l'Ange du Seigneur parla à Elie de Thesbé & il luy dit : Allez au devant des gens du Roy de Samarie & dites-leur : N'y-a-t-il point de Dieu dans Iſraël pour être réduit ainſi à conſulter Beelſebut le Dieu d'Accaron ?

3. Angelus autem Domini locutus eſt ad Eliam Thesbiten, dicens : Surge, & aſcende in occurſum nunciorum Regis Samariæ : & dices ad eos : Nunquid non eſt Deus in Iſraël, ut eatis ad conſulendum Beelzebub deum Accaron ?

4. C'eſt pourquoy voici ce que dit le Seigneur : Vous ne releverez point du lit où vous êtes couché, mais vous mourrez très-certainement. Elie *ayant parlé de la ſorte* ſe retira.

4. Quam ob rem hæc dicit Dominus : De lectulo, ſuper quem aſcendiſti, non deſcendes, ſed morte morieris. Et abiit Elias.

5. Ceux qu'Ochoſias avoit envoyez étant revenus, il leur dit : D'où vient que vous êtes retournez ?

5. Reverſique ſunt nuncii ad Ochoziam. Qui dixit eis : Quare reverſi eſtis ?

6. Ils luy répondirent : Un homme eſt venu au devant de nous qui nous a dit : Allez, retournez vers le Roy qui vous a envoyez, & dites-luy : voici ce que dit le Seigneur : Eſt-ce qu'il n'y a point de Dieu en Iſraël que

6. At illi reſponderunt ei : Vir occurrit nobis, & dixit ad nos : Ite, & revertimini ad Regem, qui miſit vos, & dicetis ei : Hæc dicit Dominus : Nunquid, quia non erat Deus in Iſraël, mittis ut

consulatur Beelsebub deus Accaron? Idcirco de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.

vous envoyez ainsi consulter Beelsebut le Dieu d'Accaron? C'est pour cela que vous ne relèverez point du lit où vous êtes couché; mais vous mourrez très-certainement.

7. Qui dixit eis: Cujus figuræ & habitûs est vir ille, qui occurrit vobis, & locutus est verba hæc?

7. Le Roy leur dit: Quelle est la figure & l'habit de cet homme qui est venu au devant de vous, & qui vous a dit ces paroles?

8. At illi dixerunt: Vir pilosus, & zona pellicea accinctus renibus. Qui ait: Elias Thesbites est.

8. Ils luy répondirent: C'est un homme couvert de poil" qui est ceint sur les reins d'une ceinture de cuir. C'est Elie de Thesbé leur dit-il.

9. Misitque ad eum quinquagenarium Principem, & quinquaginta qui erant sub eo. Qui ascendit ad eum: sedentique in vertice montis, ait: Homo Dei, Rex præcepit ut descendas.

9. Et aussi-tôt il envoya un Capitaine de cinquante hommes & les cinquante soldats qui étoient sous luy. Ce capitaine monta vers Elie qui étoit assis sur le haut d'une montagne, & il luy dit: Homme de Dieu, le Roy vous commande de descendre.

10. Respondensque Elias, dixit quinquagenario: Si homo Dei sum, descendat ignis de cælo, &

10. Elie luy répondit: Si je suis homme de Dieu, que la foudre du ciel descende & vous devore avec vos

" 8. Quelques-uns expliquent cela de son habit, & ils disent que les Prophétes avoient un habit particulier. *Voy. Isai. 20. 2. Zachar. 13. 4. & Matth. 3. 4. Synops.*

cinquante hommes. Aussitôt le feu du ciel descendit & devora le Capitaine avec les cinquante hommes qui étoient avec luy.

devoret te, & quinquaginta tuos. Descendit itaque ignis de cælo, & devoravit eum, & quinquaginta qui erant cum eo.

11. Ochosias envoya encore un autre capitaine avec ses cinquante soldats qui dit à Elie : Homme de Dieu, le Roy m'a commandé de vous dire : Hâtez-vous de descendre.

11. Rursumque misit ad eum Principem quinquagenariùm alterum, & quinquaginta cum eo. Qui locutus est illi : Homo Dei, hæc dicit Rex : Festina, descende.

12. Elie luy répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu du ciel descende, & vous devore avec vos cinquante hommes : & aussitôt le feu du ciel descendit & devora le capitaine & les cinquante hommes qui étoient avec luy.

12. Respondens Elias ait : Si homo Dei ego sum, descendat ignis de cælo, & devoret te, & quinquaginta tuos. Descendit ergo ignis de cælo, & devoravit illum, & quinquaginta ejus.

13. Ochosias envoya envoya encore un troisiéme capitaine & ses cinquante hommes avec luy. Ce capitaine étant venu devant Elie se mit à genoux, & luy fit cette priére : Homme de Dieu, sauvez-moy la vie" & sauvez la vie à vos serviteurs qui sont avec moy.

13. Iterum misit Principem quinquagenarium tertium, & quinquaginta qui erant cum eo. Qui cùm venisset, curvavit genua contra Eliam, & precatus est eum, & ait : Homo Dei, noli meam despicere animam, & animas servorum tuorum qui mecum sunt.

℣. 13. *Latr.* Ne méprisez pas mon ame.

14. Ecce de scendit ignis de cælo, & devoravit duos Principes quinquagenarios primos, & quinquagenos qui cum eis erant : sed nunc obsecro ut miserearis animæ meæ,

14. Le feu est déja descendu du ciel, & il a devoré les deux premiers capitaines, & les cinquanres hommes que commandoit chacun d'eux : mais je vous supplie presentement de me sauver la vie".

15. Locutus est autem Angelus Domini ad Eliam, dicens : Descende cum eo, ne timeas. Surrexit igitur, & descendit cum eo ad Regem,

15. En même temps l'Ange du Seigneur parla à Elie & luy dit : Descendez avec luy & ne craignez point. Elie donc se leva, & il descendit avec ce capitaine pour aller trouver le Roy,

16. & locutus est ei : Hæc dicit Dominus : Quia misisti nuncios ad consulendum Beelzebub deum Accaron, quasi non esset Deus in Israël, à quo posses interrogare sermonem, ideo de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.

16. auquel il parla de cette sorte : Parce que vous avez envoyé des gens pour consulter Beelsebut le dieu d'Accaron comme s'il n'y avoit point de Dieu en Israël que vous pussiez consulter, vous ne releverez point du lit sur lequel vous êtes couché, mais vous mourrez certainement.

17. Mortuus est ergo juxta sermonem Domini, quem locutus est Elias, & regnavit Joram frater ejus pro eo, anno

17. Ochosias donc mourut selon la parole que le Seigneur avoit dite par Elie, & Joram son frére regna en sa place " la seconde année de

ỳ. 14. *Lettr.* d'avoir pitié de mon ame. *Hebr.* que mon ame soit prétieuse à vos yeux. *C'est-à-dire*, sauvez-moy la vie. *Vat.*

ỳ. 17 *Expl.* Josaphat vivoit encore. Mais il y avoit 2. ans qu'il avoit créé vice-Roy son fil. Joram. *Syn. Crit. & Giron. Sacr. Vitr.*

Joram fils de Josaphat Roy de Juda; car Ochosias n'avoit point de fils.

18. Le reste des actions d'Ochosias est écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

secundo Joram filii Josaphat Regis Judæ: non enim habebat filium.

18. Reliqua autem verborum Ochoziæ, quæ operatus est, nónne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum Regum Israël.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *ALLEZ; consultez Béelzebut le Dieu d'Accaron, &c.*

Synops. Critic. in hunc lo.

Les Auteurs interprétent diversement le nom de Béelzebut. Les uns disent, qu'il marquoit un dieu qu'on representoit sous la figure d'une

Theodor. 4 Rg. quæst. 3.

mouche; ce qui a fait dire au sçavant Theodoret, que l'on devoit déplorer l'aveuglement plein de folie de ces infidelles, qui ne se contentoient pas de choisir entre tous les animaux ceux qui étoient les plus grands, pour s'en faire des dieux; mais qui s'en faisoient encore des insectes les plus mépriſables & les plus petits tels que sont les mouches, & qui en abandonnant le vray Dieu, comme fit ce Roy d'Israël, envoyoient consulter la figure inanimée d'un vil insecte pour connoître l'avenir touchant leur vie ou leur mort. D'autres prétendent, que ce faux-dieu, qu'on nommoit Béelzebut, étoit le dieu que l'on invoquoit

contre les mouches, dont il y avoit une fort grande abondance dans le territoire d'Accaron, à cauſe de l'humidité du païs. Et l'on voit effectivement dans les Anciens, que les Grecs avoient un dieu, à qui ils donnoient un nom qui marquoit l'empire qu'il avoit ſur ces inſectes, ſoit que ce fût ou Jupiter, ou Hercules, ou quelqu'autre dieu ſemblable. Les Hébreux auſſi remarquoient comme une preuve de la puiſſance du vray Dieu, ce qu'ils aſſuroient que dans le Temple de Jéruſalem, où l'on immoloit une ſi prodigieuſe quantité de bêtes, il ne s'y voyoit jamais de mouches. Que ſi ce qu'ils diſent eſt véritable, il n'eſt pas fort ſurprenant, que le démon, qui eſt appelé le ſinge de Dieu, ait voulu auſſi s'attirer par là, la vénération des peuples. Et lors que dans l'Evangile ils nommoient Béelzebut le chef & le Prince des démons, c'eſt ſans doute, ſelon que l'a remarqué un Interpréte, qu'ils ont regardé le dieu à qui ils donnoient ce nom, comme étant le grand Jupiter, le chef de tous les faux-dieux.

Plin lib. 10. c. 28. 29.

Ælian. hiſt l 5. cap. 17.

Matth. cap. 12. 24.

℣. 10. *Elie luy répondit ; Si je ſuis homme de Dieu, que le feu du ciel deſcende & vous dévore avec vos cinquante hommes, &c.*

Un ſçavant Théologien a remarqué, que la maniére dont cét Officier du Roy parla à Elie, lors qu'il le nomma homme de Dieu, étoit pleine, non de reſpect ; mais de raillerie ; & que c'eſt comme s'il luy avoit dit ; Vous qui prétendez paſſer pour être un homme de Dieu, & qui vous en glorifiez. Il a pris cette penſée de ſaint Chryſoſtôme, qui témoigne, que

Eſtius in hunc loc.

Chrisost. de Virgin. cap. 22. tom. 4. pag. 294.

le compliment que cet officier de guerre fit à Elie, n'étoit qu'une raillerie outrageante, qui fut vangée par le feu du ciel. Et le même Théologien ajoûte, que l'Esprit de Dieu ayant fait connoître à ce saint Prophéte, que c'étoit pour se railler de sa piété, qu'on le nommoit de la sorte, luy mit aussi dans la bouche cet arrest de mort qu'il prononça contre luy. Si je suis véritablement, luy dit-il, *un homme de Dieu*, & non pas tel que vous me raillez, *que le feu descende du ciel* pour vous en convaincre. On est sans doute surpris d'abord d'une si grande rigueur éxercée contre un officier & contre tous ses soldats, qui éxécutoient sans violence l'ordre de leur Prince; & les ennemis de l'Eglise en prenoient sujet autrefois de décrier l'ancien Testament, comme ayant un Dieu cruel & impitoyable pour auteur. Mais saint Augustin justifie la conduite d'Elie en ce point, en faisant voir, que le péché qu'il punissoit par la mort, étoit plus à craindre que la mort même; & que ce qu'il fit alors, c'est-à-dire, dans le temps de la rigueur de la loy, saint Pierre le fit depuis au temps de la loy nouvelle, qui étoit un temps d'indulgence & de douceur. Ses paroles sont tres-remarquables & dignes d'être raportées en ce lieu. On a vû, dit-il, de grands & de très-saints personnages punir de la mort certains péchez. Car quoy qu'ils sceûssent tres-bien que cette mort qui sépare l'ame d'avec le corps n'est point à craindre, ils ne laissoient pas de l'employer comme une punition contre ceux qui la craignoient, afin d'arrêter en eux l'accroiss-

August. contr. Faust. tom. 6. Idem. de serm. Dom in Mont. cap. 20. tom. 4. pag. 342.

sement des péchez, qui les eût rendu plus " crimnels s'ils avoient vécu, & d'imprmer en " même temps une crainte salutaire à tous les " autres. Ils ne jugeoient pas sans doute en " cela témérairement, puisque c'étoit Dieu qui " leur inspiroit d'en juger ainsi: & c'est de la " sorte qu'Elie ayant fait descendre le feu du " ciel, fit mourir tant de personnes. "

Que si l'on demande pourquoy donc, lors que les Samaritains refusérent de recevoir JESUS CHRIST, & que saint Jacques & saint Jean, indignez de ce refus que lon faisoit à leur maître, luy demandérent permission de faire descendre le feu du ciel, comme fit Elie pour consumer & dévorer ces personnes, non seulement il ne le leur permit pas mais leur fit même une réprimande, en leur disant; *Vous ne sçavez pas quel est l'esprit qui vous fait agir,* le même saint Augustin y répond admirablement en ces termes. Le Seigneur, dit-il, ne " reprit pas dans ses Disciples l'éxemple du " saint Prophéte, qu'ils luy alléguoient, " mais l'ignorance où ils étoient eux-mêmes, " n'étant pas encore instruits touchant la ma- " niére en laquelle la vengeance étoit permise. " Car il sçavoit que ce n'étoit pas par l'a- " mour de la correction, mais par une haine " véritable, qu'ils désiroient la vengeance. C'est " pourquoy après qu'il leur eut appris ce que " c'étoit que d'aimer son prochain comme " soy-même, & qu'il les eut remplis de son " Saint-Esprit qu'il leur envoya du ciel (selon " qu'il l'avoit promis) dix jours après son Ascen- " sion, on vit aussi dans la loy nouvelle de ces "

Luc. cap. 9. 52 &c.

August. ibid. in fine.

„ sortes de vengeances, quoyque beaucoup
„ moins fréquentes que dans le temps de l'an-
„ cienne loy. Car dans ce temps-là la plus
„ part étoient comme des esclaves assujettis au
„ joug de la crainte ; au lieu que depuis, la
„ charité ayant régné dans les cœurs les a ren-
„ dus libres. C'est ainsi que nous voyons dans
„ les Actes des Apôtres Ananie avec sa fem-
„ me tomber morts à la seule voix de saint
„ Pierre, & n'être point ressuscitez, mais en-
1 Corint. cap. 5. „ sévelis ; & que saint Paul nous assure, qu'il
„ livra un certain pécheur au démon pour mor-
„ tifier sa chair, & sauver son ame.

℣. 16. *Elie parla au Roy de cette sorte : Parce que vous avez envoyé des gens pour consulter Béelzébut, comme s'il n'y avoit point de Dieu en Israël, vous ne releverez point du lit, &c.*

Cette hardiesse avec laquelle le saint Prophéte parla à ce Roy d'Israel ; & cet étourdissement d'esprit par lequel ce Prince demeura comme interdit, lorsqu'un homme foible & mépriſable en apparence luy prononça son arrest de la part de Dieu, étoient l'une & l'autre des effets du commandement tout divin que l'Ange avoit fait à Elie lors qu'il luy dit : *Descendez, & ne craignez point.* Que si l'on est obligé d'admirer la foy & la prompte obeïssance de ce saint homme, qui part dans l'instant que l'Ange luy a parlé, & qui ne craint point d'aller s'exposer au milieu de ses plus grands ennemis parce que Dieu le luy commande, & luy deffend d'avoir peur ; l'on ne doit pas s'étonner moins de la foiblesse d'un

grand Roy, qui avoit entre ſes mains celuy qu'il vouloit faire mourir, & qui l'ayant entendu le condamner luy-même à la mort, n'ôſa attenter ſur ſa perſonne, & ſouffrit qu'il s'en allât librement. Ces grands éxemples & de l'humble fermeté d'un vray ſerviteur de Dieu, & de l'impuiſſance d'un Prince qui avoit abandonné le Seigneur, dévroient ſans doute nous procurer une foy plus vive, & nous faire uniquement regarder en toutes choſes la toute-puiſſance de celuy ſous l'aſſujettiſſement duquel ſe trouve toute la force & tout le bonheur des hommes.

CHAPITRE II.

1. FACTUM eſt autem, cùm levare vellet Dominus Eliam per turbinem in cælum, ibant Elias & Eliſeus de Galgalis.

1. LORS que le Seigneur voulut enlever Elie au ciel au milieu d'une tempête, il arriva qu'Elie & Eliſée venoient de Galgala.

2. Dixitque Elias ad Eliſeum: Sede hîc, quia Dominus miſit me uſque in Bethel. Cui ait Eliſeus: Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cumque deſcendiſſent Bethel,

2. Et Elie dit à Eliſée: Aſſéyez-vous ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Bethel. Eliſée luy répondit: Je vous jure par le Seigneur, & je vous jure par *vôtre vie que je ne vous abandonneray point. Ils allérent donc à Béthel.

*℣. 1. Letr. vôtre ame.

3. & les enfans des Prophétes" qui étoient à Béthel vinrent dire à Elisée : Ne sçavez-vous pas que le Seigneur vous enlévera aujourd'huy vôtre Maître ? Elisée leur répondit : Je le sçay *comme vous*, demeurez dans le silence.

3. Egressi sunt filii Prophetarum qui erant in Bethel, ad Eliseum, & dixerunt ei : Nunquid nosti, quia hodie Dominus tollet dominum tuum à te ? Qui respondit : Et ego novi : silete.

4. Elie dit encore à Elisée : Demeurez ici parce que le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Elisée luy répondit : Je jure par le Seigneur, & je jure par vôtre vie que je ne vous abandonneray point. Lors qu'ils furent arrivez à Jéricho,

4. Dxit autem Elias ad Eliseum ? Sede hîc, quia Dominus misit me in Jericho. Et ille ait : Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cúmque venissent Jericho,

5. les enfans des Prophétes qui étoient à Jéricho vinrent dire à Elisée. Ne sçavez vous pas que le Seigneur vous enlévera aujourd'huy vôtre maître. Il leur répondit : Je le sçay comme vous, demeurez dans le silence.

5. accessérunt filii Prophetarum, qui erant in Jericho, ad Eliseum, & dixerunt ei : Nunquid nosti quia Dominus hodie tollet dominum tuum a te ? Et ait : Et ego novi : silete.

6. Elie dit encore à Elisée : Demeurez ici parce que le Seigneur m'a envoyé jusqu'au Jourdain. Elisée luy

6. Dixit autem ei Elias : Sede hîc, quia Dominus misit me usque ad Jordanem. Qui ait : Vivit

℣. 3. *Expl.* Les disciples des Prophétes, comme le mot de *Pére* signifie quelquefois *maître*, *voy.* ℣. 12. *plus bas. ibid. Expl.* Dans peu de temps : car ils ne firent pas tout ce chemin en un seul jour. *Synopſ. Critic.*

Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter,

répondit : Je jure par le Seigneur & je jure par vôtre vie que je ne vous abandonneray point. Ils allérent donc tous deux enſemble,

7. & quinquaginta viri de filiis Prophetarum ſecuti ſunt eos, qui & ſteterunt econtrà longè : illi autem ambo ſtabant ſuper Jordanem.

7. & cinquante des enfans des Prophétes les ſuivirent qui s'arrêtérent bien loin vis-à-vis d'eux. Et ils ſe tinrent tous deux au bord du Jourdain.

8. Tulítque Elias pallium ſuum, & involvit illud, & percuſſit aquas, quæ diviſæ ſunt in utramque partem, & tranſierunt ambo per ſiccum.

8. Alors Elie prit ſon manteau, l'enveloppa &, en frappa les eaux qui ſe diviſérent en deux parts & ils paſsérent tous deux à ſec.

9. Cúmque tranſiſſent, Elias dixit ad Eliſeum : Poſtula quod vis ut faciam tibi, antequam tollar à te. Dixítque Eliſeus : Obſecro ut fiat in me duplex ſpiritus tuus.

9. Lors qu'ils furent paſſez, Elie dit à Eliſée, demandez-moy ce que vous voudrez afin que je l'obtienne pour vous", avant que je ſois enlevé d'avec vous. Eliſée luy répondit : Je vous prie que vôtre double eſprit repoſe ſur moy".

10. Qui reſpondit : Rem difficilem poſtulaſti : attamen ſi videris me, quando tollar à te, erit tibi quod petiſti : ſi au-

10. Elie luy dit : Vous me demandez une choſe bien difficile. Néanmoins ſi vous me voyez lors que je ſeray enlevé d'avec vous, vous

" ℣. 9 *Letr.* Ut faciam tibi. *Ibid. Autrem.* Que vôtre eſprit ſoit double en moy.

aurez ce que vous avez demandé ; mais si vous ne me voyez pas vous ne l'aurez point.

tem non videris ; non erit.

11. Lors qu'ils continuoient leur chemin, & qu'ils marchoient en s'entretenant, un char de feu & des chevaux de feu les séparérent tout d'un coup l'un de l'autre, & Elie monta au ciel au milieu d'une tempête.

11. Cúmque pergerent, & incedentes, sermocinarentur, ecce currus igneus, & equi ignei diviserunt utrumque : & ascendit Elias per turbinem in cælum,

12. Elisée le voyoit monter & disoit : Mon pére, mon pére, le Char d'Israël, & son conducteur. Après cela il ne le vit plus. Et prenant ses vêtemens il les déchira en deux parts,

12. Eliseus autem videbat, & clamabat : Pater mi, pater mi, currus Israël, & auriga ejus. Et non vidit eum ampliùs : apprehenditque vestimenta sua, & scidit illa in duas partes.

13. il leva de terre en même temps le manteau qu'Elie avoit laissé tomber afin qu'il luy demeurât. Et Elisée s'en revenant s'arrêta sur le bord du Jourdain,

13. Et levavit pallium Eliæ, quod ceciderat ei : reversúsque stetit super ripam Jordanis,

14. & prit le manteau qu'Elie avoit laissé tomber pour luy, *en montant au ciel.* Il en frappa les eaux, & elles ne furent point divisées. Alors Elisée dit : Où est maintenant le Dieu d'Elie ? & frappant les eaux une seconde fois, elles se divisérent d'un

14. & pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percussit aquas, & non sunt divisæ : & dixit : Ubi est Deus Eliæ etiam nunc ? Percussítque aquas, & divisæ sunt huc atque illuc, & transiit Eliseus.

15. Videntes

15. Videntes autem filii Prophetarum, qui erant in Jericho è contra, dixerunt : Requievit spiritus Eliæ super Eliseum. Et venientes in occursum ejus, adoraverunt eum proni in terram,

16. dixeruntque illi : Ecce, cum servis tuis sunt quinquaginta viri fortes, qui possunt ire, & quærere dominum tuum, ne fortè tulerit eum Spiritus Domini, & projecerit eum in unum montium, aut in unam vallium. Qui ait : Nolite mittere.

17. Coëgeruntque eum, donec acquiesceret, & diceret : Mittite. Et miserunt quinquaginta viros : qui cùm quæsissent tribus diebus, non invenerunt.

18. Et reversi sunt ad eum : at ille

côté & d'autre, & il passa au travers.

15. Ce que voyant les enfans des Prophétes qui étoient dans Jéricho vis-à-vis de ce lieu-là ; ils dirent : L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée, & venant au devant de luy ils se " prosternérent à ses pieds, avec un profond respect.

16. Et ils luy dirent : Il y a entre vos serviteurs cinquante hommes forts qui peuvent aller chercher vôtre maître, de peur que l'esprit du Seigneur qui l'a enlevé ne l'ait jetté quelque part sur quelque montagne ou en quelque vallée. Elisée leur répondit : N'y envoyez-point.

17. Mais ils le contraignirent par leurs instances à se rendre enfin à eux, & à leur dire : Envoyez-y. Ils envoyerent donc cinquante hommes, qui l'ayant cherché pendant trois jours ne le trouverent point.

18. Ils revinrent ensuite trouver Elisée qui demeuroit

℣. 16. *Lat.* adoraverunt eum. *Hebr.* incurvarunt se ei in terram. *Vat.*

à Jéricho, & il leur dit: Ne vous avois-je pas dit : N'y envoyez point ?

habitabat in Jericho: & dixit eis: Nunquid non dixi vobis : Nolite mittere ?

16. Les habitans de la ville dirent auſſi à Eliſée: Seigneur, la demeure de cette ville eſt tres-commode, comme vous le voyez vous-même: mais les eaux y ſont tres-mauvaiſes & la terre ſtérile.

19. Dixerunt quoque viri civitatis ad Eliſeum : Ecce habitatio civitatis hujus optima eſt, ſicut tu ipſe domine perſpicis: ſed aquæ peſſimæ ſunt, & terra ſterilis.

20. Eliſée leur répondit: Apportez-moy un vaiſſeau neuf & mettez du ſel dedans. Lors qu'ils le luy eurent apporté,

20. At ille ait : Afferte mihi vas novum, & mittite in illud ſal. Quod cùm attuliſſent,

21. il alla à la fontaine, & ayant jetté le ſel dans l'eau, il dit: Voici ce que dit le Seigneur : J'ay rendu ces eaux ſaines, & elles ne cauſeront plus à l'avenir ni la mort *des hommes*, ni la ſtérilité *de la terre*.

21. egreſſus ad fontem aquarum, miſit in illum ſal, & ait : Hæc dicit Dominus: Sanavi aquas has, & non erit ultra in eis mors, neque ſterilitas.

22. Ces eaux donc devinrent ſaines comme elles le ſont encore aujourd'huy, ſelon la parole qu'Eliſée prononça alors.

22. Sanatæ ſunt ergo aquæ uſque in diem hanc, juxta verbum Eliſei quod locutus eſt.

23. Eliſée vint de là à Béthel, & lors qu'il marchoit dans le chemin, de petits enfans étans ſortis de la ville, ſe railloient de luy

23. Aſcendit autem inde in Bethel: cúmque aſcenderet per viam, pueri parvi egreſſi ſunt de civitate, & illudebant ei,

dicentes : Ascende calve, ascende calve.

en disant : Monte chauve, monte chauve.

24. Qui cùm respexisset, vidit eos, & maledixit eis in nomine Domini : egressique sunt duo ursi de saltu, & laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.

24. Elisée regardant jetta les yeux sur eux, & les maudit au nom du Seigneur. En même temps deux Ours sortirent du bois ; & s'étant jettez sur cette trouppe d'enfans, ils en déchirérent quarante deux.

25. Abiit autem inde in montem Carmeli, & inde reversus est in Samariam.

25. Elisée alla ensuite sur la montagne du Carmel, d'où il revint à Samarie.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LORSQUE le Seigneur voulut enlever Elie au ciel.*

Les saints Péres ont des sentimens différens touchant le lieu où fut transféré Elie. Car quoy que la sainte Ecriture marque ici, *que Dieu a voulu l'enlever au ciel*, tous conviennent que le ciel dont elle parle, n'est pas celuy que nous entendons ordinairement, lorsque nous disons, que les Saints éternellement heureux sont dans le ciel. Plusieurs ont crû que le nom de ciel en cet endroit nous marquoit le paradis terrestre, dans lequel Adam fut placé après sa création, & dans l'état de son innocence. Et saint Irénée témoigne, que ceux qui avoient été disciples

des Apôtres le disoient ainsi: *Dicunt Presbyteri qui sunt Apostolorum discipuli, eos qui translati sunt, illuc translatos esse, ubi primus positus est homo, scilicet in paradiso.* D'autres se sont figurez que ce nom de ciel marquoit quelque lieu entre le ciel & la terre, où Elie fut enlevé, & y est soûtenu jusqu'à present par la toute-puissance de Dieu. Mais saint Augustin, qui a toûjours eu un fort grand soin de n'avancer rien de luy-même dans des choses qui peuvent être douteuses, dit tres-sagement, que cette question touchant le lieu où Elie fut transféré, est du nombre de celles qu'on peut ignorer sans blesser la foy qui nous rend Chrétiens, & dont on ne peut juger que par des conjectures foibles & humaines; & qu'ainsi il est incertain si ce saint Prophéte aussi-bien qu'Enoch sont presentement dans le lieu où le premier homme fut placé, qu'on nommoit le paradis de la terre, ou bien en quelqu'autre lieu qu'on ne connoît point, quoy que l'on ne doute point d'ailleurs, qu'ils ne vivent dans leurs propres corps avec lesquels ils sont nez. *Sunt illæ quæstiones, in quibus salvâ fide, quâ Christiani sumus, aut ignoratur quid verum sit; aut aliter quam est, humanâ & infirmâ suspicione conjicitur: veluti cùm quæritur, ubi sit nunc Helias vel Enoch, an ibi (in paradiso) an alicubi alibi; quos tamen non dubitamus, in quibus nati sunt corporibus vivere.*

V. de Genoch. in hunc locum. August. de origin. peccat. cap. 23. tom. 7. pag. 338.

V. 2. *Et Elie dit à Elisée: Asseyez-vous ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Béthel. Elisée luy répondit; Je vous jure par le Seigneur, que je ne vous quitteray point.*

Elie à qui Dieu avoit fait connoître qu'il devoit être enlevé, & qui ignoroit qu'Elisée le sçût comme luy, voulut peut-être luy épargner la douleur d'une si dure séparation. Mais ce disciple, qui devoit être l'héritier de son esprit & de ses graces, & à qui le moment même de l'enlevement miraculeux de son maître devoit procurer une bénédiction si abondante, n'avoit garde de quitter Elie: & il s'attacha à luy plus étroitement que jamais, lors qu'il étoit sur le point de s'en séparer, craignant de le perdre dans le temps qu'il y penseroit le moins. C'est pourquoy lorsque les disciples des Prophétes, à qui Dieu avoit aussi révélé cet enlévement d'Elie, demandoient à Elisée, *s'il ne sçavoit pas que le Seigneur luy alloit enlever son maître*, il leur répondit; *Je le sçay comme vous, demeurez dans le silence*: Ce qui étoit la même chose, selon quelques Interprétes, que s'il leur eût dit; Ne me détournez point par vos discours de l'attention où je suis, pour ne pas perdre sans y penser celuy que Dieu m'a donné pour maître. Ou bien l'on peut dire encore, qu'il craignoit que si Elie s'appercevoit qu'il sçût son départ, il ne s'efforçât encore davantage de se dérober de luy. *Synops. Critic.*

v. 9. Demandez-moy ce que vous voudrez, afin que je l'obtienne pour vous, avant que d'être enlevé d'avec vous. Elisée luy répondit; Je vous prie que vôtre double esprit repose sur moy.

Dieu fit connoître sans doute à Elie, par la fermeté avec laquelle Elisée se tint attaché à

luy ſans qu'il voulût le quitter, qu'il n'ignoroit pas ce qui devoit arrivér. Ainſi ce ſaint homme, par un mouvement de l'Eſprit divin qui l'animoit, & comme pour récompenſer la perſévérance & l'ardeur de ſon diſciple, luy demanda ce qu'il déſiroit, afin qu'il l'obtint de Dieu avant ſon départ. La réponſe que fit Eliſée, lors qu'il le prie, *que ſon double eſprit repoſât ſur luy*, paroît ſurprenante: Et jugeant des choſes humainement, on a d'abord de la peine à ne le pas accuſer de quelque préſomption. Car de quelque ſorte que l'on interprétte cette réponſe, ſoit que l'on diſe, comme quelques-uns, qu'il demandoit cet eſprit double, c'eſt-à-dire, cette double grace de la prophétie & des miracles qu'Elie poſſédoit, qui ſont des dons differens du Saint-Eſprit, ſelon ſaint Paul; ſoit que l'on diſe avec ſaint Ambroiſe, ſaint Jérôme, ſaint Auguſtin, ſaint Grégoire Pape & pluſieurs autres, qu'il demandoit de poſſéder doublement les dons qu'avoit poſſédé ſon maître; ce qui paroît le plus véritable; il ſemble qu'il ne pouvoit ſans témérité & ſans vanité faire l'une ou l'autre de ces demandes; & qu'il eût été plus digne de l'humilité d'un diſciple de ſe rabaiſſer ſous un maître ſi parfait, que de vouloir s'égaler à luy, ou s'élever même au deſſus de luy. Il eſt vray que quelques-uns voulant rendre ſa demande plus modeſte luy donnent cette autre explication; Faites, je vous prie, que j'aye deux parties de vôtre eſprit, & que ce que vous poſſédez triplement, je puiſſe au moins le poſſéder doublement. Mais cette explication, qui paroît

Ælius, & Menoc in hunc. loc.

1. Corint. cap. 12. Aug. in Ioan. tract. 4. tom. 9 pag. 177. 2. & Hieron. adverſ. Iovinian. lib. 2. tom. 1. pag. 544. 545. Gregorius Magnus, ut infr. Ambroſ. de Eliſ. ferm. 2. tom. 1 pag. 567.

forcée ne s'accorde pas même, selon que l'a remarqué un sçavant Théologien, avec la réponse que luy fit Elie, lors qu'il luy dit : *Vous me demandez une chose bien difficile* ; puisque la demande d'Elisée n'eût point dû paroître à Elie si difficile en l'expliquant de la sorte. *Estius*

Disons donc plûtôt avec le grand saint Grégoire, que ce fut par un mouvement de la charité, qu'Elizée fit cette demande à Elie ; & qu'ainsi il n'y avoit ni témérité ni vanité dans une demande dont la charité étoit le principe. Car il ne faut pas juger temerairement de ces grands hommes, ni éxaminer ce qu'ils disent, par des sentimens humains. C'étoient des Prophétes tout remplis de Dieu, & qui n'agissoient ni ne parloient que par l'instinct tout divin de son Esprit. Ainsi Elisée, lors qu'il demande de posséder doublement l'esprit d'Elie, ne doit pas être considéré comme un homme simple, mais comme un Prophéte qui demandoit à Elie ce que Dieu-même luy inspiroit de luy demander, & ce qu'il vouloit accorder à ce saint disciple par le mérite de son saint maître. C'étoit, comme le dit saint Grégoire, l'amour très-pur qu'il portoit au grand Elie, qui le rendit digne d'être rempli doublement de l'esprit d'Elie. *Hæc (charitas) Elizeum, quia magistrum simpliciter diligere instituit, magistri spiritu dupliciter implevit.* Aussi saint Ambroise louë tout-à-fait Elizée du desir même qu'il eut, non par vanité, mais par ardeur, de surpasser en grace celuy que Dieu luy avoit donné pour *Gregor. Magnus Moral. lib. 10. c. 4. to. 2. pag. 274.*

pére, & il ajoûte que cette sainte ambition qu'il fit paroître se trouvoit accompagnée d'un grand fonds de piété qui l'en rendoit digne. *Elisei hæc prima laus est, quòd patrem voluit gratiâ superare. Avarus quidem est in petendo; sed idoneus in promerendo.*

L'on peut bien dire, qu'en cela même Elizée a été une excélente figure des disciples de JESUS-CHRIST, comme Elie dans son enlévement miraculeux fut une très-vive image de JESUS-CHRIST-même s'élevant au ciel, & se séparant de ses Apôtres. Car cette double portion de l'esprit d'Elie qu'Elizée luy demandoit comme une chose qu'il devoit luy accorder, & qu'il obtint en effet, puisqu'il fit le double des miracles qu'avoit fait son maître, nous marquoit très-bien ce que JESUS-CHRIST promit aux Apôtres avant que de les quitter pour s'en aller à son Pére; *En vérité, en vérité,* Joan. cap. 14. 12. *je vous le déclare,* leur dit-il, *celuy qui croit en moy, fera les œuvres que je fais, & en fera encore de plus grandes, parce que je m'en vas à mon Pére. Et quoy que vous demandiez à mon nom, je le feray.* Comme donc le Fils-unique du Dieu vivant a bien voulu que ses disciples eussent le pouvoir de faire de plus grands miracles pour établir son Eglise, que ceux que luy-même avoit faits durant le cours de sa vie mortelle, il n'est pas fort étonnant qu'Elizée souhaittât aussi de posséder doublement les dons éminens de son saint maître, non pour luy-même, mais pour rétablir le culte de Dieu parmi son peuple; ou pour mieux dire, il connut par la lumiére de l'Esprit-Saint, qui étoit en luy, qu'il devoit

luy demander ce qu'il devoit obtenir.

℣. 10. *Elie luy dit ; Vous me demandez une chose bien difficile. Néanmoins si vous me voyez, lorsque je seray enlevé d'avec vous, vous aurez ce que vous avez demandé.*

Rien n'est difficile à l'égard de Dieu, mais seulement à l'égard des hommes. Et ainsi Elie en disant à Elizée, qu'il luy demandoit une chose bien difficile, n'enviſageoit pas la toute-puissance divine, mais l'infirmité humaine. Il n'envioit pas à son disciple toutes les graces qu'il avoit luy même reçuës, sçachant qu'il est libre à Dieu de faire part de ses dons a qui il luy plaît, & d'élever quand il veut le disciple même au dessus du maître, luy qui est le maître souverain de tous les hommes. Mais peut-être qu'il craignoit pour son disciple ; qu'en recevant plus que luy, il ne fût chargé d'un plus grand compte, selon que le Fils de Dieu l'a dit depuis ; *Que l'on redemandera davantage à celuy qui a plus reçû.* Le signe que ce saint Prophéte donne à Elizée pour s'assurer s'il obtiendra ce qu'il luy demande, paroît rempli de mystére. *Si vous me voyez*, luy dit-il, *lors que je seray enlevé d'avec vous, &c.* C'est-à-dire, comme l'expliquent quelques-uns, si vous pouvez me regarder fixement dans le temps que je seray enlevé, & souffrir avec constance de me voir ainsi séparé d'avec vous. C'est ainsi que les Apôtres regardérent JESUS-CHRIST s'élevant au ciel & les quittant, & qu'ils méritérent par cette vuë continuelle qu'ils conservérent de l'ascension de leur divin Maître, ne le cherchant plus que dans

le ciel, de devenir les héritiers de son Esprit & de sa double puissance, soit pour pardonner aux hommes, ou pour les punir.

℣. 11. *Lors qu'ils marchoient en s'entretenant, un char de feu, & des chevaux de feu les séparerent tout d'un coup l'un de l'autre ; & Elie monta au ciel au milieu d'une tempête.*

Synopsis Critic. Quel pouvoit être le sujet des entretiens de ces deux grands serviteurs de Dieu, lors que Elie étoit sur le point d'être enlevé de la terre, sinon ce qui regardoit le culte de Dieu ? Et combien devons-nous croire qu'un si saint maître ménageoit ces derniers momens pour instruire son disciple, & que le disciple en profitoit, pour écouter cet excélent maître qui l'alloit quitter ? Quelle différence entre le disciple d'un Prophéte & les disciples du Maître de tous les Prophétes qui est JESUS-CHRIST, quoy qu'en une occasion toute semblable ? Elizée s'attache uniquement à entendre les derniéres paroles d'Elie, lors qu'il sçavoit qu'il devoit être enlevé. Saint Pierre au contraire ; & les deux autres disciples de JESUS-CHRIST, s'assoupissent & s'endorment lors que leur divin Maître alloit les quitter ; & ils s'attirent ce juste reproche : *Quoy vous n'avez pû veiller une heure avec moy ?* Lors donc qu'Elie & Elizée parloient ensemble, ainsi qu'il est dit, que le même Elie & Moïse s'entretenoient depuis avec JESUS-CHRIST sur la montagne de Thabor en la presence des Apôtres, il s'éleva tout d'un coup un grand tourbillon, & une nuée, non pas tout-à-fait semblable à celle qui parut sur le Thabor, qui n'étoit que lû-

Matth. c. 26. 40.

Idem. c. 17.

Synopsis Critic.

mineuſe, mais une nuée de feu, & qui avoit la figure d'un chariot & de chevaux enflammez vint paſſer entre Elie & Elizée, les ſépara l'un d'avec l'autre, & enleva le premier au milieu des airs pour l'aller placer en corps & en ame dans le lieu que la divine providence luy a deſtiné pour y vivre d'une vie toûjours nouvelle & telle que Dieu ſeul connoît, juſques à la fin du monde. Cet événement ſi extraordinaire, eſt fondé ſur la vérité de la parole infaillible de Dieu-même. Enoch & Elie, dit " ſaint Irénée, ſont enlevez dans le propre " corps que Dieu leur avoit formé, & avec " lequel ils s'étoient rendus dignes de luy " plaire, figurant tous deux & prédiſant par " ce même enlévement, celuy par lequel les " juſtes s'éléveront juſqu'au ciel. La péſanteur " de leurs corps n'a pû leur être un obſtacle " à être ainſi enlevez. Car les mêmes mains " par leſquelles ils ont au commencement eté " formez en Adam, ont été celles qui ont ſoû- " tenu leurs corps dans cet enlevement mira- " culeux. *Et nihil impedit eos corpus in aſſumptione eorum. Per illas enim manus, per quas initio plaſmati ſunt, per ipſas & aſſumptionem acceperunt.* Que ſi quelqu'un, ajoûte ce Saint, " regarde comme impoſſible que des hommes " puiſſent vivre durant tant de ſiécles, & que " Elie ayant été enlevé ſur un chariot de feu " ſa chair n'en ait point été conſumée, qu'il " ſe ſouvienne que Jonas, qui fut dévoré par " la baleine, fut rejetté ſur la terre plein de " vie, par un effet tout puiſſant du comman- " dement de Dieu. Qu'il ſe ſouvienne que les "

Iren adverſ. hæreſ l. 5. cap. 5.

» jeunes hommes que l'on jetta au milieu des » feux de Babylone sortirent aussi sans aucun » mal de cette fournaise ardente.

Ambrof de Elia. serm. 2. tom. 1. p. 367

Saint Ambroise dit que ce furent les Anges qui enlevérent & transportérent Elie sous la figure de ce chariot enflammé & de ces chevaux de feu ; & que ce Prophéte parut ainsi élevé sur un char, comme pour marquer, qu'il montoit en quelque sorte triomphant, non des nations barbares, mais des voluptez du siécle, qui sont, dit ce Pére, des ennemis plus redoutables que les hommes les plus furieux. *Angelis ducentibus raptus ad cælum est, & quadrigâ igneâ impositus, quasi in quodam triumpho victor ascendit, non gentium barbararum, sed sæcularium voluptatum. Siquidem graviores inimici sunt pravi mores, quàm hostes infesti.*

Gregor. Magnus 1. Reg. cap. 9. lib. 4. tom. 1. pag 300.

C'est aussi ce qui a fait dire à saint Grégoire-le-Grand ; que ce char de feu sur lequel Elie fut enlevé marquoit la ferveur & l'ardeur de son amour ; & qu'on ne peut aspirer à être enlevé comme luy au ciel, si on ne s'y porte auparavant par l'élévement & par l'ardeur continuelle de son cœur. *Hinc est quòd Elias in curru igneo in cælum sublevatus asseritur ; quia profectò ad superna gaudia sustolli non poterit qui ea per alta & ferventia desideria non inquirit.*

Mais on ne peut faire un plus bel éloge de ce saint Prophéte, que celuy que Dieu en a fait luy-même dans le livre de l'Ecclésiastique en ces termes : *Le Prophéte Elie s'est élevé comme un feu, & ses paroles brûloient comme un flambeau ardent. Quelle gloire ô Elie vous êtes vous acquise par vos miracles, & qui*

Eccli. cap. 48.

peut se glorifier comme vous? Vous qui par la parole du Seigneur vôtre Dieu avez fait sortir un mort des enfers, & l'avez arraché à la mort. Vous qui avez brisé sans peine toute la puissance des Rois. Vous qui sacrez les Rois pour venger les crimes, & qui laissez après vous des Prophétes pour vos successeurs. Vous qui avez été enlevé au ciel dans un tourbillon de feu, & dans un char traîné par deux chevaux enflammez. Vous qui avez été destiné pour adoucir la colere du Seigneur par des jugemens que vous devez exércer dans les temps prescrits; pour réünir le cœur du Pére avec le Fils; & pour rétablir les Tribus de Jacob. Ce que l'Ecriture dit ici obscurément par la bouche de l'Auteur de l'Ecclesiastique touchant le ministére que doit éxercer Elie à la fin du monde pour la conversion des Juifs, elle le dit en termes plus clairs par la bouche d'un autre Prophéte : *Je vous envoyeray*, dit Dieu, *le Prophéte Elie avant que le grand & l'épouventable jour du Seigneur arrive; & il réünira le cœur des péres avec leurs enfans, & le cœur des enfans avec leurs péres, de peur qu'en venant, je ne frappe la terre d'anathéme.* C'est un sentiment, dit saint Augustin, très-commun parmi les fidélles, & gravé au fond du cœur de tous les Chrétiens, qu'Elie ce grand & cet admirable Prophéte exposera dans la fin des temps & avant le dernier jugement la loy de Moïse aux Juifs, & qu'alors se convertissant par sa prédication ils croiront en JESUS-CHRIST comme au vray Messie. On verra donc accomplir dans ce temps-là ce qui est dit en ce lieu; *qu'il réünira le cœur du pére avec*

Mal. c. 4. v. 5. 6.

August. de civit. Dei lib. 20. c. 29.

„ *le fils*, soit que l'on veüille l'entendre au
„ plurier des péres avec leurs enfans ; parce
„ qu'il réünira les Juifs de ces derniers temps
„ avec leurs péres, c'est-à dire, avec les Pro-
„ phétes, dans l'intelligence spirituelle & véri-
„ table de la loy, telle que l'ont euë ces Pro-
„ phétes ; soit qu'on veüille l'expliquer au sin-
„ gulier *du pére avec le fils* ; c'est-à-dire, qu'il
„ réünira dans les esprits de ces Juifs le cœur
„ du Pére-éternel avec Jesus-Christ son
„ Fils-unique, non, en faisant que le Pére aime
„ son Fils (puisque le Fils ne peut pas n'être
„ point aimé du pére) mais en leur faisant
„ connoître cet amour du pére, à l'égard du
„ fils, & en les portant à aimer celuy qu'ils
„ haïssoient auparavant, qui est Jesus-Christ
„ nôtre Sauveur. *Ut intelligatur Helias cor Dei Patris conversurus ad Filium ; non utique agendo ut Pater diligat Filium ; sed docendo quòd Pater diligat Filium, ut & Judæi quem priùs oderant, diligant eundem, qui noster est*
„ *Christus*. C'est donc, dit encore le même
„ Saint, ce qu'Elie fera alors, *de peur que Dieu*
„ *en venant, ne frappe la terre d'anathéme* : Car
„ ceux qui ne goûtent que les choses de la
„ terre, comme tous les Juifs charnels, qui
„ ont vécu jusques à present, ne sont vérita-
„ blement que terre, & se rendent dignes de
„ l'anathéme éternel dont Dieu menace les au-
„ tres, qui n'auront point eu le bonheur de
„ se convertir comme ceux dont le cœur sera
„ converti par la prédication d'Elie.

℣. 12. *Elisée le voyoit monter, & disoit ; Mon pére ; Mon pére, le char d'Israël, & son conducteur :*

Elizée par ces paroles prenoit congé de son saint maître. Et c'est selon la pensée de saint Ambroise ; comme s'il luy avoit dit : Mon père, c'étoit vous, qui comme un bon conducteur, gouverniez le peuple de Dieu. Et ça été par la fermeté de vôtre constance que vous avez mérité d'être enlevé sur ce char & par ces chevaux au lieu que Dieu vous a destiné. Car le Seigneur ayant éprouvé vôtre sagesse dans la conduite des esprits des hommes, vous a jugé digne comme un homme qui a vaincu dans la carriere & dans le combat, d'être couronné par une éternelle récompense. *Quia moderatorem te humanarum mentium Dominus comprobavit, ideò tamquam boni auriga certaminis victor æterno præmio coronaris.* *Ambros. de Naboth. cap. 15. tom. 1 pag. 561.*

D'où vient, dit encore saint Grégoire, qu'Elie est nommé *le char d'Israël & son conducteur*, sinon parce que le chariot porte, & que c'est le conducteur qui anime ? Un Pasteur donc qui supporte par la patience de sa charité les mœurs de son peuple, & qui l'anime par les saintes exhortations de la parole de Dieu mérite d'être appelé en même-temps *& le char & le conducteur* de ce peuple. *Doctor ergo qui mores populi & per patientiam sustinet, & sacri eloquii verbis docet & currus dicitur & auriga : currus, quia tolerando portat ; auriga, quia exhortando agitat.* *Greger. Magnus in Ezech. lib. 2. homil. 21. tom. 2. p. 1210.*

Le sçavant Theodoret dit, qu'Elie mérita de recevoir ces noms extraordinaires par rapport à la maniére dont les Rois des autres peuples combattoient leurs ennemis, en se servant pour cela de chariots & de chevaux. Et il ajoûte, qu'Elizée marquoit par là, que son saint mâ- *Theodor. 4. Reg. quæst. 8.*

tre avoit luy seul tenu lieu aux Israëlites de toute ce grand appareil de guerre, pour leur donner la victoire ; & mettre en fuitte tous ceux qui les attaquoient. Et cette explication paroît même plus conforme à la langue originale.

Ce que l'Ecriture ajoûte, *qu'Elizée déchira ses vêtemens en deux parts, lors qu'il ne vit plus Elie*, ne marque pas une impatience dans ce saint Prophéte, mais seulement la juste douleur qu'il ressentoit & qu'il devoit ressentir de l'absence de celuy que Dieu luy avoit donné pour maître & pour conducteur. Car c'étoit là la maniére dont les Hébreux témoignoient ordinairement leur tristesse, lorsqu'ils en avoient un grand sujet.

℣. 13. *Il leva de terre le manteau qu'Elie avoit laissé tomber, afin qu'il luy demeurât.*

Synopsis Critic. Dieu voulut, dit un Interpréte, qu'Elie étant enlevé, il laissa à Elizée son manteau pour gage de ce double esprit qu'il luy avoit demandé. Surquoy saint Ambroise témoigne admirer la charité si généreuse de ce saint Prophéte, qui laissa sur la terre en la personne de son disciple une grace plus abondante que celle qu'il emportoit avec luy dans le ciel ; & qui étant transféré corporellement en haut tout entier, demeura encore doublement dans Elizée par cette éminente sainteté dont il le laissa héritier. *Mirum in domum plus Helias gratiæ dimisit in terris, quàm secum portavit ad cœlos: & licèt ipse ad altiora totus transfertur corpore, apud filium tamem majore manet sanctitate.* Mais saint Jérôme expliquant d'une maniére spirituelle

Ambros. de Eliz. serm. 2. tom. 1. pag. 567.

Hieron. epist. 34. tom. 1. p. 266.

ſpirituelle ce qui ſe paſſa alors, dit: Que ceux qui veulent porter leur croix après JESUS-CHRIST, & ſe tirer à l'exemple de Joſeph, d'entre les mains d'une maîtreſſe facheuſe en ſe dépoüillant de l'habit, & encore plus de l'eſprit du ſiécle, doivent regarder Elie montant au ciel, qui ne peut point s'élever avec ſon manteau, mais qui laiſſe dans le monde les habits du monde. *Helias ad cælorum regna feſtinans non poteſt iré cum pallio; ſed mundi in mundo veſtimenta dimittit.*

℣. 14. *Elizée prit le manteau qu'Elie avoit laiſſé tomber. Il en frappa les eaux; & elles ne furent point diviſées. Alors il dit: Où eſt maintenant le Dieu d'Elie?*

Naturellement il vient dans l'eſprit, que ce fut par une eſpéce de deffiance qu'Elizée voyant que l'eau du Jourdain ne s'étoit point retirée, lorſqu'il la frappa avec le manteau que ſon ſaint maître luy avoit laiſſé, s'écria: *Où eſt maintenant le Dieu d'Elie?* Mais ce n'eſt point la maniere dont les Interprétes & les Péres-même l'ont expliqué. Car ils témoignent, que Dieu n'ayant point voulu luy accorder ſi promtement ce miracle, pour empêcher qu'il ne ſe glorifiât peut-être de ſes grands dons, & qu'il ne ſe les appropriât en quelque ſorte, au lieu de les rapporter à leur principe, il ſe ſentit obligé d'élever ſon cœur vers celuy de qui découlent toutes les graces différentes ſur les hommes; & qu'ainſi, lors qu'il s'écria; *Où eſt maintenant le Dieu d'Elie*, ce n'étoit pas, comme le dit ſaint Ambroiſe, qu'il crût que le Dieu d'Elie fût abſent, mais qu'il témoignoit par là deſirer,

Synopſis Critic. Ambroſ. in pſ. 37. tom. 2. pag. 725 The dor. 4. Reg. 2.

qu'il voulût bien luy faire sentir sa presence par ce miracle qu'il luy demandoit. *Non quod putaret absentem, sed quia præsentiam ejus in beneficiis requirebat.* Et l'on peut bien ajoûter sans doute à ce que dit saint Ambroise, qu'Elizée pressa le Seigneur de luy accorder cette grace, afin qu'il parût à tous les disciples des Prophétes qui le regardoient de loin, qu'il étoit véritablement l'héritier des dons d'Elie, & que ce seroit par la vertu de son esprit, ou pour mieux dire, par la vertu de l'Esprit de Dieu, qu'il opéreroit tous ces prodiges, comme c'étoit par l'attouchement de son manteau, qu'il prétendoit obtenir que l'eau du Jourdain se divisât, & luy ouvrît un passage. Car c'est ce qu'il semble qu'il est aisé de juger par la suite du texte sacré qui dit; *Que les enfans des Prophétes l'ayant vû passer ainsi le Jourdain, ils dirent, L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elizée.* Ainsi bien loin que ce cri qu'il fit pour demander, *Où étoit le Dieu d'Elie?* fût une marque de son peu de foy, qu'il devint plûtôt une preuve de sa grande humilité. Quant à ce que dirent ces disciples des Prophétes, *Que l'esprit d'Elie s'étoit reposé sur Elizée.* Saint Augustin dit fort bien, que l'on ne doit pas l'entendre grossierement, comme s'ils avoient crû que le propre esprit d'Elie l'eût quitté pour venir remplir Elizée, ce qui est extravagant à penser; mais que l'Esprit Saint qui avoit agi par le ministére d'Elie, agissoit alors par Elizée, sans néanmoins quitter l'un pour animer l'autre, & sans être moindre dans Elie pour s'être communiqué à son Disciple; puis qu'étant

Aug. in Num. quæst 18. tom. 4. p 105 i.

Dieu, il peut être en tous, autant qu'il le veut selon la mesure de la grace qu'il leur donne.

℣. 17. *Ils contraignirent Elizée par leurs instances à se rendre enfin à eux, &c.*

Elizée, selon la remarque judicieuse d'un Interprète, consentit enfin aux instances que luy faisoient les disciples des Prophetes, de peur que s'il ne s'y fût rendu, il ne leur donnât quelque lieu de le soupçonner de jalousie, comme s'il eût appréhendé qu'Elie ne revint, & ne l'empêchât par son retour d'être le chef de tous les Prophétes. Car d'ailleurs il ne pouvoit pas avoir la moindre pensée comme eux, que l'enlévement d'Elie ne fût qu'une chose passagére, ainsi qu'il le leur marqua de nouveau par ces paroles. *Ne vous avois-je pas dit; N'y envoyez point?* *Menoch.*

℣. 20. *Elizée leur dit : Apportez-moy un vaisseau neuf, & mettez du sel dedans, il alla ensuite à la fontaine & ayant jetté le sel dans l'eau, il dit; Voici ce que dit le Seigneur : J'ay rendu ces eaux saines; & elles ne causeront plus à l'avenir ni la mort des hommes, ni la stérilité de la terre.*

Ce saint Prophéte commande qu'on luy apporte un Vaisseau neuf, & que l'on mette du sel dedans, parce que voulant faire reconnoître la puissance du Seigneur dans le miracle qu'il alloit faire; il craignoit, que si le vaisseau eût déja servi, ou s'il avoit mis luy-même le sel dedans, on ne pût pas s'assurer si clairement de l'effet purement miraculeux qu'il devoit produire, & qu'on ne le soupçonnât peut-être de quelque espéce d'enchantement. Les saints

Peres ont expliqué d'une maniére spirituelle ce miracle d'Elizée. Saint Jérôme dit, Que cette fontaine figuroit la loy, dont l'amertume & l'impuissance a été comme assaisonnée par la sagesse du vray Elizée, qui l'a rendu douce & en même-temps féconde. *Intuita est & fontem quondàm legis amarissimum & sterilem, quem verus Heliseus suâ condivit sapientiâ, & in dulcorem, ubertatemque convertit.*

Hieron. Epist. 27. tom. 1. pag. 124.

Ambros. De Elia & jejun. serm. 2. tom. 1. pag. 568.

Mais saint Ambroise fait cette même application d'une maniére encore plus édifiante aux Gentils. Cette ville, disoit-il, dont on represente la stérilité à Elizée, nous marquoit l'Eglise, qui étant stérile avant l'avénement de Jesus-Christ par la qualité mauvaise des eaux, c'est-à-dire, par l'idolatrie des Gentils, se trouvoit dans l'impuissance d'engendrer à Dieu des enfans. Mais le même Jesus-Christ étant venu dans le monde, & ayant pris un corps humain, ainsi qu'un vaisseau de terre, a guéri l'impureté de ces eaux; c'est-à-dire, qu'il a détruit l'idolâtrie des peuples prophanes. Et en même-temps l'Eglise, qui avoit été jusqu'alors stérile, a commencé à être féconde: ce qui a fait dire au grand Apôtre après un Prophéte, en s'adressant à l'Eglise même; *Réjoüissez-vous stérile qui n'enfantiez point: poussez des cris de joye, vous qui ne deveniez point mere; parce que celle qui étoit délaissée a plus d'enfans, que celle qui a un mari.* Car l'Eglise qui étoit stérile, a eû en effet un plus grand nombre d'enfans que la Synagogue qui avoit passé jusques alors pour être féconde. Le même Saint dit

Ambros. Apud Augustin. tom. 7. contr. Fu gent. Donat. p. 274. a.

Galat. 4. Isai. 54.

encore, que le sel dont se servit Elizée pour rendre saines les eaux de cette fontaine, nous figuroit les Apôtres, puisque JESUS-CHRIST a dit; *Qu'ils étoient le sel de la terre.* Si donc « ajoûte ce Pere les Apôtres ont été comparez au « sel, nous voyons en eux l'accomplissement & « la vérité qui n'étoit qu'une figure du temps du « Prophéte, c'est-à-dire, que de même que le sel « qui fut répandu du vaisseau de terre dans « les eaux de la fontaine de Jéricho, les rendit « saines, aussi les Apôtres ayant été envoyez « par le Sauveur & répandus dans le monde, ont « assaisonné comme un sel divin, & guéri les « peuples d'une autre stérilité criminelle qui les « empêchoit de produire, ainsi qu'ils ont fait « depuis, les vertus Chrétiennes. *Sicut tunc « effusi de vasculo sales condierunt aquas, ita & nunc missi à Salvatore Apostoli populos condiunt universos, ut ablatâ sterilitate vitiorum, prolem incipiant germinare virtutum.* *Matth. 5.*

℣. 23. 24. *Lorsqu'Elizée marchoit dans le chemin, de petits enfans étant sortis de la ville, se railloient de luy, en disant; Monte chauve, monte chauve, &c.*

Les Manichéens qui étoient, dit saint Augustin, également ennemis de Dieu & de leur salut, disoient ordinairement que ç'avoit été une très-grande cruauté à Elizée d'avoir fait déchirer quarante-deux petits enfans pour quelques paroles de jeu qu'ils luy avoient dites. Et il ne se trouve en ce temps-ci que trop de Chrétiens qui en parlent de la même sorte. Cependant saint Augustin ne craint pas de traiter d'extravagance la pensée de ces Hérétiques, *August. de temp. ser. 204. tom. 10. pag. 57.*

& il nous apprend de quelle maniére on peut leur répondre, ce que l'on fera sans doute bien » aise de voir ici. Lors, dit-il, que ce saint » homme étoit en Judée, non seulement il n'étoit » point respecté non plus que les autres Prophé- » tes, par la plus grande partie du peuple, mais » ils étoient même regardez avec mépris, & trait- » tez avec outrage comme des foux & des pha- » natiques. Ce fut ce qui porta ces enfans indis- » ciplinez à user de cette raillerie envers Elizée, » lorsqu'il faisoit de si grands miracles. *Monte* » *chauve, monte chauve*, luy dirent-ils; & l'on » peut bien croire sans doute, qu'ils le firent mê- » me par le mouvement & l'instinct qu'ils en re- » çûrent de leurs propres péres. Au moins est il » très-certain qu'ils ne l'auroient jamais fait, si la » chose avoit été desapprouvée par leurs proches. » Elizée donc étant pénétré d'une vraie douleur de- » la perte de ce peuple, ou pour mieux dire, » le Saint Esprit qui agissoit par son ministére, » voulant réprimer l'orgueil des Juifs, fit venir » deux Ours, & leur livra ces enfans pour être » déchirez, afin que la mort de ces petits fist » rentrer les grands en eux-mêmes, que les péres » & les méres en perdant leurs fils appriſſent à » sauver leurs ames, & qu'ils craignissent au » moins un Prophéte qui leur faisoit ressentir ces » grands coups de la divine justice, puisqu'ils re- » fusoient de l'aimer, lorsqu'il faisoit devant eux » tant de merveilles. Que si les Juifs, continuë » ce Saint, ont persévéré dans leur malice, en s » faisant de nouvelles playes des remedes même » qu'on leur presentoit, on ne peut pas pou » cela décrier ce saint Prophéte; puisque ce qu

arriva à ces enfans, ne doit pas tant être attribué à Elizée qu'au Saint-Esprit même, qui se servit d'Elizée pour exécuter ce qu'il avoit ordonné. Et il l'ordonna ainsi, comme je l'ay dit, par un mouvement de son ineffable miséricorde à l'égard des Juifs, afin que ceux qui ne vouloient pas croire à Dieu, lorsque les Prophétes prêchoient de sa part avec une humble douceur, fussent frappez par la crainte de cette sévérité de sa justice, & qu'appréhendant la mort corporelle, ils recherchassent à sauver la vie spirituelle de leurs ames. *Hoc pro grandi pietate & ineffabili misericordiâ factum est, ut quia Deo humiliter prædicantibus Prophetis Judæi nolebant credere, vel cum severitate vindictam irrogatam metuerent; & timentes mortem corporum, vel sic salutem requirerent animarum.* C'est-là, selon ce grand Saint, la maniére dont on doit entendre à la lettre cet évenement si surprenant. Il ne peut point se lasser de répeter que ce ne fut pas par une émotion de colére, mais par le feu d'un zéle divin, qu'il permit aux ours de déchirer ces petits enfans, songeant seulement à corriger les incrédules, & non pas à se vanger. Et Tertulien dit la même chose avec encore plus de force, lors qu'il déclare, que ce fut Dieu-même qui envoya ces deux ours contre des enfans qui insultoient au Prophéte, & que bien loin de blamer sa sévérité d'une trop grande rigueur, on doit plûtôt justifier cette même sévérité par la vûë de sa souveraine justice. Car si Dieu, ajoute-t il, vangeoit les " crimes des péres sur leurs enfans, c'étoit "

Tertul. adverſ. Marcion. lib. 2. cap. 15.

» ce peuple qui l'avoit contraint par sa dureté » à user de tels remedes, afin qu'au moins l'af- » fection qu'ils avoient pour leurs enfans les » portât à obeïr à sa loy. *Nam & si patrum delicta ex filiis exigebat, duritia populi talia remedia compulerat, ut vel posteritatibus suis proficientes legi divinæ obedirent.*

Mais saint Augustin outre le sens litteral de cet endroit, assure que la passion de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST a été visiblement figurée en cette » rencontre. Car de même, dit ce Pére, que » ces enfans insolens insultoient à Elisée en » luy criant ; *Monte chauve, monte chauve,* » aussi les Juifs insensez ont insulté à JESUS- » CHRIST au temps de sa mort, criant contre » luy avec une voix sacrilége ; *Crucifiez-le,* » *crucifiez-le.* Car que veut dire autre chose, » *Monte chauve, monte chauve,* sinon, montez » à la croix, sur le Calvaire ? *Quid est, Ascende calve, ascende calve ; nisi ascende crucem in loco Calvariæ ?* Le même Saint fait encore une remarque sur la maniére dont les enfans qui se mocquoient d'Elisée furent punis, & celle dont les outrages des Juifs envers JESUS-CHRIST furent vengez. Car il témoigne que ces deux ours qui déchirérent ces quarante-deux enfans, figuroient en quelque sorte ces deux Princes ennemis du peuple Juif Vespasien & Tite, qui en la quarante-deuxiéme année depuis la mort du Sauveur leur firent souffrir durant le siége de Jérusalem la juste punition de leur sacrilége par la ruine presque générale de cette superbe nation. Saint Jérôme explique de même de la passion

de JESUS-CHRIST, ce qui arriva alors à Elisée, si ce n'est qu'il dit, que ces ours, dont il est parlé ici figuroient les démons qui dévorerent, dit-il, les cœurs des blasphémateurs du Fils de Dieu. *Ursi propriè dæmones intelliguntur; quia devoraverunt corda illorum.* *Hyeron. in psalm. 46. to. 4. pag. 126.*

CHAPITRE III.

1. JORAM verò filius Achab regnavit super Israël in Samaria anno decimo octavo Josaphat Regis Judæ. Regnavítque duodecim annis.

1. LA dix-huitiéme année du regne de Josaphat Roy de Juda, Joram fils d'Achab regna sur Israël dans Samarie, & son regne dura douze ans. *L'an du Monde 3108. avant J. Christ 896.*

2. Et fecit malum coram Domino, sed non sicut pater suus & mater: tulit enim statuas Baal, quas fecerat pater ejus.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non pas autant que son pére & sa mére. Car il ôta les statuës de Baal, que son pére avoit fait faire.

3. Veruntamen in peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël, adhæsit, nec recessit ab eis.

3. Il demeura néanmoins toûjours dans les péchez de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël, & il ne s'en retira point.

4. Porrò Mesa Rex Moab, nutriebat pecora multa, & solvebat Regi Israël centum millia agnorum, & centum millia arietum, cum

4. Or Mesa Roy de Moab nourrissoit de grands troupeaux, & il payoit au Roy d'Israël cent mille agneaux & cent mille belliers avec leur toison.

velleribus suis.

5. Mais après la mort d'Achab il rompit l'accord qu'il avoit fait avec le Roy d'Israël.

5. Cúmque mortuus fuisset Achab prævaricatus est fœdus quod habebat cum Rege Israël.

6. C'est pourquoy le Roy Joram étant sorti alors de Samarie fit la reveuë de toutes les trouppes d'Israël,

6. Egressus est igitur Rex Joram in die illa de Samaria, & recensuit universum Israël.

7. & il envoya dire à Josaphat Roy de Juda : le Roy de Moab s'est soulevé contre moy. Venez avec moy pour le combatre. Josaphat luy répondit : J'iray" avec vous. Ce qui est à moy, est à vous, mon peuple, est vôtre peuple, & mes chevaux sont vos chevaux.

7. Misitque ad Josaphat Regem Juda, dicens : Rex Moab recessit à me, veni mecum contra eum ad prælium. Qui respondit : Ascendam : qui meus est, tuus est : populus meus, populus tuus ; & equi mei, equi tui.

8. Et il ajouta, par quel chemin irons-nous ? Joram luy répondit : Par le desert d'Idumée.

8. Dixítque : Per quam viam ascendemus ? At ille respondit : Per desertum Idumææ.

L'an du Monde 3109.

9. Le Roy d'Israël & le Roy de Juda, & le Roy d'Edom marchérent donc avec leurs gens & ils tournoyerent par le chemin pendant sept jours. Mais il n'y avoit point d'eau pour l'armée, ni pour les bêtes qui la suivoient.

9. Perrexerunt igitur, Rex Israël, & Rex Juda, & Rex Edom, & circuierunt per viam septem dierum, nec erat aqua exercitui, & jumentis quæ sequebantur eos.

℣. 7. *Lettr.* Je monteray.

10. Dixítque Rex Iſraël: Heu heu heu, congregavit nos Dominus tres Reges, ut traderet in manus Moab.

10. Alors le Roy d'Iſraël dit: Helas, helas, helas! Le Seigneur nous a ici joint trois Rois enſemble pour nous livrer entre les mains de Moab.

11. Et ait Joſaphat: Eſt ne hic Propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum? Et reſpondit unus de ſervis Regis Iſraël: Eſt hic Eliſeus filius Saphat, qui fundebat aquam ſuper manus Eliæ.

11. Joſaphat répondit: N'y a-t-il point ici de Prophéte du Seigneur, pour implorer par luy la miſéricorde du Seigneur! L'un des ſerviteurs du Roy d'Iſraël répondit: Il y a ici Eliſée fils Saphat, qui verſoit de l'eau ſur les mains d'Elie".

12. Et ait Joſaphat: Eſt apud eum ſermo Domini. Deſcenditque ad eum Rex Iſraël, & Joſaphat Rex Juda, & Rex Edom.

12. Joſaphat dit: La parole du Seigneur eſt en luy". Alors le Roy d'Iſraël, Joſaphat Roy de Juda, & le Roy d'Edom allérent trouver Eliſée;

13. Dixit autem Eliſeus ad Regem Iſraël: Quid mihi & tibi eſt? vade ad Prophetas patris tui, & matris tuæ. Et ait illi Rex Iſraël: Quare congregavit Dominus tres Reges hos, ut traderet eos in manus Moab?

13. & Eliſée dit au Roy d'Iſraël: Qu'y-a-t-il de commun entre vous & moy? Allez-vous-en aux prophétes de vôtre pére & de vôtre mére. Le Roy d'Iſraël luy dit: Pourquoy le Seigneur a-t-il aſſemblé ces trois Rois pour les livrer entre les mains de Moab.

ỳ. 11. *Expl.* qui donnoit à laver à Elie, *c'eſt-à-dire*, qui ſervoit Elie. *Yatabl.*

ỳ 12. *Explic.* C'eſt un Prophéte de Dieu.

14. Elisée luy dit : Je jure par le Seigneur des armées en la presence duquel je suis, que si je ne respectois la personne" de Josaphat Roy de Juda, je n'eusse pas seulement jetté les yeux sur vous, & je ne vous eusse pas regardé.

14. Dixítque ad eum Elisæus : Vivit Dominus exercituum, in cujus conspectu sto, quòd si non vultum Josaphat Regis Judæ erubescerem, non attendissem quidem te, nec respexissem.

15. Mais maintenant faites moy venir un joüeur de harpe" & lors que cet homme chantoit sur sa harpe, la main du Seigneur fut sur Elisée, & il dit :

15. Nunc autem adducite mihi psaltem. Cúmque caneret psaltes, facta est super eum manus Domini, & ait :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Faites plusieurs fossés le long du lit de ce torrent.

16. Hæc dicit Dominus : Facite alveum torrentis hujus fossas & fossas.

17. Car voici ce que dit le Seigneur : Vous ne verrez ni vent ni pluye & *néanmoins* le lit de ce torrent sera rempli d'eau, & vous boirez vous, vos serviteurs & vos bêtes.

17. Hæc enim dicit Dominus: Non videbitis ventum, neque pluviam : & alveus iste replebitur aquis & bibetis vos & familiæ vestræ, & jumenta vestra.

18. Et ceci n'est encore qu'une petite partie de ce que le Seigneur veut faire pour vous. Mais de plus, il livrera Moab entre vos mains.

18. Parúmque est hoc in conspectu Domini : insuper tradet etiam Moab in manus vestras.

℣. 15. *Lettr.* psaltem, *id est*, citharœdum. *Vat.*

19. Et percutietis omnem civitatem munitam, & omnem urbem electam, & universum lignum fructiferum succidetis, cunctosque fontes aquarum obturabitis, & omnem agrum egregium operietis lapidibus.

19. Vous détruirez toutes les villes fortes, toutes les places les plus importantes. Vous couperez par le pied tous les arbres fruitiers" Vous boucherez toutes les fontaines ; & vous couvrirez de pierres les plus fertiles de tous leurs champs.

20. Factum est igitur mane quando sacrificium offerri solet, & ecce, aquæ veniebant per viam Edom, & repleta est terra aquis.

20. Le lendemain matin ; sur l'heure qu'on a accoûtumé d'offrir le sacrifice, les eaux vinrent tout d'un coup le long du chemin d'Edom, & la terre fut remplie d'eaux.

21. Universi autem Moabitæ audientes quòd ascendissent Reges ut pugnarent adversum eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo desuper, & steterunt in terminis.

21. Les Moabites ayant appris que ces Rois étoient venus pour les combatre, assemblérent tous ceux qui portoient les armes, & vinrent *tous ensemble* les attendre sur leurs frontiéres.

22. Primóque mane surgentes, & orto jam sole ex adverso aquarum, viderunt Moabitæ e contrà aquas rubras quasi sanguinem,

22. Et s'étant lévez dés le point du jour, dès que les rayons du Soleil brillerent sur les eaux, elles leurs parurent "rouges comme du sang.

℣. 19. *Expl.* La loy avoit deffendu cela à l'égard de la terre de Chanaan, que les Israëlites devoient posséder. Mais ceci regarde celle de Moab. De plus c'est Dieu qui parle, qui n'est point assujetti à ses loix. *Estius.*

℣. 20. *voy. Exod.* 29. 38. 39 & 40.

℣. 22. *Expl.* par un effet naturel de la réverbération des rayons du Soleil naissant & peut être aussi par un effet extraordinaire de quelque trouble que Dieu excita en eux. *Menoch.*

23. & ils s'entredirent : C'eſt l'épée qui a répandu tant de ſang. Les Rois ſe ſont battus l'un contre l'autre, & ils ſe ſont entre-tuez. Moabites marchez *hardiment* pour *enlever* les dépoüilles.

23. dixerúntque : Sanguis gladii eſt : pugnaverunt Reges contra ſe, & cæſi ſunt mutuò : nunc perge ad prædam Moab.

24. Ils vinrent donc au camp d'Iſraël ; & les Iſraëlites ſortant tout d'un coup battirent les Moabites qui s'enfuirent devant eux.

24. Perrexerúntque in caſtra Iſraël ; porrò conſurgens Iſraël, percuſſit Moab : at illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui vicerant, & percuſſerunt Moab,

25. Les victorieux les pourſuivant les taillérent en piéces, détruiſirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres que chacun y vint jetter, bouchérent toutes les fontaines, abbatirent tous les arbres fruitiers, & ne laiſſérent ſur pied que les murailles faites de terre. La ville auſſi fut inveſtie par les frondeurs, & une partie des murailles fut abbatuë par les pierres qu'on jettoit avec les machines.

25. & civitates deſtruxerunt : & omnem agrum optimum, mittentes ſinguli lapides, repleverunt, & univerſos fontes aquarum obturaverunt : & omnia ligna fructifera ſuccíderunt, ita ut muri tantùm fictiles remanerent : & circundata eſt civitas à fundibulariis, & magna ex parte percuſſa.

26. Alors le Roy de Moab voyant qu'il ne pouvoit plus reſiſter aux ennemis prit avec luy ſept cent hommes de guerre pour forcer

26. Quod cùm vidiſſet Rex Moab, prævaluiſſe ſcilicet hoſtes, tulit ſecum ſeptingentos viros educentes gladium,

ut irrumperent ad Regem Edom : & non potuerunt.

le quartier du Roy d'Edom, mais ils n'en purent venir à bout.

27. Arripienſque filium ſuum primogenitum, qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocauſtum ſuper murum: & facta eſt indignatio magna in Iſraël, ſtatimque receſſerunt ab eo, & reverſi ſunt in terram ſuam.

27. Et alors prenant ſon fils aîné qui devoit regner après luy, il l'offrit en holocauſte ſur la muraille. Ce que les Iſraëlites ayant vû ils eurent horreur d'une action ſi barbare. Et s'étant retirez auſſi-tôt de deſſus les terres de Moab, ils s'en retournérent en leur païs.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. *IL demeura néanmoins toûjours dans les péchez de Jéroboam qui avoit fait pécher Iſraël.*

Il étoit, ſelon la remarque d'un Interpréte, plus facile au Roy Joram fils d'Achab, d'ôter les ſtatuës de Baal que ſon pére avoit fait faire, que non pas de renverſer les veaux d'or, que Jéroboam avoit élevez; parce que le culte prophane de ces veaux d'or étoit établi depuis long-temps parmi les Iſraëlites; au lieu que celuy de Baal n'étoit qu'un nouvel établiſſement parmi eux. C'eſt pourquoy ſi l'alliance qu'il avoit avec Joſaphat Roy de Juda put peut être contribuer à renverſer ces idoles de Baal, la crainte du peuple & ſa propre ſuperſtition l'empêchérent de rien entreprendre

contre les veaux d'or de Jéroboam. Et cependant dequoy luy servoit de détruire une partie des idoles, lorsqu'il conservoit les autres? Il faisoit le plus facile, & négligeoit le plus difficile, qui étoit en même-temps le plus important ; puisque plus le peuple étoit attaché à cette ancienne superstition, où il avoit commencé la premiere fois à s'engager dés sa sortie de l'Egypte, plus ce Prince devoit témoigner son zéle contre un abus qui exposoit tout son Royaume à la colére de Dieu. Mais c'est ce qu'on voit encore arriver assez ordinairement parmi les vrais Israëlites, qui sont les Chrétiens. On donne à Dieu ce que l'on peut luy donner sans beaucoup de peine & de péril; & on se reserve ou ce qui flatte davantage l'amour propre, ou ce qui pourroit troubler une fausse paix, où l'on trouve son bonheur. On tombe ainsi dans le deffaut que Dieu reproche à son peuple par la bouche d'un de ses Prophétes ; Jusques à quand, leur dit-il, marcherez-vous a droit & à gauche, & boitterez-vous des deux côtez ? *Usquequò claudicatis in duas partes ?*

3. Reg. cap. 18. 21.

℣. 13. *Je jure par le Seigneur des armées en la presence duquel je suis, que si je ne respectois Josaphat Roy de Juda, je n'aurois pas seulement jetté les yeux sur vous.*

Saint Grégoire Pape fait une excelente réflexion sur la maniére dont ces saints Prophétes parloient aux Rois d'Israël. Car il dit, que se tenant dans un profond anéantissement devant Dieu par l'humilité de l'obéïssance qu'ils luy rendoient lors qu'ils reprochoient à ces Rois

Gregor. Magnus 3. Reg. cap. 10. l. 6. 4. tom. 1 pag. 342.

Rois impies, leur aveuglement, ils se relevoient en même-temps par une humble élevation de leur esprit & de leur cœur vers celuy dont ils rempliſſoient le miniſtére, c'eſt-à-dire, qu'étant en preſence de ces Princes, à qui Dieu les obligeoit de parler ſi fortement, ils ſe ſouvenoient qu'ils étoient en la preſence de Dieu-même, *in cujus conſpectu ſto.* Et il ajoûte, que c'eſt en cela que conſiſte la vraye obéïſſance de ſes ſerviteurs, qu'en toutes les actions extérieures, où ils ſe trouvent engagez, ils jettent les yeux ſur la puiſſance du Créateur qui eſt preſent en tous lieux: *Hæc profectò forma eſt electæ obedientiæ, ut in omni quod foris agimus ad potentiam conditoris ubique præſentem reſpiciamus.*

℣. 15. *Faites-moy venir un joüeur de harpe. Et lors que cet homme chantoit ſur ſa harpe, la main du Seigneur fut ſur Eliſée; & il dit: Voici ce que dit le Seigneur.*

On eſt étonné d'abord de ce qu'un ſi grand Prophéte a beſoin de cét inſtrument pour pouvoir connoître la volonté du Seigneur; & deux raiſons differentes ſemblent cauſer cet étonnement. La premiere eſt que l'on regarde un Prophéte comme étant toûjours rempli de la lumiére de Dieu: Et la ſeconde qu'on ne voit pas le rapport qu'il peut y avoir d'un inſtrument, tel que celuy de la harpe, avec le don de la prophétie. Mais il faut ſçavoir, comme le remarque un ſçavant Théologien, & comme il ſe prouve par l'Ecriture-même, que les Prophétes les plus éclairez & les plus ſaints n'ont pas toûjours le don actuel de la

Eſtius in hunc locum.

† Reg 4. 27.

prophétie, qui eſt tellement un don gratuit du Seigneur, qu'il ne le communique aux Prophétes même que lors qu'il luy plaît, & en la maniére qu'il luy plaît. Ainſi on peut même regarder cette penſée qu'eut ce ſaint homme de faire venir un joüeur de harpe pour chanter en ſa preſence, comme une inſpiration de Dieu, qui vouloit ainſi peut-être humilier Eliſée, en faiſant voir à tout le monde, qu'il ne dépendoit pas de luy de prophétiſer quand il vouloit, mais de la ſeule volonté de ſon divin Maître. Quant à l'inſtrument qu'il fit apporter, on peut bien ſe ſouvenir, qu'au temps de
1. Reg. 16. 16. & 23. Saül le premier Roy d'Iſraël, lorſque ce Prince étoit agité par l'eſprit malin, l'on chercha un homme qui ſçeût joüer de la harpe; que David fut choiſi pour ce ſujet; & que toutes les fois qu'il la touchoit de ſa main, l'eſprit malin ſe retiroit de Saül; comme ſi l'Eſprit de Dieu l'en eût chaſſé dans l'inſtant. Mais d'ailleurs, comme la harpe ſervoit ordinairement pour les chants ſacrez, tels qu'étoient les pſeaumes & les cantiques, ces chants paroiſſoient fort propres pour éxciter dans les Prophétes, l'Eſprit de Dieu, ou plûtôt pour les éxciter eux-mêmes à élever leur eſprit à Dieu par ces ſortes de raviſſemens ou de ſaints tranſports, dans leſquels ſortant comme hors d'eux-mêmes, ils joüiſſoient durant quelque temps, pour le dire ainſi, de la lumiére inéffable du Créateur qui les éclairoit dans ce môment. Et pour juger des effets que pouvoient produire dans les Prophétes le ſon de ces inſtrumens & l'harmonie de ces chants ſacrez, on n'a

qu'à lire ce que saint Augustin témoigne en avoir luy-même éprouvé dans les premiers temps de sa conversion. Combien, disoit-il, « versay-je de larmes, lors que j'entendois « chanter des hymnes & des cantiques à vôtre « louange, étant tout émeu au dedans de moy « par les voix & par l'harmonie toute sainte « de vôtre Eglise ? Et en même-temps que le « son de ces chants divins frappoit mes oreil- « les, vôtre vérité se couloit par eux dans mon « cœur. Je me sentois aussi-tôt comme embra- « sé d'une dévotion extraordinaire : & fondant « en larmes, je trouvois toute ma consolation « dans ces larmes mêmes. *Quantùm flevi in « hymnis & canticis tuis suave sonantis Ecclesiæ vocibus commotus acriter! Voces illæ influebant auribus meis; & eliquabatur veritas in cor meum; exæstuabat inde affectus pietatis; & currebant lacrimæ; & benè mihi erat eum eis.*

August. Confess. lib. 9. c. p. 6.

CHAPITRE IV.

1. MULIER autem quædam de uxoribus Prophetarum clamabat ad Eliseum, dicens: Servus tuus vir meus mortuus est, & tu nosti quia servus tuus fuit timens Dominum: &

1. ALORS une des femmes des Prophétes vint crier à Elisée, & elle dit : Mon mari qui étoit vôtre serviteur, est mort, & vous sçavez que vôtre serviteur craignoit le Seigneur ; & maintenant son créancier vient pour prendre mes deux

fils & les rendre ſes eſclaves.

ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad ſerviendum ſibi.

2. Eliſée luy dit : Que voulez vous que je vous faſſe ? Dites-moy, qu'avez-vous dans vôtre maiſon ? Elle luy répondit : Vôtre ſervante n'a dans ſa maiſon qu'un peu d'huile pour m'en oindre.

2. Cui dixit Eliſeus : Quid vis ut faciam tibi ? Dic mihi, quid habes in domo tua ? At illa reſpondit : Non habeo ancilla tua quidquam in domo mea, niſi parum olei, quo ungar.

3. Eliſée luy dit : Allez, empruntez de vos voiſins un grand nombre de vaiſſeaux vuides ;

3. Cui ait : Vade, pete mutuò ab omnibus vicinis tuis vaſa vacua non pauca,

4. & étant rentrée dans vôtre maiſon, fermez la porte ſur vous. Et vous tenant au dedans vous & vos fils, verſez de cette huile que vous avez dans tous ces vaſes, & quand ils ſeront pleins vous les prendrez.

4. & ingredere, & claude oſtium tuum, cùm intrinſecus fueris tu, & filii tui : & mitte inde in omnia vaſa hæc : & cùm plena fuerint, tolles.

5. Cette femme donc *alla faire ce qu'Eliſée luy avoit dit.* Elle ferma la porte ſur elle & ſur ſes enfans, ſes enfans luy preſentoient les vaiſſeaux, & elle verſoit l'huile dedans.

5. Ivit itaque mulier, & clauſit oſtium ſuper ſe, & ſuper filios ſuos : illi offerebant vaſa, & illa infundebat.

6. Et lorſque tous les vaiſſeaux furent remplis, elle dit à ſon fils ; Apportez-moy

6. Cúmque plena fuiſſent vaſa, dixit ad filium ſuum :

v. 1 *Expl.* Parmi les Hébreux on pouvoit vendre les enfans pour les dettes de leurs péres. *voy. Iſai.* 50. 1. & *Matth.* 18. 25.

Affer mihi adhuc vas. Et ille respondit : Non habeo. Stetitque oleum.

encore un vaisseau ; il luy répondit : Je n'en ay point ; & l'huile s'arrêta.

7. Venit autem illa, & indicavit homini Dei. Et ille, Vade, inquit, vende oleum, & redde creditori tuo : tu autem, & filii tui vivite de reliquo.

7. Cette femme alla dire tout ceci à l'homme de Dieu, qui luy dit : Allez, vendez cette huile, rendez à vôtre créancier ce qui luy est dû ; & vous & vos fils, vous vivrez du reste.

8. Facta est autem quædam dies, & transibat Eliseus per Sunam : erat autem ibi mulier magna, quæ tenuit eum ut comederet panem : cúmque frequenter inde transiret, divertebat ad eam ut comederet panem.

8. Un jour Elisée passoit par Sunam, & une femme "fort considérable le retint par force " pour manger ; & passant souvent par là, il alloit loger chez elle, pour y manger.

9. Quæ dixit ad virum suum : Animadverto quòd vir Dei sanctus est iste, qui transit per nos frequenter.

9. Alors cette femme dit à son mari : Je voy que cet homme qui passe souvent chez nous est un homme de Dieu, & un saint.

10. Faciamus ergo ei cœnaculum parvum, & ponamus ei in eo lectulum, & mensam, & sellam, & candelabrum, ut cùm venerit ad nos, maneat ibi.

10. Faisons-luy donc faire une petite chambre & mettons-y un petit lit, une table, un siége & un chandelier, afin que lors qu'il nous viendra voir, il demeure là.

℣. 8. *Lettr* grande. *Expl.* ou par sa naissance ou par son bien. *Vat. Ibid. Hebr.* Vi retinuit. Le força de demeurer, comme Lydie força saint Paul. *Act.* 16. 14.

11. Un jour donc Elisée étant venu à Sunam, il alla loger en cette chambre & y reposa.

12. Il dit ensuite à Giézi son serviteur : Faites venir cette Sunamite. Giézi l'ayant fait venir & elle se tenant devant "luy,

13. il dit à son serviteur : Dittes-luy de ma part : Vous nous avez rendu avec soin toutes sortes de services, que voulez-vous donc que je fasse pour vous ? Avez-vous quelque affaire, & voulez-vous que je parle pour vous au Roy ou au Général de ses armées"? Elle luy répondit : Je demeure ici *en paix* " au milieu de mon peuple.

14. Elisée dit à Giézi : Que veut-elle donc que je fasse pour elle ? Giézi luy répondit : Il n'est pas besoin de le luy demander. Car"elle n'a point de fils, & son mari est déja vieux.

11. Facta est ergò dies quædam, & veniens divertit in cœnaculum, & requievit ibi.

12. Dixítque ad Giezi puerum suum : Voca Sunamitidem istam. Qui cùm vocasset eam, & illa stetisset coram eo,

13. dixit ad puerum suum : Loquere ad eam : Ecce sedulò in omnibus ministrasti nobis, quid vis ut faciam tibi ? nunquid habes negotium, & vis ut loquar Regi, sive principi militiæ ? Quæ respondit : In medio populi mei habito.

14. Et ait : Quid ergo vult faciam ei ? Dixítque Giezi : Ne quæras : filium enim non habet, & vir ejus senex est.

℣. 12. *Expl.* ce qui est dit ensuite semble marquer qu'elle n'étoit que devant la porte.

℣. 13 *Expl.* Elisée s'étoit acquis du crédit auprès d'eux par le secours miraculeux qu'il leur procura dans la guerre contre les Moabites. Et ce n'est pas une chose indigne d'un Prophète ou d'un Evêque de recommander aux Princes de pauvres personnes. *Synopſ. Critic. Ibid. Autr.* je demeure ici avec mes parens, *Exgl* qui peuvent m'aider dans mes affaires si j'en ay. *Vat. ou* je vis en paix, & j'évite d'avoir différend avec personne. *Theodor.* ℣. 14. *Expl.* Cette femme étoit stérile. *Anguſt.*

15. Præcepit itaque ut vocaret eam: quæ cùm vocata fuisset, & stetisset ante ostium,

15. Elisée donc commanda à Giézi de faire venir cette femme : & étant venuë elle se tenoit devant la porte".

16. dixit ad eam: In tempore isto, & in hac eadem hora, si vita comes fuerit, habebis in utero filium. At illa respondit: Noli quæso domine mi, vir Dei, noli mentiri ancillæ tuæ.

16. Elisée luy dit : Dans un an en ce même-temps & à cette même heure si Dieu vous conserve en vie, vous aurez un fils dans vos entrailles. Elle luy répondit: Non mon seigneur, non homme de Dieu, ne trompez pas "*je vous prie* vôtre servante.

17. Et concepit mulier, & peperit filium in tempore, & in hora eadem, qua dixerat Eliseus.

17. Cette femme conçeut ensuite, & elle enfanta un fils, au même-temps & à la même heure qu'Elisée luy avoit dit.

18. Crevit autem puer. Et cùm esset quædam dies & egressus isset ad patrem suum, ad messores,

18. L'enfant crut, & étant un jour allé trouver son pére qui étoit avec ses moissonneurs,

19. ait patri suo: Caput meum doleo, caput meum doleo. At ille dixit puero: Tolle, & duc eum ad matrem suam.

19. il luy dit: La tête me fait mal, la tête me fait mal. Son pére dit à un de ses serviteurs: Prenez cet enfant & menez-le à sa mére.

20. Qui cùm tulisset, & duxisset

20. Il le prit & le porta à sa mére; & elle l'ayant

ỳ. 15. *Expl.* par respect & par retenuë *Synopsis.*

ỳ. 16. *Expl.* Elle ne pouvoit le croire; & elle craignoit que ce ne fût plus par affection, que par un esprit de prophétie, qu'il luy parloit. *Synopsis.*

tenu sur ses génoux jusqu'à midi, il mourut.

eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem, & mortuus est.

21. Elle monta ensuite à la chambre de l'homme de Dieu, & elle mit l'enfant sur son lit, & ayant fermé la porte elle vint trouver son mari,

21. Ascendit autem, & collocavit eum super lectulum hominis Dei, & clausit ostium, & egressa,

22. & luy dit : Envoyez avec moy, je vous prie, un de vos serviteurs, & je prendray l'ânesse pour courir jusqu'à l'homme de Dieu, & m'en revenir.

22. vocavit virum suum, & ait : Mitte mecum obsecro, unum de pueris, & asinam, ut excurram usque ad hominem Dei, & revertar.

23. Son mari luy répondit : D'où vient que vous l'allez trouver ? Ce n'est point aujourd'huy le premier jour du mois, ni un jour de Sabat. Elle luy répondit : Je suis bien aise d'y aller".

23. Qui ait illi : Quam ob causam vadis ad eum? hodie non sunt Calendæ, neque Sabbatum. Quæ respondit : Vadam.

24. Elle fit *donc* seller l'ânesse & dit à son serviteur : Menez-moy en diligence ; que rien ne m'arrête dans mon voyage, & faites tout ce que je vous ordonne.

24. Stravitque asinam, & præcepit puero : Mina, & propera, ne mihi moram facias in eundo : & hoc age quod præcipio tibi.

25. S'étant donc mise en chemin, elle vint trouver l'homme de Dieu sur la

25. Profecta est igitur, & venit ad virum Dei in mon-

¥. 23. *Lettr.* J'iray.

tem Carmeli : cúmque vidiſſet eam vir Dei écontra, ait ad Giezi puerum ſuum: Ecce Sunamitis illa.

montagne du Carmel ; & l'homme de Dieu l'ayant apperçüe qui venoit à luy, il dit à Giézi ſon ſerviteur : Voila cette Sunamite.

26. Vade ergo in occurſum ejus, & dic ei : Recténe agitur circa te, & circa virum tuum, & circa filium tuum ? Quæ reſpondit : Rectè.

26. Allez au devant d'elle & dites luy: Tout va-t-il bien chez-vous"; vous & vôtre mari & vôtre fils ſe portent ils bien? & elle luy répondit: Tout eſt bien".

27. Cúmque veniſſet ad virum Dei in montem, apprehendit pedes ejus : & acceſſit Giezi ut amoveret eam. Et ait homo Dei : Dimitte illam: anima enim ejus in amaritudine eſt, & Dominus celavit à me, & non indicavit mihi.

27. Et étant venu trouver l'homme de Dieu ſur la montagne, elle ſe jetta à ſes pieds, & Giézi s'approcha d'elle pour la retirer. Mais l'homme de Dieu luy dit : Laiſſez-là; ſon ame eſt dans l'amertume, & le Seigneur me l'a caché, & ne me l'a point fait connoître".

28. Quæ dixit illi : Nunquid petivi filium à domino meo ? nunquid non dixi tibi : Ne illudas me ?

28. Alors cette femme luy dit : Vous ay-je demandé un fils, mon ſeigneur ? Ne vous ay-je pas dit : Ne me trompez point ?

29. Et ille ait ad

29. Eliſée dit à Giézi :

℣. 26. *Hebr.* Eſt-ne pax tibi? *Ibid Expl.* Il peut y avoir en cela quelque choſe contre la ſincérité. Son intention étoit, que rien ne l'empêchât de parler à Eliſée même.

℣. 27.. *Expl.* Cela nous fait voir, que les Prophétes ne connoiſſoient pas toutes choſes, mais celles-là ſeulement qu'il plaiſoit à l'Eſprit de Dieu de leur découvrir. *Theodor.*

Ceignez vos reins ; prenez mon bâton à vôtre main, & allez-vous-en. Si vous rencontrez quelqu'un, ne le saluez point, & si quelqu'un vous saluë ne luy répondez point", & mettez mon bâton sur le visage de l'enfant.

Giezi : Accinge lumbos tuos, & tolle baculum meum in manu tua, & vade. Si occurrerit tibi homo, non salutes eum: & si salutaverit te quispiam, non respondeas illi : & pones baculum meum super faciem pueri.

30. Mais la mére de l'enfant dit à Elisée. Je vous jure par le Seigneur & par vôtre vie, que je ne vous quitteray point. Il alla donc avec elle & il la suivit.

30. Porrò mater pueri ait : Vivit Dominus, & vivit anima tua, non dimittam te. Surrexit ergo, & secutus est eam.

31. Cependant Giézi étoit allé devant eux & il avoit mis le bâton d'Elisée sur le visage de l'enfant. Mais ni la parole ni le sentiment ne luy étoient point revenus. Il retourna au devant de son maître & luy vint dire : L'enfant n'est point ressuscité.

31. Giezi autem præcesserat ante eos, & posuerat baculum super faciem pueri, & non erat vox, neque sensus : reversusque est in occursum ejus, & nunciavit ei dicens : Non surrexit puer.

32. Elisée entra ensuite dans la maison, & il trouva l'enfant mort, couché sur son lit.

32. Ingressus est ergo Eliseus domum, & ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus :

33. Il ferma aussi-tôt la porte sur luy, & sur l'enfant,

33. ingressusque clausit ostium super

℣. 29. C'est une façon de parler pour luy marquer qu'il ne s'arrêtast point, mais qu'il usast de diligence. *Synops.*

se, & super puerum: & oravit ad Dominum.

& il pria le Seigneur.

34. Et ascendit, & incubuit super puerum : posuitque os suum super os ejus,& oculos suos super oculos ejus , & manus suas super manus ejus: & incurvavit se super eum , & calefacta est caro pueri.

34. Après cela il monta sur le lit & se coucha sur l'enfant. Il mit sa bouche sur sa bouche . ses yeux sur ses yeux , & ses mains sur ses mains , & il se courba sur l'enfant , & la chair de l'enfant fut échauffée.

35. At ille reversus , deambulavit in domo , semel huc atque illuc: & ascendit , & incubuit super eum : & oscitavit puer septies, aperuitque oculos.

35. Et étant descendu *de dessus le lit*, il se promena & fit deux tours de chambre. Il remonta encore *sur le lit* & se coucha sur l'enfant. Alors l'enfant bâilla " sept fois , & il ouvrit les yeux.

36. At ille vocavit Giezi,& dixit ei: Voca Sunamitidem hanc. Quæ vocata , ingressa est ad eum. Qui ait: Tolle filium tuum.

36. Elisée ensuite appela Giézi , & luy dit: Faites venir cette Sunamite. Elle vint aussi-tôt , & elle entra dans la chambre. Elisée luy dit : Emportez vôtre fils.

37. Venit illa, & corruit ad pedes ejus , & adoravit super terram : tulitque filium suum,& egressa est,

37. Cette femme s'approcha de luy & se jetta à ses pieds & elle adora sur la terre", & ayant pris son fils elle s'en alla,

38. & Eliseus reversus est in Galgala. Erat autem fames in

38. & Elisée retourna à Galgala. Or il y avoit une famine en ce païs-là , & les

℣. 35. *Autr.* éternua. *Hebr. Synopſ.* ℣. 37. *Autr.* se prosterna.

enfans des Prophétes demeuroient avec Elisée. Il dit donc à l'un de ses serviteurs: Prenez un grand pot, & preparez à manger pour les enfans des Prophétes.

terra, & filii Prophetarum habitabant coram eo: dixitque uni de pueris suis: Pone ollam grandem & coque pulmentum filiis Prophetarum.

39. Et l'un d'eux étant sorti dehors pour cueillir des herbes des champs, il trouva comme une vigne sauvage"; & il en cueillit des coloquintes sauvages plein son manteau. Etant revenu il les couppa par morceaux & les mit cuire dans le pot, car il ne sçavoit ce que c'étoit.

39. Et egressus est unus in agrum ut colligeret herbas agrestes: invenitque quasi vitem silvestrem, & collegit ex ea colocynthidas agri, & implevit pallium suum, & reversus concidit in ollam pulmenti: nesciebat enim quid esset.

40. Ils servirent ensuite à manger aux disciples d'Elisée, & en ayant goûté, ils s'écriérent: Homme de Dieu, un poison mortel est dans ce pot", & ils n'en purent manger.

40. Infuderunt ergo sociis: ut comederent: cúmque gustassent de coctione, clamaverunt dicentes: Mors in olla vir Dei. Et non potuerunt comedere.

41. Elisée leur dit: Apportez-moy de la farine. Ils luy en apportérent: Il la mit dans le pot & il leur dit: Servez-en maintenant à tout le monde afin que chacun en mange,

41. At ille, Afferte, inquit, farinam. Cúmque tulissent, misit in ollam, & ait: Infunde turbæ, ut comedant. Et non fuit ampliùs

℣. 39. *Expl.* une herbe qui ressembloit à une vigne sauvage. *Vat.*

℣. 40. *Lettr.* sociis. *Ibid. Lettr.* La mort est dans ce pot. *Vat.*

quidquam amaritudinis in olla.

42. Vir autem quidam venit de Baalsalisa deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos, & frumentum novum in pera sua. At ille dixit: Da populo, ut comedat.

43. Respondítque ei minister ejus: Quantum est hoc, ut apponam centum viris? Rursumque ille ait: Da populo, ut comedat: hæc enim dicit Dominus: Comedent, & supererit.

44. Posuit itaque coram eis: qui comederunt, & superfuit juxta verbum Domini.

& il n'y eut plus ensuite aucune amertume dans le pot.

42. Et il vint un homme de Baalsalisa qui portoit à l'homme de Dieu des pains des prémices, vingt pains d'orge, & du froment nouveau dans sa besace. Elisée dit à son serviteur: Donnez ces pains à manger au peuple.

43. Son serviteur luy répondit: Qu'est-ce que cela pour servir à cent personnes? Il redit encore, donnez ce pain à manger au peuple. Car voici ce que dit le Seigneur: Ils mangeront & il y en aura de reste.

44. Il servit donc ces pains devant ces personnes qui en mangérent & il y en eut de reste selon la parole du Seigneur.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. *MON mari, qui étoit vôtre serviteur est mort, & maintenant son creancier vient pour prendre mes deux fils, &c.*

Plusieurs croyent que cet homme dont il est parlé ici, étoit Abdias Intendant d'Achab, qui *Theod. in hunc loc.*

Synopsis Criticor. Tirin. cacha dans des cavernes cent Prophétes pour les sauver de la fureur de Jézabel, & qui avoit soin de les nourrir. Et ils témoignent que ce fut même cette charité qu'il exerça à l'égard de ces Prophétes, qui l'endetta ; ce qui donne lieu d'admirer encore plus la généreuse libéralité d'un Officier de la Cour, qui non-seulement n'appréhenda point la fureur d'une Princesse aussi cruelle & aussi impie qu'étoit Jézabel ; mais qui même ne craignit pas de réduire sa famille dans la derniére nécessité, pour soulager celle de tant de Prophétes. Dieu ne voulut pas que sa charité fût sans récompense, & lorsqu'il fut mort, sa veuve étant poursuivie par son creancier qui vouloit en payement de sa dette prendre ses deux fils pour ses esclaves, selon qu'il se pratiquoit alors, Dieu luy inspira de venir trouver Elizée, pour luy demander du secours dans un besoin si pressant. Alors ce grand serviteur de Dieu, qui pouvoit luy dire, *Act. 3. 6.* comme saint Pierre ; *Je n'ay ni or ni argent*, trouva néanmoins dans le thrésor de sa charité dequoy luy donner, & en quelque sorte plus abondamment que s'il n'avoit été riche que des biens du monde ; puisqu'il tint à elle seule, & non pas à luy, qu'elle ne reçût beaucoup davantage.

V. 3. 4. &c. Elizée luy dit : Empruntez de vos voisins un grand nombre de vaisseaux vuides, & étant rentrée dans vôtre maison, fermez la porte sur vous ; & versez de cette huile que vous avez dans tous ces vases, &c.

Synops. Critic. C'étoit assez la coûtume en ces temps-là de se servir d'huile pour oindre le corps, soit du-

rant la vie, soit après la mort. Ainsi ce que cette femme dit à Elizée, nous marque, ou qu'il luy restoit un peu d'huile pour servir à cet usage, ou qu'il luy en restoit très peu, & autant qu'il en falloit pour s'oindre le corps. Les saints Péres qui ont regardé Elizée comme la figure de JESUS-CHRIST; en sorte que saint Augustin ne craint pas de dire que c'est avec une entiére assurance qu'il represente ce Prophéte comme une image du Sauveur: *Sanctum Elizeum confidenter & securè asserimus Salvatoris nostri imaginem præstitisse*; nous obligent en même temps de regarder cette femme qui crie vers luy dans son besoin, comme étant aussi l'image de son Eglise, qui est la mére, dit un saint Pape, de deux enfans, c'est-à-dire & des Juifs & des Gentils. Et ce que l'on vient de dire de la cause pour laquelle le mari de cette femme s'étoit endetté, ne doit point être un obstacle à ce que saint Augustin nous va representer; puisqu'outre que ce que l'on a rapporté est proprement une conjecture des Autheurs, quand il seroit véritablement authorisé par les livres saints, on sçait assez que ni les comparaisons, ni les figures ne sont jamais justes en tout point, & qu'il suffit que le principal se rapporte à la vérité qui est figurée. Cette veuve donc, dit saint Augustin, c'est-à-dire l'Eglise même, s'étoit endettée, non d'une dette ordinaire, qui ne regarde que de l'argent, mais d'une dette beaucoup plus terrible, qui étoit celle de ses péchez. Et celuy à qui elle s'étoit engagée par tant de crimes, étoit un créancier inexorable, c'est-à-dire le démon mê-

August. de temp. serm. 106. tom. 10. pag. 359.

Gregorius Magnus, in Ezech. lib. 1. hom. 3. tom. 2. p. 1058.

me ; selon cette déclaration d'un Prophéte :
Isai. cap. 50. 1. *Vous avez été vendus à cause de vos péchez.* Voyons donc, ajoûte le même Saint, comment cette veuve a pû être délivrée de l'esclavage. C'a été par l'accroissement de l'huile, c'est-à-dire de la charité & de la miséricorde. La cupidité avoit crû, & la charité s'étoit éteinte. Cette même charité s'est rallumée & l'iniquité a été détruite. JESUS-CHRIST le véritable Elisée est venu, & la veuve qui est l'Eglise, a été entiérement dégagée de la dette de ses crimes par l'accroissement de l'huile, c'est-à dire par le don divin de sa grace & de l'onction ineffable de sa charité si miséricordieuse. Ces voisins à qui Elizée luy ordonne d'emprunter des vases, sont proprement les Gentils, & les vases qu'elle emprunte sont vuides, afin qu'ils méritent d'être remplis de l'huile de cette divine miséricorde, parce que toutes les nations avant que de recevoir le don de la grace étoient vuides, n'ayant ni la foy, ni la charité, ni aucunes bonnes œuvres. Considérez donc, mes très-chers fréres, que tant que la veuve n'eut de l'huile que dans son propre vaisseau, elle n'en avoit point assez ni pour elle-même, ni pour le payement de sa dette, & c'est une grande vérité qui nous est marquée, car celuy qui n'aime que luy seul ne se suffit point à soy-même, & n'est point capable de satisfaire pour ses péchez. Mais lors qu'il commence à répandre l'huile de la charité dans tous les vases de ses voisins, il devient capable de se suffire à soy-même, & de s'acquitter entiérement de ses dettes. Car c'est la nature de l'amour saint & de la vraie charité, de s'aug-

s'augmenter en se donnant, & de croître en soy d'autant plus, qu'elle se répand davantage sur les autres. Le pain de la charité n'est pas comme celuy qui nourrit le corps. Donnez-le à cent personnes différentes, il vous demeure entier ; *Panem charitatis si dederis centum hominibus, integer manet.*

℣. 6. *Elle dit à son fils : Apportez moy encore un vaisseau Il luy répondit ; Il n'y en a plus, & l'huile s'arrêta.*

On a déja dit qu'il ne tint qu'à cette femme de recevoir une plus grande abondance de cette huile, puisqu'Elizée l'avoit avertie d'emprunter le plus de vaisseaux qu'elle pourroit, & que la source du miracle ne se fût point arrêtée tant qu'elle auroit eu des vases pour recevoir ce qu'il luy donnoit gratuitement. On ne sçauroit admirer assez dans cette figure la magnificence de Dieu à l'égard des hommes, puisqu'il semble ne leur demander qu'une chose très-facile pour les remplir de ses dons : Qu'ils ayent soin de luy présenter seulement un cœur vuide & d'eux mêmes & des créatures ; & la source de cette onction sainte de sa grace & de son Esprit capable de les racheter de tous leurs péchez, & de les nourrir divinement, ne cessera point de couler au fond de leurs cœurs Que si elle vient à s'arrêter, c'est une marque qu'ils ne sont plus du nombre de ceux dont parle la sainte Vierge, lorsqu'elle s'écrie, *que Dieu remplit de ses biens ceux qui en sont affamez.* Ils sont donc pleins de quelque autre chose, dont la plénitude leur a ôté cette faim si nécessaire pour pouvoir être rassasiez de la divine justice. Saint Luc c. 1. 53.

August. tib. de nat. & grat. cap. 70.

Augustin étend encore cette vérité en l'expliquant de l'exercice de la charité envers le prochain. Ses paroles sont très-remarquables. La charité, dit ce saint, s'augmente, tant qu'elle se communique. Tous les hommes sont des vases de la charité. Si nous désirons que l'huile de la charité nous remplisse avec abondance, nous devons aimer, non pas seulement les bons, mais les méchans mêmes. Nous devons aimer les bons, parce qu'ils sont bons; & les méchans, afin qu'ils cessent d'être méchans. Car l'huile de la charité a cette vertu qu'elle rend les bons encore meilleurs, & qu'elle retire les méchans des ténébres de leurs péchez, en les ramenant à la lumiére de la vérité. Quand à ce que l'Ecriture dit, ajoûte ce Pére, que cette veuve ferma la porte de sa maison, lorsqu'elle voulut répandre l'huile dans les vases dont on a parlé, cela nous marque que nous ne devons aussi faire l'aumône qu'après que la porte de nôtre cœur a été fermée; c'est-à-dire, que chacun de nous la doit faire uniquement pour l'amour de Dieu; non pour en être loüé par les hommes, mais pour mériter que Dieu nous fasse miséricorde. Car celuy qui fait l'aumône pour être loüé, à la porte de son cœur toute ouverte lors qu'il la fait. Mais celuy qui envisage seulement dans ses bonnes œuvres la vie éternelle & le pardon de ses péchez, tient la porte de son cœur fermée, lors même qu'il s'acquitte publiquement de ses bonnes œuvres, parce qu'il y cherche, non ce qui paroît, mais ce qui ne paroît pas.

℣. 21. *Elle monta ensuite à la chambre de*

l'homme de Dieu & mit l'enfant sur son lit; & ayant fermé la porte, elle vint trouver son mari.

Les Interprétes témoignent que cette femme ne desespérant pas qu'Elisée ne pût bien ressuscíter son fils, comme Elie avoit ressuscité celuy de la veuve de Sarepta, le mit sur son lit; soit qu'elle espérât que l'attouchement du lit même d'un si saint homme pourroit luy servir; soit afin que ce Prophéte qu'elle avoit dessein de faire venir, le trouvant ainsi couché sur son lit, fût plus ému de compassion, & plus porté à prier pour luy; soit enfin qu'elle voulût seulement tenir son enfant caché jusqu'à ce qu'elle eût parlé au Prophéte. Ils ajoûtent, qu'elle pût encore avoir differens motifs en fermant la porte de cette chambre, qui furent, ou d'empêcher que la chose n'éclattât; ce qui auroit accablé d'affliction son mari, & même exposé le nom de Dieu aux railleries & aux blasphêmes des impies; ou de peur que son mari en s'opposant à son départ ne devint par son incredulité un obstacle à la résurréction de son fils; ou que l'on n'ensévelît son corps durant son absence. Elle pouvoit bien sans doute avoir ces veuës differentes. Et l'on ne sçauroit assez admirer combien la demeure passagére de ce saint Prophéte chez cette femme avoit contribué à faire croître sa foy; puisque celle qui auparavant avoit eu peine a le croire, lorsqu'il luy avoit promis un fils, ne craint pas presentement de s'assurer en quelque sorte qu'il le pourra bien ressuscíter après sa mort, & qu'elle *Synopsis critic.*

uſe pour cela de toutes les précautions que luy ſuggera ſans doute le Saint-Eſprit. Que cet exemple eſt édifiant & en même-temps plein d'inſtruction pour nous ? Car ſi la préſence d'Eliſée, qui étoit comme le fait voir ſaint Auguſtin la figure de Jesus-Christ, eſt devenuë ſi éficace pour le ſalut de cette femme, combien la preſence du Sauveur même & ſa demeure non paſſagére, mais fixe, au fonds de nos cœurs par la communication réelle de ſon corps & de ſon eſprit, doit elle y produire des effets ſans comparaiſon plus divins ? & ſi une femme Juive a pû eſpérer qu'un homme mortel luy procureroit la grace de la reſurréction de ſon fils, après avoir procuré la naiſſance à ce même fils par la vertu de ſa foy, qui ſont les pécheurs parmi les Chrétiens qui pourront deſeſpérer qu'un Dieu homme reſſuſcité pour ſauver les hommes, n'ait le pouvoir de donner une vie nouvelle à leurs ames, pourveu qu'ils ſoient dans les mêmes diſpoſitions où a été cette femme Sunamite, qu'ils faſſent comme elle, toutes les démarches qu'ils doivent faire pour leur ſalut, & qu'ils employent tous les moyens qu'une ſageſſe vrayment Chrétienne leur doit inſpirer ?

℣. 23. *Ce n'eſt point aujourd'huy le premier jour du mois?, ni le jour du Sabbat.*

Menoch. Synopſis Cyriac. En ces jours de fêtes les Juifs s'aſſembloient dans leurs Synagogues, ou alloient trouver les Prophétes & les Docteurs de la loy pour les conſulter & pour entendre la parole de Dieu. Mais comme il paroît par Adrichome que la ville de Sunam étoit éloignée de huit ou neuf

heures de chemin du mont-Carmel, où demeuroit Elisée, & que la loy ne permettoit point qu'on fit le jour du Sabbat un si long chemin, il semble selon la remarque des Interprétes, que l'Ecriture met ici le jour pour la veille du Sabbat.

℣. 29. *Elisée dit à Giézi; Ceignez vos reins; prenez mon bâton à vôtre main & allez-vous-en. Si vous rencontrez quelqu'un, ne le saluez point; & si quelqu'un vous salüe, ne luy répondez point; & mettez mon bâton sur le visage de l'enfant.*

Un ancien Pére témoigne, que la raison pour laquelle le Prophéte deffendit à Giézi de s'arrêter à qui que ce fût, ni de salüer personne dans le chemin, étoit qu'il le connoissoit pour un homme vain, qui se seroit fait un honneur de dire à ceux qu'il eût rencontrez, le sujet qui l'obligeoit de s'en aller à Sunam; & que rien n'est opposé au don des miracles, comme cette vaine gloire. Saint Ambroise néanmoins & saint Augustin avec plusieurs Interprétes n'entendent point autre chose par cette deffense d'Elisée, qu'un ordre qu'il luy donnoit de se hâter, sans s'amuser à discourir inutilement dans le chemin avec ceux qu'il rencontreroit. Ce qui a rapport avec ce que JESUS-CHRIST ordonna depuis à ses Disciples, en les envoyant travailler à la conversion des peuples, lors qu'il leur dit, *de ne salüer aussi personne dans le chemin.* Car ce n'est pas le dessein de Dieu de rendre ses serviteurs incivils & indifférens envers leurs fréres; puis qu'il les oblige dans l'Evangile de saluër même leurs ennemis.

Theodor. 4 Reg. quæst. 17.

Ambros. in Luc. cap. 10. tom. 3. pag 131. August. tom. 10. serm. 107 de temp. pag. 160. Synopsis Critic.

Luc. 10. 4.

Matth. cap. 5. 47. Mais il veut par là seulement, comme le dit saint Ambroise, leur faire entendre, que lorsqu'ils sont appliquez à éxécuter ses ordres, ils le doivent faire avec ardeur, n'ayant dans l'esprit & dans le cœur que l'affaire unique qu'il demande d'eux, sans s'arrêter à s'entretenir vainement avec les hommes. Quant au bâton qu'Elisée envoya par son serviteur, nous devons le regarder comme le manteau d'Elie, ou comme la verge de Moïse, qui avoient servi à faire de grands miracles; Dieu employant ordinairement quelques instrumens extérieurs pour opérer ses prodiges; & voulant par là comme frapper davantage les sens des hommes, & leur faire concevoir, que c'est au mérite & à la personne de ceux à qui appartiennent ces instrumens, qu'il luy a plû d'attacher des effets si miraculeux de sa puissance. Elisée donc peut bien croire, que le bâton dont il se servoit, étant appliqué sur l'enfant mort, pourroit le ressusciter sans qu'il fût luy-même obligé d'aller en personne pour opérer un si grand miracle; quoy que saint Augustin semble témoigner, qu'il sçavoit ce qu'il faisoit. Mais, comme on a vû déja, que les Prophétes ne connoissoient que ce qu'il plaît à Dieu de leur découvrir, peut-être que Dieu ne luy fit pas connoître d'abord ce qui devoit arriver.

August. de verb. Apostol. serm. 11. tom. 10. pag. 115.

℣. 30. *Mais la mére de l'enfant dit à Elisée; Je vous jure par le Seigneur, que je ne vous quitteray point. Il alla donc avec elle.*

Cette femme, selon la remarque d'un Interpréte, ne crut point que le serviteur d'Elisée

eût le pouvoir même avec le baton de ſon ſaint maître, de reſſuſciter ſon fils. Et Dieu ſe ſervit de ſa voix & des inſtances qu'elle fit à Eliſée, pour l'obliger de partir luy-même, cachant ſous les voiles de cette conduite extérieure & humaine des véritez importantes que nous verrons dans la ſuite.

V. 31. 32. &c *Cependant Giézi étoit allé devant eux; & il avoit mis le bâton d'Eliſée ſur le viſage de l'enfant. Mais ni la parole, ni le ſentiment, ne luy étoient point revenus. Eliſée entra enſuite dans la maiſon. Il ferma auſſi-tôt la porte ſur luy, & il pria le Seigneur. Après cela il monta ſur le lit & ſe coucha ſur l'enfant. Il mit ſa bouche ſur ſa bouche, ſes yeux ſur ſes yeux, &c.*

La ſeule lecture de toutes les circonſtances de cette hiſtoire ſi particulariſée, imprime d'abord néceſſairement l'idée de quelque myſtére. Et l'on ne peut point ſe perſuader, ni que Dieu ait inſpiré à ce ſaint Prophéte d'en uſer d'une maniére ſi extraordinaire pour reſſuſciter un enfant, ni qu'il ait voulu que toutes ces particularitez ayent été marquées dans ſon Ecriture, ſimplement pour faire connoître aux hommes que le fils d'une femme de la ville de Sunam recouvra la vie, après être mort. L'on peut dire même, que n'enviſageant cette hiſtoire que ſelon la lettre, on eſt moins frappé de la toute-puiſſance du Créateur, lors qu'il employe des moyens ſi bas & ſi petits en apparence pour produire la réſurrection d'un enfant, que ſi par la ſeule voix de ſon Prophéte, il l'eût rétiré en un inſtant d'entre les

bras de la mort, comme il luy étoit certainement tres-facile. C'eſt ce qui oblige auſſi les Interprétes, quoyque ſcrupuleuſement attachez, comme l'on ſçait à la lettre, dont ils ne s'écartent que le moins qu'ils peuvent, à reconnoître, que l'hiſtoire de cette reſurrection, bien que véritable en elle-même, a été toute myſtérieuſe. Et l'on peut bien aſſurer, qu'en cela même la grandeur de l'eſprit de Dieu paroît davantage, lorſque ſous la vérité d'une hiſtoire tres-réelle, il a renfermé viſiblement le plus grand de tous les myſtéres, qui eſt celuy de l'incarnation, & de la rédemption des hommes. Voici la maniére dont ſaint Auguſtin, le plus éclairé d'entre les Péres, nous repreſente cette » vérité. Cette femme de Sunam, dit-il, » étoit ſtérile; mais par la vertu de la » priére d'Eliſée, elle devint mére & eut un » fils. L'Egliſe de même qui étoit ſtérile » avant la venuë de JESUS-CHRIST, a en» fanté depuis ſon avénement le peuple Chré» tien. Ce fils de la Sunamite étoit mort du» rant l'abſence d'Eliſée; & le peuple des » Gentils étoit mort auſſi par ſes péchez, » avant que le Fils de Dieu ſe fût rendu pre» ſent parmi eux. Eliſée deſcend de la mon» tagne; & l'enfant de cette veuve eſt rétabli » dans la vie. JESUS-CHRIST deſcend du ciel; » & le peuple des Gentils, qui eſt l'enfant de » l'Egliſe, eſt reſſuſcité. Mais voyons de quel» le ſorte cela ſe paſſa. Le bien-heureux Eli» ſée donne ſon bâton à ſon ſerviteur. Et ce » ſerviteur s'en va mettre ce bâton ſur le vi» ſage de l'enfant mort; mais le mort ne reſ-

Synopſis Critic.

Auguſt. de temp. ſer. 207. tom. 10. pag. 360. Idem. de verb. Ap. ſem. 11. Ib. d. p. 11. Idem. contr. Fauſt. lib. 12. cap. 35. tom. 6. pag. 113

ſuſcita point. Ce ſerviteur d'Eliſée portoit « la figure de Moïſe. Car Dieu envoya Moïſe « avec une verge ou un bâton en Egypte. Mais « cette verge ou ce bâton de Moïſe, qui put « bien affliger l'Egypte par pluſieurs playes diffe- « rentes, ne pût point la reſſuſciter en la délivrant « du péché originel ou actuel. Car, comme parle « l'Apôtre, *la loy ne conduit perſonne à une par-* « *faite juſtice.* Il étoit donc néceſſaire que celuy « qui avoit envoyé le bâton deſcendît luy-même. « Le bâton ſans Eliſée, n'avoit aucune vertu; « parce que la croix ſans JESUS-CHRIST n'avoit « point non plus aucun pouvoir. Ainſi ce « Prophéte étant venu, monte ſur le lit, & ſe « couche ſur l'enfant, *mettant ſes yeux ſur ſes* « *yeux, ſes mains ſur ſes mains*, pour le pou- « voir reſſuſciter. Voyez, mes fréres, ajoute ce « Saint, combien cet homme, arrivé à la ple- « nitude d'un âge parfait ſe retreſſit pour « ajuſter tous ſes membres à ceux d'un enfant « qui étoit mort & couché; & conſidérez dans « ce que fait Elizée à l'égard de cet enfant la « figure de ce que JESUS-CHRIST même a ac- « compli à l'égard de toute la nature humaine. « Ecoutez l'Apôtre qui dit du Sauveur; *Qu'il* « *s'eſt rabaiſſé luy-même ſe rendant obéiſſant juſ-* « *qu'à la mort.* Parce que nous étions petits, « il s'eſt fait luy-même petit. Parce que nous « étions morts & couchez par terre, ce Medecin « charitable s'eſt rabaiſſé juſqu'à nous; nul ne « pouvant effectivement relever un homme qui « eſt abbatu, s'il ne veut auparavant ſe pan- « cher & s'abbaiſſer juſqu'à luy. Quant à ce « qui eſt marqué, que l'enfant baailla ſept «

Hebr. cap. 7. v. 19.

Philip 2. 8.

„ fois, cela nous figure les dons du Saint-
„ Esprit, qui ont été conférez aux hommes par
„ le mérite de l'avenement du Fils de Dieu,
„ pour pouvoir être resſûscitez. Auſſi lors-
„ que JESUS-CHRISTS donna cet Esprit divin
„ aux Apôtres, il ſouffla ſur eux, en leur di-
Joan cap. 20. 22. „ ſant; *Recevez le Saint-Esprit.* Et lors qu'il
„ leur conféra l'Esprit ſaint en ſoufflant ſur
„ eux, *il mit*, en quelque façon *ſa bouche ſur*
„ *leur bouche*, à l'éxemple d'Eliſée. *Os enim quodammodo ſuper os poſuit, quando inſufflando Spiritum dedit.* Nous voyons donc, comme dit encore le même Saint, Eliſée ainſi qu'un Prophéte, prédire non pas ſeulement par ſes paroles mais encore par ſes actions un grand & profond myſtére. *Attende Heliſeum in magno altóque myſterio, tanquam Prophetam, agendo prænuntiantem, non ſolum loquendo.*

Il ſemble que nous pouvons ajoûter à ce que dit ſaint Auguſtin, que toutes ces différentes actions d'Eliſée, qui ferme la porte ſur luy, qui prie le Seigneur, qui monte enſuite ſur le lit où étoit couché l'enfant mort, qui ſe rappetiſſe & ſe proportionne à ſon petit corps, comme afin de réchauffer tous ſes membres, qui deſcend après de deſſus le lit, & ſe promene dans la chambre; qui remonte encore une fois ſur le lit, & ſe couche de nouveau ſur l'enfant, que toutes ces circonſtances, dis-je, de la conduite d'Eliſée, nous font concevoir d'une maniere très-ſenſible, combien la réſurrection ſpirituelle de toute la nature humaine, figurée par la réſurrection corporelle de cet enfant, a dû coûter au Fils de Dieu & de priéres, &

d'humiliations & de souffrances, depuis qu'étant descendu du ciel pour entrer dans nôtre maison, c'est-à-dire, pour s'unir à nôtre chair, il eut comme fermé la porte après-luy, en oubliant, pour le dire ainsi, qu'il fût Dieu, & embrassant, pour l'amour de nous, des abbaissemens qui alloient jusques à l'anéantissement.

Saint Ambroise dit excélemment, que l'ardeur de la charité de JESUS-CHRIST étoit figurée par la chaleur qu'Elisée s'efforça de procurer aux membres froids de cet enfant mort; & que c'est dans le Baptême où l'on meurt avec JESUS-CHRIST, comme dit saint Paul, que l'on sent l'effet de cette ardeur vivifiante de son amour : Que celuy là éprouve toûjours le froid de la mort, qui ne meurt point avec ce divin Sauveur, ne pouvant être échauffé, s'il ne s'approche de son feu, qui doit être en luy une source de lumiére & de chaleur. *Christus nobis commortuus est, ut nos calefaceret, qui ait; ignem veni mittere in terram. Frigidus itaque est; qui non moritur in Christo. Calefieri non potest, cui ignis ardens non appropinquat.* *Ambros. in cap. 4. Eccles. tom. 2. p. 1108.*

Saint Grégoire Pape dit de même, que la crainte figurée par le bâton du Prophéte, fit place à l'amour, & que celuy que cette crainte n'avoit pû ressusciter, le fut par l'Esprit de cet amour tout divin; & il ajoûte, que ces deux tours que fit Elizée en se promenant dans la chambre, nous marquoient figurément ce que devoit faire JESUS-CHRIST, qui alla des deux côtez appeler les Juifs & les Gentils. *Gregor. Magnus in Iob. lib. 9. cap. 22.*

Huc illucque deambulat ; quia & Judæam juxta, & longè positas gentes vocat.

℣. 38. 39. &c. *Elisée dit à l'un de ses serviteurs : Prenez un grand pot & préparez à manger pour les enfans des Prophétes, &c.*

Hieron. epist. 22. tom. 1. pag. 172. Theodor. 4. Reg. 4. quæst. 19.

Les saints Péres nous font remarquer sur cet endroit la pauvreté dans laquelle vivoient alors les Prophétes ; puisque le premier de tous, qui avoit un si grand don pour faire divers miracles, & dont la foy avoit multiplié l'huile d'une maniere si miraculeuse en faveur de cette veuve dont on a parlé qui étoit réduite à l'extrémité, ayant a traiter tous ses disciples, ne leur donne que quelques herbes sauvages, telles qu'on pouvoit les trouver alors, & quelques pains d'orge, qu'on luy offroit, qui étoient des pains faits des prémices des fruits de la terre, consacrez à Dieu suivant la loy de Moïse, mais qu'on donnoit aux Prophétes, à cause sans doute que l'impiété des Princes & des peuples d'Israël avoit renversé le ministére de la Religion du vray Dieu. La farine dont se servit Elizée pour corriger l'amertume de ces herbes, que son serviteur avoit fait cuire n'eût été par elle-même qu'un foible remede, & incapable d'arrêter tout seul un si grand mal. Mais la bénédiction du Prophéte luy conféra la même vertu, qu'au sel dont on a parlé auparavant, dont il se servit pour changer ces eaux malsaines, qui causoient la stérilité. Aussi saint Jérôme parlant de cette action de l'homme de Dieu, témoigne que, lors que les disciples des Prophétes se plaignirent tous ensemble de ce poison, qu'on avoit

mis dans le pot sans le connoître, il ne se mit point en colére contre ceux qui l'avoient fait, mais se contenta d'y remédier avec un peu de farine qu'il y répandit, en adoucissant, dit-il, ces herbes amères par la vertu toute-puissante du même Esprit qui avoit servi à Moïse pour changer & adoucir miraculeusement l'amertume des eaux de Mara. *Non iratus est cocis; sed farinâ desuper jactâ, amaritudinem dulcoravit eâdem Spiritus virtute, quâ Moïses mutaverat Maram in dulcedinem.* Saint Bernard dit; Que la parole de Dieu, que les Pasteurs annoncent au peuple, & qu'ils leurs presentent, comme la vraye nourriture de leurs ames, leur paroît souvent ainsi amére, parce que n'ayant du goût que pour les choses de la terre, ils ne peuvent point goûter les choses du ciel; & qu'ils s'écrient contre l'amertume de cette divine parole, à l'éxemple de ces disciples de JESUS-CHRIST, qui voyant qu'il leur présentoit sa chair sacrée à manger, trouvérent de la dureté dans ce qu'il disoit. Mais il ajoûte, que la charité, figurée par cette farine, dont se servit Elizée, est capable d'adoucir dans leurs esprits & dans leurs cœurs ce qui leur paroît amer & dur dans la volonté de Dieu, que JESUS-CHRIST appeloit luy-même sa nourriture; & qu'il n'y a que Dieu seul, qui peut donner, pour le dire ainsi, au palais du cœur de l'homme ce goût céleste de la charité. *Non affert, imò afferri jubet farinam; quoniam non præbet, sed hortatur habere charitatem, cujus condimento reddantur dulcia quæ priùs videbantur amara.*

Exod. cap. 15.

Bern. de diverf. serm. 95. tom. 2. pag. 254.

Ioan cap. 6.

Nemo namque nisi solus Deus valet saporem charitatis palato cordis infundere.

CHAPITRE V.

1. NAAMAN Général de l'armée du Roy de Syrie étoit un homme puissant & en grand honneur devant le Roy son maître, parce que le Seigneur avoit sauvé par luy la Syrie. Il étoit vaillant & riche, mais lépreux.

1. NAAMAN Princeps militiæ Regis Syriæ, erat vir magnus apud dominum suum, & honoratus: per illum enim dedit Dominus salutem Syriæ: erat autem vir fortis & dives, sed leprosus.

2. Et il arriva que quelques voleurs" étant sortis de Syrie emmenérent captive une petite fille du païs d'Israël, qui fut mise au service de la femme de Naaman.

2. Porrò de Syria egressi fuerant latrunculi, & captivam duxerant de terra Israël puellam parvulam: quæ erat in obsequio uxoris Naaman,

3. Cette fille dit à sa maîtresse: Plût à Dieu que mon seigneur eût été trouver le Prophéte qui est à Samarie. Il l'auroit sans doute guéri de sa lepre.

3. quæ ait ad dominam suam: Utinam fuisset dominus meus ad Prophetam, qui est in Samaria: profectò curasset eum à lepra, quam habet.

4. Naaman ensuite vint trouver" son maître & luy

4. Ingressus est itaque Naaman ad

℣. 1. *Autr.* Soldats. Milites olim latrones vocabantur. *Synopſ.*

℣. 4. *Expl.* son grand crédit luy donnoit accès auprès du Roy, quoy qu'il fût lépreux: & apparemment il ne luy parloit que de loin *Synopſis.*

dominum suum, & nunciavit ei, dicens: Sic & sic locuta est puella de terra Israël.

dit : Une fille d'Israël a dit telle & telle chose.

5. Dixitque ei Rex Syriæ: vade & mittam litteras ad Regem Israël. Qui cùm profectus esset, & tulisset secum decem talenta argenti, & sex millia aureos & decem mutatoria vestimentorum,

5. Le Roy de Syrie luy répondit : Allez, j'écriray pour vous au Roy d'Israël. Il partit donc de Syrie, il prit avec luy dix talens d'argent six mille écus d'or, & dix habillemens neufs,

6. detulit litteras ad Regem Israël, in hæc verba : Cùm acceperis epistolam hanc, scito quòd miserim ad te Naaman servum meum, ut cures eum à lepra sua.

6. & porta la lettre du Roy de Syrie au Roy d'Israël, qui étoit conçûë en ces termes : Lors que vous aurez reçû cette lettre, vous sçaurez que je vous ay envoyé Naaman mon serviteur, afin que vous le guérissiez " de sa lepre.

7. Cúmque legisset Rex Israël litteras, scidit vestimenta sua, & ait : Numquid Deus ego sum, ut occidere possim, & vivificare, quia iste misit ad me, ut curem hominem à lepra sua ? animadvertite, & videte quòd occasiones

7. Le Roy d'Israël ayant reçû cette lettre déchira ses vêtemens, & dit : Suis-je un Dieu pour pouvoir ôter & rendre la vie ? Pour m'envoyer ainsi un homme afin que je le guérisse de sa lepre? Vous voyez que ce Prince ne cherche qu'une occasion pour rompre avec moy.

℣. 6 *Expl* en commandant au Prophéte qui est en vôtre Royaume de le guérir. *Synops.*

quærat adversum me.

8. Elisée homme de Dieu ayant appris que le Roy avoit déchiré ainsi ses vêtemens, luy envoya dire : Pourquoy avez-vous déchiré vos vêtemens ? Que cet homme vienne à moy, & qu'il sçache qu'il y a un Prophéte dans Israël.

8. Quod cùm audisset Eliseus vir Dei, scidisse videlicet Regem Israël vestimenta sua, misit ad eum, dicens : Quare scidisti vestimenta tua ? veniat ad me, & sciat esse Prophetam in Israël.

9. Naaman donc vint avec ses chevaux & ses chariots ; & il se tint à la porte de la maison d'Elisée.

9. Venit ergo Naaman cum equis & curribus, & stetit ad ostium domus Elisei :

10. Et Elisée luy envoya une personne pour luy dire : Allez vous laver sept fois dans le Jourdain, & vôtre chair se guérira & deviendra pure".

10. misitque ad eum Eliseus nuncium, dicens : Vade & lavare septies in Jordane, & recipiet sanitatem caro tua, atque mundaberis.

11. Naaman étant tout fâché commençoit à se retirer, en disant : Je croyois qu'il me viendroit trouver, & que se tenant debout il invoqueroit le nom du Seigneur son Dieu, qu'il toucheroit de sa main ma lepre, & qu'il me guériroit.

11. Iratus Naaman recedebat, dicens : Putabam quòd egrederetur ad me, & stans invocaret nomen Domini Dei sui, & tangeret manu sua locum lepræ, & curaret me.

12. N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana

12. Nunquid non meliores sunt Abana

✝. 10. *Hebr.* revertetur caro tua, & mundabitur. *Vat.*

&

& Pharphar, fluvii Damasci, omnibus aquis Israël, ut laver in eis & mundèr? Cùm ergo vertisset se, & abiret indignans,

& de Pharphar qui sont meilleurs que tous ceux d'Israël pour m'y aller laver, & pour y devenir pur? Ayant donc déja tourné visage il s'en alloit tout en colére.

13. accesserunt ad eum servi sui, & locuti sunt ei: Pater & si rem grandem dixisset tibi Propheta, certè facere debueras: quanto magis quia nunc dixit tibi: Lavare, & mundaberis?

13. Ses serviteurs s'approchérent de luy & luy dirent: "Pére quand le Prophéte vous auroit ordonné quelque chose de bien difficile, vous auriez dû néanmoins le faire: combien donc luy devez-vous plûtôt obéïr lors qu'il vous dit: Allez vous laver, & vous serez pur?

14. Descendit, & lavit in Jordane septies juxta sermonem viri Dei, & restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli, & mundatus est.

14. Il descendit donc dans le Jourdain: il s'y lava sept fois selon que l'homme de Dieu l'avoit ordonné, & sa chair devint comme la chair d'un petit enfant, & il fut guéri de sa lépre.

15. Reversusque ad virum Dei cum universo comitatu suo, venit, & stetit coram eo, & ait: Verè scio quòd non sit alius Deus in universa terra, nisi tantùm in Israël: Obsecro itaque ut acci-

15. Après cela il retourna pour voir l'homme de Dieu avec toute sa suite, & il vint se presenter devant luy, & il luy dit: Je sçay certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre que celuy qui est dans

℣. 13. *Expl.* Le nom de pére étoit alors, comme est presentement celuy de seigneur. At pater Æneas. *Virg.*

Israël. Je vous conjure donc de recevoir ce que vôtre serviteur vous offre.

pias benedictionem à servo tuo.

16. Elisée luy répondit : Je vous jure par le Seigneur devant lequel je suis presentement, que je ne recevray rien de vous ; & Naaman le pressant fort, il ne voulut jamais se rendre.

16. At ille respondit: Vivit Dominus, ante quem sto, quia non accipiam. Cúmque vim faceret, penitùs non acquievit.

17. Naaman donc luy dit: Il faut faire ce que vous voulez : mais je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce païs. Car vôtre serviteur n'offrira plus à l'avenir des holocaustes ou des victimes aux Dieux étrangers ; mais il ne sacrifiera qu'au Seigneur.

17. Dixítque Naaman : Ut vis : sed, obsecro, concede mihi servo tuo, ut tollam onus duorum burdonum de terra : non enim faciet ultrà servus tuus holocaustum aut victimam diis aliens, nisi Domino.

18. Il n'y a qu'une chose pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour vôtre serviteur, qui est que lorsque le Roy mon seigneur entrera dans le temple de Remmon pour adorer étant appuyé sur ma main, si j'adore " dans le temple de Remmon lors qu'il y adorera luy-même, que le Seigneur me le pardonne.

18. Hoc autem solum est, de quo depreceris Dominum pro servo tuo quando ingredietur dominus meus templum Remmon, ut adoret, & illo innitente super manum meam, si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscat mihi Dominus servo tuo

℣. 18. *Hebr.* Si je me baisse. *Expl.* pour le soûtenir. *Vat.*

pro hac re.

19. Qui dixit ei : Vade in pace. Abiit ergo ab eo electo terræ tempore.

19. Elisée luy répondit : Allez en paix. Naaman se sépara ainsi de luy, & il avoit déja fait une lieuë de chemin",

20. Dixítque Giezi puer viri Dei : Pepercit dominus meus Naaman Syro isti, ut non acciperet ab eo quæ attulit : vivit Dominus, quia curram post eum, & accipiam ab eo aliquid.

20. lors que Giézi qui servoit l'homme de Dieu dit en luy-même : Mon maître a épargné ce Naaman de Syrie & n'a voulu rien prendre : mais je jure par le Seigneur que je courray après luy, & que j'en recevray quelque chose.

21. Et secutus est Giezi post tergum Naaman: quem cùm vidisset ille current tem ad se, desiliit de curru in occursum ejus, & ait : Rectène sunt omnia ?

21. Giézi donc s'en alla après Naaman, & Naaman le voyant courir vers luy descendit promptement de son chariot, vint au devant de luy, & luy dit? Tout se porte-t-il bien?

22. Et ille ait; Rectè : dominus meus misit me ad te, dicens : Modò venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraim, ex filiis Prophetarum: da eis talentum argenti, & vestes mutatorias duplices.

22. Giézi luy répondit : Tout se porte bien. Mon maître m'a envoyé vous dire que deux jeunes hommes des enfans des Prophétes luy sont arrivez tout à l'heure de la montagne d'Ephraim. Il vous prie de me donner pour eux un talent d'argent & deux habits.

℣. 19. *Lettr* electo terræ tempore *id est*, verno tempore. *Hebr* milliare terræ.

23. Naaman luy dit : Il vaut mieux que je vous donne deux talens ; & il le contraignit de les recevoir, & ayant mis les deux talens d'argent & les deux habits dans deux sacs qu'il lia, il en chargea deux de ses serviteurs qui les portérent devant Giézi.

23. Dixítque Naaman : Melius est ut accipias duo talenta. Et coëgit eum, ligavítque duo talenta argenti in duobus saccis, & duplicia vestimenta, & imposuit duobus pueris suis, qui & portaverunt coram eo.

24. Le soir étant venu, il les prit de leurs mains & les serra dans sa maison & renvoya ces gens qui s'en retournérent.

24. Cúmque venisset jam vesperi, tulit de manu eorum, & reposuit in domo, dimisítque viros, & abierunt.

25. Giézi entra ensuite & se vint présenter devant son maître. Et Elisée luy dit : D'où venez-vous Giézi ? Giézi luy répondit : Vôtre serviteur n'a été nulle part.

25. Ipse autem ingressus, stetit coram domino suo. Et dixit Elíseus : Unde venis Giezi ? Qui respondit : Non ivit servus tuus quoquam.

26. Mais Elisée luy répondit : Mon cœur n'étoit-il pas present avec vous, lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au devant de vous. Maintenant donc vous avez reçû de l'argent & des habits pour acheter des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs & des servantes.

26. At ille ait : Nónne cor meum in præsenti erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui ? Nunc igitur accepisti argentum, & accepisti vestes, ut emas oliveta & vineas, & oves, & boves, & servos, & ancillas.

27. Sed & lepra Naaman adhærebit tibi, & semini tuo, usque in sempiternum. Et egressus est ab eo leprosus quasi nix.

27. Mais *en récompense* la lépre de Naaman s'attachera à vous & à toute vôtre race pour jamais. Et Giézi se retira d'avec son maître tout couvert d'une lépre blanche comme la neige.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. *QUELQUES voleurs étant sortis de Syrie, emmenérent captive une petite fille du païs d'Israël, qui servit depuis la femme de Naaman. Cette fille dit à sa maitresse : Plût à Dieu que mon Seigneur eût été trouver le Prophéte qui est à Samarie : Il l'auroit sans doute guéri de sa lépre.*

Cet exemple, comme plusieurs autres de l'Ecriture, nous fait voir que beaucoup de choses sont regardées dans le monde comme étant de purs effets du hazard, qui ne le sont pas néanmoins à l'égard de Dieu, dont l'éternelle providence préside à tout, & tire des choses mêmes les plus communes de grands avantages pour le salut des élûs. Si l'on regarde en effet avec des yeux de payen ce qui se passa alors, on n'y trouvera qu'un évenement fort simple & fort ordinaire. Des voleurs sortis de Syrie viennent piller le païs des Israëlites. Ils en enleverent une petite fille captive. Cette jeune fille est venduë, & devient l'esclave d'un des grands Seigneurs

de Syrie, qui la donne à sa femme pour la
Gen. 37. 28. servir. Ce fut ainsi que Joseph étant vendu à des Marchands Ismaëlites, & depuis à un grand Seigneur d'Egypte, devint son esclave. Mais si l'on regarde ces mêmes évenemens avec les yeux de la foy, l'on reconnoîtra que comme Dieu sçût tirer de la malice des enfans de Jacob, qui avoient vendu leur frére Joseph, un aussi grand avantage qu'étoit celuy de rendre ce Joseph même le sauveur tant de l'Egypte, que de son pére & de ses fréres; il se servit de la même sorte de la mauvaise volonté de ces voleurs de Syrie, qui emmenérent captive une jeune fille Israëlite, pour procurer à Naaman le Général des armées du Roy, le plus grand bonheur qui pouvoit luy arriver, qui étoit celuy de la guérison de sa lépre, & encore plus de la connoissance du vray Dieu. Cette vûë est tellement attachée à la lettre de l'Ecriture, que ce seroit même s'en écarter en quelque sorte, que de ne la pas avoir; puisque l'autheur de ces livres saints ne joint ensemble ces deux circonstances de la captivité de cette petite fille, & de la guérison miraculeuse de Naaman, qu'afin sans doute de nous donner lieu d'y faire cette importante réfléxion. Saint Ambroise recherchant la figure dans la lettre, dit que cette fille captive figuroit l'Eglise des Gentils, plus jeune, c'est-à dire plus nouvelle que celle des Juifs. Elle étoit captive, dit ce saint Evêque, " non d'une captivité ordinaire, comme est celle de ceux qui sont seulement esclaves des hommes; mais d'une captivité beaucoup plus ter-

Ambros. de sacramento lib 1. cap. 5. lib 2 c 3. Item de initian. c 3. tom. 4. pag. 345. 355. 355.

rible, qui eſt celle du démon, lequel domine avec un empire tyrannique ſur tous les pécheurs. *Captivus erat populus nationum, non dico captivitatem ſub hoſte aliquo conſtitutam, ſed eam captivitatem dico quæ major eſt, quando diabolus cum ſuis ſævo dominatur imperio, & captiva ſibi colla ſubjicit peccatorum.* Cette Egliſe donc auparavant captive, mais devenuë libre par la grace, donne conſeil à tous ceux qui ſont, comme Naaman, encore engagez dans la lépre, ou du paganiſme, ou de l'héréſie, ou du péché; & les invite à recourir aux Prophétes du Seigneur pour être guéris. Que s'ils ſont plus ſourds que ce Général d'armée, qui écouta auſſi-tôt le conſeil qu'on luy donnoit, & qui mérita de trouver dans la guériſon de ſon corps celle de ſon ame, l'on peut dire qu'il s'élevera un jour auſſi-bien que la Reine du Midi, pour les condamner dans le jugement de Dieu, d'avoir été moins ſenſibles à la voix de JESUS-CHRIST même, qu'il ne le fut à celle d'une jeune fille & d'un Prophéte.

℣. 10. *Allez vous laver ſept fois dans le Jourdain, &c.*

Ce nombre de ſept, comme le remarquent les Interprétes, eſt myſtérieux dans le langage de l'Ecriture. Eliſée donc ordonna à Naaman de ſe laver ſept fois differentes dans l'eau du Jourdain, comme pour marquer qu'il ſeroit alors très-parfaitement guéri; à moins que nous ne voulions dire avec ſaint Bernard & Tertullien, que l'Eſprit de Dieu nous figuroit peut-être par là les ſept playes differentes de

Synopſis Critic.

Bernard. de paſſ. ſerm. 1. tom. 2. p. 86.

la lépre du péché, qui doivent être guéries dans l'eau du Jourdain, c'eſt-à-dire dans le baptême, par la vertu toute divine du profond anéantiſſement de l'Incarnation de Jesus-Christ, figurée ſelon ce Pére, par le Jourdain, qui ſignifie deſcente & abbaiſſement. Ce ne fut point par aucun mépris, qu'Eliſée ne voulut point venir luy même parler à ce Général d'armée; mais au contraire par humilité, & pour éviter la vaine gloire dont il auroit pû être tenté, s'il avoit paru devant un homme ſi puiſſant, qui venoit de loin, tout idolâtre qu'il étoit, implorer ſon aſſiſtance. Ainſi au lieu de le guérir, comme il l'auroit pû ſans doute, par la vertu de ſa foy, il fut inſpiré de Dieu de l'envoyer ſe laver dans le Jourdain, tant pour éprouver s'il ajoûteroit foy à ſes paroles, que pour empêcher peut-être que l'on ne luy attribuât le miracle de ſa guériſon. Jesus-Christ uſa depuis d'une ſemblable conduite à l'égard de l'aveugle-né, qu'il obligea, même après l'avoir touché, de s'aller laver dans l'eau de la Piſcine de Siloé, quoy qu'il luy fût ſi facile de le guérir ſans cela.

Tertull. adverſus Marcion. lib. 4. c. 9.

Ioan. 9. 7

℣. 12. *N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana & de Pharphar, qui ſont meilleurs que tous ceux d'Iſraël?*

Ce Seigneur de la Cour de Syrie n'étant point encore éclairé de la lumiére de la foy, ne comprenoit pas, comme le remarque ſaint Ambroiſe, que l'eau par elle-même n'avoit aucune vertu pour le guérir de ſa lépre, & qu'ainſi ce ne ſeroit ni l'eau du Jourdain, ni l'eau des fleuves d'Abana & de Pharphar, qui le guéri-

Ambroſ. de ſacrament. lib. 1. cap. 5. tom. 4. p. 355.

roient, mais la grace du Seigneur attachée à l'eau dans laquelle on luy ordonnoit d'aller se laver. *Non aqua omnis sanat, sed aqua sanat, quæ habet gratiam Christi.* C'est ce que ce Pére entend proprement de l'eau du Batême, qu'il regardoit comme ayant été figurée par l'eau du Jourdain, qui fut depuis consacrée par le Batême de JESUS-CHRIST. Il dit que le peuple des Gentils qui étoit lépreux & tout plein de taches avant qu'il fût batisé dans le fleuve mystérieux de l'Eglise, a été purifié de toutes ses taches, tant corporelles que spirituelles, dans le Sacrement du Batême, & est devenu comme une Vierge toute pure, selon la parole de saint Paul. Naaman crut à la fin le conseil qu'on luy donna d'obéir à Elisée, il s'y soûmit, il s'alla laver dans l'eau du Jourdain, & il fut guéri, dit le même Saint, également & dans le corps & dans l'ame. Le Fils de Dieu nous fait remarquer dans la guérison miraculeuse de cet Officier du Roy de Syrie, quel étoit l'aveuglement du peuple Juif, qui demeuroit comme insensible à ses graces, lorsqu'un étranger venoit, pour parler ainsi, ravir & sa grace & son royaume au milieu d'eux. *Il y avoit*, dit JESUS CHRIST, *plusieurs lépreux en Israël au temps du Prophéte Elisée, & néanmoins nul d'entr'eux ne fut guéri, mais seulement Naaman qui étoit de Syrie.* Sur quoy saint Ambroise fait encore cette excélente réfléxion. D'où vient, « dit-il, qu'Elisée ne guérissoit point ses fréres « & ses citoyens, lorsqu'il guérissoit des étran- « gers, sinon parce que la guérison est attachée «

Idem in Luc. c. 4. tom. 3. p. 68.

2. Cor. 11. 2.

Luc. cap. 4. 27.

In Luc. tom. 3. p. 68.

» à la volonté, & non au pays, & que les
» faveurs de Dieu sont données au désir du
» cœur, & non exigées comme un droit par la
» nature ? Apprenez donc, ô Chrétien, ajoûte-
» t'il, à demander ce que vous souhaittez d'ob-
» tenir ; car les graces & les dons du Ciel ne
» sont point pour ceux qui les regardent avec
» dégoût & avec froideur. *Disce, Christiane, rogare quod cupias impetrare. Fastidiosos viros cælestium profectus munerum non sequuntur.*

V. 15. *Après cela il retourna pour voir l'homme de Dieu avec toute sa suite, & il luy dit : Je sçay certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre, que celuy qui est dans Israël.*

Luc. 17. 17. Des dix lépreux que le Fils de Dieu guérit, selon qu'il est rapporté dans l'Evangile, il n'y en eut qu'un qui revint trouver son bienfacteur, & qui rendit gloire à Dieu ; & celuy-là étoit étranger. Il est vray que nous ne voyons icy qu'un seul homme qui est guéri de la lépre par Elisée. Mais cet homme étoit aussi étranger, & il possédoit la premiére dignité dans un Royaume. Cependant la grace de la guérison de sa lépre corporelle passa jusques à son cœur. Il reconnut dans un effet si miraculeux la toute-puissance de celuy dont le Prophete étoit le ministre. Ni ses richesses, ni le premier poste qu'il tenoit à la Cour du Roy ne le purent empêcher de changer de religion, & d'embrasser celle du Dieu d'Israël. Il revient tout plein de reconnoissance trouver Elisée, pour luy déclarer qu'il reconnoît & qu'il est trés-convaincu

qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre que celuy qu'il adoroit, & qu'il ne sacrifiera plus aux dieux étrangers, mais à luy seul. Quel est le bras qui put produire un changement si subit, sinon celuy du Très-haut? *Hæc mutatio dexteræ Excelsi.* Et qui n'admirera l'infinie miséricorde de Dieu, qui va chercher dans le milieu de la Syrie, & au milieu d'une Cour, un des plus puissans du Royaume, pour le guérir de la lépre spirituelle de l'idolatrie, par la guérison de la lépre de son corps. Mais qui ne s'étonnera en même temps de voir qu'aujourd'huy dans le sein même de l'Eglise, plusieurs de ceux qui sont, non des étrangers, mais les enfans, demeurent froids au milieu de tant de graces qu'ils reçoivent tous les jours de la main d'un Dieu qui s'est fait homme & est mort pour eux? C'est peut-être ce que l'Ecriture a voulu nous figurer dans la suite par l'exemple de Giézi, dont nous parlerons bien tôt.

℣. 17. *Je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays: Car vôtre serviteur à l'avenir ne sacrifiera plus qu'au Seigneur.*

Le profond respect que conçut Naaman pour la majesté du vray Dieu qu'on adoroit en Judée, le porta, selon la remarque d'un ancien Pére, à respecter même la terre de ce pays. Il est vrai qu'alors la Judée sembloit être dans la prophanation à cause de l'impiété des Israëlites. Mais cet homme si admirable, comme l'appelle le même Pére, envisageoit les vrais serviteurs de Dieu, tels qu'é-

Theodor. 4. Reg. quæst 19.

Estius in hunc loc.

toient les saints Prophétes, parmi lesquels la vraye religion subsistoit dans sa pureté; & révérant avec une parfaite vénération un pays où le Seigneur tout-puissant qui l'avoit guéri, étoit reconnu & adoré, il demanda, non par un esprit de superstition, mais par le principe d'une véritable dévotion, qu'il luy fût permis d'emporter la charge de deux mulets de la terre du pays, pour s'en servir a élever en Syrie un autel, où il pût sacrifier au vray Dieu. On ne doit donc pas, dit un sçavant homme, desapprouver la dévotion de ceux qui ont autrefois apporté en Europe quelque peu de terre des lieux saints, par la vénération qu'ils avoient pour cette terre, sur laquelle avoit marché le Sauveur du monde, dans le temps qu'il travailloit & par sa vie & par ses souffrances, au grand ouvrage de la Rédemption des hommes. Quelques uns ont cru que Naaman demandoit à Elisée la permission de sacrifier hors le Temple de Jérusalem; mais ils se trompent visiblement, dit le même autheur, ne comprenant pas que la Loy qui défendoit de sacrifier en un autre lieu que celuy où seroit l'Arche, ne regardoit que les Juifs, & non les Gentils; & l'on ne lit point, ni on ne croit point non plus, que Naaman ait été circoncis.

℣. 18. 19. *Il n'y a qu'une chose sur laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour vôtre serviteur; qui est que lorsque le Roy mon Seigneur entrera dans le temple de Remmon pour y adorer étant appuyé sur ma main, si j'adore dans ce temple lorsqu'il y adorera, que*

le Seigneur me le pardonne. Elisée luy répondit : Allez en paix.

Estius remarque fort bien, qu'on ne doit pas croire, comme quelques-uns ont crû, qu'Elisée ait consenti par indulgence, que Naaman pour se maintenir auprès du Roy, feignît d'adorer ses dieux, quand il seroit avec luy ; puisque c'est un crime, non seulement d'adorer, mais de feindre même d'adorer les idoles, & qu'en ce point la dispense ne peut avoir aucun lieu. Ainsi, selon l'explication très-véritable de ce sçavant homme, cette parole d'Elisée à Naaman, *allez en paix*, n'étoit point une dispense qu'il luy accordoit, mais une déclaration qu'il luy faisoit, que lorsque sa charge l'obligeroit de donner la main au Roy, & que ce Prince se baissant pour adorer une idole, il seroit contraint de se baisser avec luy, non pour adorer la même idole, mais seulement pour le soûtenir dans sa foiblesse, il n'offenseroit point Dieu ; car il ne feroit alors que ce qu'il faisoit par tout ailleurs, lorsque le Roy s'appuyoit sur luy. Et il ne pouvoit y avoir à craindre aucun scandale, puisqu'il étoit seul serviteur de Dieu, ou au moins avec sa seule famille, & que d'ailleurs il donnoit des marques de sa véritable religion par les sacrifices qu'il offroit au Dieu d'Israël, ayant emporté exprès, comme on l'a dit, de la terre de la Palestine pour faire un autel où il pût sacrifier à l'avenir. Mais un ancien Pére dit même que Naaman faisoit honte aux Juifs, lorsqu'il témoignoit à Elisée une si grande crainte d'offenser Dieu, dans le

Theodoret. 4. Reg. quæst. 19.

temps même que ceux que l'on regardoit comme le peuple de Dieu, & qu'il avoit comblez de ſes graces, ne craignoient pas de préférer ouvertement à ſon culte celuy des idoles.

℣. 26. 27. *Eliſée répondit à Giézi : Mon cœur n'étoit-il pas préſent avec vous, lorſque cet homme eſt deſcendu de ſon chariot pour aller au devant de vous ? Maintenant donc vous avez reçu de l'argent & des habits, &c. Mais en récompenſe la lépre de Naaman s'attachera à vous & à toute vôtre race pour jamais.*

Saint Auguſtin admirant cette parole d'Eliſée, qui témoignoit à Giézi que ſon cœur étoit préſent avec luy, lorſqu'il exigeoit des préſens de Naaman, quoy qu'il en fût éloigné de corps, dit que cette vûë ſpirituelle du Prophéte, qui étoit en luy un effet de la lumiére que Dieu répandoit d'une maniére miraculeuſe au fond de ſon cœur, nous fait connoître que les Saints étant dépoüillez de ce corps mortel, verront ſans comparaiſon encore plus clairement toutes choſes avec les yeux de l'eſprit; puiſque la lumiére des plus grands Prophétes en cette vie étant comparée à celle des Saints en l'autre monde, ne peut être regardée que comme l'état de l'enfance à l'égard de l'âge d'un homme parfait. Mais ſaint Ambroiſe conſidérant le parfait deſintéreſſement de ce ſaint Prophéte, repreſente ſa conduite comme un modelle de la charité toute pure des Miniſtres du Seigneur dans la diſpenſation de ſes dons céleſtes, & celle de Giézi

Aug. de Civitate Dei, lib. 22. c. 29.

In Luc. 4. tom. 3. pag. 68.

ſon ſerviteur, comme un exemple des effets funeſtes que produit la cupidité dans le cœur des hommes. Eliſée, dit-il, donna une preuve « de ſa foy en refuſant les préſens qu'on luy « offroit. Apprenez donc & du précepte du « Seigneur, & de l'exemple du Prophéte, à « donner gratuitement ce que vous avez receu « gratuitement, & à ne pas vendre les ſacrez « myſtéres, mais à les offrir ; car la grace de « Dieu ne ſe priſe point pour de l'argent, & « dans la diſpenſation des Sacremens, le Miniſ- « tre n'y doit point chercher ſon intérêt, mais « faire paroître ſa fidélité. Et ce n'eſt pas néan- « moins aſſez que vous ne recherchiez point le « gain vous-même ; il faut encore que vous « ayez ſoin de conſerver pures les mains de vos « domeſtiques. Inſtruiſez donc vôtre famille, « exhortez-là, & veillez ſur elle. Que s'il arri- « ve en cela que quelqu'un de vos ſerviteurs « vous trompe, ſuivez l'exemple du ſaint Pro- « phéte, en le rejettant auſſi-tôt que vous l'aurez « découvert. La lépre ſuit promptement un « gain honteux, & un argent mal acquis rend « impur en même temps le corps & l'ame. « *Vous avez receu de l'argent*, dit Eliſée à « Giézi ; *c'eſt pourquoy la lépre de Naaman s'at-* « *tachera à vous & à toute vôtre race pour ja-* « *mais*. Il paroît d'abord de la dureté dans cette « ſentence du Prophéte, par laquelle toute la « race de Giézi eſt condamnée pour jamais à « cauſe de ſa cupidité ; à moins que nous n'en- « tendions plûtôt par ſa race les héritiers de ſes « vices, que ſes enfans ſelon la chair ; de mê- « me que JESUS-CHRIST a dit des Juifs, »

» qu'ils étoient enfans du diable, non par une
» succession charnelle, mais par une imitation
» de ses crimes. Ainsi toutes les personnes ava-
» res & remplies de cupidité deviennent les
» héritiers de sa lépre, en même temps que de
» ses richesses mal acquises, qui sont pour elles
» plûtôt un thrésor de crimes que de vraies
» richesses. *Ergo omnes cupidi, omnes avari, Giezi lepram cum divitiis suis possident; & malè quæsitâ mercede, non tam patrimonium facultatum, quàm thesaurum criminum congregarunt.* Ce qu'il y a d'étonnant dans l'exemple de Giézi, c'est qu'il étoit tous les jours témoin de la vie toute angélique d'un si saint Prophéte, & qu'il avoit le bonheur d'être instruit à tous momens autant par l'exemple que par les paroles de l'héritier de toutes les graces & du double esprit du grand Elie. Mais puisqu'on a vû depuis un Judas dans la compagnie de JESUS CHRIST même, on ne doit point être si surpris de voir que ce serviteur d'Elisée ait été avare & menteur. Dieu permet ces sortes d'exemples pour étonner salutairement ses vrais serviteurs, & pour leur faire comprendre la vérité de cette parole de JESUS-CHRIST, que dans son royaume plusieurs de ceux qui paroissoient les premiers seront les derniers, & plusieurs de ceux que l'on regardoit comme les derniers, deviendront enfin les premiers. Naaman & Giézi en sont des preuves très-éclatantes; puisqu'en même temps que Dieu va choisir dans un Royaume étranger un grand Seigneur & un Général d'armée, pour le retirer de l'idolatrie en l'éclairant par

par la lumiére de la foy, on voit le ſerviteur du plus ſaint Prophéte qui fût alors, retomber dans une eſpéce d'idolatrie, qui eſt l'avarice, ſelon que ſaint Paul l'a nommée luy-même. Cette lépre corporelle dont il fut puni, n'étoit que l'ombre & la figure de la lépre intérieure qui défiguroit ſon ame aux yeux de Dieu. Et ſi ceux qui imitent ſa cupidité, ne ſont pas frappez extérieurement de cette playe ſi ſenſible à l'homme, ils ne laiſſent pas, comme le dit ſaint Ambroiſe, d'être de véritables lépreux devant celuy qui s'eſt contenté de faire voir une fois en la perſonne de Giézi combien il avoit d'horreur d'une diſpoſition ſi criminelle.

CHAPITRE VI.

1. DIXERUNT autem filii Prophetarum ad Eliſeum : Ecce locus in quo habitamus coram te, anguſtus eſt nobis.

2. Eamus uſque ad Jordanem, & tollant ſinguli de ſilva materias ſingulas, ut ædificemus nobis ibi locum ad habitandum. Qui

1. UN jour les enfans des Prophétes dirent à Eliſée : Vous voyez que ce lieu-ci où nous demeurons avec vous eſt trop petit pour nous.

2. Permettez-nous d'aller juſques au Jourdain, afin que chacun de nous prenne du bois de la foreſt, & que nous nous bâtiſſions là un lieu où nous puiſſions de-

℣. 1. *Lettr.* coram te i. e. apud te. *Vatabl.*

meurer. Elisée leur répondit : Allez.

3. L'un d'eux luy dit : Venez donc aussi vous-même avec vos serviteurs. Il luy répondit : J'iray.

4. Et il s'en alla avec eux. Lors qu'ils furent venus jusqu'au Jourdain, ils commencérent à couper du bois.

5. Mais il arriva que l'un d'eux abbatant un arbre, le fer de sa cognée tomba dans l'eau. Aussi-tôt il s'écria & dit à Elisée : Hélas mon seigneur, hélas, j'avois emprunté cette cognée.

6. L'homme de Dieu luy dit : Où le fer est il tombé? Il luy montra l'endroit. Elisée donc couppa un morceau de bois & le jetta au même endroit, & le fer *revint* & nagea sur l'eau.

7. Elisée luy dit : Prenez-le : Il étendit sa main & le prit.

8. Le Roy de Syrie combattoit un jour contre Israël, & tenant conseil avec ses serviteurs il leur dit : Il faut que nous dressions une embuscade en tel & tel endroit.

dixit : Ite.

3. Et ait unus ex illis : Veni ergo & tu cum servis tuis. Respondit : Ego veniam.

4. Et abiit cum eis. Cúmque venissent ad Jordanem, cædebant ligna.

5. Accidit autem, ut cùm unus materiam succidisset, caderet ferrum securis in aquam : exclamavitque ille, & ait : Heu heu heu domine mi, & hoc ipsum mutuò acceperam.

6. Dixit autem homo Dei : Ubi cecidit? At ille monstravit ei locum. Præcidit ergo lignum, & misit illuc: natavitque ferrum,

7. & ait : Tolle. Qui extendit manum, & tulit illud.

8. Rex autem Syriæ pugnabat contra Israël, consiliumque iniit cum servis suis, dicens : In loco illo & illo ponamus insidias.

9. Misit itaque vir Dei ad Regem Israël, dicens : Cave ne transeas in locum illum quia ibi Syri in insidiis sunt.

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au Roy d'Israël : Prenez garde de ne pas passer par là, parce que les Syriens y doivent dresser une embuscade.

10. Misit itaque Rex Israël ad locum quem dixerat ei vir Dei, & præoccupavit eum, & observavit se ibi non semel neque bis.

10. Le Roy d'Israël envoya au lieu que luy avoit dit l'homme de Dieu, & il s'en saisit le premier, & il se garda ainsi *des Syriens* plus d'une & deux fois.

11. Conturbatúmque est cor Regis Syriæ pro hac re : & convocatis servis suis, ait : Quare non indicatis mihi quis proditor mei sit apud Regem Israël ?

11. Le cœur du Roy de Syrie fut troublé de cet accident, & ayant assemblé ses serviteurs il leur dit : Pourquoy ne me découvrez-vous point qui est celuy qui me trahit auprès du Roy d'Israël?

12. Dixítque unus servorum ejus : Nequaquam domine mi Rex, sed Eliseus Propheta, qui est in Israël, indicat Regi Israël omnia verba quæcunque locutus fueris in conclavi tuo.

12. L'un de ses serviteurs luy répondit : Ce n'est point qu'on vous trahisse ô Roy mon seigneur. Mais c'est le Prophète Elisée qui est en Israel qui découvre au Roy d'Israël tout ce que vous dites *en secret* dans vôtre chambre.

13. Dixítque eis, Ite: & videte ubi sit: ut mittam, & capiam eum. Annunciavérúntque ei, dicentes: Ecce in Dothan.

13. Il leur répondit: Allez, voyez où il est, afin que je l'envoye prendre. Ils vinrent donc l'avertir, & ils luy dirent : Elisée est à " Dothaïn.

℣. 13 *Expl.* ville en la tribu de Zabulon selon Adrichome, ou de Manassé selon d'autres. *Menoch.*

14. Le Roy de Syrie y envoya auſſi-tôt de la cavalerie, des chariots, & ſes meilleures trouppes, & étant arrivez la nuit ils inveſtirent la ville.

14. Miſit ergo illuc equos & currus, & robur exercitus: qui cùm veniſſent nocte, circundederunt civitatem.

15. Le ſerviteur de l'homme de Dieu ſe levant au point du jour ſortit dehors & ayant vû l'armée au tour de la ville, la cavalerie & les chariots, il en vint avertir ſon maître & luy dit: Hélas mon ſeigneur, hélas que ferons-nous?

15. Conſurgens autem diluculo miniſter viri Dei, egreſſus, vidit exercitum in circuitu civitatis, & equos & currus: nunciavitque ei, dicens: Heu, heu heu domine mi: quid faciemus?

16. Eliſée luy répondit: Ne craignez point, car il y a plus de gens armez avec nous qu'il n'y en a avec eux.

16. At ille reſpondit: Noli timere: plures enim nobiſcum ſunt, quàm cum illis.

17. En même temps Eliſée faiſant ſa priére dit à Dieu: Seigneur ouvrez luy les yeux afin qu'il voye. Le Seigneur ouvrit les yeux de ce ſerviteur & il vit auſſi-tôt une montagne pleine de chevaux & de chariots de feu qui étoient au tour d'Eliſée.

17. Cúmque oraſſet Eliſeus, ait: Domine, aperi oculos hujus ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, & vidit: & ecce mons plenus equorum, & curruum ignéorum, in circuitu Eliſei.

18. Cependant les ennemis vinrent à luy & Eliſée fit ſa priére au Seigneur &

18. Hoſtes verò deſcenderunt ad eum: porrò Eliſeus

v. 15. *Expl.* non Giézi parce qu'il étoit lépreux; mais un autre. *Tir.*

eravit ad Dominum, dicens : Percute, obsecro, gentem hanc cæcitate. Percussitque eos Dominus, ne viderent juxta verbum Eliſei.

19. Dixit autem ad eos Eliſeus : Non eſt hæc via, neque iſta eſt civitas : ſequimini me, & oſtendam vobis virum quem quæritis. Duxit ergo eos in Samariam:

20. cùmque ingreſſi fuiſſent in Samariam, dixit Eliſeus : Domine aperi oculos iſtorum, ut videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, & viderunt ſe eſſe in medio Samariæ.

21. Dixítque Rex Iſraël ad Eliſeum, cùm vidiſſet eos : Numquid percutiam eos, pater mi ?

22. At ille ait: Non percuties : neque enim cepiſti eos gladio & arcu tuo, ut percutias : ſed pone panem & aquam coram eis, ut comedant & bibant, & vadant ad Dominum ſuum.

luy dit : *Seigneur*, frappez je vous prie tout ce peuple d'aveuglement, & auſſi-tôt le Seigneur les frappa d'aveuglement, ſelon la parole d'Eliſée.

19. Alors Eliſée leur dit : Ce n'eſt pas ici le chemin ni la ville : Suivez moy & je vous montreray l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie ;

20. & lors qu'ils furent entrez dans la ville, Eliſée dit à Dieu : Seigneur ouvrez leur les yeux afin qu'ils voyent. Le Seigneur leur ouvrit les yeux, & ils réconnurent qu'ils étoient au milieu de Samarie.

21. Le Roy d'Iſraël les ayant vûs dit à Eliſée : Mon pére ne les tueray-je pas ?

22. Eliſée luy répondit : Vous ne les tuërez point. Car vous ne les avez point pris avec l'épée ni avec l'arc pour avoir droit de les tuer. Mais faites leur ſervir du pain & de l'eau afin qu'ils mangent & qu'ils boivent, & qu'ils s'en

retournent vers leur maître.

23. Le Roy d'Israël leur fit donc servir une grande quantité de viandes, & après qu'ils eurent mangé & bû, il les renvoya & ils retournérent vers leur maître. Depuis ce temps-là les Syriens ne vinrent plus par trouppes pour piller les terres d'Israël.

23. Appositáque est eis ciborum magna præparatio, & comederunt & biberunt, & dimisit eos, abierúntque ad dominum suum, & ultrà non venerunt latrones Syriæ in terram Israël.

24. Quelque temps après Bénadad Roy de Syrie assembla toutes ses trouppes & vint assiéger Samarie.

24. Factum est autem post hæc, congregavit Benadad Rex Syriæ, universum exercitum suum, & ascendit, & obsidebat Samariam.

25. Et la ville fut pressée d'une famine extrême, jusqu'à-ce que le siége continuant toûjours, la tête d'une âne fut venduë quatre-vingt écus d'or, & la quatriéme partie d'un cabat de fiente de pigeon cinq écus d'or.

25. Factáque est fames magna in Samaria: & tamdiu obsessa est, donec venumdaretur caput asini octoginta argenteis, & quarta pars cabi stercoris columbarum quinque argenteis.

26. Et le Roy d'Israël passant le long des murailles une femme s'écria & luy dit: ô Roy mon seigneur sauvez-moy.

26. Cúmque Rex Israël transiret per murum, mulier quædam exclamavit ad eum dicens: Salva me do-

℣. 25. Les Auteurs sont si partagez de sentimens sur l'usage de la fiente de pigeon, qu'on aime mieux n'en rien dire, que de s'arrêter à quelqu'une de ces opinions qui sont si douteuses. *Theodor. Ioseph. Synops. Critic.*

mine mi Rex.

27. Qui ait? Non te salvat Dominus: unde te possum salvare? de area, vel de torculari? Dixitque ad eam Rex: Quid tibi vis. Quæ respondit:

27. Il luy répondit: Le Seigneur ne vous sauve pas, d'où prendrois-je dequoy vous sauver? seroit-ce de l'aire ou du pressoir, & le Roy ajoûta: Que me voulez vous dire? Elle luy répondit:

28. Mulier ista dixit mihi: Da filium tuum, ut comedamus eum hodie, & filium meum comedemus cras.

28. Voila une femme qui m'a dit: Donnez vôtre fils afin que nous le mangions aujourd'huy, & demain nous mangerons le mien.

29. Coximus ergo filium meum, & comedimus. Dixique ei die altera: Da filium tuum, ut comedamus eum. Quæ abscondit filium suum.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, & nous l'avons mangé. Je luy ay dit le jour d'après: Donnez vôtre fils afin que nous le mangions. Mais elle a caché son fils.

30. Quod cùm audisset Rex, scidit vestimenta sua, & transibat per murum. Viditque omnis populus cilicium, quo vestitus erat ad carnem intrinsecus.

30. Le Roy l'ayant entendu parler de la sorte déchira ses vêtemens. Et il passoit le long des murailles, & tout le monde vit le cilice dont il étoit couvert sur la chair.

31. Et ait Rex: Hæc mihi faciat Deus & hæc addat, si steterit caput Elisei filii Saphat super ipsum hodie.

31. Et le Roy dit: Que Dieu me traite dans toute sa sévérité, si la tête d'Elisée fils de Saphat, est sur ses épaules aujourd'huy au soir.

32. Eliseus autem

32. Cependant Elisée étoit

assis dans sa maison, & des vieillards étoient assis avec luy. Le Roy envoya donc un homme *pour le tuer*. Et avant que cet homme fût arrivé ; Elisée dit à ces vieillards : Sçavez-vous que ce *Prince* fils d'un meurtrier à envoyé ici un homme pour me couper la tête ? Prenez donc garde lors qu'il arrivera, fermez luy la porte & ne le laissez pas entrer. Car j'entends le bruit des pieds de son seigneur qui vient après luy.

33. Lors qu'il parloit encore, on vit paroître cet homme qui venoit à luy, & il luy dit : Vous voyez l'extrême mal-heur où Dieu nous réduit, que puis-je attendre davantage du Seigneur ?

sedebat in domo sua, & senes sedebant cum eo. Præmisit itaque virum : & antequam veniret nuncius ille, dixit ad senes : Nunquid scitis quòd miserit filius homicidæ híc, ut præcidatur caput meum ? videte ergo, cùm venerit nuncius, claudite ostium, & non sinatis eum introire : ecce enim sonitus pedum domini ejus post eum est.

33. Adhuc illo loquente eis, apparuit nuncius, qui veniebat ad eum. Et ait : Ecce tantum malum à Domino est : quid amplius expectabo à Domino ?

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. *IL arriva que l'un d'eux abbatant un arbre, le fer de sa cognée tomba dans l'eau. Aussi-tôt il s'écria, & dit à Elizée : Hélas, mon seigneur, hélas ; j'avois emprunté cette cognée.*

Les saints Péres nous font remarquer sur

cette hiſtoire, quelle étoit la pauvreté de ces Prophétes, qui n'habitoient point proprement dans des maiſons, mais qui vivoient comme étrangers ſur la terre logeant dans des tentes & des cabanes qu'ils dreſſoient eux-mêmes, & ſe voyant obligez d'emprunter une cognée pour couper du bois. Saint Jérôme dit qu'ils étoient comme les Moines de l'ancienne Loy, logeant ſous de petites cabanes qu'ils bâtiſſoient près du Jourdain, renonçant à tout le tumulte des villes, & ſe nourriſſant d'herbes ſauvages. *Filii Prophetarum, quos Monachos in veteri Teſtamento legimus, ædificabant ſibi caſulas prope fluenta Jordanis, & turbis urbium derelictis, polentâ & herbis agreſtibus victitabant.* Mais s'ils figuroient les Moines, quant à la vie ſolitaire qu'ils menoient, & s'ils étoient, comme dit encore ſaint Jérôme, les Princes & les chefs de tous les Moines, on peut dire que par les fonctions ſi relevées dont ils s'acquittoient, lorſqu'ils étoient députez de Dieu comme des Ambaſſadeurs, pour aller porter ſes ordres aux Rois & aux peuples, ils étoient encore la figure des Apôtres mêmes. Eliſée, quoy qu'il fut un homme ſi élevé au deſſus des autres, ne dédaignoit pas d'accompagner ſes Diſciples, pour aller couper du bois avec eux; & il parut en cela l'image des Chefs des Apôtres, tel que fut ſaint Paul, qui après être monté au troiſiéme Ciel, ne craignoit pas de ſe rabbaiſſer à travailler avec les autres Chrétiens à des tentes, pour gagner dequoy ſe nourrir luy-même, & ſoulager la néceſſité des pauvres.

Theodor. 4. Reg. quæſt. 19.

Hieron. epiſt. 4. tom 1. p. 43. epiſt. 13 Paul.

v. 6. L'homme de Dieu luy dit : Où le fer eſt-il tombé ? Il luy montra l'endroit. Elizée donc coupa un morceau de bois, & le jetta au même endroit, & le fer revint & nagea ſur l'eau.

Ce miracle d'Eliſée eſt fort aiſé à comprendre. Un de ſes Diſciples coupant du bois, le fer de la cognée avec laquelle il coupoit, ſe détache & tombe dans le fond de l'eau. Il crie à ſon maître que cette cognée étoit d'emprunt, & luy fait connoître l'inquiétude où il étoit pour la rendre ; ce qui marque en même temps & ſa pauvreté & ſa généroſité. Le Prophéte inſpiré de Dieu coupe dans l'inſtant un bâton, comme pour en faire une autre poignée, & l'ayant jetté dans l'eau, le fer qui étoit au fond ſe rejoint à ce bâton, & revient ſur l'eau. Mais ſi on s'arrête à la ſeule ſuperficie de ce miracle qui en eſt la lettre, & qu'on n'en pénetre point l'eſprit, il faut reconnoître qu'on n'en pourra retirer que très-peu d'édification ; & il ſemble qu'on peut aſſurer que les circonſtances mêmes de cette hiſtoire nous font aiſément juger qu'elle enferme quelque choſe de plus grand qu'il ne paroît. Car pourquoy ce ſaint Prophéte voulant retirer le fer de cette cognée, qui étoit tombé au fond de l'eau, ne ſe ſert-il pas de la poignée même d'où il s'étoit détaché, & en couppe-t'il une nouvelle, pour le faire revenir ſur l'eau, puiſqu'il paroiſſoit plus naturel de n'employer pour cela que l'ancienne, & que l'une & l'autre pouvoient ſervir également pour ce miracle à celuy que Dieu rendoit

maître de la nature ? C'eſt donc ce qui a porté les Péres à rechercher la vérité ſous la figure, & le ſuc divin de l'eſprit ſous l'écorce de la lettre. Et c'eſt ce qui a fait dire à Tertullien, qu'il n'y avoit rien de plus clair que le myſtére que marquoit ce bois qu'Eliſée couppa & jetta dans l'eau ; c'eſt-à-dire que la dureté de ce ſiécle plongé dans le plus profond de l'erreur, ainſi que le fer au fond de l'eau, n'a pu être délivré que par le bois du véritable Eliſée, qui eſt JESUS CHRIST ; que ce bois eſt le bois ſacré de ſa croix, & que cette délivrance miraculeuſe s'opére dans le Baptême, afin que ce que le bois avoit fait périr en Adam, lorſqu'il en avoit mangé le fruit mortel, le bois ſacré de la croix de JESUS-CHRIST le rétablît dans la vie & dans le ſalut. *Quid manifeſtius hujus ligni ſacramento ? Quod duritia hujus ſæculi merſa in profundo erroris, & à ligno Chriſti, id eſt paſſionis ejus, in Baptiſmo liberatur ; ut quod perierat olim per lignum in Adam, id reſtitueretur per lignum Chriſti.* Tout homme, dit ſaint Ambroiſe, avant le Batême eſt comme le fer porté en bas par ſon poids, & plongé dans les abîmes. Mais lorſqu'il eſt baptiſé, il n'a plus cette peſanteur du fer, & il acquiert la légereté du bois pour s'élever au deſſus de l'eau, mais d'un bois qui porte des fruits de vie. Eliſée, ajoûte-t'il, jette ſon bois, & le fer dans le moment revient au deſſus. Vous voyez donc que le bois divin de la croix de JESUS-CHRIST ſert à relever tous les hommes dans leur impuiſſance & dans leur foibleſſe.

Tertull. adv. Iudæos, c. 13

Ambroiſ. de ſacra. lib. 2. c. 1. tom. 4. pag. 359.

Elizæus lignum misit, & ferrum levatum est. Vides ergo, quòd in cruce Christi omnium hominum levatur infirmitas. Saint Augustin & Théodoret expliquent ce même endroit d'une maniére encore plus élevée, l'appliquant tout entier à JESUS-CHRIST, quoy qu'en deux sens tout différens. Ce dernier dit que comme le bois qui étoit léger, s'enfonça dans l'eau, pour s'aller rejoindre au fer, & que le fer au contraire, qui par sa nature étoit pesant, nagea ensuite sur l'eau; de même dans l'Incarnation de JESUS-CHRIST la nature divine, qui est toute spirituelle, étant descenduë pour se joindre à l'homme, a élevé la nature humaine, quoy qu'appesantie par la chair. Et saint Augustin nous represente en un autre sens JESUS-CHRIST durant le cours de sa vie mortelle, comme étant véritablement à l'égard des Juifs cette cognée mystérieuse dont saint Jean dit; *Qu'elle étoit déja à la racine des arbres*; & comme coupant en effet ces impies ainsi que des arbres qui ne portoient point de fruit. Et il ajoûte que sa passion & que sa mort étant survenuë par un effet de leur cruauté, son esprit quitta son corps pour descendre au fond des enfers; & qu'ensuite ce même esprit (qui est appelé dans l'Ecriture un tranchant) est revenu se joindre à son corps par sa glorieuse résurrection. Toutes ces differentes explications des Péres, dont les uns entendent ce qu'il y a de coupant, par le fer de la cognée; & les autres ce qu'il y a de pesant, nous font voir au moins qu'ils ont tous cru que Dieu attachoit de grands mystéres à des circonstan-

August. contra Faustum. lib. 12. c. 35. tom. 6. Theodoret. 4. Regum. quæst. 19.

Mat. c. 3. 10.

Ephes. c. 6. 17.

ces qui paroiſſent très-petites ; & que bien loin de ſe rebuter de cette baſſeſſe apparente, ils recherchoient avec d'autant plus d'ardeur dequoy s'édifier, qu'ils ſçavoient que JESUS-CHRIST eſt ſouvent caché dans ſes Ecritures, auſſi-bien que dans la Créche de Bethléem, comme ſous des langes, & que la foy ſeule accompagnée d'humilité eſt capable de l'y faire découvrir.

℣. 12. *C'eſt le Prophéte Eliſée qui découvre au Roy d'Iſraël tout ce que vous dittes en ſecret dans vôtre chambre.*

Un ſçavant Théologien admirant de quelle ſorte Eliſée découvroit les choſes les plus ſecrettes, & ſembloit voir toutes choſes, comme s'il avoit été préſent par tout, remarque contre les impies & les hérétiques, qu'on doit être convaincu par ces exemples, que les Saints qui ſont dans le Ciel avec JESUS-CHRIST, peuvent aiſement connoître les priéres des fidelles, quoy qu'ils ne ſoient pas perſonnellement préſens parmi eux ; puiſque ſi un homme étant encore engagé dans un corps mortel, a pû connoître tous les ſecrets d'un Prince étranger, & découvrir tous les artifices de ſon conſeil, les ames des Saints qui ſont dépoüillez de leur chair, & preſentes devant Dieu, peuvent ſans comparaiſon plus facilement & plus clairement voir en luy, comme en un miroir, toutes les choſes qui les regardent, en quelque maniére que ce ſoit. *Eſtius.*

℣. 16. 17. *Elizée luy répondit : Ne craignez point ; car il y a plus de gens armez avec*

nous, qu'il n'y en a avec eux. En même temps faisant sa prière, il dit à Dieu : Seigneur, ouvrez luy les yeux afin qu'il voye. Le Seigneur ouvrit les yeux du serviteur, & il vit aussi-tôt une montagne pleine de chevaux & de chariots de feu qui étoient au tour d'Elizée.

O foy de ce saint Prophéte, s'écrie saint Ambroise ! Il ne craint point tous les ennemis qui l'environnent, parce qu'il est assuré que les Anges sont au tour de luy pour le défendre. Combien les yeux spirituels voyent-ils avec » plus de pénétration que les yeux charnels ? » Et combien la sainteté mérite-t'elle de recevoir plus de défenseurs du côté du Ciel, que » la malice des hommes ne luy suscite de persécuteurs ? Telle est la grande bonté de nôtre » Sauveur de procurer nôtre salut, sans se montrer à nos yeux, & de se faire sentir plûtôt » en nous comblant de ses graces, qu'en se faisant voir à nous. Et ainsi ceux-là se trompent » qui s'imaginent que lorsqu'ils ont réüssi en » quelque entrepriſe, ç'a été par un effet de » leur force. Car il faut qu'ils sçachent que » c'est le mérite de la vertu, & non la force, » qui nous fait vaincre nos ennemis ; comme » Elisée surmonta alors les siens, non par la » force des armes, mais par sa prière. On ne » doit pas néanmoins s'étonner, dit encore le même Pére, qu'un si grand Saint ait mérité de recevoir ce secours du Ciel, puisque son » esprit étoit sans cesse dans le Ciel même. Car » s'il est vray, comme dit l'Apôtre, que nous » conversons dés cette vie dans les Cieux, les

Ambros. De Elizeo tom. 1. pag. 566.

Idem ibi. ser. 2.

Esprits célestes peuvent bien aussi converser « dés-à-présent avec nous ; puisque la conver- « sation est un lien qui unit ensemble ceux qui « paroissent d'ailleurs séparez, & qu'ainsi les « Saints étant tous liez entr'eux par un com- « merce tout spirituel, tantôt les Anges vien- « nent sur la terre parmi les hommes, & tan- « tôt les hommes s'élevent au Ciel avec les « Anges. Saint Jean Chrysostome dit aussi dans le même sens que saint Ambroise, qu'Elisée avoit si parfaitement renoncé à toutes les choses de cette vie, à toute la gloire, à toute la puissance, & à toute la grandeur du monde, qu'il mérita que le royaume du Ciel fût ouvert « devant ses yeux, & qu'il fut digne de voir ce « que nul autre n'avoit jamais vû, c'est-à-dire « une montagne toute pleine de chevaux & de « chariots de feu. Car celuy, ajoûte-t'il, qui « est dans l'admiration des choses presentes, se « rend indigne de voir les choses futures. Mais « lors qu'il mépriſe tout ce qu'il voit dans le « monde, le regardant comme une ombre & « comme un songe, il est en état de joüir dés- « à-présent des choses qui sont vraiment gran- « des & spirituelles.

Chryſoſt. de cum. pantione evid. lib. 2. cap. 2. tom. 4. pag. 145.

Le serviteur d'Elisée manquoit de ces yeux spirituels, qui sont attachez à une grande pureté de cœur. C'est pourquoy dans la crainte que luy cause la vûë des Syriens qui l'environnoient, il eut besoin que son maître pour le rassurer demandât à Dieu qu'il daignât ouvrir ses yeux, afin qu'il pût voir cette armée céleste que Dieu opposoit à ces ennemis, & qui couvrant la montagne environnoit

Elisée. On demande quelle étoit cette mon-
1 Synopsis Criticor. tagne, & comment tous ces chevaux & tous ces chariots de feu qui la rempliſſoient, pouvoient être au tour d'Eliſée, puiſqu'il étoit dans la ville de Dothaïm. Mais cette montagne pouvant être celle ſur laquelle la ville même étoit ſituée, il eſt aiſé de comprendre que toute cette armée céleſte qu'il plût à Dieu de faire voir à ce ſerviteur ſous la figure de chevaux & de chariots de feu, conformément a la portée de ſes ſens, environnant Dothaïm où Eliſée étoit renfermé, environnoit en même temps ce ſaint Prophéte. Ou bien, ſelon que l'explique un Interpréte, c'étoit ſeulement une viſion, dans laquelle Dieu repreſentoit au ſerviteur d'Eliſée ſon ſaint maître ſur une montagne toute environnée des Eſprits céleſtes qui le protégeoient contre la mauvaiſe volonté de ceux qui vouloient le prendre. Saint Jérôme
Hieron. in Habac. tom. 3. pag. 372. dit que l'on doit remarquer que ce ſerviteur vit bien des chevaux & des chariots, mais qu'il n'eſt point dit que dans ce grand nombre de chariots & de chevaux il y eût aucune perſonne qui les montât, parce que celuy qui les conduiſoit étoit Dieu même, dont le Roy Prophéte a dit qu'il eſt aſſis ſur les Chérubins, & que ce fut par de tels chevaux & ſur un tel chariot, qu'Elie fut enlevé dans le ciel, ainſi qu'on l'a vû auparavant. *In tantis millibus equorum & curruum nullus aſcenſor. Ille erat auriga & ille rector, de quo Pſalmiſta canit; Qui ſedes ſuper Cherubim. Talibus equis, talique curru Elias raptus ad cœlum eſt.*

℣. 18. 19. *Cependant les ennemis vinrent à luy,*

luy, & Elizée fit ſa priére au Seigneur, & luy dit : Frappez, Seigneur, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement ; puis il leur dit : Ce n'eſt pas ici le chemin ni la ville ; ſuivez-moy, & je vous montreray l'homme que vous cherchez.

Synopſis Criticor.

Eliſée étant ſorti de la ville de Dothaïm, s'en alloit à Samarie avec la même aſſurance, que s'il n'eût point eu d'ennemis à craindre. Et il étoit véritablement dans la diſpoſition où ſe trouvoit un ſaint Roy, lorſqu'il témoignoit à Dieu que quand tous ſes ennemis ſeroient campez devant luy, l'eſpérance qu'il avoit en ſa divine protection, l'empêcheroit de rien craindre. Que ſi l'on demande pourquoy il ſortoit alors, & s'alloit mettre de luy-même entre leurs mains, c'étoit peu-têtre pour raſſurer les habitans de la ville, qui ſe voyoient aſſiégez à cauſe de luy, & qui n'avoient pas la foy qu'il avoit ; & peut-être auſſi pour faire éclater davantage la puiſſance du Seigneur en livrant ſes ennemis mêmes, comme on le va voir, entre les mains du Roy d'Iſraël, & dans le milieu de Samarie. Lors donc qu'il marchoit, les Syriens l'ayant apperçû, vinrent à luy, ſoit pour l'arrêter, ſoit pour s'informer de celuy qu'ils cherchoient, & qu'ils ne connoiſſoient pas. Il ſemble d'abord qu'il ſoit difficile de juſtifier ſa réponſe de quelque menſonge ; mais comme ils luy avoient demandé ſans doute ſi la ville d'où il ſortoit étoit celle où Eliſée étoit retiré, & par quel chemin ils devoient aller pour le trouver, il put leur répondre ſans

bleſſer la vérité, que celuy qu'ils demandoient n'étoit point dans Dothaïm, puis qu'il en étoit ſorti, & par conſéquent que le chemin qui alloit à cette ville ne leur feroit pas trouver celuy qu'ils vouloient aller chercher, où il n'étoit pas. Et ce qui fait voir encore plus clairement qu'il ne mentoit point, c'eſt qu'il leur parloit ſans trouble & ſans crainte, comme un Prophéte qui ſe tenoit aſſuré du ſecours de Dieu, & qui prévoyoit combien cet évenement devoit tourner à la gloire de Dieu même, après qu'il l'avoit prié de les frapper d'aveuglement, ainſi qu'il le fit. Car c'eſt ce qui le porta à leur dire avec aſſurance; qu'ils le ſuiviſſent; c'eſt-à-dire vers Samarie, & à leur promettre qu'il leur montreroit cét homme qu'ils demandoient.

Auguſt. in Geneſ. quæſt 43. tom. 4. pag. 4. Saint Auguſtin remarque fort bien que l'aveuglement dont Dieu frappa les Syriens en cette rencontre n'étoit pas tel qu'ils ne viſſent rien du tout, mais qu'il conſiſtoit en ce qu'ils voyoient les choſes ſans les connoître, ſemblables à ces habitans de Sodome, qui ſe laſſérent, comme le dit l'Ecriture, à chercher la porte de la maiſon de Loth, & qui ſans doute, continuë ce Pére, n'auroient point cherché davantage, s'ils euſſent été entierement aveugles; puiſque le trouble qu'un tel malheur leur auroit cauſé, les eût arrêtez infailliblement. Ces Syriens donc qui ſuivirent Eliſée, n'étoient pas non plus tout-à-fait aveugles; mais ils l'étoient en un ſens, puiſqu'ils ne connoiſſoient point celuy qu'ils cherchoient, & qui marchoit devant eux; & que ſe laiſſant conduire, comme s'ils n'avoient point eu des yeux, ils ſe trouvé-

rent dans Samarie, & en la puiſſance du Roy d'Iſraël, ſans s'être apperçûs qu'ils étoient au milieu de leurs ennemis.

V. 22. *Elizée répondit au Roy ; Vous ne les tuerez point ; car vous ne les avez pas pris avec l'épée ni avec l'arc, pour avoir droit de les tuer. Mais faites leur ſervir du pain & de l'eau, afin qu'ils mangent, &c.*

Eliſée, ſelon la réfléxion d'un Interprête, pratiqua dès-lors ce que l'Apôtre ſaint Paul a dit ſi long temps depuis : *Si vôtre ennemi a faim, donnez luy à manger. Ne vous laiſſez point vaincre par le mal ; mais plûtôt ſurmontez le mal par le bien.* Et il en uſa ainſi, dit un ancien Pére, pour faire éclatter davantage la grandeur de Dieu dans ce miracle. Car ſi on eût fait mourir ces ennemis, comme le Roy le vouloit, ce prodige ſeroit demeuré comme étouffé. Mais les laiſſant retourner vers celuy qui les avoit envoyez, c'étoit luy faire connoître en même temps & la puiſſance & la magnificence du Dieu d'Iſraël.

Menoch. in hunc locum.

Rom. c. 12. 20.

Theodor. 4. Reg. quæſt. 18

V. 30. 31. *Tout le monde vit le cilice dont le Roy étoit couvert, & il dit : Que Dieu me traitte dans toute ſa ſévérité, ſi la tête d'Elizée eſt ſur ſes épaules aujourd'huy au ſoir.*

Quelle étrange pénitence d'un Roy impie, qui ſe couvre d'un cilice, comme voulant appaiſer la juſte colére du Seigneur, & qui fait en même temps un ſerment terrible de faire couper la tête ce jour-là même au plus ſaint Prophéte qui fût alors, à cauſe qu'il ne détournoit point de deſſus la ville de Samarie ces fléaux épouvantables d'une guerre très-

cruelle & d'une horrible famine. Ce Prince insensé, dit un ancien Pére, étoit en cela le vray fils & l'imitateur de la cruauté d'Achab son pére & de Jézabel sa mére, & nous pouvons ajoûter, de leur extrême folie; puisque, comme dit encore le même Autheur, au lieu de prier, comme il auroit dû, ce saint Prophéte d'offrir à Dieu ses priéres & ses larmes, tant pour luy que pour son peuple, il menace de le tuer, comme s'il eût négligé, ou qu'il eût même volontairement mépriſé de secourir Samarie dans cette pressante extrémité. C'étoit à luy même qu'il devoit attribuer la cause du malheur où il se trouvoit, & il en accuse ce grand serviteur de Dieu, ou pour mieux dire, Dieu même. C'est la conduite assez ordinaire, non seulement des impies, mais de beaucoup de Chrétiens, qui étant pressez par le poids de quelque grande affliction, ne s'avisent guéres de sonder leur cœur & le fond de leur conscience, pour reconnoître sincérement si leurs crimes n'ont point attiré sur eux les fléaux de la divine justice, mais en accusent très-souvent les hommes. C'étoit aussi la coûtume des Païens, qui rejettoient autrefois sur les Chrétiens la cause de tous les malheurs de l'Empire, comme Tertullien le leur reproche très justement; au lieu qu'ils devoient plûtôt les attribuer à leur propre impiété & à leurs blasphêmes.

Theodor. 4. Reg. quæst. 12.

Tertull. in apolog.

V. 32. *Sçavez-vous que ce Prince fils d'un meurtrier a envoyé ici un homme pour me couper la tête? Prenez donc garde lorsqu'il arrivera; fermez luy la porte, & ne le laissez pas*

entrer. Car j'entends le bruit des pieds de son Seigneur qui vient après luy.

Elisée qui avoit connu par la lumiére de Dieu l'ordre injuste que le Roy avoit donné contre luy, use de prudence pour l'éviter, & pour donner lieu au repentir de ce Prince. Car un ancien Pére, & après luy quelques Interprétes témoignent, qu'aussi-tôt après qu'il eût envoyé un homme pour couper la tête du saint Prophéte, il se repentit de cet ordre qu'il avoit donné, & qu'il accourut luy-même pour en empêcher l'exécution. C'est la maniére dont ils expliquent ce qu'Elisée dit ici ; *Qu'on ne laissât point entrer cet homme ; parce qu'il entendoit déja le bruit des pieds de son maître qui le suivoit* ; c'est-à-dire qui venoit en diligence pour s'opposer à ce meurtre. *Theodor. 4. reg. quæst. 22* *Synopsis Criticor.*

v. 33. Et il luy dit : Vous voyez l'extrême malheur où Dieu nous réduit. Que puis-je attendre davantage du Seigneur ?

Il est visible que ce n'est point Elisée qui parle, quoy que quelques-uns en ayent douté, mais c'est le Roy même, comme il paroît par la suite ; quoy que le texte sacré porte que ce fut celuy qu'il avoit envoyé. Mais il est fort vray-semblable que cet homme étant arrêté à la porte, comme l'avoit ordonné Elisée, ne put entrer que lors que le Roy arriva & entra luy-même. Et ainsi c'est plûtôt sans doute au Roy que l'on doit attribuer ces paroles, selon la pensée de quelques sçavans Interprétes, que non pas à son Officier, qui fut obligé de se taire en sa présence. Peut être que le Prophéte luy témoigna qu'il devoit attendre *Synopsis Criticor.*

tout ſon ſecours du côté de Dieu ; & que ce fut ſur cela que ce Prince étant comme au deſeſpoir, luy répondit, ce que marque l'Ecriture, qu'il ne pouvoit plus rien attendre du Seigneur après cette horrible extrémité dont il venoit d'être témoin, lorſqu'une femme ayant mangé avec une autre ſon propre fils, vint implorer ſon authorité pour obliger cette autre femme de donner le ſien pour le manger conjointement, ſelon qu'elles en étoient convenuës enſemble. Mais ce Prince ne ſçavoit pas, ou ne vouloit pas ſçavoir luy-même ce que les autres Rois ſes prédéceſſeurs avoient ſouvent éprouvé, que Dieu attendoit ordinairement à les ſecourir, qu'ils ſe viſſent hors d'apparence de tout ſecours, afin qu'ils ne miſſent leur confiance qu'en luy ſeul, & qu'ils ne puſſent attribuer à leur propre bras ce qu'ils devoient regarder comme un effet tout viſible de ſon aſſiſtance. Nous en allons voir un exemple illuſtre dans ce qui luy arriva à luy-même, lorſqu'il n'eſpéroit plus rien.

CHAPITRE VII.

1. ELISEE luy répondit : Ecoutez la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur. Demain à cette même heure, la

1. DIXIT autem Eliſeus : Audite verbum Domini : Hæc dicit Dominus : In tempore hoc cras modius

similæ uno statere erit, & duo modij hordei statere uno, in porta Samariæ.

mesure " de pure farine se donnera pour un sicle "à la porte de Samarie, & on aura pour un sicle deux mesures d'orge.

2. Respondens unus de ducibus, super cujus manum Rex incumbebat, homini Dei ait: Si Dominus fecerit etiam cataractas in cælo, nunquid poterit esse quod loqueris? Qui ait: Videbis oculis tuis, & inde non comedes.

2. Un des grands de la Cour sur la main duquel le Roy s'appuyoit répondit à l'homme de Dieu: Quand le Seigneur feroit pleuvoir " des vivres du ciel, ce que vous dites pourroit-il être? Elisée luy répondit: Vous le verrez de vos yeux, & vous n'en mangerez point.

3. Quatuor ergo viri erant leprosi juxta introitum portæ: qui dixerunt ad invicem? Quid hic esse volumus donec moriamur?

3. Or il y avoit quatre lépreux près la porte de la ville qui se dirent l'un à l'autre: Pourquoy demeurons-ici, où nous ne pouvons attendre que la mort?

4. sive ingredi voluerimus civitatem, fame moriemur: sive mansérimus hîc, moriendum nobis est: venite ergo, & transfugiamus ad castra Syriæ, si pepercerint nobis, vivemus: si autem occiderint, hoc tantum patiemur quod & futurum fuerat.

4. soit que nous entrions dans la ville, nous mourrons de faim, soit que nous demeurions ici, nous mourrons encore. Allons-nous-en donc au camp des Syriens, & rendons-nous à eux. S'ils

℣. 1. *Hebr.* Seah mesure qui contient 18. livres 10. onces ou douze littons & un peu plus. *Ibid. Expl.* Monnoye des Hébreux qui valoit quatre dragmas Attiques, *c'est-à-dire*, trente sols & quelques deniers de nôtre monnoye. *Chronol. Sac.* ℣. 2. *Lettr.* feroit des fenêtres ou des ouvertures au ciel, *c'est-à-dire*, pour en faire pleuvoir du froment. *Menoch. Vatabl.*

ont pitié de nous, nous vivrons, & s'ils nous veulent tuer, nous mourrons comme nous ferions ici.

rint nobis, vivemus: si autem occidere voluerint, nihilominus morietur.

5. Ils partirent donc le soir pour aller au camp des Syriens. Et étant venus à l'entrée du camp ils ne trouvérent personne.

5. Surrexerunt ergo vesperi, ut venirent ad castra Syriæ. Cùmque venissent ad principium castrorum Syriæ, nullum ibidem repererunt.

6. Car le Seigneur avoit fait entendre dans le camp des Syriens un grand bruit *comme* de chariots, de chevaux, & d'une armée innombrable, & les Syriens l'entendant s'étoient dit l'un à l'autre : Le Roy d'Israël a fait venir contre nous pour le secourir, les Rois des Hethéens & des Egyptiens, & les voila qui viennent tous fondre sur nous ;

6. Siquidem Dominus sonitum audiri fecerat in castris Syriæ, curruum, & equorum, & exercitus plurimi: dixeruntque ad invicem : Ecce mercede conduxit adversum nos Rex Israël Reges Hethæorum & Ægyptiorum, & venerunt super nos.

7. & en même temps ils avoient tous fuy dans les ténébres, abandonnant leurs tentes, leurs chevaux & leurs ânes qui étoient dans leur camp, & tous s'en étoient allez ça & là, sans penser qu'à sauver leur vie.

7. Surrexerunt ergo, & fugerunt in tenebris, & dereliquerunt tentoria sua, & equos & asinos, in castris, fugerúntque, animas tantùm suas salvare cupientes.

8. Ces lépreux donc étant venus à l'entrée du camp des Syriens entrérent dans une tente où ils mangérent

8. Igitur cùm venissent leprosi illi ad principium castrorum, ingressi sunt unum tabernaculum,

& comederunt : & biberunt : tulerúntque inde argentum, & aurum, & veſtes, & abierunt, & abſconderunt: & rurſum reverſi ſunt ad aliud tabernaculum, & inde ſimiliter auferentes abſconderunt.

& burent ; & ayant pris de l'argent, de l'or & des vêtemens, ils s'en allérent & cachérent ce qu'ils avoient pris. & retournérent encore à une autre tente, & en emportérent de même diverſes choſes qu'ils cachérent.

9. Dixerúntque ad invicem : Non rectè facimus : hæc enim dies boni nuntii eſt. Si tacuerimus, & noluerimus nunciare uſque mane, ſceleris arguemur : venite, eamus, & nunciemus in aula Regis.

9. Alors ils ſe dirént l'un à l'autre : Nous ne faiſons pas bien ; car ce jour eſt un jour de bonne nouvelle. Si nous demeurons dans le ſilence, & ſi nous n'en donnons point avis juſqu'à demain matin, on nous accuſera comme d'un crime. Allons donc porter cette nouvelle à la Cour du Roy.

10. Cúmque veniſſent ad portam civitatis, narraverunt eis, dicentes: Ivimus ad caſtra Syriæ, & nullum ibidem reperimus hominem, niſi equos & aſinos alligatos, & fixa tentoria.

10. Lors qu'ils furent venus à la porte de la ville, ils parlerent *à ceux qui étoient en garde* & leur dirent : Nous avons été au camp des Syriens & nous n'y avons pas trouvé un ſeul homme, mais ſeulement des chevaux & des ânes qui y ſont liez, & leurs tentes qui ſont encore dreſſées.

11. Ierunt ergo portarii, & nunciaverunt in palatio Regis intrinſecus.

11. Les gardes de la porte allérent au Palais du Roy, & ils firent entendre cette nouvelle à ceux de dedans.

12. En même temps le Roy se leva pendant la nuit & dit à ses serviteurs : Je voy bien la maniére dont les Syriens nous veulent prendre. Comme ils sçavent que la faim nous presse, ils sont sortis de leur camp & ils se sont cachez quelque part à la campagne en disant : Ils sortiront de la ville, & alors nous les prendrons vifs, & nous entrerons sans peine dans la ville.

12. Qui surrexit nocte, & ait ad servos suos : Dico vobis quid fecerint nobis Syri : Sciunt quia fame laboramus, & idcirco egressi sunt de castris, & latitant in agris, dicentes : Cùm egressi fuerint de civitate, capiemus eos vivos, & tunc civitatem ingredi poterimus.

13. L'un des serviteurs du Roy luy répondit : Il n'y a plus que cinq chevaux de tout ce grand nombre qui étoit dans Israël, tous les autres ayant été mangez, prenons-les, & envoyons des gens dessus pour reconnoître *l'état des ennemis.*

13. Respondit autem unus servorum ejus : Tollamus quinque equos, qui remanserunt in urbe (quia ipsi tantùm sunt in universa multitudine Israël, alii enim consumpti sunt) & mittentes, explorare poterimus.

14. On emmena donc deux chevaux. Et le Roy envoya deux hommes dans le camp des Syriens & leur dit : Allez, & voyez.

14. Adduxerunt ergo duos equos, misitque Rex in castra Syrorum, dicens : Ite, & videte.

15. Ils allérent donc après les Syriens jusqu'au Jourdain, & ils trouvérent que tous les chemins étoient

15. Qui abierunt post eos usque ad Jordanem : Ecce autem omnis via plena erat vestibus & vasis,

℣. 12. *Letr.* Je vous dis ce que les Syriens nous ont fait.

quæ projecerant Syri cùm turbarentur: reversique nuncii indicaverunt Regi.

pleins de vêtemens & d'armes que les Syriens avoient jettées dans le trouble où ils étoient, & les coureurs étant revenus en donnérent l'avis au Roy.

16. Et egressus populus diripuit castra Syriæ: factúsque est modius similæ statere uno, & duo modii hordei statere uno, juxta verbum Domini.

16. Le peuple aussi-tôt sortit de la ville & pilla le camp de Syrie; & la mesure de pure farine fut venduë un sicle, & on donna pour un sicle deux mesures d'orge selon la parole du Seigneur.

17. Porrò Rex ducem illum, in cujus manu incumbebat, constituit ad portam: quem conculcavit turba in introitu portæ, & mortuus est, juxta quod locutus fuerat vir Dei, quando descenderat Rex ad eum.

17. Or le Roy avoit mis à la porte de la ville cet Officier sur la main duquel il se reposoit, *quand Elisée luy parla*, & la foule du peuple fut si grande à l'entrée de la porte de la ville, qu'il fut étouffé, & il mourut, selon que l'homme de Dieu le luy avoit prédit, lors que le Roy le vint trouver chez luy.

18. Factúmque est secundùm sermonem viri Dei, quem dixerat Regi, quando ait: Duo modii hordei statere uno erunt, & modius similæ statere uno, hoc eodem tempore cras in porta Samariæ:

18. C'est ainsi que fut accompli ce qu'avoit prédit l'homme de Dieu, lors qu'il dit au Roy: Demain à cette même heure on donnera à la porte de Samarie pour un sicle deux mesures d'orge, & la mesure de pure farine ne vaudra qu'un sicle.

19. Et lors que cet Officier ayant dit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur feroit pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites ne pourroit pas être, l'homme de Dieu luy répondit : Vous le verrez de vos yeux, & vous n'en mangerez point.

19. Quando respondérat dux ille viro Dei, & dixerat : Etiamsi Dominus fecerit cataractas in cælo, nunquid poterit fieri quod loqueris? Et dixit ei, Videbis oculis tuis : & inde non comedes.

20. Car ce qu'Elisée luy avoit prédit luy arriva : & le peuple l'ayant foulé aux pieds, il mourut à la porte de la ville.

20. Evenit ergo ei sicut prædictum fuerat, & conculcavit eum populus in porta, & mortuus est.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. *DEMAIN à cette même heure la mesure de pure farine se donnera pour un sicle à la porte de Samarie.*

L'histoire qui est rapportée dans tout ce chapitre est très-claire, & n'a pas besoin d'explication, mais seulement d'un peu de réflexion, pour y remarquer d'une part l'incrédulité d'un grand du siécle, qui prétend borner la toute-puissance du Seigneur par les idées si étroittes de la foiblesse de l'homme ; d'autre part le secours inespéré que Dieu donne à Israël d'une maniére si éclattante, quoy qu'il s'en fût rendu si indigne: d'un côté, l'effroyable consternation qu'il répand en un instant au milieu

du camp des Syriens ; d'autre côté le très-juſte châtiment de celuy qui en rejettant la prédiction d'Eliſée à la vûë de toute la Cour, avoit expoſé la grandeur & la majeſté de Dieu aux blaſphêmes des impies. Que ſi l'Ecriture nous propoſe ici un exemple d'une charité & d'une douceur extraordinaire en la perſonne de ce Prophéte, qui ſelon que le remarque un ancien Evêque, pria Dieu pour ſes ennemis dans le temps même qu'ils venoient de conſpirer contre luy, & qui fit lever tout d'un coup par la force de ſes priéres un ſiége qui les réduiſoit à l'extrémité, nous devons ſans doute ne nous pas borner à admirer ſeulement une ſi ſainte diſpoſition dans un Prophéte, mais travailler ſolidement à en tracer quelque choſe dans nôtre conduite, puiſque le deſſein de Dieu en faiſant écrire les actions de ſes ſerviteurs n'a pas été de les préſenter comme un objet d'admiration à nos eſprits ; mais plûtôt de les faire pénétrer juſques dans nos cœurs, comme des modelles de piété que nous devons imiter. Mais d'ailleurs qui ſera celuy d'entre les pécheurs qui oſera ſe deſeſpérer, comme ſi Dieu négligeoit ou refuſoit de le ſecourir, lorſqu'il voit un Prince & un peuple dans le temps même qu'ils avoient abandonné le Seigneur, obtenir par un effet de ſon infinie miſericorde ce puiſſant ſecours dont ils s'étoient tout-à-fait rendus indignes ? Que les pécheurs donc apprennent d'un évenement ſi conſolant, qu'à quelque famine, pour parler ainſi, qu'ils ſoient réduits, comme cet enfant prodigue de l'Evangile, qui n'avoit pas même pour ſe nourrir, ce

Theodor. 4. Reg. quæſt. 22

qui servoit à la nourriture des pourceaux ; & quelques presſez qu'ils puiſſent être par des ennemis beaucoup plus redoutables que les Syriens, qui ſont les démons, ils ont toûjours lieu d'eſpérer en cette vie, que cette famine peut être changée pour eux, par la divine miſericorde, en une abondance de toutes ſortes de graces, pourvû qu'ils implorent ſon aſſiſtance, & qu'ils ayent recours à ceux qui, comme Eliſée, ſe ſont acquis près de luy, par une profonde humilité ; un plus grand pouvoir d'aſſiſter leurs fréres. Ce ſont principalement les Saints, qui ſont déja dans le Ciel aſſeurez de leur bonheur éternel, & qui ne peuvent ſans doute ne pas avoir dans cét état d'une ſouveraine félicité le même crédit aupres de Dieu, qu'avoit ſur la terre un homme paſſible & mortel comme Eliſée.

CHAPITRE VIII.

1. OR Eliſée parla à cette femme dont il avoit reſſuſcité le fils, & il luy dit : Allez, vous-en vous & vôtre maiſon ; & ſortez de vôtre païs pour demeurer par tout ou vous pourrez, car le Seigneur a * appelé la fami-

1. ELISEUS autem locutus eſt ad mulierem, cujus vivere fecerat filium, dicens : Surge, vade tu & domus tua, & peregrinare ubicumque repereris : vocavit enim Dominus famem, & veniet

* ℣. 1. *Expl.* Dieu commande aux maux comme un Seigneur commande à ſon eſclave, l'envoyant où il luy plaît.

super terram septem annis.

2. Quæ surrexit, & fecit juxta verbum hominis Dei : & vadens cum domo sua, peregrinata est in terra Philisthiim diebus multis.

3. Cúmque finiti essent anni septem, reversa est mulier de terra Philisthiim : & egressa est ut interpellaret Regem pro domo sua, & pro agris suis.

4. Rex autem loquebatur cum Giezi puero viri Dei, dicens : Narra mihi omnia magnalia quæ fecit Eiseus.

5. Cúmque ille narraret Regi quo modo mortuum suscitasset, apparuit mulier, cujus vivificaverat filium, clamans ad Regem pro domo sua, & pro agris suis. Dixitque Giezi: Domine mi Rex, hæc est mulier, & hic est filius ejus, quem suscitavit Elisæus.

ne, & elle viendra sur la terre pendant sept ans.

2. Cette femme donc fit ce que l'homme de Dieu luy avoit dit. Elle s'en alla avec sa famille hors de son païs & demeura dans la terre des Philistins, pendant un long-temps.

3. Après que les sept années de famine furent passées cette femme revint du païs des Philistins, & elle alla trouver le Roy pour luy demander d'être rétablie dans sa maison & dans ses terres.

4. Le Roy parloit alors avec Giezi " serviteur de l'homme de Dieu & il luy disoit : Contez-moy toutes les merveilles qu'a fait Elisée.

5. Et lorsque Giézi rapportoit au Roy de quelle maniére Elisée avoit ressuscité un mort, cette femme dont il avoit ressuscité le fils vint se presenter au Roy le conjurant de luy faire rendre sa maison & ses terres. Et Giézi dit : ô Roy mon seigneur, voila cette femme & c'est là son fils qu'Elisée à ressuscité.

℣ 4. *Exi!* On pouvoit parler aux lépreux, mais de loin. *Leg. Luc* 17. ℣. 12. *Synopsis*

6. Le Roy ayant interrogé la femme même, elle luy rapporta *comment tout s'étoit passé*. Alors le Roy envoya avec elle un Eunuque auquel il dit: Faittes luy rendre tout ce qui eſt à elle, & le revenu de toutes ſes terres depuis le jour qu'elle eſt ſortie du païs juſques aujourd'huy.

6. Et interrogávit Rex mulierem: quæ narravit ei. Deditque ei Rex Eunuchum unum, dicens: Reſtitue ei omnia quæ ſua ſunt, & univerſos reditus agrorum, à die qua reliquit terram uſque ad præſens.

7. Eliſée vint auſſi à Damas, & Benadad Roy de Syrie étoit alors malade. Et ſes gens luy dirent: L'homme de Dieu eſt venu en ce païs.

7. Venit quoque Eliſeus Damaſcum, & Benadad Rex Syriæ ægrotabat: nunciavérúntque ei, dicentes: Venit vir Dei huc.

8. En même temps le Roy dit à Hazaël: Prenez des preſens, allez au devant de l'homme de Dieu, & conſultez par luy le Seigneur pour ſçavoir ſi je pourray relever de cette maladie.

8. Et ait Rex ad Hazael: Tolle tecum munera, & vade in occurſum viri Dei, & conſule Dominum per eum, dicens: Si evadere potero de infirmitate mea hac?

9. Hazaël donc alla au devant de l'homme de Dieu, menant avec luy quarante chameaux chargez de preſens, de tout ce qu'il y avoit de plus précieux à Damas. Hazael s'étant preſenté devant Eliſée luy dit: Bénadad Roy de Syrie vôtre fils m'a envoyé vers vous pour ſçavoir s'il pourra relever de ſa maladie.

9. Ivit igitur Hazael in occurſum ejus, habens ſecum munera, & omnia bona Damaſci, onera quadraginta camelorum. Cúmque ſtetiſſet coram eo, ait: Filius tuus Benadad Rex Syriæ miſit me ad te, dicens: Si ſanari potero de

de infirmitate mea hac?

10. Dixitque ei Eliseus: Vade, dic ei: Sanaberis: porrò ostendit mihi Dominus quia morte morietur.

10. Elisée luy répondit: Allez, dites-luy, vous serez guéri"; mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assurément".

11. Stetitque cum eo, & conturbatus est usque ad suffusionem vultus: flevitque vir Dei.

11. Et l'homme de Dieu se tenant avec Hazaël se troubla jusqu'à faire paroître son émotion sur son visage, & il versa des larmes.

12. Cui Hazael ait: Quare dominus meus flet? At ille dixit: Quia scio quæ facturus sis filiis Israël mala. Civitates eorum munitas igne succendes, & juvenes eorum interficies gladio, & parvulos eorum elides, & prægnantes dividés.

12. Hazaël luy dit: Pourquoy mon seigneur pleure-t'il? Elisée luy répondit: Parce que je sçay combien de maux vous devez faire aux enfans d'Israël. Vous brûlerez leurs villes fortes, vous tuërez par l'épée leurs jeunes hommes; vous écraserez contre terre leurs petits enfans, & vous fendrez le ventre aux femmes grosses.

13. Dixitque Hazael: Quid enim sum servus tuus canis, ut faciam rem istam magnam? Et ait Eliseus: Ostendit mihi Dominus te Regem Syriæ fore.

13. Hazaël luy dit: Qui suis-je moy vôtre serviteur qui ne suis qu'un chien pour faire de si grandes choses? Elisée luy répondit: Le Seigneur m'a fait voir que vous serez Roy de Syrie.

℣. 10 *Explic.* parce que sa maladie n'étoit pas mortelle. *Ibid. Expl.* par le crime d'Hazaël, qui le devoit étouffer. *Effi.*

14. Hazaël ayant quitté Elisée, vint retrouver son maître qui luy dit : Que vous a dit Elisée ? Il luy répondit : Il m'a dit que vous recouvrerez la santé.

15. Le lendemain Hazaël prit une couverture qu'il trempa dans l'eau & l'étendit sur le visage du Roy, & le Roy étant mort, Hazaël régna en sa place.

16. La cinquiéme année de Joram fils d'Achab Roy d'Israël, & de Josaphat Roy de Juda, Joram fils de Josaphat régna sur Juda.

17. Il avoit trente-deux ans lors qu'il commença à régner, & il régna huit ans dans Jérusalem.

18. Il marcha dans les voyes des Rois d'Israël comme la maison d'Achab y avoit marché, parce que sa femme " étoit fille d'Achab ; & il fit le mal devant le Seigneur.

19. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entiérement Juda à cause de David

14. Qui cum recessisset ab Eliseo, venit ad dominum suum, qui ait ei : Quid dixit tibi Eliseus ? At ille respondit : Dixit mihi : Recipies sanitatem.

15. Cùmque venisset dies altera, tulit stragulum, & infudit aquam, & expandit super faciem ejus : quo mortuo, regnavit Hazael pro eo.

16. Anno quinto Joram filii Achab Regis Israël, & Josaphat Regis Juda, regnavit Joram filius Josaphat Rex Juda.

17. Triginta duorum annorum erat, cùm regnare cœpisset, & octo annis regnavit in Jerusalem.

18. Ambulavitque in viis Regum Israel, sicut ambulaverat domus Achab : filia enim Achab erat uxor ejus : & fecit quod malum est in conspectu Domini.

19. Noluit autem Dominus disperdere Judam, propter David servum suum,

" 18. *Expl.* Athalie.

sicut promiserat ei, ut daret illi lucernam, & filiis ejus cunctis diebus.

son serviteur, selon la promesse qu'il luy avoit faite, de luy conserver toûjours une lampe luisante" dans la suite de ses descendans.

20. In diebus ejus recessit Edom, ne esset sub Juda, & constituit sibi Regem.

20. Pendant le temps de son regne, Edom se retira de Juda pour ne luy être plus assujetti; & il s'établit un Roy.

21. Venitque Joram Seira, & omnes currus cum eo: & surrexit nocte, percussitque Idumæos, qui eum circumdederant, & principes curruum, populus autem fugit in tabernacula sua.

21. Mais Joram étant venu à Seïra avec tous ses chariots, sortit la nuit contre les Iduméens qui l'avoient environné, & il tailla en piéces leur armée & ceux qui commandoient leurs chariots & ce peuple s'enfuit dans ses tentes.

22. Recessit ergo Edom ne esset sub Juda, usque ad diem hanc. Tunc recessit & Lobna in tempore illo.

22. Depuis ce temps-là donc, Edom se retira de Juda ne voulant plus luy être assujetti, comme il ne l'est plus encore aujourd'huy. En ce même temps Lobna" se retira aussi de la domination de Juda.

23. Reliqua autem sermonum Joram, & universa quæ

23. Le reste des actions de Joram & tout ce qu'il a

ŷ 19. *Lettr.* Lucernam *id est* splendorem regium. *vide* 2. *Reg.* 21. 17. 3. *Reg.* 11. 36. & 15. 4.

ŷ. 22. *Expl.* ville Sacerdotale de la tribu de Juda. *Ios. c.* 21. 13. On ne sçait point si en se retirant de la domination de Juda, elle se gouverna elle même comme une République, ou si elle se soumit à quelque Prince voisin. *Menoch.*

fait est écrit dans les annales du Roy du Juda.

fecit, nónne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Juda ?

24. Joram dormit avec ses péres. Il fut enséveli avec eux dans la ville de David, & son fils Ochosias regna en sa place.

24. Et dormivit Joram cum patribus suis, sepultúsque est cum eis in civitate David, & regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

L'an du Monde 3119.

25. La douziéme année de Joram fils d'Achab Roy d'Israël, Ochosias fils de Joram Roy de Juda commença son regne.

25. Anno duodecimo Joram filii Achab Regis Israël, regnavit Ochozias filius Joram Regis Judæ.

26. Il avoit vingt deux ans quand il commença à regner, & il regna un an dans Jérusalem. Sa mére s'appeloit Athalie, & étoit fille d'Amri" Roy d'Israël.

26. Viginti duorum annorum erat Ochozias cùm regnare cœpisset, & uno anno regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Athalia filia Amri Regis Israël.

27. Il marcha dans les voyes de la maison d'Achab, & il fit le mal devant le Seigneur comme la maison d'Achab, parce qu'il étoit gendre de la maison d'Achab.

27. Et ambulavit in viis domus Achab: & fecit quod malum est coram Domino, sicut domus Achab: gener enim domus Achab fuit.

L'an du Monde 3120.

28. Il marcha aussi avec Joram fils d'Achab pour combatre contre Hazaël Roy de Syrie, à Ramoth de

28. Abiit quoque cum Joram filio Achab, ad prælian-dum contra Hazael

℣. 26. *Expl.* petite fille d'Amri; & fille d'Achab. *Menoch.* *Voyez plus haut.* ℣. 18.

Regem Syriæ in Ramoth Galaad, & vulneraverunt Syri Joram:

29. qui reverſus eſt ut curaretur, in Jezrahel: quia vulneraverant eum Syri in Ramoth, præliantem contra Hazael Regem Syriæ. Porrò Ochozias filius Joram Rex Juda, deſcendit inviſere Joram filium Achab in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

Galaad; & Joram fut bleſſé par les Syriens.

29. Il revint à Jézraël pour ſe faire traitter de ſa bleſſure qu'il avoit reçuë à Ramoth, combatant contre Hazaël Roy de Syrie. Et Ochoſias fils de Joram Roy de Juda vint à Jézraël pour voir Joram fils d'Achab; parce qu'il y étoit malade.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 8. *LE Roy de Syrie dit à Hazaël: Prenez des préſens; allez au devant de l'homme de Dieu, & conſultez par luy le Seigneur, pour ſçavoir ſi je pourray relever de cette maladie.*

On eſt étonné de voir Eliſée tantôt à Damas, & tantôt à Samarie; c'eſt-à-dire tantôt parmi les Syriens, & tantôt parmi les Iſraëlites, qui étoient des peuples ſi oppoſez les uns aux autres. Et ce qui augmente cet étonnement, c'eſt de ce qu'un homme que le Roy même de Syrie avoit envoyé aſſiéger quelque temps auparavant dans la ville de Dothaïm, comme le plus grand ennemi qu'il eût, oſe venir à Damas; c'eſt-à-dire dans ſa ville ca-

pitale. Il ſemble d'abord qu'il ne l'ait pû faire ſans témérité & ſans tenter Dieu en quelque ſorte, ou même ſans inſulter à la puiſſance d'un Prince entre les mains duquel il s'alloit mettre volontairement. Mais il ne faut pas juger de la conduite des Prophétes par celle du commun des hommes. C'étoit Dieu qui les conduiſoit immédiatement par luy-même & par ſon Eſprit. Il regloit ſouverainement toutes leurs démarches, & ils étoient ſur la terre en quelque façon ce que les Anges ſont dans le ciel, s'occupant uniquement de la volonté de Dieu, qu'ils ſuivoient à chaque pas dans le miniſtére ſi relevé dont ils s'acquittoient comme envoyez de ſa part envers les hommes. Il eſt vray donc qu'Eliſée étoit principalement deſtiné de Dieu pour être Prophéte en Iſraël. Mais on peut encore le regarder comme ces hommes Apoſtoliques du temps de l'établiſſement de l'Egliſe, qui ſervoient à Dieu de miniſtres à l'égard de tous les peuples.. Et l'on peut même ajoûter qu'Iſraël ſe rendant indigne par l'impiété de ſa conduite, de poſſéder un Prophéte ſi éminent en piété, & ſi rempli de bonté pour eux, Dieu vouloit en quelque façon, ſelon la parole de ſaint Paul, picquer ſon peuple de jalouſie, en envoyant à des infidelles celuy qu'il leur avoit deſtiné pour leur Prophéte & pour leur pére. D'ailleurs, à juger des choſes humainement, il n'eſt pas ſi ſurprenant qu'Eliſée ſe ſoit réſolu d'aller à Damas, après l'action ſi généreuſe qu'il avoit faite, pour ſauver la vie à tant de trouppes du Roy de Syrie, qui étoient venuës pour le

prendre, & qu'il aveugla de telle sorte par sa priére, qu'il les fit entrer au milieu de Samarie, sans permettre néanmoins au Roy d'Israël d'user d'aucune violence à leur égard, l'ayant obligé au contraire d'exercer l'hospitalité envers eux, avant qu'il les renvoyât. Cette action vraiment digne d'un grand Prophéte, en donnant lieu à ces infidelles d'admirer la toute-puissance & la grandeur du Dieu d'Israël, put donner en même temps au Roy de Syrie de la vénération pour celuy qu'il regardoit auparavant comme le plus grand ennemi de ses Etats. Aussi lors qu'il eut appris étant malade, qu'Elisée étoit pour lors à Damas, ou qu'il y venoit, il luy envoya un des Officiers de sa Cour avec beaucoup de présens, pour le consulter touchant son mal, & sçavoir de luy s'il en guériroit, l'engageant par là, dit un Interprete, à prier pour luy. Quant à ces présens qu'il luy envoya, l'Ecriture ne marque point si Elisée les accepta, ou si au contraire il les refusa. C'étoit assez la coûtume, lors qu'on venoit consulter quelque Prophéte, de luy apporter en même temps des présens, non pour le corrompre, mais pour luy donner cette marque extérieure d'affection, & en soulageant sa pauvreté par cette offrande, se rendre plus digne de connoître par sa bouche la volonté du Seigneur. Car les Prophétes, comme on l'a déja marqué, étoient pauvres, & vivoient, comme les Apôtres ont vécu depuis, dans un grand mépris de tous les biens de la terre.

Synopsis Critic.

Reg. lib. 1. c. 9. 7.

¥. 10. 11. 12. *Elizée répond à Hazaël.*

Allez, dittes au Roy ; vous serez guéri. Mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assurément. Et l'homme de Dieu se troubla, & versa des larmes. Hazaël luy dit : Pourquoy mon-seigneur pleure-t'il ? Elizée luy répondit : Parce que je sçay combien de maux vous devez faire aux enfans d'Israël, &c.

Menoch. in hunc locum.

Quelques-uns ont cru que le sujet principal du voyage qu'Elisée fit à Damas, fut une inspiration qu'il reçut d'aller oindre Hazaël pour être Roy de Syrie, selon l'ordre qu'Elie son saint maître en avoit reçu de Dieu, & qu'il n'avoit pû exécuter par luy-même, ayant été enlevé au Ciel ; ce que néanmoins il exécuta alors par son disciple. Dieu permet donc que celuy-là même que le Roy envoye au devant de luy est Hazaël ; & ce que les hommes pouvoient regarder comme un effet du hazard, étoit véritablement un ordre de sa providence qui disposoit de la sorte, sans que l'on s'en apperçût, les moyens qui pouvoient servir à l'accomplissement de ses volontez.

3 Reg. c. 19. 15.

Estius in hunc loc.

La réponse que fit Elisée à Hazaël sur la maladie du Roy, paroît obscure, & quelques-uns mêmes ont cru qu'il permit à cet Officier de faire espérer la guérison à ce Prince, pour le consoler un peu. Mais comme l'a remarqué fort bien un sçavant Théologien, il n'est nullement dans la vray semblance que ce saint Prophéte ait consenti qu'on attribuât par une espéce de compassion humaine une fausse prédiction au Dieu d'Israël, qui est le Dieu véritable & la vérité essentielle. Et il n'est pas difficile de trouver un sens tres-vray,

dans ce que dit Elisée. Ce Prophéte a donc deux vûës differentes en parlant à Hazaël. Il envisage d'une part la maladie du Prince qui l'envoyoit, & de l'autre l'attentat qu'Hazaël même devoit commettre contre sa personne. Selon la premiére vûë il répond tres-véritablement que ce Prince guériroit ; c'est-à-dire que sa maladie n'étoit point mortelle. Selon l'autre vûe il ajoûte aussi tôt après, que le Seigneur l'a asseuré qu'il mourroit ; c'est-à-dire qu'encore qu'il dût guérir de ce mal qui n'alloit point à la mort, il étoit vray néanmoins qu'il mourroit tres-certainement, à cause de l'attentat que l'on commettroit contre sa personne. Il parla d'abord obscurément, ne voulant point s'expliquer à celuy-là même qui devoit être l'autheur de cet attentat. Mais *s'étant troublé* ensuitte, selon que le marque l'Ecriture, *& ayant versé des larmes* dans la vûë des maux effroyables qu'Hazaël devoit causer aux Israëlites, il fut obligé de s'expliquer nettement sur ce que Dieu luy avoit fait voir, qu'il seroit Roy de Syrie. Ce qu'il y a de terrible en cette histoire, c'est que Dieu envoye un Prophéte aux ennemis de son peuple, pour sacrer Roy un Prince qui devoit *brûler*, comme il est dit en ce lieu, *leurs villes fortes, tuer par l'épée leurs jeunes hommes, écraser contre terre leurs petits enfans, & n'épargner pas même leurs femmes grosses.* Qui ne sera effrayé de voir que le Dieu même d'Israël, qui venoit de le proteger d'une maniére si éclattante contre le Roy de Syrie, lors que Samarie étoit réduite aux derniéres extremitez par le siége dont on a

parlé, ſemble méttre toute ſa puiſſance entre les mains de ſon ſucceſſeur, en luy faiſant déclarer qu'il ſeroit Roy, pour punir ſon peuple par des malheurs dont l'idée ſeule eſt capable d'ébranler les cœurs les plus fermes ?

Mais ſi l'on s'applique à conſidérer le fonds des choſes, l'on trouvera dans la conduite des Iſraëlites & de leur Roy la vraie cauſe de ce changement de la conduire de Dieu envers eux. Le poids des graces qu'ils recevoient du Seigneur ſembloit ne ſervir qu'à les rendre plus ſtupides & comme inſenſibles à ſon égard. Ni les miracles qu'il faiſoit en leur faveur, lors qu'il jettoit tout d'un coup l'épouvante & le deſordre dans le camp des ennemis, ni les fléaux qu'il leur envoyoit en les affligeant, comme il eſt marqué ici, par une famine de ſept années, n'étoient point capables de les faire retourner à Dieu. Il ſe forme donc & ſe prépare, pour le dire ainſi, un inſtrument propre pour exercer toute ſa fureur contr'eux, & il va chercher parmi les Syriens le plus cruel homme, pour le revétir de l'authorité royale, & l'envoyer punir les crimes & l'ingratitude de ſon peuple. Si cet exemple ne frappe & n'étonne ſalutairement les hommes, il faut dire avec un grand Saint qu'ils ſont plûtôt déja morts qu'endormis. Cependant il eſt néceſſaire de remarquer que Dieu en faiſant ſacrer Hazaël Roy de Syrie, ne doit pas être regardé comme approuvant la diſpoſition criminelle de ſon cœur, qui le portoit à attenter ſur ſon Prince ; puiſqu'il ne pouvoit ne pas condamner l'ambition & la fureur de cet homme, qui

osa faire ce que David ne se crut nullement permis à l'égard d'un Roy reprouvé, après même qu'il fut sacré Roy d'Israël en sa place, & lors que sa propre vie étoit tous les jours exposée au dernier péril ; mais l'abandonnant aux mouvemens de sa fureur, & mettant entre ses mains sa puissance, comme il l'a mise autrefois entre les mains des Domitiens & des Nérons contre son Eglise, il luy permit d'exercer toute sa cruauté contre ceux qui abusoient tous les jours si insolemment de ses faveurs. C'est ce qu'il est important de bien concevoir, pour n'attribuer pas à Dieu des sentimens tout-à-fait indignes de sa souveraine pureté, qui condamne nécessairement le péché dans tous les hommes, mais qui se sert néanmoins des hommes pécheurs & criminels, pour punir ceux qui prétendent irriter impunément sa justice. L'on peut dire encore que Dieu en faisant marquer dans les Ecritures, qu'il donna ordre à son Prophéte de sacrer Roy un tres-méchant homme qui devoit être le persécuteur de son peuple, a voulu nous faire connoître que toute puissance, comme dit saint Paul, vient de luy ; que c'est par luy seul que les Rois regnent, & qu'on doit les respecter comme les ministres ou de la justice ou de la miséricorde de celuy qui est souverainement le Roy & le maître de tous les Rois.

℣. 15. *Le lendemain Hazaël prit une couverture qu'il trempa dans l'eau, & l'étendit sur le visage du Roy. Et le Roy étant mort, Hazaël régna en sa place.*

On ne peut pas dire qu'Elisée en déclarant

à Hazaël qu'il seroit Roy de Syrie, l'avoit engagé par là à commettre un si horrible attentat contre la personne de son Prince ; non plus que depuis le Fils de Dieu, en déclarant à Judas qu'il le trahiroit, ne le portoit pas sans doute à une action si détestable, quoy qu'il luy dît d'exécuter promptement ce qu'il avoit résolu, à cause de l'extrême ardeur qu'il avoit pour sauver les hommes. Ainsi lors que Dieu fit sacrer David Roy d'Israël, du vivant même du Roy Saül, il ne mettoit pas non plus le poignard entre les mains de ce nouveau Roy, pour s'en aller promptement égorger l'autre ; mais il déclaroit seulement ce qui devoit arriver ; & en ordonnant qu'on sacrât ces Rois, il faisoit voir, comme on l'a marqué, qu'il avoit une souveraineté toute entiére sur tous les Royaumes de la terre ; mais il laissoit néanmoins agir ensuite ces Princes selon les divers mouvemens, ou de la corruption, ou de la droiture de leur cœur. Ainsi ceux dont le cœur étoit vraiment droit & pur devant Dieu, auroient mieux aimé perdre & la vie & le Royaume qu'on leur assûroit, que d'attenter sur l'Oint du Seigneur ; parce qu'ils sçavoient qu'il n'appartenoit qu'à Dieu même qui les avoit fait sacrer, de les établir sur le thrône. Mais ceux au contraire dont le cœur étoit rempli d'ambition, ne craignoient point d'abuser de l'autorité que Dieu leur donnoit, & d'entreprendre sur la vie des Princes dont ils auroient dû respecter jusqu'à la fin l'onction royale. Hazaël donc étouffe dés le lendemain le Roy son maître avec une couverture trem-

Theodor. 4. Reg. quæst. 24

pée dans l'eau, qu'il luy mit sur le visage, sous prétexte, disent quelques-uns, de le raffraîchir dans la grande ardeur que la fiévre luy causoit. D'autres néanmoins ont attribué à un pur malheur cette mort du Roy. Mais Joseph est du premier sentiment, qui paroît aussi plus vrai-semblable. *Synopsis critica.*

℣. 22. *Depuis ce temps-là donc Edom se retira de Juda, ne voulant plus luy être assujetti, comme il ne l'est plus encore aujourd'huy.*

Les Iduméens, c'est-à dire les descendans d'Esaü, avoient été jusqu'alors assujettis aux Rois de Juda. Mais, comme l'a fort bien remarqué un ancien Pére, on vit enfin s'accomplir la prédiction que le Patriarche Isaac avoit faite près de neuf cens ans auparavant, lors qu'il avoit dit à Esaü, *qu'il seroit assujetti à son frére, mais qu'il secouëroit son joug, & se tireroit un jour de sa servitude.* Ainsi les Iduméens s'étant soûlevez sous le regne de Joram Roy de Juda, & l'étant même venu attaquer, quoy que ce Prince remporta sur eux une signalée victoire, ils ne laisserent pas de se maintenir dans leur révolte, & de vivre ensuite dans la liberté qu'ils s'étoient acquise. L'Historien sacré, que l'on croit être le Prophéte Jérémie, témoigne qu'au temps qu'il écrivoit cette histoire, les Iduméens vivoient encore dans l'indépendance des Juifs. Et il l'écrivit vers les derniers temps, où fut renversé le Royaume d'Israël, c'est-à dire prés de six cens ans avant JESUS-CHRIST. Mais ils conserverent leur liberté durant l'espace de sept cens soixante années, jusqu'à ce que Jean

Theodor. 4. Reg. quæst. 25.

Genes. c. 27. 40.

Sanct. Sanctus. in Menoch.

Ioseph. Antiq. lib. 13. c. 17.

surnommé Hircan les subjugua de nouveau, & les obligea de s'assujettir, comme tous les Juifs, à la Circoncision & à toutes les autres cérémonies Judaïques.

CHAPITRE IX.

Le même an du Monde 3120.

1. *EN ce même temps* le Prophéte Elisée appela un des enfans des Prophétes & luy dit: Ceignez vos reins: Prenez en vôtre main cette petite fiole d'huile & allez à Ramoth de Galaad.

1. ELISEUS autem Prophetes vocavit unum de filiis Prophetarum, & ait illi: Accinge lumbos tuos, & tolle lenticulam olei hanc in manu tua, & vade in Ramoth Galaad.

2. Quand vous serez-là, vous verrez Jehu fils de Josaphat fils de Namsi; & vous approchant de luy, vous le prierez de sortir d'avec ses fréres, & d'entrer dans une chambre secrette.

2. Cúmque veneris illuc, videbis Jehu filium Josaphat filii Namsi: & ingressus suscitabis eum de medio fratrum suorum, & introduces in interius cubiculum.

3. Vous prendrez en suite cette petite fiole d'huile, & vous la répandrez sur sa tête, en luy disant: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous ay sacré Roy d'Israël. Aussi-tôt vous ouvrirez la porte, & vous vous enfuirez sans demeurer là davantage.

3. Tenénsque lenticulam olei, fundes super caput ejus, & dices: Hæc dicit Dominus: Unxi te Regem super Israël. Aperiésque ostium, & fugies, & non ibi subsistes.

4. Le jeune homme ser-

4. Abiit ergo

adoleſcens puer Prophetæ in Ramoth Galaad,

5. & ingreſſus eſt illuc : ecce autem Principes exercitus ſedebant, & ait : Verbum mihi ad te, ô Princeps. Dixitque Jehu : Ad quem ex omnibus nobis ? At ille dixit : Ad te, ô Princeps.

6. Et ſurrexit & ingreſſus eſt cubiculum : at ille fudit oleum ſuper caput ejus, & ait : Hæc dicit Dominus Deus Iſraël : Unxi te Regem ſuper populum Domini Iſraël,

7. & percuties domum Achab domini tui, & ulciſcar ſanguinem ſervorum meorum Prophetarum, & ſanguinem omnium ſervorum Domini de manu Jezabel.

8. Perdamque omnem domum Achab : & interficiam de Achab mingentem ad parietem, & clauſum & noviſſimum in Iſraël.

viteur du Prophéte alla donc auſſi-tôt à Ramoth de Galaad.

5. Il entra au lieu où les principaux Officiers de l'armée étoient aſſis, & il dit *à Jéhu* : O Prince j'ay un mot à vous dire : Jéhu luy dit : A qui d'entre nous voulez-vous parler ? Il luy répondit : A vous ô Prince.

6. Jéhu donc ſe leva & entra dans une chambre ; & le jeune homme luy répandit l'huile ſur la tête & luy dit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël. Je vous ay ſacré Roy ſur Iſraël le peuple du Seigneur.

7. Vous exterminerez la maiſon d'Achab vôtre Seigneur, je vangeray ainſi de la main cruelle de Jézabel le ſang des Prophétes mes ſerviteurs & le ſang de tous les ſerviteurs du Seigneur.

8. Je perdray toute la maiſon d'Achab, & je tuëray de la maiſon d'Achab juſqu'aux petits enfans, juſqu'aux animaux, depuis le premier juſqu'au dernier dans Iſrael,

℣. 8. *L.* clauſum & noviſſimum *Expl.* ſive clauſum, ſive abjectum, ſive vile, ſive pretioſum, reliqui nihil erit. *Mon. in 3. Reg. 14 ℣. 10.*

9. & je traitteray la maiſon d'Achab comme j'ay traitté la maiſon de Jéroboam fils de Nabat, & la maiſon de Baaſa fils d'Ahia.

9. Et dabo domum Achab, ſicut domum Jeroboam filii Nabat, & ſicut domum Baaſa filii Ahia.

10. Jézabel ſera auſſi mangée par les chiens dans le champ de Jézraël, & il ne ſe trouvera perſonne pour l'enſévelir. *Ayant dit ces paroles* il ouvrit la porte & s'enfuit.

10. Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrahel, nec erit qui ſepeliat eam. Aperuitque oſtium, & fugit.

11. Jéhu auſſi-tôt rentra au lieu où étoient les ſerviteurs de ſon maître qui luy dirent : Tout va-t-il bien ? Qu'eſt-ce que cet inſenſé vous eſt venu dire? Jéhu leur dit : Vous ſçavez ce que c'eſt que cet homme la, & ce qu'il m'a pû dire.

11. Jehu autem egreſſus eſt ad ſervos domini ſui : qui dixerunt ei: Recténe ſunt omnia ? quid venit inſanus iſte ad te ? Qui ait eis : Noſtis hominem, & quid locutus ſit.

12. Ils luy répondirent": cela n'eſt point vray. Mais contez-le nous, plûtôt vous-même. Jéhu leur dit: Il m'a déclaré telle & telle choſe, & il a ajoûté: Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ay ſacré Roy d'Iſrael.

12. At illi reſpondérunt : Falſum eſt, ſed magis narra nobis. Qui ait eis : Hæc & hæc locutus eſt mihi, & ait, hæc dicit Dominus : Unxi te Regem ſuper Iſraël.

13. Ils ſe levérent auſſi-

13. Feſtinaverunt

ŷ. 12. *Expl.* Ceux qui parloient à Jehu jugérent par ſa réponſe, qu'il n'étoit point vray que celuy qu'ils traitoient de fou, luy eût dit une folie. *Synopſ. Critic.* Ou bien, ils diſoient, qu'il n'étoit point vray qu'ils puſſent juger de ce qu'il luy avoit dit. *Menoch.*

itaque;

itaque, & unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub pedibus ejus, in similitudinem tribunalis, & cecinerunt tubâ, atque dixerunt : Regnavit Jehu.

14. Conjuravit ergo Jehu filius Josaphat filii Namsi contra Joram : porrò Joram obsederat Ramoth Galaad, ipse & omnis Israël, contra Hazaël Regem Syriæ :

15. & reversus fuerat ut curaretur in Jezrahel propter vulnera, quia percusserant eum Syri, præliantem contra Hazaël Regem Syriæ. Dixitque Jehu: Si placet vobis, nemo egrediatur profugus de civitate, ne vadat, & nunciet in Jezrahel.

16. Et ascendit, & profectus est in Jezrahel : Joram enim ægrotabat ibi,

tôt & chacun d'eux prenant son manteau, le mit sous ses pieds, ils en firent comme une espéce de trône, & sonnant de la trompette, ils s'écriérent : Jéhu est nôtre Roy.

14. Jéhu donc fils de Josaphat fils de Namsi fit une conjuration contre Joram. Or Joram ayant déclaré la guerre à Hazaël Roy de Syrie avoit assiégé Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Israël,

15. & ayant été blessé par les Syriens lors qu'ils combatoit contre Hazaël Roy de Syrie, il étoit venu à Jézraël pour se faire penser de ses blessures; & Jéhu dit à ceux de son parti : Donnez ordre je vous prie que personne ne s'enfuye hors de la ville de peur qu'il n'en aille porter la nouvelle à Jézraël.

16. Il partit aussi tôt, & marcha vers Jézraël où Joram etoit malade ; & Ochosias

℣ 15 *Expl.* de Ramoth, au siége de laquelle Joram avoit été blessé, mais qu'il avoit prise depuis par ses Généraux peut-être durant les troubles que causa la mort de Bénadad parmi les Syriens. *Synops. Men. bud. Expl.* ce ce qui s'étoit passé lors que les Officiers principaux de l'armée avoient reconnu Jéhu pour Roy d'Israël. *Menoch.*

Roy de Juda y étoit allé pour voir Joram.

& Ochoſias Rex Juda deſcenderat ad viſitandum Joram.

17. La ſentinelle donc qui étoit au haut de la tour de Jézraël vit Jéhu avec ſa trouppe qui venoit, & il dit: Je voy une trouppe *de gens*, Joram dit *à l'un de ceux qui l'accompagnoient :* Prenez un chariot, & envoyez-le au devant de ces gens-là, & que celuy qui le conduira leur diſe : Apportez-vous la paix".

17. Igitur ſpeculator qui ſtabat ſuper turrim Jezrahel, vidit globum Jehu venientis, & ait : Video ego globum. Dixitque Joram : Tolle currum, & mitte in occurſum eorum, & dicat vadens : Recténe ſunt omnia ?

18. Celuy donc qui étoit monté ſur le chariot alla au devant de Jéhu, & luy dit : Apportez vous la paix ? Jéhu luy répondit : Qu'y a-t-il de commun entre vous & la paix"? Paſſez & ſuivez-moy". La ſentinelle en donna auſſitôt avis & dit : Celuy qu'on avoit envoyé eſt allé à eux, mais il ne retourne point.

18. Abiit ergo, qui aſcenderat currum, in occurſum ejus, & ait : Hæc dicit Rex : Pacatane ſunt omnia ? Dixitque Jehu : Quid tibi & paci ? tranſi, & ſequere me. Nunciavit quoque ſpeculator, dicens : Venit nuncius ad eos, & non revertitur.

19. Joram en envoya encore un autre avec un chariot, qui étant venu vers

19. Miſit etiam currum equorum ſecundum : venítque

" ℣. 17. *Lettr.* Recténe ſunt omnia ? *Hebr.* Eſt re pax.

℣. 18. *Expl.* Qu'eſt ce que cela vous regarde? *Menoch.*

Ibid. Expl. Il l'oblige de le ſuivre, pour empêcher, que s'il retournoit parler au Roy, il ne luy donnaſt quelque ſoupçon du ſoulevement. *Menoch.* Ou bien il luy ordonnoit de ſuivre ſon parti. *Synopſ.*

ad eos, & ait: Hæc dicit Rex: Nunquid pax eſt? Et ait Jehu, Quid tibi & paci? tranſi, & ſequere me.

Jéhu luy dit: Le Roy m'a commandé de ſçavoir de vous ſi vous apportez la paix: Qu'y a-t-il de commun entre vous & la paix, dit Jéhu? Paſſez, & ſuivez-moy.

20. Nunciavit autem ſpeculator, dicens: Venit uſque ad eos, & non revertitur: eſt autem inceſſus quaſi inceſſus Jehu filii Namſi, præceps enim graditur.

20. La ſentinelle en avertit auſſi-tôt, & dit; Celuy qu'on avoit envoyé les a joints encore, mais il ne retourne point. Celuy qui s'avance, paroît à ſa démarche être Jéhu fils de Namſi. Car il vient avec une étrange précipitation.

21. Et ait Joram: Junge currum. Junxerúntque currum ejus, & egreſſus eſt Joram Rex Iſraël, & Ochoſias Rex Juda, ſinguli in curribus ſuis, egreſſique ſunt in occurſum Jehu, & invenerunt eum in agro Naboth Jezrahelitæ.

21. Alors Joram dit: Qu'on mette les chevaux à mon chariot, & les chevaux étant mis, Joram Roy d'Iſraël, & Ochoſias Roy de Juda marchérent chacun dans leur chariot, allérent au devant de Jéhu & le trouvérent dans le champ de Naboth de Jézraël.

22. Cúmque vidiſſet Joram Jehu, dixit: Pax eſt Jehu? At ille reſpondit: Quæ pax? adhuc fornicationes Jezabel matris tuæ, & veneficia ejus multa vigent.

22. Joram ayant vû Jéhu luy dit: Apportez-vous la paix: Jéhu luy répondit: Quelle peut être cette paix pendant que les fornications de Jézabel vôtre mére & ſes enchantemens régnent

encore en tant de maniéres.

23. Joram aussi-tôt retira les reines de ses chevaux & fuyant vers Ochosias, il luy dit : Nous sommes trahis, Ochosias.

23. Convertit autem Joram manum suam, & fugiens ait ad Ochosiam : Insidiæ Ochosia.

24. En même temps Jéhu banda son arc & frappa Joram d'une fléche entre les épaules. La fléche luy perça le cœur & il tomba mort dans son chariot.

24. Porrò Iehu tetendit arcum manu, & percussit Joram inter scapulas: & egressa est sagitta per cor ejus, statimque corruit in curru suo.

25. Jéhu dit aussi-tôt à Badacer Capitaine *de ses Gardes* : Prenez-le, & le jettez dans le champ de Naboth de Jézraël. Car il me souvient que lors que nous suivions Achab son pére, & que nous étions vous & moy dans un même chariot, le Seigneur prononça contre luy cette prophétie"; en disant : Je jure par moy-même dit le Seigneur ;

25. Dixitque Jehu ad Badacer, ducem : Tolle, projice eum in agro Naboth Iezrahelitæ : memini enim quando ego & tu iidentes in quadrigis sequebamur Achab patrem hujus, quòd Dominus onus hoc levaverit super eum dicens :

26. Si je ne répand vôtre sang dans ce même champ pour le sang de Naboth, & pour le sang de ses enfans"

26. Si non pro sanguine Naboth, & pro sanguine filiorum ejus, quem vidi heri, ait Dominus,

ỳ. 25. *Letr.* Onus hoc levaverit super eum.

ỳ. 26. *Expl.* qui furent sans doute tuez avec Naboth, afin qu'ils ne pussent être héritiers de la vigne de leur pére. *Vat. Estius.*

reddam tibi in agro isto, dicit Dominus. Nunc ergo tolle, & projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

que je vous ay vû répandre hier. Maintenant donc prenez-le & le jettez dans le champ, selon la parole du Seigneur.

27. Ochosias autem Rex Juda videns hoc, fugit per viam domus horti: persecutúsque est eum Jehu, & ait: Etiam hunc percutite in curru suo, & percusserunt eum in ascensu Gaver, qui est juxta Jeblaam: qui fugit in Mageddo, & mortuus est ibi.

27. Ce qu'Ochosias Roy de Juda ayant vû, il s'enfuit par le chemin de la maison du jardin*, & Jéhu le poursuivit & dit à ses gens: Qu'on tuë aussi celuy-ci dans son chariot. Ils le frappérent au lieu où l'on monte à Gaver qui est près de Jéblaam & s'en étant fuy à Mageddo, il y mourut.

28. Et imposuerunt eum servi ejus super currum suum, & tulerunt in Jerusalem: sepelieruntque eum in sepulchro cum patribus suis in civitate David.

28. Ses serviteurs l'ayant mis sur son chariot le portérent à Jérusalem, & l'ensévelirent avec ses péres dans la ville de David.

29. Anno undecimo Joram filii Achab, regnavit Ochosias super Judam,

29. La onziéme année de Joram fils d'Achab, Ochosias regna en Juda.

30. venítque Jehu in Jezrahel. Porrò Jezabel introitu ejus

30. Jéhu vint ensuite à Jézraël, & Jézabel ayant appris son arrivée se peignit

*v. 27. *Explic* d'un lieu de plaisance, où avoit été auparavant la vigne de Nabot. *Synops.*

les yeux avec du noir", mit ſes ornemens ſur ſa tête, & regarda par la fenêtre.

audito, depinxit oculos ſuos ſtibio, & ornavit caput ſuum, & reſpexit per feneſtram

31. Jéhu entra dans le Palais" & elle luy dit : Peut-on eſpérer quelque paix de *celuy, qui comme* Zambri a tué ſon maître".

31. ingredientem Jehu per portam, & ait : Nunquid pax poteſt eſſe Zambri, qui interfecit dominum ſuum :

32. Jéhu levant la tête vers la fenêtre dit : Qui eſt celle-là ? & deux ou trois Eunuques qui étoient en haut luy firent une profonde révérence.

32. Levavítque Jehu faciem ſuam ad feneſtram, & ait: Quæ eſt iſta ? & inclinaverunt ſe ad eum duo vel tres eunuchi.

33. Jéhu leur dit : Jettez-là du haut en bas. Auſſitôt ils la jetterént par la fênêtre & la muraille fut teinte de ſon ſang & elle fut foulée aux pieds des chevaux.

33. At ille dixit eis: Præcipitate eam deorſum, & præcipitaverunt eam, aſperſuſque eſt ſanguine paries, & equorum ungulæ conculcaverunt eam.

34. Après que Jéhu fut entré *dans le Palais* pour boire & pour manger, il dit à ſes gens, Allez voir qu'eſt devenuë cette malheureuſe, enſéveliſſez-là parce qu'elle eſt fille de Roy.

34. Cúmque introgreſſus eſſet, ut comederet, biberetque, ait: Ite, & videte maledictam illam, & ſepelite eam, quia filia Regis eſt.

35. Et étant allez pour

35. Cúmque iſ-

℣. 30. *Lettr.* de l'antimoine, *c'eſt-à dire*, préparé pour ſervir de fard. *Synopſ.*

℣. 31. *Lettr.* La porte. LXX. La ville. *Ibid Autr. Celuy qui, comme* Zambri a tué ſon maître pourroit-il bien ſe flatter d'avoir quelque paix? *Syn.*

sent ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam, & pedes, & summas manus.

l'ensévelir, ils n'en trouvérent que le crane, les pieds, & l'extrémité des mains.

36. Reversique nunciaverunt ei: Et ait Jehu: Sermo Domini est, quem locutus est per servum suum Eliam Thesbiten, dicens: In agro Jezrahel comedent canes carnes Jezabel,

36. Et ils le revinrent dire à Jéhu qui leur dit: C'est ce que le Seigneur avoit prononcé par Elie de Thesbé son serviteur, en disant: Les chiens mangeront la chair de Jézabel dans le champ de Jezrahel,

37. & erunt carnes Jezabel sicut stercus super faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætereuntes dicant: Hæccine est illa Jezrahel.

37. & la chair de Jézabel sera dans le champ de Jézraël, comme le fumier sur la face de la terre, & tous ceux qui passeront diront en la voyant; Est-ce la cette Jézabel?

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. &c. *EN ce même temps le Prophète Elizée appela un des enfans des Prophétes, & luy dit: Ceignez vos reins, prenez en vôtre main cette petite fiole d'huile, & allez à Ramoth de Galaad, &c.*

Voici peut-être l'un des exemples les plus terribles de la justice de Dieu que l'on vit jamais, mais d'une justice précédée par cette longue patience du Seigneur, dont parle saint

Rom c. 2. v. 4. 5. Paul. Jézabel joüiſſoit en paix du fruit malheureux de tant de crimes & d'impiétez dont elle s'étoit renduë coupable ; & après avoir répandu le ſang de Naboth pour s'emparer de ſa vigne ; après avoir fait mourir un grand nombre de Prophétes, pour étouffer, ſi elle avoit pû, la vérité ; aprés avoir préferé l'idolatrie à la véritable religion du Dieu d'Iſraël, pour ſe procurer une plus grande liberté de s'abandonner à ſes injuſtices, elle abuſoit inſolemment de la tolérance & du ſilence de celuy dont elle fouloit aux pieds les plus ſaintes loix. Elle *mépriſoit*, ſelon le langage de l'Apôtre ; *les richeſſes de la bonté du Seigneur, ſans conſidérer que cette même bonté l'invitoit à la pénitence ; & s'étant enfin amaſſé par la dureté & l'impénitence de ſon cœur*, comme *un thréſor de colére*, elle tomba lors qu'elle y penſoit le moins, dans le juſte jugement de Dieu, Sophon. 3. 8. *qui répandit*, comme parle un Prophéte, *toute la fureur de ſa colére* ſur cette Princeſſe. Il réſolut pour cela de ſe ſervir de Jéhu l'un des Généraux d'armée du Roy d'Iſraël, & il ordonna à Eliſée de le ſacrer Roy. Ce ſaint Prophéte n'y alla pas néanmoins luy-même. Mais il appela un de ſes diſciples pour l'envoyer en ſa place s'acquitter de cette fonction importante. Un ancien Pére témoigne qu'il en Theodor. 4. Reg. quæſt. 26 uſa de la ſorte, pour faire la choſe plus ſecrettement, & empêcher les deſordres qui auroient pu arriver, ſi la choſe fût venuë à la connoiſſance du Roy d'Iſraël. Ce n'eſt pas ſans doute qu'il n'eût pu fort bien s'en acquitter par luy-même, comme Samuël l'avoit fait

à l'égard de David, quoy qu'il eût tout lieu de craindre le ressentiment & la fureur de Saül. Mais apparemment Dieu luy donna ordre d'user de cette prudence, voulant apprendre comme le remarque ce même Pére, à ceux qui sont le plus assurez de sa volonté, à se conduire avec sagesse dans l'exécution de ses ordres, & leur témoigner par cet exemple, que non seulement il ne desapprouve pas les moyens humains qu'on peut employer dans ces rencontres, mais qu'il condamne plûtôt la témérité de ceux qui s'assurant trop sur sa providence, négligeroient volontairement toutes les voyes que la lumiére d'une vraie sagesse leur peut inspirer. Nous en voyons une preuve illustre dans le sacre de David. Car lorsque Dieu commanda à Samuël d'aller le sacrer, ce saint Prophéte n'ayant pas craint de luy demander comment il iroit, puisque Saül le sçauroit, & qu'il le feroit mourir, le Seigneur qui auroit pu l'assurer qu'il n'avoit rien à apprehender en exécutant ses ordres, ne voulut pas néanmoins le faire, & luy prescrivit un moyen humain pour tenir secrette la commission pour laquelle il l'envoyoit, en luy ordonnant de prendre un veau du troupeau, & de dire qu'il alloit offrir un sacrifice au Seigneur. Saint Jérôme fait une remarque considérable sur la maniére dont Elisée chargea son Disciple d'oindre Jéhu. Car en parlant de l'onction royale, il dit qu'il y en avoit de deux sortes, l'une abondante, & l'autre beaucoup moindre. Si c'est David, ajoûte ce Saint, ou Salomon; c'est-à-dire, si c'est *le puissant & le pacifique* qu'on

1. Reg. 16

Theodor. 4. Reg. quæst. 27

Hieron. in Habac. c. 3. tom. 3. pag. 376.

doit sacrer Roy, il est oint avec la corne pleine d'huile. Mais si c'est Jéhu ou Hazaël qui le doivent être, ils ne le sont qu'avec une petite fiole d'huile, c'est-à-dire, selon la pensée de ce Pére, que l'onction par laquelle ces deux premiers Princes furent sacrez Rois d'Israël, marquoit l'abondance de l'Esprit de Dieu, qui leur étoit conférée avec sa puissance pour le gouvernement de son peuple; mais que celle que reçûrent ces deux autres Rois, marquoit seulement le caractére de la puissance qu'il leur donnoit pour exercer la rigueur de sa justice. Ce saint Docteur remarque encore, qu'outre l'onction royale il y avoit l'onction sacerdotale, que Dieu avoit destinée pour les Prêtres; & l'onction prophétique, dont Dieu ordonna à Elie d'user envers Elisée, pour luy conférer la grace de la Prophétie. Mais il releve pardessus toutes les autres l'onction sacrée de la Loy nouvelle, qui de JESUS-CHRIST, comme du Chef & du Sauveur, s'est répanduë sur les membres, qui sont les Chrétiens.

3. Reg. 19. 16.

℣. 6. 7. *Je vous ay sacré Roy sur le peuple du Seigneur, sur Israël. Vous exterminerez la maison d'Achab vôtre Seigneur; & je vangeray ainsi de la main cruelle de Jézabel le sang des Prophétes mes serviteurs, & le sang de tous les serviteurs du Seigneur.*

Dieu étant le souverain maître de la vie des hommes, fait sacrer Jéhu Roy d'Israël uniquement pour exercer sa justice contre la maison d'Achab & contre l'impie Jézabel. Il luy en donne un ordre formel, & il luy témoigne qu'il veut vanger de la sorte le sang de ses

ſerviteurs & de ſes Prophétes, répandu ſi cruellement par cette Princeſſe. Ainſi on doit regarder Jéhu d'une autre maniére qu'Hazaël Roy de Syrie, dont on a parlé auparavant; puiſqu'Hazaël ſuivit purement ſon ambition dans l'attentat qu'il commit contre Bénadad; au lieu que Jéhu exécuta l'ordre du Seigneur contre des impies qui avoient renverſé toute ſa religion, & maſſacré ſes ſerviteurs. Il eſt néceſſaire cependant de marquer icy par avance avec ſaint Jérôme, que Jéhu ayant ſervi d'inſtrument à la fureur du Seigneur, mais n'ayant pas profité luy-même de l'exemple d'une ſi terrible vengeance, dont il étoit le miniſtre, & s'étant abandonné comme ſes prédéceſſeurs à l'idolatrie, il mérita que le royaume fût dans la ſuite enlevé de ſa maiſon. *Verùm, quia & ipſe Jehu ultor ſanguinis juſti ingreſſus eſt per vias Jeroboam qui fornicari fecit Iſraël, regnum quoque ejus dicitur ſubvertendum.* L'on peut voir auſſi ailleurs ce que l'on a dit ſur ces paroles du Prophéte Oſée : *Dans peu de temps je vangeray le ſang de Jeſraël ſur la maiſon de Jéhu* ; où l'on témoigne que quoy que ce Prince ait exécuté l'ordre de Dieu en exterminant la maiſon d'Achab, la ſuitte de ſes actions fait aſſez juger qu'il ne le fit pas dans la vûë ſeule de luy obéïr, mais beaucoup plus pour ſe ſatisfaire ſoy-même en obéïſſant à Dieu, & qu'ainſi cette obéïſſance extérieure qu'il luy rendoit étant criminelle devant ſes yeux par le principe d'où elle partoit, mérita d'être punie dans la ſuite par la ruïne de ſa maiſon.

Hieron in Oſée c. 1. tom. 3. p. 12.

Oſée. c. 1. v. 4.

℣. 11. 12. *Qu'eſt-ce que cet inſenſé vous eſt venu dire ? Jéhu leur dit : Vous ſçavez qui eſt cet homme, & ce qu'il a pû me dire. Cela n'eſt point vray, luy repartirent-ils, mais contez-le-nous plûtôt vous-même.*

Theodor. 4 reg. quæſt. 28

Ces gens de guerre, dit Théodoret, qui n'avoient pas grande religion, appeloient foû le Prophéte du Seigneur ; parce que la liberté avec laquelle les Prophétes leur parloient paſſoit chez eux pour une eſpéce de fureur, & qu'ils étoient regardez comme des perſonnes tranſportées hors d'elles-mêmes, lorſqu'ils annonçoient des choſes futures. C'eſt ce qu'un

Hieron in Oſée. c. 9. tom. 3. pag. 62.

ſaint Pére a reproché au peuple de Dieu, en luy diſant, ou plûtôt en luy faiſant dire par le Seigneur même : O Iſraël, vous appeliez foux & inſenſez les Prophétes qui vous annonçoient la vérité, & qui vous prophétiſoient par une inſpiration du Saint-Eſprit, ainſi qu'il paroît par le langage de ces Généraux qui demandoient à Jéhu ce que ce fou luy venoit de dire. Mais reconnoiſſez que c'eſt vous-même qui êtes fou & inſenſé, & non le Prophéte, puiſque vous avez toûjours travaillé à fouller aux pieds mes paroles, & que vous vous êtes abandonné à toutes ſortes de crimes avec une eſpéce de fureur. *Propter multitudinem iniquitatum tuarum, quibus in ſcelere diù debaccatus es, non Prophetam meum, ſed te inſanum eſſe cognoſce, qui ad hoc laboraſti, ut mea verba calcares.* C'eſt ainſi qu'encore à préſent ceux qui parlent de la part de Dieu aux peuples, comme autrefois les Prophétes, ſont ſouvent traittez de foux par les gens du ſiécle,

qui au lieu de reconnoître la véritable folie qui les posséde, lors qu'ils préferent les biens périssables à ceux du ciel, & que pour un moment de plaisir ils s'exposent à une éternité de supplices, aiment mieux accuser d'extravagance la charité pleine de sagesse de leurs Pasteurs, qui s'efforcent de les guérir de la phrénésie spirituelle dont ils sont si dangereusement malades.

℣. 21. 22. *Joram Roy d'Israël & Ochosias Roy de Juda allérent au devant de Jéhu, & le trouvérent dans le champ de Naboth Jesraëlite. Joram ayant vû Jéhu luy dit : Apportez-vous la paix ? Jéhu luy répondit : Quelle peut être cette paix, pendant que les fornications de Jézabel vôtre mére & ses enchantemens régnent encore en tant de maniéres ?*

Ce ne fut point par un effet du hazard, mais par un ordre de la providence, que le Roy Joram fils d'Achab le meurtrier & l'usurpateur de la vigne de Naboth, vint au devant de Jéhu dans le champ même de Naboth, afin que la prédiction d'Elie, qui avoit dit que les chiens lécheroient le sang d'Achab au même lieu où le sang de Naboth avoit été léché par les chiens, reçût son accomplissement. Car la parole de Dieu, & par consequent celle des Prophétes, qui parlent par l'Esprit de Dieu, doit nécessairement être accomplie ; comme on voit que les Saints Evangélistes ont un soin tout particulier de nous faire remarquer dans les moindres circonstances de la passion de JESUS CHRIST l'accomplissement exact des prédictions des Prophétes. Ce fut donc dans le champ même de Naboth, usurpé par la

Math. c. 27. v. 9. Marc. c. 15. v. 28 Joan. c. 19 v. 24. 28 & 37

violence meurtriére de Jézabel & d'Achab, que Joram leur fils rencontra Jéhu que Dieu envoyoit pour vanger sur sa personne & sur celle de sa mére impie le sang de cet innocent injustement répandu. Le temps que Dieu avoit donné & au fils & à la mére pour faire la réparation d'un si grand crime, étoit passé; & après qu'ils eurent abusé de l'indulgence & de la paix du Seigneur, sans se mettre en peine de rétablir son honneur par le rétablissement de son saint culte dans Israël, ils ne pouvoient plus attendre de paix; puisque, comme dit saint Paul, *la gloire & la paix seront le partage de tout homme qui fait le bien; au lieu que l'affliction & le desespoir accablera tout homme qui fait le mal.* C'est donc là le sens de cette réponse que Jéhu fit à Joram, ou pour mieux dire, que Dieu même fit à ce Roy d'Israël par la bouche de Jéhu, qui ne fut en cette rencontre que l'organe du Seigneur, comme il étoit établi pour être le ministre de sa colére contre Jézabel, & contre toute la maison d'Achab : *Quelle peut être*, dit-il, *cette paix dont vous parlez, pendant que les fornications de Jézabel vôtre mére & ses enchantemens regnent encore en tant de maniéres?* C'est-à-dire, comment pouvez-vous espérer la paix de la part de Dieu, lorsque vous avez négligé d'expier les crimes & les abominations de Jézabel vôtre mére. L'Ecriture entend ici principalement par le mot de fornication, le crime par lequel une ame qui est l'épouse de Dieu, s'éloigne de son véritable époux, pour s'abandonner aux idoles & à des

Rom. c. 2. v. 9. 10.

Synopsis Critic.

dieux étrangers. C'eſt cette fornication ſpirituelle que Dieu reprochoit ſouvent à ſon peuple ; & quoy que ce fût Jéroboam qui eût établi l'idolatrie dans Iſrael, on peut dire que Jézabel l'avoit affermie plus que tous les autres Princes, par l'impiété de ſa conduite toute pleine de cruauté ; puiſqu'elle perſécutoit & faiſoit mourir tous les ſerviteurs de Dieu & tous les Prophétes qu'elle pouvoit découvrir, voulant étouffer, ſi elle avoit pû, tous les reſtes de la véritable religion dans Iſraël. Quelques-uns prétendent que ce que l'Ecriture appelle *les fornications de Jézabel*, doit être auſſi entendu de la fornication de la chair & des deſordres de cette Princeſſe. Et ce ſentiment n'eſt nullement incompatible avec ce que l'on a dit ; puiſque ſaint Paul nous apprend ; *Que ceux qui ayant changé la vérité de Dieu en menſonge, rendoient à la créature l'adoration & le culte ſouverain, au lieu de le rendre au Créateur, avoient mérité que Dieu les livrât à des paſſions honteuſes ; qu'ils avoient été remplis de toute ſorte d'injuſtice & de fornication ; qu'ils étoient meurtriers, trompeurs, outrageurs, ſuperbes & vains.* Ainſi l'on peut voir dans ces paroles du ſaint Apôtre le vray portrait de cette Princeſſe impie, cruelle & ſuperbe, qui put bien, comme le diſent quelques Autheurs, s'abandonner aux vices de la chair & à tous les enchantemens diaboliques, s'étant éloignée de Dieu d'une maniére ſi effroyable. Ce que l'on peut remarquer de plus étonnant, dit un Interpréte, c'eſt que Dieu ne reproche point proprement ici à Joram ſes

Rom. c. 1. v. 25. 26. &c.

propres crimes, mais ceux de sa mére, lors qu'il est tout prêt de répandre sa fureur sur luy. Et la raison qu'il en rend, c'est qu'elle étoit regardée comme la cause de tout le mal qui regnoit alors dans Israel, & que le Prince son fils, qui auroit dû étant Roy s'opposer à ses desordres, & rétablir le culte sacré de la véritable religion parmi le peuple de Dieu, non seulement ne le fit pas, mais l'imita même dans sa conduite si criminelle, & se rendit de la sorte coupable de tous les crimes de sa mere.

v. 27. *Ce qu'Ochosias Roy de Juda ayant vû, il s'enfuit par le chemin de la maison du jardin; & Jehu le poursuivit, & dit à ses gens: Qu'on tuë aussi celuy-ci dans son chariot. Ils le frappérent donc, & s'en étant fuy à Mageddo, il y mourut.*

Il paroît d'abord quelque contradiction entre ce qui est dit en ce lieu & ce qui est rapporté sur ce sujet dans le vingt-deuxiéme chapitre du second livre des Paralipoménes. Car au lieu que l'Ecriture marque ici qu'Ochosias Roy de Juda s'étant enfuy lors qu'il vit Joram frappé à mort, fut aussi blessé par les Officiers de Jehu, & alla mourir à Mageddo, il est dit dans les Paralipoménes, que Jehu faisant la recherche d'Ochosias, & l'ayant trouvé qui étoit caché en Samarie, il le fit mourir. Mais cette difficulté s'explique ainsi par les Interprétes. Ils disent que le mot de Samarie doit se prendre ici, non pour la ville, mais pour le royaume, & qu'ainsi Ochosias s'étant enfuy après sa blessure dans la ville de

Synopsis Crit.

de Mageddo qui étoit de la dépendance de Samarie, il s'y cacha pour éviter la cruauté de Jéhu, mais qu'il y fut découvert ensuite, & mis à mort. Un Interpréte témoigne que ce nouveau Roy passoit les ordres que Dieu luy avoit donnez, en faisant mourir Ochosias Roy de Juda. Et il put bien en effet suivre en cela plûtôt l'ardeur de son ambition, que les ordres de celuy dont il étoit le ministre. Mais il y a lieu cependant, selon la remarque d'un sçavant homme, de regarder ce qu'il fit alors, comme une suite de l'ordre qu'il avoit reçû de Dieu. Car comme il étoit chargé d'exterminer la maison d'Achab, & que la mére d'Ochosias étoit la propre fille d'Achab, & que luy-même avoit épousé une des filles de cette maison, il étoit vrai qu'en faisant mourir Ochosias, il exerçoit la justice & la vengeance de Dieu sur le petit-fils d'Achab. Aussi le texte sacré de l'Ecriture nous donne lieu d'en juger ainsi, lors qu'elle marque expressément dans les Paralipoménes : *Que ce fut par un effet de la volonté du Seigneur contre Ochosias, qu'il alla trouver Joram, & l'accompagna jusqu'au devant de Jéhu, que le Seigneur avoit oint afin qu'il exterminât la maison d'Achab* ; c'est-à-dire que ce ne fut point un hazard, mais un jugement de Dieu contre Ochosias, de ce que ce Prince se trouva alors avec le Roy d'Israel, pour être enveloppé avec luy dans un même châtiment. Il eût pû sans doute éviter un si grand malheur, s'il avoit eu soin de s'éloigner de l'impiété de sa mére & de ses ancê-

Estius in 4. Reg. c 10. v. 13

4. Reg c. 8. v 18. 27.

2. Paral. c 22. 7.

tres. Mais parce qu'il ne le fit pas, & *qu'étant même devenu gendre de la maison d'Achab, il marcha*, comme parle l'Ecriture, *dans les voyes de cette maison* si impie, *& fit le mal devant le Seigneur*, il mérita de tomber dans le jugement que Dieu avoit prononcé contre toute la maison d'Achab, & il se rendit indigne d'éprouver sa miséricorde.

4 Reg. c. 8. 27.

℣. 30. 31. *Jéhu vint ensuite à Jesraël, & Jézabel ayant appris son arrivée, se peignit les yeux avec du noir, mit ses ornemens sur sa tête, & regarda par la fenêtre. Jéhu entra dans le palais, & elle luy dit : Peut-on espérer quelque paix de celuy qui comme Zambri à tué son maître ? Jéhu levant la tête, dit à deux ou trois eunuques qui étoient en haut : Jettez-la du haut en bas.*

Quelques-uns ont crû que ce qui porta Jézabel à se farder, lors qu'elle auroit dû plûtôt se couvrir de cendres, & se revétir d'un sac, pour désarmer la juste colére de Dieu, fut l'espérance dont elle osa se flatter, que le meurtrier du Roy auroit pour elle de la complaisance & de l'indulgence, lors qu'il la verroit en cet état. Mais, comme le remarque fort bien un sçavant homme, ce qu'elle luy dit fait voir clairement qu'elle n'avoit point cette pensée. Car elle ne luy parla qu'en luy reprochant le meurtre du Roy, & en luy faisant entendre par ce nom si odieux de Zambri qu'elle luy donnoit, qu'il ne devoit point espérer un traittement plus favorable, ni une plus digne récompense de son action, que cet ancien meurtrier d'Ela Roy d'Israël, qui se

Est. in hunc loc.

3. Reg. c. 16. v. 10. 18.

voyant assiégé & sur le point d'être pris, aima mieux se brûler soy-même avec toute sa maison. Il est donc plus vrai semblable, selon la plûpart des Interprétes, que cette Princesse audacieuse jugeant bien qu'elle ne pouvoit éviter la mort, affecta jusqu'à la fin de faire paroître une grandeur d'ame & une vaine force d'esprit; & que dans cette pensée elle usa de fard pour se parer, & mit sur sa tête ses ornemens, afin de faire juger par là que la vûë même de son ennemi & de la mort qui étoit présente, ne pouvoit point l'étonner ni la troubler. Mais laissant aux Philosophes & aux Athées à admirer, s'ils le veulent, ce qu'il leur plaît d'appeler fermeté d'esprit, qui d'entre tous les Chrétiens pourra n'être point effrayé de cette stupidité & de cette insensibilité étonnante, qu'une impiété consommée put produire dans l'ame endurcie de cette Reine, qui se voyant toute prête d'aller comparoître devant Dieu avec une conscience chargée de toutes les impiétez d'Israël, & du meurtre de tant de Prophétes, pensoit seulement à sauver les apparences aux yeux des hommes, sans se mettre en peine d'appaiser son juge, & d'implorer sa miséricorde? On ne peut point sans horreur penser à ce traittement que luy fit Jéhu, en ordonnant qu'elle fût jettée par la fenêtre, & en la faisant fouler aux pieds des chevaux. Mais l'impiété avec laquelle elle avoit si hautement foulé elle-même sous ses pieds la religion, la justice & l'innocence, doit causer encore sans comparaison plus d'horreur à ceux qui jugeant

des choſes par la lumiére de la foy, ſçavent que ce qui paroît le plus horrible aux ſens de l'homme, n'eſt qu'une trés-foible image de ce qui l'eſt infiniment davantage aux yeux de Dieu ; & qu'ainſi nulle indignité que puiſſe ſouffrir la créature, quelqu'outrageante qu'elle luy paroiſſe, ne peut jamais approcher de celle par laquelle cette même créature oſe s'élever outrageuſement & inſolemment contre ſon Dieu & ſon Créateur. C'eſt ce qu'il eſt néceſſaire de bien peſer, pour être touché plus vivement de tous les péchez qui attaquent la majeſté infinie de Dieu, que de tous les châtimens qui ſont deſtinez de Dieu pour punir ces mêmes péchez dans les hommes.

CHAPITRE X.

1. OR Achab avoit ſoixante & dix fils" dans Samarie, & Jéhu écrivit des lettres qu'il envoya aux principaux de Samarie, aux anciens & à ceux qui nourriſſoient les enfans d'Achab, par leſquelles il leur mandoit :

2. Auſſi-tôt que vous aurez reçû ces lettres, vous qui avez entre vos mains

1. ERANT autem Achab ſeptuaginta filii in Samaria : ſcripſit ergo Jehu litteras, & miſit in Samariam, ad optimates, civitatis, & ad majores natu, & ad nutritios Achab, dicens :

2. Statim ut acceperitis litteras has, qui habetis filios

¶. 1. *Expl.* Fils, ou petits fils. *Ejus. Syr. pſ.*

domini vestri, & currus, & equos, & civitates firmas, & arma,

3. eligite meliorem, & eum qui vobis placuerit de filiis domini vestri, & eum ponite super solium patris sui, & pugnate pro domo domini vestri.

4. Timuerunt illi vehementer, & dixerunt: Ecce duo Reges non potuerunt stare coram eo, & quo modo nos valebimus resistere?

5. Miserunt ergo præpositi domus, & præfecti civitatis, & majores natu, & nutritii, ad Jehu, dicentes: Servi tui sumus, quæcumque jusseris faciemus, nec constituemus nobis Regem: quæcumque tibi placent, fac.

6. Rescripsit autem eis litteras secundò, dicens: Si mei estis, & obeditis mihi tollite capita

les enfans de vôtre maître, des chariots, des chevaux, des villes fortes & des armes;

3. choisissez le plus considérable d'entre les fils de vôtre maître, & celuy qui vous plaira davantage, & établissez-le sur le trône de son pére, & combattez pour la maison de vôtre seigneur".

4. Ces gens furent saisis d'une grande crainte *ayant lû ces lettres*, & ils dirent: deux Rois n'ont pû subsister devant luy, & comment donc luy pourrions-nous resister?

5. Ainsi les maîtres du Palais du Roy, les principaux officiers de la ville, les anciens & ceux qui nourrissoient les Princes envoyérent dire à Jéhu: Nous sommes vos serviteurs; nous ferons tout ce que vous nous commanderez. Nous ne nous choisirons point de Roy, mais faites tout ce qu'il vous plaira.

6. Il leur écrivit une seconde fois, & il leur manda: Si vous êtes à moy, & si vous m'obeïssez; coupez les têtes

ỳ. 3. *Expl.* C'est-à-dire: Voyez si vous êtes assez forts pour soutenir contre moy le parti de vôtre maître.

des fils de vôtre Roy, & venez me les apporter demain à cette même heure à Jézrael. Or le Roy Achab avoit soixante & dix fils, qui étoient nourris chez les premieres personnes de la ville.

filiorum domini vestri, & venite ad me hac eâdem horâ cras in Jezrahel. Porrò filii Regis, septuaginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.

7. Lors que ces personnes eurent reçû les lettres de Jéhu, ils prirent les soixante & dix fils du Roy, & les tuérent; ils mirent leurs têtes dans des corbeilles & les envoyérent à Jézraël.

7. Cúmque venissent litteræ ad eos, tulerunt filios Regis, & occiderunt septuaginta viros, & posuerunt capita eorum in cophinis, & miserunt ad eum in Jezrahel.

8. On vint donc donner cette nouvelle à Jéhu & ses gens luy dirent: Ils ont apporté les têtes des enfans du Roy, & il leur dit: Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte jusqu'à demain matin.

8. Venit autem nuncius, & indicavit ei, dicens: Attulerunt capita filiorum Regis qui respondit: Ponite ea ad duos acervos juxta introitum portæ usque manè.

9. Le lendemain il sortit au point du jour, & se tenant devant tout le peuple il leur dit: Vous êtes justes. Si j'ay conjuré contre mon seigneur, & si je l'ay tué, qui est celuy qui a tué tous ceux-ci?

9. Cúmque diluxisset, egressus est, & stans dixit ad omnem populum: Justi estis: si ego conjuravi contra dominum meum, & interfeci eum, quis percussit omnes hos?

10. Considérez donc qu'il n'est tombé en terre aucune des paroles que le Seigneur avoit prononcées contre la

10. Videte ergo nunc quoniam non cecidit de sermonibus Domini in ter-

ram, quos locutus est Dominus super domum Achab, & Dominus fecit quod locutus est in manu servi sui Eliæ.

11. Percussit igitur Jehu, omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, & universos optimates ejus, & notos, & Sacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquiæ.

12. Et surrexit, & venit in Samariam: cumque veniſſet ad Cameram pastorum in via,

13. invenit fratres Ochoziæ Regis Juda, dixitque ad eos: Quinam estis vos? Qui respondérunt: Fratres Ochoziæ sumus, & descendimus ad salutandos filios Regis, & filios Reginæ.

14. Qui ait: Comprehendite eos vivos. Quos cum comprehendissent vivos, jugulavérunt eos in cisterna juxta Cameram,

maiſon d'Achab, & que le Seigneur a accompli tout ce qu'il avoit prédit par ſon ſerviteur Elie.

11. Jéhu fit mourir en ſuite tout ce qui reſtoit de la maiſon d'Achab dans Jezraël, tous les grands de ſa Cour, ſes amis & les Prêtres qui étoient à luy, ſans qu'il reſtât rien de ce qui avoit eu quelque liaiſon a ſa perſonne.

12. Après cela il vint à Samarie, & lors qu'il étoit en chemin près d'une cabane de paſteurs,

13. il trouva les [y] fréres d'Ochoſias [a] Roy de Juda & il leur dit: Qui êtes-vous? Ils luy répondirent nous ſommes les fréres d'Ochoſias: Nous étions venus ici pour ſaluer les fils du Roy & les fils de la Reine.

14. Et Jéhu dit *à ſes gens:* Prenez-les vifs; & les ayant pris ainſi, ils les menérent à une citerne près de cette cabane où ils les égorgérent, ſans en laiſſer échapper un

[y] 13. *Expl.* Fréres, *c'eſt-à-dire*, les enfans de ſes fréres. 2. *Paralip cap. 22. verſ. 8.*

seul de quarante deux qu'ils étoient.

quadraginta duos viros, & non reliquit ex eis quemquam.

15. Etant parti de là, il trouva Jonadab fils de Réchab qui venoit au devant de luy, & il le salua & luy dit : Avez-vous le cœur droit à mon égard comme le mien l'est à l'égard du vôtre ? Oüi, luy répondit Jonadab. S'il est ainsi, dit Jéhu, donnez-moy la main, & Jéhu le fit monter dans son chariot,

15. Cúmque abiisset inde, invenit Jonadab filium Rechab in occursum sibi, & benedixit ei. Et ait ad eum : Nunquid est cor tuum rectum sicut cor meum cum corde tuo ? Et ait Jonadab : Est. Si est, inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum suam. At ille levavit eum ad se in currum :

16. & Jéhu luy dit : Venez avec moy, & vous verrez mon zele pour le Seigneur. Et l'ayant fait asseoir ainsi dans son chariot,

16. dixitque ad eum : Veni mecum, & vide zelum meum pro Domino. Et impositum in curru suo,

17. il le mena à Samarie. Etant entré dans la ville, il fit tuer tous ceux qui restoient de la maison d'Achab sans en épargner un seul selon la parole que le Seigneur avoit prononcée par Elie.

17. duxit in Samariam. Et percussit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samaria usque ad unum, juxta verbum Domini, quod locutus est per Eliam.

18. En même-temps Jéhu fit assembler tout le peuple, & il leur dit : Achab a rendu quelque honneur à Baal, mais je veux luy en rendre plus que luy.

18. Congregavit ergo Jehu omnem populum, & dixit ad eos : Achab coluit Baal parum, ego autem colam eum ampliùs.

19. Qu'on me fasse donc

19. Nunc igitur

omnes prophetas Baal, & universos servos ejus, & cunctos Sacerdotes ipsius, vocate ad me: nullus sit qui non veniat, sacrificium enim grande est mihi Baal: quicunque defuerit, non vivet. Porrò Jehu faciebat hoc insidiosè, ut disperderet cultores Baal.

venir maintenant tous les Prophétes de Baal, tous ceux qui le servent & tous ses Prêtres: qu'il n'y en manque pas un seul; car je veux faire un grand sacrifice à Baal. Quiconque ne s'y trouvera pas sera puni de mort. Or ceci étoit un piége que Jéhu tendoit aux adorateurs de Baal pour les exterminer tous.

20. Et dixit: Sanctificate diem solemnem Baal. Vocavitque,

20. Jéhu dit encore: Qu'on publie une fête solemnelle à *l'honneur de* Baal,

21. & misit in universos terminos Israël, & venerunt cuncti servi Baal: non fuit residuus ne unus quidem qui non veniret. Et ingressi sunt templum Baal: & repleta est domus Baal, à summo usque ad summum.

21. & il envoya dans toutes les terres d'Israël pour appeler tous les serviteurs de Baal, qui y vinrent tous sans qu'il en manquât un seul. Ils entrérent tous dans le temple de Baal, & la maison de Baal en fut remplie depuis un bout jusqu'à l'autre.

22. Dixitque his qui erant super vestes: Proferte vestimenta universis servis Baal. Et protulerunt eis vestes.

22. Il dit ensuite à ceux qui gardoient les vêtemens. Donnez des vêtemens à tous les serviteurs de Baal, & ils leur en donnérent.

23. Ingressúsque Jehu & Jonadab filius Rechab, templum Baal, ait cultoribus Baal: Per-

23. Et Jéhu étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab fils de Réchab dit aux adorateurs de Baal:

Prenez bien garde qu'il n'y ait parmi vous aucun des serviteurs du Seigneur; mais seulement les adorateurs de Baal.

quirite, & videte, ne quis forte vobiscum sit de servis Domini, sed ut sint servi Baal soli.

24. Ils entrérent ensuite dans le temple pour offrir leurs victimes & leurs holocaustes. Or Jéhu avoit donné ordre à quatre-vingt hommes de se tenir tout prêts hors du temple, & il leur avoit dit: S'il s'échappe un homme seulement de tous ceux que je vous livreray entre les mains, vôtre vie me répondra de la sienne.

24. Ingressi sunt igitur ut facerent victimas & holocausta: Jehu autem præparaverat sibi foris octoginta viros & dixerat eis: Quicunque fugerit de hominibus his, quos ego adduxero in manus vestras, anima ejus erit pro anima illius.

25. Après donc que l'holocauste eut été offert, Jéhu donna l'ordre à ses soldats & ses Officiers, & leur dit: Entrez, tuez, & qu'il ne s'en sauve pas un seul; & les Officiers entrérent avec les soldats, les firent tous passer au fil de l'épée, & jettérent hors du temple leurs corps morts. Ils allérent en suite à la ville où étoit le temple de Baal.

25. Factum est autem, cùm completum esset holocaustum, præcepit Jehu militibus & ducibus suis: Ingredimini, & percutite eos, nullus evadat. Percussérúntque eos in ore gladii, & projecerunt milites & duces: & ierunt in civitatem templi Baal,

26. Ils tirerent du temple la statuë de Baal, & l'ayant brisée ils la brûlerent.

26. & protulerunt statuam de fano Baal, & combusserunt,

27. & comminuerunt eam. Destruxerunt quoque ædem Baal, & fecerunt pro ea latrinas usque in diem hanc.

27. Ils détruisirent aussi le temple de Baal, & ils firent à la place un lieu destiné pour les besoins de la nature, qui y est demeuré jusques aujourd'huy.

28. Delevit itaque Jehu Baal de Israël:

28. Ainsi Jéhu extermina Baal d'Israël.

29. veruntamen à peccatis Jeroboam filii Nabat qui peccare fecit Israël, non recessit, nec dereliquit vitulos aureos, qui erant in Bethel, & in Dan.

29. Mais il ne se retira point des péchez de Jeroboam fils de Nabat qui avoit fait pécher Israël, & il ne quitta point les veaux d'or qui étoient à Béthel & à Dan.

30. Dixit autem Dominus ad Jehu: Quia studiosè egisti quod rectum erat, & placebat in oculis meis, & omnia quæ erant in corde meo fecisti contra domum Achab: filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israël.

30. Le Seigneur donc dit à Jéhu: Parce que vous avez accompli avec soin ce qui étoit juste, & ce qui étoit agréable à mes yeux, & que vous avez éxécuté contre la maison d'Achab tout ce que j'avois dans le cœur, vos enfans seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatriéme génération.

31. Porrò Jehu non custodivit ut ambularet in lege Domini Dei Israël in toto corde suo: non enim recessit à peccatis Jeroboam, qui

31. Or Jéhu n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loy du Seigneur, du Dieu d'Israel, & il ne se retira point des péchez de Jéroboam qui avoit

fait pécher Iſrael.

peccare fecerat Iſraël.

32. En ce temps là le Seigneur commença" à ſe laſſer d'Iſrael. Et Hazael les tailla en piéces dans toutes leurs frontiéres,

32. In diebus illis cœpit Dominus tædere ſuper Iſraël: percuſſitque eos Hazaël in univerſis finibus Iſraël,

33. depuis le Jourdain vers l'Orient, il ruina tout le païs de Galaad, de Gad, de Ruben & de Manaſſé, depuis Aroer qui eſt le long du torrent d'Arnon & Galaad & Baſan.

33. à Jordane contra Orientalem plagam, omnem terram Galaad, & Gad, & Ruben, & Manaſſe, ab Aroer, quæ eſt ſuper torrentem Arnon, & Galaad, & Baſan.

34. Le reſte des actions de Jéhu, tout ce qu'il a fait & ſa valeur dans ſes guerres, a été décrit au livre des Annales des Rois d'Iſrael.

34. Reliqua autem verborum Jehu, & univerſa quæ fecit, & fortitudo ejus, nónne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum Regum Iſraël?

35. Et Jéhu dormit avec ſes péres & fut enſéveli à Samarie, & ſon fils Joachas regna en ſa place.

35. Et dormivit Jehu cum patribus ſuis, ſepelierúntque eum in Samaria: & regnavit Joachaz filius ejus pro eo.

36. Le temps que Jéhu regna ſur Iſrael en Samarie fut de vingt-huit ans.

36. Dies autem, quos regnavit Jehu ſuper Iſraël, viginti & octo anni ſunt, in Samaria.

℣. 32. *Hebr.* à rettancher Iſraël, *c'eſt-à dire*, à permettre qu'on luy enlevât une partie de ſon païs. *Vatabl.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 8. 9. 10. *ON vint dire à Jéhu : Ils ont apporté les têtes des enfans du Roy ; & il leur dit : Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte juſqu'à demain matin. Le lendemain il ſortit au point du jour, & ſe tenant devant tout le peuple, il leur dit : Vous êtes juſtes ; ſi j'ay conjuré contre mon ſeigneur, & ſi je l'ay tué, qui eſt celuy qui a tué tous ceux cy ? Conſidérez donc qu'il n'eſt tombé en terre aucune des paroles que le Seigneur avoit prononcées contre la maiſon d'Achab.*

Jéhu, ſelon la remarque des Interprétes, ne voulut point qu'on ouvrît la porte de la ville pour faire entrer durant la nuit ceux de Samarie qui étoient venus apporter les têtes des Princes, c'eſt-à-dire, des enfans d'Achab & du Roy Joram ſon fils ; mais il pouvoit bien auſſi, comme ils diſent, avoir en vûë d'expoſer exprès ces têtes aux yeux du peuple, en les faiſant mettre aux deux côtez de la porte, afin que tous ceux qui entreroient & qui ſortiroient fuſſent frappez de frayeur en conſidérant ce terrible jugement de Dieu ſur la maiſon de l'impie Achab. Quant à ce qu'il dit à tout le peuple : *Vous êtes juſtes ; ſi j'ay conjuré contre mon ſeigneur, & ſi je l'ay tué, qui eſt celuy qui a tué tous ceux cy ?* Il voulut, comme le remarque un ancien Pére, convaincre tout Iſraël que ce n'étoit point un homme, mais

Synopſis Critic. Menoch.

Theodor. 4. Reg. quæſt 31.

Dieu même que l'on devoit regarder comme étant l'autheur unique de tout ce qui étoit arrivé. Car c'eſt, dit ce Pére, comme s'il leur avoit dit : Si l'on croit que j'ay fait mourir Joram par un eſprit de révolte & pour uſurper ſon thrône, qui eſt celuy qui a tué ce grand nombre d'autres Princes ? Et ne devez-vous pas juger par là que c'eſt la divine juſtice qui s'eſt ſervie de tels miniſtres qu'il luy a plû de choiſir pour exercer ſa vengeance, & pour accomplir ce que les Prophétes avoient prédit, leurs prédictions étant toûjours véritables ? Et en effet, comme dit encore un autre Autheur, un évenement ſi ſurprenant faiſoit connoître très-clairement que c'étoit un coup de la toute-puiſſance du bras de Dieu, & que Jéhu n'auroit jamais pû exécuter de la ſorte une juſtice ſi terrible, à moins que Dieu même n'eût frappé tous les Grands de Samarie d'une eſpéce d'étourdiſſement, & imprimé au fond de leurs cœurs une terreur extraordinaire pour celuy qu'il avoit chargé de l'exécution de ſes vengeances. Il eſt donc juſte que ceux qui paroiſſent les plus puiſſans ſur la terre, ſoient étonnez d'un exemple ſi redoutable, & qu'ils ſe portent avec d'autant plus d'ardeur à faire régner la piété parmi les peuples, qu'ils voyent les perſonnes de deux Rois impies accablées en un inſtant par tout le poids de la divine juſtice, & ſoixante-dix autres Princes, ſur le moindre ordre de celuy que Dieu envoyoit contre la maiſon d'Achab, immolez tout à la fois comme des victimes de l'impiété de leurs péres.

Synopſis Criticor.

℣. 15. 16. *Il trouva Jonadab fils de Réchab, qui venoit au devant de luy ... & il luy dit; Venez avec moy, & vous verrez mon zéle pour le Seigneur.*

Réchab étoit un homme célébre de la race de Jéthro le beau-pére de Moïſe, duquel ſont venus les Réchabites, que la régularité & l'auſtérité de leur vie a rendu illuſtres parmi les Juifs. Jonadab, dont il eſt parlé icy, qui étoit fils de Réchab, & qui alla au devant du Roy Jéhu, fut celuy qui preſcrivit à ſa famille une vie parfaitement détachée du ſiécle, & dont les enfans reſpectérent tellement les ordres qu'ils avoient reçûs de luy pour ne point boire de vin, pour ne point planter de vignes, ni ſemer de grains, & pour ne ſe point bâtir de maiſons ſur la terre, où il voulut qu'ils ſe regardaſſent comme étrangers, en demeurant toute leur vie ſous des tentes, qu'ils méritérent que Dieu même proposât aux Iſraëlites cet exemple d'une obéïſſance ſi exacte pour les confondre, & leur reprochât qu'ils ne craignoient point de déſobéïr aux préceptes de leur Dieu, lorſque des enfans étoient ſi fidellement attachez à exécuter les commandemens de leur pére. Comme on aura lieu d'en parler plus particuliérement, en expliquant ce qu'en dit le Prophéte Jérémie, il ſuffira d'ajoûter ici, que la maniére dont Jéhu parla alors à Jonadab, fait aſſez connoître qu'on le regardoit parmi les Iſraëlites comme un grand homme, fort appliqué à la piété, & très-zélé pour l'honneur de Dieu.

1. Paralip. c. 2. infin. Synopſis Critic.

Jerem. c. 35.

℣. 18. 19. &c. *En même temps Jéh fit aſſem-*

bler tout le peuple, & il leur dit : Achab a rendu quelque honneur à Baal ; mais je veux luy en rendre plus que luy. Qu'on me faſſe donc venir maintenant tous les Prophétes de Baal, tous ceux qui le ſervent, & tous ſes Prêtres, &c.

Theodor. 4. Reg. quæſt 34 Hieron. in epiſt. ad Galat. c. 2. tom. 3. pag 879.

Quelques anciens ont prétendu excuſer & juſtifier même ce menſonge de Jéhu par la bonté de l'intention qu'il avoit d'exterminer tous les Prêtres de Baal ; ce qui a fait dire à ſaint Jérôme que cet exemple nous faiſoit connoître que la fiction étoit utile & pouvoit être pratiquée ſelon les occaſions ; puiſque ce Prince n'auroit pû faire mourir tous les Prêtres de ce faux-dieu, s'il n'eût feint luy-même de vouloir adorer ſon idole. *Utilem ſimulationem & aſſumendam in tempore Jehu regis Iſraël nos doceat exemplum, qui non potuiſſet interficere Sacerdotes Baal, niſi ſe finxiſſet velle idolum colere.* Mais ce ſentiment que nous n'avons rapporté, qu'afin d'empêcher qu'on n'en abusât, a été ſi puiſſamment réfuté par ſaint Auguſtin, qu'on ne peut preſque douter que ſaint Jérôme luy-même n'y ait enfin renoncé. Car il avoit employé entr'autres choſes l'exemple de cette fiction de Jéhu pour authoriſer l'intelligence feinte qu'il diſoit avoir été entre les Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, lorſque ſaint Paul déclaroit avoir réſiſté en face à ſaint Pierre, comme s'il avoit été répréhenſible, quoy que ſelon ſaint Jérôme il ne le fût pas. Et cette penſée de ſaint Jérôme touchant la fiction prétenduë des deux Princes des Apôtres donna lieu, comme l'on ſçait, à

ce

ce grand éclairciſſement que ſaint Auguſtin eut avec luy dans pluſieurs lettres, où il luy fit voir d'une maniére invincible, que la fiction & le menſonge ne pouvant jamais être permis, il étoit d'une conſéquence très-dangereuſe, & qui alloit à renverſer toute la certitude des Ecritures, de l'admettre dans les livres canoniques comme une choſe authoriſée par la conduite des Apôtres les fondateurs de l'Egliſe & les Docteurs de la vérité. Et quant à l'exemple de Jéhu, quoy qu'il n'en ait point parlé dans ces lettres qui regardoient cette célébre diſpute, il l'a fait en un autre ouvrage qu'il a compoſé exprès touchant le menſonge contre quelques Catholiques qui s'imaginoient qu'à l'exemple de ce Prince, qui avoit feint de vouloir adorer Baal, pour mieux connoître ſes adorateurs, ils pouvoient auſſi feindre d'être Priſcillianiſtes, pour avoir lieu de mieux découvrir les erreurs de ces hérétiques, qui s'étudioient principalement à les cacher par le menſonge & par le parjure. Si Jéhu, dit ce grand Saint, a pû feindre par un menſonge qu'il étoit adorateur de Baal, afin de tuer tous ceux qui l'adoroient véritablement, combien ſeroit-il plus juſte, en ſuivant cette doctrine ſi pernicieuſe, qu'au temps de la perſécution les ſerviteurs de JESUS CHRIST feigniſſent de la même ſorte d'être les ſerviteurs des démons, & qu'ils ſacrifiaſſent aux idoles, pour empêcher que les vrais adorateurs de ces démons ne tuaſſent les adorateurs de JESUS-CHRIST. Mais les ſaints Martyrs n'ont pas crû ſans doute que ce fût là la doctrine de l'Apôtre, &

August. ep. 8. 9. 19.

August. contra Mendac. tom. 4. pag. 14.

Rom. 3. 10.

ils se sont attachez à la vérité de l'Ecriture qui dit *que l'on croit du cœur pour être justifié, & que l'on confesse de bouche pour être sauvé.* Ils se seroient donc bien gardez d'imiter Jéhu lorsqu'il cherchoit à faire mourir des impies & des sacriléges par un mensonge sacrilége & rempli d'impiété, quand même la sainte Ecriture n'auroit pas dit quel étoit ce Prince. Mais puisqu'elle a déclaré qu'il n'avoit point le cœur droit devant Dieu, dequoy luy a pû servir de ce que pour quelque sorte d'obéissance qu'il a renduë en exterminant la maison d'Achab, & en suivant néanmoins en cela même sa propre cupidité, qui luy inspiroit le désir de la domination, il reçut aussi quelque sorte de récompense passagére, en recevant un royaume temporel? *Quid ei profuit, quod pro nonnulla obedientia, quam de domo Achab omninò delenda pro cupiditate suæ dominationis exhibuit, aliquantam mercedem transitoriam regni temporalis accepit?*

V. 30. 31. *Le Seigneur dit à Jéhu: Parce que vous avez accompli avec soin ce qui étoit juste & agréable à mes yeux, & que vous avez exécuté contre la maison d'Achab tout ce que j'avois dans le cœur, vos enfans seront assis sur le thrône d'Israël jusqu'à la quatriéme génération. Or Jéhu n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loy du Seigneur, & il ne se retira point des péchez de Jéroboam.*

On pourroit croire d'abord qu'il y auroit quelque espéce de contradiction dans ces paroles de l'Ecriture; puisqu'après que Dieu a déclaré à Jéhu *qu'il avoit exactement accompli*

ce qui étoit juſte & agréable à ſes yeux, le texte ſacré ajoûte auſſi-tôt, en parlant du même Prince ; *qu'il n'eut pas ſoin de marcher de tout ſon cœur dans la loy de Dieu.* Comment donc celuy qui avoit exactement accompli ce qui étoit juſte & agréable aux yeux du Seigneur, n'a-t'il point marché de tout ſon cœur dans ſa loy divine ? & peut-on en même temps ne pas marcher de tout ſon cœur dans la loy de Dieu, & accomplir néanmoins exactement ce qui luy eſt agréable, & ce qui eſt juſte devant luy ? Mais ſi l'on veut bien examiner avec plus d'attention la conduite de Jéhu par ce qu'en dit l'Ecriture, & par ce que ſaint Auguſtin en a dit dans le paſſage que nous venons de citer, on reconnoîtra facilement que cette contradiction n'eſt qu'apparente, & nous eſt même d'une grande inſtruction. Il eſt donc vray que Jéhu accomplit avec ſoin, comme parle l'Ecriture, ce qui étoit juſte & agréable aux yeux de Dieu, en ce *qu'il exécuta exactement contre la maiſon d'Achab tout ce qu'il luy avoit ordonné.* Mais il n'eſt pas moins véritable, comme elle l'ajoûte ; *qu'il ne marcha point de tout ſon cœur dans la loy de Dieu, en ce qu'il ne s'éloigna point des péchez de Jéroboam* ; c'eſt-à-dire, en ce qu'il n'abbatit point les Veaux-d'or que ce Prince impie avoit établis pour faire pécher Iſraël, & qu'il continua de les adorer avec tout le peuple. Ainſi dequoy luy ſervoit d'avoir accompli la volonté du Seigneur en exterminant la maiſon d'Achab en tuant les adorateurs de Baal, & en briſant l'idole & le temple de ce faux-dieu, lorſqu'il violoit le précepte

du même Seigneur, en souffrant qu'on adorât, & en adorant luy même les Veaux-d'or de l'impie Iéroboam ? *Quiconque*, dit saint Jacques, *ayant gardé toute la loy, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée.*

Jacob. c. 2. 10.

Aug. ibid. ut supra.

Mais d'ailleurs quelle pouvoit être la justice de cet homme, qui selon saint Augustin, obéissoit de telle sorte a l'ordre de Dieu, qu'il suivoit en même temps le mouvement de sa propre cupidité, qui le portoit à satisfaire secrettement l'ambition qu'il avoit de dominer, en satisfaisant extérieurement au précepte du Seigneur, *nonnullam obedientiam pro cupiditate suæ dominationis exhibuit ?* Et cette parole de ce grand Saint nous oblige de faire ici cette réflexion importante, qu'il y a deux sortes de justices, l'une extérieure, qui convient également & aux bons & aux hypocrites ; l'autre intérieure, qui est propre aux vrais serviteurs de Dieu. La justice qui est seulement extérieure, est celle que le Roy Jéhu pratiqua, lorsqu'il obéït à Dieu qui luy avoit commandé d'exterminer la maison d'Achab, & que néanmoins il avoit principalement en vûë de satisfaire en même temps son ambition. La justice intérieure étoit celle du Roy David, qui aimoit la loy de Dieu en elle-même, & non par rapport à ses avantages temporels. La récompense de cette première justice n'est que temporelle, & ainsi Dieu récompensa l'obéïssance de Jéhu par la promesse qu'il luy fit, *que ses enfans seroient assis sur le thrône d'Israël jusqu'à la quatrième génération.* Mais la récompense de cette seconde justice qui consiste dans l'amour

très-pur de Dieu-même, est éternelle ; & ainsi David ne se proposoit pour tout thrésor, ni dans la terre ni dans le ciel, que Dieu seul. *Quid mihi est in cœlo, aut à te quid volui super terram ?* Ps. 72. 25.

CHAPITRE XI.

1. Athalia verò mater Ochoziæ, videns mortuum filium suum, surrexit, & interfecit omne semen Regium.

2. Tollens autem Josaba filia Regis Joram, soror Ochoziæ, Joas filium Ochoziæ, furata est eum de medio filiorum Regis qui interficiebantur, & nutricem ejus, de triclinio : & abscondit eum à facie Athaliæ, ut non interficeretur.

3. Erátque cum ea sex annis clàm in domo Domini : porrò Athalia regnavit super terram.

1. Athalie mére d'Ochosias voyant son fils mort, s'éleva contre les Princes de la race Royale, & les fit tous tuer.

2. Mais Josaba fille du Roy Joram, sœur d'Ochosias, prit Joas fils d'Ochosias avec sa nourrice qu'elle fit sortir de sa chambre, & le déroba du milieu des enfans du Roy lors qu'on les tuoit, & luy sauva la vie, le tenant caché sans qu'Athalie le pût sçavoir.

3. Il fut six ans avec sa nourrice en secret dans la maison du Seigneur. Et Athalie cependant regnoit sur la terre *de Juda.*

V. 3 *Expl.* C'est ainsi qu'on doit l'entendre, & non, avec Josaba qui ne devoit point se cacher. *Estius.*

4. La ſettiéme année Joïada envoya querir les centeniers, & les ſoldats. Il les fit entrer dans le temple du Seigneur, & fit un traité avec eux & leur fit prêter le ſerment dans la maiſon du Seigneur, en leur montrant le fils du Roy.

5. Et il leur donna cette ordre. Voici ce que vous devez faire.

6. Vous vous diviſerez en trois bandes: La premiere qui entrera en ſemaine fera garde à la maiſon du Roy. La ſeconde ſera à la porte de Sur", & la troiſiéme à la porte qui eſt derriere la maiſon de ceux qui portent les boucliers " & vous ferez garde à la maiſon de Meſſa.

7. Que les deux bandes de vôtre corps qui ſortiront de ſemaine faſſent garde à la maiſon du Seigneur auprès du Roy.

8. Vous vous tiendrez auprès de ſa perſonne ayant les armes à la main. Si quelqu'un entre dans le Temple qu'il ſoit tué auſſi-tôt; &

4. Anno autem ſeptimo miſit Joiada: & aſſumens centuriones & milites, introduxit ad ſe in templum Domini, pepigitque cum eis fœdus: & adjurans eos in domo Domini, oſtendit eis filium Regis,

5. & præcepit illis, dicens: Iſte eſt ſermo, quem facere debetis:

6. Tertia pars veſtrûm introeat ſabbato, & obſervet excubias domus Regis. Tertia autem pars ſit ad portam Sur: & tertia pars ſit ad portam, quæ eſt poſt habitaculum ſcutariorum, & cuſtodietis excubias domus Meſſa.

7. Duæ verò partes è vobis, omnes egredientes ſabbato, cuſtodiant excubias domus domini circa Regem.

8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus veſtris: ſi quis autem ingreſſus fuerit ſeptum

℣. 6. *Expl.* La porte Orientale du temple. *Ibid. Lettr.* ſcutariorum. *Menoch.*

templi interficiatur: eritisque cum Rege introeunte & egrediente.

9. Et fecerunt centuriones, juxta omnia quæ præceperat eis Joiada sacerdos: & assumentes singuli viros suos, qui ingrediebantur sabbatum, cum his qui egrediebantur sabbato, venerunt ad Joiadam Sacerdotem.

10. Qui dedit eis hastas, & arma Regis David, quæ erant in domo Domini.

11. Et steterunt singuli habentes arma in manu sua, à parte templi dextera, usque ad partem sinistram altaris & ædis, circum Regem.

12. Produxitque filium Regis, & posuit super eum diadema, & testimonium: fecerúntque eum Regem, & unxerunt: plausumque manu facientes, dixerunt: Vivat Rex.

vous vous tiendrez avec le Roy lors qu'il entrera où qu'il sortira.

9. Les Centeniers éxécutérent tout ce que le Pontife Joïada leur avoit ordonné, & tous prenant leurs gens qui entroient en semaine avec ceux qui en sortoient ils vinrent trouver le Pontife Joïada,

10. & il leur donna les lances & les armes du Roy David qui étoient dans le temple".

11. Ils se tinrent donc tous rangez auprès du Roy ayant les armes à la main depuis le côté droit du Temple jusqu'au côté gauche de l'autel & du temple.

12. Il leur presenta en suite le fils du Roy, & mit sur sa tête le diadême, & *entre ses mains* le livre de la Loy". Ils l'établirent Roy,

ŷ. 10. *L.* la maison du Seigneur.

ŷ. 12. *Autr.* les marques de la Royauté. *Theodor Synopsis. Lettr.* le témoignage *C'est à dire*, la Loy par laquelle Dieu témoignoit sa volonté. C'est ce qui paroît par les Paralipomenes, *lib. 2. c. 23* 11. Et Dieu avoit ordonné par la bouche de Moïse, que le livre du Deutéronome seroit presenté au Roy par les Prêtres, après qu'il auroit été assis sur son trône *Deut. cap. 17. 18 Mem. in 4. Reg. c.* 11. 12.

ils le sacrérent, & frappant des mains ils criérent : vive le Roy.

xerunt : & plaudentes manu dixerunt : Vivat Rex.

13. Athalie entendit le bruit du peuple qui accouroit, & entrant parmi la foule dans le temple du Seigneur,

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis : & ingressa ad turbas in templum Domini,

14. elle vit le Roy assis sur son trône selon la coutume, & les chantres & les trompettes auprès de luy, & tout le peuple dans la réjouïssance & sonnant de la trompette. Alors elle déchira ses vêtemens, & elle s'écria : Trahison, trahison.

14. vidit Regem stantem super tribunal juxta morem, & cantores & tubas prope eum, omnemque populum terræ lætantem, & canentem tubis : & scidit vestimenta sua, clamavítque : Conjuratio, conjuratio.

15. Alors Joïada fit ce commandement aux Centeniers qui commandoient les troupes & leur dit : Emmenez-là hors du temple, & si quelqu'un la suit, qu'il soit tué par l'épée. Car le Pontife avoit dit : Qu'on ne la tuë pas dans le temple du Seigneur.

15. Præcepit autem Joiada centurionibus, qui erant super exercitum, & ait eis : Educite eam extra septa templi, & quicumque eam secutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim Sacerdos: Non occidatur in templo Domini.

16. *Les Officiers* donc se saisirent de sa personne, & ils la menérent par force dans le chemin par où

16. Imposuérúntque ei manus, & impegerunt eam per viam introitus equo-

℣. 16 *Expl.* Il est dit ailleurs, qu'elle étoit entrée dans la porte des chevaux de la maison du Roy : ce qui explique le verset 20. où il est dit ; qu'elle fut tuée dans la maison du Roy. 2. *Paralip. cap.* 23. 15.

rum, juxta palatium, & interfecta est ibi.

17. Pepigit ergo Joiada fœdus inter Dominum, & inter Regem, & inter populum ut esset populus Domini, & inter Regem & populum.

18. Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal, & destruxerunt aras ejus, & imagines contriverunt validè : Mathan quoque Sacerdotem Baal occiderunt coram altari. Et posuit Sacerdos custodias in domo Domini.

19. Tulitque centuriones, & Cerethi & Phelethi legiones, & omnem populum terræ, deduxerúntque Regem de domo Domini: & venerunt per viam portæ scutariorum in palatium, & sedit super thronum Regum.

20. Lætatúsque

passoient les chevaux auprès du palais : & elle fut tuée en ce lieu là.

17. Joïada en même-temps fit une alliance entre le Seigneur, le Roy & le peuple, afin qu'il fut *desornais* le peuple du Seigneur, & entre le peuple & le Roy.

18. Et tout le peuple" étant entré dans le temple de Baal, ils renverserent ses autels, briserent ses images en cent piéces. & tuérent Mathan prêtre de Baal, devant l'autel. Le Pontife mit des gardes dans la maison du Seigneur.

19. Il prit avec luy les Centeniers & les legions de Céreth & de Phéleth avec tout le peuple ; & ils conduisirent le Roy hors de la maison du Seigneur & passérent par " l'entrée où logeoient ceux qui portoient les boucliers, qui menoit au Palais *Royal*. Et le Roy s'assit sur le trône des Rois *de Juda*.

20. Tout le peule fit une

℣. 18. *Letir.* Omnis populus terræ.

℣. 19. *Expl.* du côté du midi. *Menoch.*

grande réjouïſſance, & la ville demeura en paix, Athalie ayant été tuée par l'épée dans la maiſon du Roy.

21. Joas avoit ſept ans lors qu'il commença à regner.

est omnis populus terræ & civitas conquievit: Athalia autem occisa est gladio in domo Regis.

21. Septémque annorum erat Joas, cùm regnare cœpisset.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ATHALIE mére d'Ochoſias voyant ſon fils mort, s'éleva contre les Princes de la race royale, & les fit tous tuer.*

Theodor. 4. Reg. quæſt. 35.

Les Autheurs apportent pluſieurs raiſons différentes de cette conduite ſi cruelle d'Athalie mére d'Ochoſias Roy de Juda, & fille d'Achab & de Jézabel. Un ancien Pére témoigne qu'étant une Princeſſe ambitieuſe & impie, & très-digne fille de Jézabel & d'Achab, elle eut deſſein d'exterminer entiérement la race du Roy David, comme une race que la piété avoit renduë ſi célebre, afin qu'elle pût enſuite établir l'idolatrie plus que jamais. Et ſuivant le ſentiment de ce Pére, nous pouvons bien dire que le démon qui ſçavoit que les Ecritures promettoient aux Iſraëlites un Meſſie & un Sauveur de la maiſon de Juda, voulut peut-être ſe ſervir de l'ambition tyrannique de cette Princeſſe, pour anéantir, s'il avoit été poſſible, la parole & la promeſſe de Dieu, qui l'avoit luy-même menacé que cette poſtérité

luy écraſeroit la tête. D'autres Autheurs diſent qu'Athalie étant d'un naturel très-violent, & poſſédée du déſir de régner ſeule dans Juda, ſe porta à cet excès de fureur ainſi qu'une autre Médée, que de tuer ſes enfans, c'eſt-à-dire ſes petits enfans, pour s'aſſûrer la couronne par le meurtre de tous ceux qui auroient pû la luy diſputer. Quelques-uns ajoûtent qu'elle en uſa de la ſorte par une eſpéce de deſeſpoir, & comme une femme qui ſe voyant deſtinée à la mort en qualité de fille d'Achab, vouloit s'affermir contre les violences de Jéhu en uſurpant le Royaume de celuy qu'il venoit de faire mourir. Mais il eſt peu important de connoître quelle a été la véritable raiſon qui luy fit prendre une réſolution ſi déraiſonnable & ſi cruelle. Et il eſt plus néceſſaire de remarquer dans cet exemple terrible les ſuites funeſtes du déreglement du cœur de l'homme. Cette Princeſſe étoit née dans une maiſon toute remplie d'impiété & de cruauté. Elle avoit ſuccé avec le lait cette amertume criminelle du péché. Elle s'en étoit nourrie toûjours depuis. Et ainſi un cœur tout abandonné au crime ne pouvoit produire, ſelon l'Evangile, que des fruits de mort. Ce qui fait voir combien il eſt important de travailler de bonne heure à déraciner ces rejettons ſi pernicieux d'une ambition & d'une cupidité, qui ayant cru une fois, & s'étant enſuite fortifiée au fond du cœur, eſt capable de produire tout ce qu'il y a de plus monſtrueux & de plus contraire à la nature.

Synopſis Criticor.

℣. 23. *Mais Joſaba fille du Roy Joram, ſœur*

d'Ochoſias, prit Joas fils d'Ochoſias avec ſa nourrice ; le déroba du milieu des enfans du Roy, lorſqu'on les tuoit, & luy ſauva la vie, le tenant caché ſans qu'Athalie le pût ſçavoir. Il fut ſix ans avec ſa nourrice en ſecret dans la maiſon du Seigneur.

Comme on avoit vû autrefois Moïſe ſauvé de la mort au milieu de tous les autres enfans mâles des Hébreux, que le Roy d'Egypte avoit ordonné que l'on fiſt mourir, Dieu voulut auſſi en cette rencontre ſauver Joas de ce carnage général des enfans du Roy Ochoſias, & faire voir que ni toute la malice, ni même toute la prudence des hommes du ſiécle, ne peuvent rien contre les ordres de ſa ſouveraine volonté. Une ſœur d'Ochoſias, qui l'étoit, ſelon la remarque d'un Interpréte, ſeulement de pére, & non de mére, inſpirée de Dieu & touchée de compaſſion pour ces enfans qu'on égorgeoit ſi cruellement, uſa de ſageſſe pour en ſauver un, & pour empêcher, comme parle l'Ecriture en pluſieurs endroits, que la lampe de David, c'eſt-à-dire, que ſa race ne fût éteinte. Elle le déroba donc, ſelon l'expreſſion du texte ſacré ; c'eſt-à-dire qu'elle l'enleva ſecrettement, étant de concert avec ſa nourrice. Et comme elle avoit épouſé le Grand-Prêtre Joïada, elle ſe ſervit de luy pour le cacher dans le Temple, c'eſt-à-dire dans quelqu'un des lieux qui étoient bâtis à côté & dans l'enceinte du Temple. Sur quoy un ſçavant Théologien nous fait remarquer que l'on ne doit point conclure de cet endroit, qu'il y eût quelque partie du Temple deſtinée pour la demeure des femmes ; mais que

Synopſis Criticor.

2. Paralipom. c. 22. 11.

Joſeph. Antiq. lib. 9. c. 7.

Eſtius in hunc loc.

de même que David avec ſes gens mangea des pains de propoſition deſtinez pour les ſeuls Prêtres, & que JESUS-CHRIST les a excuſez à cauſe de la néceſſité où ils ſe trouvérent, auſſi la même néceſſité fit que l'on permit alors à la nourrice du Roy Joas de demeurer avec luy cachée dans le Temple, afin qu'elle pût le nourrir & luy conſerver la vie. Telle étoit l'œconomie admirable de celuy qui poſſédant une puiſſance ſouveraine ſur tous les hommes & ſur tous les Princes de la terre, ſe rabbaiſſoit néanmoins à ces ſortes de moyens humains pour accomplir ſes promeſſes, & conſerver à David ſon ſerviteur une ſuite de deſcendans, d'où pût naître le Sauveur du monde. Et c'eſt ainſi qu'il voulut encore depuis ſouſtraire ce Sauveur même à la fureur d'un Roy jaloux, le faiſant cacher en Egypte, lorſqu'on égorgeoit tant d'autres enfans à cauſe de luy, & ne faiſant aucun miracle, comme il l'auroit pû ſi facilement, pour arrêter les effets funeſtes de la cruauté d'Hérodes.

℣. 4. &c. *La ſeptiéme année Joïada envoya querir des Centeniers & des ſoldats, & les fit entrer dans le Temple du Seigneur, &c.*

Pour entendre le vray ſens de ce qui eſt dit ici dans ce verſet & dans les ſuivans, il faut ſçavoir que ces Centeniers & ces ſoldats que fit venir le Grand-Prêtre, dans le deſſein qu'il avoit de faire proclamer Roy le jeune Joas fils d'Ochoſias, étoient du nombre des Lévites qui avoient accoûtumé de ſervir chacun en leur rang dans la maiſon du Seigneur, & que Joïada leur donnant les armes qui avoient été *Eſtius in hunc loc.*

consacrées à Dieu par le Roy David, afin que l'affaire se tînt plus secrette, il en fit & des Centeniers & des soldats, qui devoient servir à la garde du jeune Prince, & empêcher les mauvais effets de la fureur d'Athalie. Or il y avoit, selon la remarque d'un sçavant Autheur, vingt-quatre familles sacerdotales, qui faisoient chacune tour à tour leurs differentes fonctions dans le Temple. Et ainsi lorsque l'Ecriture parle en ce lieu de ceux qui entroient en semaine, ou qui en sortoient, elle entend parler des Levites qui entroient au Temple pour y faire leurs fonctions dans leur rang, ou qui en sortoient après s'en être acquittez. Le Grand-Prêtre voulant donc avoir plus de monde pour cette importante occasion, où il s'agissoit de mettre la couronne sur la tête du Roy légitime, retint dans le Temple non seulement ceux qui entroient alors en semaine mais encore ceux qui en sortoient; & il leur donna pour Centeniers & pour Commandans cinq hommes de tête & de résolution, sçavoir Azarias, Ismaël, un autre Azarias, Maasias, & Elizaphat, les obligeant tous au secret par un serment solemnel, & les engageant à s'employer de tout leur pouvoir pour le rétablissement du Roy. On ne peut point ne pas adorer l'ordre de Dieu dans cette conduite du Grand-Prêtre, qui n'étoit visiblement que le ministre dont il se servoit pour exécuter d'une maniére extraordinaire sa divine volonté; car tout paroît hors de l'ordre commun en cette affaire. Un enfant sauvé du carnage de tous ses fréres est mis avec sa nourrice comme en dépôt dans le Temple. Il y est

2. Paralip. cap. 23. 1.

caché par les soins du Grand-Prêtre durant six années. Ce même Grand-Prêtre choisit pour gardes du jeune Roy ceux qui étoient destinez pour servir dans le Temple du Seigneur. Les armes consacrées à Dieu sont employées à un usage séculier, qui régardoit l'établissement d'un Prince. La proclamation de ce nouveau Roy se fait par tous les Lévites tenant les armes à la main en un lieu de paix & en un lieu saint destiné uniquement pour la priére & les sacrifices. Tant de circonstances extraordinaires marquoient sans doute, non seulement que cette conduite du Grand-Prêtre, aussi bien que celle de David, étoit une exception de la régle générale, qu'une très-grande nécessité & que l'ordre de Dieu-même rendoit légitime; mais qu'on pouvoit y trouver encore une excélente figure de ce qui arriveroit dans l'établissement de l'empire spirituel de JESUS-CHRIST le Roy véritable de la maison de Juda, pour la naissance duquel Joas qui devoit être l'un de ses ancêtres, fut conservé d'une maniére si surprenante. Athalie avoit usurpé le royaume de Juda, ainsi qu'Hérodes fut depuis usurpateur du même royaume. Cette Princesse entreprend de faire mourir tous ceux qui pouvoient luy disputer la couronne, & Joas seul est sauvé de ce carnage pour porter le scéptre royal de ses ancêtres. Hérodes entreprend aussi de tuer le Roy légitime des Juifs, qui est JESUS-CHRIST; & JESUS-CHRIST seul, au milieu de tant d'autres qui perdent la vie, est conservé pour porter le scéptre de David son pére, mais d'une maniére toute spi-

rituelle & divine. Joas eſt caché long temps dans le Temple avec ſa nourrice, par les ſoins de Joïada le Grand-Prêtre. Le Fils de Dieu demeura auſſi long temps caché dans ſa ſainte humanité, comme dans le Temple qu'il avoit choiſi pour s'y retirer, étant luy-même en tant qu'homme, ſelon que les Ecritures l'ont déclaré, & le Temple & le Grand-Prêtre de la loy nouvelle. Et la ſainte Vierge ſa vraie Mére l'a nourri véritablement, & a contribué à le cacher dans ce Temple par l'état même ſi rabbaiſſé & ſi pauvre, où elle l'a vû, qui empêchoit que ſon Fils ne pût être reconnu pour le Fls de Dieu & pour le Dieu tout-puiſſant. Les Lévites ſont deſtinez pour procurer l'établiſſement du Roy Joas. Et les Apôtres ſont engagez à travailler à établir, non dans un coin de la terre, comme étoit le pays de Juda, mais dans toute l'étenduë de l'univers, empire de JESUS-CHRIST. Enfin les armes qu'ils ont employées pour cet effet, étoient *des armes de piété & de juſtice*, comme les appelle ſaint Paul, *des armes de lumiére, des armes ſpirituelles & puiſſantes en Dieu*, des armes conſacrées à *la milice* toute ſainte de l'Apoſtolat.

Joan cap. 2. v. 19. *Pſal.* 21. 109.

Rom. 6. 13. *Ibid.* 13. 12. 2. *Corint.* 6. 10. 4.

V. 16. 17. *Les Officiers donc ſe ſaiſirent d'Athalie : Ils l'emmenérent par force.... & elle fut tuée en ce lieu-là. Joïada en même temps fit une alliance entre le Seigneur, le Roy & le peuple, afin qu'il fût déſormais le peuple du Seigneur, &c.*

Il y a ſujet de croire, dit un Interpréte, que le Grand-Prêtre ſe conduiſit en cette affaire par

Synopſis Critic.

par un mouvement de l'Esprit de Dieu, & même par le conseil des Prophétes qui vivoient alors. Il ne fut donc que l'exécuteur de la volonté de celuy qui punissoit si justement l'ambition & la cruauté d'une Princesse qui n'avoit pas craint d'ôter la vie à tous les enfans du Roy. Et l'on découvre aisément quel étoit l'esprit qui faisoit agir en cette rencontre le Grand-Prêtre ; puisqu'aussi tôt qu'Athalie eut été tuée hors du Temple, où elle voulut exciter une révolte contre le Roy nouvellement établi, il est dit que Joïada *fit une alliance entre le Seigneur, le Roy & le peuple, afin qu'il fût desormais le peuple du Seigneur* ; c'est-à-dire qu'en même temps que cette malheureuse Princesse, qui entraînoit après elle tout le peuple dans l'idolatrie, eut receu la juste peine de l'impiété si cruelle de sa conduite, ce Grand-Prêtre, comme très-zélé pour l'honneur de Dieu, travailla à renouveller entre le Seigneur, le jeune Prince & le peuple, l'ancienne alliance par laquelle les Israëlites s'étoient engagez à être le peuple de Dieu, qu'ils avoient si honteusement rompuë, en violant ses préceptes pour s'abandonner à l'idolatrie. C'est par là sans doute, & par tout le reste de la conduite de Joïada, que l'on doit juger de l'intention qui le porta à entreprendre une action si hardie, puisque si elle avoit pû passer dans un autre pour un effet politique de quelque ambition secrette ; elle fut visiblement en luy l'effet unique de sa piété envers Dieu, & de sa fidélité envers son Prince.

℣. 19. *Il prit avec luy les Centeniers & les légions de Céreth & de Phéleth, &c.*

Menoch. in 2. Reg. c. 8. 18.

Il eſt parlé de ces légions dans le huitiéme chapitre du ſecond livre des Rois, & c'étoient comme les gardes du corps deſtinez pour la ſeureté de la perſonne du Roy. Quelques Interprétes ont prétendu que ces paroles ont eté inſérées par mépriſe en cet endroit, & qu'il n'y a dans l'Hébreu que ce qui eſt dans les Paralipoménes ; c'eſt-à dire, que le Grand-Prêtre prit avec luy les Centeniers *& les plus braves & les chefs du peuple.* L'un & l'autre néanmoins peut être vray, & il eſt aiſé de croire que les gardes voyant Athalie morte, & Joas proclamé Roy, comme le Prince légitime, n'eurent pas de peine à ſe déclarer pour luy, & à venir faire la fonction de leurs charges.

Synopſis Critic.

2. Paralip. c. 23. 20.

CHAPITRE XII.

Le même an du monde 3126.

1. LA ſettiéme année de Jéhu Joas commença a regner & il regna quarante ans dans Iéruſalem, ſa mére s'appeloit Sebia, & elle étoit de Berſabée.

1. ANNO ſeptimo Jehu regnavit Joas : & quadraginta annis regnavit in Jeruſalem, nomen matris ejus Sebia de Berſabee.

2. Il regna juſtément devant le Seigneur tant qu'il fut conduit par le Pontife Joïada.

2. Fecitque Joas rectum coram Domino cunctis diebus, quibus docuit eum Joiada Sacerdos.

3. Il n'ôta pas néanmoins

3. Veruntamen

excelſa non abſtulit: adhuc enim populus immolabat, & adolebat in excelſis incenſum.

les hauts lieux", & le peuple y immoloit encore & y offroit de l'encens.

4. Dixítque Joas ad Sacerdotes : omnem pecuniam ſanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini à prætereuntibus, quæ offertur pro pretio animæ, & quam ſponte & arbitrio cordis ſui inferunt in templum Domini, ...

4. Alors Joas dit aux Prêtres : Que les Prêtres prennent tout l'argent conſacré, qui ſera apporté dans le temple du Seigneur par ceux qui paſſent *pour entrer dans le dénombrement des enfans d'Iſraël*", & qui l'offrent à Dieu pour le prix de leur ame", ou qui ſont d'eux-mêmes au temple des dons volontaires.

5. accipiant illam Sacerdotes juxta ordinem ſuum, & inſtaurent ſartatecta domus, ſi quid neceſſarium viderint inſtauratione.

5. Que les Prêtres prennent cet argent, chacun ſelon ſon rang, & qu'il en faſſent les réparations de la maiſon *du Seigneur*, lors qu'ils verront quelque choſe qui a beſoin d'être réparé.

6. Igitur uſque ad vigeſimum tertium annum Regis Joas, non inſtauraverunt Sacerdotes ſartatecta templi.

6. Mais les Prêtres n'avoient point fait ces réparations du temple juſqu'à la vingt-troiſiéme année du regne de Joas.

7. Vocavitque Rex Joas Joiadam Pontificem & Sacer-

7. Le Roy donc fit venir devant luy le Pontife Joïada & les Prêtres, & leur dit : *L'an du Monde 3145.*

℣. 3. *Expl.* Où l'on ſacrifioit au vray Dieu ; ce qui ne ſe devoit faire que dans Jéruſalem *Theodor.*

℣. 4. *voyez Exod chap.* 30. ℣. 12. 13. 14. & 15. *Ibid. voy. Levit. chap.* 27. ℣. 2.

Pourquoy ne faites-vous point les reparations du temple? Ne recevez donc plus *comme vous faisiez* chacun selon le rang de son ministére l'argent *qui s'offre à Dieu*, mais rendez *celuy que vous avez reçû*, afin qu'on l'employe aux réparations du temple.

dotes, dicens eis: Quare sartatecta non instauratis templi? nolite ergo ampliùs accipere pecuniam juxta ordinem vestrum, sed ad instaurationem templi reddite eam.

8. Et il ordonna que les Prêtres ne recevroient plus à l'avenir l'argent du peuple, & qu'ils ne seroient point aussi chargez des réparations de la maison *du Seigneur*.

8. Prohibitique sunt Sacerdotes ultrà accipere pecuniam à populo, & instaurare sartatecta domus.

9. Alors le Pontife Joïada prit un coffre d'un *des Prêtres*", & y fit faire une ouverture par dessus, & il le mit auprès de l'Autel à main droite de ceux qui entroient dans la maison du Seigneur; & les Prêtres qui gardoient les portes, y mettoient tout l'argent qui s'apportoit au temple du Seigneur.

9. Et tulit Joiada Pontifex gazophylacium unum aperuitque foramen desuper & posuit illud juxta altare ad dexteram ingredientium domum Domini, mittebántque in eo Sacerdotes, qui custodiebant ostia, omnem pecuniam, quæ deferebatur ad templum Domini.

10. Lors qu'ils voyoient qu'il y avoit trop d'argent dans le tronc, le Sécretaire du Roy venoit avec le Pontife, & ils en tiroient & comproient l'argent qui s'é-

10. Cúmque viderent nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba Regis, & Pontifex, effunde-

℣. 9. C'est le sens de l'Hébreu. *Lettr.* Tulit gazophylacium.

bantque & numerabant pecuniam, quæ inveniebatur in domo Domini :

11. & dabant eam juxta numerum atque mensuram, in manu eorum qui præerant cæmentariis domus Domini: qui impendebant eam in fabris lignorum, & in cæmentariis iis, qui operabantur in domo Domini,

12. & sartatecta faciebant: & in iis, qui cædebant saxa, & ut emerent ligna, & lapides, qui excidebantur, ita ut impleretur instauratio domus Domini, in universis quæ indigebant expensa ad muniendam domum.

13. Veruntamen non fiebant ex eadem pecunia hydriæ templi Domini, & fuscinulæ, & turibula, & tubæ, & omne vas aureum & argenteum, de pecunia

toit trouvé dans la maison du Seigneur :

11. & ils le donnoient par compte & par poids entre les mains des personnes qui avoient soin de ceux qui travailloient à la fabrique du temple. Et cet argent étoit employé pour les charpentiers & pour les maçons, qui faisoient les réparations de la maison du Seigneur,

12. & pour les tailleurs de pierres, afin qu'on en achetât du bois & des pierres qu'on faisoit polir ; & pour toute la dépense de tout ce qui étoit nécessaire aux réparations & au rétablissement de la maison du Seigneur.

13. "On ne faisoit point néanmoins de cet argent qui étoit apporté au temple du Seigneur les vaisseaux du temple du Seigneur, les fourchettes, les encensoirs, les trompettes & tous les vases

¥. 13 *Expl.* Ce que l'Ecriture entend ici, est que d'abord on n'employa cet argent, que pour les choses les plus nécessaires, *c'est-à-dire*, pour les réparations du temple. Mais quand tout fut fait, le reste de l'argent fut employé à faire les vaisseaux sacrez, &c. 2. *Paralip.* c. 24. 14. *Menoch.*

d'or & d'argent.

14. On donnoit cet argent à ceux qui avoient soin de faire faire les réparations du temple du Seigneur:

15. & on n'en redemandoit point compte à ceux qui le recevoient pour le distribuer aux ouvriers; mais ils l'employoient de bonne foy.

16. On ne portoit point dans le temple du Seigneur l'argent qui étoit donné pour les fautes & pour les péchez, parce qu'il appartenoit aux Prêtres.

17. Alors Hazael Roy de Syrie vint mettre le siége devant Geth & il la prit, & il tourna visage pour marcher vers Jérusalem".

L'An du Monde 3165.

18. C'est pourquoy Joas Roy de Juda prit tout l'argent consacré, que Josaphat, Joram & Ochosias ses péres & Rois de Juda, & luy-même, avoient offert au temple; & tout ce qui se put

cunia quæ inferebatur in templum Domini.

14. Iis enim qui faciebant opus, dabatur ut instauraretur templum Domini:

15. & non fiebat ratio iis hominibus, qui accipiebant pecuniam ut distribuerent eam artificibus, sed in fide tractabant eam.

16. Pecuniam verò pro delicto, & pecuniam pro peccatis non inferebant in templum Domimini, quia Sacerdotum erat.

17. Tunc ascendit Hazael Rex Syriæ, & pugnabat contra Geth, cepitque eam: & direxit faciem suam ut ascenderet in Jerusalem.

18. Quam ob rem tulit Joas Rex Juda omnia sanctificata, quæ consecraverant Josaphat & Joram & Ochosias, patres ejus Reges Juda, & quæ ipse

ỳ. 17. *Expl.* Il y alla en effet, *c'est-à-dire*, son armée. Et le Roy Joas fut fort maltraité. 2. *Paralipom. cap.* 24.

obtulerat : & universum argentum, quod inveniri potuit in thesauris templi Domini, & in palatio Regis : misitque Hazaeli Regi Syriæ, & recessit ab Jerusalem.

trouver d'argent dans les tresors du temple du Seigneur, & dans le Palais du Roy, & il l'envoya à Hazaël Roy de Syrie, qui se retira de Jérusalem.

19. Reliqua autem sermonum Joas, & universa quæ fecit, nónne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Juda ?

19. Le reste des actions de Joas & tout ce qu'il a fait est décrit au livre des Annales des Rois de Juda.

20. Surrexerunt autem servi ejus, & conjuraverunt inter se, percusseruntque Joas in domo Mello in descensu Sella.

20. Mais les serviteurs de Joas firent une conspiration entr'eux, & ils s'élevérent contre luy & le tuérent en sa maison de Mello, à la descente de Sella.

21. Josachar namque filius Semaath, & Josabad filius Somer, servi ejus, percusserunt eum, & mortuus est : & sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David, regnavítque Amasias filius ejus pro eo.

21. Josachar fils de Semaath & Josabad fils de Somer ses serviteurs le tuérent, & étant mort il fut enséveli avec ses péres dans la ville de David, & Amasias son fils regna en sa place.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *JOAS régna juſtement devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le Pontife Joïada.*

L'hiſtoire ſacrée, dit Théodoret, nous fait connoître combien la lumiére d'un guide pieux & ſage eſt avantageuſe, lorſqu'elle déclare que *le Roy Joas régna juſtement devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le Pontife Joïada.* Et nous verrons dans la ſuite les malheurs où il tomba, lorſqu'après la mort de ce Grand-Prêtre, de qui il tenoit & la vie & la couronne, il s'abandonna aux conſeils flatteurs de quelques gens de ſa cour, & s'éloigna de cette premiére piété que luy avoit inſpirée dès ſon enfance celuy que Dieu avoit deſtiné pour luy tenir lieu de pére & de conſeil.

Theodor. 4. Reg. quæſt. 9.

℣. 4. 5. *Alors Joas dit aux Prêtres : Que les Prêtres prennent tout l'argent conſacré, qui ſera apporté dans le Temple du Seigneur par, &c. Que les Prêtres prennent cet argent, chacun ſelon ſon rang ; & qu'ils en faſſent les réparations de la maiſon du Seigneur.*

L'Ecriture nous apprend ailleurs, qu'Athalie cette Princeſſe qu'elle appelle très impie, & ſes enfans, avoient ruïné la maiſon de Dieu, & transféré de ſon ſaint Temple toutes les choſes qu'on y avoit conſacrées, afin d'en orner le temple prophane de Baal. C'étoit une ſuite de la prophanation intérieure du temple

2. Paralip. cap. 24. 7.

ſpirituel de leur cœur, qu'ils avoient livré au démon. Joas donc, comme un Prince reconnoiſſant envers Dieu, qui le venoit d'établir Roy ſur Juda, malgré toute l'oppoſition d'Athalie, ſongea d'abord à procurer le rétabliſſement du culte divin. Et parce que le Temple de Jéruſalem étoit alors comme le centre de la religion Judaïque, deſtiné pour réünir en un ſeul corps tous les ſerviteurs du Dieu d'Iſraël, il donna ſes ordres, afin que les réparations de ce Temple fuſſent faites des oblations des peuples. Il crut en devoir charger les Prêtres, comme ceux qui paroiſſoient devoir être plus zélez pour toutes les choſes qui regardoient le culte de Dieu. Mais ces Prêtres laiſſérent paſſer pluſieurs années, ſans qu'ils fiſſent travailler à ces réparations; ſoit que, ſelon la penſée d'un Interprète, ils fuſſent peut-être moins ardens à recüeillir un argent deſtiné, non pour eux-mêmes, mais pour le Temple; ſoit qu'ils trouvaſſent le peuple plus reſſerré pour faire à Dieu ces oblations, comme le témoigne le plus célebre Hiſtorien des Juifs; ſoit enfin que ces mêmes peuples ſe defiaſſent en quelque ſorte des Prêtres & des Lévites; ce qui ſemble pouvoir bien être marqué dans la ſuite & ailleurs, lorſqu'il eſt dit *que le Grand-Prêtre ayant fait placer un tronc proche de l'Autel, on y trouvoit une grande quantité d'argent.* Et l'on ne doit point être étonné, quand ce peuple Juif auroit eu quelque ſoupçon de la conduite des Prêtres de l'ancienne loy ſur l'adminiſtration du bien du Temple; puiſque dans la loy nouvelle le grand Apôtre cherchoit des

Menoch. in hunc locum.

Joſeph. Antiq. lib. 9 c 8.

2. Paralip. c. 24. 11.

2 Corint. 8 v. 19. 20.

témoins de sa fidélité à dispenser les aumônes des Eglises, & déclaroit *qu'en cela il avoit dessein d'éviter que personne ne luy pût rien reprocher sur le sujet d'une grande somme d'argent dont il étoit le dispensateur; parce qu'il tâchoit de faire le bien avec tant de circonspection, qu'il fût approuvé non seulement de Dieu, mais des hommes*: ce qu'il n'eût pas dit sans doute, s'il n'avoit connu combien les Ministres de l'Eglise doivent faire le bien même avec sagesse, & combien il est dangereux de donner aux peuples le moindre prétexte de soupçonner d'intérêt la conduite de ceux qui se doivent distinguer de tous les autres par un plus parfait détachement.

Quant à ces oblations qu'il est dit en cet endroit que l'on faisoit dans le Temple, quelques Autheurs croyent qu'elles étoient de trois sortes; les unes, qui se payoient lorsque selon qu'il est dit dans l'Exode, l'on étoit comme enrôllé, & l'on entroit dans le dénombrement des enfans d'Israël; ce que l'Ecriture exprime ici *par ceux qui passoient*; c'est-à-dire qui entroient dans le rôlle, ayant atteint l'âge de vingt ans: les autres, qui se payoient, lorsque selon qu'il est dit dans le Lévitique, après avoir fait un vœu, l'on pouvoit se racheter par un certain prix, suivant l'estimation qui en étoit faite par les Prêtres: & les troisiémes, qui étoient absolument volontaires, & qui dépendoient de la pure libéralité des particuliers. Il y en a néanmoins qui joignent les deux premiéres oblations en une seule, & qui disent que ce qu'on payoit *pour le prix de*

Exod. c. 30. v. 12. 13. 14.

Vatablus, Synopsis Criticor.

Levit. c. 27. 2.

ſon ame, comme il eſt dit en ce lieu, étoit le même que ce qu'on payoit lorſqu'on entroit à l'âge de vingt ans dans le dénombrement des enfans d'Iſraël, ainſi qu'il ſemble être exprimé clairement par ces paroles de l'Exode. que l'on a déja citées : *Lorſque vous ferez le dénombrement des enfans d'Iſraël, chacun donnera quelque choſe au Seigneur pour le prix de ſon ame, & ils ſeront exemts de playes*, c'eſt à dire de la peſte & de la famine, que Dieu envoyoit de temps en temps. Quoy que les Chrétiens doivent enviſager dans leurs aumônes & dans l'offrande qu'ils font à Dieu de leur bien, l'exemption d'une autre ſorte de peſte & d'une autre eſpece de famine que celle qui tuë les corps, & qu'ils ayent appris de l'Ecriture, que la charité a la force de détruire le péché qui tuë les ames, & d'éteindre les feux de l'enfer, ils pourroient bien néanmoins concevoir quelque confuſion, de ce que la vûë de leur ſalut éternel n'eſt point capable de les porter à s'acquitter d'un devoir dont les Juifs, ſelon qu'il eſt marqué en ce lieu, s'acquittoient avec libéralité, dans l'eſpérance de quelques avantages temporels. Et l'on peut même ajoûter que ſi Dieu envoye ſouvent les divers fléaux de ſa juſtice, comme la guerre, la peſte & la famine, c'eſt peut-être pour punir cette indifférence criminelle, que l'on fait paroître à l'égard des pauvres, qui ſont les vrais temples de JESUS-CHRIST, & qui rend ceux qui en ſont coupables, très-dignes d'être privez & par la famine, & par la guerre, & par la peſte, de ces biens mêmes,

dont ils refuſent ſi cruellement d'aſſiſter leurs frères.

℣. 17. 18. &c. *Alors Hazaël Roy de Syrie vint mettre le ſiége devant Geth, & il la prit; & il tourna viſage pour marcher vers Jeruſalem. C'eſt pourquoy Joas ayant pris tout ce qui ſe pût trouver d'argent dans les thréſors du Temple & dans le Palais, il l'envoya à Hazaël, &c.*

L'Ecriture a remarqué auparavant, *que Joas régna juſtement devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le Pontife Joïada.* Et ſans parler de la mort de ce Grand-Prêtre, elle ſe contente de rapporter les malheurs où tomba ce Prince, lorſque le Roy de Syrie vint ravager ſes états, piller ſes villes, & l'obliger de ſe racheter en quelque ſorte luy même & ſon peuple avec les thréſors du Temple & de ſon Palais; & lorſqu'enfin s'étant fait une conſpiration contre ſa perſonne, il fut tué par ſes propres ſerviteurs. Mais nous voyons dans les Paralipoménes pluſieurs circonſtances conſidérables touchant le renverſement de la fortune de ce Prince, qu'il eſt important de repreſenter ici, pour faire voir combien la langue empoiſonnée des flatteurs eſt capable de nous éloigner de la véritable piété, & de nous précipiter dans les plus grands de tous les malheurs. Il eſt dit donc: *Que Joïada étant plein de jours, mourut à l'âge de cent trente ans: Qu'après ſa mort les Princes ou les chefs du Royaume de Juda étant entrez chez le Roy, l'adorerent; & que Joas ſe laiſſant gagner par leurs flatteries & leurs complaiſances, conſentit*

2 Para. lip. c. 24. v. 15. &c.

à l'impiété, par laquelle ils abandonnérent le Temple du Seigneur le Dieu de leurs péres, & servirent aux idoles ; Que la colére de Dieu s'éleva contre Juda & contre Jérusalem à cause de ce péché : Qu'il leur envoyoit des Prophétes pour les exhorter à retourner au Seigneur ; mais qu'ils ne voulurent point écouter les protestations qu'ils leur faisoient de sa part : Que l'Esprit de Dieu ayant rempli le Prêtre Zacharie fils de Joïada, il vint paroître devant le peuple, & leur dit ; Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Pourquoy violez-vous le précepte du Seigneur contre vôtre propre avantage ? Et pourquoy avez-vous abandonné le Seigneur, afin que luy-même vous abandonnât ? Qu'alors s'étant assemblez, & ayant tous conspiré contre luy, ils le lapidérent par l'ordre du Roy dans le vestibule de la maison du Seigneur : Que le Roy Joas ne se souvint point de la faveur qu'il avoit reçûë de Joïada ; mais qu'il tua Zacharie son fils, lequel en mourant dit ces paroles : Que Dieu le voye, & qu'il en fasse la vengeance. Et qu'un an s'étant passé, l'armée de Syrie monta contre luy, & vint à Juda & à Jérusalem, tua tous les Princes ou les chefs du peuple, & envoya à Damas à leur Roy tout ce qu'ils avoient pillé : Qu'encore que ces Syriens fussent en très-petit nombre, le Seigneur ne laissa pas de livrer une multitude infinie d'Israëlites entre leurs mains, parce qu'ils avoient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs péres : Qu'ils traittérent aussi avec les derniers outrages le Roy Joas, lequel ils laissérent affligé de grandes langueurs ; & que ses propres serviteurs s'étant ensuite élevez contre luy, pour vanger le sang

du fils du Grand-Prêtre Joïada, le tuérent dans son lit. L'Ecriture ne pouvoit guére nous tracer une peinture plus vive du malheur d'un Prince, qui ayant perdu l'appuy de sa piété en la personne du Grand-Prêtre Joïada, se trouva misérablement exposé aux flatteries meurtriéres, non pas tant des hommes, que du démon même, dont ils n'étoient que les organes. Car cet esprit imposteur qui dés le commencement du monde emprunta la voix du serpent, pour donner à l'homme une vaine complaisance en sa grandeur, se servit alors des adorations de quelques flatteurs impies, pour faire oublier à un Roy si pieux ce qu'il étoit par luy-même, & ce qu'il devoit à la majesté infinie du Dieu qui avoit remis si miraculeusement la couronne de ses ancêtres sur sa tête, par le ministére du Grand-Prêtre; & ainsi s'abandonnant à l'impiété de ces flatteurs, qui ne travailloient à luy complaire que pour le perdre, il s'attira les plus grands fléaux de la justice irritée de celuy dont il auroit dû plûtôt adorer toute sa vie l'infinie miséricorde. Saint Augustin, qui depuis saint Paul, a été peut-être l'un de tous les Péres qui a connu davantage le profond respect que l'on doit aux Princes, & qui l'a commandé d'une maniére plus auguste à tous les Chrétiens, nous donne en peu de paroles une idée très-vive de l'état funeste où fut engagé Joas, par l'opposition de l'état contraire où sont les Princes vraiment Chrétiens. Nous les

August. de Civit. Dei, lib. 5. c. 24.

» appelons heureux, dit ce Pére, lorsqu'ils » regnent justement; lorsqu'au milieu des loüan- » ges excessives de ceux qui relevent leur

grandeur, & des respects par lesquels ils « s'abbaissent si profondément devant leurs « personnes, ils ne s'en élevent point, mais « se souviennent qu'ils sont hommes; lorsqu'ils « font servir leur puissance pour relever la ma- « jesté, & pour accroître le culte de Dieu; lors « qu'ils le craignent, qu'ils l'aiment, & qu'ils « le servent; & lorsqu'ils sont plus touchez « de l'amour de ce Royaume à venir, où ils « n'auront plus de crainte d'avoir plusieurs « compagnons, que de celuy qu'ils possèdent « sur la terre. *Felices eos dicimus, si justè imperant; si inter linguas sublimiter honorantium, & obsequia nimis humiliter salutantium, non se extollunt, sed se homines esse meminerunt: si suam potestatem ad Dei cultum maximè dilatandum, majestati ejus famulam faciunt: si Deum timent, diligunt, colunt: si plùs amant illud regnum, ubi non timent habere consortes.*

CHAPITRE XIII.

1. ANNO vigesimo tertio Joas filii Ochoziæ Regis Juda, regnavit Joachas filius Jehu super Israël in Samaria decem & septem annis.

2. Et fecit malum coram Domino, secutúsque est peccata Jeroboam filii

1. LA vingt-troisiéme année de Joas fils d'Ochozias Roy de Juda, Joachas fils de Jéhu regna sur Israël, dans Samarie pendant dix-sept ans. *L'an du Monde 3148. avant Jesus Christ 856.*

2. Il fit le mal devant le Seigneur, & il suivit Jéroboam fils de Nabat en com-

mettant les péchez dans lesquels il avoit fait tomber Israël, & il ne s'en retira point.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre Israël; & il les livra pendant tout ce temps là entre les mains d'Hazaël Roy de Syrie, & entre les mains de Bénadad fils d'Hazaël.

4. Mais Joachas se prosterna devant la face du Seigneur & il luy fit sa priére, & le Seigneur l'écouta, parce qu'il vit l'affliction d'Israël & l'extrémité où le Roy de Syrie les avoit réduits.

5. Le Seigneur donna un Sauveur à Israël, & il " fut delivré de la main du Roy de Syrie, & les enfans d'Israël demeurerent dans leurs tentes comme auparavant.

6. Ils ne se retirerent point néanmoins des péchez de la maison de Jéroboam qui avoit fait pécher Israël, mais ils continuérent à y marcher & le grand bois consacré *aux idoles* demeura toujours en Samarie,

Nabat, qui peccare fecit Israël, & non declinavit ab eis.

3. Iratúsque est furor Domini contra Israël, & tradidit eos in manu Hazael Regis Syriæ, & in manu Benadad filii Hazaël, cunctis diebus.

4. Deprecatus est autem Joachas faciem Domini, & audivit eum Dominus: vidit enim angustiam Israël quia attriverat eos Rex Syriæ.

5. Et dedit Dominus salvatórem Israëli, & liberatus est de manu Regis Syriæ: habitaverunt-que filii Israël in tabernaculis suis sicut heri & nudiustertius.

6. Veruntamen non recesserunt à peccatis domus Jeroboam, qui peccare fecit Israël, sed in ipsis ambulaverunt: siquidem & lucus permansit in Samaria.

℣. 5. *Expl.* L'entiére délivrance d'Israël ne se fit que sous le regne de Joas fils de Joachas, comme on le voit dans la suite.

7. Et

7. Et non fuit derelictus Joachaz de populo nisi quinquaginta equites, & decem currus, & decem millia peditum: interfecerat enim eos Rex Syriæ, & redegerat quasi pulverem in tritura areæ.

7. Il n'étoit resté à Joachas de tout son peuple que cinquante cavaliers, dix chariots, & dix mille hommes de pied. Car le Roy de Syrie les avoit taillez en pieces, & les avoit réduits en poudre comme celle que l'on bat dans l'aire".

8. Reliqua autem sermonum Joachaz, & universa quæ fecit, & fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?

8. Le reste des actions de Joachas, tout ce qu'il a fait, & son courage dans les combats, est décrit au livre des Annales des Rois d'Israel.

9. Dormivitque Joachaz cum patribus suis, & sepelierunt eum in Samaria: regnavitque Joas filius ejus pro eo.

9. Et Joachas s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli à Samarie. Joas son fils regna en sa place.

l'an du Monde 3163.

10. Anno trigesimo septimo Joas Regis Juda, regnavit Joas filius Joachaz super Israël in Samaria sedecim annis,

10. La trente settiéme année de Joas Roy de Juda, Joas fils de Joachas regna" dans Samarie pendant seize ans,

11. & fecit quod malum est in conspectu Domini: non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat qui peccare fecit Israël, sed ambulavit in eis.

11. il fit le mal devant le Seigneur. Il ne se détourna point de tous les pechez de Jéroboam fils de Nabat qui avoit fait pécher Israel, mais

℣. 7 *Expl.* Selon la prédiction d'Elisée plus haut chap. 8. *℣.* 12.

℣. 10 *Expl.* Fut associé au Royaume par Joachas son pére qui ne mourut que deux ans après, *c'est-à-dire, en* 3163.

il y marcha *toûiours*.

12. Le reſte des actions de Joas, tout ce qu'il a fait, ſon courage & la maniere dont il combatit contre Amaſias Roy de Juda, eſt écrite au livre des Annales des Rois d'Iſraël,

13. & Joas dormit avec ſes péres, & Jéroboam s'aſſit ſur ſon trône, après que Joas eut été enſeveli dans Samarie avec les Rois d'Iſraël.

14. Or Eliſée étoit malade de la maladie dont il mourut, & Joas Roy d'Iſraël le vint voir; & il pleuroit devant luy en diſant: Mon pére, mon pére: Vous êtes le char d'Iſrael & celuy qui le conduit.

15. Eliſée luy dit: Apportez-moy un arc & des fléches. Et le Roy d'Iſrael luy ayant apporté un arc & des fléches,

boam filii Nabat; qui peccare fecit Iſraël, ſed in ipſis ambulavit.

12. Reliqua autem ſermonum Joas, & univerſa quæ fecit, & fortitudo ejus, quomodo pugnaverit contra Amaſiam Regem Juda nónne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum Regum Iſraël?

13. Et dormivit Joas cum patribus ſuis: Jeroboam autem ſedit ſuper ſolium ejus. Porrò Joas ſepultus eſt in Samaria cum Regibus Iſraël.

14. Eliſeus autem ægrotabat infirmitate, qua & mortuus eſt: deſcenditque ad eum Joas Rex Iſraël, & flebat coram eo, dicebatque: Pater mi, pater mi, currus Iſraël & auriga ejus.

15. Et ait illi Eliſeus: Affer arcum, & ſagittas. Cumque attuliſſet ad eum arcum, & ſagittas,

℣. 13. *Expl.* La mort de Joas Roy d'Iſraël eſt rapportée ici par anticipation: puiſqu'il eſt parlé de luy encore dans le reſte de ce chapitre, & dans le ſuivant.

16. dixit ad Regem Israël : Pone manum tuam super arcum. Et cùm posuisset ille manum suam, superposuit Eliseus manus suas manibus Regis,

16. Elisée luy dit : Mettez vôtre main sur cet arc ; & ayant mis les mains sur l'arc, Elisée mit ses mains sur celles du Roy ;

17. & ait : Aperi fenestram orientalem. Cúmque aperuisset, dixit Eliseus: Jace sagittam. Et jecit. Et ait Eliseus : Sagitta salutis Domini, & sagitta salutis contra Syriam : percutiesque Syriam in Aphec, donec consumas eam.

17. & il luy dit : Ouvrez la fenêtre qui regarde l'Orient. Le Roy l'ayant ouverte, Elisée luy dit : Jettez une fléche, & l'ayant jettée Elisée dit : C'est la fléche du salut du Seigneur, c'est la fléche de salut contre la Syrie ; Vous taillerez en piéces la Syrie à Aphec, jusqu'à ce que vous l'exterminiez.

18. Et ait : Tolle sagittas. Qui cum tulisset, rursùm dixit ei : Percute jaculo terram. Et cùm percussisset tribus vicibus, & stetisset,

18. Il luy dit encore : Prenez des fléches. Le Roy en ayant pris, Elisée luy dit : Frappez la terre avec vos fléches. Il la frappa trois fois, & il s'arrêta.

19. iratus est vir Dei contra eum, & ait : Si percussisses quinquies, aut sexies, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem : nunc autem tribus vicibus percuties eam.

19. Et l'homme de Dieu se mit en colére contre luy, & luy dit : Si vous eussiez frappé la terre cinq ou six ou sept fois, vous eussiez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer entiérement. Mais maintenant vous la battrez par trois fois.

20. Mortuus est

20. Elisée donc mourut &

fut enſeveli. Cette même année il vint des voleurs de Moab ſur les terres *d'Iſraël*.

21. Et il arriva que quelques-uns enterrant un homme virent ces voleurs, & jettérent le corps mort dans le ſépulcre d'Eliſée. Le corps ayant touché les os d'Eliſée, cet homme reſſuſcita & ſe leva ſur ſes pieds.

22. Après donc qu'Hazael Roy de Syrie eut affligé Iſraël pendant tout le regne de Joachas:

23. le Seigneur eut pitié d'eux & il revint à eux à cauſe de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Iſaac & Jacob. Il ne voulut pas les perdre ni les rejetter entierement juſqu'à ce temps-ci.

24. Après cela Hazael Roy de Syrie mourut & Bénadad ſon fils regna en ſa place.

25. Mais Joas fils de Joachas reprit d'entre les mains de Bénadad fils d'Hazael les villes qu'Hazael avoit priſes à ſon pére pendant la

ergo Eliſeus, & ſepelierunt eum. Latrunculi autem de Moab venerunt in terram in ipſo anno.

21. Quidam autem ſepelientes hominem, viderunt latrunculos, & projecerunt cadaver in ſepulchro Eliſei. Quod cum tetigiſſet oſſa Eliſei, revixit homo, & ſtetit ſuper pedes ſuos.

22. Igitur Hazael Rex Syriæ afflixit Iſraël cunctis diebus Joachaz:

23. & miſertus eſt Dominus eorum & reverſus eſt ad eos propter pactum ſuum, quod habebat cum Abraham, & Iſaac, & Jacob: & noluit diſperdere eos, neque projicere penitus, uſque in præſens tempus.

24. Mortuus eſt autem Hazael Rex Syriæ & regnavit Benadad filius ejus pro eo,

25. Porrò Joas filius Joachaz tulit urbes de manu Benadad filii Hazael, quas tulerat de manu

Joachaz patris sui jure prælii, tribus vicibus percussit eum Joas, & reddidit civitates Israël.

guerre. Joas le battit par trois fois, & il rendit a Israel les villes qui luy avoient été prises.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 6. 7. 8. *LA fureur du Seigneur s'alluma contre Israël, & il les livra pendant tout ce temps-là entre les mains d'Hazaël Roy de Syrie, & entre les mains de Bénadad fils d'Hazaël. Mais Joachas se prosterna devant la face du Seigneur, & le Seigneur l'écouta, & il donna un sauveur à Israël; & ils ne se retirérent point néanmoins des péchez, &c.*

On a vû auparavant, que le Prophéte Elisée avoit témoigné à Hazaël même, en luy déclarant qu'il seroit Roy de Syrie, *qu'il devoit causer une infinité de maux aux Israëlites, brûler leurs villes fortes, tuer par l'épée leurs jeunes hommes, écraser contre terre leurs petits enfans, & chercher même ceux qui seroient encore dans le sein de leurs méres, afin de les exterminer.* L'Ecriture fait donc remarquer ici l'accomplissement de cette triste prédiction du Prophéte. Car Joachas fils de Jéhu marchant sur les traces de l'impie Jéroboam, & n'ayant point profité de la vengeance si redoutable que le Roy son pére avoit exercée par l'ordre de Dieu sur toute la maison d'Achab, il s'attira les effets funestes de la colére du Seigneur, qui livra les Israëlites entre les mains 4. Reg. c. 8. 12.

du Roy de Syrie, pour être traittez avec toute la sévérité de sa divine justice, dont le saint Prophéte avoit menacé ce peuple ingrat. On peut bien juger du traittement que luy firent les Syriens, par ce que témoigne l'Ecriture, *qu'il ne resta à Joachas de tout son peuple que cinquante cavaliers, dix chariots, & dix mille hommes de pied*; puisque, comme le remarque un ancien Autheur, on a vû souvent plus d'un million d'hommes portant les armes dans ces dix Tribus d'Israël. Aussi le texte sacré se sert d'une expression étonnante pour nous faire concevoir l'état effroyable où ce peuple fut réduit par ses ennemis, lorsqu'elle dit *que le Roy de Syrie les tailla en piéces, & les réduisit en poudre comme celle que l'on bat dans l'aire.* Cependant le Roy Joachas se voyant avec son peuple dans cette prodigieuse humiliation, eut recours à Dieu. *Il se prosterna en sa présence*, mais plûtôt sans doute du corps que du cœur, comme il paroît par la suite; & Dieu néanmoins, *en considérant l'affliction d'Israël, & l'extrémité où le Roy de Syrie les avoit réduits, leur donna un sauveur pour les délivrer de la main du Roy de Syrie.* L'Ecriture ne marque point quel fut ce sauveur, & les Interprétes l'entendent diversement; les uns, du Roy même Joachas, ce qui néanmoins ne peut s'accorder aisément avec la suite, où il est marqué *qu'Hazaël affligea Israël pendant tout le régne de Joachas*; les autres l'entendent de l'Ange tutelaire d'Israël; quelques-uns, d'un chef que Dieu put leur envoyer, quoy qu'il ne soit point nommé; & d'autres enfin, de Joas fils

Theodor. 4. Reg quæst. 41.

Synopsis Syriac.

de Joachas, qui paroît avoir été particuliérement destiné de Dieu pour délivrer Israël d'entre les mains des Syriens, & pour le venger de ces cruels ennemis, comme on le verra ensuite. Mais ce qu'on ne peut assez déplorer, & ce qui effraye lorsqu'on y pense, c'est que Dieu ayant secouru son peuple, ni l'expérience de tant de malheurs, ni la nouvelle assistance de leur protecteur tout-puissant, n'eurent point la force de les retirer *des péchez de la maison de Jéroboam*, c'est-à-dire de l'impiété de l'idolatrie. *Ils continuérent*, dit l'Ecriture, *d'y marcher* toûjours; & devenant en quelque façon plus insensibles par la grandeur des maux mêmes, que la cruauté de leurs ennemis leur faisoit souffrir, & des faveurs qu'ils recevoient de la part de Dieu, ils representoient à toute la terre en leurs personnes une étrange image de l'horrible dépravation du cœur de l'homme, qui s'étant rendu esclave du diable, préféroit volontairement la plus cruelle servitude aux loix si douces & au joug si agréable de l'empire du Dieu d'Israël.

¥. 14. *Or Elizée étoit malade de la maladie dont il mourut: & Joas Roy d'Israël le vint voir; & il pleuroit devant luy, en luy disant: Mon pére, mon pére, vous étes le char d'Israël, & celuy qui le conduit.*

L'Ecriture après avoir rapporté la mort de Joas, & l'établissement de Jéroboam son fils sur son trône, reprend tout d'un coup ce qui regardoit Joas, & fait le récit de ce qui s'étoit passé entre luy & le Prophéte Elisée. Quoy que ce Prince vécût dans l'idolatrie comme ses

prédécesseurs, *en ne se détournant point*, comme parle l'Ecriture, *de tous les péchez de Jéroboam fils de Nabat*, qui avoit porté Israël à l'impiété, il ne laissa pas toutefois, ayant appris la maladie d'Elisée, de le venir voir. On ne sçait point où ce saint Prophéte tomba malade, mais il y a apparence que ce fut dans Samarie. Ce Prince pleurant alors, soit de voir en cet état un Prophéte qui étoit le principal appuy d'Israël, soit de se voir avec son Royaume exposé en proye aux Syriens, qui continuoient de ravager ses états, il luy dit ces propres paroles qu'Elisée luy-même avoit dittes au grand Elie son divin maître, lorsqu'il le vit enlevé sur un char de feu dans l'air : *Mon père, mon père, vous êtes le char d'Israël, & celuy qui le conduit* ; c'est-à dire, comme l'explique un sçavant Théologien, qu'Elie & Elisée son disciple étoient regardez comme la défense & le rempart d'Israël, & qu'ils étoient effectivement plus puissans pour le protéger par leurs mérites & par leurs prières, que tous ses chevaux & tous ses chariots de guerre unis ensemble. C'étoit un aveu que l'extrémité où ce Prince se voyoit réduit, tiroit de sa bouche. Mais cet aveu semblable presque à celuy par lequel ceux-mêmes qu'il adoroit sous la figure des Veaux-d'or de Jéroboam, confessérent long-temps depuis la divinité & la puissance du Fils de Dieu, sans changer leur volonté criminelle, ne faisoit non plus aucune impression sur le cœur du Roy. Et au lieu de tirer de ce qu'il disoit cette juste conséquence, que puisque la sainteté de celuy qu'il craignoit si

Menoch. in hunc locum.

4. Reg. c. 2.

Estius in hunc loc.

fort de perdre, le rendoit comme *le char d'Israël*, il devoit donc renoncer luy-même à l'impiété de ſes ancêtres, pour mériter la protection toute puiſſante du Dieu qu'Eliſée ſervoit ſi fidellement, il ſe contentoit de verſer des larmes en la préſence de ce ſaint Prophéte.

℣. 15. 16. &c. *Eliſée luy dit : Apportez-moy un arc & des fléches. Et le Roy d'Iſraël luy ayant apporté un arc & des fléches, Elizée luy dit : Mettez vôtre main ſur cet arc. Et ayant mis les mains ſur l'arc, Eliſée mit ſes mains ſur celles du Roy, & il luy dit : Ouvrez la fenêtre qui regarde l'Orient. Le Roy l'ayant ouverte, Elizée luy dit : Jettez une fléche. Et l'ayant jettée, Elizée dit : C'eſt la fléche du ſalut du Seigneur ; c'eſt la fléche du ſalut contre la Syrie que vous taillerez en piéces à Aphec, juſqu'à ce que vous l'exterminiez.*

Qui jamais, s'écrie ſaint Paul, *eſt entré dans le ſecret des conſeils de Dieu ?* Et comment un Prince dont l'Ecriture témoigne *qu'il ne ſe détourna point de tous les péchez de Jéroboam*, mérite-t'il que des larmes auſſi humaines & auſſi ſtériles que celles qu'il répandoit en la préſence d'Eliſée mourant, faſſent exaucées, & que le Prophéte l'aſſurât qu'il tailleroit en piéces un grand nombre de Syriens ? Ces ennemis ſi cruels avoient été deſtinez de Dieu pour punir l'impiété de ſon peuple. Etant punis & réduits à l'extrémité, ils ne ſe convertiſſent point ; mais perſévérant dans la même impiété, ils ſe contentent de répandre quelques larmes, qui ſont plûtôt des effets de leur deſeſpoir, que d'un repentir ſincére. Et Dieu cependant

Rom. c. 11. 34.

ne laisse pas de les écouter, & de les venger de leurs ennemis. C'est à nous à adorer la profonde sagesse de cette conduite de Dieu sur un peuple aveugle & charnel, qu'il avoit soin d'assister de temps en temps, autant sans doute pour humilier l'insolence de leurs ennemis, qui attribuoient à leur bras l'heureux succès de leurs armes, au lieu de les rapporter à la puissance de sa justice, qu'afin de les exciter eux-mêmes à retourner à leur Dieu dans toute la plénitude de leur cœur. Et s'il en usoit ainsi à l'égard des Juifs, lors même qu'ils persévéroient dans l'impiété de l'idolatrie, il donnoit lieu de juger combien l'on devoit plûtôt espérer son assistance, lorsqu'on s'éloignoit des crimes qui irritoient sa justice. La maniére dont le saint Prophéte fit connoître au Roy Joas les victoires qu'il remporteroit sur les Syriens, est très remarquable, & remplie même d'instruction ; puisque tant de circonstances & de signes extérieurs, dont il accompagne ce qu'il avoit à luy dire, semblent nous porter nécessairement à croire qu'il ne disoit si figurément ce qu'il pouvoit dire très-simplement, qu'afin qu'on cherchât quelque vérité cachée sous cette figure de la lettre. Nous voyons dans l'Ecri-
Psal. 7. 13. ture, que la justice de Dieu est comparée à un arc bandé, & prêt à tirer des fléches de mort. Le Prophéte se sert donc de cette figure d'un arc & des fléches, pour marquer aussi que cette justice divine qui avoit été jusqu'alors entre les mains du Roy de Syrie pour punir son peuple, alloit passer entre les mains du Roy d'Israël, pour punir l'orgueil de ses ennemis,

qui en affligeant si cruellement les Israëlites, avoient moins pensé à les châtier de leurs crimes, qu'à satisfaire leur propre ambition & leur cruauté. Car c'est ainsi que Dieu se servoit successivement des peuples pour les punir les uns par les autres, sans qu'ils fissent néanmoins aucune réfléxion sur ces effets différens de sa justice. Elisée après avoir obligé le Roy de mettre la main sur cet arc, mit les siennes sur celles du Roy, comme pour marquer à ce Prince, dit un Interprète, qu'encore qu'il dût soûtenir tout le poids de cette guerre, la main de Dieu figurée par celle de ce Prophète, qui representoit sa personne, devoit seconder la sienne, pour le faire réüssir dans ses entrepriſes. Le même Elisée dit à Joas d'ouvrir la fenêtre qui regardoit vers l'Orient, & de tirer une fléche par cette fenêtre. Il luy désignoit par là, dit encore un Interprète, la partie Orientale de la Judée, dont les Syriens s'étoient emparez au delà du Jourdain, & dont ce Prince devoit les chasser par un effet de la puissance de Dieu; car c'est ce que le Prophète luy fit entendre aussi-tôt après par ces paroles: *C'est la fléche du salut du Seigneur*; comme s'il luy avoit dit: la fléche que vous venez de tirer est celle de Dieu, qui s'en doit servir pour sauver son peuple. Et voulant luy en donner une plus grande assurance, il ajoûta *que ce seroit à Aphec qu'il tailleroit les Syriens en piéces*; car il le fit souvenir en luy nommant la ville d'Aphec, que c'étoit là même ou Achab l'un de ses prédécesseurs, par une assistance extraordinaire du Seigneur, avoit tué cent mille Sy-

Synopſis Critica.

3. Reg. c. 20. 29. riens, outre vingt-sept mille qui furent en un moment accablez sous les ruïnes d'une muraille. Ce que l'Ecriture marque ensuite; Qu'Elisée ayant dit au Roy *de frapper la terre avec des flêches, il la frappa trois fois seulement, & s'arrêta; & que l'homme de Dieu se mit en colére contre luy* de ce qu'il s'étoit ainsi arrêté; parce que s'il avoit continué à tirer encore plusieurs fléches, *il auroit entiérement exterminé la Syrie*, nous donne lieu de juger que ce Prince se lassa d'obéïr au saint Prophéte, & commença peut-être à s'attribuer la gloire de ces succès si heureux qu'on luy promettoit: ce qui excita une très-sainte colére dans Elisée, qui se fâcha moins sans doute de ce que les Syriens ne seroient pas entiérement exterminez, que de ce que celuy là même à qui il portoit parole du secours de Dieu, oublioit déja ce qu'il luy devoit, & se lassoit si promptement de suivre ses ordres.

℣. 21. *Et il arriva que quelques-uns enterrant un homme, virent ces voleurs, & jettérent le corps mort dans le sepulcre d'Elizée. Le corps ayant touché les os d'Elizée, cet homme ressuscita, & se leva sur ses pieds.*

On ne doit point regarder cette rencontre comme un effet du hazard, mais comme un ordre de la providence de celuy qui, selon que l'a remarqué un sçavant Théologien, voulut sans doute faire connoître à tous les Juifs par ce miracle éclattant le mérite d'un si saint Prophéte. On peut bien ajoûter que Dieu prévoyant dès-lors l'aveuglement dont seroient un jour frappez certains hérétiques, qui se de-

Estius in hunc loc.

voient élever contre la foy de l'Eglise, & la condamner d'idolatrie sur le sujet de la vénération qu'elle auroit pour les reliques des Saints, a voulu que dans l'ancien Testament l'on trouvât même dequoy refuter & convaincre leur erreur. Aussi saint Jérôme s'est servi très-avantageusement de cet exemple de la résurrection d'un corps mort, arrivée par le simple attouchement des os d'Elisée, pour confondre un hérétique, qui dès son siecle osa s'élever avec insolence contre cette vénération très-légitime que l'Eglise a toûjours renduë aux sacrées dépoüilles des saints Apôtres, des saints Martyrs, & des autres Saints. Cet homme nommé Vigilance, qu'on peut regarder comme ayant été en ce point le chef des hérétiques de nôtre siécle, étoit Prêtre de l'Eglise Catholique. Mais jugeant Judaïquement de la religion de JESUS-CHRIST, & regardant les corps morts comme étant impurs selon la loy de Moïse, il ne pouvoit accorder ce respect que l'on rendoit dans l'Eglise aux cendres sacrées des saints Martyrs, avec cette ancienne ordonnance du Législateur des Juifs; & il nommoit ceux qui le rendoient, c'est à-dire tous les Catholiques, des hommes de cendres & des idolâtres. *Cinerarios & idololatras appellabat, qui mortuorum hominum ossa venerabantur.* Sur quoy saint Jérôme étant animé d'un zéle tout plein de feu pour la gloire de l'Eglise, s'écrie: O malheureux homme, digne de toutes les larmes des Chrétiens, qui en parlant de la sorte ne reconnoît pas qu'il est véritablement un Samaritain & un Juif, & qui s'at-

Hieron. epist 53. tom 1. p. 583.

» tachant à la lettre meurtriére, & abandonnant
» l'esprit qui donne la vie, regarde les corps des per-
» sonnes mortes comme des choses impures ! Pour
» nous, continuë ce Saint, quoy que nous soyons
» très-éloignez d'adorer, non pas seulement les
» reliques des Martyrs, mais le soleil même, ni
» la lune, ni les Anges, ni les Archanges, ni les
» Chérubins, ni les Séraphins, pour ne pas ren-
» dre à la créature ce qui n'est dû qu'au seul
» Créateur, nous ne laissons pas d'honorer ces
» mêmes reliques des Martyrs, pour marquer
» l'adoration que nous rendons à celuy dont ils
» sont Martyrs. Nous honorons les serviteurs,
» afin que cet honneur même tourne à la gloire
» de leur divin maître, qui a dit dans l'Evangile,
Matth. c. 10. 40. *celuy qui vous reçoit me reçoit.* Quoy donc,
» ajoûte encore le même Saint, les reliques de
» saint Pierre & de saint Paul seront impures ?
» Le corps de Moïse, qui selon la vérité de
Deuter. c. 34. » l'Ecriture, a été enseveli par le Seigneur même,
» sera impur ? Et toutes les fois que nous en-
» trons dans les Eglises des Apôtres, des Pro-
» phétes, & des Martyrs, nous révérons autant
» de fois des temples d'idoles ? Je dis davantage,
» pour confondre l'extravagance de cet insensé,
» ou pour la guérir, & pour empêcher que les
» ames simples des fidelles ne soient perverties
» par l'impiété de cette doctrine ; le Corps du
» Sauveur mis dans le sepulchre aura donc aussi
» été impur ? Et les Anges qui étoient vétus de
» blanc, gardoient un corps soüillé par la mort ?
» Mais si les reliques des Martyrs ne doivent
» point être honorées, comment l'Ecriture nous
» dit-elle *que la mort des Saints est précieuse de-*

vant les yeux du Seigneur? Si les os des morts
soüillent les personnes qui les touchent, comment Elisée, tout mort qu'il étoit, a-t'il pû
ressusciter un autre mort ? Et comment un
corps, qui selon le sentiment de Vigilance
étoit impur, donna-t'il la vie à un autre corps
qui l'avoit perduë ? *Si ossa mortuorum polluunt contingentes, quomodo Elizeus mortuus mortuum suscitavit, & dedit vitam corpus, quod juxta Vigilantium jacebat immundum?* Saint Cyrille de Jérusalem traittant de la résurrection contre les Payens & contre les Samaritains qui la nioient, dit d'Elisée qu'il ressuscita deux morts, l'un pendant sa vie, & l'autre après qu'il fût mort. Etant en vie, dit ce Pére, il fit le miracle de la premiére résurrection par le ministére & la vertu de son ame. Mais afin qu'on n'honore pas seulement les ames des justes, & que l'on soit convaincu qu'il reste encore une certaine vertu dans leurs corps mêmes, ce corps mort que l'on jetta dans le sepulchre d'Elisée, ayant touché le corps mort de ce saint Prophéte, ressuscita dans l'instant. Des membres inanimez firent alors la fonction d'une ame vivante. Et ce qui étoit sans vie redonna la vie à celuy qui l'avoit perduë, & l'ayant donnée, demeura comme auparavant parmi les morts. D'où vient cela, ajoûte ce Pére ? C'étoit de peur que si Elisée fût ressuscité luy-même, on n'attribuât la résurrection de l'autre mort qu'à la seule vertu de son ame ; & afin que l'on connût que lors même que l'ame n'est point présente, le corps des Saints est encore revétu d'une vertu invisible, à cause de la demeure

Cyrill. Hierosol. Cateches. 18. pag. 218.

« que leurs ames juſtes y ont faite durant tant « d'années, pendant leſquelles il leur a prêté « ſon miniſtére.

CHAPITRE XIV.

l'an du Monde 3116. finiſſ.

1. LA ſeconde année de Joas fils de Joachas Roy d'Iſraël, Amaſias fils de Joas Roy de Juda commença ſon regne.

2. Il avoit vingt ans lors qu'il commença a regner, & il regna vingt-neuf ans dans Jérusalem. Sa mére étoit de Jéruſalem & s'appeloit Joadan.

3. Il fit ce qui étoit juſte devant le Seigneur, mais non comme David ſon pére. Il ſe conduiſit en tout comme Joas ſon pére.

4. Sinon qu'il n'ôta point les hauts lieux; car le peuple y ſacrifioit encore & y brûloit de l'encens.

5. Lors qu'il eut affermi ſon regne, il fit mourir ſes ſerviteurs qui avoient tué le

1. IN anno ſecundo Joas filii Joachaz Regis Iſraël, regnavit Amaſias filius Joas Regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpiſſet: viginti autem & novem annis regnavit in Jeruſalem; nomen matris ejus Joadan de Jeruſalem.

3. Et fecit rectum coram Domino, verumtamen non ut David pater ejus. Juxta omnia, quæ fecit Joas pater ſuus, fecit:

4. niſi hoc tantùm quod excelſa non abſtulit: adhuc enim populus immolabat, & adolebat incenſum in excelſis.

5. Cúmque obtinuiſſet regnum, percuſſit ſervos ſuos qui

qui interfecerant Regem patrem suum :

6. filios autem eorum qui occiderant, non occidit, juxta quod scriptum est in libro legis Moysi, sicut præcepit Dominus, dicens: Non morientur patres pro filiis, neque filii morientur pro patribus : sed unusquisque in peccato suo morietur.

7. Ipse percussit Edom in valle Salinarum decem millia, & apprehendit petram in prælio, vocavitque nomen ejus Jectehel, usque in præsentem diem.

8. Tunc misit Amasias nuncios ad Joas filium Joachas, filii Jehu Regis Israël, dicens : Veni, & videamus nos.

9. Remisitque Joas Rex Israël ad Amasiam Regem Juda, dicens : Carduus Libani misit ad Cedrum quæ est in Libano, dicens : Da

le Roy son pére ;

6. mais il ne fit point mourir les enfans de ces meurtriers, selon ce qui est écrit au livre de la loy de Moïse, & selon cette ordonnance du Seigneur : Les péres ne mourront point pour les fils, & les fils ne mourront point pour les péres, mais chacun mourra dans *son péché.

7. Ce fut luy qui battit dix mille Iduméens dans la valée des salines, & qui prit d'assaut une forteresse qui s'appele Jéctehel comme elle s'appele encore aujourd'huy.

8. Alors Amasias envoya des Ambassadeurs vers Joas fils de Joachas fils de Jéhu Roy d'Israël, & luy fit dire : Venez, & voyons-nous l'un l'autre*.

9. Joas Roy d'Israël renvoya *cette réponse* à Amasias Roy de Juda. Le chardon du Liban envoya vers le Cédre qui est au Liban, & luy fit dire : Donnez-moy vôtre

Ÿ 6 Autr. pour son propre péché.

Ÿ. 8. Expl. à la tête de nos troupes.

fille, afin que mon fils l'épouse. Mais les bêtes de la forest du Liban se tournérent contre le Chardon & le foulérent aux pieds.

filiam tuam filio meo uxorem Transierúnt. que bestiæ saltus, quæ sunt in Libano, & conculcaverunt carduum.

10. Parceque vous avez eu de l'avantage sur les Iduméens & que vous les avez battus, vôtre cœur s'est élevé d'orgueil : Soyez content de vôtre gloire & demeurez en repos dans vôtre maison. Pourquoy attirez-vous les malheurs sur vous, pour périr vous-même & Juda avec vous ?

10. Percutiens invaluisti super Edom, & sublevavit te cor tuum : contentus esto gloriâ, & sede in domo tua : quare provocas malum, ut cadas tu & Judas tecum ?

11. Mais Amasias ne voulut point écouter cette remontrance, & Joas Roy d'Israël marcha contre luy, & ils se virent Amasias Roy de Juda & luy près de Bethsamès qui est une ville de Juda,

11. Et non acquievit Amasias : ascenditque Joas Rex Israël, & viderunt se, ipse & Amasias Rex Juda, in Bethsames oppido Judæ.

12. L'armée de Juda fut taillée en piéces par celle d'Israël, & chacun s'enfuit chez luy.

12. Percussusque est Juda coram Israël, & fugerunt unusquisque in tabernacula sua.

13. Et Joas Roy d'Israël prit *dans le combat* de Bethsamès Amasias Roy de Juda fils de Joas, fils d'Ochosias, & il l'emmena à Jérusalem. Il fit une bréche a la mu-

13. Amasiam verò Regem Juda, filium Joas filii Ochoziæ, cepit Joas Rex Israël in Bethsames, & adduxit eum in Jerusalem :

& interrupit murum Jerusalem, à porta Ephraim usque ad portam anguli, quadringentis cubitis.

14. Tulitque omne aurum, & argentum, & universa vasa, quæ inventa sunt in domo Domini, & in thesauris Regis, & obsides, & reversus est in Samariam.

15. Reliqua autem verborum Joas quæ fecit, & fortitudo ejus qua pugnavit contra Amasiam Regem Juda, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israel?

16. Dormivitque Joas cum patribus suis, & sepultus est in Samaria cum Regibus Israël: & regnavit Jeroboam filius ejus pro eo.

17. Vixit autem Amasias filius Joas Rex Juda postquam mortuus est Joas filius Joachaz Regis Israël, quindecim annis.

18. Reliqua autem sermonum Amasiæ, nonne hæc scripta sunt in libro ser-

raille de Jérusalem de quarante coudées de long depuis la porte d'Ephraïm, jusqu'à la porte de l'angle.

14. Il emporta tout l'or & l'argent, & tous les vaſes qui se trouvérent dans la maison du Seigneur & dans tous les tresors du Roy; il prit des ôtages & retourna à Samarie.

15. Le reste des actions de Joas & la grandeur de courage avec lequel il combattit contre Amasias est décrit au livre des Annales des Rois d'Israel.

16. Et Joas dormit avec ses péres, & fut enseveli à Samarie avec les Rois d'Israel, & Jéroboam son fils regna en sa place.

17. Mais Amasias fils de Joas Roy de Juda regna encore quinze ans après la mort de Joas fils de Joachas Roy d'Israel.

18. Le reste des actions d'Amasias est écrit au livre des Annales des Rois de Juda.

19. Il se fit une conjuration contre luy à Jérusalem, qui l'obligea de s'enfuir à Lachis. Mais ils envoyérent après luy à Lachis & ils le tuérent en ce même lieu.

20. Ils transportérent son corps sur des chevaux, & il fut enseveli avec ses péres en la ville de David.

21. Tout le peuple prit en suite Azarias âgé de seize ans, & il fut établi Roy en la place de son pére Amasias.

22. Ce fut luy qui bâtit Elath, l'ayant " reconquise pour Juda après que le Roy" se fut endormi avec ses péres.

23. La quinziéme année d'Amasias fils de Joas Roy de Juda, Jéroboam fils de Joas Roy d'Israel commença a regner à Samarie & y regna quarante & un an.

L'an du Monde 3179. avant J. Christ 825.

monum dierum Regum Juda?

19. Factáque est contra eum conjuratio in Jerusalem: at ille fugit in Lachis. Miserúntque post eum in Lachis, & interfecerunt eum ibi.

20. Et asportaverunt in equis, sepultúsque est in Jerusalem cum patribus suis in civitate David.

21. Tulit autem universus populus Judæ Azariam annos natum sedecim, & constituerunt eum Regem pro patre ejus Amasia.

22. Ipse ædificavit Ælath, & restituit eam Judæ, postquam dormivit Rex cum patribus suis.

23. Anno quinto decimo Amasiæ filii Ioas Regis Juda, regnavit Jeroboam filius Joas Regis Israël in Samaria, quadraginta & uno anno:

℣. 22. *Expl.* Cette ville étoit de l'Idumée, mais ayant été conquise, & soumise au Royaume de Juda, elle s'étoit révoltée depuis. *Syn. pf. Ibid. Explic.* Amasias pére d'Azarias. *Synopf.*

24. & fecit quod malum est coram Domino. Non recessit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccâre fecit Israël.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, il ne se retira point de tous les péchez de Jéroboam qui avoit fait pecher Israël.

25. Ipse restituit terminos Israël ab introitu Emath, usque ad mare solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israël, quem locutus est per servum suum Jonam filium Amathi Prophetam, qui erat de Geth, quæ est in Opher.

25. Il rebâtit les limites d'Israel depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer du desert selon la parole que le Seigneur le Dieu d'Israël avoit prononcée par son serviteur Jonas fils d'Amathi Prophète qui étoit de Geth qui est en Opher.

26. Vidit enim Dominus afflictionem Israël amaram nimis, & quod consumpti essent usque ad clausos carcere, & extremos, & non esset qui auxiliaretur Israëli.

26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Israël qui étoit venuë à son comble ; *il vit* qu'ils étoient tous consumez jusques à ceux qui étoient renfermez dans la prison, & jusqu'aux derniers du peuple, sans qu'il y eût personne qui secourût Israël.

27. Nec locutus est Dominus ut deleret nomen Israël de sub cœlo, sed salvavit eos in manu Jeroboam filii Joas.

27. Et le Seigneur ne voulut pas effacer le nom d'Israël de dessus le ciel ; mais il les sauva par la main de Jéroboam fils de Joas.

28. Reliqua autem sermonum Jeroboam, & universa quæ fecit, & fortitudo ejus qua præ-

28. Le reste des actions de Jéroboam, tout ce qu'il a fait, le courage avec lequel il combattit, & il reconquit

pour Israël Damas & Emath qui avoient été à Juda ; est décrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

liatus est, & quomodo restituit Damascum & Emath Judæ, in Israël, nônne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël ?

29. Jéroboam dormit avec les Rois d'Israël ses péres, & Zacharias son fils regna en sa place.

29. Dormivítque Jeroboam cum patribus suis Regibus Israël, & regnavit Zacharias filius ejus pro eo.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3, 4. *AMASIAS fit ce qui étoit juste devant le Seigneur ; mais non comme David son père. Il se conduisit en tout comme Joas son père, sinon qu'il n'ôta point les hauts-lieux, &c.*

Il paroît quelque obscurité, & même quelque contradiction dans ces paroles de l'Ecriture. Mais elles s'expliquent aisément en cette sorte par les Interprétes & par la lecture des Paralipoménes. Amasias donc *fit ce qui étoit juste devant le Seigneur* ; c'est-à-dire qu'au commencement de son régne, il rendit une partie de ce qu'il devoit à Dieu, en ce qu'il n'adoroit point les idoles. Mais ce n'étoit pas, dit l'Ecriture, *ainsi que David son père*, c'est-à-dire, selon qu'il est exprimé dans les Paralipoménes, *que ce n'étoit pas avec un cœur*

Synopsis Criticor.

2. Paralipom. c. 25.

parfait. Que si l'on demande en quoy consistoit cette perfection du cœur, que l'Ecriture attribuoit à David, lequel cependant a été un si grand pécheur, c'est premiérement que le Roy David ne quitta jamais le culte de Dieu, & n'adora point les idoles, comme fit depuis Amasias. Et en second lieu, quoy que David soit tombé dans de grands péchez, & ait été véritablement un grand pécheur, l'Ecriture a eu dessein, comme on l'a déja marqué autre part, de nous faire envisager principalement la pénitence, par laquelle il a renoncé parfaitement à ses crimes, & est revenu à Dieu de toute la plénitude d'un cœur parfait. Ce que le texte sacré ajoûte d'Amasias, *qu'il se conduisit en tout comme Joas son pére*, nous marque qu'il imita l'inconstance de ce Prince. Car comme Joas, selon qu'on l'a vû auparavant, après avoir régné justement, tant que le Grand-Prêtre Joïada vécut, consentit depuis sa mort à l'impiété de quelques flatteurs, qui l'engagérent dans l'idolatrie : aussi Amasias son fils dégénéra de ces beaux commencemens de son régne, & s'abandonna à la fin, comme on le va voir, à adorer les idoles. Les Interprétes remarquent que les paroles suivantes, *sinon qu'il n'ôta point les hauts-lieux*, ne se doivent pas rapporter à ce qui est dit immédiatement devant, *qu'il se conduisit en tout comme Joas son pére*, puisque Joas n'ôta point non plus les hauts-lieux, où le vray Dieu étoit adoré contre la défense qu'il avoit faite, qu'on l'adorât autre part qu'a Jérusalem, mais qu'on les doit rapporter plus haut à ce qui est dit,

qu'Amasias fit ce qui étoit juste devant le Seigneur, si ce n'est qu'il n'ôta point ces hauts-lieux.

℣. 8. 9. *Alors Amasias envoya des Ambassadeurs vers Joas Roy d'Israël, & luy fit dire: Venez, & voyons nous l'un l'autre. Joas Roy d'Israël renvoya cette réponse à Amasias Roy de Juda. Le chardon du Liban envoya vers le cédre qui est au Liban, & luy fit dire: Donnez-moy vôtre fille, afin que mon fils l'épouse. Mais les bêtes de la forest du Liban se tournérent contre le chardon, & le foulérent aux pieds.*

L'Ecriture nous explique encore en un autre lieu, quelle fut la cause de l'élevement du Roy de Juda, de sa chute, & du malheur qu'il s'attira par sa faute: *Amasias*, dit l'Ecriture, *fit marcher avec confiance son armée, & étant allé dans la vallée des Salines, il tua dix mille hommes des enfans de Seïr.... Mais après qu'il eut taillé en piéces les Iduméens, & fait apporter les dieux des enfans de Seïr, il les prit luy même pour ses dieux, il les adora, & leur offrit de l'encens. C'est pourquoy le Seigneur étant en colére contre Amasias, luy envoya un Prophéte pour luy dire: D'où vient que vous avez adoré des dieux qui n'ont point délivré leur peuple d'entre vos mains? Lorsque le Prophéte luy parloit ainsi, il luy répondit: Etes-vous donc conseiller du Roy? Taisez-vous, de peur que je ne vous tuë. Et le Prophéte en se retirant luy dit: Je sçay que Dieu a résolu de vous ôter la vie, à cause que vous avez commis un si grand mal, & que de plus vous ne*

2. Paral. c. 25. v. 11. &c.

vous êtes point rendu à mon conseil. Amasias donc Roy de Juda prenant un autre *conseil très-méchant, envoya à Joas fils de Joachas, qui étoit fils de Jéhu Roy d'Israël, & luy fit dire : Venez, & voyons-nous l'un l'autre.* Il paroît par là qu'Amasias enflé de l'heureux succès de ses armes dans la guerre qu'il avoit faite contre les Iduméens, au lieu d'en donner la gloire au Dieu d'Israël, se l'attribua à luy-même, & commença à regarder les autres Princes avec mépris. Il s'abandonna d'abord à l'impiété : & sans faire réflexion que les dieux des Iduméens ne les avoient pû sauver, comme le Prophéte le luy reprocha, il tomba dans le même aveuglement que saint Augustin reprocha depuis aux Romains, de reconnoître & d'adorer pour ses dieux ceux qui venoient d'être en quelque façon vaincus avec les peuples qui les adoroient. Cette impiété le rendit ensuite sourd aux remontrances du Prophéte, & tombant d'un précipice en un autre, non seulement il menaça de tuer celuy qui luy parloit de la part de Dieu ; mais par un effet étonnant de l'orgüeil dont il étoit possédé, il fit sans raison un défi public au Roy d'Israël, voulant le combattre, & ne croyant pas que nul homme pût luy résister. Telle est la folie de l'orgüeil humain, qui porte ceux qu'il possède, à ne plus envisager ni Dieu, ni eux-mêmes ; à perdre de vûë le néant de la créature, & la puissance infinie du Créateur, & à se précipiter par leur propre volonté dans leur perte, lorsqu'ils ne pensent qu'à faire périr les autres. La réponse que Joas Roy d'Israël fit à Amasias, étoit

Aug. de Civ. Dei, lib. 1. c. 9.

encore plus remplie d'orgüeil que la députation d'Amasias. Car dans cette parabole ou figure dont il se servit, selon la coûtume assez ordinaire des Hébreux, pour répondre au défi public qu'il luy avoit fait, & le détourner en même temps d'une entreprise également téméraire & inutile, il se comparoit, dit un ancien Père, à un cédre du Liban, c'est-à-dire à l'arbre le plus élevé & le plus superbe; & Amasias à un chardon, c'est-à-dire, à une des herbes les plus mépriſables, & qui étoit tout-à-fait indigne d'être comparée au cédre. Dieu se sert ainsi de l'orgüeil d'un Prince pour punir l'orgüeil d'un autre Prince, les condamnant néanmoins tous-deux comme des objets de sa colére, & ne pouvant, selon la parole du plus humble de tous les Rois, regarder que ceux qui sont humbles & rabbaissez devant luy, *quoniam humilia respicit, & alta à longè cognoscit.* Ce qu'il y a d'étonnant encore dans cette histoire; c'est que le Roy d'Israël ayant fait tout son possible pour détourner ce Roy de Juda de le venir attaquer sans aucun sujet, & agissant en cela avec toute la prudence d'un grand Prince, qui cherche plûtôt à donner la paix à son peuple, & à vivre en paix avec ses voisins, qu'à se signaler par des victoires dont il se tient assuré, Amasias sans rien écouter, & sans suivre d'autre mouvement que celuy de sa fierté, le força d'en venir à un combat qui devoit être la ruïne de sa fortune & de son Royaume; tant il est vray que l'homme livré par l'orgüeil à l'aveuglement de son cœur, n'est plus capable que de se perdre luy-même par un effet de

Theodor. 4. Reg. quæst 43.

Psal. 137 6.

cette folie & de cette phrénésie volontaire, dans laquelle il s'est engagé, qui le rend en apparence plus fort que les autres ; mais d'une force, comme dit admirablement saint Augustin, qui vient de la violence de sa maladie, & non de la santé de son corps. *Illi viderint quàm fortes sint immanitate febris, non firmitate sanitatis.* Il n'est rien, dit-il, de plus fort que ces malades. Ils sont plus forts que les sains mêmes. Mais plus leurs forces sont grandes, plus leur mort est proche. *Phreneticis nihil fortius ; valentiores sunt sanis ; sed quantò majores vires, tantò mors vicinior.* *Aug. in psal. 58. tom. 8. p. 1. 8.*

℣. 13. *Et Joas Roy d'Israël prit dans le combat de Bethsamès Amasias Roy de Juda, & il l'emmena à Jerusalem. Il fit une bréche à la muraille de Jerusalem de quarante coudées de long.*

Voila quelle fut la suite inévitable de l'élevement d'un Prince, qui après avoir préféré des idoles inanimées au Dieu tout-puissant ; après avoir mépriſé les remontrances d'un Prophéte, & du Seigneur même, qui luy parloit par sa bouche ; après s'être précipité contre toute sorte de justice & d'apparence dans un combat avec un Roy qui le portoit à la paix, perdit son armée, fut fait luy-même prisonnier dans la bataille, & conduit à Jérusalem, c'est-à-dire dans sa ville capitale, comme en triomphe par son vainqueur, qui ne voulant pas y entrer par une porte, fit faire aux murs une bréche de quarante coudées de long, pour y passer, comme dit Joseph, sur son char avec ses troupes triomphantes ; ou, comme disent d'autres *Joseph. Antiq. lib. 9. c. 10.*

Grotius in 4. Reg. c. 14. v. 13 Interprétes, pour tenir la ville toûjours ouverte, ainsi que fit Totilas à Rome.

℣. 14. *Il prit des ôtages, & retourna à Samarie.*

Menoc in hunc loc. C'est-à-dire que Joas Roy d'Israël ayant rendu Amasias tributaire, voulut emmener avec luy, lorsqu'il retourna à Samarie, quelques Juifs des principales familles, pour luy servir d'assûrance de la fidélité du Roy de Juda. Que si l'on demande d'où vient que Joas, qui avoit ce Prince en sa puissance, luy redonna si facilement la liberté, & ne pensa point à s'emparer de son Royaume, dont il étoit maître alors, tenant en ses mains sa personne, tous ses trésors, & sa ville capitale, & pouvant très-aisément réünir les deux Royaumes, ainsi qu'ils l'avoient été du temps de David & de Salomon; il semble qu'on ne peut douter que la raison n'ait été uniquement du côté de Dieu, qui vouloit faire accomplir les Prophéties touchant le Royaume de Juda & la race de David, d'où devoit naître celuy qu'il avoit résolu d'envoyer comme le Sauveur *& l'attente* des nations. Ainsi le Seigneur étant sans comparaison plus maître du cœur de Joas, que Joas luy-même ne l'étoit alors de Jérusalem & d'Amasias, arrêta, selon les conseils de son éternelle providence, les desseins ambitieux qu'auroit pû, & qu'il semble même qu'auroit dû avoir ce Prince, luy permettant seulement d'accomplir sa divine volonté, par l'humiliation si terrible qu'il procura au Roy de Juda, comme le ministre & l'instrument de la justice de Dieu contre luy.

℣. 19. *Il se fit dans Jérusalem contre Amasias une conjuration qui l'obligea de s'enfuir à Lachis. Mais ils envoyérent après luy à Lachis, & ils le tuérent en ce même lieu.*

Amasias croyoit peut-être avoir évité la mort dont le Prophéte l'avoit menacé de la part de Dieu. Et c'est ainsi que les grands pécheurs, après avoir échappé plusieurs dangers, & s'être abandonnez impunément à toutes sortes de crimes, s'imaginent que ce silence de Dieu les met à couvert de tout, & qu'ils n'ont plus rien à craindre. Qui n'auroit crû en effet, qu'Amasias après avoir recouvré sa liberté & son Royaume, n'avoit plus qu'à vivre en paix, & joüir tranquillement d'une vie qu'il n'eût osé espérer ? Mais lorsqu'il ne pense plus à la menace du Prophéte ; lorsqu'il voit le Roy d'Israël, qui l'avoit si honteusement vaincu, mort avant luy ; & lorsqu'après la mort de ce Prince il a encore joüi de son Royaume pendant quinze années, le temps de la patience de Dieu étant passé, il est accablé tout d'un coup par le poids de sa sévere justice, & tué par une conspiration qui se fait contre sa personne. Il est sans doute d'une extrême conséquence de ne pas lire sans réflexion ces sortes d'évenemens, que l'Esprit de Dieu n'a fait marquer dans ses Ecritures, qu'afin qu'ils nous fussent comme des leçons vivantes, où nous apprenons à ne point substituer dans nôtre cœur le culte de quelque idole ou de quelque passion secrette, au service du vray Dieu ; à écouter humblement les menaces de ses ministres, lorsqu'ils nous étonnent d'une

maniére avantageuſe pour nôtre ſalut ; à ne nous point élever, comme fit ce Roy, pour quelque avantage que nous ayons eu ſur nos ennemis ; & enfin à ne nous pas endormir par un funeſte aſſoupiſſement ; mais à craindre beaucoup plus la longue patience du Seigneur, lorſqu'il garde le ſilence ; que les châtimens temporels dont il ſe ſert pour nous réveiller & nous attirer à luy.

℣. 25. *Il rétablit les limites d'Iſraël depuis l'entrée d'Emath juſqu'à la mer du deſert ; ſelon la parole que le Seigneur avoit prononcée par ſon ſerviteur Jonas fils d'Amathi, Prophéte.*

Theodor. 4. Reg. queſt. 45. Synopſis Critic.

La plus commune opinion eſt, que Jonas dont il eſt parlé ici, eſt le même que celuy qui tient le cinquiéme rang entre les douze petits Prophétes, quoy qu'il ſoit peut-être le plus ancien de tous ceux dont nous avons les écrits. On ne voit point dans ſa prophétie, ſelon la réflexion d'un Pére, ce qui eſt marqué en ce lieu touchant les heureux ſuccès qu'il prédit à Jéroboam, & les victoires qu'il luy promit ſur les Syriens. Mais c'eſt, comme il dit, que ce ſaint Prophéte ne voulut point entremêler avec ce qui regardoit Ninive, les autres évenemens, tels que celuy-cy. Et peut-être que Dieu en cela avoit deſſein que nous fuſſions appliquez uniquement à ce principal objet de la converſion générale d'une ville péchereſſe & idolâtre, que Jesus-Christ a propoſée comme devant être le ſujet d'une éternelle confuſion pour ceux qui ne ſe convertiroient point par ſa préſence, après que les Ninivites s'étoient revétus de ſacs & couverts

de cendres enſuite de la prédication d'un Prophéte qui etoit incomparablement moindre que luy. *Viri Ninivitæ ſurgent in judicio cum generatione iſtâ, & condemnabunt eam, quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ; & ecce plus quàm Jonas hîc.* Jéroboam donc animé par l'eſpérance que luy donna de la part de Dieu ce ſaint Prophéte, *rétablit les limites d'Iſraël depuis la ville d'Emath*, qui étoit au Septentrion près de Damas, *juſqu'à la mer du deſert*, où la mer morte, que Joſeph appelle le Lac Aſphaltide, c'eſt-à-dire vers le Midi, juſqu'aux Iduméens.

Matth. ap. 12. 41. Luc. 6. 11. 32.

Joſeph. Antiq. lib. 9. c. 11. Synopſis Crit.

℣. 26. *Car le Seigneur vit l'affliction d'Iſraël, qui etoit venuë à ſon comble. Il vit qu'ils étoient tous conſumez, juſqu'à ceux qui étoient renfermez dans la priſon, & juſqu'aux derniers du peuple, ſans qu'il y eût perſonne qui ſecourût Iſraël.*

Il ſemble que l'Ecriture ait voulu nous rendre la raiſon pour laquelle Jéroboam devint ſi puiſſant & ſi heureux contre tous ſes ennemis. Car c'étoit un Prince impie & très-indigne par luy-même de cette aſſiſtance extraordinaire que Dieu luy donna, *puiſqu'il fit le mal devant le Seigneur*, comme elle le dit, *& qu'il ne ſe retira point de tous les péchez de Jéroboam qui avoit fait pécher Iſraël.* C'eſt donc comme ſi le texte ſacré ajoûtoit que ce ne fut pas à cauſe de luy, mais à cauſe de *la grande affliction d'Iſraël qui étoit venuë à ſon comble*, que le Seigneur mit ſa puiſſance entre les mains de ce Prince, afin d'abbatre l'orgüeil des ennemis de ſon peuple, & les empêcher

de se glorifier insolemment de leurs victoires, qu'ils auroient dû rapporter à Dieu, selon que Dieu même le déclare ailleurs. *Ne fortè superbirent hostes eorum, & dicerent : Manus nostra excelsa ; & non Dominus fecit hæc omnia.* Cependant il vient dans l'esprit une autre difficulté touchant cette extrême affliction des Israëlites, *qui étoit* alors, selon l'Ecriture, *à son comble.* Car puisque Joas pére de Jéroboam avoit, comme on l'a marqué auparavant, *battu par trois fois le Roy de Syrie, & rendu à Israël les villes qui luy avoient été prises*, comment sous son fils Jéroboam les mêmes Syriens avoient-ils réduit Israël dans la derniére extrémité ? On peut dire sur cela, que c'étoit des suites de l'impénitence du peuple de Dieu, marquées prophétiquement & obscurément par cette colére mystérieuse d'Elisée, dont on a parlé auparavant, lorsque Joas se lassant de frapper la terre avec des fléches, mérita que ce saint Prophéte luy prédît qu'il ne seroit pas entiérement victorieux du Roy de Syrie. Ainsi les Syriens ayant été battus en trois rencontres par le Roy Joas, & ayant perdu les villes qu'ils avoient conquises sur Israël, attaquérent de nouveau sans doute les Israëlites, & les réduisirent à cette effroyable extrémité où ils étoient, lorsqu'il plut à Dieu de les secourir, *ne voulant pas*, comme dit l'Ecriture, *effacer le nom d'Israël de dessous le ciel.* Ce qu'elle dit non sans un très grand mystére ; car comment Dieu en effet auroit-il voulu effacer entiérement & exterminer un peuple, au milieu duquel devoit naître son propre Fils, comme le véritable

Deuter. c. 32.

4. Reg. c. 13. 25.

véritable Sauveur, non pas tel que celuy dont il eſt parlé dans le chapitre précédent, qui devoit vaincre trois fois ſeulement les ennemis de ſon peuple ; mais tel que tous les Prophétes l'ont repreſenté ; comme devant s'aſſujettir tous les peuples de la terre, & s'en faire un peuple unique, qui eſt le vray Iſraël de Dieu, comme l'appelle ſaint Paul, c'eſt-à-dire celuy dont l'ancien n'a été que la figure.

CHAPITRE XV.

1. ANNO vigeſimo ſeptimo Jeroboam Regis Iſraël, regnavit Azarias filius Amaſiæ Regis Juda.

2. Sedecim annorum erat cùm regnare cœpiſſet, & quinquaginta duobus annis regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus Jechelia de Jeruſalem.

3. Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecit Amaſias pater ejus.

4. Veruntamen excelſa non eſt de-

1. LA vingt-ſettiéme année de Jéroboam Roy d'Iſraël, Azarias fils d'Amaſias Roy de Juda commença à regner. *L'an du Monde 3194.*

2. Il n'avoit que ſeize ans lorſque ſon regne commença, & il regna cinquante-deux ans dans Jéruſalem. Sa mére étoit de Jéruſalem & s'appeloit Jéchélie.

3. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & il ſe conduiſit en tout comme Amaſias ſon pére.

4. Il ne ruïna pas néanmoins les hauts lieux, & le

℣. *Expl.* Il eſt nommé Ozias dans ce même chapitre plus bas ; & dans le 2. liv. des Paralipom.

peuple y sacrifioit & y brûloit de l'encens.

molitus : adhuc populus sacrificabat, & adolebat incensum in excelsis.

5. Mais le Seigneur frappa ce Roy, & il demeura lépreux jusqu'au jour de sa mort. Il vivoit à part dans une maison écartée. Cependant Joathan fils du Roy étoit grand maître du Palais & jugeoit le peuple.

5. Percussit autem Dominus Regem, & fuit leprosus usque in diem mortis suæ, & habitabat in domo libera seorsum : Joathan verò filius Regis gubernabat palatium, & judicabat populum terræ.

6. Le reste des actions d'Azarias & tout ce qu'il a fait est décrit au Livre des Annales des Rois de Juda.

6. Reliqua autem sermonum Azariæ, & universa quæ fecit, nónne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Juda ?

7. Et Azarias dormit avec ses peres. Il fut enseveli " avec ses ancêtres dans la ville de David, & Joathan son fils régna en sa place.

7. Et dormivit Azarias cum patribus suis : sepelierúntque eum cum majoribus suis in civitate David, & regnavit Joathan filius ejus pro eo.

L'an du Monde 3246.

8. La trente-huittiéme année d'Azarias Roy de Juda, Zacharias fils de Jéroboam régna " dans Israël a Samarie pendant six mois.

8. Anno trigesimo octavo Azariæ Regis Juda, regnavit Zacharias filius Jeroboam super Israël in Samaria sex mensibus :

L'an du Monde 3232.

9. Il fit le mal devant le

9. & fecit quod

V. 7 *Expl.* proche du tombeau de ses ancêtres, & non dedans à cause qu'il étoit lépreux. 2. *Paral. cap. 26. 23.*

malum est coram Domino, sicut fecerant patres ejus: non recessit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël.

Seigneur comme avoient fait ses péres, & il ne se retira point des péchez de Jéroboam fils de Nabat qui avoit fait pécher Israël.

10. Conjuravit autem contra eum Sellum filius Jabes: percussitque eum palam, & interfecit, regnavitque pro eo.

10. Sellum fils de Jabès fit une conspiration contre luy; il l'attaqua & le tua publiquement, & il régna en sa place

11. Reliqua autem verborum Zachariæ, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?

11. Le reste des actions de Zacharias est écrit au Livre des Annales des Roys d'Israël.

12. Iste est sermo Domini, quem locutus est ad Jehu, dicens: Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israël. Factumque est ita.

12. Ainsi fut accompli ce ce que le Seigneur avoit dit" à Jehu: Vos enfans seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatriéme génération.

13. Sellum filius Jabes regnavit trigesimo nono anno Azariæ Regis Juda: regnavit autem uno mense in Samaria.

13. La trente-neuviéme année d'Azarias Roy de Juda, Sellum fils de Jabès commença à régner, & il régna un mois seulement à Samarie.

14. Et ascendit Manahem filius Gadi de Thersa: venitque

14. Car Manahem fils de Gadi, étant venu de Thersa

v. 12. *Letr.* C'est là la parole du Seigneur qu'il avoit dite

à Samarie, attaqua Sellum fils de Jabès, le tua dans la même ville, & régna en sa place.

15. Le reste des actions de Sellum & la conspiration qu'il fit pour surprendre le Roy" est décrite au Livre des Annales des Roys d'Israël.

16. En ce même tems Manahem prit la Ville de Thapsa, tua tout ce qui étoit dedans, & en ruina tout le territoire jusqu'aux confins de Thersa, parce que les habitans ne luy avoient pas voulu ouvrir les portes, il tua toutes les femmes grosses, & il leur fendit le ventre.

17. La trente-neuviéme année d'Azarias Roy de Juda Manahem fils de Gadi régna dans Israël à Samarie pendant dix ans.

18. Il fit le mal devant le Seigneur; & il ne se retira point des péchez de Jéroboam fils de Nabat qui avoit fait pécher Israël pendant tout son régne.

in Samariam, & percussit Sellum filium Jabes in Samaria, & interfecit eum, regnavitque pro eo.

15. Reliqua autem verborum Sellum, & conjuratio ejus, per quam tetendit insidias, nónne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?

16. Tunc percussit Manahem Thapsam, & omnes qui erant in ea, & terminos ejus de Thersa, noluerant enim aperire ei: & interfecit omnes prægnantes ejus, & scidit eas.

17. Anno trigesimo nono Azariæ Regis Juda, regnavit Manahem filius Gadi super Israël decem annis in Samaria.

18. Fecitque quod erat malum coram Domino: non recessit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël cunctis diebus ejus.

℣. 15. *Expl.* qu'il tua néanmoins publiquement. *vers.* 10. *plus haut.*

19. Venièbat Phul Rex Assyriorum in terram, & dabat Manahem Phul mille talenta argenti, ut esset ei in auxilium, & firmaret regnum ejus.

19. Phul Roy des Assyriens étant venu dans la terre *d'Israël*, Manahem luy donna mille talens d'argent afin qu'il le secourût, & qu'il affermist son régne.

20. Indixítque Manahem argentum super Israël cunctis potentibus & divitibus, ut daret Regi Assyriorum, quinquaginta siclos argenti per singulos: reversúsque est Rex Assyriorum, & non est moratus in terra.

20. Manahem leva cét argent dans Israël sur toutes les personnes puissantes & riches pour le donner au Roy d'Assyrie; & il les taxa à cinquante sicles d'argent par tête. Le Roy d'Assyrie retourna aussi-tost, & il ne demeura point dans le païs.

21. Reliqua autem sermonum Manahem, & universa quæ fecit, nónne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?

21. Le reste des actions de Manahem & tout ce qu'il a fait est décrit au Livre des Annales des Roys d'Israël.

22. Et dormivit Manahem cum patribus suis: regnavitque Phaceia filius ejus pro eo.

22. Manahem dormit avec ses péres & Phaceïa son fils régna en sa place.

23. Anno quinquagesimo Azariæ Regis Juda, regnavit Phaceia filius Manahem super Israël in Samaria biennio;

23. La cinquantiéme année d'Azarias Roy de Juda, Phacéïa fils de Manahem régna sur Israel à Samarie pendant deux ans. *L'An du Monde* 3249.

℣. 19. *Explic.* Phul selon quelques-uns est le pére de Sardanapale, qui a été ainsi appelé, comme qui diroit Sardan-Pul; de même que de Baladan Roy de Babylone, son fils a été nommé Merodach.baladan.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne se retira point des péchez de Jéroboam fils de Nabat qui avoit fait pécher Israel.

24. & fecit quod erat malum coram Domino : non recessit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël.

25. Phacée fils de Roméliе Général de ses troupes fit une conspiration contre luy ; il l'attaqua à Samarie dans la tour de la Maison Royale près d'Argob & d'Arie & cinquante hommes des Galaadites qui étoient avec luy, & il le tua & régna en sa place.

25. Conjuravit autem adversus eum Phacee filius Romeliæ, dux ejus, & percussit eum in Samaria in turre domus Regiæ, juxta Argob, & juxta Arie, & cum eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarum, & interfecit eum, regnavitque pro eo.

26. Le reste des actions de Phaceia & tout ce qu'il a fait est décrit au Livre des Annales des Roys d'Israel.

26. Reliqua autem sermonum Phaceia, & universa quæ fecit, nónne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël.

27. La cinquante-deuxiéme année d'Azarias Roy de Juda Phacée, fils de Roméliе régna dans Israel dans Samarie pendant vingt ans.

27. Anno quinquagesimo secundo Azariæ Regis Juda, regnavit Phacée filius Romeliæ super Israël in Samaria viginti annis.

28. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne se retira point des péchez de Jéroboam fils de Nabat qui avoit fait pécher Israel.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino : non recessit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël.

29. In diebus Phacee Regis Iſraël venit Theglathphalaſar Rex Aſſur, & cepit Aion, & Abel-Domum-Maacha, & Janoe, & Cedes, & Aſor, & Galaad, & Galilæam, & univerſam terram Nephthali: & tranſtulit eos in Aſſyrios.

29. Pendant le régne de Phacée Roy d'Iſrael, Théglath-Phalazar Roy des Aſſyriens vint en Iſrael, & prit Aïon & Abel-Maiſon de Maacha & Janoe, Cédes, Azor, Galaad, la Galilée & tout le pays de Nephtali & en tranſporta tous les habitans en Aſſyrie.

30. Conjuravit autem, & tetendit inſidias Oſee filius Ela contra Phacee filium Romeliæ, & percuſſit eum, & interfecit: regnavitque pro eo vigeſimo anno Joatham filii Oziæ.

30. Mais Ozée fils d'Ela, fit une conſpiration contre Phacée fils de Romélie pour le ſurprendre; il l'attaqua, il le tua, & il régna en ſa place la vingtiéme année de Joathan fils d'Ozias.

31. Reliqua autem ſermonum Phacee, & univerſa quæ fecit, nónne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum Regum Iſraël.

31. Le reſte des actions de Phacée & tout ce qu'il a fait eſt écrit au Livre des Annales des Rois d'Iſrael.

32. Anno ſecundo Phacee, filii Romeliæ Regis Iſraël, regnavit Joatham filius Oziæ Regis Juda.

32. La ſeconde année de Phacée fils de Romélie Roy d'Iſrael, Joathan fils d'Ozias Roy de Juda commença a régner. *L'an du monde* 3246.

℣. 29. *Expl.* Ce Roy eſt eſtimé le même que Ninus le jeune qui après la ruine du premier Empire des Aſſyriens arrivée ſous Sardanapale, devint comme le fondateur du ſecond Empire, qui porta ce nom, & qui eut bien moins d'étenduë que le premier, l'Empire des Medes & celuy des Babyloniens en ayant été détachez.

33. Il avoit vingt cinq ans lors que son régne commença, & il régna dans Jérusalem pendant seize ans : sa mere s'appeloit Jerusa & étoit fille de Sadoc.

34. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & il se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son pére.

35. Il ne détruisit pas néanmoins les hauts lieux, car le peuple y sacrifioit encore & y brûloit de l'encens. Ce fut luy qui bâtit la plus haute porte de la maison du Seigneur.

36. Le reste des actions de Joathan & tout ce qu'il a fait est écrit au Livre des Annales des Rois de Juda.

37. En ce même tems le Seigneur commença à envoyer en Juda Rasin Roy de Syrie & Phacée fils de Roméle.

38. Joathan dormit avec ses peres, il fut enseveli avec eux dans la ville de David son pére, & Achas son fils régna en sa place.

33. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpisset, & sedecim annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Ierusa, filia Sadoc.

34. Fecítque quod erat placitum coram Domino : juxta omnia quæ fecerat Ozias pater suus, operatus est.

35. Veruntamen excelsa non abstulit : adhuc populus immolabat, & adolebat incensum in excelsis : ipse ædificavit portam domus Domini sublimissimam.

36. Reliqua autem sermonum Joatham, & universa quæ fecit, nónne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum Regum Juda.

37. In diebus illis cœpit Dominus mittere in Judam, Rasin Regem Syriæ, & Phacee filium Romeliæ.

38. Et dormivit Joatham cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David patris sui, & regnavit Achaz filius ejus pro eo.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 3. *AZARIAS fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & il se conduisit en tout comme Amasias son pére.*

Il est difficile de n'être pas surpris en voyant joindre deux choses si opposées en apparence, que le sont celles d'avoir fait ce qui étoit agréable au Seigneur, & de s'être en même temps conduit en tout comme Amasias, puisqu'on a vû que ce Prince se laissa aller à adorer des idoles, & à faire lapider un saint Prophéte. Mais l'Ecriture s'explique elle-même sur ce sujet dans les Paralipoménes, où elle fait voir en quoy consistoit cette ressemblance qu'eut en toutes choses Azarias autrement dit Osias avec son pére. Car elle témoigne *qu'il rechercha le Seigneur du vivant de Zacharie*, qui étoit, selon saint Jérôme, fils de Zacharie qui fut lapidé, & petit-fils du Grand-Prêtre Joïada; *Et que tant qu'il rechercha le Seigneur, le Seigneur le conduisit en toutes choses, & l'assista contre les Philistins, contre les Arabes, & contre les Ammonites. Mais que lorsqu'il fut devenu puissant, son cœur s'éleva pour sa ruïne: qu'il négligea le Seigneur son Dieu, & qu'étant entré dans le Temple du Seigneur, il voulut offrir l'encens sur l'Autel: que le Prêtre Azarias & quatre-vingt Prêtres tous gens de cœur & très-forts vinrent résister au Roy, & luy dirent: Qu'il n'étoit point de sa charge d'offrir l'encens*

2. Paral. c. 26. 5. &c.

Hieron. in tradition. Hebr.

au Seigneur, qu'il se retirât du Sanctuaire, & qu'il ne méprisât point ce qu'ils luy disoient; *parce que cela ne luy seroit point imputé à gloire devant le Seigneur son Dieu, mais qu'Ozias étant en colére, & tenant en main l'encensoir, menaça les Prêtres, & que dans l'instant la lépre parut sur son front: ce qui obligea les Prêtres, lorsqu'ils l'eurent apperçuë, de le chasser promptement, comme il se hâta aussi luy-même de sortir tout effrayé à cause de cette playe du Seigneur qu'il avoit sentie.*

Nous voyons donc que la ressemblance d'Azarias avec son pére consistoit en ce que l'un & l'autre de ces deux Princes rendirent à Dieu au commencement de leur régne ce qu'ils luy devoient; l'un tant que le Grand-Prêtre Joïada vécut; & l'autre, du vivant de Zacharie petit fils de Joïada; mais que s'étant élevez tous-deux dans leur cœur par l'heureux succès de leurs armes, dont ils devoient rapporter la gloire à Dieu; l'un s'abandonna ouvertement à l'idolatrie; & l'autre mit la main à l'encensoir, & refusa d'obeïr à Dieu & aux Prêtres qui luy faisoient voir son crime, ce que l'Ecriture appelle une autre espéce d'idolatrie, lorsque Samuël reprochant très-fortement ce péché de desobéïssance au premier de tous les Rois d'Israël, luy dit cette parole si célebre: *Quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere*

1. Reg. c. 15. 23.

℣. 29. *Pendant le régne de Phacée Roy d'Israël, Théglath-Phalazar Roy des Assyriens vint en Israël, prit Aion... & en transporta tous les habitans en Assyrie.*

Le Seigneur, comme parle le saint Prophéte

Isaïe, *se servoit du Roy des Assyriens comme d'un rasoir pour raser la tête, le poil des pieds, & toute la barbe de son peuple, &c.* C'est à-dire que lorsque ce Prince s'imaginoit qu'il pouvoit tout, & qu'il étoit maître d'Israël, il ne devoit néanmoins se regarder que comme un rasoir qui étoit entre les mains de Dieu même, & dont il sçavoit se servir selon les régles de sa justice éternelle, pour retrancher comme les superfluitez de son peuple, & purifier même les justes par ces sortes de retranchemens, qui contribuoient à augmenter leur justice. Car il ne faut pas s'imaginer, dit saint Jérôme, que ceux à qui le Seigneur livra Israël, étoient justes; & que c'étoit à cause de leur justice qu'il fut livré entre leurs mains; mais parce qu'ayant été le peuple de Dieu, ils l'avoient quitté, & avoient couru après les idoles, & s'étoient ainsi rendus dignes que Dieu les abandonnât, & qu'il les livrât très-justement à des ennemis plus méchans qu'eux, pour être punis de leur infidélité, *Non quòd illi justi fuerint, qui eum oppressérunt, & idcircò traditus eis sit; sed quòd qui quondam fuerunt populus meus, me eos deserente traduntur ad pœnas, & pejoribus se adversariis conceduntur, quia cœpit Ephraïm abire post idola, & Deum derelinquere.*

Isai c. 7. 17. &c

Hieron. in Osée, lib 2. c. 5. tom. 3. pag. 40.

Cette translation que fit le Roy d'Assyrie de plusieurs Tribus d'Israël, c'est à-dire de Ruben, de Gad, & de la demi Tribu de Manassé, qui étoient au delà du Jourdain, & de toute la Tribu de Nephtali, & d'une partie de celle de Zabulon, situées au deçà, fut la premiére par

laquelle Dieu punit l'extrême infidélité & insensibilité des Rois & du peuple d'Israël. Il
Ibid. c. 6. p. 43. vouloit, dit encore saint Jérôme, en permettant qu'Israël devînt captif, & s'éloignant d'eux, les réduire à l'extrémité, & comme à une espéce de défaillance, afin qu'au moins ils le recherchassent alors, & qu'après avoir été insensibles à sa présence & à tant de marques de sa bonté, ils retournassent vers luy, lorsqu'ils le verroient éloigné & en colére contr'eux, & que la lumiére de la pénitence se seroit levée dans leurs cœurs au milieu de leur captivité. *Idcò Deus tradidit Ephraïm captivitati; & revertetur ad locum suum, donec deficiant, & quærant faciem ejus, ut quem propitium præsentemque non senserant, iratum & absentem requirant; & in tribulatione suâ, orto eis lumine pœnitentiæ, manè consurgant ad eum.* Il est vray qu'on ne peut lire sans horreur cet effroyable déreglement d'un peuple, qui ayant été choisi du milieu des nâtions pour être le peuple de Dieu, sembloit travailler alors par tous ses excès à accomplir d'une
Deut. c. 31. & 32. maniére très-funeste les Prophéties de Moïse sur leur sujet, ni cette suite malheureuse de Rois impies, qui sans faire de réfléxion sur les châtimens des Princes leurs prédécesseurs, & sur la cause de ces châtimens, se livroient avec une plénitude de cœur à l'impiété dont Jéroboam leur avoit montré l'exemple, & s'entretuoient brutalement comme des bêtes farouches, pour joüir, comme on le voit dans ce chapitre, pendant quelques mois, ou pendant quelques années, d'une puissance qui

tournoit enfin à leur perte.

v. 34. 35. *Joathan fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & il se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son père. Il ne détruisit pas néanmoins les hauts-lieux.*

L'Ecriture dans les Paralipoménes expliquant ce même endroit, dit *que Joathan fit ce qui étoit droit devant le Seigneur, se conduisant en toutes choses comme avoit fait Ozias son pere; si ce n'est qu'il n'entra point dans le Temple du Seigneur; & que le peuple continuoit encore à pécher.* Sur quoy tous les Interprétes sont partagez. Estius témoigne que ce qui est dit ici de Joathan : *Qu'il imita son pere Ozias en toutes choses, si ce n'est en ce qu'il n'entra point dans le Temple du Seigneur*, nous marque qu'il ne sacrifioit point dans le Temple, mais dans les hauts-lieux, contre l'ordonnance de la loy, & que c'est ce qu'on doit entendre dans le chapitre des Rois que nous expliquons, où il est dit; *Qu'il ne détruisit point ces hauts-lieux.* Et il ajoûte que c'est pour cette raison que ce Prince, en qui d'ailleurs on ne voit rien autre chose de repréhensible, n'a point été mis dans l'Eccléſiastique au nombre des meilleurs Rois de Juda. Mais le sentiment de ce sçavant homme n'est pas sans difficulté. Car s'il étoit vray que Joathan n'entra point du tout dans le Temple pour y sacrifier, est-il vray-semblable que ce Prince se fût mis en peine de la décoration de ce même Temple, *en bâtissant*, comme il est dit en ce lieu, *la plus haute porte de la maison du Seigneur?* Aussi d'autres Interprétes ont crû que cette oppoſi-

2. Paralip. c. 27. 2.

Estius. S. Tirinus in hunc lo. sim. Synopsis Critic. ibid.

Eccleſiaſtic. c. 49.

tion que met l'Ecriture entre Joathan & Osias son pére, consiste, non en ce que Joathan n'entra point du tout dans le Temple pour y sacrifier; mais plûtôt en ce qu'il n'imita point la témérité de son pére, qui étoit entré jusques dans le Sanctuaire du Seigneur, pour offrir luy-même l'encens par une usurpation sacrilége. Et quant à ce qu'elle ajoûte; *Que le peuple cependant continuoit encore à pécher*, ils disent que cela marquoit, ou que les mœurs d'Israël étoient toûjours également corrompuës, ou qu'ils continuoient, comme auparavant, à sacrifier dans les hauts-lieux contre l'ordre du Seigneur, sans que ce Prince eût la force de s'y opposer, comme il l'auroit dû. Et c'étoit assez sans doute, comme le remarque Théodoret, que Joathan n'eût point détruit les hauts lieux, ni empêché ses sujets de se corrompre dans leurs voyes, & de violer l'ordonnance de la loy touchant le lieu où se devoit faire le sacrifice, pour être indigne que l'on mît son nom avec celuy des meilleurs Rois de Juda.

Theodor. 4. Reg. quæst 46

CHAPITRE XVI.

L'an du Monde 3161. avant Jesus Christ 742.

1. LA dix-septiéme année de Phacée fils de Romélie Achas fils de Joathan Roy de Juda commença à régner.

2. Il avoit vingt ans lors

1. ANNO decimo septimo Phacee filii Romeliæ, regnavit Achaz filius Joatham Regis Juda.

2. Viginti anno-

rum erat Achaz cùm regnare cœpisset, & sedecim annis regnavit in Jerusalem: non fecit quod erat placitum in conspectu Domini Dei sui, sicut David pater ejus,

que son régne commença, & il régna seize ans à Jerusalem. Il ne fit point ce qui étoit agréable au Seigneur son Dieu comme David son pére.

3. sed ambulavit in via Regum Israël: insuper & filium suum consecravit, transferens per ignem secundùm idola gentium: quæ dissipavit Dominus coram filiis Israël.

3. Il marcha dans la voye des Rois d'Israël, & consacra même son fils le faisant passer par le feu, suivant *la superstition* des Idoles des nations que le Seigneur avoit détruites à l'entrée des enfans d'Israël.

4. Immolabat quoque victimas, & adolebat incensum in excelsis, & in collibus, & sub omni ligno frondoso.

4. Il immoloit aussi des victimes & brûloit de l'encens sur les hauts lieux, sur les colines & sur tous les arbres chargez de feüillages.

5. Tunc ascendit Rasin Rex Syriæ & Phacee filius Romeliæ Rex Israël, in Jerusalem ad præliandum: cùmque obsiderent Achaz, non valuerunt superare eum.

5. Alors Rasin Roy de Syrie, & Phacée fils de Roméelie Roy d'Israel vinrent mettre le siége devant Jérusalem, & tenant Achas assiégé, ils ne pûrent néanmoins le prendre.

6. In tempore illo restituit Rasin Rex Syriæ, Ailam Syriæ, & ejecit Judæos de Aila: & Idumæi venerunt in Ailam,

6. En ce même temps Rasin Roy de Syrie reconquit Elam pour les Syriens, & en chassa les Juifs, & les Iduméens vinrent à Elam & y habiterent, comme ils y

ſont encore aujourd'huy.

7. Alors Achas envoya des Ambaſſadeurs à Théglathphalazar Roy des Aſſyriens, pour luy dire de ſa part : Je ſuis vôtre ſerviteur & vôtre fils, venez me ſauver des mains du Roy de Syrie & des mains du Roy d'Iſrael qui ſe ſont joints enſemble pour s'élever contre moy.

8. Et ayant amaſſé l'argent & l'or qui ſe put trouver dans la maiſon du Seigneur & dans les treſors du Roy, il en fit des préſens au Roy des Aſſyriens.

9. Le Roy des Aſſyriens s'étant rendu à ce qu'il deſiroit de luy, vint à Damas, ruina la ville, en transfera les habitans à Cyrene, & tua Raſin.

10. Alors le Roy Achas alla à Damas au devant de Théglathphalazar Roy des Aſſyriens, & ayant vû l'Autel qui étoit à Damas, il envoya au Pontife Urie un modelle où cét Autel étoit repreſenté

& habitaverunt ibi uſque in diem hanc.

7. Miſit autem Achaz nuncios ad Theglathphalaſar regem Aſſyriorum, dicens : Servus tuus, & filius tuus ego ſum: aſcende, & ſalvum me fac de manu Regis Syriæ, & de manu Regis Iſraël, qui conſurrexerunt adverſum me.

8. Et cum collegiſſet argentum & aurum, quod inveniri potuit in domo Domini, & in theſauris Regis, miſit Regi Aſſyriorum munera.

9. Qui & acquievit voluntati ejus : aſcendit enim Rex Aſſyriorum in Damaſcum, & vaſtavit eam : & tranſtulit habitatores ejus Cyrenen, Raſin autem interfecit.

10. Perrexítque Rex Achaz in occurſum Theglathphalaſar Regi Aſſyriorum in Damaſcum, cúmque vidiſſet altare Damaſci, miſit Rex Achaz ad Uriam Sacerdotem

Sacerdotem exemplar ejus, & similitudinem juxta omne opus ejus.

11. Extruxítque Urias Sacerdos altare: juxta omnia quæ præceperat Rex Achaz de Damasco, ita fecit Sacerdos Urias, donec veniret Rex Achaz de Damasco.

12. Cúmque venísset Rex de Damasco, vidit altare, & veneratus est illud: ásscenditque & immolavit holocáusta, & sacrificium suum,

13. & libavit libamina, & fudit sanguinem pacificorum, quæ obtulerat super altare.

14. Porrò altare æreum, quod erat coram Domino, transtulit de facie templi, & de loco altaris, & de loco templi Domini, posuítque illud ex latere altaris ad Aquilonem.

15. Præcepit quoque Rex Achaz Uriæ Sacerdoti, dicens: Super altare majus offer

selon sa figure & tout ce qu'il contenoit.

11. Et le Pontife Urie bâtit un Autel tout semblable à celuy de Damas, selon l'ordre qu'il en avoit reçû du Roy Achas en attendant que le Roy fût revenu de Damas.

12. Lors que le Roy Achas fut revenu de Damas, il vit cét Autel, & il le revera, & il y vint immoler un holocauste & ses sacrifices.

13. Il y versa les oblations de liqueurs & y répandit le sang des hosties pacifiques qu'il avoit offertes sur l'Autel.

14. Il transféra l'Autel d'airain " qui étoit devant le Seigneur ", de devant la face du Temple, du lieu de l'Autel & du Temple du Seigneur, & il le mit à côté de l'Autel vers le Septentrion.

15. Le Roy Achas donna aussi cét ordre au Pontife Urie: vous offrirez sur le grand

℣. 15. *Expl.* fait par Salomon. *Vatabl. Ibid. Expl.* ante vestibulum domus Domini *Vatabl.*

Autel l'holocauſte du matin & le ſacrifice du ſoir, l'holocauſte du Roy & ſon ſacrifice, l'holocauſte de tout le peuple, leurs ſacrifices & leurs oblations de liqueurs, & vous répandrez ſur cét Autel tout le ſang des holocauſtes & tout le ſang des victimes ; mais pour ce qui eſt de l'Autel d'airain, "ce ſera moy qui en ordonneray.

holocauſtum matutinum & ſacrificium veſpertinum & holocauſtum Regis & ſacrificium ejus & holocauſtum univerſi populi terræ, & ſacrificia eorum, & libamina eorum: & omnem ſanguinem holocauſti, & univerſum ſanguinem victimæ ſuper illud effundes : altare verò æreum erit paratum ad voluntatem meam.

16. Le Pontife Urie exécuta donc en toutes choſes les ordres que le Roy Achas luy avoit donnez.

16. Fecit igitur Urias Sacerdos, juxta omnia quæ præceperat Rex Achaz.

17. Le Roy Achas fit auſſi ôter les ſocles ornez de gravures & les cuves " *d'airain* qui étoient deſſus. Il fit auſſi ôter la mer de deſſus les bœufs d'airain qui la portoient, & il la mit ſur le pavé du Temple qui étoit de pierre.

17. Tulit autem Rex Achaz cælatas baſes, & luterem, qui erat deſuper : & mare depoſuit de bobus æreis, qui ſuſtentabant illud, & poſuit ſuper pavimentum ſtratum lapide.

18. Il ôta auſſi le couvert du ſabbat " qu'il avoit bâti dans le Temple, & à cauſe du Roy des Aſſyriens il changea l'entrée de dehors du

18. Muſach quoque ſabbati, quod ædificaverat in templo, & ingreſſum Regis exterius convertit in templum

℣. 15. *Expl.* Je le reſerve pour moy On n'y ſacrifiera point que je ne l'ordonne. *Vat.*

℣. 17. *Letir.* Luterem *Singulare pro plurali.* Vatab.

℣. 18. *Expl.* Une tente, où les Prêtres qui n'étoient pas en ſemaine ſe repoſoient le jour du Sabat. Ou un lieu plus élevé d'où l'on recitoit la loy au peuple. *Vatabl.*

Domini, propter Regem Assyriorum.

19. Reliqua autem verborum Achaz, quæ fecit, nónne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda?

20. Dormivitque Achaz cum patribus suis, & sepultus est cum eis in Civitate David, & regnavit Ezechias filius ejus pro eo.

Palais du Roy, & il la mît par dedans le Temple.

19. Et le reste des actions d'Achas est décrit au Livre des Annales des Rois de Juda.

20. Achas dormit avec ses péres, & fut enseveli dans la ville de David, & Ezéchias son fils régna en sa place.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 2. ACHAS *consacra son fils, le faisant passer par le feu, suivant la superstition des idoles des nations, &c.*

On peut voir sur le Lévitique, chapitre dix-huit verset vingt-&-un, ce qu'on y a dit touchant cette superstition par laquelle un pére consacroit à l'idole de Moloch en deux maniéres ses propres enfans, soit en les faisant passer entre deux feux, comme pour les purifier, ce qui en faisoit mourir quelques-uns; soit en les brûlant effectivement, & les offrant en holocauste à cette idole cruelle, qui n'étoit autre que le démon, lequel, selon le témoignage de l'Ecriture, a aimé dès la naissance du monde à répandre le sang des hommes. Il suffit donc, afin de ne point répéter ce qu'on peut lire au-

tre part, d'ajoûter ici que Joseph témoigne qu'Achas consacra son fils à Moloch en la seconde maniére ; c'est à-dire par un entier holocauste, & en ce cas on ne peut l'entendre de son fils Ezéchias, puisqu'il succéda à son pére dans son Royaume. Mais Théodoret a cru au contraire que cette consécration se fit en l'autre maniére, c'est-à-dire en le purifiant & en le faisant seulement passer par le feu. Et en ce cas, dit un sçavant Théologien, on peut l'entendre sans doute d'Ezéchias ; puisque comme Dieu par son infinie miséricorde empêcha qu'une aussi méchante éducation que fut celle qu'il reçut d'Achas son pére, ne pût nuire à sa piété, il le sauva encore plus facilement de cette consécration, qui se faisoit par les flammes. Aussi il semble que ce dernier sens a plus de rapport au texte sacré, qui porte *qu'Achas fit passer son fils par le feu* ; & aux Paralipoménes, où il est dit en général ; *Que ce Prince purifia ses fils par le feu, selon la coûtume* superstitieuse *des nations*

Joseph. Antiq. lib. 9 12

Theodor. ibid. ut supra. quæst. 47

Est us in hunc loc.

2 Para. hp. c. 28. 3.

℣. 5. *Alors Razin Roy de Syrie, & Phacée fils de Romélie Roy d'Israël, vinrent mettre le siége devant Jérusalem ; & tenant Achas assiégé, ils ne purent néanmoins le prendre.*

L'on voit dans les Paralipoménes, & l'on a marqué aussi autre part sur Isaïe, que ces deux Princes, sçavoir le Roy de Syrie, & celuy d'Israël, avoient déja pillé les états du Roy de Juda, & taillé en piéces ses armées, servant tous-deux de ministres à la justice de Dieu, pour punir l'impiété de celuy qui se déclaroit ouvertement contre sa religion, & qui s'effor-

Ibid. ut supra. Isay. cap. 7. v. 1.

çoit de tout ſon pouvoir de ſubſtituer à ſon culte celuy des idoles. Ces deux mêmes Rois joignirent enſuite leurs troupes, & ne pouvant pas douter qu'ils ne dépoüillaſſent alors très-facilement de ſes états un Prince qu'ils avoient battu ſéparément l'un & l'autre, ils vinrent mettre tous-deux enſemble le ſiége devant la ville de Jéruſalem. Ce fut alors qu'Iſaïe, ce Prophéte ſi célebre, qui étoit Prince du ſang, de la maiſon de David, & fils d'Amos frére d'Amaſias Roy de Juda, vint trouver Achas de la part de Dieu, pour le raſſurer. Car *le cœur d'Achas*, comme parle l'Ecriture, *& le cœur de ſon peuple fut ſaiſi & trembla de crainte, comme les arbres des forêts tremblent étant agitez des vents.* Quoy que ce Prince ſe fût rendu tout-à-fait indigne du ſecours de Dieu, l'orgüeil de ſes ennemis qui croyoient déja triompher de Jéruſalem. & qui avoient réſolu *d'y établir un autre Roy*; ou pour mieux dire l'orgüeil même du démon qui ſe flattoit vainement de pouvoir anéantir les promeſſes du Seigneur touchant le Fils de David, dont le régne ſeroit éternel, mérita que Dieu diſſipât tous leurs vains projets, & leur fiſt connoître que s'il leur avoit livré Achas pour un temps, il étoit maître de le ſecourir quand il luy plaiſoit. *Ne craignez point*, dit Dieu à Achas par la bouche d'Iſaïe, *& que vôtre cœur ne ſe trouble point devant ces deux bouts de tiſons fumans de colére & de fureur. Leurs penſées n'auront point d'effet.* Il les appeloit deux bouts de tiſons, parce qu'ayant été allumez du feu de la colére de Dieu, pour

punir l'impiété du Roy de Juda, ils étoient alors comme à la fin de leur fonction & du miniſtére pour lequel on les avoit envoyez. Car les méchans ſont entre les mains de Dieu comme un feu qui eſt allumé par ſa juſtice, pour punir d'autres méchans, ou pour purifier les bons, & qu'il jette enſuite comme une choſe inutile, après qu'il s'en eſt ſervi à ſes deſſeins.

Mais afin qu'on pût comprendre quelle étoit la penſée de Dieu, lorſqu'il promettoit ſon aſſiſtance à ce Roy impie, il voulut bien luy donner pour aſſurance de ſa divine protection un ſigne qui aſſuroit de nouveau tous les hommes de la vérité infaillible de ſes promeſſes touchant le Sauveur qui devoit naître de la maiſon de Juda. Car lorſqu'Achas étoit plus touché de la frayeur de ces deux grandes armées qui l'aſſiégeoient, que de l'eſpérance que luy donnoit le Prophéte du ſecours de Dieu, le Seigneur luy dit : *Demandez à vôtre Dieu qu'il vous faſſe voir un prodige, ou du fond de la terre, ou du plus haut du ciel.* Et comme l'incrédulité & le deſeſpoir de ce Prince impie luy fit répondre *qu'il ne demanderoit point de prodige, & ne tenteroit point le Seigneur*, couvrant ainſi ſon orgüeil, dit un Saint Pére, ſous un prétexte de piété, Dieu voulut luy-même luy donner le ſigne le plus auguſte & le plus divin de tous les prodiges, ſçavoir, *qu'une Vierge concevroit & enfanteroit un Fils qu'on appelleroit Emmanuël.* Et c'eſt ce ſemble comme ſi Dieu luy avoit dit : Vous ne voulez pas ajoûter foy à l'aſſurance que je vous donne

Hieron. in hunc loc.

de ma divine protection contre les armées de ces deux Princes qui menacent d'exterminer vôtre Royaume & vôtre maiſon. Mais pour vous en aſſurer, ſouvenez-vous de la promeſſe que j'ay faite à vôtre pére David, de rendre le thrône de ſon Fils éternel. Ce Fils naîtra d'une Vierge, & s'appellera *Emmanuël*, c'eſt à-dire, *Dieu avec nous*. Croyez-vous donc que je puiſſe manquer à mes promeſſes, ou qu'il me ſoit plus impoſſible d'exterminer ces armées de vos ennemis, que de faire naître un Dieu homme parmi les hommes; & de le faire naître, non ſelon les voyes ordinaires de la nature, mais d'une Vierge, par une opération toute miraculeuſe & ſurnaturelle? C'eſt là véritablement ce prodige dont on luy avoit parlé; non pas ſeulement *du fond de la terre, ou du plus haut du ciel*; mais de tous les deux enſemble, puiſqu'il renfermoit une union admirable de ce qu'il y a de plus élevé dans le ciel, qui eſt la nature divine, avec ce qu'il y avoit alors de plus rabbaiſſé ſur la terre, qui étoit la nature humaine. Et l'Ecriture a raiſon de dire, *que ce fut le Seigneur qui donna luy-même ce ſigne*; puiſqu'il n'y avoit qu'un Dieu qui pût donner un prodige ſi ineffable. Que s'il le donnoit à un Prince impie & indigne de ſon ſecours, il faiſoit voir en cela même un autre ſigne de ſon infinie miſericorde envers les hommes, qui étoit que ce Fils divin & tout-puiſſant qui devoit naître d'une Vierge, viendroit ſauver par ſa grace des pécheurs & des impies.

Quoy que cette hiſtoire du ſiége & de l'aſſiſtance miraculeuſe de la ville de Jéruſalem ne ſoit touchée qu'en un mot dans le chapitre

des Rois que nous expliquons, nous avons cru qu'il étoit besoin de marquer au long ces circonstances importantes, que nous a décrites le saint Prophéte Isaïe, qui servent à éclaircir cet endroit d'une maniére si édifiante.

℣. 7. *Alors Achas envoya des Ambassadeurs à Théglathphalazar Roy des Assyriens, pour luy dire : Je suis vôtre serviteur & vôtre fils : Venez me sauver des mains du Roy de Syrie, & des mains du Roy d'Israël, qui se sont joints ensemble pour s'élever contre moy.*

On vient de voir l'assurance que Dieu donna à Achas par le Prophéte Isaïe de sa protection toute-puissante. Et ce Prince impie sans ajoûter foy à la parole du Dieu d'Israël, du Dieu des armées, recherche l'appuy du bras humain, & envoye faire de sa part des bassesses à un Roy payen, pour l'engager à le venir secourir. Qui n'auroit cru que Dieu le devoit alors abandonner entre les mains de ses ennemis, puisqu'il mépriſoit si insolemment le secours qu'il luy promettoit ? Et c'est sans doute ce que les hommes auroient fait envers d'autres hommes. Mais les pensées du Très-haut sont infiniment élevées au dessus des nôtres. L'incrédulité & l'impiété d'Achas ne peuvent rien contre la fermeté inébranlable des promesses du Seigneur. Il sçaura bien le punir, quand sa malice sera venuë à son comble ; mais la vérité de la parole d'un Dieu doit être accomplie. Ainsi il se sert du Roy même des Assyriens que ce Prince avoit fait venir, pour punir ses ennemis, luy qui auroit pû avec une armée de moucherons les mettre

en ſuite ; & l'on peut dire que cette conduite de Dieu à l'égard d'Achas étoit le plus redoutable châtiment qu'il pût exercer alors contre luy ; puiſque c'étoit proprement l'abandonner à l'orgüeil & à l'aveuglement de ſon cœur, que de le laiſſer dans la penſée où il étoit, qu'il devoit attendre des hommes plûtôt que de Dieu tout ſon ſecours, & ce luy fut auſſi un nouveau ſujet de ſe précipiter miſérablement dans une plus grande impiété, puiſqu'ayant été au devant du Prince ſon prétendu libérateur, & ayant vû à Damas l'autel prophane, mais apparemment très magnifique, du Roy de Syrie, il donna ordre auſſi-tôt au Pontife Urie d'en faire dreſſer un ſemblable dans le Temple du Seigneur, introduiſant de la ſorte l'abomination de la déſolation dans le lieu ſaint ; comme JESUS-CHRIST l'a dit depuis.

On a peine néanmoins à accorder ce qui eſt dit en ce lieu, qu'Achas fit venir le Roy des Aſſyriens à ſon ſecours contre les Rois de Syrie & d'Iſraël, avec ce qui eſt marqué dans les Paralipoménes : *Que le Seigneur fit venir ce* même *Roy des Aſſyriens contre Achas, dont il pilla les états ; & que les préſens que ce Prince* malheureux *luy fit des dépoüilles de la maiſon du Seigneur, & de la maïſon des Rois de Juda & des Princes, ne luy ſervirent de rien.* Mais il ſemble qu'on peut dire, pour accorder cette contrariété apparente, dont on aura lieu de parler plus amplement ſur les Paralipoménes, qu'encore qu'Achas eût ſollicité ce Prince de le venir ſecourir, ce fut 2. Paral. lib. cap. 28. 20.

proprement le Seigneur qui le fit venir en punition de cette incrédulité d'Achas même, & qu'étant venu en effet combattre ſes ennemis, il ne laiſſa pas de piller en même temps ſes états, qui ſe trouvérent ravagez par une armée triomphante.

℣. 11. *Et le Pontife Urie bâtit un autel tout ſemblable à celuy de Damas, ſelon l'ordre qu'il avoit reçu du Roy Achas.*

Synopſis Criticor.

Ce Pontife de l'ancienne loy aimoit mieux, comme diſent les Interprétes, plaire au Roy qu'à Dieu, & étoit bien éloigné de la conduite de ſaint Ambroiſe, qui crut rendre un très-grand ſervice à l'Empereur de tout l'univers, non de luy complaire dans ſes excès, mais de luy repreſenter avec charité & avec force les vrais devoirs d'un Prince Chrétien, & ſur lequel toute la terreur des barbares, dont il ſe voyoit environné, ne pouvoit faire d'autre impreſſion, comme il l'aſſure luy-même, que de luy faire concevoir par tous les travaux & tous les dangers de cette vie miſérable une idée plus vive de la grandeur des périls ſans comparaiſon plus redoutables, dont la vie future & le ſalut éternel ſont environnez: *Nos autem objecti barbaricis motibus & bellorum procellis, pro his laboribus & periculis graviora colligimus futuræ vitæ pericula.* Si la crainte que pouvoit avoir cet ancien Pontife de la cruauté d'Achas, luy avoit ſervi, comme à ſaint Ambroiſe, à craindre encore davantage la juſtice inévitable de celuy dont il étoit le miniſtre, il n'eût pas certainement ſacrifié toute la religion des Juifs à une molle

complaisance qu'il eut pour un Prince impie, & il luy eût fait entendre qu'il se trompoit grossiérement en adorant, comme le marque l'Ecriture, les dieux des Rois de Syrie, dans la pensée qu'il avoit, qu'il devoit offrir des sacrifices à ces faux-dieux qu'adoroient ses ennemis, pour se les rendre favorables. *2. Paralip. cap. 28. 23.*

Mais il se presente une assez grande difficulté sur ce qui paroît ici de l'extrême infidélité de ce Pontife des Juifs, & sur la maniére toute opposée dont nous voyons qu'en parle Isaïe, lequel avant que de prédire les malheurs qui devoient fondre sur Israël, dit *qu'il prit deux témoins fidelles, dont l'un étoit Urie Sacrificateur.* Comment donc celuy qui fut infidelle à Dieu jusqu'à cet excès, que d'abandonner son Temple à la prophanation d'Achas, peut-il être véritablement nommé par ce saint Prophéte *un témoin fidelle?* C'est ce qui a fait douter à quelques-uns, si celuy dont parle Isaïe étoit le même que celuy qui est marqué dans l'endroit des Rois que nous expliquons. Cependant il semble qu'on peut dire avec un autre Interpréte, que c'est effectivement le même dont il est parlé en ces deux endroits; mais que lorsque le Prophéte l'appelle *un témoin fidelle*, c'étoit avant qu'il tombât dans cette complaisance criminelle à l'égard du Roy, & qu'Isaïe même pouvant bien prévoir sa chute, voulut peut-être se servir alors de son témoignage, afin de rendre dans la suite la confusion de son péché plus sensible. *Isai. cap. 8. 2.*

Synopsis Criticor. Menoch. Tirin. in Isai. ibid.

℣. 18. *Achas changea, à cause du Roy des*

Assyriens, l'entrée de dehors du palais du Roy, & il la mit par dedans le Temple.

Ce passage est très-obscur, & les Interprétes l'expliquent diversement. Les uns disent que le Roy voulut qu'il n'y eût plus qu'une porte à son palais, & qu'il la fit faire de telle sorte, que l'on entrât par le Temple, afin qu'il pût être plus en seureté contre le Roy d'Assyrie, s'il le vouloit attaquer. Les autres disent qu'afin de plaire à ce Roy payen, il ne voulut plus entrer publiquement dans le Temple, & que pour cela il fit faire un long circuit de murs, ayant dessein de faire croire au même Prince, qu'il avoit abandonné le culte du Dieu d'Israël, & embrassé celuy des idoles. Aussi l'Ecriture dit autrepart, *qu'il ferma même les portes du Temple, & qu'il se fit des autels dans tous les coins de la ville de Jérusalem.* Ce qui sans doute arriva quelque temps après ; car il paroît par les ordres qu'il donna au Pontife Urie, & que ce Pontife exécuta avec une fidélité étonnante, qu'il se contenta d'abord de faire sacrifier sur l'autel prophane qu'il luy avoit ordonné de bâtir suivant le modelle de celuy qu'il avoit vû à Damas, mêlant peut-être, comme dit un Interprête, les sacrifices prophanes des Syriens avec ceux des Juifs. Mais dans la suite son impiété croissant avec cette complaisance ou cette crainte qu'il avoit d'un Roy si puissant, il alla plus loin, & fit même fermer les portes du Temple.

2. *Paral.* c. 28. 24.

Menoch. 4. *Reg.* c. 16. 10.

CHAPITRE XVII.

1. ANNO duodecimo Achaz Regis Juda, regnavit Osée filius Ela in Samaria super Israël novem annis.

2. Fecítque malum coram Domino: sed non sicut Reges Israël, qui ante eum fuerant.

3. Contra hunc ascendit Salmanasar Rex Assyriorum, & factus est ei Osée servus, reddebátque illi tributa.

4. Cúmque deprehendísset Rex Assyriorum Osée, quòd rebellare nitens misísset nuncios ad Sua Regem Ægypti, ne præstaret tributa Regi Assyriorum, sicut singulis annis solitus erat, obsedit eum, & vinctum misit in carcerem.

5. Pervagatúsque est omnem terram:

1. LA douziéme année d'Achas Roy de Juda, Ozée fils d'Ela régna sur Israël à Samarie pendant neuf ans. *L'An du Monde 3274.*

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les Rois d'Israel qui avoient été avant luy.

3. Salmanasar Roy des Assyriens marcha contre luy, & Ozée fut asservi à Salmanasar Roy des Assyriens & il luy payoit tribut.

4. Mais le Roy des Assyriens ayant reconnu qu'Ozée dans la pensée de se révolter contre luy, avoit envoyé des Ambassadeurs à Sua Roy d'Egypte pour n'être plus obligé de luy payer le tribut qu'il payoit tous les ans, il l'assiégea, & l'ayant pris il l'envoya lié en prison.

5. Et Salmanasar fit des courses ensuite partout le païs

℣. 3 *Expl.* Salmanasar avoit succedé à Téglathphalasar.

& étant venu à Samarie, il la tint assiégée pendant trois ans.

& ascendens Samariam, obsedit eam tribus annis,

6. La neuviéme année d'Ozée, le Roy des Assyriens prit Samarie, & il transféra les Israëlites au païs des Assyriens, & il les fit demeurer dans Hala & dans Habor villes des Médes près du fleuve de Gosan.

6. Anno autem nono Oseæ, cepit Rex Assyriorum Samariam, & transtulit Israël in Assyrios : posuítque eos in Hala, & in Habor juxta fluvium Gozan, in civitatibus Medorum.

7. Car *il y avoit long-temps que* les enfans d'Israel péchoient contre leur Seigneur & leur Dieu qui les avoit tirez de l'Egypte, & *délivrez* de la main de Pharaon Roy d'Egypte, & qu'ils adoroient des dieux étrangers.

7. Factum est enim, cùm peccassent filii Israël Domino Deo suo, qui eduxerat eos de terra Ægypti, de manu Pharaonis Regis Ægypti, coluerunt deos alienos.

8. Ils se conduisoient selon les coûtumes des Nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Israel, & selon les coûtumes des Roys d'Israel qui avoient imité ces nations.

8. Et ambulaverunt juxta ritum Gentium, quas consumpserat Dominus in conspectu filiorum Israël, & Regum Israël; quia similiter fecerant.

9. Les enfans d'Israel avoient offensé leur Seigneur & leur Dieu par ces actions criminelles" & s'étoient bâ-

9. Et offenderunt filii Israël verbis non rectis Dominum Deum suum: & ædificaverunt sibi excel-

℣. 7. *Hebr* peccaverunt *pro*, peccabant *ou* peccayerant. *Hebraïsm.*

℣. 8. *Lettr.* ils marchoient.

℣. 9. *Lettr.* verbis non rectis.

ſa in cunctis urbibus ſuis, à Turre cuſtodum uſque ad civitatem munitam.

ti des hauts lieux dans toutes les villes depuis" les tours des Gardes juſqu'aux villes fortes.

10. Fecerúntque ſibi ſtatuas, & lucos, in omni colle ſublimi, & ſubter omne lignum nemoroſum:

10. Ils avoient auſſi dreſſé des ſtatues & planté des bois ſur toutes les hautes collines, & ſur tous les bois chargez de feüillages.

11. & adolebant ibi incenſum ſuper aras in morem Gentium, quas tranſtulerat Dominus à facie eorum: fecerúntque verba peſſima irritantes Dominum:

11. Et ils brûloient de l'encens ſur les Autels, comme les Nations que le Seigneur avoit exterminées à leur entrée. Ils commettoient des actions tres-criminelles" par leſquelles ils irritoient le Seigneur.

12. & coluerunt immunditias, de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.

12. Ils adoroient des abominations contre la défenſe expreſſe que le Seigneur leur en avoit faite.

13. Et teſtificatus eſt Dominus in Iſraël & in Juda, per manum omnium Prophetarum & Videntium, dicens: Revertimini à viis veſtris peſſimis, & cuſtodite præcepta mea, & cerémonias, juxta omnem legem quam præcepi patri-

13. Le Seigneur avoit fait ſouvent ces proteſtations dans Iſrael & dans Juda par tous ſes Prophetes, & par ceux qu'on appeloit les Voyans, & il leur avoit dit: Quittez vos voyes corrompues & revenez à moy; gardez mes préceptes & mes céremonies, ſelon toutes les

℣. 9 *Expl.* Depuis les plus petites juſqu'aux plus grandes. Ces tours des gardes étoient bâties dans le deſert pour ſervir de retraitte aux beſtiaux, & à ceux qui les gardoient contre les voleurs. *Eſtius. Menoch.* ℣. 11. *Leſtr.* Verba peſſima.

loix que j'ay préſcrites à vos péres, & ſelon que je vous l'ay déclaré par les Prophétes mes ſerviteurs que je vous ay envoyez.

bus veſtris: & ſicut miſi ad vos in manu ſervorum meorum Prophetarum.

14. Et ils n'avoient point voulu écouter le Seigneur, mais leur tête étoit devenuë dure & infléxible comme celle de leurs péres, qui n'avoient point voulu obéïr à leur Seigneur & à leur Dieu.

14. Qui non audierunt, ſed induraverunt cervicem ſuam juxa cervicem patrum ſuorum, qui noluerunt obedire Domino Deo ſuo.

15. Ils avoient rejetté ſes loix, & l'alliance qu'il avoit faite avec leurs péres, comme toutes les remontrances qu'il leur avoit fait faire *par ſes ſerviteurs*. Ils avoient couru après les vanitez & les menſonges, & ils avoient agi vainement, & en ſuivant les nations dont ils étoient environnez, quoy que le Seigneur leur eût deffendu ſi expreſſément de faire ce qu'elles faiſoient.

15. Et abjecerunt legitima ejus, & pactum, quod pepigit cum patribus eorum, & teſtificationes, quibus conteſtatus eſt eos: ſecutique ſunt vanitates, & vanè egerunt: & ſecuti ſunt Gentes, quæ erant per circuitum eorum, ſuper quibus præceperat Dominus eis, ut non facerent ſicut & illæ faciebant.

16. Ils avoient abandonné toutes les ordonnances de leur Seigneur & de leur Dieu; ils s'étoient fait deux veaux de fonte, ils avoient planté de grands bois", ils avoient

16. Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei ſui: fecerúntque ſibi conflatiles duos vitulos, & lucos, & adoraverunt univerſam

" *Expl.* conſacrez aux idoles.

universam militiam cæli : servierúntque Baal,

adoré tous les astres du ciel", & ils avoient servi Baal.

17. & consecraverunt filios suos, & filias suas, per ignem : & divinationibus inserviebant & auguriis : & tradiderunt se ut facerent malum coram Domino, ut irritarent eum.

17. Ils sacrifioient leurs fils & leurs filles, & les faisoient passer par le feu. Ils s'attachoient aux divinations & aux augures, & ils s'abbandonnoient aux actions criminelles qu'ils commettoient devant le Seigneur pour attirer sur eux sa colére.

18. Iratúsque est Dominus vehementer Israëli, & abstulit eos à conspectu suo, & non remansit nisi tribus Juda tantummodo.

18. Le Seigneur donc ayant conçû une grande indignation contre Israël ; les rejetta de devant sa face ; & il ne demeura plus que la seule Tribu de Juda",

19. Sed nec ipse Juda custodivit mandata Domini Dei sui : verùm ambulavit in erroribus Israël, quos operatus fuerat.

19. Juda même ne garda point en suite les commandemens de son Seigneur & de son Dieu, mais il marcha dans les erreurs & les égaremens d'Israël.

20. Projecítque Dominus omne semen Israël, & afflixit eos : & tradidit eos in manu diripientium, donec projiceret eos à facie sua.

20. Le Seigneur abandonna toute la race d'Israël. Il les affligea, & il les livra en proye à ceux qui étoient venu les piller, jusqu'à ce qu'il les rejettât entierement de devant sa face.

ỳ. 16. *Lettr.* toute la milice du ciel.

ỳ. 18. *Expl.* qui enfermoit aussi Benjamin.

21. *Ceci commence* des le temps qu'Iſraël fit ſchiſme, qu'il ſe ſépara de la maiſon de David & que *les dix Tribus* établirent Jéroboam fils de Nabat pour être leur Roy. Car Jéroboam ſépara Iſraël d'avec le Seigneur, & les fit tomber dans un grand péché.

21. ex eo jam tempore, quo ſciſſus eſt Iſraël à domo David, & conſtituerunt ſibi Regem Jeroboam filium Nabat: ſeparavit enim Jeroboam Iſraël à Domino, & peccare eos fecit peccatum magnum.

22. Les enfans d'Iſraël marcherent en ſuitte dans tous les péchez de Jéroboam, & ils ne s'en retirerent point,

22. Et ambulaverunt filii Iſraël in univerſis peccatis Jeroboam quæ fecerat: & non receſſerunt ab eis,

23. juſqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejetta Iſraël de devant ſa face comme il l'avoit prédit par tous les Prophétes ſes ſerviteurs & qu'Iſraël fut transféré de ſon païs dans l'Aſſyrie, comme il eſt encore aujourd'huy.

23. uſquequo Dominus auferret Iſraël à facie ſua, ſicut locutus fuerat in manu omnium ſervorum ſuorum Prophetarum: tranſlatúſque eſt Iſraël de terra ſua in Aſſyrios, uſque in diem hanc.

24. Or le Roy des Aſſyriens fit venir des habitans de Babylone, de Cutha, d'Avah, d'Emath & de Sépharvaïm, & il les établit dans les villes de Samarie en la place des enfans d'Iſraël. Ces peuples poſſédé-

24. Adduxit autem Rex Aſſyriorum de Babylone, & de Cutha, & de Avah, & de Emath, & de Sepharvaim, & collocavit eos in civitatibus Samariæ pro filiis Iſraël: qui poſſederunt Samariam

℣ 24. *Exp!* Samarie ſe prend ici pour tout un païs dont la ville capitale portoit le même nom.

& habitaverunt in urbibus ejus.

rent la Samarie, & habitérent dans ſes villes.

25. Cúmque ibi habitare cœpiſſent, non timebant Dominum: & immiſit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos.

25. Lorſqu'ils eurent commencé à y demeurer, comme ils ne craignoient point le Seigneur; le Seigneur envoya contr'eux des lions qui les tuoient.

26. Nunciatúmque eſt Regi Aſſyriorum, & dictum: Gentes quas tranſtuliſti, & habitare feciſti in civitatibus Samariæ, ignorant legitima Dei terræ: & immiſit in eos Dominus leones, & ecce interficiunt eos, eò quòd ignorent ritum Dei terræ.

26. On en porta la nouvelle au Roy des Aſſyriens & on luy fit dire: Les peuples que vous avez transférez en Samarie & auſquels vous avez commandé de demeurer dans ſes villes, ignorent la maniere dont le Dieu de ce païs là veut être adoré, & ce Dieu a envoyé contre eux des lions qui les tuent; parce qu'ils ne ſçavent pas la maniére dont le Dieu de cette terre veut être adoré.

27. Præcepit autem Rex Aſſyriorum, dicens: Ducite illuc unum de Sacerdotibus, quos inde captivos adduxiſtis, & vadat, & habitet cum eis: & doceat eos legitima Dei terræ.

27. Alors le Roy des Aſſyriens leur donna cet ordre & leur dit: Envoyez en Samarie l'un des Prêtres que vous en avez emmené captifs: Qu'il y retourne, & qu'il demeure avec ces peuples, afin qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du païs.

28. Ainſi l'un des Prêtres qui avoient été emmenez captifs de *la Province de* Samarie y étant revenu demeura à Béthel, & il leur apprenoit la maniére dont ils devoient honorer le Seigneur.

28. Igitur cùm venisset unus de Sacerdotibus his, qui captivi ducti fuerant de Samaria habitavit in Bethel, & docebat eos quomodo colerent Dominum.

29. Chacun de ces peuples en ſuite ſe forgea ſon Dieu, & ils les mirent dans les Temples & les hauts lieux que les Samaritains avoient bâtis; chaque nation mit le ſien dans la ville où elle habitoit.

29. Et unaquæque Gens fabricata eſt Deum ſuum: poſuerúntque eos in fanis excelſis, quæ fecerant Samaritæ, Gens & Gens in urbibus ſuis, in quibus habitabat.

30. Les Babyloniens ſe firent leur Dieu Sochothbenoth; les Cuthéens Nergel, ceux d'Emath Aſima;

30. Viri enim Babylonii fecerunt Socothbenoth: viri autem Chutæi fecerunt Nergel: & viri de Emath fecerunt Aſima.

31. les Héthéens firent Nébahas & Thartac, mais ceux de Sépharvaim faiſoient paſſer leurs enfans par le feu & les brûloient pour honorer Adramélech & Anamelech dieux de Sépharvaim.

31. Porrò Hevæi fecerunt Nebahaz & Tharthac. Hi autem qui erant de Sepharvaim, comburebant filios ſuos igni, Adramelech & Anamelech diis Sepharvaim,

32. Tous ces peuples ne laiſſoient pas d'adorer le Seigneur. Ils choiſiſſoient les derniers du peuple pour les établir prêtres de leurs hauts lieux, & ils offroient leurs

32. & nihilominus colebant Dominum. Fecerunt autem ſibi de noviſſimis ſacerdotes excelſorum, & ponebant eos in fanis

sublimibus.

33. Et cùm Dominum colerent, diis quoque suis serviebant juxta consuetudinem Gentium, de quibus translati fuerant Samariam:

sacrifices" dans ces temples.

33. Et quoy qu'ils adorassent le Seigneur ils servoient en même-temps leurs dieux, selon la coutume des nations, d'où ils avoient été transférez en Samarie.

34. usque in præsentem diem: morem sequuntur antiquum: non timent Dominum, neque custodiunt cæremonias ejus, judicia, & legem, & mandatum, quod præceperat Dominus filiis Jacob, quem cognominavit Israël:

34. Ces peuples suivent encore aujourd'huy" leurs anciennes coutumes. Ils ne craignent point le Seigneur, ils ne gardent point ses cérémonies ni ses ordonnances, ni ses loix, ni les préceptes qu'il donna à Jacob qu'il surnomma Israël,

35. & percusserat cum eis pactum, & mandaverat eis, dicens: Nolite timere deos alienos, & non adoretis eos, neque colatis eos, & non immoletis eis:

35. avec lequel il avoit fait son alliance en leur donnant ce commandement si exprès: Ne revérez point les dieux étrangers, ne les adorez point, & ne leur sacrifiez point:

36. sed Dominum Deum vestrum, qui eduxit vos de terra Ægypti in fortitudine magna, & in brachio extento, ipsum

36. mais craignez le Seigneur vôtre Dieu, qui vous a tirez de l'Egypte avec une grande puissance & avec un bras étendu. Ne craignez que

℣. 32. *Lettr.* Ponebant eos. *Hebr.* faciebant, *hoc est*, sacrificabant pro eis *Vatab.*

℣. 34. *Expl.* jusqu'au temps de Jérémie, que la plus part croyent avoir écrit cette histoire. *Menoch.*

le Seigneur vôtre Dieu ; & n'adorez que luy, & ne sacrifiez qu'à luy.

37. Gardez ses cérémonies, ses ordonnances, ses loix & les préceptes qu'il vous a donnez par écrit, observez-les tous les jours de vôtre vie: N'ayez aucune crainte des dieux étrangers.

38. N'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous, & n'honorez point les dieux étrangers :

39. mais craignez le Seigneur vôtre Dieu & ce sera luy qui vous delivrera de la puissance" de tous vos ennemis.

40. Mais ils n'ont point écouté ces avis & ils ont agi selon leurs anciennes coutumes.

41. Ainsi ces peuples ont craint le Seigneur; mais ils ont servi en même-temps les idoles. Car leurs fils & leurs petits fils font encore aujourd'huy ce qu'ont fait leurs péres.

timete, & illum adorate, & ipsi immolate.

37. Ceremonias quoque, & judicia, & legem & mandatum, quod scripsit vobis, custodite ut faciatis cunctis diebus, & non timeatis deos alienos.

38. Et pactum, quod percussit vobiscum, nolite oblivisci : nec colatis deos alienos,

39. sed Dominum Deum vestrum timete, & ipse eruet vos de manu omnium inimicorum vestrorum.

40. Illi verò non audierunt, sed juxta consuetudinem suam pristinam perpetrabant.

41. Fuerunt igitur Gentes istæ timentes quidem Dominum, sed nihilominus & idolis suis servientes : nam & filii eorum, & nepotes, sicut fecerunt patres sui, ita faciunt usque in præsentem diem.

℣. 30. *Lettr.* de la main.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *OSE'E fit le mal devant le Seigneur; mais non comme les Rois d'Iſraël qui avoient été avant luy.*

L'on prétend que la différence qu'il y eut entre ce Roy d'Iſraël & les Princes ſes prédéceſſeurs, fut ſeulement en ce qu'il n'empêcha point ſes ſujets d'aller adorer le Dieu d'Iſraël à Jéruſalem, & s'acquitter dans le Temple des devoirs qu'exigeoit d'eux la religion des Juifs: au lieu que les autres Princes uſoient même de violence pour leur ôter cette liberté. C'étoit ſans doute un bien qu'il faiſoit; mais on peut dire qu'il le détruiſoit en même temps par ſon exemple, *en faiſant luy-même le mal devant le Seigneur*, comme parle l'Ecriture; c'eſt-à-dire, en adorant les idoles, & ne rendant pas à Dieu ce qu'il luy devoit. Quant à ſon peuple, comme les Veaux-d'or que Jéroboam avoit fait élever n'y étoient plus, ayant été emportez par les Aſſyriens, l'adoration que pluſieurs d'entre eux alloient rendre à Dieu dans le Temple de Jéruſalem pouvoit bien être plûtôt un effet de l'enlevement de ces fameuſes idoles, à qui ils avoient offert de l'encens juſqu'alors, que d'un vray reſpect pour leur Seigneur & leur Dieu. C'eſt ce qui ſemble nous donner lieu d'être moins ſurpris, lorſque nous voyons que ſous un Prince à qui l'Ecriture rend ce témoignage, qu'il n'égaloit pas en impiété ſes prédéceſſeurs,

Synopſis Criticor.

& dans un temps où une partie d'Iſraël paroiſſoit vouloir rétablir la véritable religion, Dieu punit ſon peuple par le plus grand de tous les fléaux le livrant entiérement entre les mains des Aſſyriens, pour être enlevez d'un pays heureux & fertile, qu'il avoit promis à leurs péres, & deſtiné pour leur patrie.

Toute la ſuite de ce chapitre nous repreſente non ſeulement cette triſte captivité du Roy & du peuple d'Iſraël, mais encore les raiſons pour leſquelles le Seigneur en uſa ainſi envers ceux qu'il avoit choiſis pour ſon peuple. Car quoy que les crimes des Iſraëlites fuſſent montez juſqu'au ciel, & qu'il ſembloit que toute la terre ſe dût élever contre des hommes ſi inſolens & ſi ingrats, qui avoient foulé aux pieds toutes les graces de leur bienfacteur tout-puiſſant, Dieu néanmoins eſt ſi bon, qu'il veut bien ſe rabbaiſſer à rendre raiſon à ſes créatures de la juſtice de ſa conduite; & comme s'il eût été obligé en quelque ſorte de ſe juſtifier devant tous les peuples de la terre, lorſqu'il expoſoit ſon peuple à une ſi dure captivité, il parle en ces termes.

℣. 7. 8. *Les enfans d'Iſraël péchoient contre leur Seigneur & leur Dieu depuis long-temps, luy qui les avoit tirez de l'Egypte, & délivrez de la main de Pharaon Roy d'Egypte; & ils adoroient des dieux étrangers. Ils ſe conduiſoient ſelon les coûtumes des nations que le Seigneur avoit exterminées, &c.*

Il ſuffit d'avoir la foy pour être très perſuadé de la juſtice des jugemens du vray Dieu, qui eſt luy même la ſouveraine juſtice. Mais on ne

peut lire tout ce que Dieu dit dans la suite de ce chapitre, sans être touché pour le moins autant de l'exemple d'une patience si divine à l'égard d'un peuple si infidelle, que de l'équité des châtimens dont il se servit pour le picquer salutairement d'un saint repentir, & le faire revenir à luy. Qu'on lise donc avec quelque attention les justes reproches que le Seigneur d'Israël fait à son peuple, & l'on s'écriera sans doute avec saint Augustin : O que vôtre patience est grande, Seigneur ! *O magna patientia tua, Domine !* Que vôtre misericorde & vôtre bonté sont infinies ? *Misericors & miserator, & multùm misericors !* L'on dira encore avec ce grand Saint, que si Dieu épargne souvent les plus scélérats, en leur accordant la santé avec la vie ; & s'il s'est montré patient à l'égard de ceux-là mêmes, dont il sçavoit que la plûpart ne devoient point revenir à luy par la pénitence, nous sommes nous autres sans comparaison plus obligez d'user de misericorde envers ceux qui nous promettent de se corriger, ne connoissant pas & ne pouvant pas connoître s'ils feront ce qu'ils promettent. *Quòd si iniquis & sceleſtis ille parcendo, eisque vitam salutemque largiendo, etiam pleriſque eorum, quos novit non acturos pœnitentiam, tamen exhibet patientiam, quantò magis nos in ëos qui correctionem promittunt, & utrùm faciant quod promittunt incerti ſumus, miſericordes eſſe debemus?*

August. adversus. Manich. cap. 45. tom. 6. pag. 235.

Id. epist. 54 tom. 2 pag. 92.

Mais nous pouvons dire ici davantage, que Dieu, lors même qu'il punissoit Israël temporellement par ces fléaux si redoutables de la ruïne de son pays, & d'une honteuse captivité,

exerçoit encore envers luy une patience vraiment divine ; puiſqu'en faiſant remarquer à ce peuple ingrat, comme il fait ici, les grandes graces qu'il avoit reçûës, & l'horrible infidélité dont il les avoit payées, il l'avertiſſoit en même temps que le ſeul moyen qui leur reſtoit de ſortir de cet état, étoit d'avoir en horreur leur vie criminelle, de reconnoître & la puiſſance & la vérité de celuy *qui les avoit menacez de tous ces malheurs par la bouche de ſes Prophétes*, comme il le dit en ce lieu ; & d'implorer la clémence ſouveraine de ce Seigneur, qui ayant pû les exterminer entiérement pour leurs crimes, leur donnoit encore le temps de revenir à leur Dieu, qui étoit ſeul, tout-puiſſant pour les délivrer de nouveau des mains de leurs ennemis, comme il l'avoit fait la premiére fois, en les retirant ſi hautement de la dure ſervitude de l'Egypte. Mais leur dureté infléxible mérita que Dieu les abandonnât. Et comme le marque un Prophéte, *la maiſon d'Iſraël étant tombée, ne put plus ſe rétablir.* Ce qui veut dire à la lettre, ſelon ſaint Jérôme, que les dix Tribus qui portoient le nom d'Iſraël, ayant été emmenées captives, ne retournérent jamais en leur pays, & ne formérent plus depuis un corps de République ; ceux qui purent s'échapper s'étant mêlez avec la Tribu de Juda.

Verſ. 23.

In Amos. cap. 5. 1. tom. 3. pag. 164.

Amos. c. 5. 1.

Saint Auguſtin nous fait remarquer dans ſon livre de la Cité de Dieu, que cette captivité d'Iſraël arriva vers le même temps de l'établiſſement de l'Empire des Romains, & nous donne lieu par là de faire une autre réfléxion ſur l'antiquité de la religion des Juifs, à l'égard

August. de Civit Dei, lib. 18. 24.

de celle de ces maîtres de l'univers, qui ont prétendu depuis avoir droit d'assujettir à la nouveauté de leurs superstitions une religion aussi ancienne & aussi auguste qu'étoit celle de ce peuple, qui adoroit depuis si long-temps le vray Dieu.

℣. 24. &c. *Or le Roy des Assyriens fit venir des habitans de Babylone, &c. & les établit dans les villes de Samarie en la place des enfans d'Israël. Lorsqu'ils eurent commencé à y demeurer, comme ils ne craignoient point le Seigneur, le Seigneur envoya contr'eux des lions qui les tuoient, &c.*

Un sçavant homme a judicieusement remarqué sur cet endroit, que la crainte du Seigneur se prend ici comme en beaucoup d'autres lieux de l'Ecriture, pour le culte & la religion du vray Dieu; & que c'est pour cette raison que l'Ecriture, après avoir dit que Dieu avoit envoyé des lions contre ces peuples, à cause qu'ils ne craignoient point le Seigneur, ajoûte aussi-tôt que le Roy des Assyriens envoya en Samarie un des Prêtres des Israëlites, *afin qu'il apprît* à ces nouveaux habitans *le culte que l'on devoit rendre au Dieu du pays.* Mais il dit encore qu'on donnoit très justement le nom de crainte au culte de Dieu, sur tout dans le temps de l'ancienne loy: parce que le commun de ceux qui servoient Dieu, craignoient seulement d'être punis s'ils l'offensoient, & qu'ainsi ils ne l'adoroient que comme un juste & sevére vengeur des crimes; au lieu qu'à présent les enfans de la nouvelle alliance le servent plûtôt comme leur pére & leur bienfacteur,

Estius in hunc loc.

de qui ils espérent de recevoir les biens éternels.

Mais on demande d'où vient qu'il est dit que ces lions furent envoyez contre ces nouveaux habitans du pays de Samarie, *à cause qu'ils ne craignoient point le Seigneur*, puisqu'ils ne le craignoient & ne le servoient pas davantage dans leur païs, où ils n'avoient pas été cependant déchirez comme en Samarie par les lions. La raison de ce châtiment, selon quelques Interprétes, semble avoir été parce que ces peuples qu'avoit envoyez le Roy des Assyriens, exerçoient l'idolatrie dans une terre destinée aux adorateurs du vray Dieu. Mais selon d'autres Dieu n'envoya pas seulement ces lions pour punir l'idolatrie de ces nouveaux hôtes. Il vouloit encore, disent-ils, faire voir par cette preuve éclattante, qu'il avoit permis qu'on emmenât en captivité les Israëlites, parce qu'ils ne le servoient plus comme leur Dieu, & qu'il avoit le pouvoir d'obliger ceux qu'il vouloit à le servir, ainsi qu'il y obligea en effet tous ces nouveaux habitans du Royaume d'Israël. Le dessein de Dieu fut donc, ajoûtent ces Interprétes, non tant de changer leurs cœurs par cette playe dont il les frappa, que de leur faire sentir sa toute-puissance. Et ce dessein eut son effet, quoy qu'ils ne servissent point le Dieu d'Israël du fond du cœur, & par un culte sincére, comme l'Ecriture le témoigne dans la suite en ces termes.

Synopsis Criticor.

℣. 41. *Ainsi ces peuples ont craint le Seigneur, mais ils ont servi en même temps les idoles: car leurs fils & leurs petits-fils font encore au-*

jourd'huy ce qu'ont fait leurs péres.

Ils ne craignoient pas le Seigneur, comme dit un sçavant Théologien, par le motif d'une vraie foy, & par une persuasion intérieure que ce Dieu fût le Dieu véritable, le Dieu tout-puissant, le Dieu unique, le Dieu éternel, & le Seigneur souverain de toutes les créatures; puisque s'ils l'avoient véritablement regardé & & adoré comme tel, ils n'eussent pas adoré en même temps plusieurs autres dieux. Mais ils le craignirent seulement comme le Dieu du pays, & comme ayant le pouvoir de punir ceux qui ne l'adoroient pas dans cette terre. Ainsi ils mêloient son culte avec celuy des idoles, & ils devinrent comme les Israëlites également adorateurs du vray Dieu & des faux dieux. Ils ont figuré en cela même, non seulement ces anciens enfans d'Israël, que le Roy des Assyriens emmena captifs, mais encore beaucoup d'enfans de l'Eglise, qui prétendent mêler ensemble le service purement extérieur & Judaïque qu'ils rendent à Dieu, avec le culte beaucoup plus sincére qu'ils rendent, si on l'ose dire, à autant d'idoles qu'ils ont de passions dominantes au fond de leur cœur. Ces faux Chrétiens ou ces vrais Samaritains imitent la conduite de ces peuples, dont l'Ecriture témoigne *que chacun d'eux se forgeoit son dieu, & le mettoit dans la ville où il habitoit.* Il est vray que pour le corps de la religion, ils ne le violent point par aucun acte d'idolatrie, ne donnant pas de l'encens à des idoles inanimées, comme autrefois ces anciens peuples. Mais on peut dire que du Dieu même de tout l'univers

Estius in hunc loc.

Vers. 29.

qu'ils adorent, *chacun d'eux se forge un dieu à* sa mode ; c'eſt-à-dire, que ſe le repreſentant tel qu'il leur plaît, le dépoüillant en quelque façon de ſa ſouveraine pureté & de ſa divine juſtice, ils prétendent allier l'impureté de leur cœur & une conduite toute criminelle avec le ſervice qu'ils luy rendent, & avec cette profeſſion extérieure qu'ils font du Chriſtianiſme, comme ſi Dieu pouvoit renoncer à cette juſtice & à cette pureté ſouverainement attachée à ſon eſſence, pour favoriſer, ou au moins pour ne pas punir leurs paſſions. Que ſi en conſidération de ce culte extérieur qu'ils luy rendent à l'exemple de ces anciens peuples il n'envoye plus de lions pour les devorer, qu'ils ſçachent que ces paſſions mêmes qu'ils nourriſſent volontairement au fond de leurs cœurs, ſont comme autant de lions qui tuënt & qui devorent leurs ames ; & qu'ils ſont intérieurement expoſez en proye à la fureur des démons, qui ſont comparez par le Prince des Apôtres à ces bêtes ſi furieuſes, & qui ſont, comme il le dit, continuellement appliquez à obſerver & à devorer les ames qui n'oppoſent pas à ſa fureur une foy vive.

CHAPITRE XVIII.

L'an du Monde 3177. avant J. Chriſt 717.

1. LA troiſiéme année d'Ozée fils d'Ela Roy d'Iſraël, Ezéchias fils d'Achas Roy de Juda commença

1. ANNO tertio Oſee filii Ela Regis Iſraël, regnavit Ezechias filius Achaz Regis Juda.

à regner.

2. Vigintiquinque annorum erat, cùm regnare cœpisset: & vigentinovem annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Abi filia Zachariæ.

2. Il avoit vingt-cinq ans lors que son regne commença, & il regna vingt-neuf ans dans Jérusalem. Sa mére s'appeloit Abi & étoit fille de Zacharie.

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

3. Il fit ce qui étoit bon & agréable au Seigneur selon tout ce qu'avoit fait David son pére.

4. Ipse dissipavit excelsa, & contrivit statuas, & succidit lucos, confregítque serpentem æneum, quem fecerat Moyses: siquidem usque ad illud tempus filii Israël adolebant ei incensum: vocavítque nomen ejus Nohestan.

4. Il détruisit les hauts lieux, il brisa les statuës; il abbatit les grands bois, & il fit mettre en pieces le serpent d'airain que Moïse avoit fait, parce que les enfans d'Israël luy avoient brûlé de l'encens, jusqu'à lors & il l'appela Nohestan".

5. In Domino Deo Israël speravit: itaque post eum non fuit similis ei de cunctis Regibus Juda, sed neque in his qui ante eum fuerunt:

5. Il mit son espérance au Seigneur au Dieu d'Israël. C'est pourquoy il n'y en eut point après luy d'entre tous les Rois de Juda qui luy fût semblable, comme il n'y en avoit point eu avant luy.

6. & adhæsit Domino, & non recessit à vestigiis ejus,

6. Il demeura attaché au Seigneur: Il ne se retira point

℣. 4. Nohestan, *id est*, æs, & præterea nihil. Ce n'est que de la fonte. Pourquoy donc l'adorez-vous? *Vat.*

de ſes pas & de ſes traces, & il fit ce que le Seigneur avoit commandé à Moïſe.

7. C'eſt pourquoy le Seigneur étoit avec ce Prince; & il ſe conduiſoit avec ſageſſe dans toutes ſes entrepriſes. Il ſecoua auſſi le joug du Roy des Aſſyriens & il ne voulut point le ſervir.

8. Il battit les Philiſtins juſqu'à Gaza; & il ruina leurs terres depuis les tours des gardes juſqu'aux villes fortes.

9. "La quatriéme année du Roy Ezechias qui étoit la ſettiéme d'Ozée fils d'Ela Roy d'Iſraël, Salmanaſar Roy des Aſſyriens vint à Samarie, l'aſſiégea,

10. & la prit. Car Samarie fut priſe après un ſiége de trois ans, la ſixiéme année du Roy Ezechias, c'eſt-à dire, la neuviéme année d'Ozée Roy d'Iſraël.

11. Et le Roy des Aſſyriens transféra les Iſraëlites en Aſſyrie, & les fit demeurer

fecitque mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moyſi.

7. Unde & erat Dominus cum eo, & in cunctis, ad quæ procedebat, ſapienter ſe agebat. Rebellavit quoque contra Regem Aſſyriorum, & non ſervivit ei.

8. Ipſe percuſſit Philiſthæos uſque ad Gazam, & omnes terminos eorum, à Turre cuſtodum uſque ad civitatem munitam.

9. Anno quarto Regis Ezechiæ, qui erat annus ſeptimus Oſee filii Ela Regis Iſraël, aſcendit Salmanaſar Rex Aſſyriorum in Samariam, & oppugnavit eam,

10. & cepit. Nam poſt annos tres, anno ſexto Ezechiæ, id eſt nono anno Oſee Regis Iſraël, capta eſt Samaria:

11. & tranſtulit Rex Aſſyriorum Iſraël in Aſſyrios, collocavitque eos in

ỳ. 9. Voyez le chapitre 17. verſ. 5. & 6.

Hala

Hala & in Habor fluviis Gozan in civitatibus Medorum:

dans Hala & dans Habor villes des Médes près du fleuve de Gozan",

12. quia non audierunt vocem Domini Dei sui, sed prætergressi sunt pactum ejus: omnia, quæ præceperat Moyses servus Domini, non audierunt, neque fecerunt.

12. parce qu'ils n'avoient point écouté la voix de leur Seigneur & de leur Dieu, qu'ils avoient violé son alliance, & qu'ils n'avoient ni écouté ni suivi toutes les ordonnances que Moïse serviteur du Seigneur leur avoit prescrites.

13. Anno quartodecimo Regis Ezechiæ, ascendit Sennacherib Rex Assyriorum ad universas civitates Juda munitas: & cepit eas.

13. La quatorziéme année du Roy Ezéchias, Sennachérib" Roy des Assyriens vint attaquer toutes les villes fortes de Juda & il les prit.

l'an du Monde 3291.

14. Tunc misit Ezechias Rex Juda nuncios ad Regem Assyriorum in Lachis, dicens: Peccavi, recede à me: & omne, quòd imposueris mihi, feram. Indixit itaque Rex Assyriorum Ezechiæ Regi Judæ trecenta talenta argenti, & triginta talenta auri.

14. Alors Ezéchias Roy de Juda envoya des Ambassadeurs au Roy des Assyriens à Lachis & il luy dit: J'ay fait une faute: mais retirez-vous de dessus mes terres, & je souffriray tout ce que vous m'imposerez. Le Roy des Assyriens ordonna à Ezechias Roy de Iuda de luy donner trois cens talens d'argent & trente talens d'or;

℣. 11. *Expl.* Théglatphalasar avoit transféré auparavant dans ces mêmes villes, les Tribus de Ruben & de Gad & la demie Tribu de Manassé 1. *Paral.* 5. 26

℣ 13. *Ex hir.* Fils de Salmanasar.

15. Et Ezéchias luy donna tout l'argent qui se trouva dans la maison du Seigneur, & dans les tresors du Roy.

15. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini, & in thesauris Regis.

16. Alors Ezéchias détacha des battans des portes du Temple du Seigneur les lames d'or que luy-même y avoit attachées & les donna au Roy des Assyriens.

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, & laminas auri, quas ipse affixerat, & dedit eas Regi Assyriorum.

17. Le Roy des Assyriens envoya en suite Tartan, Rabsaris & Rabsaces de Lachis à Jérusalem vers le Roy Ezéchias avec un grand nombre de gens de guerre, qui étant venus à Jérusalem, s'arrêtérent près de l'aqueduc du haut étang qui est sur le chemin du Champ-du-foulon,

17. Misit autem Rex Assyriorum Tharthan, & Rabsaris, & Rabsacen, de Lachis ad Regem Ezechiam, cum manu valida, Jerusalem: qui cùm ascendissent, venerunt Jerusalem, & steterunt juxta aquæductum piscinæ superioris, quæ est in via Agrifullonis.

18. & ils demandérent à parler au Roy. Eliacim fils d'Helcias grand Maître de la maison du Roy, Sobna Sécretaire, & Joahe fils d'Asaph Chancelier les allérent trouver,

18. Vocaverúntque Regem: egressus est autem ad eos Eliacim filius Helciæ præpositus domus, & Sobna scriba, & Joahe filius Asaph à commentariis.

19. & Rabsacès leur dit: Allez dire ceci à Ezéchias: Voici ce que dit le grand Roy, le Roy des Assyriens:

19. Dixitque ad eos Rabsaces: Loquimini Ezechiæ: Hæc dicit Rex ma-

gnus, Rex Assyriorum : Quæ est ista fiducia, quâ niteris?

Quelle est cette confiance où vous êtes ? Sur quoy vous appuyez-vous ?

20. Forsitan inisti consilium ut præpares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebellare ?

20. Vous avez peut-être fait dessein de vous préparer au combat. Mais surquoy mettez-vous vôtre confiance pour oser vous opposer à moy ?

21. an speras in baculo arundineo atque confracto Ægypto, super quem, si incubuerit homo, comminutus ingredietur manúm ejus, & perforabit eam ? sic est Pharao Rex Ægypti, omnibus qui confidunt in se.

21. Est-ce que vous espérez *du soutien* du Roy d'Egypte ? Ce n'est qu'un roseau cassé, & si un homme s'appuye dessûs, il se brisera & luy entrera dans la main & la transpercera. Voilà ce qu'est Pharaon Roy d'Egypte pour tous ceux qui mettent leur confiance en luy.

22. Quòd si dixeritis mihi : In Domino Deo nostro habemus fiduciam : nónne iste est, cujus abstulit Ezechias excelsa & altaria : & præcepit Judæ & Jerusalem : Ante altare hoc adorabitis in Jerusalem?

22. Que si vous me dites: Nous mettons nôtre espérance au Seigneur nôtre Dieu, n'est-ce pas ce Dieu dont Ezéchias a détruit les Autels & les hauts lieux ayant fait ce commandement à Juda & à Jérusalem: Vous n'adorerez plus que dans Jérusalem, & devant ce seul Autel?

23. Nunc igitur transite ad dominum meum Regem Assyriorum, & dabo vobis duo millia equorum, & videte an ha-

23. Maintenant donc marchez contre mon seigneur le Roy des Assyriens. & je vous donneray deux mille chevaux, & voyez si vous

pourrez trouver seulement autant d'hommes qu'il en faut pour les monter.

bere valeatis ascensores eorum.

24. Et comment pourriez vous tenir ferme devant un seul capitaine des derniers serviteurs de mon seigneur? Est-ce que vous mettez vôtre confiance dans l'Egypte à cause des chariots & de la cavalerie que vous en espérez?

24. Et quo modo potestis resistere ante unum satrapam de servis Domini mei minimis? An fiduciam habes in Ægypto propter currus & equites?

25. Mais n'est-ce pas par la volonté du Seigneur que je suis venu en ce païs pour le détruire? Le Seigneur m'a dit: Entrez dans cette terre là, & ravagez tout.

25. Nunquid sine Domini voluntate ascendi ad locum istum, ut demolirer eum? Dominus dixit mihi: Ascende ad terram hanc, & demolire eam.

26. *Lors que Rabsacès eut parlé ainsi,* Eliacim fils d'Helcias, Sobna & Joahe luy dirent: Nous vous supplions de parler à vos serviteurs en Syriaque, parce que nous entendons bien cette langue-là, & de ne nous pas parler en langue Judaïque devant le peuple qui écoute sur les murailles.

26. Dixerunt autem, Eliacim filius Helciæ, & Sobna, & Joahe Rabsaci: Precamur ut loquaris nobis servis tuis Syriacè: siquidem intelligimus hanc linguam: & non loquaris nobis Judaicè, audiente populo, qui est super murum.

27. Rabsacès leur répondit: Est-ce pour parler à vôtre maître & à vous, que mon seigneur m'a

27. Respondit que eis Rabsaces, dicens: Nunquid ad dominum tuum, & ad te misit me dominus

meus, ut loquerer sermones hos, & non potiùs ad viros, qui sedent super murum, ut comedant stercora sua, & bibant urinam suam vobiscum?

envoyé ici, & n'est-ce pas plûtôt pour parler à ces hommes qui sont sur la muraille qui seront réduits à manger leurs excrémens avec vous & à boire leur urine?

28. Stetit itaque Rabsaces, & exclamavit voce magna Judaicè, & ait: Audite verba Regis magni, Regis Assyriorum.

28. Rabsacès donc se tenant debout cria à haute voix en langue Judaïque: Ecoutez les paroles du grand Roy, du Roy des Assyriens.

29. Hæc dicit Rex: Non vos seducat Ezechias: non enim poterit eruere vos de manu mea.

29. Voici ce que le Roy dit: Qu'Ezéchias ne vous séduise point, car il ne pourra point vous délivrer de ma main.

30. Neque fiduciam vobis tribuat super Dominum, dicens: Eruens liberabit nos Dominus, & non tradetur civitas hæc in manu Regis Assyriorum.

30. Ne vous laissez point aller à cette confiance qu'il vous veut donner en disant: Le Seigneur nous delivrera de ce péril, & cette ville ne sera point livrée entre les mains du Roy des Assyriens.

31. Nolite audire Ezechiam: Hæc enim dicit Rex Assyriorum: Facite mecum quod vobis est utile, & egredimini ad me: & comedet unusquisque de vinea sua, & de ficu sua; & bibetis aquas de cisternis vestris:

31. Gardez-vous bien d'écouter Ezéchias. Car voici ce que dit le Roy des Assyriens: Prenez un conseil utile & traitez avec moy; venez vous rendre à moy, & chacun de vous mangera de sa vigne & de son figuier & vous boirez des eaux de vos citernes;

32. jusqu'à-ce que je vienne vous transférer en une terre qui est semblable à la vôtre, une terre fertile, abondante en vin & en pain, une terre de vignes & d'oliviers; une terre d'huile & de miel, & vous vivrez & vous ne mourrez point. N'écoutez donc point Ezéchias qui vous trompe, en disant: Le Seigneur nous délivrera.

32. donec veniam, & transferam vos in terram quæ similis est terræ vestræ, in terram fructiferam, & fertilem vini, terram panis & vinearum, terram olivarum, & olei ac mellis, & vivetis, & non moriemini. Nolite audire Ezechiam, qui vos decipit, dicens: Dominus liberabit nos.

33. Les dieux des Nations ont-ils delivré leurs terres de la main du Dieu des Assyriens?

33. Nunquid liberaverunt dii Gentium terram suam de manu Regis Assyriorum?

34. Où est maintenant le dieu d'Emath & le dieu d'Arphad? où est le dieu de Sépharvaim, d'Ana & d'Ava? ont-ils delivré de ma main la ville de Samarie?

34. Ubi est Deus Emath, & Arphad? ubi est Deus Sepharvaim, Ana & Ava? nunquid liberaverunt Samariam de manu mea?

35. Où trouvera-t'on un Dieu parmi tous les dieux des nations qui ait délivré de ma main son propre païs pour faire croire que le Seigneur pourra délivrer de ma main la ville de Jérusalem?

35. Quinam illi sunt in universis diis terrarum, qui eruerunt regionem suam de manu mea, ut possit eruere Dominus Jerusalem de manu mea?

36. Cependant le peuple demeura dans le silence, & ne repondit pas un seul mot. Car ils avoient reçû ordre

36. Tacuit itaque populus, & non respondit ei quidquam: siquidem præceptum Regis acce-

perant, ut non respondérent ei.

37. Venítque Eliacim filius Helciæ, præpositus domus, & Sobna scriba, & Joahe filius Asaph à commentariis, ad Ezechiam, scissis vestibus, & nunciaverunt ei verba Rabsacis.

du Roy de ne luy répondre rien.

37. Après cela Eliacim fils d'Helcias grand maître de la maison, Sobna secretaire, & Joahe fils d'Asaph Chancelier vinrent trouver Ezéchias ayant leurs habits déchirez, & ils luy rapportérent les paroles de Rabsacès.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. 4. *EZECHIAS fit ce qui étoit bon & agréable au Seigneur selon tout ce qu'avoit fait David son pére. Il détruisit les hauts-lieux, il brisa les statuës, il abbatit les grands bois; & il fit mettre en piéces le serpent d'airain que Moïse avoit fait, parce que les enfans d'Israël luy avoient brûlé de l'encens jusqu'alors.*

JESUS-CHRIST témoigne que l'on ne peut point *cüeillir des raisins sur des épines, ni des figues sur des ronces*; c'est-à-dire, qu'un méchant arbre ne porte point de bons fruits. Mais il semble que nous voyons quelque chose de contraire en la personne d'Ezéchias, qui étant fils d'un pére impie, s'est signalé entre les Rois de Juda par une piété extraordinaire. Aussi ce n'est point par un effet naturel, mais par une grace au dessus de la nature, que ce *Matth. c. 7. 16. Luc. c 6. 44.*

Roy si pieux ne put être corrompu par l'impiété de l'exemple de son pére, & de l'éducation qu'il luy avoit procurée. Il fut selon l'expression de l'Ecriture, comme un lys entre les épines, ayant travaillé très sincérement au milieu de tant de méchans, *à faire ce qui étoit bon & agréable devant le Seigneur, & à marcher en toutes choses sur les traces de David :* ce qui étoit une loüange que le Saint-Esprit a donnée à peu de Rois. Car comme on l'a remarqué auparavant, la fermeté de David dans l'adoration unique du Dieu tout-puissant, & la parfaite sincérité de sa pénitence après sa chute, l'ont rendu digne que Dieu-même dît de luy, qu'il étoit un homme selon son cœur.

Une des premiéres choses que fit ce Prince, fut de détruire les hauts-lieux; ce qu'on peut entendre en deux maniéres; c'est-à-dire ou les hauts-lieux dans lesquels on sacrifioit au vray Dieu, mais contre son ordonnance; ou les hauts-lieux destinez au culte prophane des fausses divinitez. Saint Augustin semble l'avoir entendu principalement dans le premier sens, lorsque parlant de David, & de cet éloge que Dieu luy donna, *qu'il étoit un homme selon son cœur, & qu'il feroit toutes ses volontez*; ce qu'il témoigne néanmoins devoir s'appliquer plus parfaitement au vray David, qui est JESUS-CHRIST, il ajoûte : Car lors, dit-il, que l'Histoire sainte, où les actions de ce Prince sont décrites, le loüe d'une maniére si magnifique, elle a eu soin toutefois de remarquer qu'il ne détruisit point les hauts-lieux où le peuple offroit à Dieu des sacrifices, contre

Augustin. de Oct. Dulcit. quæst. 9. tom. 4. p. 284.

Id. supra Judic. quæst. 36 Id. pag. 133.

l'ordre qu'il avoit donné à ce même peuple de luy ſacrifier ſeulement dans le Tabernacle de l'Alliance ; & ces hauts-lieux furent détruits dans la ſuite par un Prince de ſa race, c'eſt-à-dire par le Roy Ezéchias, à qui l'Ecriture donne ſur cela de grandes loüanges. Quant au ſecond ſens, ſelon lequel quelques Interprétes ont entendu ces hauts lieux de ceux que la ſuperſtition avoit deſtinez & comme conſacrez aux idoles, il faut reconnoître qu'Ezéchias ne les détruiſit pas tous ; puiſque l'Ecriture dit dans la ſuite, que Joſias l'un des deſcendans d'Ezéchias *prophana les hauts-lieux que Salomon Roy d'Iſraël avoit bâtis à Aſtaroth idole des Sidoniens, &c. qu'il en briſa les ſtatuës, & en abbatit les bois.* Ainſi il paroît viſiblement ſelon la remarque d'un Interpréte, qu'Ezéchias ſon prédécéſſeur n'avoit point détruit ces hauts lieux, ni ces idoles, ni ces bois prophanes ; ſoit que le peuple ne luy permît point de les détruire ; ou peut-être qu'il les négligeât comme des choſes anciennes & abandonnées.

Menoch. in hunc locum.

4. Reg. 23. 13.

Une autre choſe que l'Ecriture loüe en ce Prince, eſt *de ce qu'il fit mettre en piéces le Serpent d'airain que Moïſe avoit élevé* dans le deſert. Sur quoy un habile Théologien remarque qu'il paroît par cet endroit qu'il n'étoit point défendu abſolument aux Iſraëlites d'avoir des figures & des images ; mais que la défenſe de Dieu ne regardoit proprement que l'abus de ces images. Car ç'avoit été, comme il le dit, par l'ordre même de Dieu, que Moïſe avoit fait ce ſerpent d'airain, & qu'il l'avoit élevé dans le deſert, afin que ceux qui auroient

Estius in hunc loc.

été mordus par les serpens, le regardassent & fussent guéris. Et ce serpent, comme le remarque saint Augustin, fut laissé long-temps au milieu du peuple, pour le faire souvenir d'un si grand miracle, & pour être en même temps à ceux qui avoient la foy, une image toûjours présente du vray Sauveur de tout l'univers, qui a proposé luy-même ce serpent d'airain comme sa propre figure, & qui devoit aussi être élevé au milieu de tout Israël, afin que les hommes que la morsure des serpens, qui figuroient les démons, avoit blessez mortellement, trouvassent une guérison véritable par le regard de leur foy vers cet objet tout-puissant d'un Dieu mort pour détruire la mort du péché : *Ut mors morte destructâ velut crucifixæ mortis similitudine signaretur.* Mais depuis que ces mêmes Israëlites s'abandonnant à l'impiété, commencérent à abuser de la vûë de ce serpent, par la maniére superstitieuse & & idolâtre dont ils luy offrirent de l'encens comme à un dieu, il étoit très-juste que l'on ôtât à un peuple si porté à l'idolatrie ce scandale de devant leurs yeux ; & ce fut une action très-loüable à Ezéchias de l'avoir brisé & mis en piéces, faisant comprendre à ce peuple par le nom même qu'il donna à ce serpent, que ce n'étoit qu'un très-vil métal, indigne de leurs adorations ; car c'est ce qu'il leur voulut marquer par ce nom de *Nohestan* dont il l'appela.

Numer. cap. 21.

Aug. de Civ. Dei, lib. 10. 8.

Joann. 3. 14.

℣. 5. *Il n'y en eut point après luy entre tous les Rois de Juda qui luy fût semblable ; comme il n'y en avoit point eu avant luy.*

Quoy donc, s'écrie un Autheur, David ne luy a-t'il point été ſemblable, & ne l'a-t'il pas même ſurpaſſé en ſainteté? A quoy il répond que ce n'eſt point là auſſi ce que l'Ecriture nous veut faire entendre; mais ſeulement qu'entre les Rois de Juda il n'y en eut point qui fut ſemblable à Ezéchias. Car David n'avoit pas été ſeulement Roy de Juda, mais de tout le peuple d'Iſraël. Et ce qui fait voir, ajoûte-t'il, que le Saint-Eſprit n'a pas eu deſſein de préférer Ezéchias à David; c'eſt qu'au chapitre ſuivant le Seigneur promet de ſauver la ville de Jéruſalem des mains de Sennachérib Roy des Aſſyriens, *à cauſe de luy-même, & à cauſe de ſon ſerviteur David.* Il ne dit pas en parlant à Ezéchias: Je protégeray cette ville à cauſe de vous; *mais à cauſe de David mon ſerviteur.* Quelques-uns croyent que cette loüange que l'Ecriture donne à ce Prince, de n'avoir eu ni avant luy ni après luy nul Roy de Juda qui luy fût ſemblable, marque ſeulement qu'il s'eſt ſignalé par deſſus les autres par quelques actions d'une vertu & d'une piété ſinguliére, comme a été de détruire les hauts-lieux; en quoy, ſelon ſaint Auguſtin, il a même ſurpaſſé le Roy David; d'avoir mis en piéces le ſerpent d'airain, d'avoir mérité par ſes priéres que l'Ange de Dieu tuât une ſi prodigieuſe multitude d'Aſſyriens; & qu'à ſa demande le ſoleil ait reculé de dix degrez. Car toutes ces choſes l'ont rendu d'une façon toute ſinguliére incomparable aux autres Rois d'Iſraël. Et c'eſt auſſi en ce ſens que l'Egliſe chante tous les jours de

Eſtius in hunc. loc.

Verſ. 34.

chaque ſaint Confeſſeur Pontife, *qu'il ne s'eſt trouvé perſonne qui luy fût ſemblable.* Car on peut dire de chaque Saint, qu'il a quelque choſe de ſingulier & d'éminent qui le diſtingue en quelque ſorte des autres, & qui eſt comme le caractére particulier de ſa ſainteté; ce qui n'eſt connu parfaitement que de Dieu ſeul, lequel eſt cet ouvrier ſuprême, qui taille & qui travaille d'une maniére ineffable toutes les pierres vivantes qui doivent entrer dans la ſtructure toute divine du temple & du corps myſtique de JESUS-CHRIST, & qui a la connoiſſance parfaite de toutes les excelentes qualitez des ouvrages de ſa grace & de ſon Eſprit.

℣. 13. *La quatorziéme année du Roy Ezéchias, Sennachérib Roy des Aſſyriens vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, & il les prit.*

Tout le reſte de ce chapitre & les deux ſuivans ſont preſque la même choſe que le trente-ſix, le trente-ſept, le trente-huit & le trente-neuviéme chapitre d'Iſaïe, où l'on trouvera toutes les mêmes circonſtances & dans les mêmes termes qu'elles ſont marquées dans le livre que nous expliquons. Ainſi on peut voir les explications qu'on a déja faites de ce ſaint Prophéte, qui ſerviront a l'intelligence du reſte de ce chapitre des Rois & des deux ſuivans. Il y a plus d'apparence, ſelon la penſée d'un Interpréte, que l'Autheur du livre des Rois a pris d'Iſaïe ce qu'il rapporte de ſemblable à luy, que non pas que le Prophéte ait pris de cet Autheur ce qu'il raconte; puiſqu'il paroît par l'hiſtoire, qu'Iſaïe luy-même

Eſtius in hunc loc.

eut beaucoup de part aux évenemens dont il parle, & qu'ainſi ſon livre doit être regardé comme l'original de cette hiſtoire. Nous ne nous arrêterons donc qu'à éclaircir quelques petites particularitez qui ne ſe rencontrent pas dans Iſaïe.

℣. 14. *Alors Ezéchias Roy de Juda envoya des Ambaſſadeurs au Roy des Aſſyriens à Lachis, & il luy dit : J'ay fait une faute ; mais retirez-vous de deſſus mes terres, & je ſouffriray tout ce que vous m'impoſerez.*

Un ancien Pére & la plûpart des Interprétes ont cru que la raiſon pour laquelle Ezéchias fit dire à Sennachérib *qu'il avoit fait une faute*, étoit que le Roy Achas ſon pére ayant fait venir à ſon ſecours le Roy d'Aſſyrie contre les Syriens, ainſi qu'on l'a vû auparavant, & s'étant enſuite engagé à luy payer un tribut, qu'il luy paya en effet tout le reſte de ſa vie, Ezéchias le luy refuſa, & comme dit l'Ecriture, *ſecoüa ſon joug, ne pouvant ſouffrir de luy être aſſujetti.* Mais lorſqu'il vit que ce Prince venoit l'attaquer avec une ſi puiſſante armée, il commença à reconnoître la faute qu'il avoit faite de rompre ſi aiſément le traitté que le Roy ſon pére avoit fait avec le Roy d'Aſſyrie. Car comme Achas, nonobſtant toutes les aſſurances que le Seigneur luy avoit données de le ſecourir, mit ſa plus grande confiance dans le ſecours des Aſſyriens qu'il avoit mandez, & fit ainſi le dernier outrage à la majeſté & à la toute-puiſſance du Dieu d'Iſraël, il mérita tres-juſtement que Dieu même l'abandonnât & le livrât entre les mains de celuy dont il avoit

Theodor. 4. Reg. quæſt. 52
Synopſis Critic.

préféré le foible secours à la toute-puissance de son bras divin. Et Ezéchias son fils paroissoit être engagé à ne pas rompre le traitté du Roy son pére. Ou au moins il auroit dû consulter Dieu par ses Prophétes sur ce qu'il avoit à faire, avant qu'il s'y engageât; ce qu'on ne voit point qu'il ait fait. Aussi Dieu, selon la remarque d'un sçavant Autheur, ne l'assista point pour cette premiére fois; mais il le laissa agir selon la lumiére de sa prudence, qui ne put point l'empêcher d'être trompé par Sennachérib. Car ce Prince artificieux feignant d'agréer les offres du Roy de Juda, l'engagea d'abord à luy payer trois cens talens d'argent avec trente talens d'or; afin qu'après les avoir touchez, il fût maître encore de s'emparer par la force de ses armes de tous ses autres thrésors.

Estius in hunc loc.

Menoch. in hunc locum.

Cependant il semble que l'Ecriture nous donneroit quelque lieu de croire qu'Ezéchias ne fit point de faute en secoüant le joug du Roy d'Assyrie, lorsqu'après avoir déclaré *que Dieu étoit avec ce Prince, & qu'il se conduisoit avec sagesse dans toutes ses entrepriſes*, elle ajoûte *qu'il secoüa aussi le joug des Assyriens, & ne put point se résoudre de luy être assujetti.* Car si le Seigneur étoit avec Ezéchias, & si ce Prince se conduisoit avec sagesse dans toutes ses entrepriſes, il n'agit point donc contre la sagesse en secoüant de la sorte le joug d'Assyrie. Et ce qu'il dit, *qu'il avoit péché*, se peut entendre aisément de la même sorte, que ce que dirent les trois jeunes hommes dans la fournaise de Babylone, lorsqu'ils déclaroient

4. Reg. 18. 7.

Synopsis Criticor.

Daniel. 3. 29.

aussi au milieu des flammes, *qu'ils avoient péché*, quoy qu'ils fussent innocens & justes, & qu'on les eût exposez au feu, à cause qu'ils défendoient la gloire du Dieu tout-puissant. Car les plus justes se comparant à la justice souveraine du Seigneur, se reconnoissent pécheurs. D'ailleurs ce Roy, quelques éloges que l'Ecriture fasse de luy, n'a pas laissé de faire des fautes, comme on verra dans la suite. Et même selon la pensée d'un Interprète, il pouvoit bien regarder & les péchez de son pére, & ceux de son peuple, comme ses propres péchez, qui luy attiroient ces fléaux de Dieu. Que si Dieu ne l'empêcha point d'abord de tomber, comme on l'a dit, dans les piéges de Sennachérib, & s'il permit qu'il épuisât tous ses trésors & tous ceux du Temple, pour se racheter avec son peuple de l'oppression d'un si puissant ennemi, c'est sans doute qu'il le vouloit engager plus fortement à ne dépendre que de luy seul; en quoy les Princes & les sujets doivent faire consister leur vraie piété, depuis que le premier de tous les Anges & le premier de tous les hommes ont éprouvé chacun à leur tour, que le plus funeste de tous les malheurs où la créature puisse tomber, est de vouloir vivre indépendante du Créateur.

CHAPITRE XIX.

1. QUÆ cùm audisset Eze-

1. LE Roy Ezéchias ayant entendu ce que Rabsa-

cès avoit dit, déchira ſes veſtemens, ſe couvrit d'un ſac, & entra dans la maiſon du Seigneur.

chias Rex, ſcidit veſtimenta ſua, & opertus eſt ſacco, ingreſſuſque eſt domum Domini.

2. Et il envoya Eliacim grand maître de ſa maiſon, Sobna Secretaire, & les plus anciens des Prêtres couverts de ſacs au Prophéte Iſaïe fils d'Amos,

2. Et miſit Eliacim præpoſitum domus, & Sobnam ſcribam, & ſenes de Sacerdotibus, opertos ſaccis, ad Iſaiam Prophetam filium Amos,

3. qui vinrent dire à Iſaïe: Voici ce que dit Ezéchias: Ce jour eſt un jour d'affliction, de reproches & de blaſphêmes. Les enfans ſont venus juſques à faire effort pour ſortir, mais celle qui eſt en travail n'a pas aſſez de force pour enfanter.

3. qui dixerunt: Hæc dicit Ezechias: dies tribulationis, & increpationis, & blaſphemiæ, dies iſte: venerunt filii uſque ad partum, & vires non habet parturiens.

4. Peut-être que le Seigneur vôtre Dieu aura écouté les paroles de Rabſacès qui a été envoyé par le Roy des Aſſyriens ſon maître pour blaſphêmer le Dieu vivant & pour luy inſulter par des paroles que le Seigneur vôtre Dieu a entenduës. Faites donc vôtre priére au Seigneur pour ce qui ſe trouve encore de reſte,

4. Si fortè audiat Dominus Deus tuus univerſa verba Rabſacis, quem miſit Rex Aſſyriorum dominus ſuus ut exprobraret Deum viventem, & argueret verbis, quæ audivit Dominus Deus tuus: & fac orationem pro reliquiis, quæ repertæ ſunt.

5. Les ſerviteurs du Roy Ezéchias allérent donc trou-

5. Venerunt ergo ſervi regis Ezechiæ

ad

ad Isaiam.

6. Dixitque eis Isaias : Hæc dicetis Domino vestro: Hæc dicit Dominus: Noli timere à facie sermonum, quos audisti, quibus blasphemaverunt pueri Regis Assyriorum me.

ver Isaïe.

6. Et Isaïe leur répondit: Vous direz ceci à vôtre maître : Voici ce que dit le Seigneur. Ne craignez point ces paroles que vous avez entenduës par lesquelles les serviteurs du Roy des Assyriens m'ont blasphêmé.

7. Ecce, ego immittam ei spiritum, & audiet nuncium, & revertetur in terram suam, & dejiciam eum gladio in terra sua.

7. Je vas luy envoyer un certain esprit, & il apprendra une nouvelle après laquelle il retournera en son païs & je l'y feray périr par l'épée.

8. Reversus est ergo Rabsaces, & invenit Regem Assyriorum expugnantem Lobnam: audierat enim quod recessisset de Lachis.

8. Rabsacès donc retourna vers le Roy des Assyriens ; & il le trouva qui assiégeoit Lobna, parce qu'il avoit sceu qu'il s'étoit rétiré de devant Lachis.

9. Cúmque audisset de Tharaca Rege Æthiopiæ, dicentes : Ecce egressus est ut pugnet adversum te: & iret contra eum, misit nuncios ad Ezechiam, dicens :

9. Et les nouvelles étant venuës à Sennachérib que Tharacha Roy d'Ethiopie s'étoit mis en campagne pour le venir combattre, *il résolut* de marcher contre ce Roy, & il envoya *auparavant* ses Ambassadeurs à Ezéchias avec cet ordre :

10. Hæc dicite Ezechiæ Regi Juda: Non te seducat Deus

10. Vous direz à Ezéchias Roy de Juda : Que vôtre

V. 9. *Hebr.* Et reversus est & misit, *id est*, iterum misit. *Hebraisym.* Alii aliter explicant. *Vide Synopsin*

Dieu auquel vous avez confiance ne vous séduise point, & ne dites point: Jérusalem ne sera point livrée entre les mains du Roy des Assyriens.

tuus, in quo habes fiduciam: neque dicas: Non tradetur Jerusalem in manus Regis Assyriorum.

11. Car vous avez appris vous-même ce que les Rois des Assyriens ont fait à toutes les autres nations, & de quelle maniére ils les ont ruïnées. Serez-vous donc le seul qui pourrez vous en sauver?

11. Tu enim ipse audisti quæ fecerunt Reges Assyriorum universis terris, quo modo vastaverunt eas: num ergo solus poteris liberari?

12. Les dieux des nations ont-ils delivré les peuples que mes péres ont ravagez? ont-ils delivré Gozan, Haram, Réseph, & les enfans d'Eden qui étoient en Thélassar?

12. Nunquid liberaverunt dii Gentium singulos, quos vastaverunt patres mei, Gozan videlicet & Haram, & Reseph, & filios Eden, qui erant in Thelassar?

13. Où est maintenant le Roy d'Emath, le Roy d'Arphad, le Roy de la ville de Sépharvaim, d'Ana & d'Ava.

13. Ubi est Rex Emath, & Rex Arphad, & Rex civitatis Sepharvaim, Ana, & Ava?

14. Ezéchias ayant reçû cette lettre de Sennachérib de la main des Ambassadeurs, la lût, vint dans le temple & étendit la lettre devant le Seigneur,

14. Itaque cum accepisset Ezechias litteras de manu nunciorum, & legisset eas, ascendit in domum Domini, & expandit eas coram Domino,

15. & fit sa priére devant luy en luy disant: Seigneur Dieu d'Israël qui êtes

15. & oravit in conspectu ejus, dicens: Domine Deus Israël: qui sedes

super cherubim, tu es Deus solus Regum omnium terræ: tu fecisti cælum & terram.

assis sur les Chérubins, c'est vous seul qui êtes le Dieu de tous les Rois du monde; c'est vous seul qui avez fait le ciel & la terre.

16. Inclina aurem tuam, & audi: aperi Domine oculos tuos, & vide: audi omnia verba Sennacherib, qui misit ut exprobraret nobis Deum viventem.

16. Prêtez l'oreille & écoutez-moy; ouvrez vos yeux, Seigneur, & considérez, écoutez toutes les paroles de Sennachérib qui a envoyé ses Ambassadeurs, pour blasphêmer devant nous le Dieu vivant.

17. Verè Domine dissipaverunt Reges Assyriorum Gentes, & terras omnium.

17. Il est vray Seigneur; que les Rois des Assyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

18. Et miserunt deos eorum in ignem: non enim erant dii, sed opera manuum hominum ex ligno & lapide, & perdiderunt eos.

18. & qu'ils ont jetté leurs dieux dans le feu & les ont exterminez, parce que ce n'étoient point des dieux, mais des images de bois & de pierre faites par la main des hommes.

19. Nunc igitur Domine Deus noster, salvos nos fac de manu ejus, ut sciant omnia regna terræ, quia tu es Dominus Deus solus.

19. Maintenant donc, ô Seigneur nôtre Dieu sauvez-nous de la main de ce Roy, afin que tous les Royaumes de la terre sçachent que c'est vous seul qui êtes le Seigneur & le vray Dieu.

20. Misit autem Isaias filius Amos

20. Alors Isaïe fils d'Amos envoya dire à Ezéchias:

Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israel : J'ay entendu la priére que vous m'avez faite touchant Sennachérib le Roy des Assyriens.

21. Voici ce que le Seigneur a dit de luy : O Vierge fille de Sion ; il vous a mépriſée, il vous a inſulté : il a ſecoué la tête derriere vous ô fille de Jéruſalem.

22. A qui avez-vous inſulté ? Qui avez-vous blaſphêmé ? Contre qui avez-vous hauſſé la voix & élevé vos yeux inſolens ? Contre le Saint d'Iſraël.

23. Vous avez blaſphêmé le Seigneur par vos ſerviteurs, & vous avez dit : J'ay monté ſur le haut des montagnes du Liban avec la multitude de mes chariots : J'ay abbatu ſes hauts cédres, & les plus grands d'entre ſes ſapins. J'ay pénétré juſqu'à l'extrêmité de ſon bois, & j'ay abbatu la foreſt du Carmel.

ad Ezechiam, dicens : Hæc dicit Dominus Deus Iſraël : Quæ deprecatus es me ſuper Sennacherib Rege Aſſyriorum, audivi.

21. Iſte eſt ſermo, quem locutus eſt Dominus de eo : Sprevit te, & ſubſannavit te, virgo filia Sion : poſt tergum tuum caput movit, filia Jeruſalem.

22. Cui exprobraſti, & quem blaſphemaſti ? contra quem exaltaſti vocem tuam, & elevaſti in excelſum oculos tuos ? contra ſanctum Iſraël.

23. Per manum ſervorum tuorum exprobraſti Domino, & dixiſti : In multitudine curruum meorum aſcendi excelſa montium in ſummitate Libani, & ſuccidi ſublimes cedros ejus, & electas abietes illius. Et ingreſſus ſum uſque ad terminos ejus, & ſaltum carmeli ejus,

℣. 23. *Lettr.* Succidi. Ce mot ſe peut rapporter au verſet ſuivant, & en ce cas il le faudroit traduire J'ay creuſé *pour trouver de l'eau*, & j'ay bû des eaux étrangéres, *c'eſt à dire*, qui avoient toûjours été inconnuës & cachées juſqu'alors. *Sanctis.*

24. ego ſuccidi. Et bibi aquas alienas, & ſiccavi veſtigiis pedum meorum omnes aquas clauſas.

24. J'ay bû les eaux étrangéres & j'ay ſéché par les traces des pieds de mes gens toutes celles qui étoient fermées".

25. Nunquid non audiſti quid abinitio fecerim ? Ex diebus antiquis plaſmavi illud, & nunc adduxi : eruntque in ruinam collium pugnantium civitates munitæ.

25. N'avez-vous point oüi dire ce que j'ay fait dés le commencement ? Il y a déja pluſieurs ſiécles que j'ay formé ce deſſein, & je l'ay éxécuté maintenant. Les villes fortes & combattuës par un grand nombre de combattans ont été ruinées comme des collines deſertes.

26. Et qui ſedent in eis, humiles manu, contremuerunt & confuſi ſunt, facti ſunt velut fœnum agri, & virens herba tectorum, quæ arefacta eſt antequam veniret ad maturitatem.

26. Les mains ont tremblé à ceux qui étoient dedans. Ils ont été tout en deſordre & ils ſont devenus comme le foin qui eſt dans les champs & comme l'herbe verte qui croît ſur les toits, qui ſe ſéche avant que devenir à maturité.

27. Habitaculum tuum, & egreſſum tuum, & introitum tuum, & viam tuam ego præſcivi, & furorem tuum contra me.

27. J'ay prévû il y a longtemps, & vôtre demeure & vôtre entrée, & vôtre ſortie & le chemin par où vous êtes venu, & la fureur avec laquelle vous vous êtes élevé contre moy.

℣. 24 *Expl.* Mon armée étoit ſi nombreuſe qu'elle ſéchoit les rivieres *ou bien*, J'ay paſſé les rivieres à ſec ayant détourné le cours de leurs eaux *Vatabl.*

28. Vous m'avez attaqué par vôtre insolence, & le bruit de vôtre orgueil est monté jusqu'à mon oreille. Je vous mettray donc un cercle au nez & un mords à la bouche, & je vous feray retourner par le même chemin par lequel vous êtes venu.

28. Insaniisti in me, & superbia tua ascendit in aures meas: ponam itaque circulum in naribus tuis, & camum in labiis tuis, & reducam te in viam, per quam venisti.

29. Mais pour vous, ô Ezéchias : Voici le signe que je vous donneray. Mangez cette année ce que vous pourrez trouver. La seconde année ce qui naîtra de soy-même, mais pour la troisiéme année, semez & recueillez ; plantez des vignes & mangez-en le fruit.

29. Tibi autem Ezechia hoc erit signum : Comede hoc anno quæ reperiris : in secundo autem anno, quæ sponte nascuntur : porrò in tertio anno seminate & metite: plantate vineas, & comedite fructum earum.

30. Et tout ce qui vous restera de la maison de Juda, jettera ses racines en bas, & poussera son fruit en haut.

30. Et quodcunque reliquum fuerit de domo Juda, mittet radicem deorsum, & faciet fructum sursum.

31. Car il sortira de Jérusalem un reste de peuple, & *il en demeurera* de la montagne de Sion, qui seront sauvez. Le zele du Seigneur des armées fera ceci.

31. De Jerusalem quippe egredientur reliquiæ, & quod salvetur de monte Sion : zelus Domini exercituum faciet hoc.

32. C'est pourquoy voici ce que le Seigneur a dit du Roy des Assyriens. Il n'entrera point dans cette ville:

32. Quam ob rem hæc dicit Dominus de Rege Assyriorum: Non ingredietur urbem hanc, nec mit-

tet in eam sagittam, nec occupabit eam clypeus, nec circumdabit eam munitio.

Il ne tirera point de fléche contre ses murailles, elle ne sera point forcée par les boucliers des siens, ni environnée de retranchemens ni de terrasses.

33. Per viam, qua venit, revertetur: & civitatem hanc non ingredietur, dicit Dominus.

33. Il retournera par le même chemin par lequel il est venu, & il n'entrera point dans cette ville, dit le Seigneur.

34. Protegamque urbem hanc, & salvabo eam propter me, & propter David servum meum.

34. Je protégeray cette ville & je la sauveray à cause de moy & de mon serviteur David.

35. Factum est igitur in nocte illa, venit Angelus Domini, & percussit in castris Assyriorum centum octoginta quinque millia. Cumque diluculo surrexisset, vidit omnia corpora mortuorum: & recedens abiit,

35. Cette même nuit l'Ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens, & y tua cent quatre vingt mille hommes, & Sennachérib Roy des Assyriens s'étant levé au point du jour, vit tous ces corps morts, & il s'en retourna aussi-tôt.

36. & reversus est Sennacherib Rex Assyriorum, & mansit in Ninive.

36. Il se retira en son païs & demeura à Ninive;

37. Cúmque adoraret in templo Nesroch deum suum, Adramelech & Sarazar filii ejus percusserunt eum gladio,

37. & lors qu'il adoroit Nesroch son Dieu dans son temple, ses deux fils Adramélech & Sarazar le tuérent à coups d'épée, & s'en

fuirent en Arménie, & Asarhaddon son fils regna en sa place.

fugerunt que in terram Armeniorum, & regnavit Asarhaddon filius ejus pro eo.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. &c. *LES enfans sont venus jusqu'à faire effort pour sortir ; mais celle qui est en travail n'a pas assez de force pour enfanter, &c.*

On peut voir dans l'explication du trente-settiéme chapitre d'Isaïe l'éclaircissement de cet endroit & de ce qui suit. Il est inutile de le répéter ici ; puisqu'on explique en ce lieu-là les mêmes choses & les mêmes expressions par les paroles de saint Jérôme, qui, comme l'on sçait, a particuliérement travaillé sur le Prophéte Isaïe & sur les autres Prophétes.

℣. 25. *N'avez-vous pas oüi dire ce que j'ay fait dès le commencement. Il y a deja plusieurs siécles que j'ay formé ce dessein ; & je l'ay executé maintenant.*

Après que Dieu a rapporté les paroles des Assyriens, & representé cette maniére insolente dont leur Prince s'étoit vanté de renverser toutes les puissances de la terre, & particuliérement, comme le dit saint Jérôme, toutes les forces de la ville de Jérusalem, & du Temple, figurées par le Liban & le mont Carmel, il recommence à parler luy-même, mais à parler comme un Dieu, qui n'agit pas seulement comme les hommes dans le temps

Hieron. in Isai. cap. 27. tom. 2. p. 273. 274.

préſent ; mais qui dès le commencement du monde, ou pour mieux dire dès l'éternité, a formé tous les deſſeins qui s'accompliſſent dans le temps. C'eſt donc le Seigneur qui oppoſe les paroles très-véritables d'un Dieu tout-puiſſant, aux paroles inſolentes d'un Prince impie, & qui confond ſes blaſphêmes par la force de ſa vérité. Car ſaint Jérôme témoigne que c'eſt comme ſi Dieu diſoit à ce Prince : Ignorez-vous que c'eſt par ma volonté que « vous avez fait toutes les choſes que vous « avez faites ; que j'ay prédit qu'elles devoient « arriver ; & que c'eſt moy qui ay ordonné « qu'elles ſeroient accomplies par vous ? Ainſi « ce que j'avois réſolu dans les temps paſſez, « s'eſt exécuté dans le temps préſent ; qui eſt « que les collines, c'eſt à-dire les Princes qui « ſe combattoient auparavant les uns les autres, « & les villes très-fortifiées ont été ſaiſies de « frayeur, & détruites dans l'inſtant que j'ay « retiré ma main qui les ſoûtenoit, & refuſé « l'aſſiſtance que je leur donnois. J'ay prévû « *& vôtre ſortie & vôtre entrée*, & j'ay prédit « par la bouche des Prophétes l'extravagance « avec laquelle vous vous deviez élever & em- « porter contre moy. C'eſt pourquoy vôtre « fureur & vôtre orgüeil étant monté juſqu'à « mes oreilles, je ne le ſouffriray pas davan- « tage, & je vous feray connoître que le pou- « voir que vous avez eu juſqu'à préſent, ne « venoit point de vous-mêmes, mais qu'il étoit « un effet de ma volonté ; & que je me ſer- « vois ſeulement de vous, ainſi que d'un fer « tranchant, pour couper & pour abbatre des «

„ peuples impies, comme des arbres ſtériles „ qui méritoient d'être traittez de la ſorte. *Je „ vous mettray un cercle au nez, & un mords „ en la bouche*, pour l'empêcher de proférer „ davantage des blaſphêmes, pour dompter „ vôtre fierté, & vous obliger de retourner en „ Aſſyrie. *Merebantur impiæ gentes & infructuoſæ arbores, ut per te quaſi ſecurim ſuccideréntur & caderent. Ponam circulum in naribus tuis, ut blaſphemantis ora conſtringam; frenumque injiciam labiis tuis, quod tuam ferociam domet.*

℣. 34. *Je protégeray cette ville, & je la ſauveray à cauſe de moy & de mon ſerviteur David.*

Ces mêmes paroles ſont encore répétées dans le chapitre ſuivant. Quelques hérétiques les entendent en un ſens qui n'eſt point, comme le remarque un ſçavant Théologien, le véritable. Ils diſent que Dieu promettoit de protéger la ville de Jéruſalem, à cauſe du pact qu'il avoit fait avec David, ne regardant point aux mérites de David même, mais ſeulement à la promeſſe qu'il luy avoit faite, & ne voulant pas manquer à la vérité de ſa parole. Mais ce n'eſt pas en ce ſens que l'ont entendu les Péres, & ſur tout ſaint Jean Chryſoſtôme & ſaint Jérôme. Ce dernier dit expreſſément, que ces paroles, *à cauſe de moy & de mon ſerviteur David*, ſignifient que les enfans d'Iſraël devoient être conſervez, non par leurs propres mérites, mais par un effet de la clémence de Dieu, & même en conſidération de David leur pére: en quoy, dit ce Saint, on les faiſoit

Eſtius in hunc locum.

Chryſoſt. in Geneſ. homil. 42. tom. 2. pag. 484.

Hieron in Iſai. c. 37. tom. 2. p. 275.

ſouvenir, & de leur extrême lâcheté, & de la juſtice pleine de foy de ce grand Prince, puiſque l'amour de Dieu pour la vraie juſtice étoit tel, qu'il donnoit ſa protection aux enfans des Saints, dans la vûë de la ſainteté de leurs ancêtres. *In tantum juſtitiam diligit Deus, ut etiam poſteros ſanctorum hominum, non ſuo merito, ſed majorum virtute tueatur.* Et ſaint Chryſoſtôme ne s'explique pas ſur ce ſujet avec moins de force, lorſqu'il dit : La bonté de « nôtre Seigneur eſt infinie ; car il accorde ſouvent le ſalut d'un grand nombre de perſonnes « en conſidération de quelques juſtes. Mais que « dis-je, en conſidération de quelques juſtes ? « Souvent même, lorſqu'il n'a en vûë aucun « juſte dans la vie préſente, il veut bien faire « miſéricorde aux vivans, en conſidération de la « vertu de ceux qui ſont morts. Et c'eſt ainſi « qu'il déclare hautement dans ſon Ecriture : *Je « protégeray cette ville à cauſe de moy & de « David mon ſerviteur.* C'eſt à-dire qu'encore « que ces habitans ſoient indignes d'être ſauvez, « toutefois la miſéricorde m'étant ordinaire, & « me ſentant très-porté à traitter les hommes « avec indulgence, & à les tirer des maux qu'ils « ſouffrent, j'ay réſolu de les protéger, *tant à « cauſe de moy-même, que de David mon ſerviteur.*

CHAPITRE XX.

1. EN ce temps-là Ezéchias fut malade à la mort, & le Prophéte Isaïe fils d'Amos le vint trouver & luy dit : Donnez ordre à vôtre maison, car vous ne vivrez pas davantage & vous mourrez.

1. IN diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem : & venit ad eum Isaias filius Amos, Propheta, dixítque ei : Hæc dicit Dominus Deus: Præcipe domui tuæ: morieris enim tu, & non vives.

2. Alors Ezéchias tournant son visage vers la muraille; fit sa priére au Seigneur, & luy dit :

2. Qui convertit faciem suam ad parietem, & oravit Dominum dicens :

3. Seigneur, souvenez-vous je vous prie de quelle maniére j'ay marché devant vous dans la vérité, & avec un cœur parfait, & que j'ay fait ce que j'ay crû vous être agréable. Ezéchias versa ensuite une grande abondance de larmes.

3. Obsecro Domine, memento quæso quomodo ambulaverim coram te in veritate, &, in corde perfecto, & quod placitum est coram te, fecerim. Flevitque Ezechias fletu magno.

4. Et avant qu'Isaïe eût passé la moitié du vestibule, le Seigneur luy parla & luy dit:

4. Et antequam egrederetur Isaias mediam partem atrii factus est sermo Domini ad eum, dicens:

5. Retournez & dites à Ezéchias chef de mon peuple : Voici ce que dit le Sei-

5. Revertere, & dic Ezechiæ duci populi mei : Hæc

dicit Dominus Deus David patris tui : Audivi orationem tuam, & vidi lacrymas tuas : & ecce sanavi te, die tertio ascendes templum Domini.

gneur le Dieu de David vôtre pére : J'ay entendu vôtre priére, & j'ay vû vos larmes; & vous allez être guéri : Vous irez dans trois jours au Temple du Seigneur,

6. Et addam diebus tuis quindecim annos : sed & de manu Regis Assyriorum liberabo te, & civitatem hanc, & protegam urbem istam, propter me, & propter David servum meum.

6. & j'ajoûteray encore quinze années aux jours de vôtre vie. Je vous délivreray & cette ville de la main du Roy des Assyriens, & je la protégeray a cause de moy-même, & a cause de David mon serviteur.

7. Dixitque Isaias : Afferte massam ficorum. Quam cùm attulissent, & posuissent super ulcus ejus, curatus est.

7. Alors Isaïe dit : Apportez-moy une masse de figues : ils la luy apportérent & la mirent sur l'ulcére du Roy & il fut guéri.

8. Dixerat autem Ezechias ad Isaiam : Quod erit signum, quia Dominus me sanabit, & quia ascensurus sum die tertia templum Domini ?

8. Mais Ezéchias " avoit dit d'abord à Isaïe : Quel signe auray-je que le Seigneur me guérira, & que j'iray dans trois jours au Temple ?

9. Cui ait Isaias : Hoc erit signum à Domino, quod facturus sit Dominus sermonem, quem locutus est : vis ut as-

9. Isaïe luy répondit : Voici le signe que le Seigneur vous donnera pour vous assurer qu'il accomplira la parole qu'il a dite en vôtre

℣. 8. *Lettr.* Dixit *pro* dixerat. *Hebraïsm.*

faveur. Voulez-vous que l'ombre *du soleil* s'avance de dix lignes ou qu'elle retourne en arriére de dix dégrez ?

10. Ezéchias luy dit : Il eſt aiſé que l'ombre s'avance de dix lignes, & ce n'eſt pas ce que je deſire que le Seigneur faſſe ; mais qu'il la faſſe retourner en arriere de dix dégrez.

11. Le Prophéte Iſaïe invoqua donc le Seigneur, & il fit que l'ombre retourna en arriere dans l'horloge d'Achas par les dix degrez par leſquels elle étoit déja deſcenduë.

12. En ce temps-là Bérodach Baladan fils de Baladan Roy des Babyloniens envoya des lettres & des preſens à Ezéchias, parce qu'il avoit ſçû qu'il avoit été malade.

13. Ezéchias eut une grande joye de leur arrivée, & il leur montra ſes parfums ; ſon or & ſon argent, tous ſes aromates & ſes huiles de ſenteur, tous ſes vaſes précieux & ce qu'il avoit dans tous ſes tréſors. Il n'y eut rien dans tout ſon palais ni

cendat umbra decem líneis, an ut revertatur totidem gradibus ?

10. Et ait Ezechias : Facile eſt, umbram creſcere decem lineis : nec hoc volo ut fiat, ſed ut revertatur retrorſum decem gradibus.

11. Invocavit itaque Iſaias Propheta Dominum, & reduxit umbram per lineas, quibus jam deſcenderat in horologio Achas, retrorſum decem gradibus.

12. In tempore illo miſit Berodach Baladan, filius Baladan, Rex Babyloniorum, litteras & munera ad Ezechiam : audierat enim quòd ægrotaſſet Ezechias.

13. Lætatus eſt autem in adventu eorum Ezechias, & oſtendit eis domum aromatum, & aurum & argentum, & pigmenta varia, unguenta quoque, & domum vaſorum ſuorum, & omnia quæ habere poterat

in thesauris suis. Non fuit quod non monstraret eis Ezechias in domo sua, & in omni potestate sua,

14. Venit autem Isaïas Propheta ad Regem Ezechiam, dixitque ei : Quid dixerunt viri isti ? aut unde venerunt ad te ? Cui ait Ezechias : De terra longinqua venerunt ad me, de Babylone.

15. At ille respondit : Quid viderunt in domo tua ? Ait Ezechias : Omnia quæcunque sunt in domo mea, viderunt : nihil est quod non monstraverim eis in thesauris meis.

16. Dixit itaque Isaias Ezechiæ : Audi sermonem Domini :

17. Ecce dies venient, & auferentur omnia, quæ sunt in domo tua, & quæ condiderunt patres tui usque in diem hanc, in Babylonem, non remanebit quidquam, ait Dominus.

18. Sed & de

de tout ce qui étoit à luy, qu'il ne leur fit voir.

14. Le Prophéte Isaïe vint en suite trouver le Roy Ezéchias & luy dit : Que vous ont dit ces gens-là ? & d'où sont ils venus pour vous parler ? Ezéchias luy répondit : Ils sont venu me trouver d'un païs fort éloigné, *ils sont venus* de Babylone.

15. Isaïe luy dit : Qu'ont-ils vû dans vôtre maison ? Il n'y a rien dans tous mes tresors que je ne leur aye fait voir.

16. Alors Isaïe dit à Ezéchias : Ecoutez la parole du Seigneur.

17. Il viendra un temps que tout ce qui est dans vôtre maison, & tout ce que vos péres y ont amassé jusqu'à ce jour, sera transporté à Babylone, sans qu'il en demeure rien, dit le Seigneur.

18. Vos enfans mêmes qui

seront sortis de vous, que vous avez engendrez seront pris alors pour être Eunuques dans le palais de Babylone.

filiis tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur & erunt Eunuchi in palatio Regis Babylonis.

19. Ezéchias répondit à Isaïe: La parole du Seigneur que vous m'avez annoncée, est une parole juste: que la paix & la vérité regnent pendant les jours de ma vie.

19. Dixit Ezechias ad Isaiam: Bonus sermo Domini, quem locutus es: sit pax & veritas in diebus meis.

20. Le reste des actions d'Ezéchias, son grand courage, & de quelle maniére il fit faire une piscine & un aqueduc, pour donner des eaux à la ville, tout cela est écrit au livre des annales des Rois de Juda.

20. Reliqua autem sermonum Ezechiæ, & omnis fortitudo ejus, & quomodo fecerit piscinam, & aquæductum, & introduxerit aquas in civitatem, nónne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda?

21. Et Ezéchias dormit avec ses péres, & Manassé son fils regna en sa place.

21. Dormivitque Ezechias cum patribus suis, & regnavit Manasses filius ejus pro eo.

℣. 19. *Lettr.* Bonne.

SENS

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *EN ce temps-là Ezéchias fut malade à la mort, & le Prophéte Isaïe fils d'Amos le vint trouver, & luy dit : Donnez ordre à vôtre maison ; car vous ne vivrez pas davantage, & vous mourrez.*

Il eſt inutile de répéter en ce lieu ce que l'on a dit ailleurs touchant cette maladie d'Ezéchias, & ſa guériſon miraculeuſe, qui ſont rapportées preſque en mêmes termes dans les trente-huit & trente-neuviéme chapitres d'Iſaïe, dont on a déja donné l'explication. Nous ajoûterons icy ſeulement que les Hébreux, ſelon ſaint Jérôme, ont cru que la maladie d'Ezéchias pouvoit bien avoir été un effet de quelque ſecret élevement de ſon cœur, & de ce qu'il négligea, après la défaite des Aſſyriens, de chanter à la gloire du Seigneur un cantique d'action de graces à cauſe de cette grande victoire ; comme Moïſe en chanta un, lorſque Pharaon eut été enſeveli au fond de la mer ; & Débora après la mort de Siſara. Auſſi ſaint Jean Chryſoſtôme témoigne que Dieu avoit fait mourir exprès durant la nuit ce grand nombre d'Aſſyriens, afin qu'Ezéchias ne pût point s'en attribuer la gloire, & que ce Prince n'ayant pas laiſſé de s'élever, quoy qu'il n'eût rien contribué à cette victoire, il ſe ſeroit élevé beaucoup davantage, s'il y avoit eu la moindre part. Les mêmes Hébreux ajoû-

Hieron in Iſai. c. 39 tom 2. p. 281.

Exod. c. 15. Iudic c. 5

Tom 3. pag. 318. in Pſal. 117.

tent, selon saint Jérôme, que Dieu voulut avertir ce Prince de sa propre fragilité, par la maladie où il tomba; & qu'ensuite de cette épreuve & du miracle de sa guérison, il auroit dû, comme un Roy sage & pieux, se défendre de cet autre piége de l'orgueil qui se présenta depuis, lorsqu'il fut tenté de faire voir la magnificence de ses trésors aux Ambassadeurs que le Roy de Babylone luy envoyoit. On a en effet peine à comprendre comment un Prince qui venoit d'être délivré des mains de Sennachérib par un coup si miraculeux de la toute puissance de Dieu, & qui peu auparavant avoit été retiré de la porte de la mort avec un signe si éclattant de la grandeur de celuy qui le sauvoit, pût s'oublier si promptement, & s'élever dans la vûë de la magnificence de ses trésors. Mais enfin lorsqu'on se souvient de David même, cet homme qui fut selon le cœur de Dieu, & qui néanmoins, après tant de graces qu'il avoit reçûës, se laissa aller à un semblable élevement, & prit une satisfaction criminelle dans le dénombrement de la multitude presque innombrable de ses sujets, il faut reconnoître que ceux mêmes qui ont une véritable piété, & qui s'y sont soûtenus, comme ces deux Princes, dans le temps qu'ils paroissoient comme accablez par la puissance de leurs ennemis, ne devoient rien tant appréhender que les piéges sans comparaison plus dangereux, qui accompagnent la grande prospérité, & dont les plus justes ont beaucoup de peine à se garantir.

℣. 5. 6. *Voicy ce que dit le Seigneur le Dieu*

de David vôtre pére : J'ay entendu vôtre priére, & j'ay vû vos larmes ; & vous allez être guéri ; & j'ajoûteray encore quinze années aux jours de vôtre vie.

On peut faire icy, ce ſemble, une difficulté conſidérable, qui eſt que l'on ne conçoit pas d'abord comment le Seigneur luy fit dire par ſon Prophéte, *qu'il mourroit, & ne vivroit pas davantage*, puiſque la parole du Seigneur étant infaillible, il ſemble que ce Prince ne devoit pas être guéri ainſi qu'il le fut. Sur quoy néanmoins on peut répondre, comme fait ſaint Auguſtin, que ſelon les cauſes naturelles & la diſpoſition préſente d'Ezéchias, il étoit frappé à mort ; & ne pouvoit recouvrer ſa ſanté que par un miracle ; & que c'eſt pour cela même que Dieu luy fait déclarer par ſon Prophéte ; *qu'il ne peut point vivre davantage* ; c'eſt-à-dire ſelon les regles ordinaires de la nature ; car comme il avoit prévû & réſolu de toute éternité de le guérir, afin ſans doute qu'il pût accomplir la vérité de ſa promeſſe touchant le Meſſie ; il vouloit que ce miracle fût accordé à la priére & aux larmes de ce Prince, qui devoit pour ce ſujet être averti des approches de ſa mort. *Qui ex æternitate noverat quid illo tempore facturus erat, ſic eum oraturum ; ut tali orationi vitam concedi oporteret, ille itaque præſciebat, cujus præſcientia falli non poterat.* Que ſi l'on demande pourquoy Dieu qui ne pouvoit pas manquer d'accomplir ce qu'il avoit ſi ſolemnellement promis à David, n'arrêta point plûtôt, comme il luy auroit été facile, la cauſe de cette

Auguſt. de Geneſ. ad lit. lib. 6 17. tom. 3 p. 236. Gregorius Magnus ; Moralu lib. 11. 18.

maladie mortelle d'Ezéchias, ce n'eſt point à nous d'approfondir ſes conſeils qui ſont élevez infiniment au deſſus de nos penſées. Il ſuffit de dire qu'il fit ſans doute éclatter beaucoup davantage ſa puiſſance & ſa bonté, en laiſſant aller ce Prince ſelon le cours de la nature juſqu'aux portes de la mort, pour l'en retirer enſuite d'une maniére ſi miraculeuſe, que s'il l'en eût empêché, ſans que l'on s'en apperçût; puiſqu'il faiſoit en cela remarquer plus ſenſiblement à ceux qui avoient l'eſpérance du Meſſie, comme ſaint Jérôme témoigne que l'avoit ce Prince, que le ciel & la terre avec toute la nature ſeroient plûtôt renverſez, ainſi qu'il l'a dit depuis, que non pas que la vérité de ſa parole pût manquer d'être accomplie; & c'eſt ce dont nous allons voir une preuve très-éclatante dans ce ſigne extraordinaire & ſurnaturel dont il eſt parlé icy. Mais il eſt bon d'ajoûter auparavant, que la fermeté inviolable de la parole de Dieu doit être pour nous & un ſujet de frayeur, & un modelle pour nôtre conduite. Nous devons donc craindre un Dieu, lorſqu'il nous parle; parce que ce qu'il nous dit doit néceſſairement s'accomplir, & que tous les déguiſemens de nôtre amour propre ne pourront changer les regles immuables de ſa verité. Mais nous devons nous régler encore ſur cette immobilité des promeſſes que Dieu nous a faites, nous conduiſant véritablement comme des enfans dignes de celuy qui daigne prendre la qualité de nôtre pére, & étant fermes de nôtre côté à accomplir avec l'aſſiſtance de ſa grace les

paroles que nous luy avons données de le reconnoître pour nôtre Dieu, & de l'aimer de tout nôtre cœur.

V. 8. 9. *Ezéchias avoit dit d'abord à Isaïe : Quel signe auray-je que le Seigneur me guérira ? Isaïe luy répondit : Voicy le signe que le Seigneur vous donnera : Voulez-vous que l'ombre du soleil s'avance de dix lignes, ou qu'elle retourne au contraire de dix degrez ?*

Il n'est point parlé ni dans les Paralipoménes, ni dans Isaïe, de la demande d'Ezéchias touchant ce signe ; & il est dit simplement que Dieu luy donna un signe. Mais on pourroit croire, selon la pensée d'un sçavant Autheur, que le Prophéte avoit peut-être dit au Roy, ainsi qu'autrefois à Achas son pére : *Demandez un signe* ; & que le Roy répondit ce qui est marqué icy : *Quel sera le signe* par lequel je connoîtray *que le Seigneur me guérira ?* Et en ce cas, dit le même Auteur, on ne peut point accuser ce Prince d'un manque de foy, mais on doit plûtôt reconnoître son obéïssance, en comparant sa conduite à celle d'Achas son pére, qui offença Dieu par son orgüeil, lorsqu'il refusa d'obéir à l'ordre qu'il luy donnoit de luy demander un signe. Que si au contraire Ezéchias demanda à Dieu de luy-même, qu'il voulût bien luy donner un signe de ce miracle qu'il luy promettoit de sa guérison, comme saint Jérôme l'a cru, & l'en a même blâmé, il sembleroit cependant que l'on pourroit excuser ce Prince, comme Abraham & Gédéon, dont le premier, quoy qu'il soit nommé le pére de tous les fidelles, demanda aussi à Dieu comment il

Estius in hunc loc.

Isai. c. 7.

Hieron. Dialog. contr. Pelag. lib. 1. tom. 1. p. 868.

pourroit connoître qu'il entreroit en poſſeſſion de la terre qu'il luy promettoit. Sur quoy, comme on l'a fait voir en expliquant cet endroit de la Geneſe, ſaint Auguſtin a très-judicieuſement remarqué que ce grand homme, dont l'Ecriture venoit de dire *qu'il avoit cru à la parole de Dieu* touchant la poſtérité innombrable qu'il luy promettoit, *& que cette foy luy fut imputée à juſtice*, n'avoit garde de manquer de foy touchant cette ſeconde promeſſe qui regardoit la poſſeſſion d'une terre particuliére ; mais qu'il ſouhaittoit ſeulement que Dieu voulût luy faire connoître par quelque ſigne la maniére dont s'accompliroit la vérité de ſa promeſſe. *Ut ei rei quam crediderat aliqua ſimilitudo adhiberetur, quâ ejus modus agnoſceretur.* Mais il paroît plus probable que ce fut Dieu même qui inſpira à Ezéchias le déſir de luy demander un ſigne de ſa guériſon & de l'accompliſſement de ſes promeſſes touchant le Meſſie ; puiſqu'il ſemble qu'il n'eût pas voulu récompenſer l'infidélité de ce Prince par un miracle auſſi étonnant que celuy de faire rétrograder & retourner en arriere le ſoleil même, & luy marquer en quelque façon par ce prodige, non ſeulement la facilité qu'il auroit à reculer & à éloigner l'heure de ſa mort, mais encore l'étonnement où ſeroit toute la nature, lorſqu'elle verroit s'accomplir la parole du Seigneur dans la naiſſance du vray ſoleil de juſtice, qui devoit naître de la race de David, & par conſéquent de la race d'Ezéchias, lequel pour cette raiſon devoit être, comme on l'a dit, rétabli dans ſa ſanté.

Geneſ. c. 15. 6.
Aug. de Civ. Dei lib. 16. cap. 24.

Car il eſt viſible que ce prodige de l'interruption du cours du ſoleil ne pouvoit pas regarder la ſeule perſonne d'Ezéchias, mais beaucoup plus, comme le dit ſaint Ambroiſe, celle du Meſſie tout brillant de la lumiére de ſa juſtice, qui devoit par ſa préſence éclairer tous les degrez de l'ancien & du nouveau Teſtament, compris ſous le nombre myſtérieux de quinze, par leſquels nôtre foy s'éleve juſqu'à la vie éternelle. *Significabatur enim venturus ſol juſticiæ, qui gradus quindecim veteris & novi Teſtamenti illuminaturus eſſet præſcientiæ ſuæ lumine, quibus noſtra fides ad vitam aſcendit æternam.* *Ambroſ. Ep. lib. 6. epiſt. 58. tom. 5. pag. 315.*

Quelques Interprétes ont cru néanmoins qu'il n'étoit rien arrivé d'extraordinaire dans le cours du ſoleil & du jour, mais à l'ombre ſeulement que marquoit le ſtyle du cadran du Roy Achas. Et en effet il eſt ſeulement parlé en ce lieu de l'ombre, & non du ſoleil. Mais il eſt dit expreſſément dans Iſaïe & dans l'Eccléſiaſtique, *que le ſoleil retourna & recula de dix lignes par les degrez mêmes par leſquels il étoit déja deſcendu.* Et dans les Paralipoménes il eſt dit qu'on envoya à Ezéchias des Ambaſſadeurs de Babylone, pour l'interroger touchant le prodige qui avoit paru ſur la terre; ce qui marque viſiblement que le ſoleil même retourna en arriere, & que ce prodige fut univerſel. *Iſai. cap. 38. 8. Eccl. cap. 48. 2. Paral. c. 32. 31.*

CHAPITRE XXI.

1. MANASSÉ avoit douze ans lorſqu'il commença à regner, & il regna cinquante cinq ans dans Jéruſalem. Sa mére s'appeloit Haphſiba.

2. Il fit le mal devant le Seigneur; & il adora les idoles *abominables* des nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Iſraël.

3. Il rebâtit les haut lieux que ſon pére Ezéchias avoit détruits. Il dreſſa des autels à Baal. Il fit planter des grands-bois, comme avoit fait Achab Roy d'Iſraël; Il adora tous les aſtres du ciel & il leur ſacrifia.

4. Il bâtit auſſi des autels dans la maiſon du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit : J'établiray mon nom dans Jéruſalem.

1. DUODECIM annorum erat Manaſſes cùm regnare cœpiſſet, & quinquaginta quinque annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Haphſiba.

2. Fecítque malum in conſpectu Domini, juxta idola Gentium, quas delevit Dominus à facie filiorum Iſraël.

3. Converſuſque eſt, & ædificavit excelſa, quæ diſſipaverat Ezechias pater ejus: & erexit aras Baal, & fecit lucos ſicut fecerat Achab Rex Iſraël, & adoravit omnem militiam cœli, & coluit eam.

4. Extruxítque aras in domo Domini, de qua dixit Dominus : In Jeruſalem ponam nomen meum.

℣. 2. *Hebr.* abominationes *pro* idolis

℣ 3. *Lettr.* Converſuſqueeſt, & ædificavit, *id eſt*, iterum ædificavit. *Hebraiſm.*

5. Et extruxit altaria universæ militiæ cæli in duobus atriis templi Domini.

5. Et il dressa des autels à tous les astres" du ciel dans les deux parvis du Temple du Seigneur.

6. Et traduxit filium suum per ignem : & ariolatus est, & observavit auguria,& fecit pythones , & aruspices multiplicavit, ut faceret malum coram Domino , & irritaret eum.

6. Il fit passer son fils par le feu , il aima les divinations , il observa les augures, & il institua ceux qu'on appelle " Pythons , & il multiplia les enchanteurs pour commettre le mal aux yeux du Seigneur & pour l'irriter.

7. Posuit quoque idolum luci,quem fecerat, in templo Domini ; super quod locutus est Dominus ad David,& ad Salomonem filium ejus : In templo hoc , & in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribubus Israël , ponam nomen meum in sempiternum.

7. Il mit aussi l'idole du grand bois qu'il avoit planté, dans le Temple du Seigneur , duquel le Seigneur avoit dit à David & à Salomon son fils : Dans ce Temple & dans Jérusalem que j'ay choisie d'entre toutes les Tribus d'Israël , j'établiray mon nom pour jamais.

8. Et ultrà non faciam commoveri pedem Israël de terra , quam dedi patribus eorum : si tamen custodierint opera omnia quæ præcepi eis , & universam

8. Et je ne permettray point qu'Israël mette le pied hors de la terre que j'ay donnée à leurs péres pourvû qu'ils gardent tout ce que je leur ay commandé , & toute la loy que mon serviteur Moï-

℣. 5. *Lett.* A toute la milice.

℣. 6. *Expl.* Ventri loquos, Magos per quos dæmon responsa dabat. *Synops.*

se leur a donnée.

legem, quam mandavit eis servus meus Moyses.

9. Et cependant ils n'ont point écouté le Seigneur; mais ils se sont laissé séduire à Manassé pour faire encore plus de mal que n'en avoient fait les nations que le Seigneur a exterminées à l'entrée des enfans d'Israël.

9. Illi verò non audierunt: sed seducti sunt à Manasse, ut facerent malum, super Gentes quas contrivit Dominus à facie filiorum Israël.

10. Le Seigneur a parlé en suite par tous les Prophétes & il a dit:

10. Locutúsque est Dominus in manu servorum suorum Prophetarum, dicens:

11. Parce que Manassé Roy de Juda a commis ces abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avoient fait avant luy, & qu'il a fait pécher Juda par ses infamies:

11. Quia fecit Manasses Rex Juda abominationes istas pessimas, super omnia quæ fecerunt Amorrhæi ante eum, & peccare fecit etiam Judam in immunditiis suis:

12. voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël: Je vas faire fondre des maux sur Jérusalem & sur Juda *qui feront si grands* que quiconque les entendra il se formera un étourdissement dans ses

12. propterea hæc dicit Dominus Deus Israël: Ecce ego inducam mala super Jerusalem & Judam: ut quicunque audierit, tinniant ambæ aures ejus.

✠. 12. *Lettr.* Tinniant ambæ aures ejus. *Hoc proverbialiter dicitur* pro *consternari, & obstupefieri in re gravi, & horrenda.* Syn.

deux oreilles.

13. Et extendam super Jerusalem funiculum Samariæ, & pondus domus Achab : & delebo Jerusalem, sicut deleri solent tabulæ: & delens vertam, & ducam crebriùs stylum super faciem ejus.

13. J'étendray sur Jérusalem le cordeau de Samarie & le poids de la maison d'Achab; j'effaceray Jérusalem comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes; je passeray & repasseray souvent la plume de fer par dessus, afin qu'il n'en demeure rien.

14. Dimittam verò reliquias hereditatis meæ,& tradam eas in manus inimicorum ejus : erúntque in vastitatem, & in rapinam cunctis adversaris suis:

14. J'abandonneray les restes de mon héritage & les livreray entre les mains de leurs ennemis, & tous ceux qui les haïssent les pilleront & les ravageront,

15. eò quòd fecerint malum coram me, & perseveraverint irritantes me, ex die qua egressi sunt patres eorum ex Ægypto, usque ad hanc diem.

15. parce qu'ils ont commis le mal devant moy, & qu'ils ont continué à m'irriter depuis le jour que leurs péres sortirent de l'Egypte jusques aujourd'huy.

16. Insuper & sanguinem innoxium fudit Manasses multum nimis, donec impleret Jerusalem usque ad os : absque peccatis suis, quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.

16. Manassé répandit de plus des ruisseaux de sang innocent jusqu'à en remplir toute la ville de Jérusalem, outre ses autres péchez par lesquels il avoit fait pécher Juda pour commettre le mal devant le Seigneur.

17. Reliqua au-

17. Le reste des actions

de Manaſſé tout ce qu'il fit & le péché qu'il a commis eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda.

tem ſermonum Manaſſe, & univerſa quæ fecit & peccatum ejus, quod peccavit, nónne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum Regum Juda?

18. Et Manaſſé dormit avec ſes péres, & il fut enſéveli dans le Jardin de ſa maiſon, dans le jardin d'Oza & Amon ſon fils régna en ſa place.

18. Dormivítque Manaſſes cum patribus ſuis, & ſepultus eſt in horto domus ſuæ, in horto Oza: & regnavit Amon filius ejus pro eo.

19. Amon avoit vingt-deux ans lors qu'il commença à regner, & il regna deux ans dans Jéruſalem, ſa mére s'appeloit Meſſalémeth, & elle étoit fille de Harus de Jétéba.

19. Viginti duorum annorum erat Amon cùm regnare cœpiſſet: duobus quoque annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Meſſalemeth, filia Harus de Jeteba.

20. Il fit le mal devant le Seigneur comme avoit fait Manaſſé ſon pére.

20. Fecítque malum in conſpectu Domini, ſicut fecerat Manaſſes pater ejus.

21. Il marcha dans toutes les voyes par leſquelles ſon pére avoit marché. Il revéra les mêmes abominations que ſon pére avoit révérées, & il les adora comme luy;

21. Et ambulavit in omni viâ, per quam ambulaverat pater ejus: ſervivítque immunditiis, quibus ſerviérat pater ejus, & adoravit eas,

22. Il abandonna le Dieu de ſes péres, & il ne marcha

22. & dereliquit Dominum Deum

patrum suorum, & non ambulavit in via Domini.

point dans la voye du Seigneur.

23. Tetenderúntque ei insidias servi sui, & interfecerunt Regem in domo sua.

23. Ses serviteurs luy dreſſérent des embûches & ils le tuérent dans ſa maiſon.

24. Percussit autem populus terræ, omnes qui conjuraverant contra Regem Amon: & constituerunt sibi Regem Josiam filium ejus pro eo.

24. Mais le peuple tua tous ceux qui avoient conſpiré contre le Roy Amon; & il établit Joſias ſon fils pour regner en ſa place.

25. Reliqua autem sermonum Amon quæ fecit, nónne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda?

25. Le reſte des actions d'Amon eſt décrit au livre des Annales des Rois de Juda.

26. Sepelierúntque eum in sepulchro suo, in horto Oza: & regnavit Josias filius ejus pro eo.

26. Il fut enſéveli en ſon ſepulchre dans le Jardin d'Oza, & Joſias regna en ſa place.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *MANASSE' fit le mal devant le Seigneur, &c.*

Il paroît par là, dit un ancien Pére, que ce n'eſt pas la nature, mais la volonté qui a l'empire dans l'homme; & l'on ne peut voir

Theodor. in 4. Reg. quæſt. 53.

un Manassé quitter la conduite si pieuse de son pére, pour marcher par un chemin entiérement opposé, qu'on ne reconnoisse que c'est cette volonté de l'homme qui tient comme le gouvernail de sa vie, & qui la rend ou bonne ou méchante; selon qu'elle se porte au vice ou à la vertu. Que les libertins donc & les impies soient confondus, lorsqu'ils accusent la nature, comme si elle leur imposoit une espéce de nécessité de pécher; puisqu'ils peuvent être convaincus du contraire par les deux exemples presque également étonnans, & d'Ezéchias, qui étant né d'un pére impie, se porta de tout son cœur à la piété; & de Manasse son fils, qui s'éloigna de la vertu de son pére, pour s'abandonner à toutes sortes d'impiétez & d'abominations. Mais si c'est cette volonté qui conduit l'homme dans tous ses pas & dans toutes les démarches qu'il fait vers la vie ou vers la mort, elle est elle-même conduite par l'Esprit de Dieu; toutes les fois qu'elle s'éleve au dessus de la corruption de sa nature. Et c'est pour cette raison que le Prophéte demandoit à Dieu qu'il le conduisît dans ses voyes, & qu'il le fît marcher droit dans sa vérité. *Utinam diriguntur viæ meæ ad custodiendas justificationes tuas. Dirige me in veritate tuâ, & docè me.*

Psal. 118. *Item.* 24. 5.

℣. 11. 12. *Parce que Manassé Roy de Juda a commis ces abominations encore plus déteſtables que tout ce que les Amorrhéens avoient fait avant luy; & qu'il a fait pécher Juda par ſes infamies, je vas faire fondre des maux ſur Jéruſalem, &c.*

L'Ecriture n'a pas marqué sans sujet, que ce Prince avoit commis de plus grandes abominations que les Amorrhéens mêmes ; & elle a voulu sans doute nous faire comprendre par cet exemple de la conduite détestable du fils d'un Roy si pieux, jusqu'à quels excès se peuvent porter ceux qui renoncent à la piété, dans laquelle ont marché leurs péres. Car il n'en est pas de ces personnes, comme des autres qui n'ont jamais connu Dieu, & qui ont toûjours suivi l'égarement de leurs anciennes superstitions ; puis qu'ayant volontairement étouffé au fond de leur cœur la lumiére de la vérité & les sentimens de la piété, il se forme en eux des ténebres plus épaisses & une corruption plus effroyable que dans les Payens. Ce qui a fait dire si souvent à JESUS-CHRIST parlant aux Juifs, que les idolâtres seront traittez moins sévérement à la fin du monde, que ceux qui ont mépriſé les effets de sa bonté envers eux. Aussi nous voyons en cet endroit que Dieu déclare que c'est à cause de ces abominations de Manassé Roy de Juda, qu'il va faire fondre les plus grands maux sur la ville de Jérusalem. Ce n'étoit pas, comme dit fort bien un sçavant Autheur, que ses sujets ne méritassent aussi ces grands châtimens ; mais outre qu'il avoit dégénéré si honteusement de la piété de son pére, les crimes mêmes de son peuple luy étoient tous imputez, comme à leur principe, puisque ce fut luy, dit l'Ecriture, *qui fit pécher Juda par ſes infamies.* *Est us in hunc loc.,*

V. 13. 14. *J'étendray ſur Jéruſalem le cordeau*

de Samarie, & feray tomber sur elle le poids de la maison d'Achab. J'effaceray Jerusalem, comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes; je passeray & repasseray souvent la plume de fer par dessus, afin qu'il n'en demeure rien.

Cette expression métaphorique signifie la même chose qui est marquée dans l'Evangile en ces termes : *On se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres.* Ainsi Dieu menace Jérusalem de la mesurer de la même maniére que Samarie ; c'est à dire de traitter le Royaume de Juda avec la même sévérité qu'il avoit traitté le Royaume d'Israël, en le livrant tout à-fait entre les mains de ses ennemis. Et il luy déclare encore qu'il l'accablera par le poids d'un châtiment semblable à celuy dont il a puni la maison d'Achab ; ce qui toutefois doit s'entendre de telle sorte, que la lampe de David, selon l'expression de l'Ecriture, ne soit pas éteinte ; c'est-à-dire, qu'il luy reste jusqu'à la fin des descendans d'où puisse naître celuy qui doit délivrer tout Israël. Quant à cette derniére métaphore du style de fer, dont Dieu dit qu'il se servira pour effacer cette ville ingratte, comme on effaçoit anciennement avec un des côtez de ce style ce qu'on avoit imprimé avec l'autre sur la cire des tablettes, elle exprime admirablement ce que l'on vit arriver depuis, lorsque la sévérité de la divine justice, representée par ce style de fer qu'on fait passer & repasser diverses fois sur la cire écrite, se fit sentir plusieurs fois de suite à

Marc. c. 4. 24.

Jérusalem,

Jérusalem, tantôt par la triste captivité du Roy Manassé, qui fut enlevé à Babylone, & mis en prison avec un grand nombre des principaux d'entre les Juifs; tantôt par l'exil du Roy Joachas que Pharaon-Néchao fit prisonnier & emmena avec luy en Egypte; tantôt par la honteuse servitude de Joakim & de Joachin son fils & son successeur, qui furent tous-deux l'un après l'autre emmenez captifs par Nabuchodonosor à Babylone, avec dix mille des plus nobles d'Israel & des plus braves Officiers; & enfin par la ruïne entiére & l'incendie de Jerusalem & du Temple, & l'enlevement de tous les Juifs en Caldée, qui arriva en l'année onziéme du régne de Sédécias. Ce fut là comme le dernier accomplissement de cette menace que le Seigneur avoit faite à Jérusalem, *de passer & de repasser souvent le style de fer par dessus, afin qu'il n'en restât rien*, comme on aura lieu d'en parler plus particuliérement dans la suite.

1. Paralip. 33. 11.

4. Reg. c. 23. 33.

2. Paralip. 36. 4. & 5. v. 1. 14 16. c. 25. v. 9. &c.

V. 16. *Manassé répandit de plus des ruisseaux de sang innocent, jusqu'à en remplir toute la ville de Jérusalem.*

Un ancien témoigne que ce Prince impie & cruel ne répandit pas seulement le sang innocent; mais qu'il faisoit principalement mourir ceux qui combattoient pour la piété, & qui le menaçoient de la colére de Dieu. Et c'est une ancienne tradition rapportée par les Péres, que le Prophéte Isaïe fut de ce nombre, ayant été scié en deux avec une scie de bois. Il falloit, comme remarque Tertullien, une patience aussi ferme que celle de ce gé-

Theodor. 4. Reg. quæst. 54. Tertul. de patient. c. 14. Aug. de civ. Dei, lib. 18. c. 24.

néreux Prédicateur de la vérité, pour souffrir un tel supplice, plûtôt que de trahir la cause de Dieu. *His patientiæ viribus secatur Isaïas, & de Domino non tacet.* Les hommes charnels qui bornoient leurs espérances au siecle présent, le crurent sans doute bien malheureux d'avoir fini une vie si glorieuse par une mort si infame. Mais en mourant de la sorte pour la vérité & pour la gloire de son divin maître, il étoit sans comparaison plus heureux que le Prince qui le traittoit si cruellement, & qui eut depuis la honte de se voir dépossédé de son Royaume, emmené captif à Babylone, & mis en prison.

Hieron. in Sophon. c. 1. v. 1.

Le livre des Rois ne dit rien de la pénitence que fit Manassé de tant de crimes, de son heureuse conversion, & du pardon qu'il obtint de l'indulgence du Seigneur. Mais nous

2. Para. lip. 33. 12.

aurons lieu d'en parler sur les Paralipoménes, & nous y verrons avec admiration l'un des effets les plus surprenans de l'infinie miséricorde de Dieu envers les plus grands pécheurs, afin que nul homme, quelque impie & abandonné qu'il ait été, ne desespere de la bonté d'un Dieu tout-puissant, pourvû qu'il retourne à luy, comme fit ce Prince, dans l'abbaissement d'un cœur brisé par la pénitence.

CHAPITRE XXII.

1. JOSIAS avoit huit ans lors qu'il commença à

1. OCTO annorum erat Jo-

sias cùm regnare cœpisset, triginta & uno anno regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Idida, filia Hadaïa de Besecath.

2. Fecitque quod placitum erat coram Domino, & ambulavit per omnes vias David patris sui: non declinavit ad dexteram, sive ad sinistram.

3. Anno autem octavo decimo Regis Josiæ, misit Rex Saphan filium Assia, filii Messulam, scribam templi Domini, dicens ei:

4. Vade ad Helciam Sacerdotem magnum, ut conflетur pecunia, quæ illata est in templum Domini quam collegerunt janitores templi à populo,

5. detúrque fabris per præpositos domus Domini: qui & distribuant eam his qui operantur in templo Domini, ad instauranda sartatecta templi:

6. tignariis videlicet & cæmentariis, & iis qui interrupta

regner, & il regna trente & un an à Jérusalem. Sa mére s'appeloit Idida, & elle étoit fille de Hadaïa de Bésecath.

2. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & il marcha dans toutes les voyes de David son pére sans se détourner ni à droit ni à gauche.

3. La dixhuitiéme année de son régne, il envoya Saphan fils d'Assia, fils de Messulam Sécretaire du temple du Seigneur.

4. Et il luy dit: Allez trouver le grand Prêtre Helcias, afin qu'il fasse amasser tout l'argent qui a été porté au temple du Seigneur que les portiers du temple ont reçû du peuple;

5. & que les maîtres de la maison du Seigneur le donnent aux entrepreneurs, afin qu'ils le distribuent à ceux qui travaillent aux réparations du temple du Seigneur,

6. aux charpentiers, aux massons, & à ceux qui rétablissent les murs entr'ou-

verts, afin qu'on en achette auſſi du bois, & qu'on tire des pierres des carrieres pour rétablir le temple du Seigneur.

componunt : & ut emantur ligna, & lapides de lapicidinis, ad inſtaurandum templum Domini.

7. Qu'on ne leur faſſe point néanmoins rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent, mais qu'ils en ſoient les maîtres, & qu'on ſe repoſe ſur leur bonne foy.

7. Veruntamen non ſupputetur eis argentum quod accipiunt, ſed in poteſtate habeant, & in fide.

8. Alors le grand Prêtre Helcias dit à Saphan Secretaire : J'ay trouvé un livre de la loy dans le temple du Seigneur ; & il donna ce livre à Saphan qui le lût.

8. Dixit autem Helcias Pontifex ad Saphan ſcribam : librum legis reperi in domo Domini : dedítque Helcias volumen Saphan, qui & legit illud.

9. Saphan ſecretaire revint enſuite trouver le Roy pour luy rendre compte de ce qu'il luy avoit commandé & il luy dit : Vos ſerviteurs ont amaſſé tout l'argent qui s'eſt trouvé dans la maiſon du Seigneur, & ils l'ont donné aux Intendans des bâtimens du temple du Seigneur pour le diſtribuer aux ouvriers.

9. Venit quoque Saphan ſcriba ad Regem, & renunciavit ei quod præceperat, & ait : Conflaverunt ſervi tui pecuniam, quæ reperta eſt in domo Domini: & dederunt ut diſtribueretur fabris à præfectis operum templi Domini.

10. Saphan Sécretaire dit encore au Roy : Le Pontife Helcias m'a donné auſſi un livre ; Et il le lût devant

10. Narravit quoque Saphan ſcriba Regi, dicens : librum dedit mihi

Helcias Sacerdos. Quem cum legisset Saphan coram Rege,

11. & audisset Rex verba libri legis Domini, scidit vestimenta sua.

12. Et præcepit Helciæ Sacerdoti, & Ahicam filio Saphan, & Achobor filio Micha, & Saphan scribæ, & Asaiæ servo Regis, dicens :

13. Ite & consulite Dominum super me, & super populo, & super omni Juda, de verbis voluminis istius, quod inventum est: magna enim ira Domini succensa est contra nos: quia non audierunt patres nostri verba libri hujus, ut facerent omne quod scriptum est nobis.

14. Ierunt itaque, Helcias Sacerdos, & Ahicam, & Achobor, & Saphan, & Asaia, ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Thecuæ, filii Araas custodis vestium, quæ habitabat in Jerusalem

le Roy.

11. Le Roy ayant écouté ces paroles du livre de la loy du Seigneur, déchira ses vêtemens,

12. & il dit au grand Prêtre Helcias, à Ahican fils de Saphan, à Achobor fils de Micha, à Saphan secrétaire & à Asaïas serviteur du Roy :

13. Allez, consultez le Seigneur sur ce qui me regarde, & tout le peuple, & tout Juda touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé. Car la colére du Seigneur s'est embrasée contre nous : parce que nos péres n'ont point écoûté les paroles de ce livre, & n'ont point fait ce qui nous avoit été prescrit.

14. Alors le grand Prêtre Helcias, Ahican, Achobor, Saphan, & Asaïas allérent trouver Holda la Prophétesse femme de Sellum, fils de Thécuas, fils d'Araas gardien des vêtemens, qui demeuroit dans

Jéruſalem dans la "Seconde enceinte de la ville. Ils luy parlérent ſelon l'ordre du Roy.

in Secunda : locutique ſunt ad eam.

15. Holda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : Dittes à l'homme qui vous a envoyez vers moy :

15. Et illa reſpondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Iſraël, Dicite viro, qui miſit vos ad me:

16. Voici ce que dit le Seigneur : Je vas faire tomber ſur ce lieu & ſur ſes habitans tous les maux que le Roy de Juda a lûs dans ce livre de la loy :

16. Hæc dicit Dominus : Ecce, ego adducam mala ſuper locum iſtum, & ſuper habitatores ejus, omnia verba legis quæ legit Rex Juda:

17. parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont ſacrifié à des dieux étrangers, & qu'ils m'ont irrité généralement par toutes leurs œuvres". Et mon indignation s'allumera de telle ſorte contre ce lieu, qu'il n'y aura rien qui la puiſſe éteindre.

17. quia dereliquerunt me, & ſacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum ſuarum: & ſuccendetur indignatio mea in loco hoc, & non extinguetur.

18. Mais pour le Roy de Juda qui vous a envoyé conſulter le Seigneur, vous luy direz : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : Parce que vous avez écouté

18. Regi autem Juda, qui miſit vos ut conſuleretis Dominum, ſic dicetis : Hæc dicit Dominus Deus Iſraël : Pro eo quòd audiſti verba

℣. 14. *Expl.* Il n'y a point de doute, dit ſaint Jérôme, que cela ne ſignifie la partie intérieure de la ville enceinte d'un ſecond mur. *Adverſ. Pelagian. lib. 2 tom. 1. pag. 869.*

℣. 17. *Leitr.* par les œuvres de leurs mains.

voluminis,

19. & perterritum est cor tuum, & humiliatus es coram Domino, auditis sermonibus contra locum istum, & habitatores ejus, quòd videlicet fierent in stuporem & in maledictum : & scidisti vestimenta tua, & flevisti coram me, & ego audivi, ait Dominus.

20. Idcirco colligam te ad patres tuos, & colligeris ad sepulchrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus sum super locum istum.

les paroles de ce livre,

19. que vôtre cœur en a été épouvanté, que vous vous êtes humilié devant le Seigneur après avoir appris les maux dont il menace cette ville & ses habitans en les assurant qu'ils deviendront un jour l'étonnement & l'éxécration *de toute la terre :* & parce que vous avez déchiré vos vêtemens & pleuré devant moy, j'ay écouté vôtre priere dit le Seigneur.

20. C'est pourquoy je vous feray reposer avec vos péres, & vous serez enséveli en paix, afin que vos yeux ne voient point les maux que je dois faire tomber sur cette ville.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *JOSIAS fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & il marcha dans toutes les voyes de David son pére, sans se détourner ni à droit ni à gauche.*

Saint Jérôme nous fait remarquer que ce Prince fut proprement le dernier Roy de Juda, parce que les autres Princes ses fils & Hieron. ib. v. 1.

ſes petits-fils, qui régnerent après luy, ne doivent pas tant être regardez comme de vrais Rois, que comme de miſérables objets du mépris & des inſultes, tant du Roy d'Egypte, que des Caldéens; comme des victimes de la cruauté des ennemis du peuple de Dieu; & comme d'illuſtres trophées de la victoire des Rois étrangers, dont ils étoient devenus captifs. Dieu voulut, comme le remarque le même Pére, que ce Prince qui devoit être le dernier Roy, fût un Roy juſte & pieux, afin que ſon peuple qui ſembloit pouvoir s'excuſer en quelque ſorte ſous les méchans Princes, en diſant: Nous voulons ſervir le vray Dieu, mais nous en ſommes empêchez par la puiſſance & par l'exemple de nos Rois; n'eût plus aucun lieu d'excuſer ſon impiété, & que perſévérant comme il fit dans l'idolatrie, nonobſtant le zéle ſi ſaint de Joſias pour la gloire de la maiſon du Seigneur, il fût convaincu de la juſtice de la colére de Dieu, & de l'arrêt qu'il prononça touchant la ruïne de Jéruſalem, la captivité de Juda, & la victoire de Nabuchodonoſor: *Quia populus poterat ſe excuſare in Regibus malis, & dicere: Nos volumus ſervire Deo, ſed prohibemur à Regibus; datur Rex juſtus, quo Zelante domum Domini, & populo nihilominùs in idolorum cultu perſeverante, juſta iræ cauſa profertur à Domino.*

Ce Prince paroît en effet avoir été le plus
4. Reg. 23. 25. ſaint de tous les Rois de Juda depuis David, puiſqu'il eſt le ſeul de qui la ſainte Ecriture a dit; *Qu'il n'y en eut point qui retournât comme luy au Seigneur de tout ſon cœur, de tout*

te ſon ame, & de toute ſa force, ſelon toute la Loy de Moïſe.

℣. 8. *Alors le Grand-Prêtre Helcias dit à Saphan Secrétaire : J'ay trouvé un Livre de la Loy dans le Temple du Seigneur.*

On a déja dit dans l'explication du Déütéronome, que ſelon la plûpart des Interprétes anciens & nouveaux, ce Livre qui fut trouvé, comme dit ſaint Chryſoſtome, abandonné & négligé, étoit celuy du Déütéronome même, où Moïſe parle à ſon peuple en Prophéte, & luy annonce avec des expreſſions propres à Dieu ſeul, & capables d'imprimer de la terreur aux eſprits les plus impies, tous les malheurs qui doivent fondre ſur eux, s'ils violoient ſes divins préceptes, comme on en voyoit déja l'accompliſſement en la perſonne des Rois d'Iſraël & de tous leurs peuples emmenez en Aſſyrie.

Chryſoſt. in Matth. hom. 9. tom. 1. pag. 104. Theodor. 4. Reg. quæſt. 54

℣. 11. 12. &c. *Le Roy ayant écouté ces paroles du Livre de la Loy du Seigneur, déchira ſes vêtemens, & il dit au Grand-Prêtre... Allez conſulter le Seigneur ſur ce qui me regarde.*

Combien de fois les autres Princes avoient-ils auſſi entendu ces mêmes paroles de la Loy de Dieu, lorſqu'en les établiſſant ſur le thrône on leur preſentoit ce Livre même du Déütéronôme, ſelon que Dieu l'avoit ordonné, afin qu'ils l'euſſent continuellement devant les yeux ? Et d'où vient que la lecture de ce Livre de Moïſe qui fut capable de porter Joſias à déchirer ſes vêtemens, dans la vûë de cet effroyable mépris que l'on faiſoit des or-

Deuter. c. 17. 18.

donnances & des menaces d'un Dieu, n'avoit point frappé la plûpart des autres, ſinon parce que l'impiété rendoit les uns également ſourds & aveugles; & que l'humble piété des autres les rendoit dociles à la voix de Dieu, dont la lumiére & la grace avoit déja pénétré le fond de leurs cœurs? C'eſt ſans doute une excélente marque, lorſqu'on voit un Prince étonné ſalutairement par la parole du Seigneur de tout l'univers. Et ſi jamais ils ont eu ſujet de l'être, c'étoit en voyant comme Joſias le commencement de tous les malheurs dont Moïſe avoit menacé le peuple de Dieu ſi long-temps auparavant dans ce Livre dont nous parlons. C'étoit alors que la parole d'un
Pſal. 2. grand Roy ſembloit s'adreſſer à eux plus particuliérement, lorſqu'il donnoit cet avis aux Princes : *Et maintenant*, leur dit-il, c'eſt-à-dire au moins à préſent, *ô Rois ; ayez une vraie intelligence ; inſtruiſez vous de vos devoirs, vous qui êtes établis juges de la terre. Servez avec crainte le Seigneur, & réjoüiſſez vous en luy avec une ſainte frayeur. Attachez vous à ſa diſcipline, de peur qu'il ne ſe mette en colére, & que vous ne périſſiez* en ſortant *de la juſtice de ſa voye. Lorſque ſa fureur s'allumera dans peu de temps, heureux tous ceux qui mettent en luy leur confiance.*

Heureux donc fut Joſias, qui avant que la colére du Seigneur éclattât entiérement contre Juda, s'abbaiſſa ſous luy avec une humble frayeur; qui rechercha la diſcipline ſalutaire de ſes préceptes, pour prévenir les effets de cette colére, & ſa propre perte; qui mit ſa

joye & ſa confiance en luy ſeul, en s'inſtruiſant & devenant ſage par l'exemple de ſes péres ; & qui enfin pour avoir une vraie intelligence de ſes devoirs, ne ſe contenta pas de la lecture de la Loy de Dieu, mais qui rechercha avec un très-grand empreſſement de conſulter par le Grand-Prêtre & par les Prophétes la volonté du Seigneur ſur ce qui le regardoit luy-même & ſon peuple. Car l'exemple de ce Roy humilié en la préſence de Dieu, qui ne veut pas conſulter ſa propre lumiére, mais celle des ſaints Prophétes, *touchant les paroles de ce Livre de l'Ecriture qui avoit été trouvé*, eſt une admirable inſtruction pour tous les fidelles, qui doivent craindre comme ce Prince de ſe tromper dans l'intelligence de la volonté de Dieu & de ſa Loy, s'ils n'ont ſoin de le conſulter par le miniſtére de ceux qu'il a établis les Interprétes de ſa vérité. Et les Hérétiques de ces derniers temps, qui s'établiſſent ſi facilement, & qui établiſſent avec eux tous les Chrétiens les Juges des Ecritures, peuvent apprendre de la conduite de ce ſaint Roy, que la vraie voye pour rentrer dans la vérité, d'où ils ſont ſortis, eſt de ne pas s'arrêter à la lumiére ſi bornée de leurs eſprits, mais de s'addreſſer aux vrais Interprétes des Ecritures, qui ſont les Saints & les Péres, par la bouche deſquels il a plû à Dieu d'inſtruire l'Egliſe, comme il inſtruiſoit alors la Synagogue par la bouche des Prophétes.

℣. 14. *Alors le Grand-Prêtre Helcias, Ahican &c. allérent trouver Holda la Prophéteſſe, qui*

demeuroit dans Jéruſalem, dans la ſeconde enceinte de la ville.

Eſtius in hunc loc. Synopſis, Jerem. c. 1. 2.

On demande pour quelle raiſon le Grand-Prêtre n'alla point trouver Jérémie, qui étoit en ce même temps le plus grand Prophéte d'Iſraël; ou quelqu'un des autres Prophétes dont il eſt parlé dans le chapitre ſuivant, qui accompagnerent le Roy, lorſqu'il monta dans le Temple du Seigneur; mais qu'on s'adreſſa plûtôt à une femme Prophéteſſe, pour s'aſſurer par ſa bouche de la volonté de Dieu. Et on ne peut en effet n'être pas ſurpris de voir un Pontife de l'ancienne Loy avoir recours à une femme, lorſqu'il ſembloit que ce fût à luy que tout Iſraël dût s'adreſſer pour la connoiſſance des choſes divines.

4. Reg. c. 23. 2.

Quelques-uns répondent que Jérémie étoit encore un enfant, & qu'il n'acquit que depuis cette grande authorité qui le rendit ſi conſidérable parmi le peuple de Dieu. Mais comme il a déclaré luy-même que l'Eſprit de Dieu commença à le faire prophétiſer dès l'année treiziéme du regne de Joſias; & qu'il paroît en ce lieu que ce fut en la dix-huitiéme année du regne de ce même Prince, que le Grand-Prêtre alla conſulter Holda, il eſt certain que Jérémie exerçoit déja depuis cinq années la fonction de Prophéte. Ainſi quelques autres répondent avec plus de vraiſemblance, que ce ſaint Prophéte pouvoit bien n'être pas alors à Jéruſalem, comme étant entiérement occupé à exhorter & à inſtruire ceux du peuple des dix Tribus qui

étoient restez dans le pays, afin qu'ils persévérassent dans le culte & dans la crainte de Dieu. Et pour ce qui est des autres Prophétes, dont il est parlé dans le chapitre suivant, on peut dire avec un sçavant Théologien, qu'encore qu'ils soient appelez Prophétes, ils n'étoient peut-être que des Docteurs de la Loy, selon même que le porte la version Caldaïque, le nom de Prophéte s'attribuant ainsi quelquefois assez généralement. Comme donc, dit saint Jérôme, il ne se trouvoit parmi les hommes aucun Saint rempli de l'Esprit de Dieu, qui pût prédire ce qui devoit arriver, on vient consulter Holda, qui étoit apparemment une Prophétesse fort celebre de ce même temps, & telle que l'Ecriture nous représente qu'étoit Débora du temps des Juges. Et le même saint Jérôme témoigne que cette réponse qu'elle fit en leur disant; *Voicy ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël; Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moy*; étoit un secret reproche que Dieu faisoit tant au Roy qu'aux Prêtres & à tous les hommes de Jérusalem, de ce qu'il ne se trouvoit parmi eux aucun homme qui fût digne de connoître & d'annoncer les choses futures. *In quo occulta & regis, & sacerdotum, & omnium virorum reprehensio est, quòd nullus virorum sanctus potuerit reperiri, qui posset futura prædicere.* Aussi il declare encore autrepart, qu'il n'étoit point surprenant que le Roy Josias consultât cette Prophétesse, lorsque la colére du Seigneur étoit toute prête de tomber sur Jérusalem, & que le temps de sa captivité appro-

Hieron. adversus Iovinian. lib. 1. tom. 1. pag. 477. Id. adv. Pelagian. lib. 2. p. 869 Isaïe c. 4. v. 4 5.

choit ; puiſque c'eſt, dit-il, la coûtume des Ecritures, que lorſque ſon peuple manque d'hommes ſaints qui le conduiſent, elles loüent les ſaintes femmes à la honte de ces hommes. *Nec mirum, ſi Prophetiſſa conſulatur ab Joſia rege Judæ, jam captivitate vicinâ, & irâ Domini ſtillante ſuper Jeſuſalem; cùm hæc norma ſit Scripturarum, ut deficientibus viris ſanctis, mulieres in virorum laudentur opprobria.* C'eſt ce qu'on a vû principalement en certaines femmes illuſtres, comme Judith & Eſther, qui n'ont pas craint toutes deux pour ſauver leur nation, & pour ſoûtenir la gloire du Dieu d'Iſraël, de s'expoſer à la mort.

℣. 20. *Je vous feray repoſer avec vos peres, & vous ſerez enſeveli en paix, afin que vos yeux ne voyent point les maux que je dois faire tomber ſur cette ville.*

Comment le Seigneur promet-il au Roy Joſias qu'il ſera enſeveli en paix, puiſque ce Prince ayant declaré la guerre au Roy d'Egypte, fut tué dans le combat ? Mais comme l'a remarqué fort bien Eſtius, il paroît viſiblement que la paix que Dieu luy promet pour ſa ſepulture, ne doit s'entendre que par oppoſition à cette dure captivité & à toutes ces autres ſuites funeſtes de la guerre des Babyloniens, dont l'Ecriture vient de menacer ſon peuple ; puiſqu'il ajoûte auſſi-tôt après, *afin que vos yeux ne voyent point les maux qui doivent fondre ſur cette ville.* Il eſt donc vray que ce Prince fut enſeveli en paix, en ce qu'il mourut avant que ces maux fuſſent arrivez, & qu'il ne fut point compris dans la deſola-

tion générale de ſon Royaume : ce qui fut pour luy une récompenſe de ſa piété ; puiſque c'eſt un mal ſans comparaiſon plus grand à un homme ſage & vertueux de voir le renverſement ſpirituel & temporel de tout ſon peuple, que d'être ſoy-même enlevé du monde auparavant par une mort précipitée. Ce qui fit dire autrefois à cet ancien Machabée. *qu'il leur étoit plus avantageux de mourir dans le combat, que d'être témoins oculaires de tant de maux dont les Saints avec toute leur nation étoient accablez.* Auſſi ſaint Auguſtin, en parlant du très-pieux Prince Joſias, témoigne que Dieu luy promit, comme une grande faveur, qu'il mourroit avant l'accompliſſement de tous ces malheurs dont il menaçoit la ville de Jéruſalem & tout ſon peuple, afin de luy épargner la vûë d'un ſi triſte objet. *Piiſſimo regi Joſiæ pro magno beneficio promiſit Deus, quòd eſſet antè moriturus, ne videret mala quæ ventura illi loco & populo minabatur.* Et le même Saint en tire cette conſequence, que les ames des perſonnes mortes ſont en un état où elles ne voyent nullement toutes les choſes qui ſe font & qui arrivent aux hommes en cette vie. *Ibi ergo ſunt ſpiritus defunctorum, ubi non vident quæcumque aguntur aut eveniunt in iſta vita hominibus.* Ce qui néanmoins n'empêche pas, ſelon qu'il le dit, que ces ames ne puiſſent avoir quelquefois la connoiſſance de pluſieurs choſes de cette vie, non pas ſeulement preſentes ou paſſées, mais mêmes futures, par un effet de la lumiére de l'Eſprit de Dieu, qui les leur découvre, comme étant néceſſaire qu'ils

Machab. lib. 1. c. 3. 59.

Auguſt. de cur. pro mort. gerend. cap. 13. tom 4. pag. 593.

Cap. 15. 16

les sçachent, ou n'étant pas nécessaire qu'ils les ignorent. Mais ce qui arrive alors, dit-il, par une vertu toute divine, est infiniment élevé au dessus de l'ordre commun, établi pour les créatures ; & les choses qui se font selon le cours naturel sont très-differentes de celles qui ont une puissance divine & miraculeuse pour principe. *Verùm ista divinitùs exhibentur, longè aliter quàm sese habet usitatus ordo, singulis creaturarum generibus attributus. Alia sunt quæ naturaliter, alia quæ mirabiliter fiunt.*

CHAPITRE XXIII.

1. ILs vinrent donc rapporter au Roy ce que cette Prophétesse leur avoit dit, & le Roy ayant fait assembler & venir auprès de luy tous les anciens de Juda & de Jérusalem,

1. ET renunciaverunt Regi quod dixerat. Qui misit: & congregati sunt ad eum omnes senes Juda & Jerusalem.

2. alla au temple du Seigneur étant accompagné de tous les hommes de Juda, de tous ceux qui habitoient dans Jérusalem, des Prêtres, des Prophétes & de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand : & il lût devant eux-tous, les paroles de ce livre de l'alliance qui

2. Ascendítque Rex templum Domini, & omnes viri Juda, universíque qui habitabant in Jerusalem cum eo Sacerdotes & Prophetæ, & omnis populus à parvo usque ad magnum: legítque cunctis audientibus omnia verba

bà libri fœderis, qui inventus est in domo Domini.

3. Stetitque Rex super gradum : & fœdus percussit coram Domino, ut ambularent post Dominum, & custodirent præcepta ejus, & testimonia, & cæremonias, in omni corde, & in tota anima, & suscitarent verba fœderis hujus, quæ scripta erant in libro illo : acquievitque populus pacto.

4. Et præcepit Rex Helciæ Pontifici, & Sacerdotibus secundi ordinis & janitoribus, ut projicerent de templo Domini omnia vasa, quæ facta fuerant Baal, & in lucо, & universæ militiæ cæli, & combussit ea foris Jerusalem in convalle Cedron, & tulit pulverem eorum in Bethel.

avoit été trouvée dans la maison du Seigneur.

3. Le Roy se tint debout "sur un lieu élevé, & il fit alliance avec le Seigneur afin qu'ils marchassent dans la voye du Seigneur, qu'ils observassent ses préceptes, ses ordonnances, & ses cérémonies de tout leur cœur & de toute leur ame, & qu'ils accomplissent toutes les paroles de l'alliance qui étoient écrites dans ce livre. Et le peuple consentit à cet accord.

4. Alors le Roy ordonna au Pontife Helcias, aux Prêtres" du second ordre, & aux portiers de jetter hors du temple du Seigneur tous les vaisseaux qui avoient servi à Baal," au bois consacré & à tous les astres du ciel ; & il les brûla hors de Jérusalem dans la vallée de Cédron, & en emporta la poussiére "à Béthel.

℣. 3 *Lettr* Supergradum, *id est*, tribunal, suggestum *Vatabl.*

℣. 4 *Expl.* parce qu'ils étoient après le Pontife. *Menoch.*

Ibid. Explic. Le bois ici se prend pour l'idole même qu'on reveroit dans le bois, & qu'on avoit mise dans le temple. Quelques-uns croyent que c'étoit Venus. *Theodor. 4. Reg. quæst* 55

Ibid. Expl afin de profaner ce lieu que la superstition & l'idolatrie des Israëlites leur avoit rendu sacré. *Synopsis*

5. Il extermina aussi les augures qui avoient été établis par les Rois d'Israël pour sacrifier sur les hauts-lieux, dans les villes de Juda & au tour de Jérusalem. Et ceux qui offroient de l'encens à Baal, au Soleil, à la Lune, aux douze signes, & à toutes les étoiles du ciel.

5. Et delevit aruspices, quos posuerant Reges Juda ad sacrificandum in excelsis per civitates Juda, & in circuitu Jerusalem : & eos, qui adolebant incensum Baal, & Soli, & Lunæ, & duodecim signis, & omni militiæ cæli.

6. Il commanda aussi que l'on ôtât de la maison du Seigneur *l'idole* du bois sacrilége, & qu'on la portât hors de Jérusalem, en la vallée de Cédron où l'ayant brûlée & réduite en cendres "il en fit jetter les cendres sur les sépulchres du peuple.

6. Et efferri fecit lucum de domo Domini foras Jerusalem in convalle cedron, & combussit eum ibi, & redegit in pulverem, & projecit super sepulchra vulgi.

7. Il abbatit aussi les petites maisons des efféminez qui étoient dans la maison du Seigneur," pour lesquels des femmes travailloient à faire des tentes, *ou* des voiles destinez au *culte infame de l'idole* du bois sacrilége.

7. Destruxit quoque ædiculas effeminatorum, quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci.

℣. 6 *Expl.* pour souiller en quelque sorte les sepulchres des adorateurs des idoles : comme s'il leur avoit dit : Que vos dieux périssent & soient réduits en cendres comme vous. *Synops. Critic.*

℣. 7. *Antr.* dans lesquelles. *Vat.*

8. Congregavítque omnes Sacerdotes de civitatibus Juda : & contaminavit excelsa, ubi sacrificabant Sacerdotes de Gabaa usque Bersabee : & destruxit aras portarum in introitu ostii Josue Principis civitatis, quod erat ad sinistram portæ civitatis.

8. Le Roy assembla tous les Prêtres des villes de Juda, & il profana tous les hauts-lieux où les Prêtres sacrifioient depuis Gabaa jusqu'à Bersabée & il détruisit les autels des portes de *Jérusalem* à l'entrée de " la maison de Josué " Prince de la ville qui étoit à main gauche de la porte de la ville.

9. Veruntamen non ascendebant Sacerdotes excelsorum ad altare Domini in Jerusalem : sed tantùm comedebant azyma in medio fratrum suorum.

9. " Depuis ce temps-là les Prêtres des hauts-lieux ne montoient point à l'Autel du Seigneur dans la ville de Jérusalem, mais ils mangeoient seulement du pain sans levain au milieu de leurs fréres.

10. Contaminavit quoque Topheth, quod est in Convalle filii Ennon : ut nemo consecraret filium suum aut filiam per ignem, Moloch.

10. Le Roy soüilla aussi & prophana le lieu de " Tophet qui est dans la vallée du fils d'Ennon, afin que personne ne sacrifiât son fils ou sa fille à Moloch en la faisant passer par le feu.

℣. 8. *Lettr.* porte. *Ibid. Expl.* le premier Magistrat de la ville *Menoch.*

℣. 9. *Lettr* Veruntamen. *id est*, Ex eo tempore *Vat.*

℣ 10. *Expl.* ce mot signifie tambour ; & ce lieu étoit ainsi nommé à cause que les faux-prophétes de l'idole de Moloch battoient du tambour durant qu'on faisoit passer les enfans par le feu, pour empêcher que les péres ne fussent attendris par leurs cris. *Synopsis Criticor.*

11. Il ôta aussi " les chevaux que les Rois de Juda avoient donnez au Soleil à l'entrée du Temple du Seigneur près du logement de Nathanmélech Eunuque qui étoit à "Pharurim: & il brûla les chariots du Soleil.

12. Le Roy détruisit aussi les autels qui étoient sur le dome de la chambre d'Achas que les Rois de Juda avoient faits, & les autels que Manassé avoit bâtis aux deux paruis du temple du Seigneur, & il courut de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent de cédron.

13. Le Roy soüilla aussi & prophana les hauts-lieux qui étoient à main droite de la montagne " du scandale, que Salomon Roy d'Israël avoit bâtis à Astaroth idole des Sidoniens, à Chamos" le scandale de Moab, & à Melchom l'abomination des

11. Abstulit quoque equos, quos dederant Reges Juda, Soli, in introitu templi Domini juxta exedram Nathanmelec eunuchi, qui erat in Pharurim: currus autem Solis combussit igni.

12. Altaria quoque, quæ erant super tecta cœnaculi Achas, quæ fecerant Reges Juda, & altaria quæ fecerat Manasses in duobus atriis templi Domini, destruxit Rex: & cucurrit inde, & dispersit cinerem eorum in Torrentem cedron.

13. Excelsa quoque, quæ erant in Jerusalem ad dexteram partem montis offensionis, quæ ædificaverat Salomon Rex Israël Astaroth idolo Sidoniorum, & Chamos offensioni Moab, & Melchom abominationi filio-

℣. 11. *Expl.* Les Rois impies, qui avoient mis dans le temple les statuës du Soleil & de la Lune, leur avoient aussi consacré à la mode des Perses des chevaux & des chariots proche le temple. *Mezoch.*

Ibid. Expl. C'étoit un lieu proche du temple. *Synopf.*

℣. 13. *Leitr.* offensionis, vel destructionis. Ita dicebatur, propter idololatriam quæ ibi exercebatur. *Hebr.* oliveti. *Vat.*

Ibid. Expl. l'idole des Moabites, qui fut un sujet de scandale & de chutte à Israël *Synopf.*

rum Ammon, polluit Rex.

14. Et contrivit ſtatuas, & ſuccidit lucos : replevítque loca eorum oſſibus mortuorum.

15. Inſuper & altare, quod erat in Bethel, & excelſum, quod fecerat Jeroboam filius Nabat, qui peccare fecit Iſraël : & altare illud, & excelſum deſtruxit, atque combuſſit, & comminuit in pulverem, ſuccenditque etiam lucum.

16. Et converſus Joſias, vidit ibi ſepulchra, quæ erant in monte : miſítque & tulit oſſa de ſepulchris, & combuſſit ea ſuper altare, & polluit illud juxta verbum Domini, quod locutus eſt vir Dei, qui prædixerat verba hæc.

17. Et ait : Quis eſt titulus ille, quem video ? Reſponderúntque ei cives urbis illius : Sepulchrum eſt hominis Dei, qui venit de

enfans d'Ammon.

14. Il en briſa les ſtatuës & en abbatit les bois, & il remplit ces lieux-là d'oſſemens de morts.

15. Et pour ce qui eſt de l'autel qui étoit à Béthel & du haut-lieu qu'avoit bâti Jéroboam fils de Nabat qui avoit fait pécher Iſraël, il détruiſit & cet autel & ce haut-lieu ; il les brûla & les réduiſit en cendres & conſuma auſſi par le feu le bois conſacré.

16. Joſias retournant en ce lieu" vit les ſépulcres qui étoient ſur la montagne, & il envoya prendre les os qui étoient dans ces ſépulcres & les brûla ſur l'autel, & il le ſoüilla & profana ſelon la parole du Seigneur qu'avoit prononcée l'homme de Dieu qui prédit ces choſes.

17. Il dit enſuite : Qui eſt ce tombeau que je vois ? les citoyens de cette ville-là luy dirent : C'eſt le ſépulcre de l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda, & qui

℣. 16. *Explic.* Ceci eſt l'accompliſſement de la prédiction marquée au 3. Livre des Rois, *chap.* 13. *verſ.* 2. Voy. ce chapitre.

avoit prédit ce que vous venez de faire sur l'autel de Béthel.

18. Josias dit: Laissez-là, & que personne ne touche à ses os. Et ses os demeurérent au même lieu sans que personne y touchât, avec les os du Prophéte qui étoit venu de Samarie.

19. Josias détruisit aussi tous les Temples des hauts-lieux qui étoient dans les villes de Samarie que les Rois d'Israël avoient bâtis pour irriter le Seigneur, & il les réduisit au même état que tous ceux qui étoient à Béthel.

20. Il tua aussi tous les Prêtres des hauts-lieux qui avoient soin des autels en ces lieux-là, & il brûla sur ces autels des os d'hommes morts. Après cela il retourna à Jérusalem.

21. Josias dit en suite à tout le peuple : Célebrez la Pâque pour le Seigneur vôtre Dieu, en la maniére qui est ecrite dans ce livre de l'alliance.

22. Car depuis le temps

Juda, & prædixit verba hæc, quæ fecisti super altare Bethel.

18. Et ait: Dimittite eum, nemo commoveat ossa ejus. Et intacta manserunt ossa illius, cum ossibus prophetæ qui venerat de Samaria.

19. Insuper & omnia fana excelsorum, quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant Reges Israël ad irritandum Dominum, abstulit Josias: & fecit eis, secundùm omnia opera quæ fecerat in Bethel.

20. Et occidit universos Sacerdotes excelsorum, qui erant ibi super altaria: & combussit ossa humana super ea: reversúsque est Jerusalem.

21. Et præcepit omni populo, dicens: Facite Phasę Domino Deo vestro, secundùm quod scriptum est in libro fœderis hujus.

22. Nec enim

factum est Phasé tale à diebus judicum, qui judicaverunt Israël, & omnium dierum Regum Israël, & Regum Juda,

des Juges qui jugérent Israël, & depuis tout le temps des Rois d'Israël & des Rois de Juda;

23. sicut in octavo decimo anno Regis Josiæ factum est Phasé istud Domino in Jerusalem.

23. jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur dans Jérusalem la dix-huitiéme année du Roy Josias.

24. Sed & pythones, & ariolos, & figuras idolorum, & immunditias, & abominationes, quæ fuerant in terra Juda & Jerusalem, abstulit Josias: ut statueret verba legis; quæ scripta sunt in libro, quem invenit Helcias Sacerdos in templo Domini.

24. Josias extermina aussi les Pythons, les devins & les figures des idoles; les impuretez & les abominations qui avoient été dans le païs de Juda & de Jérusalem pour accomplir les paroles de la loy qui étoient écrites dans ce livre que Helcias Pontife avoit trouvé dans le temple du Seigneur.

25. Similis illi non fuit ante eum Rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo, & in tota anima sua, & in universa virtute sua, juxta omnem legem Moysi: neque post eum surrexit similis illi.

25. Il n'y a point eu avant Josias de Roy qui luy fut semblable, & qui soit retourné comme luy au Seigneur de tout son cœur, de toute son ame, & de toute sa force, selon tout ce qui est écrit dans la loy de Moïse, & il n'y en a point eu non plus après luy.

26. Veruntamen

26. Cependant l'extrême

colére & la fureur du Seigneur qui s'étoit allumée contre Juda, à cauſe des crimes par leſquels Manaſſé l'avoit irrité, ne fut point appaiſée alors.

non eſt averſus Dominus ab ira furoris ſui magni, quo iratus eſt furor ejus contra Judam: propter irritationes, quibus provocaverat eum Manaſſes.

27. C'eſt pourquoy le Seigneur a dit : je rejetteray encore Juda de devant ma face, comme j'ay rejetté Iſraël, & j'abandonneray Jéruſalem cette ville que j'ay choiſie, & cette maiſon de laquelle j'ay dit: Mon nom ſera *honoré* en ce lieu-là.

27. Dixit itaque Dominus : Etiam Judam auferam à facie meâ, ſicut abſtuli Iſraël : & projiciam civitatem hanc, quam elegi, Jeruſalem, & domum, de qua dixi : Erit nomen meum ibi.

28. Le reſte des actions de Joſias & tout ce qu'il a fait eſt décrit au livre des annales des Rois de Juda.

28. Reliqua autem ſermonum Joſiæ, & univerſa quæ fecit nónne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum Regum Juda.

29. En ce temps-là Pharaon Nécao Roy d'Egypte marcha contre le Roy des Aſſyriens, vers le fleuve d'Euphrate, & le Roy Joſias alla avec ſon armée au devant de luy, & luy ayant donné bataille il fut tué à Mageddo.

29. In diebus ejus aſcendit Pharao Nechao Rex Ægypti, contra Regem Aſſyriorum, ad flumen Euphratem : & abiit Joſias Rex in occurſum ejus : & occiſus eſt in Mageddo, cùm vidiſſet eum.

30. Ses ſerviteurs le rapportérent mort de Mageddo

30. Et portaverunt eum ſervi ſui

v. 22. *Lettr.* Cum vidiſſet eum, *id eſt*, cum pugnaſſet cum eo.

mortuum de Mageddo : & pertulerunt in Jerusalem, & sepelierunt eum in sepulchro suo. Tulitque populus terræ Joachas filium Josiæ : & unxerunt eum, & constituerunt eum Regem pro patre suo.

à Jérusalem, & l'ensevelirent dans son sépulcre, & le peuple prit Joachas fils de Josias, & il fut sacré & établi Roy en la place de son pére.

31. Viginti trium annorum erat Joachas cùm regnare cœpisset, & tribus mensibus regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

31. Joachas avoit vingt-trois ans lors qu'il commença à regner ; & il regna trois mois dans Jérusalem, sa mére se nommoit Amital & étoit fille de Jéremie de Lobna.

32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

32. Il fit le mal devant le Seigneur, & il commit tous les mêmes crimes que ses péres.

33. Vinxitque eum Pharao Nechao in Rebla, quæ est in terra Emath, ne regnaret in Jerusalem : & imposuit mulctam terræ, centum talentis argenti, & talento auri.

33. Pharaon Nécao le prit & l'enchaîna à Rébla qui est au païs d'Emath, afin qu'il ne regnât point à Jérusalem. Il condamna le païs à luy donner cent talens d'argent & un talent d'or.

34. Regemque constituit Pharao Nechao Eliacim filium Josiæ pro Josia patre ejus : vertitque nomen ejus Joakim : porrò Joachas tulit,

34. Et Pharaon Nécao établit Roy Eliacim fils de Josias en la place de Josias son pére, & changea son nom & l'appela Joakim, & ayant pris *avec luy* Joachas,

il l'emmena en Egypte, où il mourut.

35. Joakim donna à Pharaon l'argent & l'or qu'il luy avoit imposé en taxant chacun selon l'ordre de Pharaon ; & il tira de l'argent & de l'or de tout le peuple en faisant payer chacun selon son bien pour donner cet argent à Pharaon Nécao.

36. Joakim avoit vingt-cinq ans lors qu'il commença à regner, & il regna onze ans à Jérusalem. Sa mére s'appeloit Zebida, & étoit fille de Phadaïa de Ruma.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que ses péres.

& duxit in Ægyptum, & mortuus est ibi.

35. Argentum autem & aurum dedit Joakim Pharaoni, cùm indixisset terræ per singulos, ut conferretur juxta præceptum Pharaonis : & unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quam aurum de populo terræ, ut daret Pharaoni Nechao.

36. Vigintiquinque annorum erat Joakim cùm regnare cœpisset : & undecim annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Zebida filia Phadaïa de Ruma.

37. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 9. DEPUIS ce temps-là les Prêtres des hauts-lieux ne montoient point à l'Autel du Seigneur dans la ville de Jérusalem : mais ils mangeoient seulement du pain sans levain au milieu de leurs frères.

Estius & Varasl in hunc loc.

On ne peut douter que ces Prêtres des hauts-lieux ne fussent des Prêtres de la race de Lévi. Mais on ne voit pas aussi clairement si ces Prêtres sacrifioient sur les hauts-lieux au vray Dieu contre l'ordonnance de Moïse ; ou si c'étoit aux idoles qu'ils offroient des sacrifices. Cependant il semble que cette interdiction de leurs charges, à laquelle ils sont condamnez, donneroit lieu de croire plûtôt qu'ils avoient suivi la prévarication des Rois de Juda, non pas seulement en offrant des sacrifices au vray Dieu hors du Temple de Jérusalem, ce qui eût paru un peu excusable à cause de la violence de ces Princes, qui prophanoient d'une maniére si infame le saint Temple de leur Dieu ; mais en se laissant aller comme eux à l'idolatrie ; ce qui ne pouvoit jamais souffrir d'excuse, même dans les simples Israëlites ; mais beaucoup moins dans les Prêtres destinez pour soûtenir la religion & la gloire du Seigneur. Aussi nous voyons que depuis l'établissement de la Loy nouvelle, lorsque les Ministres de JESUS-CHRIST, qui ont pris la place de ces anciens Prêtres de la race de Lévi, étoient

tombez dans l'apoſtaſie durant la perſécution des Empereurs idolâtres, on les réduiſoit pour tout le reſte de leur vie à la ſimple Communion des laïques, ſans qu'ils euſſent aucune eſpérance de pouvoir jamais être rétablis dans les fonctions du miniſtére qu'ils avoient trahi ſi honteuſement & d'une maniére ſi ſcandaleuſe pour tous les fidelles qui étoient ſoûmis à leur conduite. C'eſt ce qui a donné lieu à ſaint Cyprien de dire, en parlant d'un de ces Evêques apoſtats nommé Fortunatien, qui vouloit encore, après ſa chute, s'attribuer comme auparavant la dignité de l'Epiſcopat : Comme ſi, dit-il, il étoit permis, après avoir ſacrifié ſur les autels du démon, de s'approcher de l'autel auguſte du Dieu vivant ; ou comme ſi celuy-là ne s'attiroit pas une plus grande colére & un plus terrible jugement, qui n'ayant pas eu la force de montrer l'exemple d'une foy vive & d'un ſaint courage à ſes fréres, leur en donne un au contraire de la derniére témérité. *Qui cùm fidei & virtutis dux fratribus eſſe non potuerit, perfidiæ & audaciæ & temeritatis magiſter exiſtat.* Ceux donc, continuë ce Saint, qui ont offert aux idoles des ſacrifices ſacriléges, ne peuvent plus s'attribuer le Sacerdoce de Dieu, ni entreprendre de prier en ſa préſence pour tous ſes fréres. *Sacerdotium Dei ſibi vindicare non poſſunt, nec ullam in conſpectu ejus precem pro fratribus facere.*

Cyprian. epiſt. 64.

Que ſi l'on vouloit entendre par *ces Prêtres des hauts-lieux*, dont parle icy l'Ecriture, ceux qui ſacrifioient au vray Dieu, mais dans des lieux où la Loy ne le leur permettoit pas ; la

sévérité de leur condamnation en paroît plus grande, puisqu'ils avoient seulement violé une ordonnance qui devoit ensuite être détruite par la perfection de l'Evangile, laquelle apprend à adorer Dieu en tous lieux, pourvû néanmoins que ce soit dans l'unité de l'Eglise figurée alors par le Temple unique de Jérusalem. Cependant il ne faut pas souvent juger du péché par la qualité du précepte que l'on viole, mais plûtôt par la majesté de celuy qui nous donne ce précepte. Car le premier de tous les commandemens qui fut fait à l'homme, n'étoit rien en apparence, ne regardant qu'un simple fruit dont il devoit s'abstenir. Mais parce que le Législateur étoit Dieu même, & que celuy qui recevoit cette Loy, devoit d'autant plus marquer son obéïssance, qu'il luy étoit plus facile d'obéïr, le violement de ce précepte fut puni avec une sévérité ineffable. Ainsi ces Prêtres ne devoient point se rendre juges de la qualité de l'ordonnance que Dieu avoit faite par la bouche de Moïse touchant ce lieu unique où il vouloit qu'ils luy offrissent des sacrifices, laquelle étoit néanmoins très-nécessaire en ces premiers temps à l'égard des Juifs. C'étoit à eux d'obéïr fidellement, & lorsqu'ils étoient privez de la liberté d'entrer dans le Temple par la violence des méchans Rois de Juda, ils se devoient abstenir plûtôt de sacrifier, que de se mettre en danger d'offrir à Dieu des sacrifices qui luy devoient être desagréables.

Ce que l'Ecriture ajoûte, *qu'ils mangeoient seulement du pain sans levain au milieu de leurs*

frères, faisoit connoître que Dieu les traittoit encore avec indulgence, en leur donnant part, comme aux autres Prêtres, des oblations destinées pour leur subsistance. Mais peut-être que ce pain sans levain marquoit encore en figure ce que l'on a dit des Ministres de la Loy nouvelle, qui étant privez des fonctions de leur ministére, après l'avoir lâchement trahi dans le temps de la persécution, ne laissoient pas d'être admis par le moyen de la pénitence à la participation du vray pain sans levain que presentoient les fidelles, pour être offert sur l'Autel, & qui se changeoit réellement au vray Corps de Jesus-Christ.

℣. 12. 13. *Le Roy détruisit aussi les autels que Manassé avoit faits aux deux parvis du Temple du Seigneur, & il prophana les hauts-lieux qui étoient à la main droite de la montagne du Scandale, que Salomon Roy d'Israël avoit bâtis à Astaroth, &c.*

Il paroît assez difficile d'accorder ce que l'Ecriture dit en ce lieu, *que Josias détruisit les autels que Manassé avoit faits aux deux parvis du Temple, & prophana les hauts-lieux que Salomon avoit bâtis à Astaroth*; avec ce qu'elle a marqué en d'autres endroits, *qu'Ezéchias détruisit les hauts lieux, brisa les statuës des idoles, & brûla les bois prophanes*; & que Manassé depuis le temps de sa pénitence *ôta de la maison du Seigneur les dieux étrangers & les autels qu'il avoit faits sur la montagne de la maison du Seigneur & dans la ville de Jerusalem; & qu'il rétablit l'autel du Seigneur.* Car s'il est vray qu'Ezéchias avoit détruit les

4. Reg. 18. 4. 2. Paral. 33. 15.

hauts-lieux, ceux que Salomon avoit bâtis ne subsistoient plus sous le régne de Josias. Et si Manassé depuis son retour de captivité détruisit les autels qu'il avoit dressez dans la ville de Jérusalem, est-il vray-semblable qu'il eût laissé ceux qu'il avoit faits au parvis du Temple? Mais on peut se souvenir de ce qu'on a dit auparavant, qu'Ezéchias en détruisant les hauts-lieux avoit négligé peut-être ceux que Salomon avoit bâtis, comme étant alors abandonnez à cause de leur antiquité, ou qu'il ne fut pas absolument le maître de faire tout ce qu'il auroit voulu, ayant trouvé de la résistance de la part du peuple, qui pouvoit avoir plus d'attache à ces hauts-lieux à cause de la personne de Salomon qui les avoit faits. Et quant aux autels que Manassé avoit faits au parvis du Temple, comme il est dit de ce Prince, non qu'il détruisit, mais qu'il ôta les autels qu'il avoit faits dans Jérusalem, & les jetta hors la ville, on pourroit peut-être entendre ce que l'Ecriture dit de Josias, *qu'il les détruisit*, en cette maniére; c'est-à-dire qu'ayant trouvé ces autels hors la ville de Jérusalem, il les brûla, *& en fit jetter les cendres dans le torrent de Cédron*, pour ôter tout lieu à un peuple superstitieux de s'attacher de nouveau à des objets qui pouvoient encore, comme auparavant, les attirer à l'impiété. Ce qui nous doit inspirer un semblable zele, pour n'ôter pas seulement de dedans nous l'impiété & le desordre qui y régnoient, mais encore pour travailler à détruire dans nôtre esprit & dans nôtre souvenir tous les restes qui pour-

roient comme réveiller & ressuſciter en nous le péché. Il faut que nous en faſſions un holocauſte, & que l'ardeur de la charité qui brûle en nous, ſoit comme un feu qui réduiſe en cendres tous les déſirs de nôtre cupidité. Cependant on ne prétend pas que cette contradiction apparente de l'Ecriture ſoit entiérement levée par ce qu'on a dit. Il reſte toûjours de l'obſcurité en certains endroits, qui ſervent à exercer nôtre foy dans la lecture des ſaints livres. Il ſuffit alors qu'on ſoit convaincu de la vérité très-certaine des Ecritures, & des bornes très-étroittes de la lumiére & de la capacité de l'eſprit de l'homme, qui mérite quelquefois d'être humilié, lorſqu'il voudroit tout comprendre, n'étant pas peut-être aſſez fidelle à reſpecter dans la pratique & dans ſa conduite ce qu'il a déja compris.

℣. 25. 26. *Il n'y a point eu avant Joſias de Roy qui luy fut ſemblable, & qui ſoit retourné comme luy au Seigneur de tout ſon cœur, &c. Cependant l'extrême colére & la fureur du Seigneur qui s'étoit allumée contre Juda à cauſe des crimes par leſquels Manaſſé l'avoit irrité, ne fut point appaiſée alors.*

On a expliqué auparavant ſur le ſujet d'Ezéchias, comment cette loüange que l'Ecriture donne également à ce Prince & à Joſias, doit être entenduë : c'eſt pourquoy il eſt inutile de le répéter icy. On a dit auſſi ſur le livre du Deutéronôme en expliquant le premier commandement du Décalogue, qui nous oblige *d'aimer Dieu de tout nôtre cœur, de toute nôtre ame, & de toute nôtre force*, que l'exemple de Joſias,

Josias, à qui l'Ecriture rend ce témoignage, *d'être retourné à Dieu de tout son cœur, &c.* est une preuve éclatante contre tous les Hérétiques de la possibilité de ce précepte le plus grand & le plus important de tous. Mais une chose qui doit arrêter nôtre attention, & nous causer de l'étonnement, est d'entendre cette déclaration si terrible que fait l'Ecriture, qu'encore que Josias n'eût eu aucun Prince avant luy, qui fût retourné, comme il avoit fait, au Seigneur de tout son cœur, de toute son ame, & de toute sa force; qu'il eût détruit toutes les marques de l'impiété des Rois ses prédécesseurs, & travaillé à rétablir parfaitement le culte de Dieu, néanmoins l'extrême fureur de Dieu que les crimes de Manassé avoient irrité, ne put point être appaisée. Est-ce donc que Dieu est inexorable à la pénitence d'un cœur vraiment humilié devant luy? Et dira-t'on avec les Novatiens, qu'il est inutile d'entreprendre de le fléchir, après qu'on a irrité sa justice par ses crimes? Non sans doute, & ce sentiment condamné par toute l'Eglise, & très-indigne de l'infinie miséricorde de nôtre Dieu, ne pourroit qu'ouvrir la porte à l'impénitence & au desespoir. Il est donc juste & nécessaire de reconnoître que si le peuple de Juda avoit imité véritablement la piété de son Prince, la colére du Seigneur auroit été appaisée; puisqu'il déclare si hautement qu'il demande la conversion & non la mort du pécheur. Mais la plus grande partie de ces peuples n'avoient proprement aucune attache au culte de Dieu. Ils l'embrassoient ou l'abandonnoient, en s'ac-

commodant toûjours à la religion du Prince; & ils se portoient néanmoins par la pente naturelle de leur cœur à l'idolatrie, lors même qu'ils témoignoient embrasser à l'extérieur la religion de leurs péres, selon le reproche que leur en fait un Prophéte en cette maniére figurée : *Malheur à la ville de sang, qui est semblable à une chaudiére toute pleine de roüille, & de qui la roüille n'est point ôtée*; & selon que Jérémie & Sophonie s'en plaignent dans leurs Ecrits. C'est ce qui paroît encore par l'exemple de tous les enfans du Roy Josias, qui aimerent mieux imiter l'impiété de Manassé, que la vertu de leur pére. Ainsi il faut reconnoître que la piété d'un Prince tel que Josias, n'étoit pas capable de s'opposer devant Dieu à l'impiété & à l'impénitence du cœur de la plus grande partie du peuple, qui faisoit comme revivre en leurs personnes tous les crimes de Manassé. D'ailleurs on peut dire aussi que l'impiété d'Israël étant venuë à son comble, elle méritoit un châtiment exemplaire, qui fist connoître à toute la terre, qu'on ne doit point insulter à la vérité & à la justice d'un Dieu tout-puissant; de sorte que quand même les habitans de Jérusalem & de Juda se seroient véritablement convertis à luy, il étoit avantageux pour sa gloire & pour le salut de plusieurs d'entr'eux, qu'on les emmenât en captivité dans des pays étrangers, pour les punir de leur révolte passée, & pour les rendre plus fidelles & plus soûmis à celuy dont ils avoient mépriſé la patience durant tant d'années. Car enfin ce châtiment étoit temporel, & par con-

Ezech. 24. 6.

ſequent une faveur de la part de Dieu ; puiſque tout péché meritant d'être puni, c'étoit être heureux après l'avoir offenſé par tant de crimes, d'en être châtié par des peines temporelles dès ce monde, au lieu d'être reſervé aux flammes de la juſtice éternelle. Et c'eſt peut-être en ce ſens qu'on doit entendre ce qu'il fit dire à ſon peuple, *que parce qu'ils l'avoient irrité généralement par toutes leurs œuvres, ſon indignation s'allumeroit d'une telle ſorte contre ce lieu, que rien ne pourroit l'éteindre* ; c'eſt-à-dire que le châtiment étoit neceſſaire alors, & que l'arrêt qu'il en avoit prononcé ne pouvoit ſe revoquer ; quoyque l'on puiſſe l'entendre auſſi dans le premier ſens dont on a parlé, & qui regardoit l'impieté obſtinée de la plûpart des Iſraëlites. 4. Reg. c. 22. 17.

℣. 29. *En ce temps-là Pharaon Necao Roy d'Egypte marcha contre le Roy des Aſſyriens vers le fleuve d'Euphrate ; & le Roy Joſias alla avec ſon armée au devant de luy, & luy ayant donné bataille, il fut tué à Mageddo.*

Un ancien Pere témoigne que ce Prince fit une faute d'aller combattre le Roy d'Egypte, lorſqu'il n'en étoit point attaqué ; mais comme l'a remarqué un ſçavant Théologien, quoyqu'il ſemble que cette guerre de Pharaon ne regardât point le Royaume de Juda, Joſias pouvoit bien avoir des raiſons particuliéres qui luy donnoient lieu de craindre pour ſes états. Car quelques proteſtations que luy fiſt ce Roy d'Egypte, pour l'aſſûrer qu'il ne penſoit point à luy, il n'étoit pas abſolument obligé d'ajoûter foy à ce qu'il diſoit ; puiſque les ruſes & *The dor. 4. Reg. quæſt. 57.* *Eſtius in hunc. loc.*

les détours de la guerre ſont toûjours à craindre. Mais enfin, comme dit encore le même Autheur, quand il ſeroit vray que Joſias eût fait une faute en cette rencontre, il eſt à croire qu'il s'en repentit; & ſa mort même peut bien être regardée comme ayant été ſa pénitence, & une pénitence très-favorable; puiſqu'en le tirant promptement du monde, elle le faiſoit joüir de la récompenſe que Dieu luy avoit promiſe à cauſe de ſa piété, qui étoit de n'être point témoin oculaire de tous les malheurs qui devoient fondre ſur Jéruſalem & ſur tout ſon peuple. Il eſt dit icy qu'il fut tué à Mageddo; ce qui doit s'entendre, ſelon qu'il eſt dit dans les Paralipoménes, qu'il fut bleſſé mortellement d'un coup de fléche dans le champ de Mageddo; & qu'il mourut ayant été tranſporté à Jéruſalem.

2. Paral. cap. 35. 22. &c.

CHAPITRE XXIV.

1. NABUCODONOZOR Roy de Babylone marcha contre Juda au temps de Joakim, & Joakim luy fut aſſujetti pendant trois ans; & après cela il ne voulut plus luy obeïr.

2. Alors le Seigneur envoya des trouppes de voleurs de Chaldée, de Syrie, de Moab & des enfans d'Ammon, &

1. IN diebus ejus aſcendit Nabuchodonoſor Rex Babylonis, & factus eſt ei Joakim ſervus tribus annis: & rurſum tebellavit contra eum.

2. Immiſitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum, & latrunculos Syriæ, & latrunculos Moab, &

latrunculos filiorum Ammon : & immisit eos in Judam, ut disperderent eum, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat per servos suos Prophetas.

les fit venir contre Juda pour l'exterminer selon la parole que le Seigneur avoit dite par les Prophétes ſes ſerviteurs.

3. Factum est autem hoc per verbum Domini contra Judam, ut auferret eum coram se propter peccata Manasse universa quæ fecit,

3. Ceci arriva pour accomplir la parole du Seigneur" contre Juda, & pour le rejetter de devant ſa face à cauſe de tous les crimes que Manaſſé avoit commis,

4. & propter sanguinem innoxium, quem effudit, & implevit Jerusalem cruore innocentium : & ob hanc rem noluit Dominus propitiari.

4. & à cauſe du ſang innocent qu'il avoit répandu, ayant rempli Jéruſalem du carnage des innocens. C'eſt pourquoy le Seigneur ne voulut point ſe réconcilier avec ſon peuple.

5. Reliqua autem sermonum Joakim, & universa quæ fecit, nónne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda? Et dormivit Joakim cum patribus suis :

5. Le reſte des actions de Joakim & tout ce qu'il a fait eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda & Joakim s'endormit avec ſes péres.

6. & regnavit Joachin filius ejus pro eo.

6. Et Joachin ſon fils regna en ſa place.

7. Et ultra non addidit Rex Ægyp-

7. Le Roy d'Egypte depuis ce temps là, ne ſortit

¥. 3. *Lettr.* Per verbum Domini.

plus hors de son Royaume, parce que le Roy de Babylone avoit emporté tout ce qui étoit au Roy d'Egypte depuis les frontieres d'Egypte jusqu'au fleuve d'Euphrate.

ti, ut egrederetur de terra sua : tulerat enim Rex Babylonis, à rivo Ægypti usque ad fluvium Euphratem, omnia quæ fuerant Regis Ægypti.

8. Joachin avoit dix huit ans lors qu'il commença à regner & il regna trois mois à Jérusalem. Sa mére s'appeloit Nohesta & elle étoit fille d'Elnatan de Jérusalem.

8. Decem & octo annorum erat Joachin cum regnare cœpisset, & tribus mensibus regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Nohesta filia Elnathan de Jerusalem.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, & il commit tous les mêmes crimes que son pére.

9. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

10. En ce temps-là les serviteurs du Roy de Babylone vinrent assiéger Jérusalem, & ils firent une circonvalation au tour de la ville,

10. In tempore illo ascenderunt servi Nabuchodonosor Regis Babylonis in Jerusalem, & circundata est urbs munitionibus.

11. & Nabucodonosor Roy de Babylone vint aussi avec ses serviteurs pour prendre la ville,

11. Venitque Nabuchodonosor Rex Babylonis ad civitatem cum servis suis, ut oppugnarent eam.

12. & Joachin Roy de Juda sortit de Jérusalem, & "vint

12. Egressusque est Joachin Rex Ju-

℣. 12. *Expl.* Il se rendit au Roy de Babylone par le conseil de Jérémie. *Jérémie.* 38. Egressus est *pro*, dedidit se, *Vat.*

da ad Regem Babylonis, ipſe & mater ejus, & ſervi ejus, & principes ejus, & eunuchi ejus: & ſuſcepit eum Rex Babylonis anno octavo regni ſui.

ſe rendre au Roy de Babylone avec ſa mére, ſes ſerviteurs, ſes Princes & ſes Eunuques; & le Roy de Babylone le reçeut *bien en apparence* la huitiéme année de ſon regne.

13. Et protulit inde omnes theſauros domus Domini, & theſauros domus Regiæ: & concidit univerſa vaſa aurea, quæ fecerat Salomon Rex Iſraël in templo Domini juxta verbum Domini.

13. Mais enſuite il emporta de Jéruſalem tous les tréſors de la maiſon du Seigneur & les tréſors de la maiſon du Roy. Il briſa tous les vaſes d'or " que Salomon Roy d'Iſraël avoit faits dans le Temple du Seigneur, ſelon ce que le Seigneur avoit prédit.

14. Et tranſtulit omnem Jeruſalem, & univerſos principes, & omnes fortes exercitus, decem millia, in captivitatem, & omnem artificem & cluſorem: nihilque relictum eſt exceptis pauperibus populi terræ.

14. Il transféra les principaux de Jéruſalem, tous les Princes, tous les plus vaillans de l'armée au nombre de dix mille captifs: il emmena auſſi tous les artiſans & les lapidaires, & il ne laiſſa que les moindres & les plus pauvres d'entre le peuple.

15. Tranſtulit quoque Joachin in Babylonem, & ma-

15. Il tranféra auſſi à Babylone. Joachin, la mére du Roy, les femmes du Roy &

℣. 13. *Expl.* ce n'étoient pas les mêmes; puiſque le temple avoit déja été pillé pluſieurs fois. Mais ils étoient faits ſur le modéle de ceux de Salomon. *Menoch.*

℣. 14. *Lettr.* omnem Jéruſalem *id eſt*, præſtantiſſimum quemque. Ut apparet ex ſequentibus.

ſes Eunuques, & il emmena captifs à Babylone les Juges du païs de Jéruſalem.

trem Regis, & uxores Regis, & eunuchos ejus: & judices terræ duxit in captivitatem de Jeruſalem in Babylonem.

16. Le Roy de Babylone emmena tous les plus vaillans de Juda au nombre de ſept mille, les "artiſans & les "lapidaires au nombre de mille, tous les hommes de cœur & les gens de guerre & il les emmena captifs à Babylone.

16. Et omnes viros robuſtos, ſeptem millia, & artifices, & cluſores mille, omnes viros fortes & bellatores: duxitque eos Rex Babylonis captivos in Babylonem.

17. Il établit Roy en la place de Joachin Mathanias ſon oncle, & il l'appela Sédecias.

17. Et conſtituit Matthaniam patruum ejus pro eo: impoſuitque nomen ei Sedeciam.

18. Sédecias avoit vingt & un an lors qu'il commença à régner, & il regna onze ans, a Jéruſalem. Sa mére s'appeloit Amital & elle étoit fille de Jérémie de Lobna.

18. Vigeſimum & primum annum ætatis habebat Sedecias cùm regnare cœpiſſet, & undecim annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus erat Amital, filia Jeremiæ de Lobna.

19. Il fit le mal devant le Seigneur, & il commit tous les mêmes crimes que Joakim.

19. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Joakim.

℣. 16. *Autrem Hebr.* les hommes experts dans l'art de la guerre. *Eſtius.*

Ibid. Autrem. les Ingenieurs de l'armée. *Eſtius.*

20. Iraſcebatur enim Dominus contra Jeruſalem & contra Judam, donec projiceret eos à facie ſua: receſſitque Sedecias à Rege Babylonis.

20. Car la colére du Seigneur s'augmentoit toûjours contre Jéruſalem & contre Juda juſqu'à ce qu'il les rejettât de devant ſa face. Et Sédecias ſe retira de l'obeïſſance qu'il rendoit au Roy de Babylone.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. 4. *CECI arriva pour accomplir l'arrêt du Seigneur contre Juda, & pour le rejetter de devant ſa face, à cauſe de tous les crimes que Manaſſé avoit commis, & à cauſe du ſang innocent qu'il avoit répandu, ayant rempli Jéruſalem du carnage des innocens.*

On eſt ſurpris lorſqu'on ſonge d'une part à la pénitence que fit Manaſſé, laquelle même engagea Dieu à le tirer de captivité, & le rétablir dans ſon Royaume ; & qu'on entend d'autre part l'Ecriture déclarer que Dieu envoya ce grand nombre d'ennemis pour exterminer Juda, & le rejetter de devant ſa face, *à cauſe des crimes de Manaſſé*. Mais ſi l'on veut bien ſe repreſenter auſſi la pénitence très-ſincére de David, & les fléaux dont ſes crimes ne laiſſerent pas d'être punis, on ne ſera pas tant étonné de cette ſévere vengeance que Dieu tira du Roy Manaſſé, même après ſa pénitence. C'eſt ce qui fait dire à un ſçavant

Interpréte, que ce paſſage de l'Ecriture con-
Eſtius in hunc locum. vainc manifeſtement d'erreur les hérétiques de nôtre temps, qui nient qu'après le pardon du crime il reſte encore quelque choſe à expier par des peines temporelles. Car Manaſſé, comme il eſt dit, ayant commis les plus grands
2. Paral. 33. 13. excès, *en fit pénitence, & ſa priére fut exaucée*, ainſi que le déclare l'Ecriture même. Cependant, ajoûte t'il, cela ne put empêcher que le Seigneur ne punît ſes crimes juſques ſur ſa poſtérité, & ils furent cauſe que le peuple de Juda ſe vit emmené captif à Babylone. Il eſt vray, dit-il encore, qu'ils étoient punis proprement pour leurs crimes perſonnels, ſelon
4. Reg. cap. 21. v. 9. 10. 11. 12. que Dieu même le déclara ailleurs, en diſant *qu'ils s'étoient laiſſé ſéduire à Manaſſé, pour faire encore plus de mal que n'avoient fait les nations.* Mais ce fut auſſi pourtant indirectement pour les crimes de ce Prince, qui méritoient ce grand châtiment, qu'ils s'y trouvérent envelopez. Combien donc eſt-il important de prévenir ſur nous mêmes par des peines volontaires celles de la divine juſtice, que nos péchez ne peuvent point éviter ! Car quoy qu'il ſoit vray que la mort du Fils de Dieu a été d'un prix infini pour la rédemption de tous les péchez de l'univers, il n'eſt pas
Coloſſ. c. 1. 24. moins vray que ſaint Paul ayant déclaré qu'il accompliſſoit luy-même en ſa chair ce qui reſtoit à ſouffrir à Jesus-Christ, *adimpleo quæ deſunt paſſionum Chriſti*; nous ſommes chacun ſans comparaiſon plus obligez de ſatisfaire par des peines temporelles pour nos péchez propres, lors même qu'ils nous ont

été pardonnez ; & cette satisfaction qui se fait par nous, ne diminuë rien de ce mérite infini de la rédemption du Fils de Dieu, comme le prétendent les hérétiques ; puisque c'est toûjours le prix de la mort d'un Dieu, qui donne à la pénitence de l'homme pécheur tout son mérite ; & que lorsque cette pénitence luy est imposée par la divine miséricorde, elle n'est pas seulement une peine dûë à son péché, mais encore un remède très-puissant pour l'en préserver à l'avenir.

℣. 5. 6. *Joakim s'endormit avec ses péres, & Joachin son fils régna en sa place.*

Lorsque l'Ecriture dit de Joakim, *qu'il s'endormit avec ses péres*, elle n'entend pas qu'il fut enterré dans leur sepulchre, mais seulement qu'il mourut comme ils étoient morts. Car on voit dans Jérémie que ce Prince ayant refusé d'écouter la voix de Dieu, lorsqu'il luy parloit par la bouche de son Prophéte, mérita que Dieu prononçât contre luy cet arrêt funeste, *qu'il seroit enseveli comme les ânes*, c'est-à-dire qu'il seroit sans sépulture ; *qu'il seroit jetté hors les murailles de Jérusalem*, ainsi qu'une bête morte, & exposé publiquement à la pourriture. Ce qui s'accomplit effectivement, lorsque Joakim après s'être révolté contre Nabuchodonosor, à qui il avoit été assujetti, fut enlevé à Babylone, & étant mort, demeura sans sépulture. Mais ce qui causoit alors de l'horreur à ceux qui le virent en cet état, devoit sans doute leur en faire concevoir beaucoup davantage de l'impiété qui étoit punie par ce châtiment affreux, puis

Ierem c. 22. v. 19. & c. 36. v. 30.

que la lumiére de la foy nous fait connoître que ces sortes de punitions qui paroissent si horribles à nos sens, sont des images très-foibles de l'état infiniment plus horrible aux yeux de Dieu, où sont les ames de ceux qu'il châtie en cette maniére.

Jerem. c 22 v. 24 Quant à ce que l'Ecriture ajoûte, que Joachin fils de Joakim, autrement dit Jéchonias, régna en la place du Roy son pére, cela semble être contraire à ce que Dieu fit déclarer *Serm. c. 36. v. 30.* à Joakim par la bouche de Jérémie, *que nul de sa race ne seroit assis sur le thrône de David.* Mais comme Jéchonias fut dépossédé au bout de trois mois, & que Nabuchodonosor établit Sédécias son oncle en sa place, il est vray de dire *qu'il ne s'assit point*, c'est-à-dire, qu'il ne fut point affermi *sur le thrône de David*; puisque ce peu de temps même qu'il parut régner, ne servit qu'à faire éclatter davantage la juste vengeance du Seigneur.

℣. 19. 20. *Sédécias fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que Joakim. Car la colére du Seigneur s'augmentoit toûjours contre Jérusalem & contre Juda, jusqu'à ce qu'il les rejettât de devant sa face.*

La raison que l'Ecriture semble rendre de la méchante conduite de Sédécias, lorsqu'elle ajoûte; *Car la colére du Seigneur s'augmentoit toûjours*, paroît obscure. Car il est certain *Synopf. Criticor.* que ce n'est point Dieu qui est l'autheur & la cause du péché. Cependant on peut bien dire en un sens très-véritable, que ces Princes irritant par leurs excès la justice du Sei-

gneur, l'obligeoient en même temps de s'éloigner d'eux a cauſe de leur impiété & que cet éloignement de Dieu, dont *ils* étoient la premiére cauſe, les jettant dans de plus profondes ténebres & dans un aveuglement plus funeſte, ils ſe rendoient tous les jours plus dignes *d'être rejettez de devant ſa face*, comme l'Ecriture le dit en ce lieu. Combien donc doivent trembler les pécheurs, qui boivent l'iniquité comme le lait, lorſqu'ils conſidérent dans cet exemple des Rois de Juda, que l'impiété de leur conduite les précipitant tous les jours dans de nouvelles ténebres, ils mériteront à la fin d'être rejettez de devant la face du Seigneur ? Mais combien tous les Chrétiens doivent-ils avoir d'horreur, non ſeulement de cette impiété conſommée d'Iſraël, mais même de tout péché, qui étant par ſa nature une œuvre de ténebres, eſt capable de former inſenſiblement dans l'ame cette nuit affreuſe qu'y produit enfin l'éloignement du vray ſoleil de juſtice.

Que ſi l'on veut s'attacher au ſens de l'Hébreu en cet endroit, l'Ecriture entend qu'à cauſe de la colére du Seigneur contre Jéruſalem & contre Juda, qu'il vouloit rejetter de devant ſa face, Sédécias ſe révolta contre le Roy de Babylone ; c'eſt-à-dire que Dieu ayant réſolu d'exécuter l'arrêt qu'il avoit prononcé contre ce Royaume, permit que ce Prince s'engagea luy-même par ſa révolte dans le plus grand de tous les malheurs, qui étoit la captivité accompagnée de tous les outrages les plus ſenſibles. Et ce ſecond ſens revient

entre en quelque façon au premier ; puiſqu'il nous fait voir dequoy ſont capables, non ſeulement les ſimples particuliers, mais les plus grands & les plus puiſſans de la terre, lorſqu'ils s'éloignent par leur orgüeil de celuy qui eſt l'unique & la vraie lumiére des hommes ; & qu'en cet état de ténebres où ils marchent, ils ne peuvent que s'égarer de plus en plus par la fauſſe lumiére de leur prétenduë ſageſſe, ſe précipitant de chute en chute, & ne ſe relevant en apparence, que pour tomber de nouveau, & ſe bleſſer plus mortellement. *Omnimodâque mobilitate ruens, in vulnera vulnere ſurgit.*

Proſper. poem. de ingrat. c. 27.

CHAPITRE XXV.

1. LA neuviéme année du régne de Sédecias le dixiéme jour du dixiéme mois, Nabucodonoſor Roy de Babylone marcha avec toute ſon armée contre Jéruſalem, & mit le ſiége devant la ville & y fit des retranchemens tout au tour,

1. FACTUM eſt autem anno nono regni ejus, menſe decimo, decima die menſis venit Nabuchodonoſor Rex Babylonis ipſe & omnis exercitus ejus, in Jeruſalem, & circundederunt eam : & extruxerunt in circuitu ejus munitiones.

2. & la ville demeura enfermée par la circonvalation qu'il avoit faite, juſqu'à l'onziéme année du Roy

2. Et clauſa eſt civitas atque vallata, uſque ad undecimum annum Regis Sedeciæ,

Sédecias,

3. nona die mensis : prævaluitque fames in civitate, nec erat panis populo terræ.

3. & jusqu'au neuviéme jour du mois. La ville fut extrêmement pressée par la famine, & il ne se trouvoit point de pain pour " *nourrir* le peuple,

4. Et interrupta est civitas : & omnes viri bellatores nocte fugerunt, per viam portæ, quæ est inter duplicem murum ad hortum Regis (porrò Chaldæi obsidebant in circuitu civitatem) fugit itaque Sedecias, per viam quæ ducit ad campestria solitudinis.

4. & la bréche ayant été faite", tous les gens de guerre s'enfuirent la nuit par le chemin de la porte qui est entre deux murailles près le jardin du Roy, pendant que les Chaldéens étoient occupez au siége au tour des murailles. Sédecias donc s'enfuit par le chemin qui mene aux campagnes du desert,

5. Et persecutus est exercitus Chaldæorum regem, comprehenditque eum in planitie Jericho: & omnes bellatores, qui erant cum eo, dispersi sunt & reliquerunt eum.

5. & l'armée des Chaldéens poursuivit le Roy & le prît dans la plaine de Jéricho. Et tous les gens qui étoient avec luy furent dissipez & l'abandonnérent.

6. Apprehensum ergo Regem duxerunt ad Regem Babylonis in Reblatha:

6. Ayant donc pris le Roy ils l'emmenérent au Roy de Babylone, à Réblatha, & "le Roy de Ba-

℣. 3. *Lettr.* pour le peuple de la terre.

℣. 4. *Lettr.* interrupta est civitas, *id est*, murus perruptus est crebris ictibus arietum. *Gallice.* La bréche fut faite. *Vatabl.*

℣ 6. *Autrem.* il luy fit voir l'injustice de son procédé; *ou* la justice de son malheur, *c'est-à dire*, en luy reprocha t son ingratitude & son infidélité. *Vat. bl. Munoch.*

bylone luy prononça ſon arreſt.

7. Il fit mourir les fils de Sédecias aux yeux de leur pére. Il luy creva les yeux, & le chargea de chaînes, & l'emmena à Babylone.

8. La dix-neuviéme année de Nabucodonoſor Roy de Babylone le ſettiéme jour du cinquiéme mois, Nabuzardan ſerviteur du Roy de Babylone & général de ſon armée vint à Jéruſalem.

9. Il brûla la maiſon du Seigneur, & il conſuma par le feu tout ce qu'il y avoit de maiſons dans Jéruſalem.

10. Toute l'armée des Chaldéens qui étoit avec ce Général abbatit les murailles de Jéruſalem,

11. & Nabuzardan Général de l'armée tranſporta à Babylone tout le reſte du peuple qui étoit demeuré dans la ville, les deſerteurs qui s'étoient allé rendre au Roy de Babylone & le reſte de la populace.

qui locutus eſt cum eo judicium.

7. Filios autem Sedeciæ occidit coram eo, & oculos ejus effodit, vinxítque eum catenis, & adduxit in Babylonem.

8. Menſe quinto, ſeptima die menſis, ipſe eſt annus nonus decimus Regis Babylonis: venit Nabuzardan Princeps exercitus, ſervus Regis Babylonis, in Jeruſalem.

9. Et ſuccendit domum Domini, & domum Regis: & domos Jeruſalem, omnémque domum combuſſit igni.

10. Et muros Jeruſalem in circuitu deſtruxit omnis exercitus Chaldæorum, qui erat cum Principe militum.

11. Reliquam autem populi partem, quæ remanſerat in ciuitate & perfugas qui tranfugerant ad regem Babylonis, & reliquum vulgus, tranſtulit Nabuzardan Princeps militiæ.

12. Et

12. Et de pauperibus terræ reliquit vinitores & agricolas.

12. Il laiſſa ſeulement les plus pauvres du païs pour labourer les vignes & pour cultiver les champs.

13. Columnas autem æreas, quæ erant in templo Domini, & baſes, & mare æreum, quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, & tranſtulerunt æs omne in Babylonem.

13. Et les Chaldéens mirent en piéces les colomnes d'airain qui étoient dans le temple du Seigneur, & les ſocles & la mer d'airain qui étoit dans la Maiſon du Seigneur, & ils en tranſportérent tout l'airain à Babylone.

14. Ollas quoque æreas, & trullas, & tridentes, & ſcyphos, & mortariola, & omnia vaſa ærea, in quibus miniſtrabant, tulerunt.

14. Ils emportérent auſſi les chaudieres d'airain, les coupes, les fourchettes, les taſſes, les mortiers & tous les vaſes d'airain qui ſervoient au temple.

15. Necnon & thuribula, & phialas: quæ aurea, aurea; & quæ argentea, argentea; tulit Princeps militiæ:

15. Le Général de l'armée emporta auſſi les encenſoirs & les coupes; tout ce qui étoit d'or à part, & tout ce qui étoit d'argent à part,

16. id eſt, columnas duas, mare unum, & baſes, quas fecerat Salomon in templo Domini: non erat pondus æris omnium vaſorum.

16. avec les deux colomnes, la mer & les ſocles que Salomon avoit faits dans le temple du Seigneur, & le poids de l'airain de tous ces vaſes étoit infini.

℣. 14. *Hebr.* Les pelles.
℣. 15. *Autr.* Tant ce qui étoit d'or que ce qui étoit d'argent.

17. Chacune de ces colomnes étoit de dix-huit coudées de haut, & le chapiteau de dessus avoit trois coudées de haut. Le chapiteau de la colomne étoit environné d'un rez, *qui enfermoit* des grenades, & le tout étoit d'airain. La seconde colomne avoit les mêmes ornemens que la premiére.

17. Decem & octo cubitos altitudinis habebat columna una: & capitellum æreum super se altitudinis trium cubitorum: & reticulum, & malogranata super capitellum columnæ, omnia ærea: similem & columna secunda habebat ornatum.

18. Le Général de l'armée emmena aussi Saraïas grand-Prêtre, & Sophonie qui étoit le premier au dessous de luy, & les trois portiers.

18. Tulit quoque Princeps militiæ Saraiam Sacerdotem primum, & Sophoniam Sacerdotem secundum, & tres janitores.

19. Et un Eunuque de la ville qui commandoit les gens de guerre & cinq de ceux qui étoient toûjours auprès de la personne du Roy qu'il trouva dans la ville: & Sopher l'un des principaux Officiers de l'armée qui avoit soin d'éprouver les jeunes soldats qu'on avoit pris d'entre le peuple, & soixante hommes des premiers du peuple qui se trouvérent alors dans la ville.

19. Et de civitate eunuchum unum, qui erat præfectus super bellatores viros: & quinque viros de his qui steterant coram Rege, quos reperit in civitate: & Sopher Principem exercitus qui probabat tyrones de populo terræ: & sexaginta viros è vulgo, qui inventi fuerant in civitate.

℣. 18. *Heb.* Sacerdotem secundùm, *id est*, secundæ dignitatis à prima. *Pat.*

20. Quos tollens Nabuzardan Princeps militum, duxit ad Regem Babylonis in Reblatha.

20. Nabusardan Général de l'armée prit toutes ces personnes & les emmena au Roy de Babylone à Réblatha.

21. Percussitque eos Rex Babylonis, & interfecit eos in Reblatha in terra Emath: & transiatus est Juda de terra sua.

21. Et le Roy de Babylone les fit mourir tous à Reblatha au païs d'Emath & Juda fut transféré hors de son païs.

22. Populo autem qui relictus erat in terra Juda, quem dimiserat Nabuchodonosor Rex Babylonis, præfecit Godoliam filium Ahicam filij Saphan.

22. Après cela Nabucodonosor Roy de Babylone donna le commandement du peuple qui étoit demeuré au païs de Juda à Godolias fils d'Ahicam fils de Saphan.

23. Quod cùm audissent omnes duces militum, ipsi & viri qui erant cum eis, videlicet quòd constituisset Rex Babylonis Godoliam: venerunt ad Godoliam in Maspha, Ismahel filius Nathaniæ, & Johanan filius Caree, & Saraia filius Thanehumeth Nethophatites, & Jezonias filius Maachathi, ipsi & socii eorum.

23. Et tous les Officiers de guerre & les gens qui étoient avec eux ayant appris que le Roy de Babylone avoit établi Godolias pour commander dans le païs, Ismael fils de Nathanie, Johanan fils de Carée, & Saraïa fils de Thanehumeth Néthophatites & Jésonias fils de Maachati le vinrent trouver à Maspha avec tous leurs gens.

24. Juravítque Godolias ipsis & sociis eorum, dicens: Nolite timere servi-

24. Et Godolias leur jura à eux & à ceux qui les accompagnoient, & leur dit

Ne craignez point de servir les Chaldéens : Demeurez dans le païs, & servez le Roy de Babylone & vous vivrez en paix.

re Chaldæis : manete in terra, & servite Regi Babylonis, & bene erit vobis.

25. Sept mois après Ismael fils de Nathanie, fils d'Elisama de la race Royale, vint à Maspha, accompagné de dix hommes, & il attaqua Godolias & le tua avec les Juifs & les Chaldéens qui étoient avec luy.

25. Factum est autem in mense septimo, venit Ismahel filius Nathaniæ, filij Elisama de semine Regio, & decem viri cum eo : percusseruntque Godoliam, qui & mortuus est: sed & Judæos & Chaldæos, qui erant cum eo in Maspha.

26. Et tout le peuple depuis le plus grand jusques au plus petit avec les officiers de guerre appréhendant les Chaldéens sortirent de Juda & s'en allérent en Egypte.

26. Consurgénsque omnis populus à parvo usque ad magnum, & Principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldæos.

27. La trente-settiéme année de la captivité de Joachin Roy de Juda le vingt-settiéme jour du douziéme mois, Evilmérodach Roy de Babylone tira de prison Joachin & le releva de l'état malheureux où il étoit.

27. Factum est verò in anno trigesimo septimo transmigrationis Joachin Regis Juda, mense duodecimo, vigesima septima die mensis : sublevavit Evilmerodach Rex Babylonis, anno quo regnare cœperat,

℣. 27. *Exul.* Fils & successeur de Nabucodonosor. *Ibid. Lettr.* Sublevavit caput ipsius, *id est*, afflictum erexit.

caput Joachin Regis Juda de carcere.

28. Et locutus est ei benignè : & posuit thronum ejus super thronum Regum, qui erant cum eo in Babylone.

29. Et mutavit vestes ejus, quas habuerat in carcere, & comedebat panem semper in conspectu ejus cunctis diebus vitæ suæ.

30. Annonam quoque constituit ei sine intermissione, quæ & dabatur ei à Rege per singulos dies omnibus diebus vitæ suæ.

28. Il luy parla avec beaucoup de bonté & il mit son trône au dessus du trône des Rois qui étoient auprès de luy à Babylone.

26. Il luy fit changer les vêtemens qu'il avoit eûs dans la prison & le fit manger à sa table tous les jours de sa vie.

30. Il luy fit donner tout ce qui luy étoit nécessaire, & les Officiers du Roy le luy envoyoient chaque jour tant qu'il vécut.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 7. &c. *LE Roy de Babylone fit mourir les fils de Sédécias aux yeux de leur pére : Il luy creva les yeux ; le chargea de chaînes, & l'emmena à Babylone, &c.*

Jérémie & Ezéchiel avoient prédit à Sédécias deux choses contraires en apparence. Le premier luy avoit dit, *qu'il seroit livré entre les mains du Roy de Babylone, & que ce Roy l'emmeneroit avec luy à Babylone.* Ce *Jerem. 32. 5.*

qui le mit en une telle colére, qu'il fit même empriſonner ce ſaint Prophéte, comme s'il avoit été criminel, de l'avertir de la part de Dieu des malheurs qui luy devoient arriver, & qu'il s'attiroit par ſa propre faute ; ou comme s'il les avoit pu éviter par cet outrage qu'il faiſoit à l'homme de Dieu. Ezéchiel au contraire avoit déclaré à ce même Prince, *qu'il ne verroit point Babylone.* Sédécias donc ne pouvant concilier ces deux Prophéties dans leur contradiction apparente, aima mieux, dit un célebre Hiſtorien, les regarder comme étant toutes deux fauſſes. Et au lieu de croire, comme il auroit dû, que le défaut de ſa lumiére pour l'intelligence de ce qui luy paroiſſoit impoſſible, ne pouvoit préjudicier à l'infaillibilité de la parole de Dieu qu'on luy annonçoit, il jugea témérairement de l'impoſſibilité de cette parole par l'impuiſſance & par la foibleſſe de ſa raiſon. Mais il connut à la fin par une funeſte expérience la vérité infaillible de la parole du Seigneur : & étant mené à Babylone, après qu'on luy eût crevé les yeux, il vit, ſelon la remarque du même Hiſtorien, l'accompliſſement des deux Prophéties qu'il avoit juſqu'alors regardées avec mépris ; puiſqu'il fut mené effectivement à Babylone, & qu'il ne put néanmoins voir Babylone, ayant perdu les deux yeux. Qu'heureux eût été ce Prince, s'il avoit ſçû prévenir par une vraie humiliation cette menace trop véritable d'un Dieu irrité depuis ſi long temps contre Iſraël, & s'il avoit mieux aimé renoncer volontairement à cette fauſſe lu-

Ezech c. 12. 13.

Joſeph. Antiq. lib. 10. c. 11.

miére d'un eſprit rempli d'orgüeil, que d'attendre qu'on luy eût crevé les yeux du corps, pour condamner ſa folie! Mais qu'il n'arrive que trop ordinairement encore aujourd'huy, qu'on n'ouvre les yeux de l'ame à la vérité, que lorſque l'on a perdu entiérement ceux du corps, & qu'étant tombé par la mort en la puiſſance du démon figuré par le Roy de Babylone, on reconnoît inutilement & trop tard la vérité de tant de menaces que les Paſteurs de l'Egliſe, repreſentez par ces ſaints Prophétes, nous ont faites de la part de Dieu! On ne peut lire cet évenement ſi tragique, qui regarde le Roy de Juda & tout ſon Royaume, ſans en être très-ſenſiblement touché. Mais c'eſt une choſe infiniment déplorable, de verſer des larmes ſur la perte de ceux qui nous ont précédez, & d'être inſenſible à ſa propre perte; de blâmer l'aveuglement d'un Prince qui s'efforça d'étouffer la vérité, en faiſant mettre en priſon un Interpréte de la volonté de Dieu, qui luy parloit de ſa part; & de ne pouvoir ſouffrir ſoy même cette vérité, toutes les fois qu'elle s'oppoſe à la vanité de nos deſſeins, & de déſirer effectivement, s'il étoit poſſible, qu'elle fût éteinte, plûtôt que d'être troublez dans la joüiſſance de nos plaiſirs.

Tous ceux néanmoins qui virent alors ce renverſement du Royaume de Juda, n'eurent pas ces ſentimens de charité & d'une tendreſſe compatiſſante pour Iſraël, qu'ils voyoient alors abandonné du Seigneur. Et nous aurons lieu en expliquant Ezéchiel, de faire voir par les Péres, combien Dieu condamne cette in- *Ezech. c. 9. 4.*

ſenſibilité, ou même cette joye ſecrette, avec laquelle on regarde le châtiment, quoy que très-juſte, de ceux qui ſont accablez ſous le poids de la divine juſtice. Nous pourrons auſſi en expliquant Jérémie, repreſenter par les paroles de ſaint Auguſtin ce que ſignifie ſelon le ſens ſpirituel la captivité d'Iſraël emmené à Babylone, & l'inſtruction que nous en pouvons tirer. Car ce ſaint homme ayant été proprement le Prophéte de la captivité d'Iſraël, en a rapporté toute l'hiſtoire d'une maniére très-capable d'édifier & d'inſtruire les Chrétiens, qui enviſagent le ſiecle comme Babylone, & le temps de cette vie comme celuy de leur captivité.

Ierem. c. 25.

℣. 27. 28. *En la trente-ſettiéme année de la captivité de Joachin Roy de Juda, Evilmérodach Roy de Babylone tira de priſon Joachin, & le releva de l'état malheureux où il étoit. Il luy parla avec beaucoup de bonté, & il mit ſon thrône au deſſus du thrône des Rois qui etoient auprès de luy à Babylone.*

Synopſ. Critic. Tirin.

C'eſt une ancienne tradition des Rabbins, qu'Evilmérodach fils de Nabuchodonoſor & ſon ſucceſſeur, avoit été mis en priſon par le Roy ſon pére, ſoit à cauſe qu'il avoit mal gouverné ſon Royaume dans les ſept années de ſa diſgrace & de cette pénitence ſi célebre que Dieu luy fit faire de ſon orgüeil, en le réduiſant à l'état des bêtes; ſoit à cauſe qu'il avoit peut-être inſulté à l'humiliation ſi prodigieuſe de celuy dont la nature l'obligeoit de plaindre alors le malheur, & dont même il devoit enviſager l'exemple, pour en devenir

Daniel. 4. 22.

plus ſage & plus rabbaiſſé devant l'infinie majeſté de Dieu. Ils ajoûtent que ce Prince ayant été mis dans la priſon où Joachin étoit renfermé, il ſe lia avec luy par une amitié particuliére, & que ce fut la raiſon pour laquelle après la mort de Nabuchodonoſor il le fit ſortir & l'honora dans ſa Cour au deſſus de pluſieurs autres Princes que le Roy de Babylone s'étoit aſſujettis comme Joachin. Il donnoit ou il laiſſoit à ces Princes la qualité & le nom de Rois, pour rendre ſa Cour plus éclattante, & ſa puiſſance plus redoutable, comme ayant auprès de luy, non ſeulement pluſieurs Grands & pluſieurs Princes, mais pluſieurs Rois, qui ſervoient à relever ſa grandeur. Mais ſoit que ç'ait été là l'occaſion particuliére pour laquelle Joachin ſortit de priſon, ou qu'il y ait eu quelque autre cauſe de ſa ſortie, que l'hiſtoire ne nous marque point, nous pouvons dire qu'elle fut très-certainement un effet de la volonté de Dieu, ſans l'ordre duquel rien n'arrive dans le monde; puiſque la lumiére de la foy nous oblige de le regarder comme l'autheur principal de ces ſortes d'évenemens, qui ſemblent avoir quelque choſe de divin. Que ſi l'on demande pourquoy Dieu le permit & l'ordonna même de la ſorte, un ſçavant Théologien en rapporte deux raiſons; l'une, qu'il voulut faire connoître par là, combien il étoit avantageux de s'abbaiſſer humblement à ſuivre le conſeil des ſaints Prophétes, comme avoit fait Joachin, lorſque pour s'humilier ſous la main de Dieu qui le puniſſoit, il s'étoit livré volontairement entre

Ælius in hunc loc.

Ierem. c. 27.

les mains de Nabuchodonosor par l'ordre de Jérémie, ou de Dieu même; d'où l'on peut juger, dit cet Autheur, que ce n'est point un péché en soy de demeurer au milieu des infidelles; puisqu'autrement Jérémie n'eût jamais donné de la part de Dieu cet ordre à ce Prince. L'autre raison, & comme il le dit, la principale, pour laquelle Dieu inspira au successeur de Nabuchodonosor, *d'élever le thrône de Joachin au dessus du thrône des autres Rois de sa Cour*, fut afin de continuer dans la race de David, c'est-à-dire en la personne de ce Prince, de son fils Salathiel, & des autres jusqu'à JESUS-CHRIST, comme une espece de Royauté, ou plûtôt de Principauté sur le Royaume de Juda, suivant cette ancienne prédiction de Jacob : *Que le sceptre ne seroit point ôté de Juda, ni le chef de sa postérité, jusqu'à ce que celuy qui devoit être envoyé fût venu.*

Genes. c. 49. 10.

Nous ne nous engageons pas à traitter icy cette question si fameuse touchant l'accomplissement de cette Prophétie célebre, qui regardoit la succession des chefs de Juda jusqu'au Messie. On en a déja parlé sur cet endroit même de la Genese, où Jacob en benissant ses enfans donna cette bénédiction toute singuliere à Juda. Et d'ailleurs dans ces embarras & ces sortes de difficultez qui accompagnent toûjours certains passages de l'Ecriture, après même tous les éclaircissemens qu'on en peut donner, il est du respect que nous devons à la grandeur de celuy qui couvre, quand il luy plaît, la vérité de sa parole comme

ſous des voiles que luy ſeul peut pénétrer, de ne nous point empreſſer avec trop de curioſité de percer cette obſcurité impénétrable à la lumiere des hommes. Si ſaint Auguſtin, le plus éclairé d'entre tous les Peres, a dit de luy-même en quelque lieu de ſes Ecrits, que quand il auroit travaillé dès ſon enfance juſqu'à une grande vieilleſſe à acquérir quelque intelligence des Ecritures, il devroit reconnoître après cela qu'il y reſtoit infiniment plus de choſes qu'il n'entendoit pas, qu'il n'y en avoit qu'il entendît; ce ne ſera point pour nous ſans doute une honte, de faire au moins un ſemblable aveu de nôtre ignorance. Ainſi quoy qu'il ſoit très-véritable que Dieu a parlé dans ſes Prophetes pour nous faire entendre ſes volontez, il n'eſt pas moins vray qu'il a parlé très-ſouvent d'une maniére obſcure, pour augmenter nôtre attention & nôtre reſpect, & pour imprimer dans nos eſprits une idée plus proportionnée à ſa grandeur. Comme le maître & le Docteur de nos ames, il a uſé d'un langage ſimple & rabbaiſſé, pour les éclairer & pour les inſtruire. Mais comme Dieu, & comme un Dieu d'une infinie majeſté, il a parlé un langage tout divin & élevé au deſſus de toute l'intelligence des hommes. Ce qu'il dit de proportionné à la foibleſſe de nôtre lumiére, ſuffit pour nous expliquer tous nos devoirs, & nous engager à accomplir fidellement ſes préceptes. Ce qu'il dit de plus élevé & de plus conforme à cette lumiére inacceſſible, où il dit luy-même qu'il habite, n'eſt pas moins

Epiſt. ad Volufian.

utile pour humilier nôtre orgüeil, & pour étouffer en nous cette pente naturelle qui nous porte à vouloir tout pénétrer, & qui eſt comme une ſuite de cette curioſité criminelle qu'eut le premier homme pour connoître ce que Dieu luy défendoit. Travaillons donc à nous rendre dignes de connoître ce qu'il y a de caché pour nous dans la parole de Dieu, en nous approchant de plus près de la lumiére de Dieu même, par une plus grande pureté de cœur, & par une charité plus parfaite ; puiſque c'eſt la ſeule charité, ſelon un grand Saint, qui ouvre la porte à l'intelligence de la vérité. *Non intratur in veritatem niſi per charitatem.* *August.*

Fin du quatriéme Livre des Rois.

TABLE

DES CHOSES PRINCIPALES contenuës dans ce Volume.

A

ABDIAS cache & nourrit cent Prophétes durant la perſécution de Jézabel, *Page* 340.

ABISAG donnée à David pour l'échauffer dans ſa vieilleſſe, 2 & 12.

Si Abiſag a été femme de David, 12 & 50.

ACHAB laiſſe aller Bénadad Roy de Sytie après l'avoir vaincu & pris priſonnier dans un combat, 390 & 399.

Sa fauſſe douceur pour un Roy impie, ſa cruauté impie à l'égard des Prophétes de Dieu, 400.

Sa triſteſſe mortelle à cauſe du refus que Nabot luy avoit fait de ſa vigne, 402.

Sa pénitence après qu'Elie leur menacé de la vengeance divine, 407 & 417.

Quelle a été ſa pénitence, 418 & 419.

Quatre cens faux prophétes luy promettent un heureux ſuccès, lorſque Michée Prophéte de Dieu luy en prédit un mauvais, 421 & *ſuiv.*

ACHAB fait mettre Michée en priſon, 425 & 426.

ACHAB ſe déguiſe pour aller au combat, & eſt bleſſé à mort d'une fléche tirée au hazard, 427.

Ce Roy conſultant le Prophéte Michée eſt la figure de beaucoup de Chrétiens qui ſemblent conſulter Dieu pour connoître ſa volonté, & qui en effet ne deſirent que de ſuivre la leur propre, 436.

ACHAS Roy de Juda. Son impiété, 703 & 716.

Il a recours à Théglatphalaſar Roy d'Aſſyrie au lieu de recourir à Dieu, 704 & 712.

Signe donné à Achas, qu'une Vierge concevroit & enfanteroit un fils, 710.

ADONIAS veut ſe faire déclarer Roy ſans le conſentement de David ſon pére 2. *& ſuiv.*

Il cherche un aſyle & s'attache à la corne de l'autel, 11.

Adonias aſpirant à la couronne, figure de ceux qui aſpirent aux charges de l'Egliſe, 18 & 19.

Son ambition précipitée ſert à aſſurer la couronne à Salomon, 27.

Il demande Abiſag pour l'épouſer, & ſe ſert de l'entremiſe de Bethſabée, 38.

Cette demande fait reſoudre la mort d'Adonias à Salomon. *Ibid.*

ADORATION. Elle eſt dûë à Dieu ſeul, 21.

AFFLICTION. Peu de Chrétiens qui rentrent en eux-mêmes dans l'affliction, & qui reconnoiſſent qu'ils ſe ſont attiré ces maux par leurs péchez, 564.

Utilité & néceſſité des affli. ctions, 125 & 136.

AHIAS déchire ſon manteau en 12. piéces & en donne dix à Jéroboam, & luy prédit qu'il ſera Roy de dix tribus, 225.

ALLIANCES avec les ennemis de Dieu luy ſont en horreur

400 & 450.
Peu de seureté dans ces alliances, 448.
Alliance de Josaphat avec Achab pensa luy couter la vie, 434.
AMASIAS Roy de Juda. Sa vanité, 673.
Il est deffait & pris par Joas Roy d'Israël & obligé de luy donner tout l'or & l'argent & les vases qui se trouvérent dans le temple, 674.
Il est tué depuis par ses propres sujets, 676.
ARCHE du Seigneur & le tabernacle de l'alliance transportez dans le temple de Salomon, 162.
Ce qui étoit dans l'Arche, 179.
ARME'E. Les Syriens qui assiégeoient Samarie mis en fuite par une terreur panique, 568.
ASA, Exemple de la fragilité humaine, 301.
ASYLE. Joab ne trouve point d'asyle auprès de l'autel, & pourquoy, 56. Ce que cela figure, *Ibid.*
Nul asyle que la croix de J. C pour ceux qui ont sujet d'appréhender la justice divine, 33
ATHALIE femme d'Ochosias fait tuer ses petits enfans 629 & 634.
Elle regna durant six ans, *Ibid.* Sa mort violente 632. & 633.
Parallelle d'Athalie & d'Hérodes, 639 & 640.
AVARICE, punie de lépre en Giezi serviteur d'Elisée, 531. *& suiv.*
AVEUGLEMENT. Les Syriens qui vouloient prendre Elisée frappez d'aveuglement, 549. Quel étoit cet aveuglement, 562.
AUMÔNE. Son motif, 514.
Sa force pour détruire le péché, 651.
AUTEL. La corne de l'Autel sert d'asyle à Adonias, 11.
Il étoit la figure de la croix de Jesus-Christ, 33.
AZARIAS Roy de Juda, dit aussi Osias, frappé de lèpre. 690 & 697.

B.

BABYLONE. Le Roy de Babylone fait crever les yeux à Sédécias Roy de Juda. 817. Il est la figure du démon qui aveugle les pécheurs, 819.
BATAILLE. Le succès des batailles dépend uniquement de la souveraine volonté de Dieu & non du nombre & de la force des combatans, 395.
BENADAD Roy de Syrie étouffé par Hazaël qui régna en sa place, 578.
BENEDICTION. La presence des gens de bien pleine de bénédictions, 515.
BŒUF. Mer d'airain posée sur douze bœufs, 149.
BŒUFS. Figure des pasteurs, 161.
BONHEUR. Tout le bonheur & toute la grandeur d'un homme consiste dans l'assujettissement aux volontez de Dieu, 25, 26, 46 & 461.
BONS. Leur petit nombre ne nous doit point affoiblir, non plus que le grand nombre des méchans nous étonner, 302.
Pourquoy Dieu permet qu'ils soient opprimez, 28, 358, & 359.
Le sommeil même des bons est méritoire, 75.

C.

CEDRE. Tout le dedans du temple revêtu de Cédre, 139 & 140. Ce qu'il figuroit, *Ibid.*
CHARITE'. Elle ne peut être

parfaite tant que nous ſommes en ce monde, 186

La charité eſt l'épreuve qui fait conoître le vray Paſteur, & qui le diſtingue de celuy qui ne l'eſt qu'en apparence, 88.

CHRETIENS. Les malheurs de l'Empire rejettez autrefois ſur les Chrétiens par les Gentils, 350 & 564.

Dévotion de quelques Chrétiens qui alloient viſiter les ſaints lieux, d'en rapporter de la terre, 540.

CHUTE. La cauſe de la chute du premier homme & de Salomon, 26, 120, 230, & 233.

La chute de Salomon nous doit donner autant de mépris pour la gloire du monde, que d'amour pour l'abaiſſement, 213.

CIEL, fermé & ouvert ſelon la parole du Prophéte Elie, 317.

COMMUNION. Effets divins de la ſainte communion dans une ame qui l'a reçûë, 516.

COMPASSION. Il y a des compaſſions & des tendreſſes déteſtables devant Dieu, 400.

COMPLAISANCE. De quels excès eſt capable une complaiſance lâche, 414.

CORBEAU, envoyé pour nourrir le Prophéte Elie, 317.

Corbeau qui nourrit Elie figure des Gentils, 325 & 326.

CULTE de Dieu. C'eſt par la foy, l'eſpérance & la charité que l'on rend à Dieu le culte qui luy eſt dû, 198.

CURIOSITE'. Ne chercher point ce qui peut ſatisfaire ſa curioſité, mais ce qui peut nourrir la pieté, 105.

D.

DAVID, ne pouvant échauffer dans ſa vieilleſſe figure de l'Egliſe, dont il eſt dit que la charité ſe refroidira ſur la fin des temps, 15 & 16.

Il fait ſacrer Roy Salomon ſon fils quoy que plus jeune qu'Adonias, 8.

Comment il a pû recommander à Salomon en mourant la punition de Joab & de Sémei, 47 & 48.

DAVID plus admirable dans toutes ſes traverſes, que Salomon dans toute ſon élevation, 59.

Pourquoy l'Ecriture ne parle que de l'adultére & de l'homicide que David a commis & ne parle point de ſes autres fautes, 297.

Reſpect de David pour Saül quoy qu'il le perſécutât ſans ceſſe & le cherchât pour le faire mourir, 587.

Vanité à laquelle David ſe laiſſe aller en faiſant faire le dénombrement de ſes ſujets, 770.

DEDICACE. La cérémonie de dédier le Temple de Salomon dura ſept jours, 177 & 178.

La dédicace de l'Egliſe qui eſt le vray Temple de Dieu, ne ſe fera que dans le ciel, 117 & 178.

DEMON. Comment il s'eſt preſenté à Dieu, pour luy demander la permiſſion de ſéduire Achab, 442.

Comment Dieu permet à l'eſprit d'erreur de ſéduire les hommes, 445.

Démons appliquez continuellement à obſerver & à devorer les ames qui n'oppoſent pas à ſa fureur une foy vive, 734.

DESOBEÏSSANCE. Prophéte tué par un lion à cauſe de ſa deſobéïſſance 273, 390, & 397. Deſobéïſſance eſpéce d'idolatrie, 698.

DIEU. Il ne juge point des

choſes ſelon les veües humaines, 17.

Il fait ſouvent éclater ſa puiſſance, lors qu'il ſemble que tout eſt perdu du côté des hommes, 24, 25, & 506.

Il juge de l'homme non par les fautes où il a pû tomber, mais par ſon humble retour vers luy, 82.

Il donne des marques ſenſibles de ſa preſence par une nuée qui remplit le temple & qui obligea les Prêtres d'en ſortir, 164, 179, & 180.

Un homme que Dieu abandonne eſt comme un vaiſſeau au milieu des mers ſans pilote & ſans gouvernail, 252.

Il fait ſervir à ſes deſſeins la mauvaiſe volonté des hommes, 255.

Il ſemble punir rigoureuſement des fautes legéres des gens de bien, & laiſſer impunis les crimes des méchans, 273, 277, & 397.

Il n'écoute que ceux qui le prient avec ardeur, 354.

Dieu demandant à Elie ce qu'il faiſoit, c'eſt comme s'il luy diſoit: Vous n'êtes pas là où vous devriez être, 374.

Pourquoy Dieu donne la victoire à Achab qui étoit un Roy impie, 305

Ni toute la malice, ni toute la prudence des hommes ne peuvent rien contre les ordres de la ſouveraine volonté de de Dieu, 636

Dieu eſt ſi bon qu'il ſe rabbaiſſe juſqu'à rendre raiſon de ſa conduite en châtiant ſon peuple. 728.

Penſées de Dieu infiniment élevées au deſſus des penſées des hommes, 712.

Dieu n'eſt point l'auteur & la cauſe du péché. 818.

Dieu accorde ſouvent le ſalut d'un grand nombre de perſonnes en conſidération de quelques juſtes, 763.

Il fait même quelquefois miſéricorde aux vivans en conſidération de la vertu de ceux qui ſont morts *ibid.*

Dieu ne laiſſe pas de condamner le péché, quoy qu'il ſe ſerve des pécheurs pour l'accompliſſement de ſes deſſeins, 240, & 587.

Dieu n'aime rien tant que voir les hommes vivre dans ſa dépendance, 26,

E.

ECRITURE Sainte. Sa baſſeſſe apparente ne nous doit pas rebuter, 557.

Dans quel eſprit il la faut lire, 96.

Elle n'approuve pas tout ce qu'elle ne blâme pas, 432.

En cherchet l'intelligence dans l'interprétation des ſaints Péres & non dans ſon propre eſprit, 795.

Ce qu'il y a d'obſcur dans l'Ecriture ne nous eſt pas moins utile que ce qu'il y a de clair. 833, & 834.

La foy ſeule accompagnée d'humilité eſt capable de découvrir les myſtéres de l'Ecriture.

La foibleſſe de la raiſon humaine qui luy fait quelquefois appercevoir une contradiction apparente dans la parole divine, ne peut point préjudicier à ſon infaillibilité, 81.

Pureté de cœur néceſſaire pour entrer dans l'intelligence de l'Ecriture, 834

Humble aveu de ſaint Auguſtin touchant l'Ecriture ſainte, 833.

Les obſcuritez de l'Ecriture ſainte

sainte, servent à exercer nôtre foy, & à humilier nôtre esprit qui voudroit tout comprendre,

EGLISE Elle est cette maison du Seigneur bâtie solidement, & fondée sur la pierre ferme, contre laquelle toutes les puissances de l'enfer ne pourront rien, 158.

ELEVATION, de Salomon luy a plus nuy que la sagesse qu'il avoit reçûë ne luy a servi, 79 & 80.

ELIE, ferme & ouvre le ciel par sa parole, 317

Un corbeau luy apporte le matin & le soir du pain & de la chair, 318.

Il multiplie le peu de farine qu'avoit la veuve de Sarepta, 319.

Il ressuscite l'enfant de cette veuve, 321.

Ce que signifie qu'Elie se couche trois fois sur cet enfant pour le ressuscite, 335.

Il convainc les prophétes de Baal de la fausseté de leur dieu, en faisant descendre le feu du ciel sur son sacrifice, 345.

Il fait mourir les quatre cent cinquante faux prophétes de Baal, *ibid.* & 345.

Par quelle autorité il les fait mourir, 357

Achab accuse Elie d'être la cause de tous les maux d'Israël, 350.

Sacrifice d'Elie figure du Baptême. 356.

Foiblesse d'Elie qui s'enfuit pour éviter la fureur de Jézabel, 359, 364, & 369

Il est nourri par un Ange dans sa fuite, & après avoir mangé il marche quarante jours & quarante nuits sans manger jusqu'à ce qu'il arrive à la montagne d'Oreb, 365.

Il se croit seul qui ait du zele pour la gloire du Seigneur La réponse que Dieu luy fait, 367.

Ayant rencontré Elisée qui labouroit, il luy jette son manteau sur les épaules, & le rend Prophéte, 68.

Elie figure de Jésus Christ 315, 361, & 371.

Elie figure de J. C. comme Elisée figure de ses disciples, 368.

Elie reçoit un ordre de sacrer Rois Jehu & Hazaël, qui ne furent sacrez néanmoins que par Elisée, 368.

Elie menace Achab, & luy déclare que les chiens lécheront son sang au même lieu où ils ont léché celuy de Nabot, 405.

Elie déclare à Ochosias qu'il ne relévera point de maladie, parce qu'il a envoyé consulter le Dieu d'Accaron, 452.

Il fait tomber le feu du ciel sur deux capitaines qui l'étoient venu trouver de la part du Roy, & sur les soldats qui les accompagnoient, 453. & 454.

Elie accompagné d'Elisée frappe avec son manteau les eaux du Jourdain, & elles se divisent, & ils le passent à pied sec, 403.

Elie étant prest d'être enlevé avertit Elisée de luy demander ce qu'il vouloit, 461.

Elie est enlevé dans un char de feu, 464, 467.

Il laisse tomber son manteau qui est ramassé par Elisée, 464.

ELISE'E quitte tout pour suivre Elie, 368.

Il demande à Elie son double esprit, 463

Il repasse le Jourdain qui

ne se divise qu'à la seconde fois qu'Elisée eut frappé les eaux avec le manteau d'Elie, 464, & 481.

Il corrige la mauvaise qualité des eaux d'une fontaine en y jettant un peu de sel, 466.

Ce que figuroient ces eaux, 484.

Ce que figuroit ce sel, 485.

Il maudit quarante deux petits enfans qui se mocquoient de luy & ils sont devorez par deux ours, 466, & 467.

Justification de Dieu & d'Elisée dans la punition de ces enfans, 485, & 486.

Ces enfans qui se mocquoient d'Elisée figure des Juifs qui se sont mocquez de Jésus-Christ en la croix, 488.

Ce qu'Elisée demandoit à Elie en luy demandant son double esprit, 470, & 471.

Elisée sauve trois Rois qui étoient en danger de perir avec leur armée faute d'eau, & leur fait remporter la victoire sur le Roy de Moab, 491.

Il multiplie l'huile d'une veuve pressée par ses créanciers, 500.

Il obtient un fils à une femme de la ville de Sunam chez qui il avoit accoutumé de loger, 503.

Il ressuscite depuis ce même fils qui étoit mort, ayant envoyé auparavant Giézi son serviteur avec son bâton en luy ordonnant de le mettre sur le visage de l'enfant, 506, & 507.

En jettant un peu de farine dans un pot, il en corrige l'amertume, 508, & 509.

Il multiplie les pains pour nourrir le peuple, 509.

Elisée multipliant l'huile figure de Jésus-Christ, & la veuve en faveur de qui il la multiplie, figure de l'Eglise, 511, & 512.

Bâton d'Elisée, figure de la loy, 521.

Resurrection de l'enfant de la Sunamite, pleine de mystéres, 520.

Il guérit la lépre de Naaman en l'envoyant se laver sept fois dans le Jourdain sans luy parler luy-même, 528, & 529.

Il refuse ses presens, 530.

Desintéressement d'Elisée modelle de celuy des Ministres de l'Eglise dans la dispensation des Sacremens, 542.

Elisée travailloit de ses mains ainsi que saint Paul a fait depuis, 553.

En jettant dans l'eau un morceau de bois, il fait revenir sur l'eau le fer d'une cognée qui s'étoit détaché de son manche, 546, & 554.

Ce que figuroit ce morceau de bois, 555.

Elisée découvre au Roy d'Israël toutes les embûches du Roy de Syrie, 547, & 557.

Le serviteur d'Elisée étant tout effrayé de voir une armée au tour de la ville, son maître luy en fait voir une bien plus nombreuse prête à le deffendre, 548, & 558.

Les Syriens qui vouloient prendre Elisée sont menez eux-mêmes à Samarie par ce Prophéte, 548, & 561.

Il leur fait donner à boire & à manger, & les renvoye en suite sans permettre qu'on leur faisse aucun mal, 548. *& suiv.*

Si Elisée a blessé la vérité en parlant aux Syriens, 561.

L'aveuglement dont il frapa les Syriens, semblable à celuy

des habitans de Sodome lors qu'ils cherchoient la porte de la maiſon de Loth, 562.

Réponſe d'Eliſée à Hazaël qui l'étoit venu conſulter de la part de Bénadad Roy de Syrie, 577.

Il envoye un de ſes diſciples ſacrer Jehu Roy d'Iſraël & luy commande d'exterminer la maiſon d'Achab & de vanger le ſang de tant de Prophétes & de ſerviteurs de Dieu que Jézabel avoit fait mourir, 590. *& ſuiv.*

Eliſée étant malade à la mort, eſt viſité par Joas Roy d'Iſraël, il promet à ce Roy qu'il remportera autant de victoires ſur les Syriens qu'il avoit tiré de fléches, 658, *& ſuiv.*

ERREUR. *Eſprit d'erreur* mis dans la bouche de tous les prophétes pour ſéduire Achab, 421.

Erreur des Calviniſtes qui nient que le péché étant pardoné, il reſte encore quelque obligation à la peine, 816.

ESPERANCE. La fin ordinaire de toutes les eſpérances dont le diable amuſe ceux qui le ſervent, eſt la perte de leur ſalut, 400.

EZECHIAS, L'un des plus ſaints Rois de Juda, 735. Malade à la mort, il a recours à la priére, 764.

Le Prophéte Iſaïe luy promet qu'il guérira, & que ſa vie ſera prolongée de quinze années, 765.

Il applique une maſſe de figues ſur le mal de ce Roy, & il en guérit, *ibid*

Dieu pour l'aſſurer de ſa guériſon luy donne un ſigne, & fait rétrograder l'ombre du ſoleil de dix lignes, *ibid.* & 766.

Mérodach Baladan Roy des Babyloniens, luy envoye des Ambaſſadeurs pour le conſulter ſur cet évenement merveilleux, 766, & 775.

Ezéchias ſe laiſſe aller à un mouvement de vanité & montre tous ſes treſors à ces Ambaſſadeurs, 766, & 770.

Iſaïe luy déclare que tous ſes treſors ſeront la proye des Babyloniens, 767.

Ezéchias a recours aux armes de la priére contre les menaces de Sennachérib Roy des Aſſyriens & preſente à Dieu dans le temple la lettre pleine de blaſphémes de ce Prince impie, 754, & 755.

F.

FAMINE horrible dans Samarie aſſiégée, 566.

FEMME. Loüange des femmes ſaintes dans l'Ecriture une marque de la rareté des hommes ſaints de ce temps là, 798.

Une femme ſage, un grand treſor, 315.

FIGURE, Image. Elles n'étoient point deffenduës aux Iſraëlites, 141, & 142, & 745.

FLATEUR. La langue de celuy qui flatte eſt plus cruelle que la main de celuy qui perſécute, 254. Combien un flateur eſt pernicieux, 652, & 654.

FOLIE de préférer les biens périſſables aux biens éternels, & pour un plaiſir d'un moment s'engager à des maux qui ſeront ſans fin, 605.

FORNICATION ſpirituelle & corporelle. Celle-ci eſt quelquefois une punition de l'autre, 607.

FOY. Elle eſt la lumiére des Chrétiens. 95.

Foy admirable de la veuve de Sarepta, 318.

C'eſt le peu de foy des

hommes qui fait qu'ils sont si peu touchez des péchez qui attaquent la Majesté infinie de Dieu, & qu'ils le sont si fort des châtimens dont Dieu punit ces mêmes péchez, 612.

G,

GENTILS unis avec les Juifs dans la construction du Temple de Salomon. Ce que cela figuroit, 112, & 115.

GIEZI serviteur d'Elisée puni de lépre luy & sa race à cause de son avarice, 531, *& suiv.* Ce que l'on doit entendre par la race de Giézi, 543.

GRACE. La grace de Dieu est d'un prix infini, puisqu'elle a coûté la vie au fils de Dieu, 361.

Elle ne seroit pas estimée autant qu'elle le doit, si elle ne coûtoit quelque peine à obtenir, *ibid.*

Les dons du Ciel ne sont point pour ceux qui les regardent avec froideur, 538.

Pour recevoir la grace il faut vuider son cœur de l'amour des créatures & de soy-même, 513.

GRANDEUR. La vraye grandeur consiste à être soumis à Dieu, & le moyen unique d'être au dessus des créatures, est de se tenir toûjours abbaissé sous le créateur, 46.

GUERISON. La guérison de l'ame à suivi celle du corps dans Naaman de Syrie, 529, 534. *& suiv.*

H.

HASARD. Dieu préside à tout par son éternelle providence & rien n'arrive par un pur effet du hasard. 533, 584, 601, & 668.

HOLDA Prophétesse sous le régne de Josias, 789, & 795, *& suiv.*

HUILE, figure de la charité, 513,

I.

IDUMEENS. Ils secoüent le joug du Roy de Juda sous le regne de Joram, & demeurent en cet état jusqu'au temps de Jean Hircan qui les subjugua de nouveau, 579, & 590.

JEHU, sacré Roy d'Israël par un des disciples d'Elisée, & reçoit un ordre d'exterminer la maison d'Achab, & de venger le sang des Prophétes & des serviteurs de Dieu, 590. *& suiv.*

Il tuë Joram Roy d'Israël d'un coup de fléche, & fait jetter son corps dans le champ de Nabot, 596.

Il fait jetter par une fenêtre Jésabel 598, *& suiv.*

Artifice de Jéhu pour perdre tous les prophétes, les prêtres & les adorateurs de Baal, 516, *& suiv.*

Il mene avec luy Jonadab pour être témoin de son zéle pour la gloire du Seigneur, *ibid.*

Il fait tuer par ceux de Samarie soixante & dix enfans d'Achab, 613, & 614.

JEHU, Prophéte tué par Baasa Roy d'Israël, parce qu'il l'avoit menacé de la part de Dieu, 304.

JEREMIE mis en prison par Sédécias Roy de Juda pour luy avoir déclaré de la part de Dieu, qu'il seroit mis en prison par le Roy de Babylone.

JERICHO, rebâtie par Hiel qui perdit ses deux fils selon la prédiction de Josué, 305, & 315.

Ce que figuroit le rétablissement de Jéricho, *ibid.*

JEROBOAM est élu Roy par dix tribus qui se soulévent contre Roboam, 247, & 248.

Sa fauſſe politique luy fait établir une nouvelle religion, & le culte des veaux d'or, 250, & 218.

Au moment qu'il encenſe devant le veau d'or de Béthel un Prophéte de Dieu adreſſe ſa parole à l'autel & il ſe romp en deux-piéces, 259, *& ſuiv.*

Jéroboam commande qu'on arrête ce Prophéte, & en même temps ſa main devient toute séche, & il n'eſt guéri que par les priéres de l'homme de Dieu, *ibid.*

Il eſt un exemple d'un endurciſſement terrible, 269

Son fils étant tombé malade, il envoye ſa femme déguiſée pour conſulter le Prophéte Ahias, qui, quoy qu'il fût aveugle, ne laiſſe pas de la connoître, & luy déclare que ſon fils mourra, 278, *& ſuiv.*

Jezabel femme d'Achab plus impie & plus cruelle que ſon mari, 402, & 403.

Elle trouve des Juges aſſez lâches pour condamner Naboth, 403 *& ſuiv.*

Vaine force d'eſprit, ou plûtôt inſenſibilité de Jézabel, 611.

Elle eſt jettée du haut d'une fenêtre en bas, & foulée aux pieds des chevaux, & mangée par les chiens, 598 *& ſuiv.*

Jeune utile pour ſurmonter les tentations, 373.

Jeûne impie ordonné par les Juges qui condamnérent Nabot, 404.

Impenitence. Elle irrite plus Dieu que tous les excés où l'on a pû tomber, 237.

Incredulité d'un Seigneur de la Cour punie de mort, 571

Independance. Le plus grand de tous les malheurs, de vouloir vivre indépendant de Dieu, 751.

Joakim Roy de Juda privé de ſépulture, 817.

Joas eſt le ſeul des enfans d'Ochoſias qui échappe à la fureur d'Athalie. Il eſt caché & nourri dans le temple, 629

Joïada Grand Prêtre le fait reconnoître Roy à l'âge de ſept ans, 630, *& ſuiv.*

Il regne juſtement tant qu'il ſuivit les conſeils de Joïada, 642 & 648.

Il donne à Hazaël Roy de Syrie tout ce qu'il trouve d'argent dans les treſors du temple, pour le faire retirer de devant Jéruſalem, 646.

Il eſt tué par ſes propres ſerviteurs, 647.

Josaphat ne veut point accompagner Achab qui vouloit aller aſſiéger Ramoth, qu'il n'ait conſulté Michée Prophéte du Seigneur, & ce Prophéte ayant déclaré que le ſuccès en ſeroit funeſte, il ne laiſſe pas d'y aller, 434.

Josias. Sa naiſſance prédite plus de trois cens ans auparavant qu'elle arrive, 159, 168.

Sainteté de ce Roy, 792.

Comment Dieu luy promet qu'il mourroit en paix, puis qu'il fut tué dans un combat, 798, *& ſuiv.*

Jourdain. Ce fleuve ſépare ſes eaux & au commandement d'Elie & à celuy d'Eliſée, 463 & 464

Ses eaux conſacrées par le Batême de J. C. 537.

Le Jourdain figure du Batême, *ibid*

Isaïe Prophéte de race royale, 709.

Tradition ancienne rapportée par les Péres, qu'il a été ſcié en deux avec une ſcie de bois par le commandement de Manaſſé, 785.

Judas. Il y a encore beaucoup

de Judas, qui après avoir participé à l'Autel indignement, & pour leur propre condamnation, sont possedez par le démon comme cet Apôtre, 57.

Juste. Nul juste ne doit s'assurer infailliblement sur la certitude que luy donne sa justice, 301.

Les justes se comparant à la justice de Dieu se reconnoissent pécheurs, 751.

Justice extérieure & intérieure, 628.

Beauté de la justice ne se voit que des yeux du cœur, 116.

L.

Lion. Peuples d'Assyrie envoyez par Salmanasar dans le pays de Samarie, pour l'habiter au lieu des Israëlites, tourmentez par des lions à cause de leur idolatrie, 723.

Loy. L'esprit de la Loy ancienne étoit la crainte; l'esprit de la nouvelle est l'amour, 731.

M.

Manasse' Roy de Juda. Son impiété, 776.

Sa cruauté, 779, & 785.

Sa conversion une consolation pour les plus grands pécheurs, 786.

Maux. Les maux temporels dont on menaçoit saint Ambroise, ne faisoient que luy imprimer une idée plus vive des maux éternels, 714.

Mensonge. Si l'on peut user de mensonge & de fiction, 614, & 625.

Mer d'airain, figure des Sacremens de Batême & de Pénitence, 160.

Me'chans. Ils sont entre les mains de Dieu comme un rasoir qui ne sert qu'à ôter les superfluitez, 699. Ils sont établis pour punir d'autres méchans, ou pour purifier les bons, 682 & 710.

Ministres de Dieu doivent éviter tout ce qui pourroit les faire soupçonner le moins du monde intéressez, 650.

Mort. Surprise des méchans à l'article de la mort. 202.

Il y a des personnes à qui la mort tient lieu de pénitence, 810.

Moyens humains. Dieu ne desapprouve pas les moyens humains qu'on peut employer dans les rencontres dangereuses, 601.

Samuël en a usé, lorsqu'il alla sacrer David du vivant de Saül, *ibid.*

Dieu se rabbaisse souvent à des moyens humains pour accomplir ses promesses, 637.

Il a sauvé ainsi Joas de la fureur d'Athalie, & Jésus-Christ de celle d'Hérodes, *ibid.*

N.

Naaman Général de l'armée de Syrie guéri de la lépre dans le corps, & de l'infidélité dans l'ame, 529, & 538.

Il emporte de la terre du pays d'Elisée, afin d'en dresser un autel pour y sacrifier au vray Dieu, 510 539 & 540.

Naaman & Giézi sont une preuve de la parole de l'Evangile: *Les premiers seront les derniers, & les derniers les premiers*, 544.

Nabot ne veut point vendre sa vigne à Achab, parce que c'étoit un héritage qui venoit de ses péres, 401.

Ce que figuroit cette vigne de Nabot, 410.

Mort de Nabot imputée à Achab, quoy que c'eût été Jézabel qui l'eût sollicitée, 416.

Nombre. Nombre de sept, ce qu'il figure, 361, 522, 535.

12. Quæ respondit: Vivit Dominus Deus tuus, quia non habeo panem, nisi quantum pugillus capere potest farinæ in hydria, & paululum olei in lecytho: en colligo duo ligna, ut ingrediar & faciam illum mihi & filio meo, ut comedamus, & moriamur.

12. Elle luy répondit : Je vous jure par le Seigneur vôtre Dieu, que je n'ay pour tout pain qu'un peu de farine dans un pot, autant qu'on en prendroit avec trois doits, & un peu d'huile dans un petit vase. Je viens ramasser ici deux bâtons de bois, pour aller apprêter à manger à moy & à mon fils, afin que nous mangions, & que nous mourions ensuite.

13. Ad quam Elias ait, Noli timere, sed vade, & fac sicut dixisti: veruntamen mihi primùm fac de ipsa farinula subcinericium panem parvulum, & affer ad me: tibi autem & filio tuo facies postea.

13. Elie luy dit : Ne craignez point. Faites comme vous avez dit : Mais faites pour moy auparavant de ce petit reste de farine un petit pain cuit sous la cendre, & apportez-le moy, & vous en ferez après cela pour vous & pour vôtre fils.

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Israël: Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur, usque ad diem in qua Dominus daturus est pluviam super faciem terræ.

14. Car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël: La farine qui est dans ce pot ne finira point, & l'huile qui est dans ce petit vase ne diminuëra point jusqu'au jour auquel le Seigneur doit faire tomber la pluïe sur la terre.

15. Quæ abiit, & fecit juxta verbum

15. Cette femme donc s'en alla. Elle fit ce qu'Elie luy

avoit dit. Et Elie mangea & elle & sa maison ; & depuis ce jour-là

Eliæ : & comedit ipse, & illa, & domus ejus: & ex illa die

16. la farine du pot ne manqua point, & l'huile du petit vase ne diminua point selon la parole que le Seigneur avoit prononcée par Elie.

16. hydria farinæ non defecit, & lecythus olei non est imminutus, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Eliæ.

17. Il arriva ensuite que le fils de cette femme mére de famille "devint malade, d'une maladie si violente qu'il ne pouvoit respirer".

17. Factum est autem post hæc, ægrotavit filius mulieris matris familias, & erat languor fortissimus, ita ut non remaneret in eo halitus.

18. Cette femme donc dit à Elie : Qu'y a-t'il de commun entre vous & moy", homme de Dieu ? Etes-vous venu chez moy pour renouveller la mémoire de mes péchez, & pour faire mourir mon fils ?

18. Dixit ergo ad Eliam : Quid mihi & tibi vir Dei ? ingressus es ad me, ut rememorarentur iniquitates meæ, & interficeres filium meum ?

19. Elie luy dit : Donnez-moy vôtre fils. Et l'ayant pris d'entre ses bras, il le porta dans la chambre où il demeuroit, & il le mit sur son lit.

19. Et ait ad eam Elias : Da mihi filium tuum. Tulitque eum de sinu ejus, & portavit in cœnaculum ubi ipse manebat, & posuit super lectulum suum.

20. Il cria ensuite au

20. Et clamavit

℣. 17. *Hebr. Chald. Sept.* maîtresse de la maison. *Ibid. Arab.* qu'il en mourut.

℣. 18. *Expl.* En quoy vous ay-je offencé. *Vat.*

manibus ſuis, & auferent,

7. Vocavit autem Rex Iſraël omnes ſeniores terræ, & ait: Animadvertite, & videte, quoniam inſidietur nobis; miſit enim ad me pro uxoribus meis, & filiis, & pro argento & auro; & non abnui.

7. Alors le Roy d'Iſraël fit venir tous les anciens de ſon peuple, & leur dit: Conſidérez & voyez qu'il nous dreſſe un piége. Car il m'a déja envoyé pour mes femmes, pour mes fils, pour mon argent & mon or, & je ne luy ay rien refuſé.

8, Dixeruntque omnes majores natu, & univerſus populus, ad eum: Non audias, neque acquieſcas illi.

8. Tous les anciens & tout le peuple luy répondirent: Ne l'écoutez point, & ne vous rendez point à ce qu'il déſire.

9. Reſpondit itaque nunciis Benadad: Dicite domino meo Regi: Omnia propter quæ miſiſti ad me ſervum tuum in initio, faciam: hanc autem rem facere non poſſum.

9. Achab donc répondit aux Ambaſſadeurs de Bénadad: Dites au Roy mon ſeigneur: Je feray toutes les choſes que vous m'avez fait demander, comme étant vôtre ſerviteur; mais pour cette *derniére* choſe" je ne la puis faire.

10. Reverſique nuncii retulerunt ei. Qui remiſit, & ait: Hæc faciant mihi dii, & hæc addant, ſi ſufficerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi

10. Les Ambaſſadeurs étant revenus firent leur rapport à Bénadad, qui les renvoya encore, & fit dire à Achab: Que les dieux me traittent dans toute leur ſévérité,

℣. 9. *Expl.* C'eſt à dire de ſouffrir qu'il pillât les biens de ſes ſujets. *Menoch.*

si toute la poussiére de Samarie suffit pour remplir seulement le creux de la main de tous les gens qui me suivent".

qui sequitur me.

11. Le Roy d'Israël leur répondit : Dites à vôtre maître : Ce n'est pas en prenant les armes qu'on doit se vanter, c'est quand on les quitte".

11. Et respondens Rex Israël, ait : Dicite ei : Ne glorietur accinctus æquè ut discinctus.

12. Bénadad reçut cette réponse, lors qu'il beuvoit dans sa tente avec les Rois qui l'étoient venu accompagner ; & il dit aussi-tôt à ses serviteurs : Qu'on aille investir la ville ; & ils l'investirent.

12. Factum est autem, cùm audisset Benadad verbum istud, bibebat ipse & Reges in umbraculis, & ait servis suis : Circundate civitatem. Et circundederunt eam.

13. En même temps un Prophéte vint trouver Achab, & luy dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez vû toute cette multitude innombrable : Je vous déclare que je vous la livreray aujourd'huy entre les mains, afin que vous sçachiez que c'est moy qui suis le Seigneur.

13. Et ecce Propheta unus accedens ad Achab Regem Israël, ait ei : Hæc dicit Dominus : Certè vidisti omnem multitudinem hanc nimiam ? ecce, ego tradam eam in manu tua hodie, ut scias quia ego sum Dominus.

14. Achab luy répondit : Par qui ? Il luy répondit

14. Et ait Achab : Per quem ? Dixitque

℣. 10. Façon de parler hyperbolique, pour marquer la multitude infinie de son armée. *Vat.*

℣. 11. *Expl* qu'il ne chante pas le triomphe avant la victoire. *Vat.*

ei :

NOVATIENS. Hérétiques qui soûtenoient qu'on ne pouvoit fléchir la justice divine, lorsqu'on l'avoit une fois irritée par quelque crime, 807, 180.
NUE'E. Ce que figuroit cette nuée qui remplit le Sanctuaire à la dédicace du temple, 180.

O.

OCHOSIAS Roy de Juda tué par Jéhu, 597.
OFFRANDE. Nulle offrande ne peut plaire à Dieu, si on ne luy offre aussi son cœur, 138, 139, & 198.
ONCTION. Deux sortes d'onction royale, 601.
Onction sacerdotale, 602.
Onction Prophétique, *ibid.*
OR. Tout le temple de Salomon revétu d'or en dedans, 139. Or figure de la charité, 140.
ORGÜEIL. Orgüeil secret pire que les desordres mêmes que l'OR condamne dans les autres, 377.
OSE'E Roy d'Israël pris par Salmanasar Roy d'Assyrie, & envoyé en prison, 717.

P.

PAIX trop grande, dangereuse., 120.
PAROLE de Dieu paroît souvent amere aux pécheurs, parce qu'ils n'ont du goût que pour les choses de la terre, 525.
La fermeté inviolable de la parole de Dieu est un sujet de frayeur & un modelle pour nôtre conduite, 772.
PASSIONS. Celuy qui n'a pas encore dompté ses passions, n'est pas en état de travailler à dompter celles des autres, 119.
Travailler de bonne heure à déraciner ses passions, 635.
Passions dominantes sont autant d'idoles, 685 & 733.
PASTEURS. C'est à eux qu'il faut s'adresser pour connoître la volonté de Dieu, 23.
Ils doivent être ennemis de toute cupidité, non seulement dans eux, mais dans leurs domestiques mêmes, 543
PATIENCE. Cette vie est le temps de la patience, & ce sera dans le grand jour de l'éternité que Dieu fera triompher sa vérité & sa justice, 558.
SAINT PAUL. Il veut avoir des témoins de la fidélité avec laquelle il dispensoit les aumônes des Eglises, 650.
PAUVRES. Ils sont les vrais temples de J. C. 151.
Ils doivent être secourus au moins par un motif d'interêt temporel, *ibid.*
PAYENS. Ils rejettoient sur les Chrétiens tous les maux qui arrivoient de leur temps, 564
PE'CHE'. Dieu étant prest de répandre sa fureur sur Joram Roy d'Israël, ne luy reproche point néanmoins ses propres péchez, mais ceux de Jézabel sa mére, 608.
La griéveté du péché ne dépend pas de l'importance de la chose défenduë ou commandée, mais de l'autorité de celuy qui a fait le commandement, 62.
Un Chrétien ne doit reconnoître aucune nécessité que celle de ne point pécher, 62.
Ce n'est pas assez de quitter le péché; mais travailler à détruire dans nôtre esprit & dans nôtre souvenir tous les restes qui pourroient comme le réveiller & le ressusciter, 805 & 806.
Tout péché est à craindre, parce qu'il est capable de former insensiblement dans une ame une nuit profonde, 819.
Tout péché méritant d'être

puni, c'eſt une miſéricorde de Dieu d'en être puni en ce monde plûtôt qu'en l'autre, 809.

PE'CHEURS. Motif de conſolation pour les pécheurs, 82 187, 198, 516, 573.

Ils doivent avoir recours aux priéres des Saints, 574.

PEINES. Prévenir par des peines volontaires celles de la juſtice divine, 816.

PENITENCE' Quelle a été la pénitence d'Achab, 417.

Pénitence de Séméï n'étoit qu'hipocriſie, 60 & 61.

Etrange pénitence d'un Roy impie, 561

PHACE'E Roy d'Iſraël tué par Ozée qui régna en ſa place, 695.

PHACE'ÏA fils de Manahem, tué par Phacée Général de ſes armées. 694.

PHUL Roy des Aſſyriens étant venu dans la terre d'Iſraël, Manahem ſe rachette en luy donnant mille talens, 693.

PIE'TE' ſuperficielle de pluſieurs Chrétiens, 496.

Piété de ſaint Auguſtin excitée par le chant des Hymnes & des Cantiques, 499.

La piété conſiſte toute à aimer & dépendre de Dieu, 751.

PREDICATEURS. Ceux qui parlent de la part de Dieu, ſont quelquefois traittez de foux, comme autrefois les Prophétes, 604.

PRESTRES. Jéſus-Chriſt eſt devenu par ſa mort le Grand-Prêtre de la Loy nouvelle, 55

Prêtriſe interdite à un homme qui auroit participé à la mort d'un autre homme en qualité de Juge, 819.

Prêtres tombez réduits pour toute leur vie à la Communion laïque, 802.

PRIERE. La priére eſt proprement le déſir du cœur, 76.

Pour prier toûjours, il ne faut que déſirer toûjours, ib.

Néceſſité de la priére continuelle, 184.

PRISCILIANISTES. Héréti-ques qui ſe ſervoient du menſonge & du parjure pour cacher leurs erreurs, 625.

PROPHETES. Leur pauvreté, 524, 553, & 583.

Ils vivoient hors des villes, & ſous des tentes, & dans des cabanes, 553 & 583.

Ils étoient les Moynes de l'ancien Teſtament, ibid.

Ils ont prophétiſé non ſeulement par leurs paroles, mais auſſi par leurs actions, 522.

Les Prophétes les plus éclairez n'ont pas toûjours le don actuel de la Prophétie, 497, 498.

PROSPERITE', dangereuſe aux plus juſtes, 770.

PUNITION Ces punitions qui paroiſſent ſi horribles à nos ſens, ne ſont que de foibles images de l'état infiniment plus horrible aux yeux de Dieu, d'une ame qui a mérité par ſes crimes un tel châtiment, 818.

S'humilier ſous la main de Dieu qui nous punit, 256.

R.

RAILLERIE. Dieu en a uſé à l'égard du premier homme après ſon péché, 353 & 354.

Elie en a uſé auſſi à l'égard des 450. Prophétes de Baal, 352.

RAZIN Roy de Syrie, & Phacée Roy d'Iſraël, aſſiégent Achas dans Jéruſalem, ſans le pouvoir prendre, 703 & 709.

RECHABITES. Leur maniére de vivre, 623.

REFLEXION. Secret retour vers ſoy même eſt à craindre aux

plus juſtes, 377.

RELIQUES. Révérence qui leur eſt dûë, 668 & 669.

Vigilance, hérétique ſur le ſujet des Reliques, du temps de ſaint Jérôme, *ibid.*

L'honneur rendu aux ſerviteurs de Dieu tourne à la gloire de Dieu même, 670.

Corps mort reſſuſcité par le ſeul attouchement des os du Prophéte Eliſée, 660 & 671.

REPREHENSION. Les méchans regardent comme leurs ennemis ceux qui les reprennent, 415.

RETRAITTE Sa néceſſité, 623

RICHES. Ils ſont pauvres dans leur abondance, 208.

ROBOAM Roy d'Iſraël ayant préféré le conſeil des jeunes gens à celuy des vieillards, donna lieu au ſoulevement de dix Tribus qui élurent pour Roy Jéroboam, 146 *& ſuiv.*

Il eſt dangereux de ne ſuivre pas les maximes des anciens Péres & Docteurs de l'Egliſe, 154.

ROY. Les Rois ſont les Miniſtres de la juſtice ou de la miſéricorde de celuy qui eſt ſouverainement le Roy & le maître de tous les Rois, 184.

Ce qui les peut rendre heureux, 654 & 655.

Coûtume de preſenter aux Rois de Juda le livre du Deutéronôme en les établiſſant ſur le trône, 793.

S

SABA. La Reyne de Saba vient voir Salomon, attirée par la grandeur de ſa réputation, 103 *& ſuiv.*

Elle reconnoît que ce qu'elle avoit oüi dire de Salomon, étoit beaucoup au deſſous de ce qu'elle avoit vû, *ibid.*

Elle apporte à Salomon les mêmes préſens que les Mages firent à J. C. 215.

La Reyne de Saba figure de l'Egliſe, 214 & 217

Son admiration & ſon étonnement figure de celuy d'une ame qui verra Dieu, 216. Ou d'une ame pleine de défiance d'elle même, & de confiance en la grace de J. C. 218.

Quel eſt ce pays de Saba, 210.

SACERDOCE. Vingt-quatre familles Sacerdotales faiſoient leurs fonctions dans le temple tour à tour, 638.

SAGESSE. Faire le bien avec une grande ſageſſe, 601 & 650.

SAINTS. Dieu fait connoître aux Saints les priéres qu'on leur adreſſe ſur la terre, 557.

Imiter les actions des Saints, & ne ſe pas contenter de les admirer, 573.

SALMANAZAR Roy d'Aſſyrie tranſtére les Iſraëlites des dix Tribus en Aſſyrie, & envoye de ſes ſujets pour habiter le pays de Samarie, 718.

SALOMON ſacré Roy du vivant de David ſon pére, 8 & 9.

Facilité avec laquelle il eſt reconnu Roy, figure de celle avec laquelle la Foy de J. C. s'eſt répanduë par toute la terre, 31.

Apparition de Dieu à Salomon durant ſon ſommeil, 63.

Il demande à Dieu la ſageſſe, & non les richeſſes, ni une longue vie, 65.

Jugement célebre de Salomon entre deux femmes, 67 & 68.

Si Salomon pécha en épouſant la fille du Roy d'Egypte, 71.

Mariage de Salomon avec la fille du Roy d'Egypte, figure de l'alliance divine que le Fils de Dieu a contractée avec l'Egliſe tirée des Gentils, 72.

Quelle eſt la ſageſſe que Salomon demanda à Dieu, 78.

Ce que ſignifie que Salomon a reçu la ſageſſe en dormant, 80.

Sa grandeur luy a plus nüi, que ſa ſageſſe ne luy a ſervi, 79 & 80.

Salomon figure de J. C 29, 30, 53, 57, 74, 80, 120, 187, 188, & 215.

De qui étoient la figure ces deux femmes qui vinrent plaider devant Salomon, 85 & *ſuiv.*

Comparaiſon des écrits de Salomon & des Pſeaumes de David, 105.

Salomon bâtit le premier un Temple au Seigneur, 138.

Il bâtit premiérement un Temple au Seigneur, & enſuite un Palais pour luy, 155, & 156.

Nombre prodigieux de victimes qu'il immola à la dédicace du Temple, 176 & 189.

Salomon faiſant ſa priére à Dieu dans le Temple, n'oſe preſque luy parler en ſon propre nom; il ne parle que de ſon pére, il ſe couvre en quelque ſorte de ſon nom. Ce que cela nous figuroit, 181 & 182.

Salomon s'abandonne à l'amour des femmes, 219 & 220

L'amour des femmes le fait tomber dans l'idolatrie, 220, & 230.

SAREPTA ville des Sydoniens, 318 *Voyez veuve.*

SEDECIAS Roy de Juda. Le Roy de Babylone luy fait crever les yeux, après avoir fait mourir ſes enfans en ſa préſence,

Comment l'on peut accorder la prédiction faite à Sédécias par Jérémie, avec celle d'Ezéchiel, le premier luy ayant prédit qu'il ſeroit emmené à Babylone; & l'autre, qu'il ne verroit point Babylone,

SELLUM Roy d'Iſraël tué par Manahem qui régna en ſa place, 691 & 692.

SEMEÏ chargeant d'injures David qui fuyoit devant Abſalom, figure des Juifs qui blaſphémerent J. C étant ſur la Croix, & de pluſieurs Chrétiens qui regardent les abbaiſſemens de J. C. avec mépris, 59.

Pénitence de Séméï n'étoit qu'hypocriſie, 60 & 61.

SENNACHERIB Roy d'Aſſyrie. Son armée qui aſſiégeoit Jéruſalem, toute exterminée par un ſeul Ange en une nuit, 759.

Sennachérib tué par ſes propres enfans dans le temple de ſes faux-dieux, 759.

SERPENT. Le Serpent d'airain mis en piéces par Ezéchias, à cauſe du culte idolâtre que luy rendoient les Iſraëlites, 735.

SESAC Roy d'Egypte vient à Jéruſalem avec une armée très nombreuſe ſous le régne de Roboam, & enleve les tréſors du temple, 284.

SOUFFRANCES. Il faut que chacun accompliſſe en ſa chair, ainſi que ſaint Paul, ce qui reſte à ſouffrir à J. C. 816.

Le prix infini de la Rédemption de Jeſus Chriſt ne nous exente pas de ſouffrir, 816.

Ce ſont les ſouffrances & la mort de J. C qui donnent à la pénitence de l'homme pécheur tout ſon mérite, 817.

SOÛMISSION & reſpect dû aux Princes, 240 & 654.

SUNAMITE, *voyez Elizée.*

SUPERSTITION de ceux qui faiſoient paſſer leurs enfans par le feu, 707.

T.

TEMPLE. Temple de Salomon figure de l'Egliſe, qui eſt le véritable Temple

de Dieu, 114 & *suiv.*

Deux maniéres différentes de travailler à bâtir le Temple spirituel de Dieu, 119.

Le Temple de Salomon bâti en l'espace de sept ans, 133 155 & 156.

Ce que signifie qu'il fut bâti sans qu'on y entendît un seul coup de marteau, 136 & 137.

Nombre prodigieux des ouvriers qui furent employez à sa construction, & ce qu'ils figuroient, 121 & 122.

Ce que figuroit ce repos que l'on donnoit aux ouvriers qui avoient travaillé durant un mois, 123 & 124.

Chaque Chrétien doit bâtir un Temple à Dieu dans luy-même, 120.

Les Gentils unis avec les Juifs dans la construction du Temple, & ce que cela figuroit, 112.

Salomon & Hiram Roy de Tyr y ont travaillé tous-deux, mais dans une disposition d'esprit bien différente. 201 & 202.

Dans quelle disposition on doit entrer dans les Temples, 142 & 143. 184 & 185

Temple de Jérusalem comme le centre de la Religion Judaïque, 649.

TENTATION. Elle est nécessaire aux justes tant qu'ils sont en cette vie, pour les préserver de l'orgueil, 369, 370 & 374.

THEGLATPHALASAR Roy d'Assyrie vient en Israël sous le régne de Phacée, & transporte beaucoup d'Israëlites en son Royaume, 695.

TRIBULATIONS. Elles sont utiles, & empêchent les justes de tomber, 235.

TRIBUS. Les dix Tribus qui portoient le nom d'Israël, ne sont point retournées en leur pays depuis qu'elles ont été transférées en Assyrie, & elles ne firent plus depuis un corps de République, 730.

TRISTESSE. Elle est criminelle lorsqu'elle est l'effet d'une malheureuse cupidité, 411.

TRÔNE de Salomon avoit six degrez 708.

La piété & la crainte de Dieu sont l'affermissement d'un trône, 45.

V.

VERITE'. Elle est insupportable, lorsqu'elle nous trouble dans la jouïssance de nos plaisirs,

VEUVE. On voit dans la veuve de Sarepta une image de la parfaite charité, qui porte à se dépoüiller même de son nécessaire pour en assister les autres, 330.

Cette veuve figure de l'Eglise, 327, 331.

VIE. La vie présente une guerre continuelle où nous sommes exposez à mil périls. 395.

UNITE' de l'Eglise figurée par le Temple unique de Jérusalem, 803. Et par la Loy qui ordonnoit de ne sacrifier qu'en un seul lieu : C'est à dire devant l'Arche, 73 & 670.

L'ame n'est une qu'en s'attachant à Dieu par la piété, 241.

Z.

ZACHARIAS Roy d'Israël tué par Sellum qui régna en sa place, 691.

ZAMBRI. Sa mort misérable, 305.

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Saint-Germain en Laye, le vingt-cinquiéme jour d'Aouſt, l'An de grace mil ſix cens ſoixante & douze, ſigné, Par LE ROY en ſon Conſeil, d'ALENCE', & ſcellé : Il eſt permis au Sieur Abbé DE SACY de faire imprimer, vendre & débiter par tel Libraire ou Imprimeur qu'il voudra choiſir, dans tous les lieux de l'obéïſſance de Sa Majeſté, *Les quatre Livres des Rois avec des Explications tirées des ſaints Pères & des Auteurs Eccleſiaſtiques*, durant le temps & eſpace de ſix ans ; avec deffenſes à tous Libraires, Imprimeurs, ou autres, de les contrefaire ſous quelques prétextes que ce ſoit, à peine de trois mille livres d'amende, de confiſcation des Exemplaires, & de tous dépens, dommages & intéreſts, ainſi qu'il eſt porté plus au long par leſdites Lettres de Privilege.

Et le Sieur ISSALI ancien Avocat au Parlement de Paris, en qualité de Légataire univerſel & d'Exécuteur Teſtamentaire dudit défunt Sieur de Sacy, a cedé le droit qu'il avoit dans ledit Privilége en ladite qualité, à Guillaume Deſprez Marchand Libraire à Paris, pour en joüir ſuivant le Traitté fait entr'eux.

Regiſtré dans le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le dix-neuf Février mil ſix cens ſoixante & quatorze. Signé, THIERRY *Syndic.*

Les deux derniers Livres des Rois ont été achevez d'imprimer pour la premiére fois, le douze d'Avril mil ſix cens quatre-vingt-ſix.

AUTRE APPROBATION.

LE trois & le quatriéme Livre des Rois, dont nous rendons témoignage au public par nôt e approbation, eſt une production de l'eſprit & du cœur de feu Monſieur de Sacy. Il ſuffit de nommer cet excellent Autheur, pour donner une véritable idée de la beauté de l'ouvrage, & de la pureté de la doctrine qu'il renferme. La traduction du Texte ſacré eſt fidelle, & les nottes que l'Autheur a tirées des Saints Péres & des plus célebres Théologiens, ne contiennent que des ſentimens orthodoxes & approuvez de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, Romaine. C'eſt le ſentiment des Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, qu'ils ont ſigné le cinquiéme jour de Mars 1686.

T. ROULLAND. PH. DU BOIS.

FAUTES A CORRIGER.

PAGE 28. ligne 10. *effacez*, tant qu'ils vivent en ce monde de la vie de la foy.
31. l. 13 *lisez*, l'asyle assuré de ceux qui ont.
40. verset 24. *lisez*, sera mis à mort aujourd'huy.
42. verset 12. *lisez*, & qu'il a tuë.
61. l. 19 *lisez*, qu'il avoit insulté avec la derniere insolence.
93. l. 1. *lisez*, moutons *au lieu de* beliers.
121 l .. *lisez*, au prix de ce peu de Juifs.
132, verset 3. *lisez*, Et in ingressu.
142 *à la note, colonne 2. ligne derniére, effacez* du temple.
150 verset 30. *lisez* contra.
175. l. 1. *lisez*, expanderat. *Ibid.* verset 56. *lisez*, juxta.
219 verset 7. *lisez*, idolo.
260. verset 4. *lisez*, étendit sa main de l'autel *où il étoit.*
258. lig. 1. *lisez*, plus de trois cens ans après.
Ibid. lig. 4. avant la fin, *lisez*, & de celle de son peuple.
279. verset 5. *lisez*, sur son fils
405. verset 15. *lisez*, se rendre à vôtre désir.
428. verset 42. *lisez*, il avoit trente-cinq ans.
446. lig 23. *lisez*, Il le fut, non par un bon Ange, parce qu'il seroit indigne de luy de tromper les hommes
461. verset 2, *lisez*, demeurez ici, *au lieu d'*assiéiez-vous ici.
480. ligne 5. avant la fin, *lisez*, in modum.
603. l 16. *lisez*, que la Couronne fût enlevée de sa maison.
672. verset 2. *lisez*, vingt-cinq ans.
691. ligne 1. *lisez*, avoient fait. *Ibid.* l. 7. *lisez*, fecit.
694. verset 27 *mettez une virgule après* Roy de Juda, *& ôtez celle qui est après* Phacée. *Ibid. lisez*, dans Israël à Samarie.
717. *à la note, derniére ligne, lisez*, il étoit fils.
768. ligne 4. *lisez*, le Palais du Roy de Babylone.
791. à la note, col. 1. lig. 2. *lisez*, suggestum.